

Violences criminelles et contexte démocratique:
la politique des imaginaires de la punition au Brésil

Benoit Décary-Secours

Thèse soumise à la
Faculté des études supérieures et postdoctorales
dans le cadre des exigences
du programme de doctorat en philosophie en science politique

École d'études politiques
Faculté des Sciences sociales
Université d'Ottawa

RÉSUMÉ

Depuis les années 1980, le processus de retour à la norme démocratique au Brésil s'accompagne d'une augmentation inédite des violences criminelles et policières. La présente thèse procède à l'analyse de cette problématique de la violence à partir d'une étude des dimensions politiques des imaginaires de la punition au Brésil. Un constat empirique motive notre démarche : bien que la société brésilienne n'ait jamais connu de taux d'incarcération aussi élevés que depuis la transition démocratique, l'exigence d'une lutte contre l'« impunité » des criminels et délinquants occupe désormais une place prépondérante dans les discours médiatiques et politiques. Notre thèse souligne les limites d'une littérature qui aborde cette violence de manière contingente aux « dysfonctionnements institutionnels » des appareils juridiques et sécuritaires d'une « nouvelle » démocratie. La démarche adoptée dans notre étude s'inscrit plutôt dans une seconde littérature qui souligne la nécessité de tenir compte, en Amérique latine, d'une histoire de la violence inscrite dans les hiérarchies et discours qui se trouvent en tension avec le contenu égalitaire des institutions formelles et perdure malgré les changements de régimes politiques. En dialogue avec cette littérature, notre thèse propose la notion d'« imaginaire pénal » comme moyen d'étudier les significations sociales de la punition qui prévalent aujourd'hui au Brésil et donnent sens à la violence. Cette notion émerge d'une lecture critique du champ de la « sociologie de la punition », ainsi que des écrits du philosophe contemporain Cornelius Castoriadis sur la dimension politique des imaginaires sociaux.

À partir d'une démarche généalogique inspirée de Foucault, la thèse démontre dans un premier temps que la formule de la « lutte contre l'impunité » s'enracine dans un imaginaire pénal inégalitaire dont il est possible de retracer l'émergence au moment même où les idéaux d'égalité sont institués par l'avènement de la modernité politique et de la Première République (1889-1930). Dans un second temps, nous démontrons que, depuis le retour à la norme démocratique, cet imaginaire pénal inégalitaire se matérialise à travers l'apparente neutralité d'un « discours sécuritaire » qui cautionne pourtant l'adoption de mesures plus punitives et d'une action policière plus violente à l'encontre de certains secteurs des populations marginalisées et paupérisées. Ce discours sécuritaire est exposé à travers l'analyse actantielle des récits médiatiques et politiques de deux des plus importants événements de violence étatique depuis la fin du régime militaire : le « Massacre de Carandiru » de 1992 et les « Crimes de mai » de 2006 à São Paulo. Finalement, l'une des principales contributions de la thèse est de démontrer l'émergence au sein des quartiers populaires d'un contre-discours qui subvertit le présupposé d'un appui populaire à la violence policières ainsi que les principales catégories du discours sécuritaire.

Mots clés : Amérique latine; Analyse du discours; Brésil; Démocratie; Discours sécuritaire; Généalogie; Imaginaire pénal; Paratopie; Punition; Quartiers populaires; Violence.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	II
AVANT-PROPOS	VII
LISTE DES FIGURES	X
LISTE DES TABLEAUX	X
INTRODUCTION	1
VIOLENCES, CRIMINALITÉ ET DÉMOCRATIE.....	2
LE PARADOXE DE L'IMPUNITÉ.....	4
PLAN ET DÉMARCHE DE LA THÈSE	7

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I

VIOLENCES CRIMINELLES ET POUVOIR DE PUNIR	12
1.1 NOUVELLES FORMES DE VIOLENCE ET PRODUCTION DE L'INSÉCURITÉ EN CONTEXTE DÉMOCRATIQUE	13
1.1.1 DE LA « VIOLENCE POLITIQUE D'EN HAUT » AUX CHIFFRES DE LA « VIOLENCE CRIMINELLE D'EN BAS »	14
i. <i>Inscription de l'image de la « violence criminelle » au sein des quartiers populaires</i>	14
ii. Violences policières et espaces paupérisés.....	18
1.1.2 PERSPECTIVES SUR LA VIOLENCE EN EN AMÉRIQUE LATINE ET AU BRÉSIL	23
i. Les « nouvelles » violences : dysfonctionnements institutionnels, subjectivités et réformes	23
ii. La violence au fondement des sociétés latino-américaines : de l'écart entre « constitutions écrites » et « constitutions vécues ».....	28
1.2 LA « PUNITION » COMME FENÊTRE D'ANALYSE SUR LA VIOLENCE AU BRÉSIL	33
1.2.1. HYPERCARCÉRALISATION.....	33
i. Les thèses du « virage punitif » au Brésil	34
1.2.2 LUTTES CONTRE L'IMPUNITÉ	37
i. L'« impunité » au sein du discours de défense des droits humains	38
ii. L'« impunité » au sein du discours sécuritaire : la prétention d'un appui populaire	41
1.3 CONCLUSION : PROPOSITION DE RECHERCHE	44

CHAPITRE II

LES SIGNIFICATIONS SOCIALES IMAGINAIRES DE LA PUNITION : IMPLICATIONS THÉORIQUES ..	46
2.1 LA PUNITION AU-DELÀ D'UNE TECHNIQUE DE GESTION ET DE CONTRÔLE DU CRIME. ASPECTS SOCIOLOGIQUES ET POLITIQUES DE LA PEINE	47
2.1.1 LA PUNITION AU SEIN DE LA SOCIOLOGIE DURKHEIMIENNE.....	49
i. Penser la cohésion sociale : l'« audience » de la punition	50
ii. La punition comme institution sociale : apports et limites de la sociologie durkheimienne	52
2.1.2 L'ÉCONOMIE POLITIQUE DE LA PUNITION	53
i. L'économie politique de la punition dans une société divisée : Rusche et Kirchheimer	54

ii. L'économie politique de la punition à l'ère du néolibéralisme : l'approche de Loïc Wacquant.....	56
iii. Limites et apports d'une économie politique de la peine.....	58
2.1.3 LE POUVOIR DE PUNIR ET L'AVÈNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DISCIPLINAIRE	63
i. L'histoire de la prison comme problème généalogique	63
ii. Société et pouvoir disciplinaire.....	65
iii. De la division sociale : entre inspiration et dépassement des écrits de Rusche et Kirchheimer.....	67
iv. Contre l'idée durkheimienne d'une consolidation de la norme : la punition comme production de la délinquance et de l'anormalité	70
2.1.4 LA SIGNIFICATION SOCIALE DE LA PUNITION : AU-DELÀ DES APPROCHES TRADITIONNELLES DE LA SOCIOLOGIE DE LA PUNITION	73
2.2 L'IMAGINAIRE PÉNAL. ÉLÉMENTS POUR UNE THÉORISATION POLITIQUE DES FONDEMENTS IMAGINAIRES ET DISCURSIFS DE LA PUNITION	77
2.2.1 PUNITION ET « CULTURAL TURN » : LE PROBLÈME D'UNE DÉPOLITISATION DES ASPECTS SYMBOLIQUES ET IMAGINAIRES DE LA PEINE	77
i. L'introduction des aspects « culturels » au sein de la sociologie de la punition : le « programme faible »	78
ii. Philip Smith : « programme fort » de la sociologie culturelle, imaginaire pénal et dépolitisation de la punition	81
2.2.2 INTERLUDE. POUVOIR DE L'IMAGINAIRE ET PUNITION AU BRÉSIL : « LA CAPACITÉ DE VOIR DANS UNE CHOSE CE QU'ELLE N'EST PAS ».....	86
2.2.3 L'INSTITUTION IMAGINAIRE DE LA SOCIÉTÉ CHEZ CORNELIUS CASTORIADIS.....	89
i. Imagination radicale et ontologie de la création.....	91
ii. L'imaginaire social instituant et le discours	94
2.3 CONCLUSION.....	97
CHAPITRE III	
SUR LES TRACES DES IMAGINAIRES DE LA PUNITION AU BRÉSIL : MATÉRIAU D'ANALYSE ET QUESTIONS DE MÉTHODE.....	98
3.1 L'ÉTUDE DU DISCOURS COMME RELAIS DE L'IMAGINAIRE.....	99
3.1.1 LES FONDEMENTS DE L'ANALYSE DU DISCOURS.....	100
i. De la problématique de l'énonciation à l'interdiscours	102
3.2 MÉTHODES D'ANALYSE	107
3.2.1 LES FORMATIONS DISCURSIVES	108
3.2.2 LA GÉNÉALOGIE.....	112
3.2.3 L'ANALYSE DU DISCOURS : CORPUS, MODÈLE ACTANTIEL ET <i>PARLER ORDINAIRE</i>	114
i. Le corpus d'archive : analyse du récit médiatique des événements.....	115
ii. Le corpus expérimental : parler ordinaire et travail d'inspiration ethnographique	118
iii. L'entretien et la collecte de données sur le parler ordinaire	121
iv. Insertion, contacts.....	124
3.3 CONCLUSION.....	127

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE IV

POUR UN REGARD GÉNÉALOGIQUE DE L'IMPUNITÉ AU BRÉSIL :

MODERNITÉ POLITIQUE ET SAVOIRS SUR LA PEINE AU SEIN DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE (1889-1930).....129

4.1 PROCLAMATION DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE (1889) : LA MODERNITÉ POLITIQUE ENTRE « RUPTURE »

INSTITUTIONNELLE ET « PRÉSERVATION » DE L'ORDRE SOCIAL..... 130

4.1.1 L'IMAGE OFFICIELLE DU BRÉSIL, « PAYS DE TOUS » 133

4.1.2 LE CODE PÉNAL DE 1890 ET L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT JURIDICO-PÉNAL 135

4.1.3 DU DISCOURS RÉPUBLICAIN ÉGALITAIRE À LA CONSOLIDATION DU MYTHE DE LA DÉMOCRATIE RACIALE AU BRÉSIL ... 137

4.2 LA PUNITION AU-DELÀ DU DISCOURS DE L'ÉGALITÉ : PRÉSERVER L'ORDRE SOCIAL DES DANGERS DE L'IMPUNITÉ..... 140

4.2.1 DES CONCEPTIONS DE L'ÉCOLE PÉNALE CLASSIQUE ET POSITIVE À LA FIN DU XIX^e SIÈCLE 141

4.2.2 L'INCORPORATION DU SAVOIR DE L'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE AU SEIN DES CONCEPTIONS PÉNALES DE LA PREMIÈRE
RÉPUBLIQUE DU BRÉSIL 146

4.2.3 AU-DELÀ D'UNE DÉFINITION JURIDIQUE DU CRIME : L'INSCRIPTION DU MAL CRIMINEL DANS LES CORPS MARGINALISÉS
..... 149

4.2.4 DE L'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE AU DANGER SOCIAL DE L'IMPUNITÉ DES « CLASSES INFÉRIEURES » 152

4.3 CONCLUSION..... 156

CHAPITRE V

TRANSITION DÉMOCRATIQUE ET LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ :

DE L'OUVERTURE AUX DROITS HUMAINS À LEUR CONDAMNATION (1983-1992).....159

5.1 LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE COMME POTENTIEL DE CHANGEMENT ?..... 161

5.1.1 LE « RETOUR À L'ÉTAT DE DROIT » DE L'ADMINISTRATION MONTORO (1983-1987) 164

5.1.2 MISE EN SCÈNE D'UNE INSÉCURITÉ GRIMPANTE..... 167

5.1.3 LES ADMINISTRATIONS QUÉRCIA ET FLEURY (1987-1995) : L'APPEL À LA « LIGNE DURE » EN MATIÈRE DE POLITIQUE
DE SÉCURITÉ PUBLIQUE 170

5.2 L'ÉVÉNEMENT DU « MASSACRE DE CARANDIRU » (1992)..... 176

5.2.1 OCTOBRE 1992 : LE CONTEXTE..... 176

5.2.2 RETOUR SUR LA MÉTHODOLOGIE 179

i. Interdiscours et lutte pour le sens 179

ii. Le modèle actantiel et l'analyse de corpus 181

5.2.3 ANALYSE DU RÉCIT D'UN MASSACRE..... 183

i. Dialogisme polémique : renversement du discours de défense des droits humains 184

(a) Renversement du statut de « victimes » du massacre 185

(b) Mise en scène de la « violence criminelle » comme thème prioritaire 190

(c) Héroïsation de la police militaire 192

ii. Analyse actantielle du récit..... 194

(a) L'institution d'une quête : la lutte contre l'impunité des criminels 195

(b) Les rôles d'adjuvant et d'opposant..... 198

(c) Structure actantielle du récit sécuritaire des événements de Carandiru 203

5.3 CONCLUSION..... 206

CHAPITRE VI

LULA, NOUVELLES PERSPECTIVES DE CHANGEMENT ET ANALYSE DES « CRIMES DE MAI » (2002-2006).....209

6.1 LE TRIOMPHE ÉLECTORAL DE LULA.....	211
6.1.1 DE MIGRANT <i>NORDESTINO</i> À PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE : LA SYMBOLIQUE ÉGALITAIRE.....	212
6.1.2 POLITIQUES SOCIALES ET LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS	215
6.1.3 RÉFORME DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	217
6.2 LES « CRIMES DE MAI » À SÃO PAULO (2006)	223
6.2.1 PRÉCISIONS SUR LA NATURE DU PCC	228
6.2.2 ANALYSE ACTANTIELLE DES « CRIMES DE MAI »	231
i. Le policier, « héros-victime » d'un scénario de guerre.....	231
ii. Clémence juridico-pénale et impunité	233
iii. Contre l'impunité : le pouvoir symbolique de l' « État fort ».....	238
iv. Les droits humains, attribut des « bonnes personnes »	240
v. Mise en forme des représailles policières : le favelado comme « suspect-coupable »	242
6.3 CONCLUSION.....	244

CHAPITRE VII

L'IMPUNITÉ DANS LE PARLER ORDINAIRE247

7.1 DES IMAGINAIRES INSTITUÉS DE LA PUNITION AU PARLER ORDINAIRE	249
7.1.1 LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ : LE PRÉSUPPOSÉ DE DEMANDE POPULAIRE POUR UNE APPROCHE PÉNALE « PLUS DURE »	250
7.1.2 LA NOTION DE PARLER ORDINAIRE DANS L'ÉTUDE DE L'IMAGINAIRE PÉNAL.....	254
7.2 PAROLES PÉRIPHÉRIQUES : INFLEXIONS D'UN DISCOURS SÉCURITAIRE EXIGEANT « PLUS DE PUNITIONS ».....	257
7.2.1 LE THÈME D'UNE INSÉCURITÉ GRIMPANTE : NARRATIONS DE LA PEUR ET DE LA VIOLENCE CRIMINELLE.....	259
i. L'identification des champs lexicaux et de la scénographie.....	259
ii. Le champ lexical sécuritaire et sa chronographie.....	261
iv. Paraphraser la violence : vers un nouveau sens de l'insécurité	267
7.2.2 L'INSTITUTION DE L'IMPUNITÉ	271
i. L'impunité au-delà d'une « absence de punition » : réinsertion du la punition au sein des dynamiques inégalitaires	274
7.2.3 L'EXIGENCE DE PEINES PLUS DURES ET SA SUBVERSION POLITIQUE.....	278
i. Activité énonciatrice « paratopique ». De la création d'un espace de dissension par rapport à un « lieu commun »	280
7.3 CONCLUSION.....	284

CHAPITRE VIII

PARATOPIE ET IMAGINAIRE PÉNAL :

NOUVELLES PERSPECTIVES SUR LES VIOLENCES CRIMINELLES286

8.1 LA PARATOPIE DU PARLER ORDINAIRE : CONSTITUTION D'UN DISCOURS POLITIQUE ?	287
8.1.1 PARATOPIE ET <i>LIEU COMMUN</i>	287
i. L'institution pénale au-delà d'une approche du « haut vers le bas »	287
ii. Renverser le sens attendu des discours institués	289
8.1.2 CONCEPTIONS DISCURSIVES DE LA POLITIQUE : RECONFIGURATION DE L'ORDRE	292
i. Penser la politique à travers son aspect instituant.....	293

ii. <i>L'instituant</i> comme bouleversement de l'ordre du discours.....	295
8.2 L'IMAGINAIRE PÉNAL INSTITUÉ DE L'INÉGALITÉ AU BRÉSIL. RECONFIGURATION DE LA PROBLÉMATIQUE DE LA VIOLENCE EN CONTEXTE DÉMOCRATIQUE	299
8.2.1 PREMIER ABORD DE L'IMAGINAIRE PÉNAL <i>INSTITUÉ</i> : LA GÉNÉALOGIE	300
i. La généalogie de l'institution pénale comme critique de la « violence criminelle ».....	301
8.2.2. IMAGINAIRE PÉNAL <i>INSTITUÉ</i> ET RETOUR À LA NORME DÉMOCRATIQUE : POUR UNE ANALYSE POLITIQUE DE LA « VIOLENCE CRIMINELLE »	304
i. L'ordre du discours sécuritaire	306
ii. Hétéronomie de l'institution pénale et exclusion du pouvoir instituant du parler ordinaire	309
8.3 CONCLUSION.....	311
CONCLUSION.....	314
BIBLIOGRAPHIE	318
ARTICLES ET OUVRAGES SCIENTIFIQUES	318
DOCUMENTATION	339
RAPPORTS D'ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS	339
DISCOURS DE REPRÉSENTANTS POLITIQUES, PROGRAMMES DE PARTIS POLITIQUES ET MANIFESTES	341
CORPUS D'ANALYSE.....	342
ENTREVUES	342
MASSACRE DE CARANDIRU (1992).....	342
CRIMES DE MAI (2006)	343
ARTICLES DE QUOTIDIENS (EXTERNES AU CORPUS).....	345

AVANT-PROPOS

Ces lignes mettent fin au long et lourd labeur que représente cette thèse. L'endettement, le manque de financement et de perspectives d'emplois auxquels font aujourd'hui face les étudiants et étudiantes des sciences sociales garantissent le maintien de conditions hostiles à la recherche. Dans ce cadre, la recherche ne peut se réaliser sans les appuis des gens qui nous entourent et qui prennent sur leurs épaules une partie de cette charge qui pèse très lourd. L'appui d'Evelyne Déry s'est révélé indispensable à travers ces dix dernières années. Elle obtient une place privilégiée dans la réalisation de cette thèse.

Dans ces conditions, faire de la recherche devient un devoir, voire une action militante. Cette thèse s'enracine dans une posture de « militance théorique », telle qu'elle est promue par le Groupe de recherche sur les imaginaires politiques en Amérique latine (GRIPAL). Inspirés de la tradition de la « théorie critique », nous croyons en l'importance de la rigueur du travail théorique dans une visée de changement social émancipatoire. L'émancipation procède d'un travail de mise à distance des images et discours établis à travers lesquels les gouvernements, la presse et les instances du pouvoir nous contraignent à concevoir le monde. Le travail d'enquête sur le terrain vise à dévoiler certaines des réalités recouvertes par ces imaginaires dominants et sert de base à l'élaboration de théories alternatives permettant de mettre en perspective les expériences politiques vécues en Amérique Latine.

Si je n'ai pas abandonné cette recherche, c'est entre autres grâce au formidable travail de ma directrice de thèse, Marie-Christine Doran. Elle accompagne ce travail depuis sa toute première version qui fût rédigée à São Paulo en 2008. L'évolution de la recherche a grandement bénéficié de sa lecture attentive de chacun des chapitres, de ses généreux commentaires et de son souci du détail. Marie-Christine Doran parvient à s'investir profondément dans la formation de ses étudiants et étudiantes tout en sachant encourager leurs intuitions et initiatives de recherche. Je retiens de ses enseignements que si la recherche doit s'inscrire dans une visée de changement social, elle ne peut faire l'économie d'une démarche intellectuelle rigoureuse.

Cette recherche trouve son impulsion dans le dynamisme et la richesse des réflexions qui sont menées par le GRIPAL. En accordant une très grande place à la participation des étudiantes et étudiants, tant au niveau des idées que de la rémunération de l'activité de recherche, le GRIPAL est une véritable oasis pour la recherche. Ses membres ont chacun contribué à un moment ou à un autre à la réalisation de cette thèse. Je souligne l'immense générosité d'André Corten dont les écrits ont grandement influencé mon parcours académique. Je le remercie de son appui et de l'intérêt qu'il porte à l'égard de mes travaux.

Sur le terrain, à São Paulo et à Rio de Janeiro, plusieurs personnes ont facilité mon insertion au sein des quartiers populaires. Je dois remercier particulièrement Marisa Villi et André Vieland à cet égard. Au coeur de cette recherche se trouve également la générosité des dizaines de résidents et résidentes des quartiers des périphéries qui ont accepté de participer à cette enquête et de se confier à nous.

Finalement, je souligne l'important travail des évaluateurs et évaluatrices de la thèse. Je remercie Linda Cardinal, Gabriel Feltran, Alvaro Pires, et Karine Vanthuynne d'avoir accepté de lire une

thèse si volumineuse. J'espère sincèrement avoir l'occasion de poursuivre nos discussions dans un avenir rapproché.

Cette thèse a bénéficié de l'appui financier du Fonds de recherche Société et culture du Québec ainsi que des Bourses d'études supérieures de l'Ontario.

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1: TAUX D'HOMICIDE SELON LES DISTRICTS DE LA VILLE DE SÃO PAULO (1999)	16
FIGURE 2: RÉPARTITION DES NOYAUX DE DENSITÉ DES HOMICIDES ET FAVELAS À RIO DE JANEIRO (2005)	17
FIGURE 3 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU NOMBRE DE CIVILS TUÉS PAR LA POLICE DE RIO DE JANEIRO (20014)	19
FIGURE 4 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU NOMBRE D'HOMICIDES ATTRIBUÉS À L'ACTION POLICIÈRE À SÃO PAULO (2014)	22
FIGURE 5 : QUARTIERS DE RÉSIDENCE DES RÉPONDANTS À SÃO PAULO.....	125
FIGURE 6 : TAUX DES CRIMES VIOLENTS DANS LA MUNICIPALITÉ DE SÃO PAULO (1981-1996).....	168
FIGURE 7 : REPRÉSENTATION VISUELLE DU MODÈLE ACTANTIEL DE GREIMAS	182
FIGURE 8 : MATRICE EN MIROIR DE LA RELATION SUJET/ OBJET DANS LE RÉCIT SÉCURITAIRE.....	198
FIGURE 9 : MODÈLE ACTANTIEL APPLIQUÉ AU RÉCIT SÉCURITAIRE DES ÉVÉNEMENTS DE CARANDIRU.....	204
FIGURE 10 : PROGRESSION DU NOMBRE D'HOMICIDES ET DÉSÉQUILIBRE DE LA REPRÉSAILLE POLICIÈRE DURANT LA PREMIÈRE SEMAINE D'ATTAQUES (12-18 MAI 2006)	226
FIGURE 11 : INDIVIDUS VÊTUS DE VÊTEMENTS A L'ÉFFIGIE DU <i>SCUDERIE DETETIVE LE COCQ</i> LORS DE LA PÉRIODE DE VOTATION À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE SÃO PAULO LE 16 MAI 2006	227
FIGURE 12 : ORIENTATION POLÉMIQUE DU SCHÉMA ACTANTIEL DU RÉCIT SÉCURITAIRE DES « CRIMES DE MAI » DE 2006 À SÃO PAULO	235
FIGURE 13 : PROGRAMME NARRATIF PRINCIPAL DU RÉCIT SÉCURITAIRE DES « CRIMES DE MAI » DE 2006 À SÃO PAULO	243

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : POLICIERS MILITAIRES RÉPRIMANDÉS DANS L'ÉTAT DE SÃO PAULO (1981-1993).....	165
TABLEAU 2 : MORTS ET BLESSÉS PAR LES ACTIONS DE LA POLICE MILITAIRE, RÉGION MÉTROPOLITAINE DE SÃO PAULO (1986-1996)	174

INTRODUCTION

Le 13 août 2015, une voiture Peugeot noire s’immobilise à 20h30 devant un bar de la rue Antonio Benedito Ferreira – quartier de la périphérie du grand São Paulo. Ses occupants descendent : quatre individus armés et cagoulés qui tirent sur 10 clients du bar. Cette nuit-là, en moins de trois heures et dans un rayon d’une dizaine de kilomètres, 19 individus âgés de 16 à 41 ans sont assassinés et cinq autres blessés dans dix événements similaires. Le *modus operandi* est connu, c’est celui mis en oeuvre par les escadrons de la mort à São Paulo¹.

Les douilles retrouvées sont celles utilisées par les forces armées (9mm) et la police civile (.38 et .380)². Le jour suivant, le maire d’Osasco, Jorge Lapas (Parti des travailleurs – PT) affirme que dans au moins une des attaques, les individus cagoulés auraient demandé à ceux et celles qui avaient des antécédents criminels de s’identifier avant de les tuer³. Le secrétaire de la Sécurité publique, Alexandre de Morães soutient que la principale piste d’investigation est celle d’une action concertée par un groupe de policiers ayant décidé de venger la mort d’un policier militaire le 7 août 2015, ainsi qu’un garde civil municipal le 12 août, bien qu’« aucune des 23 victimes n’a un quelconque rapport avec la mort du policier militaire du 7 août ni du garde civil municipal du 12 août⁴ ». Selon l’ombudsman de la police militaire de l’État de São Paulo, Julio Cesar Fernandes Neves, il s’agirait effectivement du travail de policiers formant un « groupe d’extermination » : « le PM [policier militaire] qui tue en vérité [...] entreprend une procédure pénale en donnant la peine de mort et c’est lui-même qui exécute la sentence. Pourquoi fait-il cela

¹ Elaine Patricia Cruz, « Especialistas acreditam que chacinas são praticadas por grupos formados de PMs », *Agência Brasil*, 1^{er} octobre 2015. En ligne: <http://agenciabrasil.etc.com.br/direitos-humanos/noticia/2015-09/especialistas-acreditam-que-chacinas-sao-praticadas-por-grupos>

² Au moment d’écrire ces lignes en décembre 2015, la sécurité publique enquête sur la participation de 18 policiers dans ce massacre. « Polícia prende outro PM suspeito de participar de chacina na Grande SP », *G1 Globo*, 10 novembre 2015. En ligne: <http://g1.globo.com/sao-paulo/noticia/2015/11/policia-prende-outro-pm-suspeito-de-participar-de-chacina-na-grande-sp.html>

³ « Matadores perguntavam antecedentes antes de atirar, diz prefeito de Osasco », *G1 Globo*, 14 août 2015. En ligne: <http://g1.globo.com/sao-paulo/noticia/2015/08/suspeitos-perguntavam-antecedentes-antes-de-atirar-diz-prefeito-de-osasco.html>

⁴ Traduction libre : « Não temos nenhuma dúvida mais da motivação dessas mortes. Foi uma junção de vingança após a morte do PM do dia 7 [de agosto] com a morte do GCM no dia 12 [de agosto]. [...] Nenhuma das 23 vítimas teve qualquer relação, seja com o homicídio do policial militar no dia 7 seja com o policial do guarda municipal no dia 12 ». Rogério Pagnan, « Policia prende 11 suspeitos de participar de chacina na Grande SP », *Folha de São Paulo*, 10 octobre 2015. En ligne: <http://m.folha.uol.com.br/cotidiano/2015/10/1691579-policia-prende-ao-menos-4-suspeitos-de-participar-de-chacina-na-grande-sp.shtml?mobile>

? Dans la société, il existe un sentiment selon lequel un bon bandit est un bandit mort⁵ ». Des 19 morts, 13 n'avaient aucun antécédent criminel connu⁶. Il s'agissait du 14^e massacre du genre à survenir dans les périphéries de São Paulo depuis janvier 2015.

* * *

Violences, criminalité et démocratie

Cette thèse porte sur la politique et la violence au Brésil. Le retour à la norme démocratique des années 1980 au Brésil, loin de permettre un processus de raréfaction du recours à la violence, permet plutôt de passer de la violence « en gros » de l'État dictatorial à une violence « au détail », plus diffuse dans le tissu social. En effet, l'augmentation des taux d'homicides s'accélère avec la transition démocratique des années 1980 : le taux d'homicides national de 11,68 pour 100 000 habitants en 1980 grimpe à 25,37 en 1997⁷ et à 29 en 2012, soit 56 337 homicides⁸. À titre comparatif, le taux d'homicides aux États-Unis en 2012 est de 4,7 pour 100 000 habitants et celui du Canada de 1,7⁹. La transition vers la démocratie au Brésil s'effectue donc parallèlement à un accroissement sans précédent des crimes de sang. Cette violence, souvent liée au narcotrafic, est une réalité quotidienne dans les quartiers populaires des périphéries, mais elle relève aussi des forces de maintien de l'ordre. Or, la montée de la criminalité violente est mise en scène au sein de discours médiatiques, politiques et sécuritaires de manière à favoriser la multiplication des opérations musclées des forces policières à la recherche de « marginaux » et de trafiquants de drogue au sein des quartiers paupérisés des grands centres urbains.

⁵ Traduction libre : « O PM que mata está na verdade [...] fazendo a instrução criminal, dando uma sentença de morte e ele próprio executa a sentença. Por que ele faz isso ? Na sociedade existe o sentimento de que bandido bom é bandido morto ». *Idem*.

⁶ « Chacina em Osasco e Barueri : veja o que sabe e o que falta esclarecer », *GI Globo*, 20 août 2015. En ligne: <http://g1.globo.com/sao-paulo/noticia/2015/08/chacina-em-osasco-e-barueri-veja-o-que-se-sabe-e-o-que-falta-esclarecer.html>

⁷ Angelina Peralva, *Violence et démocratie. Le paradoxe brésilien*, Paris : Balland, 2001, p.57.

⁸ Julio Jacobo Waiselfisz, *Mapa da violência 2014*, Rio de Janeiro : FLASCO Brasil, 2014, 167p.

⁹ United Nations Office on Drugs and Crime. En ligne: www.unodc.org.

En 2014, la police est responsable de 801 morts dans l'État de São Paulo¹⁰ et de 580 dans l'État de Rio de Janeiro¹¹, ce qui correspond à environ 15% des homicides. En effet, le massacre du 13 août 2015 fait écho à des dizaines d'autres qui, depuis la transition démocratique de 1985, se déploient au nom d'une guerre contre « les bandits, les marginaux ». Parmi les plus médiatisés : en mai 2006, la police de São Paulo tue en moins de deux semaines 118 habitants des périphéries en « représailles » à des violences qu'elle attribue au crime organisé – plusieurs victimes sont tuées par voie d'exécution sommaire¹², 93 d'entre elles sont âgées de 14 à 17 ans¹³ et la majorité est sans antécédents criminels ni lien connu avec le crime organisé¹⁴; la nuit du 23 juillet 1993, sur le parvis de l'église Candelária à Rio de Janeiro, huit jeunes, dont six mineurs, sont assassinés durant leur sommeil par des policiers en civil¹⁵; la nuit du 2 octobre 1992, plus de 111 détenus sont assassinés par la police militaire de São Paulo lors d'une émeute – les détenus sont exécutés par les autorités dans leurs cellules, après s'être rendus¹⁶.

Comment expliquer que de telles violences étatiques – particulièrement contre les habitants des quartiers marginalisés – puissent être possibles en contexte démocratique ? Bien évidemment, la montée de la violence policière est inséparable de la désorganisation des institutions chargées du maintien de l'ordre et d'un accroissement de la collusion du crime et de la police. Toutefois, l'idée exprimée par l'ombudsman de la police militaire Julio Cesar Fernandes Neves, selon laquelle il existe un sentiment dans la société exprimant qu'« un bon bandit est un bandit mort », nous invite à faire preuve de prudence devant une réalité sociale complexe : l'intensification de la violence étatique à l'encontre de la population civile, en démocratie, ne peut s'expliquer exclusivement par la contingence des dysfonctionnements institutionnels d'une « nouvelle » démocratie. Elle traduit la matérialisation d'un ensemble de représentations, de significations

¹⁰ « Mortes por policiais militares teve aumento de 80% em um ano em SP », *G1 Globo*, 24 février 2015. En ligne: <http://g1.globo.com/profissao-reporter/noticia/2015/02/policia-mata-80-mais-em-2014-do-que-no-ano-anterior-em-sao-paulo.html>

¹¹ Amnistie internationale, *You killed my son. Homicides by military police in the city of Rio de Janeiro*, Rio de Janeiro : Anistia Internacional Brasil, août 2015, 90p.

¹² Ignacio Cano, *Análise dos impactos dos ataques do PCC em São Paulo em maio de 2006*, Conectas Direitos Humanos et Laboratório de Análise da violência (LAV-UERJ) : Rio de Janeiro, 2008, p. 27.

¹³ *Ibid.*, p. 28.

¹⁴ *Ibid.*, p. 26.

¹⁵ Human Rights Watch, « The Killings in Candelária and Vigário Geral : The Urgent Need to Police the Brazilian Police », *A Human Rights Watch Short Report*, vol. 5, n° 11, novembre 1993, 10p.

¹⁶ Luisa Ferreira, Marta Machado, Maira Rocha, « Massacre do Carandiru : vinte anos sem responsabilização », *Novos Estudos*, n° 94, 2012, p. 5-29; Amnistie internationale, *Brésil. Massacre dans la prison de São Paulo*, Londres : Amnistie internationale, juin 1993, 47p.

sociales à propos du crime, du criminel, de la violence et de la punition qui peuvent s'exprimer dans une sorte d'« autonomie » à l'égard des institutions formelles.

Dans ce contexte, la loi et les droits humains sont souvent perçus comme des obstacles au maintien de l'ordre¹⁷. Pour leur part, les quartiers populaires sont représentés à l'image d'espaces abritant une société hors normes peuplée de criminels¹⁸. Ce sont ces réseaux de significations qu'il s'agit d'étudier pour avancer dans une compréhension de la violence d'aujourd'hui au Brésil. En effet, la violence policière et le combat contre la « violence criminelle » s'inscrivent dans un discours sécuritaire qui lui donne sens. C'est l'expérience d'un traitement juridico-pénal profondément inégalitaire que décrit, lors des manifestations massives de juin 2013, une bannière déployée au sein d'une marche populaire en périphérie de São Paulo : « La police qui *réprime* sur la Paulista [rue principale du quartier financier du centre et lieu de manifestations fréquentes de la classe moyenne] est la même qui *tue* dans la périphérie ». La violence au Brésil est marquée, historiquement, par une soumission à des rapports sociaux inégalitaires et sa compréhension exige de tenir compte de cette histoire. Notre question de recherche principale vise à étudier comment la « punition » peut être le produit de significations sociales qui peuvent assujettir et donner un traitement différentiel à certaines catégories de la population en contexte démocratique ?

Le paradoxe de l'impunité

C'est d'abord le constat d'un paradoxe qui motive notre étude des dimensions imaginaires et discursives entourant l'institution pénale. En effet, une prétendue « impunité » des criminels et délinquants est fréquemment mobilisée dans l'espace médiatique et politique de manière à faire valoir la nécessité de peines plus dures et d'approches plus répressives. Toutefois, depuis la transition démocratique, la société brésilienne n'a jamais été aussi punitive. L'inflation carcérale

¹⁷ Au sujet de la guerre contre la criminalité au Brésil et de l'implication d'une violence policière illégale dans la violation des droits humains des résidents et résidentes de quartiers populaires, voir entre autres : Mariana Thorstensen Possas, « La démocratie et les paradoxes du discours sur la torture au Brésil », *Criminologie*, vol. 45, n° 1, 2012, p. 137-151; Paulo Sérgio Pinheiro, « Démocratie et État de non-droit au Brésil : analyse et témoignage », *Cultures & Conflits*, no 59, 2005, p. 87-115; Jean-François Deluchey, « De la "guerre contre le crime" au Brésil : culture autoritaire et politiques publiques de la sécurité », *Autrepart*, no 26, 2003, p. 173-186.

¹⁸ Sur l'exclusion politique et la marginalisation des quartiers populaires réputés « violents », voir Camille Goirand, *La politique des favelas*, Paris : Karthala, 2000, 370p.

monte en flèche peu de temps après le retour à la norme démocratique, au tournant des années 1990. Le taux d’incarcération national par 100 000 habitants passe de 65,2 en 1988 à 134,9 en 2000, 181,5 en 2003, et 287 en 2012. Ce phénomène est intensifié dans l’État de São Paulo où le taux d’incarcération augmente de 678% en un peu plus de deux décennies: d’un taux d’incarcération de 51 par 100 000 habitants en 1988, l’on obtient celui de 149,2 en 2000, 219,6 en 2003 pour atteindre le taux de 396,76 en 2010¹⁹. Malgré la construction accélérée et constante d’établissements pénitenciers au Brésil (passant de 893 en 2000 à 1237 en 2012), les autorités ne parviennent pas à répondre à une surpopulation carcérale croissante qui passe de 39 270 détenus en 2000 à 607 701 en 2014²⁰.

Cette incarcération massive se concentre au sein des secteurs populaires. S’il n’existe aucune donnée précise sur le revenu moyen des détenus avant leur incarcération, leur niveau d’éducation peut toutefois être considéré comme un indicateur équivalent afin de déterminer la classe sociale d’origine de ces derniers. Alors que 58% des Brésiliens²¹ ont fait des études de niveau primaire, le schéma est inversé en milieu carcéral où 60% des détenus²² n’ont jamais complété l’éducation primaire. De ces derniers, 20% n’ont jamais même fréquenté un établissement d’éducation primaire et 7% se déclarent analphabètes. En revanche, si 7% des Brésiliens ont fait des études universitaires, ces derniers ne représentent que 0,4% des détenus.

De manière paradoxale, c’est malgré la répression policière dans les périphéries et l’hypercarcéralisation des milieux paupérisés que la formule de la « lutte contre l’impunité » des criminels et délinquants continue d’occuper une place centrale dans le discours social au Brésil. Propulsant l’image d’une certaine incapacité des institutions juridiques et pénales formelles à assurer leur fonction « pénale », la prétendue « impunité » de la violence criminelle est

¹⁹ Les taux d’incarcération pour 2010 sont calculés à partir des données du recensement démographique national de 2010 : censo2010.ibge.gov.br, et des données du Ministère de la Justice : <http://dados.gov.br/dataset/infopen-levantamento-nacional-de-informacoes-penitenciarias>. Les taux d’incarcération pour les années antérieures à 2010 proviennent de Fernando Salla, « As rebeliões nas prisões: novos significados a partir da experiência brasileira », *Sociologias*, Porto Alegre, ano 8, n° 16, jul.-dez. 2006, p. 290 pour le Brésil et de Alessandra Teixeira, *Prisões da exceção : política penal e penitenciária no Brasil contemporâneo*, Curitiba: Juruá Editora, p. 105 pour l’État de São Paulo.

²⁰ Departamento Penitenciário Nacional, *Levantamento Nacional de informações penitenciárias – infopen, junho de 2014*, Ministério da Justiça : Brasília, 2014, 147p.

²¹ Recensement national de 2010. En ligne : censo2010.ibge.gov.br

²² Infopen, Statistiques du Ministère de la Justice. En ligne : <http://dados.gov.br/dataset/infopen-levantamento-nacional-de-informacoes-penitenciarias>

périodiquement mobilisée comme argument favorisant l'adoption de peines plus sévères. Elle est également constamment dénoncée au sein des médias à sensation et de marches auxquelles participent des groupes de classe moyenne suite à la médiatisation de crimes violents. Notons en ce sens que le massacre du 15 août 2015 survient parallèlement à l'approbation par la chambre des députés, le 2 juillet de la même année, d'un projet d'amendement constitutionnel qui, au nom d'un combat contre l'« impunité » des criminels et délinquants, vise à diminuer l'âge de la majorité pénale pour certains crimes violents (PEC 171/1993). « Celui qui kidnappe, torture et tue n'est pas un enfant, mais un criminel²³ » affirme un député en faveur du projet d'amendement constitutionnel, Marcos Rogério (*Partido Democrático Trabalhista – PDT-Rondônia*). Contre la loi protégeant les enfants et adolescents, le député Capitão Augusto (*Partido da República – PR-São Paulo*) souligne que « l'ECA [Statut de l'Enfant et de l'Adolescent] est faible, il *ne punit pas*, même qu'après l'atteinte de la majorité pénale, ce marginal sort sans dossier criminel indépendamment des crimes barbares qu'il a pratiqué²⁴ ». Le député rapporteur du projet, Laerte Bessa (*Partido da República – PR*), soutient en entrevue à la presse que la réduction de l'âge de la majorité pénale répondrait à un désir populaire visant à mettre fin à l'« impunité » :

Ma conviction n'est pas seulement de diminuer [l'âge de la majorité pénale] de 18 à 16 [ans]. Je voudrais mettre la main sur une partie, un fragment, de ces mineurs **bandits, criminels** qui agissent dans l'**impunité** aujourd'hui au Brésil [et] répondre **aux désirs de la société brésilienne** en faveur de la **juste punition** criminelle des adolescents en conflit avec la loi²⁵.

Qu'en est-il réellement de cet appui populaire ? Les populations des quartiers paupérisés, qui font l'expérience au quotidien de la violence criminelle, policière et carcérale, se conforment-elles aux politiques et discours sécuritaires dominants sur l'« impunité » ? En effet, contre une pénalité

²³ Traduction libre : « Quem sequestre, tortura e mata, não é criança, é criminoso ». « Por 5 votos, redução da maioria penal é rejeitada ca Câmara », *Folha de São Paulo*, 1^{er} juillet 2015. En ligne: <http://www1.folha.uol.com.br/cotidiano/2015/07/1650037-por-cinco-votos-reducao-da-idade-penal-e-rejeitada-na-camara.shtml>

²⁴ Traduction libre : « O ECA [Estatuto da criança e do adolescente] é fraco, não pune, tanto é que, após atingir a maioria penal, esse marginal sai com ficha limpa independentemente dos crimes barbaros que tenha praticado ». *Idem*.

²⁵ Traduction libre : « Minha convicção não é so baixar de 18 para 16. Eu queria pegar mais um pouco, uma lasca, desses menores bandidos, criminosos, que estão agindo impunes hoje no Brasil [e] atender aos anseios da sociedade brasileira pela justa punição criminal dos adolescentes em conflito com a lei ». « Reduzir maioria penal não vai resolver violência, diz Unicef », *Folha online*, 30 juin 2015. En ligne: <http://www1.folha.uol.com.br/cotidiano/2015/06/1649613-reduzir-maioridade-penal-nao-vai-resolver-violencia-diz-unicef.shtml>.

pensée comme simple corrélation des statistiques criminelles, où la violence est mesurée et comprise à partir des taux d'homicides et où l'analyse passe le plus souvent par une unidimensionnalisation du phénomène de la punition, on ne peut que souligner avec De Giorgi l'importance « [...] d'abandonner l'univers sécurisant des corrélations statistiques abstraites et commencer à entreprendre des recherches qualitatives et ethnographiques sur [...] les populations les plus ciblées par les pratiques pénales contemporaines²⁶ ». Sous l'expansion de la rhétorique sécuritaire, de l'inflation pénale et des « chiffres de la violence » au Brésil, il devient nécessaire de produire des réflexions autour de la question de la punition en contexte démocratique qui prêtent une écoute attentive aux discours qui proviennent des périphéries, à leur manière d'énoncer, de se conformer ou de désarticuler les catégories mobilisées par la scène politique centrale et les discours institués sur la violence et la punition.

* * *

Plan et démarche de la thèse

La thèse se divise en deux parties. La première, composée des trois premiers chapitres, nous permettra de nous situer dans la littérature de politique comparée sur la violence et la punition en Amérique latine ainsi que de définir les cadres théoriques et méthodologiques qui seront mis en oeuvre dans notre analyse politique de l'imaginaire pénal au Brésil. La seconde se concentrera sur l'analyse empirique des discours institués sur la punition, et ceux produits au sein des espaces sociaux paupérisés des périphéries et favelas. Elle se conclura par une discussion des résultats d'analyse au regard de la littérature sur la violence et la punition, mobilisée dans les premiers chapitres.

Le premier chapitre, « Violences "criminelles" et pouvoir de punir », dressera un portrait du contexte sécuritaire qui s'instaure au Brésil depuis la transition démocratique des années 1980, entre autres par l'institution des « chiffres de la violence » qui donnent une image statistique de cette dernière et de sa répartition peu homogène entre les quartiers centraux et ceux des

²⁶ Traduction libre : « abandon the safe haven of abstract statistical correlation and begin to undertake qualitative and ethnographic research on the transformations of work and its impact on the daily lives of the populations most targeted by contemporary penal practices ». Alessandro de Giorgi, *Re-Thinking the Political Economy of Punishment. Perspectives on Post-Fordism and Penal Politics*, Aldershot : Ashgate, 2006, p. 18.

périphéries paupérisées. Un examen de la littérature sociologique et politique sur la violence en Amérique latine offre deux grandes perspectives d'analyse avec lesquels notre thèse entre en dialogue. La première aborde la violence dans le cadre de la contingence du retour à la norme démocratique à partir des subjectivités et du dysfonctionnement des « nouvelles » institutions démocratiques. La seconde perspective, elle, souligne plutôt l'existence d'un écart historique entre les « constitutions écrites » et les « constitutions vécues » en Amérique latine. Elle met à l'avant-plan l'analyse d'une violence qui s'inscrit dans une histoire des conceptions inégalitaires du social et de la politique sur le continent. À partir d'une problématisation de cette littérature, nous exposerons la pertinence et la nécessité d'aborder la question de la violence d'aujourd'hui au Brésil à partir de la « punition » et des discours qui mettent en jeu les ensembles de significations sociales qui lui donnent sens.

Le second chapitre, intitulé « Le rôle politique de l'imaginaire pénal », aura pour objectif de mettre en place les outils théoriques nous permettant de présenter le concept d'imaginaire pénal et son rôle politique. Un examen des apports et limites de certaines des approches « canoniques » du champ de la sociologie de la punition (Durkheim, Rusche & Kirchheimer, Foucault) nous permettra d'exposer la pertinence d'une analyse politique des aspects sociaux de la « punition » qui, au sein des sociétés, excèdent les « fins objectives » de l'institution pénale. Par la suite, nous examinerons au tournant des années 1980 comment l'évolution de ces problématiques donne lieu à l'émergence d'une « nouvelle sociologie de la punition » où apparaît la notion d'« imagination pénale ». Toutefois, nous serons amenés à signaler les importantes limites de cette littérature lorsqu'il s'agit de mettre de l'avant les aspects proprement politiques de l'« imaginaire ». Nous soulignerons la dimension politique de l'imaginaire social à partir d'une lecture critique des écrits du philosophe Cornelius Castoriadis de manière à proposer un programme théorique autour de la notion d'« imaginaire pénal ». C'est le troisième chapitre, « Sur les traces de l'imaginaire pénal : matériau d'analyse et questions de méthode », qui permettra de définir les outils méthodologiques à mettre en oeuvre pour rendre opératoire ce programme théorique. L'objectif est de présenter les matériaux d'analyse et les étapes et procédures nous autorisant à faire l'étude d'une notion en apparence très abstraite; l'imaginaire. Nous soulignerons l'articulation du langage et du discours à l'imaginaire social et mobiliserons les travaux de l'école française d'analyse du discours dans notre manière de délimiter et d'analyser des « corpus » en fonction de notre hypothèse de

recherche. Ces trois premiers chapitres ouvriront la voie à la seconde partie de la thèse où pourra être déployée l'analyse empirique de l'imaginaire pénal.

Les chapitres 4 à 8 composent la seconde partie de la thèse, où l'analyse empirique sera d'abord introduite par un regard généalogique sur l'impunité. Intitulé « Pour un regard généalogique de l'impunité : modernité politique et savoirs sur la peine au moment de la Première République (1889-1930) », ce quatrième chapitre procèdera à un examen du moment d'émergence de l'institution pénale moderne au Brésil. Inspiré de la méthode généalogique mise en oeuvre par Foucault, il s'agira d'exposer « l'accumulation des discours » ayant donné forme à l'institution pénale et leurs inscriptions dans les rapports de force, oppositions, tensions de la société brésilienne. L'objectif est d'autoriser un regard *critique* sur les institutions d'aujourd'hui – qui se présentent comme homogènes et « allant de soi » – et de dévoiler certains des éléments discursifs à privilégier dans l'analyse des discours sur la punition au Brésil.

Les deux chapitres suivants prolongeront l'étude des discours ayant donné forme à la punition à travers le contexte démocratique actuel (1985-2015). Ils analyseront deux contextes de changement institutionnel important en matière de droits, d'égalité et de processus démocratique à la lumière des discours sécuritaires qui sous-tendent deux des plus importants épisodes de violence policière au nom d'une « répression à la criminalité » depuis le retour à la norme démocratique. En effet, le cinquième chapitre mettra à l'étude la question de la violence au moment du changement de régime politique passant de la dictature militaire au régime démocratique. Intitulé « Transition démocratique et lutte contre l'impunité : de l'ouverture aux droits humains à leur condamnation avec le "Massacre de Carandiru" » (1983-1992) », il décrira le contexte politique du « changement » démocratique et son rapport au thème de l'« impunité » à travers les tensions qui caractérisent les principales orientations de l'État de São Paulo en termes de sécurité publique, de contrôle de la violence et de droits humains. Le cas du « Massacre de Carandiru », où plus de 111 détenus désarmés sont exécutés par la police militaire de l'État de São Paulo en 1992, sera mobilisé afin de soumettre à l'analyse « actantielle » le récit médiatique et politique qui est fait de cet événement. Il s'agira alors de dégager à travers les articles de presse les contours d'un discours donnant sens et participant aux « conditions de possibilité » de cet événement en contexte démocratique. Le sixième chapitre s'inspire de la même démarche afin

d'étudier un nouveau moment de « changement » institutionnel : l'élection du gouvernement « progressiste » du Parti des travailleurs (PT) à la présidence. Intitulé « Lula, nouvelles perspectives de changement et analyse des "Crimes de mai" (2002-2006) », ce chapitre mettra en rapport les perspectives de changement représentées par l'accès au pouvoir de Lula et ses promesses de réformes en matière de droits et de sécurité publique à l'analyse « actantielle » du récit médiatique de l'une des plus importantes vagues d'homicides perpétrés par les forces de l'ordre dans la périphérie de São Paulo : les « Crimes de mai » 2006 où la police militaire tue en moins de deux semaines 118 « suspects » provenant en majorité des périphéries. Fonctionnant de manière conjointe, ces deux chapitres devront permettre de dresser les contours d'un « discours sécuritaire » au Brésil et les significations sociales qu'il mobilise pour organiser et hiérarchiser les rapports entre différentes catégories qui structurent l'espace social, y compris dans des périodes significatives au niveau du changement politique et social.

Suite à l'analyse du discours sécuritaire institué qui circule au sein des espaces d'autorité (médias, gouvernement, institutions sécuritaires), le septième chapitre se tournera vers l'étude des significations sociales mobilisées « d'en bas ». Il visera à comprendre comment est reçu le discours sécuritaire au sein des quartiers périphériques qui font les frais de la violence. Intitulé « L'impunité dans le parler ordinaire », l'objectif de ce chapitre central pour notre démonstration est de faire l'analyse approfondie de 35 entretiens semi-directifs recueillis au sein d'une dizaine de quartiers périphériques de São Paulo et favelas de Rio de Janeiro. Seront mobilisées, entre autres, les notions d'interdiscours, de scénographie, de deixis, de champ lexical, de légitimité de parole et de paraphrase. Les résultats d'analyse des trois chapitres empiriques seront prolongés dans le huitième chapitre, intitulé « Discussion des résultats et nouvelles perspectives sur les violences criminelles ». Ce dernier chapitre aura pour objectif de faire le pont entre les résultats de l'analyse empirique et la problématique de départ de la thèse. Il permettra d'approfondir les dimensions politiques de l'imaginaire pénal et son apport dans la reconfiguration de la problématique de la violence en contexte démocratique en Amérique latine, voire ailleurs.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I

VIOLENCES CRIMINELLES ET POUVOIR DE PUNIR

Suite à plus de vingt années de dictature militaire au Brésil, la libéralisation politique des années 1980 annonce le passage d'un régime autoritaire à un régime démocratique. Ce passage s'accompagne d'une effervescence des mouvements sociaux et de la naissance du Parti des travailleurs qui a pour mission de donner une voix aux populations paupérisées. Cette période représente la transition politique interprétée par plusieurs comme la victoire des libertés civiles et de l'égalité sur les violences répressives du régime militaire. En effet, étant donné que la démocratie repose sur la résolution pacifique des conflits ainsi que sur la forclusion de la violence, son institutionnalisation est associée naturellement à l'attente de la raréfaction du recours à la violence dans la société brésilienne.

Toutefois, la littérature sociologique et politique a souligné qu'avec le retour à la norme démocratique, la violence demeure un problème central de la société brésilienne. En fait, elle change de forme. Elle n'est plus directement le produit de la répression politique de l'État militaire. Elle s'exprime à travers les crimes de sang, les indices criminels et les taux d'homicides. Cette nouvelle forme de violence est représentée comme un phénomène de privatisation²⁷ pour cesser d'être éminemment politique : d'une violence dont le quasi-monopole était détenu par l'État autoritaire (censure, emprisonnement arbitraire de dissidents politiques, torture...) et des groupes de militants engagés dans la lutte armée durant les années 1960 et 1970 (vols de banques comme moyen de financement, attaques contre des cibles symboliques...), l'on passe à une violence qui a été privatisée et accrue à partir des années 1980 par le moyen de la criminalité des « classes dangereuses ».

²⁷ Au sujet d'une privatisation de la violence en Amérique latine, voir entre autres Dennis Rodgers, « Living in the Shadow of Death : Gangs, Violence and Social Order in Urban Nicaragua (1996-2002) », *Journal of Latin American Studies*, Vol. 38, n° 2, mai 2006, p. 267-292; Dirk Kruijt et Kees Koonings, « Introduction : Violence and Fear in Latin America », dans Dirk Kruijt et Kees Koonings (dir.), *Societies of Fear : The Legacy of Civil War, Violence and Terror in Latin America*, Londres, 1999, p. 1-29; Teresa Caldeira, « Crime and Individual Rights : Reframing the Question of Violence in Latin America », dans Elizabeth Jelin et Eric Hershberg (dir.), *Constructin Democracy : Human Rights, Citizenship and Society in Latin America*, Boulder, 1996, p. 197-211.

Ce chapitre-ci vise à présenter une image générale de la violence au sein du Brésil démocratique. À partir d'un survol des « chiffres de la violence » et de leur distribution géographique et sociale inégale, nous verrons si l'intensification des violences qualifiée de « criminelles » au sein de la presse et de la littérature scientifique doit se résumer à des questions de « police » et de maintien de l'ordre public. Quels sont les rapports entre la violence et le politique en contexte démocratique ? Dans le cadre de ce questionnement, nous allons présenter la littérature scientifique sur la violence en Amérique latine en distinguant deux des principales perspectives d'analyse qui la structurent. La première analyse la violence à partir des dysfonctionnements institutionnels (systèmes juridiques, politiques, sécuritaires) qui caractérisent la période démocratique. La seconde situe la question de la violence contemporaine au sein d'une histoire politique et de rapports sociaux particuliers au continent latino-américain. À la lumière d'un dialogue avec cette littérature, notre proposition de recherche propose d'étudier les discours et les imaginaires de la punition afin de comprendre la problématique des violences criminelles au Brésil.

1.1 Nouvelles formes de violence et production de l'insécurité en contexte démocratique

Aujourd'hui, lorsqu'il est question de « violence » en Amérique latine et au Brésil, il s'agit avant tout de l'homicide et du crime. Dans les quotidiens comme dans les bulletins télévisés, dans les discours de politiciens comme dans ceux de juristes ou responsables de l'ordre public, le syntagme « violence criminelle » est réduit de manière répétée au seul mot « violence », produisant un effet anaphorique de symétrie et d'équivalence entre les deux termes. Sur son site Internet, le plus important quotidien de São Paulo (*Folha de São Paulo*, dorénavant abrégé par *Folha*) met à la disposition de ses lecteurs le « Radar de la violence » (*Radar da violência*) qui consiste en une carte interactive affichant de manière détaillée les endroits de la ville où ont été commis les derniers crimes enregistrés²⁸. Nous verrons que l'équivalence discursive qui se crée entre « violence », « crime » et « homicides » investit un nouveau discours de « dépolitisation » de la violence confinant la problématique de la violence à une question sécuritaire d'ordre public.

²⁸ « Radar da violência », *Folha de São Paulo*. En ligne : www1.folha.uol.com.br/cotidiano/radardaviolencia/

1.1.1 De la « violence politique d'en haut » aux chiffres de la « violence criminelle d'en bas »

Au Brésil, un long et complexe processus de libéralisation du régime militaire est initié en 1974 par le général Geisel à travers une restauration progressive des droits civiques et politiques. Sous forme de concessions du régime militaire à l'opposition – en ayant souvent pour contrepartie une mesure de contrôle autoritaire –, ce processus culmine par l'élection directe du président de la République en 1985 et par la rédaction de la Constitution démocratique de la « Nouvelle République » promulguée en 1988. Certains ont analysés dans les termes d'un « paradoxe²⁹ » ce passage de la violence « en gros » de l'État dictatorial à une violence « au détail » plus diffuse dans le tissu social du Brésil démocratique. Nous verrons que la multiplication des « chiffres » de la criminalité et de l'homicide contribue à construire une violence qui provient désormais essentiellement des quartiers populaires.

i. Inscription de l'image de la « violence criminelle » au sein des quartiers populaires

Il est toutefois prudent de noter que la violence criminelle n'est pas un phénomène entièrement nouveau et exclusif à la période de démocratisation³⁰, tout comme les formes de violences issues de luttes idéologiques ou de militances politiques demeurent aujourd'hui présentes³¹. Au-delà d'une intensification réelle des crimes de sang au tournant des années 1980, ce qui apparaît comme nouveauté au sein du discours social qui accompagne la période de

²⁹ Angelina Peralva, *Violence et démocratie. Le paradoxe brésilien*, Paris : Balland, 2001, 189p; Alba Zaluar, « Democratização inacabada : fracasso da segurança pública », *Estudos Avançados*, vol. 21, n° 61, 2007, p. 31-49.

³⁰ Si les chercheurs reconnaissent que nous pouvons difficilement faire confiance aux données à propos des indices de criminalité durant la période de dictature militaire, Koonings évoque tout de même l'idée qu'il est fort possible que les violences criminelles soient apparues avant la période de démocratisation, durant la dictature militaire; Kees Koonings, « Shadows of Violence and Political Transition in Brazil: from Military Rule to Democratic Governance », dans Dirk Kruijt et Kees Koonings (dir.), *op. cit.*, p. 224. La création de l'un des principaux groupes criminels de Rio de Janeiro aujourd'hui se fait également sous la dictature militaire, à la prison Cândido Mendes où sont enfermés conjointement prisonniers de droit commun et prisonniers politiques.

³¹ L'événement le plus marquant est sans doute celui du massacre de Eldorado dos Carajás d'avril 1996 dans l'État du Pará entourant un projet d'extraction minière mené par l'entreprise Companhia Vale do Rio. S'opposant au projet, des membres du Mouvement des travailleurs sans-terre ont barré la route nationale pour quelques heures au cours de leur marche de protestation vers Belém. Dix-neuf d'entre eux sont tués lors de l'assaut donné par la police militaire. Camille Goirand écrit que « d'après les journalistes présents sur place, au moins dix paysans ont été exécutés après leur arrestation. Parmi les policiers, on comptait aussi des hommes de main des propriétaires, et de nombreux indices conduisent à penser d'une part que le massacre a été prémédité, et d'autre part que ni le commandant de la police militaire ni le gouverneur de l'État du Pará, Almir Gabriel, ne seraient exempts de responsabilités ». Camille Goirand, *La politique des favelas*, Paris : Karthala, 2001, p. 11.

démocratisation est la multiplication inusitée des indices³² de criminalité dans le but de quantifier périodiquement ces violences. À cette fin, c'est le taux d'homicides qui s'est graduellement imposé comme indicateur permettant de mesurer la violence en Amérique latine. L'image d'une progression sans frein et exceptionnelle de la criminalité au Brésil s'établit graduellement dans les mentalités : en 1980, le taux d'homicides était au Brésil de 11,68 pour 100 000 habitants et n'était pas très éloigné du taux nord-américain se situant à la même époque un peu au-dessus de 10, mais il est passé à 25,37 en 1997³³ alors que la moyenne nord-américaine s'est maintenue durant les années 1990 autour de 10 et que la moyenne européenne n'a jamais dépassé trois homicides pour 100 000 habitants³⁴.

Au sein des grandes villes, ces statistiques criminelles recourent une géographie des inégalités sociales pour matérialiser à partir des quartiers populaires (périphéries³⁵ et favelas) une représentation du niveau de dangerosité des espaces urbains et de leurs habitants. L'augmentation du taux d'homicides national produit en effet une apparence d'homogénéité dans la distribution géographique et sociale de la violence meurtrière, mais camoufle en réalité d'importantes disparités locales au sein des quartiers et villes du pays.

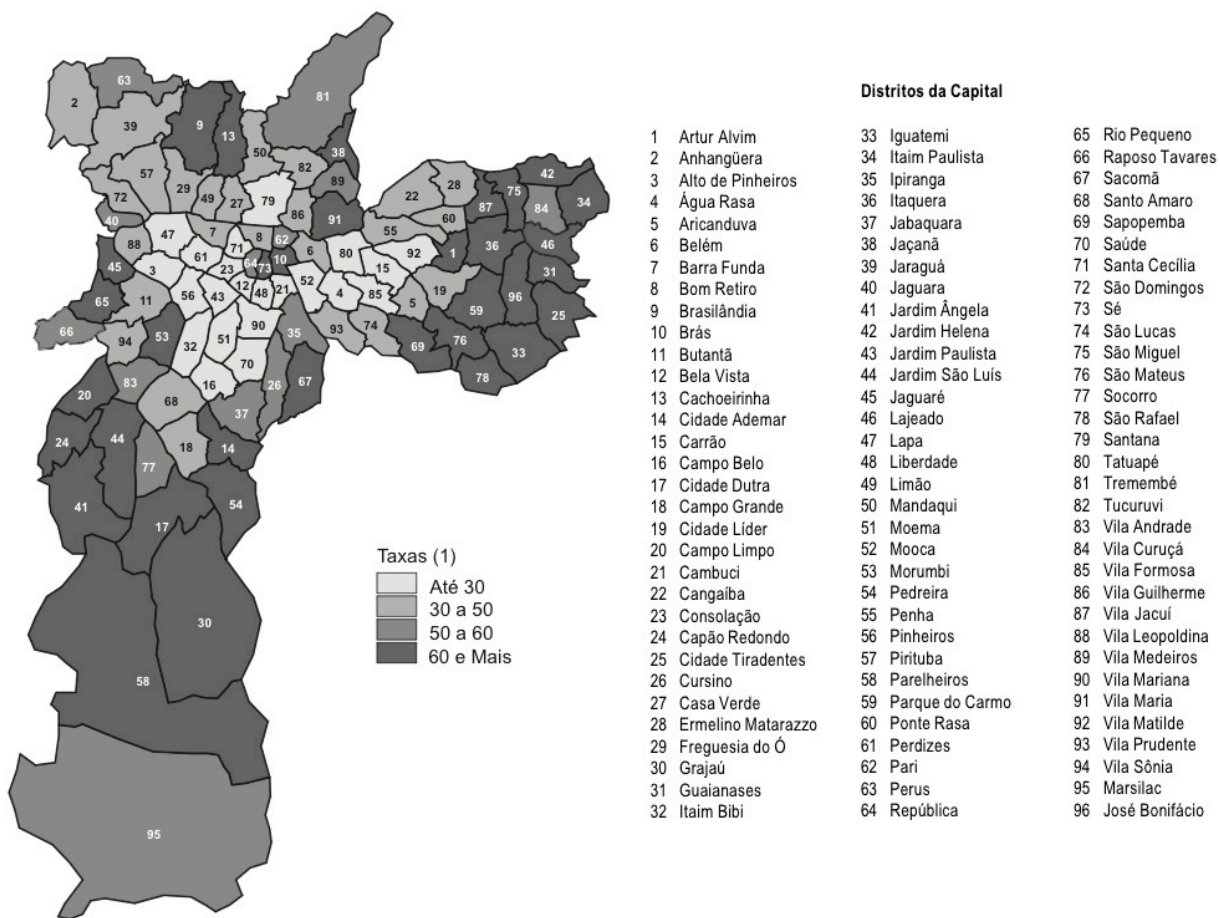
³² Parmi les principaux indices de mesure de la violence criminelle, l'on retrouve ceux mesurant les homicides volontaires, les vols suivis d'homicides (*latrocínios*), vols qualifiés (*roubos*), larcins (*furtos*), vols de véhicules, viols, trafic de drogue, vols de cargaisons et vols de banques.

³³ Angelina Peralva, *Violence et démocratie. Le paradoxe brésilien*, op. cit., p.57.

³⁴ United Nations Office on Drugs and Crime, *Global Study on Homicide*, Viennes : UNODC, 2011, 125p.

³⁵ En portugais brésilien, le terme de « périphérie » (*periferia*) décrit une situation géographique où les quartiers populaires se situent massivement dans les régions éloignées du centre de la ville. São Paulo en est l'archétype.

FIGURE 1: TAUX D'HOMICIDE SELON LES DISTRICTS DE LA VILLE DE SÃO PAULO (1999)³⁶



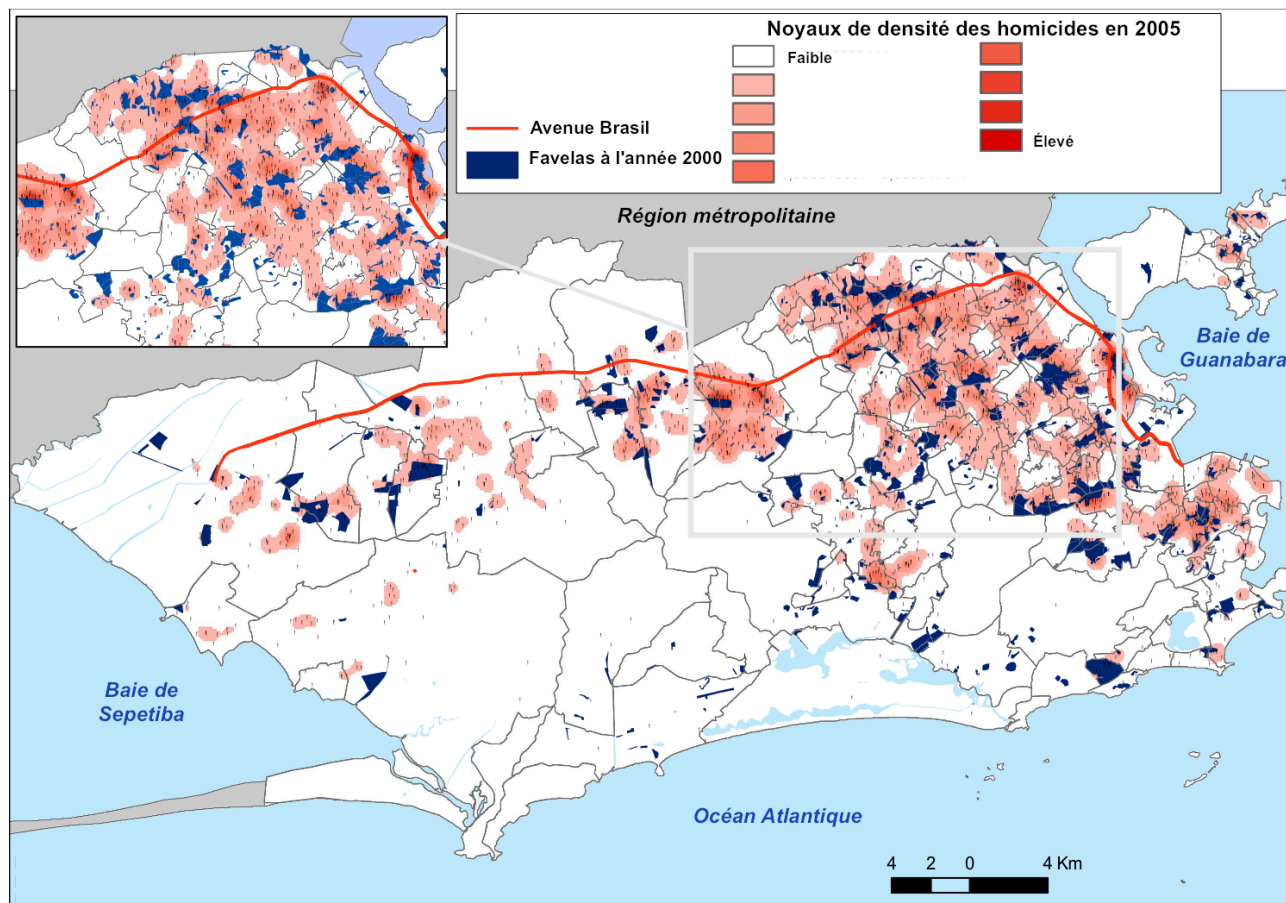
SOURCE : Paulo Borlina Maia, « Vinte anos de homicídios no Estado de São Paulo », *São Paulo em perspectiva/Fundação SEADE*, vol. 13, n° 4, oct./déc. 1999, p. 121-129.

Alors que l'augmentation des homicides s'est surtout concentrée au sein des grands centres urbains (les villes de São Paulo et de Rio de Janeiro compilent à eux seuls 56% des homicides commis au Brésil en 2000³⁷), certains de leurs quartiers les plus pauvres connaissent des taux d'homicides largement supérieurs à la moyenne nationale.

³⁶ Par 100 000 habitants.

³⁷ Núcleo de Estudos da Violência, « Homicídios por capitais ». En ligne : nevsp.org.

FIGURE 2: RÉPARTITION DES NOYAUX DE DENSITÉ DES HOMICIDES ET FAVELAS À RIO DE JANEIRO (2005)



SOURCES : *Departamento de Informática do Sistema Único de Saúde (DATASUS) et Ministério da Saúde (datasus.gov.br)*. Fabrication de la carte : *Núcleo de Pesquisa das Violências (NUPEVI), Universidade Federal do Rio de Janeiro (UERJ – nupevi.iesp.uerj.br)*.

À titre d'exemple, si pour l'année 2000 l'État de São Paulo connaît un taux d'homicides de 42,07, celui de sa capitale est de 57,3. Certains de ses quartiers situés en périphérie grimpent à 106,6³⁸ alors que ceux du centre habité par les classes aisées se maintiennent entre 3 et 8 homicides par 100 000 habitants³⁹. La figure 1 montre pour l'année 1999 à São Paulo cette concentration des homicides au sein des quartiers périphériques et paupérisés. Deuxième grand centre urbain en importance au Brésil, Rio de Janeiro fait l'expérience de cette même disparité

³⁸ Quelques-uns des districts parmi ceux connaissant les plus hauts taux d'homicides par 100 000 habitants en 2000 : Paraheiros :106,6; Cidade Tiradentes :102,9; Jardim Angela :91; Jardim São Luiz : 84,6. Núcleo de Estudos da Violência, « Dados de homicídio por distritos do Município de São Paulo ». En ligne : nevsp.org.

³⁹ Quelques-uns des districts parmi ceux ayant connu les plus bas taux d'homicides par 100 000 habitants en 2000 : Jardim Paulista : 3,6; Perdizes : 5,9; Moema :7; Lapa : 8,3. Núcleo de Estudos da Violência, « Dados de homicídio por distritos do Município de São Paulo ». En ligne : nevsp.org.

dans la répartition géographique des taux d'homicides⁴⁰. La figure 2 permet d'illustrer pour l'année 2005 cette répartition géographique des homicides autour des favelas de Rio de Janeiro.

ii. Violences policières et espaces paupérisés

Malgré un taux d'homicides national qui demeure en hausse depuis les années 1980⁴¹, les deux plus grandes villes du Brésil que sont São Paulo et Rio de Janeiro connaissent depuis une quinzaine d'années une chute considérable des taux d'homicides. En effet, l'année 1999 inaugure une tendance à la baisse des taux d'homicides à São Paulo : passant de 52,58 homicides pour 100 000 habitants en 1999 à 10,6 en 2014, cette période représente une chute de 80% des homicides. Rio de Janeiro connaît également entre 1999 et 2012 une baisse de 45% des ses taux d'homicides⁴². Si les indices de la violence homicide indiquent une diminution considérable de cette dernière au sein des deux plus grandes villes du Brésil, sa distribution géographique et sociale continue d'affecter majoritairement les quartiers pauvres de ses périphéries qui subissent toujours une violence policière croissante⁴³.

Si en 2012 le taux d'homicides de la ville de São Paulo est de 11,47, il grimpe à 19,3 pour le district de Capão Redondo, 24,12 pour Campo Limpo et atteint 25,18 pour Parque Santo Antônio qui se situent tous dans l'immense périphérie paupérisée de la Zona Sul (zone sud)⁴⁴. Or, cette violence criminelle associée au narcotrafic, à la délinquance ou aux règlements de comptes entre voisins, s'accompagne en retour d'une « réponse » policière tout aussi létale et souvent dénoncée comme responsable de graves violations des droits humains par plusieurs organismes locaux et internationaux de respect des droits humains.

⁴⁰ Patricia Rivero, « Segregação urbana e distribuição da violência: homicídios georreferenciados no município do Rio de Janeiro », *DILEMAS : Revista de Estudos de Conflito e Controle Social*, vol. 3, n° 9, juillet/août 2010, p. 117-142.

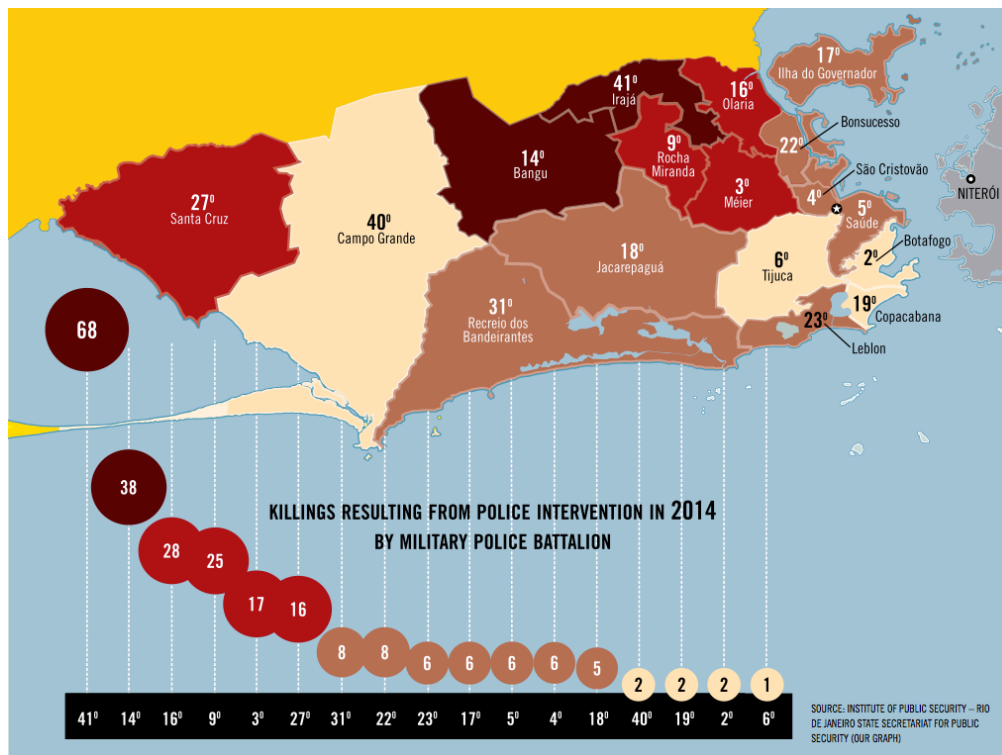
⁴¹ Le taux d'homicides du Brésil passe de 11,7 en 1980 à 29 en 2012.

⁴² Julio Jacobo Waiselfisz, *Mapa da violência 2014*, Rio de Janeiro : FLASCO Brasil, 2014, 170p.

⁴³ Ignacio Cano et Santos Nilton, *Violência letal, renda e desigualdade social no Brasil, 2e edição*, Rio de Janeiro: Viveiros de Castro Editora, 2007, 99p.

⁴⁴ Les taux d'homicides pour les districts de São Paulo sont calculés en fonction du nombre d'homicides y ayant été recensés pour 2012 par le Secrétariat de la sécurité publique de São Paulo. La population prise en compte est celle du dernier recensement de 2010. Site Internet de la mairie de São Paulo. En ligne : <http://infocidade.prefeitura.sp.gov.br>.

FIGURE 3 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU NOMBRE DE CIVILS TUÉS PAR LA POLICE DE RIO DE JANEIRO (2014)



SOURCE : Amnistie internationale, *You killed my son. Homicides by military police in the city of Rio de Janeiro*, AMR 19/2068/2015, août 2015, p. 35.

En effet, dans son rapport de 2011 sur la situation des droits humains au Brésil, Amnistie internationale souligne que la violence « criminelle » comme « policière » se concentre dans les quartiers populaires et affirme que « [...] la règle est toujours la suivante : les citoyens, en particulier les habitants des favelas, restent à la merci de la violence commise par les gangs, les milices et la police [alors que] les exécutions extrajudiciaires perdurent⁴⁵ ».

De 1986 à 1990, la police est responsable de 10% du total des homicides dans la région métropolitaine de São Paulo ; en 1991, ce pourcentage bondit à 15,9 % et en 1992 à 27,4 %. À titre comparatif, le pourcentage des homicides attribuables à la police dans la ville de New York

⁴⁵ Amnistie internationale, *Rapport 2011 : la situation des droits humains au Brésil*, 2011. En ligne : <http://www.amnesty.org/fr/region/brazil/report-2011>.

en 1990 est de 1,2 % et à Los Angeles de 2,1 %⁴⁶. À São Paulo l'on passe de 585 civils tués par la police en 1990 au nombre record de 1 470 en 1992⁴⁷. Le faible nombre de civils blessés (317 en 1992) et de policiers tués (59 en 1992) en comparaison au nombre élevé de civils décédés sous l'action de la police (1 470) discrédite la version officielle d'une augmentation des violences criminelles contre les forces de l'ordre. Comme le remarque la sociologue Teresa Caldeira, ces chiffres laissent voir une action policière dont l'objectif est de tuer plutôt que de remettre les criminels à la justice⁴⁸. Les chiffres sont similaires pour la ville de Rio de Janeiro où 78 civils ont été tués par la police en 1990 pour atteindre le nombre record de 539 en 2003. De 2010 à 2013, ce sont 1 270 personnes qui décèdent aux mains de la police à Rio de Janeiro alors que l'on compte pour cette même période le décès de 70 policiers en service⁴⁹. L'action policière violente occupe un rôle essentiel au sein des dynamiques de la violence au Brésil et, comme le révèle le rapport d'Amnistie internationale d'août 2015, cette dernière se concentre au sein des quartiers paupérisés des grands centres urbains⁵⁰. Comme le démontre la figure 3 pour la ville de Rio de Janeiro, les homicides commis par la police se concentrent au sein des régions administratives de la *Zona Norte* (zone nord) et *Zona Oeste* (zone ouest) de la ville où sont concentrées les favelas.

Comme l'indique le rapport d'Amnistie internationale d'août 2015 sur la violence policière à Rio de Janeiro,

[...] il existe des preuves considérables au fait que les morts catégorisées comme homicides ayant résulté d'une intervention policière ne surviennent pas toujours dans des situations de confrontation [avec les forces de l'ordre] et que les victimes sont presque toujours des résidents des favelas et des quartiers pauvres⁵¹.

⁴⁶ Teresa Caldeira et James Holston, « Democracy and Violence in Brazil », *Society for Comparative Study of Society and History*, vol. 41, n° 4, octobre 1999, p. 700.

⁴⁷ Données rassemblées par le *Núcleo de Estudos da Violência* de l'Université de São Paulo (nevus.org) à partir de l'information de la *Coordenadoria de Comunicação Social* de la police militaire.

⁴⁸ Teresa Caldeira, « Police violence under Democracy », dans *City of Walls. Crime Segregation, Citizenship*, Berkeley: University of California Press, 2000, p. 158-210.

⁴⁹ Amnistie internationale, *You killed my son. Homicides by military police in the city of Rio de Janeiro*, AMR 19/2068/2015, août 2015, 90p.

⁵⁰ Paulo Sérgio Pinheiro, « La sécurité dans les villes d'Amérique latine : sociétés (non) civiles sous la loi démocratique », *Revue Européenne des migrations internationales*, vol. 14, n° 1, 1998, p. 47-61.

⁵¹ Traduction libre : « There is considerable evidence that deaths categorized as killings resulting from police intervention do not always occur in situation of confrontation and that the victims are nearly always residents of favelas and poor neighbourhoods ». Amnistie internationale, *You killed my son. Homicides by military police in the city of Rio de Janeiro*, *op. cit.*, p. 53.

Une série de rapports d'organismes internationaux de défense des droits humains dénonce également, en plus des homicides, la torture pratiquée par les forces policières brésiliennes⁵². En juin 2015, l'un des principaux quotidiens en ligne du Brésil, *R7 Notícias* (Grupo Record), mène une enquête sur la base de la loi d'accès à l'information et des données de la police civile et révèle que des 803 cas d'homicides perpétrés par la police de São Paulo de janvier 2013 à juin 2015, 732 sont survenus dans les périphéries pauvres de la ville (voir figure 4)⁵³.

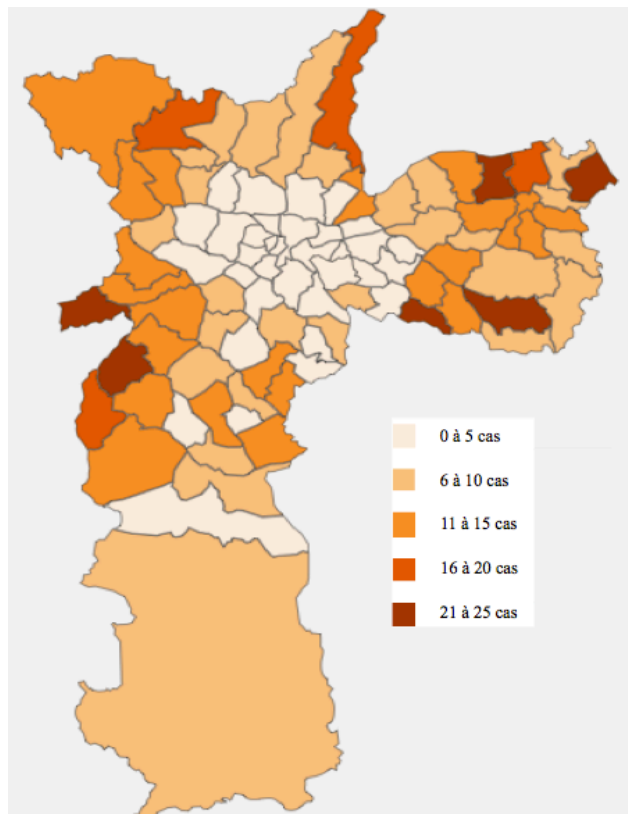
C'est en ce sens que cette violence criminelle, plus diffuse au sein du tissu social et moins « verticale » que la violence de l'État dictatorial, peut désormais sembler provenir « d'en bas » pour produire, loin du folklore carnavalesque, l'image de favelas et de quartiers paupérisés abritant une société hors normes, peuplée de criminels⁵⁴. En dépit du fait que la violence criminelle soit socialement très inégale dans sa distribution homicide, le crime et la peur du crime sont largement vécus aujourd'hui comme des faits de la vie « démocratique » au Brésil. Faisant désormais partie de l'environnement quotidien, la violence criminelle est racontée comme un risque constant qu'il s'agit d'évaluer et de gérer. Comme nous l'analyserons aux chapitres 4, 5 et 6, les récits médiatiques et politiques de la violence produisent un « ordre », une circulation d'images de la ville, de ses quartiers « dangereux », du criminel et du rôle de l'État. Par la répétition périodique des taux de criminalité en fonction des différents quartiers des mégapoles brésiliennes, une forme « d'évidence empirique » tronquée amplifie une paranoïa sécuritaire qui prend forme au sein des mentalités : si les « chiffres de la violence » évoquent l'enracinement du crime au sein des populations et quartiers paupérisés, l'image d'une violence comme menace constante de notre intégrité physique ne s'y limite pas, mais affecte la sécurité de tous, à tout moment et à n'importe quel endroit.

⁵² Voir entre autres Amnistie internationale, *You killed my son. Homicides by military police in the city of Rio de Janeiro*, op. cit., 90p.; Human Rights Watch, *Lethal Force: Police Violence and Public Security in Rio de Janeiro and São Paulo*, HRW: New York, décembre 2009, 122p.; Amnistie internationale, "They come in shooting": *policing socially excluded communities*, AMR 19/025/2005, décembre 2005, 85p; Amnistie internationale, "Nous sommes venus pour prendre vos âmes": *le caveirão et les opérations de police à Rio de Janeiro*, AMR 19/007/2006, mars 2006, 10p; Fernando Ribeiro Delgado et coll., *São Paulo sob achaque : Corrupção, Crime Organizado e Violência Institucional em Maio de 2006*, International Human Rights Clinic (Harvard Law School) et Justiça Global, mai 2011, 245p.; Amnistie internationale, *Beyond Despair: an agenda for human rights in Brazil*, AMR 19/15/1994, septembre 1994, 21p.

⁵³ « Polícia mata 10 vezes mais na periferia do que no centro de SP », *R7 Notícias*, 29 juin 2015. En ligne : <http://noticias.r7.com/sao-paulo/policia-mata-10-vezes-mais-na-periferia-do-que-no-centro-de-sp-29062015>.

⁵⁴ Les représentations contradictoires de la favela au Brésil et la stigmatisation de sa population que l'on associe au crime et à la violence fait l'objet d'une analyse détaillée dans Camille Goirand, op. cit., et Angelina Peralva, op. cit.

FIGURE 4 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU NOMBRE D'HOMICIDES ATTRIBUÉS À L'ACTION POLICIÈRE À SÃO PAULO (2014)



SOURCE : « Polícia mata 10 vezes mais na periferia do que no centro de SP », *R7 Notícias*, 29 juin 2015⁵⁵.

Quel statut faut-il accorder à cette violence qui ne relève plus d'un État militaire et dictatorial, mais d'un État doté d'une constitution et d'institutions formelles démocratiques ? S'agit-il d'un phénomène réellement nouveau relevant d'une simple question de sécurité publique, de police ? Après avoir dressé un panorama descriptif et statistique de la violence au Brésil démocratique, un survol des principales perspectives sociologiques et politiques de la littérature sur la violence en Amérique latine s'impose.

⁵⁵ En ligne : <http://noticias.r7.com/sao-paulo/policia-mata-10-vezes-mais-na-periferia-do-que-no-centro-de-sp-29062015>.

1.1.2 Perspectives sur la violence en Amérique latine et au Brésil

La littérature portant sur la violence et la démocratie en Amérique latine peut être divisée en deux grandes approches analytiques. La première situe la violence dans la contingence des nouveaux régimes démocratiques et l'analyse comme une conséquence des dysfonctionnements des institutions formelles. La seconde l'inscrit au sein d'enjeux historiques et politiques symbolisant un écart entre l'égalité garantie par les institutions formelles et les réalités sociales profondément inégalitaires. L'apport théorique de notre recherche s'inscrit davantage au sein de cette seconde perspective d'analyse. En effet, comme nous le verrons au terme de notre dialogue avec cette littérature, notre recherche propose une étude de la problématique de la violence en contexte démocratique à partir des imaginaires de la punition et leur résonance historique qui perdure au-delà des réformes institutionnelles et changements de régime politiques.

i. Les « nouvelles » violences : dysfonctionnements institutionnels, subjectivités et réformes

N'étant désormais plus dérivée d'un État considéré comme autoritaire, la violence au sein des contextes de post-dictature devient pour plusieurs latino-américanistes un objet d'étude en soi qui doit trouver ses causes non plus dans un état militaire, mais dans le dysfonctionnement des institutions démocratiques (du système de justice, des politiques de sécurité publique, du système pénal, etc.). Pour cette première perspective d'analyse sur la violence en Amérique latine, celle-ci n'a plus à voir directement avec l'État, mais davantage avec la subjectivité de ceux et celles qu'elle atteint, comme de ceux qui la mettent en oeuvre. C'est en ce sens que certains politologues et sociologues traitent aujourd'hui du rapport entre violence et démocratie en Amérique latine, sans l'inscrire directement au sein des rapports de pouvoir.

Une vaste littérature politique aborde ainsi la question de l'« exposition à la violence » pour mesurer les effets d'une « violence sociale⁵⁶ » et du « sentiment d'insécurité » sur la participation démocratique des individus. Dans un récent article, la politologue américaine Sarah Brooks parle

⁵⁶ Andrew Morrison, Mayra Buvinic et Michael Shifter, « The Violent Americas : Risk Factors, Consequences, and Policy Implications of Social and Domestic Violence », dans Hugo Frühling, Joseph Tulchin et Heather Golding (dir.), *Crime and Violence in Latin America*, Baltimore/ London : Johns Hopkins University Press, 2003, p. 93-112.

du Brésil dans les termes d'une « démocratie non-sécuritaire » afin d'expliquer ce qu'elle identifie comme un faible taux de participation citoyenne⁵⁷. En effet, inspirée d'une approche toquevillienne et des écrits de Lipset⁵⁸ sur la participation démocratique, l'auteure analyse les comportements politiques au sein des quartiers paupérisés grâce à des entrevues, questionnaires sociologiques et données statistiques. Elle soutient la thèse selon laquelle le degré d'exposition à l'insécurité physique (crime) affecterait négativement la participation des plus pauvres à la vie associative et constituerait l'un des principaux obstacles à la consolidation démocratique au Brésil. Cette perspective est partagée par Nancy Cardia au sein de son enquête parrainée par le *Núcleo de Estudos da Violência* de l'Université de São Paulo au sujet des effets de l'exposition à la violence sur les valeurs et croyances démocratiques⁵⁹. À partir de l'analyse quantitative des données recueillies par la distribution de 1041 questionnaires sociologiques au sein des quartiers de la périphérie de São Paulo, Cardia démontre comment l'exposition à cette nouvelle forme de violence « urbaine » ou « sociale » au sein des quartiers paupérisés de São Paulo entraîne une évaluation négative des droits humains, une perte de confiance envers les institutions démocratiques et favorise l'exigence de peines plus sévères. « Plus l'exposition à la violence est grande [...], conclut-elle, plus grande est l'acceptation de l'arbitraire et de la violence [...]. Plus grande aussi est l'acceptation de peines plus dures ou perçues comme définitives, telles la peine de mort ou la prison à perpétuité⁶⁰ ». Dans cette étude, Cardia soutient la thèse selon laquelle les individus ayant connu un degré élevé d'exposition à la violence refusent de reconnaître les droits humains des auteurs de certaines catégories de crimes (viol, trafic de drogue, enlèvement, homicide). Ce refus s'exprimerait par l'acceptation de méthodes illégales et violentes des forces policières dans la lutte contre la violence criminelle.

Dressant l'image d'une violence « sociale » qui s'alimente elle-même, ces études contribuent à dresser directement ou indirectement l'image d'une certaine culture « anti-démocratique » des populations brésiliennes et, plus particulièrement, de celles qui habitent les quartiers paupérisés

⁵⁷ Sarah Brooks, « Insecure Democracy: Risk and Political Participation in Brazil », *The Journal of Politics*, vol. 76, n° 4, octobre 2014, p. 972-985.

⁵⁸ Seymour Martin Lipset, « Some Social Requisites of Democracy: Economic Development and Political Legitimacy », *American Political Science Review*, vol. 53, n° 1, 1959, p. 69-105.

⁵⁹ Nancy Cardia, « Exposição à violência: seus efeitos sobre valores, crenças em relação a violência, polícia e direitos humanos », *Lusotopie*, 2003, p. 299-328.

⁶⁰ Traduction libre : « Maior a exposição à violência [...], maior a aceitação do arbítrio e da violência [...]. Maior também é a aceitação de penas mais duras ou percebidas como definitivas, como a pena de morte ou a prisão perpétua ». Nancy Cardia, *op. cit.*

plus exposés à la violence. En ce qui attrait à la « punition », ce réflexe « autoritaire » que souligne Cardia chez les groupes sociaux les plus exposés à la violence s'exprimerait notamment à travers les opinions favorables à la violence étatique en matière de répression du crime et défavorables aux droits humains des suspects d'actes criminels. Pour Lucía Dammert, auteure de l'ouvrage *Fear and Crime in Latin America*, l'insécurité des citoyens provoquée par l'exposition à la violence serait attribuée à l'image d'un État incapable d'assurer le contrôle du crime en contexte démocratique. En effet, le sentiment d'un État en perte du « monopole de la violence légitime », souligne-t-elle, entraînerait une forme de « populisme pénal⁶¹ » se traduisant par une volonté populaire « anti-démocratique » appuyant l'adoption de politiques punitives plus sévères et répressives. Teresa Caldeira et James Holston, anthropologues de l'Université de Berkeley et spécialistes de la question de la violence au Brésil, expriment également leur étonnement devant le constat selon lequel « [...] même les principales victimes de la violence policière – les classes ouvrières – appuient certaines formes de violence policière⁶² ».

Dans son article « The politics of Violence in Democratic Brazil », le politologue Ronald Ahnen soutient en ce sens que la violence policière n'a pas augmenté « malgré » la démocratisation, mais précisément « à cause » de la démocratisation qui autorise les électeurs à réclamer une approche policière plus répressive et à élire des politiciens favorables à l'institution de peines plus sévères⁶³. Conformément à cette thèse, l'une des caractéristiques de cette littérature est d'analyser les nouvelles formes de violence comme phénomène produit par le contexte de transition démocratique (imparfait). Corinne Davis Rodrigues dans son étude sur la démocratie et l'insécurité au Brésil s'appuie sur le postulat selon lequel « [...] l'accroissement du crime ainsi que de la peur d'en être victime peuvent être une conséquence de la démocratisation⁶⁴ ». Comme les études passées en revue ci-haut, son analyse détermine d'abord

⁶¹ Le concept de « populisme pénal » réfère à l'idée selon laquelle le sentiment d'insécurité provoquée par l'image d'une criminalité en hausse et « hors contrôle » favorise l'élection de politiciens proposant de modifier la législation pénale pour la rendre plus sévère et de rendre les politiques de sécurité publique plus répressives. Voir Lucía Dammert, *Fear and Crime in Latin America*, New York : Routledge, 2012, 179p.

⁶² Traduction libre : « even the main victims of police violence—the working classes—support some forms of police violence ». Teresa Caldeira et James Holston, *op. cit.*, p. 706.

⁶³ Ronald Ahnen, « The politics of violence in democratic Brazil », *Latin American Politics and Society*, vol. 49, n° 1, 2007, p. 141-164.

⁶⁴ Traduction libre : « both the recent increase in crime and fear of victimization in Brazil may be a consequence of democratization ». Corinne Davis Rodrigues, « Civil Democracy, Perceived Risk, and Insecurity in Brazil : an Extension of the Systemic Social Control Model », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 165, 2006, p. 243.

que les déficits de l'État de droit brésilien seraient à l'origine d'un sentiment généralisé d'insécurité depuis le retour à la norme démocratique. L'auteure soutient que c'est en fonction de ce sentiment d'insécurité que les Brésiliens poseraient aujourd'hui comme garantes de la « sécurité » une série de mesures « anti-démocratiques » (régime autoritaire, violence policière, etc.).

Angelina Peralva, auteure de l'ouvrage *Violence et démocratie : le paradoxe brésilien*⁶⁵, soutient également que les violences au Brésil aujourd'hui seraient le produit du contexte de démocratisation. « Le Brésil démocratique, écrit-elle, est devenu incapable de contrôler *sa propre violence*, car incapable de créer des institutions susceptibles de mener à bien cette tâche⁶⁶ ». Selon elle, la violence est produite au Brésil par l'entrechoquement entre la diffusion d'un sentiment d'égalité démocratique depuis les années 1980 et la disparition soudaine du cadre hiérarchique qui par le passé jouait le rôle d'une institution de régulation sociale. Ce contexte produirait un accroissement des conflits dans la société brésilienne, marqué d'une « [...] absence d'instances légitimes d'arbitrage de ces conflits multipliés ». Au sein de cette littérature, les enjeux liés aux dysfonctionnements institutionnels obtiennent en effet un rôle prépondérant au sein des facteurs explicatifs des violences. Pour Cardia, non seulement l'exposition à la violence « urbaine » favorise une culture « anti-démocratique », mais elle est elle-même engendrée par un mauvais fonctionnement des institutions judiciaires : « la croissance de la violence est indirectement encouragée par les coupes budgétaires du gouvernement aux niveaux fédéral, étatique et municipal, et dont le résultat est une diminution des ressources à investir dans l'application de la loi [...]⁶⁷ ». Pour Peralva, les facteurs explicatifs des violences d'aujourd'hui s'inscrivent dans le cadre de « [...] la faiblesse institutionnelle [...], notamment l'insuffisance et l'inadéquation des forces de police aux nouvelles exigences de la démocratie [...]⁶⁸ ».

⁶⁵ Angelina Peralva, *op. cit.*

⁶⁶ Angelina Peralva, « Perspectives sur la violence brésilienne », *Tiers-Monde*, tome 42 n°167, 2001, p. 538 (nous soulignons).

⁶⁷ Traduction libre : « The growth of violence is also being indirectly encouraged by federal, state and municipal government budget cuts resulting in less resources to invest in law enforcement [...] ». Nancy Cardia, *Urban Violence in São Paulo*, Washington D.C : Woodrow Wilson International Center for Scholars (Comparative Urban Studies Occasional Papers Series), vol. 33, 2000, p. 9.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 548.

Ce propos de Peralva renvoie à l'un des principaux aspects normatifs de cette littérature sur les dysfonctionnements institutionnels comme facteurs explicatifs du sentiment d'insécurité et des déficits démocratiques, soit de limiter la question de la violence en Amérique latine à des enjeux d'ordre public et de « police ». En effet, Brooks conclut son article sur la « démocratie non-sécuritaire » au Brésil en suggérant de renforcer les institutions de sécurité publique :

[c]ette analyse suggère que ce sont les citoyens qui sont le plus avantagés dans leur accès à la sécurité qui peuvent le plus efficacement faire entendre leur voix à travers les politiques démocratiques. Ainsi, où les institutions de sécurité publique sont faibles [...], le résultat peut être celui d'un piège pernicieux renforçant l'exclusion politique [...]⁶⁹.

À partir du postulat selon lequel le « sentiment d'insécurité » en Amérique latine entraînerait chez les secteurs populaires un faible appui pour les institutions démocratiques, Lucía Dammert et Mary Fran Malone produisent une analyse qui tente de déterminer quelle stratégie de maintien de l'ordre permet de lutter le plus efficacement contre l'insécurité. Ces dernières proposent le renforcement du modèle de la « police communautaire » comme moyen de favoriser le développement des institutions démocratiques en Amérique latine⁷⁰.

Ces approches au sujet des « nouvelles violences » en Amérique latine et au Brésil se caractérisent ainsi par leur analyse contingente au contexte démocratique d'aujourd'hui, leur mise à l'avant-plan des subjectivités (sentiment d'insécurité) et le « bon fonctionnement » des institutions formelles (réformes juridiques, policières, sécuritaires, etc.). Cette littérature permet difficilement d'aborder les aspects politiques d'une violence qui ne peut être qu'exclusivement « criminelle » ou « sociale », mais s'inscrit dans une histoire et dans des rapports de pouvoir particuliers à l'Amérique latine. En effet, c'est de cette limitation de l'analyse politique de la violence dont témoigne Kees Kooning, co-directeur de l'ouvrage *Societies of Fear*, en écrivant que « [...] ce n'est pas tant l'héritage de la répression passée et la violence politique qui pose une menace à la consolidation de la démocratie, mais la nature quasi endémique de poches et formes

⁶⁹ Traduction libre : « This analysis suggests that it is the citizens who are more advantaged in their access to insurance who can most effectively make their voices heard in democratic politics. Thus, where public security institutions are weak [...], the result may be a pernicious and reinforcing trap of political exclusion [...] ». Sarah Brooks, « Insecure Democracy: Risk and Political Participation in Brazil », *op. cit.*, p. 982.

⁷⁰ Lucia Dammert et Mary Fran Malone, « Does it Take a Village ? Policing Strategies and Fear of Crime in Latin America », *Latin American Politics and Society*, vol. 48, n° 4, 2006, p. 27-51.

particulières de la *violence sociale aujourd'hui*⁷¹ ». La suite de son ouvrage conclut alors que le « [...] Brésil présente en fait l'état le plus caractéristique de la "nouvelle violence" qui affecte les sociétés latino-américaines dans la période post-dictature⁷² ». La seconde littérature que nous aborderons se distingue précisément de la première par l'importance qu'elle accorde aux facteurs sociaux, symboliques et historiques qui inscrivent la problématique de la violence sur le continent latino-américain au sein d'enjeux politiques qui dépassent le cadre des institutions démocratiques formelles. En effet, comme l'écrit Alain Rouquié, spécialiste de l'Amérique latine, ces distorsions des institutions démocratiques par la diffusion de valeurs autoritaires ou anti-démocratiques « [...] ne proviennent pas, comme on l'a parfois écrit au nord du rio Bravo, d'une incapacité psychologique à la démocratie qui serait propre aux peuples et aux sociétés d'Amérique latine, voire au monde ibérique, mais bien de conditions socio-historiques objectives⁷³ ».

ii. La violence au fondement des sociétés latino-américaines : de l'écart entre « constitutions écrites » et « constitutions vécues »

Paulo Sérgio Pinheiro, ex-ministre des droits humains (2001-2003) et politologue fondateur du *Núcleo de estudos da violência* de l'Université de São Paulo, souligne contrairement à la littérature passée en revue ci-haut que les causes de la violence au Brésil ne résident pas tant dans un mauvais fonctionnement des organes coercitifs de l'État, ni de son appareil légal, mais plutôt dans la permanence d'une « verticalité » des inégalités sociales et d'une méfiance historique des sociétés latino-américaines à l'égard des institutions politiques et juridiques formelles⁷⁴. Exprimées à travers les profondes disparités salariales au Brésil, ces inégalités dévoileraient la « coexistence de deux pays distincts sur un même territoire⁷⁵ » qui n'appréhendent pas de la

⁷¹ Traduction libre : « [...] it is not so much the legacy of *past repression and political violence* that may pose a threat to the consolidation of legitimate democracy, but rather the near-endemic nature of peculiar forms and pockets of *social violence today* » (nous soulignons). Kees Koonings, « Shadows of Violence and Political Transition in Brazil : from Military Rule to Democratic Governance », dans Dirk Kruijt et Kees Koonings (dir.), *Societies of Fear : The Legacy of Civil War, Violence and Terror in Latin America*, op. cit., p. 198.

⁷² Traduction libre : « Brazil, in fact, presents the most telling case of the "new violence" that affects Latin American societies in the post-authoritarian period ». *Ibid.*, p. 224.

⁷³ Alain Rouquié, « Pouvoir et légitimité », dans *Amérique latine. Introduction à l'extrême-Occident*, Paris : Seuil, 1987, p. 310.

⁷⁴ Paulo Sérgio Pinheiro, « Démocratie et État de non-droit au Brésil : analyse et témoignage », *Culture & Conflits*, n° 59, 2005, p. 149-184.

⁷⁵ Alain Rouquié, *Le Brésil au XXI^e siècle. La naissance d'un nouveau grand*, Paris : Fayard, 2006, p. 24.

même façon la loi et la politique⁷⁶. En favorisant les transitions pactisées de régimes politiques, la permanence de ces inégalités reposerait, selon Pinheiro, sur le rôle déterminant et le poids spécifique d'institutions et d'appareils qui résisteraient en partie aux changements politiques de manière à constituer un « réseau étatique parallèle » ; « [...] *parallèle* – parce que derrière la façade de fonctionnement légal des organes d'État on retrouve un fonctionnement dissimulé, faisant usage de la violence illégale (comme celui de la torture) ou dominé par la corruption. La nature *étatique* de ce réseau vient de ce qu'il est une ressource à l'intérieur de l'appareil d'État, toujours susceptible d'être mobilisée par les classes dirigeantes⁷⁷ ». Cette littérature se distingue ainsi de la première en relativisant le poids des institutions formelles devant la permanence de rapports sociaux et politiques inégalitaires en Amérique latine.

Pour sa part, Alain Rouquié considère que les sociétés latino-américaines empruntent un même langage idéologique ainsi qu'une même inspiration institutionnelle que les sociétés occidentales. Or, en raison de leurs histoire, pratiques et hiérarchies sociales, un important écart entre les idéologies institutionnelles et les comportements sociaux produit une culture politique en trompe-l'oeil. C'est en ce sens que ce spécialiste reconnu de l'Amérique latine souligne la permanence d'un « [...] fossé [qui] sépare en effet les constitutions écrites des constitutions vécues⁷⁸ ». Pour ce dernier, les changements de régimes politiques fréquents (le Brésil fait l'expérience de six constitutions au XX^e siècle) ne seraient que le revers du caractère stable des bases économiques inégalitaires des sociétés latino-américaines⁷⁹. Ainsi, l'apparente « instabilité » politique résultant de ces changements institutionnels dissimulerait « une continuité des acteurs politiques qu'aucun changement de régime ne remet véritablement en question⁸⁰ ». C'est également en ce sens que Camille Goirand, auteure de *La politique dans les favelas*, interprète la transition démocratique dans les termes d'une « démocratisation par le haut », s'étant déroulée sans le peuple et à partir de l'initiative des militaires au pouvoir⁸¹. Les analyses de la

⁷⁶ Camille Goirand, *La politique des favelas*, *op. cit.*, p. 28.

⁷⁷ Paulo Sérgio Pinheiro, « Démocratie et État de non-droit au Brésil : analyse et témoignage », *op. cit.*, p. 156.

⁷⁸ Alain Rouquié, « Pouvoir et légitimité », dans *Amérique latine. Introduction à l'extrême-Occident*, *op. cit.*, p. 308.

⁷⁹ Alain Rouquié, « Pouvoir et légitimité », dans *ibid.*, p. 305-332.

⁸⁰ Alain Rouquié, *Le Brésil au XXI^e siècle. La naissance d'un nouveau grand*, *op. cit.*, p. 112.

⁸¹ Notons à ce titre que si l'opposition porte à la présidence Tancredo Neves en janvier 1985 comme premier président civil, la candidature de ce dernier aura été conditionnelle à l'acceptation de José Sarney comme vice-président, un partisan de longue date du régime militaire. En mars 1985, Sarney devenait président de la République à la suite de la mort de Neves. « Accident de l'histoire, le décès de ce dirigeant de l'opposition démocratique a donné à un représentant de l'ancien régime militaire, José Sarney, la charge de présider à la rédaction de la Constitution de

violence en Amérique latine doivent savoir tenir compte de cette histoire des écarts entre le contenu formel des institutions et la mise en pratique des rapports de violence.

Au sein de la littérature, un débat sur la perte du monopole de la violence légitime au Brésil permet de souligner l'importance de prendre en compte ces aspects symboliques et historiques de la violence. Condensé dans un numéro spécial de la revue française *Cultures et Conflits* (n° 59, 2005), ce débat oppose les thèses du sociologue français Michel Wieviorka au sujet d'un tiraillement de la formule wébérienne à celles du sociologue brésilien Sérgio Adorno⁸² sur la particularité de la violence dans les contextes latino-américains. Au lieu de postuler le caractère « inédit » d'une perte du monopole de la violence légitime par l'État brésilien, Adorno demande comment nous devrions situer la question de ce même monopole au sein des sociétés qui, comme celle du Brésil, ne sont jamais parvenues à l'acquérir de manière comparable aux États européens ou nord-américains. Pour Adorno, parler de la violence au Brésil exigerait de tenir compte d'une *continuité* qui, malgré l'influence des idéaux démocratiques inspirés de la modernité du monde occidental (abolition de l'esclavage, libéralisation du marché du travail, républicanisme, modèle libéral-démocratique du pouvoir, etc.), définirait un usage étatique de la violence au service d'une structure sociale fondamentalement inégalitaire. À titre d'exemple, le sociologue brésilien souligne que les idéaux démocratiques et les droits civils présents dans chacune des constitutions qu'a connues le Brésil depuis son indépendance en 1822 seraient demeurés restreints à la sphère des élites propriétaires et n'auraient jamais été intégrés par les pratiques politiques, et encore moins par la société. Au Brésil, soutient-il, la violence serait profondément marquée comme moyen historique légitime de répression dans le but de soumettre à la volonté des élites un contingent de « non-citoyens ».

En effet, contrairement à l'idéal égalitaire que traduisent les institutions judiciaires et politiques du Brésil au lendemain de l'instauration de la Première République (1889)⁸³, l'énoncé

la Nouvelle République, promulguée en 1988, et qui porte la marque très forte de cette continuité ». Camille Goirand, *La politique des favelas*, op. cit., p. 28.

⁸² Sérgio Adorno, « Le monopole étatique de la violence : le Brésil face à l'héritage occidental », *Culture & Conflits*, n° 59, automne 2005, p. 149-184.

⁸³ Voir, entre autres, Marco Cesar Alvarez, « A criminologia no Brasil ou como tratar desigualmente os desiguais », *Revista de ciências sociais*, vol. 45, n° 4, 2002, p. 677-704; Wanda de Lemos Capeller, *L'engrenage de la répression. Stratégies sécuritaires et politiques criminelles. L'exemple du Brésil 1890-1990*, Paris: Droit et Société, 1995, 253p.

désormais célèbre prononcé par le président populiste de l'Estado Novo, Getulio Vargas, « pour mes amis, tout! Pour mes ennemis, la loi! » révèle, tel que noté par Angelina Peralva, la constitution d'une société où la loi est fondamentalement « [...] perçue comme n'engageant que les "ennemis", alors qu'il est permis aux "amis" de l'ignorer⁸⁴ ». Au sein de ses travaux sur la théorie démocratique en Amérique latine, le politologue d'origine argentine Guillermo O'Donnell note en ce sens comme principal obstacle à l'institution de l'État de droit au sein des sociétés latino-américaines l'« opinion vraisemblablement répandue selon laquelle, premièrement, celui qui respecte volontairement la loi est un idiot et, deuxièmement, le fait d'être assujéti à la loi ne signifie pas que l'on possède des droits, mais plutôt une preuve de faiblesse sociale⁸⁵ ».

C'est en ce sens que, dans un contexte où « [...] le pauvre continue à être la principale victime de la violence, de la criminalité et de la violation des droits humains⁸⁶ », Pinheiro permet de souligner l'effet pervers d'une conception exclusivement juridique et institutionnelle du problème de la violence criminelle. En effet, dans le contexte d'un rapport profondément inégalitaire aux droits et à l'usage étatique de la violence, l'État de droit cherchant sa consolidation à travers le renforcement du droit criminel et de ses appareils sécuritaires risque de renforcer le phénomène de la violence plutôt que de le restreindre. Bien que l'image de la perte d'autorité de l'État puisse favoriser l'expression de sa souveraineté par un repli sur sa fonction sécuritaire, « l'État de droit [...], écrit Pinheiro, ne doit pas être assimilé au renforcement du droit criminel précisément du fait que l'un des aspects cardinaux du droit criminel est son *caractère discriminatoire*⁸⁷ ».

Cette littérature nous met ainsi en garde contre une réduction de la problématique de la violence à celle d'une question sécuritaire ou d'ordre public. Comme l'écrit Rouquié,

⁸⁴ Angelina Peralva, « Perspectives sur la violence brésilienne », *op. cit.*, p. 543.

⁸⁵ Guillermo O'Donnell, « Repenser la théorie démocratique : perspectives latino-américaines », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 8, n° 2, 2001, p. 218.

⁸⁶ Traduction libre : « the poor continue to be the preferred victims of violence, criminality and human rights violations ». Paulo Sérgio Pinheiro, « The Rule of Law and the Underprivileged in Latin America : Introduction », dans Juan Méndez, Guillermo O'Donnell et Paulo Sérgio Pinheiro (dir.), *The (un) rule of law and the underprivileged in Latin America*, Notre Dame : University of Notre Dame Press, 1999, p. 2.

⁸⁷ Traduction libre : « the rule of law [...] must not be equated with the enforcement of criminal law, precisely because one of the cardinal features of criminal law is its discriminatory character » (nous soulignons). *Idem.* Voir également au sujet du caractère discriminatoire des pratiques policières en Amérique latine Paul Chevigny, « Defining the role of police in Latin America », dans Juan Méndez, Guillermo O'Donnell et Paulo Sérgio Pinheiro (dir.), *The (un) rule of law and the underprivileged in Latin America*, *op. cit.*, p. 49-70.

Cette violence généralement décentralisée peut devenir la pratique courante d'organismes officiels, notamment des forces de sécurité. Le rétablissement de fait de la peine capitale par les "escadrons de la mort" de certaines polices locales au Brésil contre des petits délinquants, des marginaux embarrassants, voire mendiants, n'est pas un fait isolé⁸⁸.

En effet, l'analyse de la violence et de sa punition au Brésil exige de mettre à l'étude certains des processus sociaux, discursifs, historiques ou imaginaires ayant contribué à leur donner un sens parallèle à celui que lui concède le contenu démocratique et égalitaire des institutions formelles. Comme le note Rouquié, « [...] les fausses fenêtres de l'universalisme juridique y recouvrent le particularisme des relations personnelles et de la force⁸⁹ ». Toutefois, depuis le retour à la norme démocratique au Brésil, cette proximité entre « violences criminelles » et « renforcement des institutions sécuritaires » se présente désormais comme « allant de soi ». En effet, la diffusion quotidienne des « chiffres de la violence » au sein des espaces médiatiques et des discours des autorités publiques favorise l'occultation des dimensions politiques de cette violence. Au Brésil, lorsque l'on parle de violences, on ne renvoie plus à l'image de la répression de l'État militaire, mais désormais à la paranoïa des assauts à main armée dans les rues, à l'insécurité, au narcotrafic et à la guerre que mène la police contre les « bandits ». Cette violence à la fois évidente et insaisissable est un travail de l'imaginaire, elle déplace notre attention sur « l'ici et maintenant » de la criminalité et sur une urgence d'agir qui permet d'escamoter le fait que la violence c'est aussi celle de l'État, de ses forces policières et des violations des droits humains perpétrés au nom d'une « lutte contre la violence (criminelle) ». Cette violence en contexte démocratique ne dévoile pas uniquement l'image du délinquant, l'enlèvement, le revolver, mais favorise le dévoilement du « pouvoir de punir » d'un État visant à réaffirmer son autorité. Comme institution sociale, la punition en Amérique latine et au Brésil matérialise une histoire et des significations sociales qui permettent de l'inscrire au coeur du phénomène de la violence par son caractère paradoxal qui à la fois vise à contrôler la violence, mais au même moment ne peut que participer de cette dernière.

⁸⁸ Alain Rouquié, « Pouvoir et légitimité », dans *Amérique latine. Introduction à l'extrême-Occident*, op. cit., p.314.

⁸⁹ Alain Rouquié, *Amérique latine. Introduction à l'extrême-Occident*, op. cit., p. 309.

1.2 La « punition » comme fenêtre d’analyse sur la violence au Brésil

Dans son ouvrage-clé portant sur la criminalité et la citoyenneté au Brésil, Caldeira souligne que « [...] la violence pose toujours des problèmes de signification. L’expérience de la violence bouscule le sens, un bousculement auquel la mise en récit tente de répondre⁹⁰ ». Ces significations au sujet de la violence concernent les crimes de sang, le narcotrafic, les vols, mais aussi le contrôle policier, la prison et les violations des droits humains commis par les forces de l’ordre. En effet, la « punition » est soumise à certains principes de légitimation que n’épuise pas entièrement le cadre légal de l’État de droit, malgré sa prétention à exercer un monopole sur la distinction entre violence légitime et illégitime. Comme l’écrit Cornelius Castoriadis au sujet de la formule wébérienne, « [...] en amont du monopole de la violence légitime, il y a le monopole de la parole légitime; et celui-ci est à son tour ordonné par le monopole de la signification valide. Le Maître de la signification trône au-dessus du Maître de la violence⁹¹ ». La question des significations sociales de la punition au Brésil se trouve au centre de notre analyse visant à faire sens d’un paradoxe central à notre recherche : au moment où s’institue dans l’espace public un discours de « lutte contre l’impunité » des criminels et délinquants, la société brésilienne connaît des taux d’incarcération qui se trouvent en pleine inflation.

1.2.1. Hypercarcéralisation

Par ses 615 933 détenus en date de juin 2015, le Brésil occupe le quatrième rang mondial en terme de population carcérale et connaît une surpopulation pénale de 244 000 individus⁹². Malgré cette réalité « objective » de la punition dans la société brésilienne, on dénonce fréquemment au sein des espaces médiatiques et politiques l’« impunité » des criminels et délinquants. Cette dénonciation sert souvent à exiger des peines plus longues, plus extensives (diminution de l’âge de la majorité pénale), des conditions d’incarcération plus restrictives et une répression policière

⁹⁰ Traduction libre : « The experience of violence disrupts meaning, a disruption that narration tries to counter ». Teresa Caldeira, *City of Walls*, *op. cit.*, p. 34.

⁹¹ Cornelius Castoriadis, « Pouvoir, politique, autonomie », dans *Le monde morcelé. Les carrefours du labyrinthe 3*, Paris : Éditions du Seuil, 1990, p. 150.

⁹² Clara Velasco, « Número de presos dobra em dez anos e passa dos 6 mil no país », *G1 (Rede Globo)*, 23 juin 2015. En ligne : <http://g1.globo.com/politica/noticia/2015/06/numero-de-presos-dobra-em-10-anos-e-passa-dos-600-mil-no-pais.html>

plus musclée dans les quartiers populaires où se concentrent les homicides. Une littérature criminologique au Brésil analyse ce contexte d'hypercarcéralisation⁹³ issu du retour à la norme démocratique à partir d'une reprise des thèses du « virage punitif » développées par certains sociologues américains et européens⁹⁴.

i. Les thèses du « virage punitif » au Brésil

Au Brésil, il semble s'établir un consensus à la fois criminologique et politique au sujet d'un « virage punitif » signalant à partir des années 1990 une nouvelle approche, plus répressive, en regard de la question pénale. De manière générale, ces thèses diffusées en Amérique du Nord et en Europe, entre autres par Loïc Wacquant et Philippe Mary, noteraient une tendance mondiale à la transformation de l'« État social » (État-providence) vers ce qu'elles nomment un « État pénal » développant de nouvelles catégories et de nouveaux discours, de nouveaux corps administratifs et de nouvelles politiques gouvernementales visant à punir plus sévèrement les populations paupérisées. Dans le cadre d'une offensive néolibérale contre l'État-providence, cet « État pénal » laisserait place à un traitement punitif des questions sociales (criminalisation de la pauvreté) et à un durcissement des politiques pénales. À travers la littérature scientifique brésilienne, la reprise de ces thèses met de l'avant les héritages autoritaires des institutions sécuritaires et pénales plutôt que le néolibéralisme comme facteur explicatif du virage punitif. C'est en ce sens qu'est interprétée au Brésil l'adoption de lois pénales plus sévères au tournant des années 1990: *Lei dos crimes hediondos*⁹⁵ (loi des crimes hideux), *Lei da prisão temporária*⁹⁶ (loi de la prison temporaire), *Lei do crime organizado*⁹⁷ (loi du crime organisé), *Regime*

⁹³ Le taux d'incarcération national par 100 000 habitants passe de 65,2 en 1988 à 134,9 en 2000, 181,5 en 2003, et 287 en 2012. Source : Les taux d'incarcération pour 2010 sont calculés à partir des données du recensement démographique national de 2010 : censo2010.ibge.gov.br, et des données du Ministère de la Justice : <http://dados.gov.br/dataset/infopen-levantamento-nacional-de-informacoes-penitenciarias>. Les taux d'incarcération pour les années antérieures à 2010 proviennent de Fernando Salla, « As rebeliões nas prisões: novos significados a partir da experiência brasileira », *Sociologias*, Porto Alegre, ano 8, n° 16, jul.-dez. 2006, p. 290.

⁹⁴ La thèse du « virage punitif », parfois également nommé « pénalisation du social », a notamment été développée dans : Loïc Wacquant, *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Marseille : Agone, 2004, 347p.; Loïc Wacquant, « De l'État social à l'État pénal », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 124, septembre 1998, 95p.; Philippe Mary, *Insécurité et pénalisation du social*, Bruxelles : Éditions Labor, 94p.

⁹⁵ Loi n° 8.072/90 du 25 juillet 1990.

⁹⁶ Loi n° 7.960/89 du 21 décembre 1989.

⁹⁷ Loi n° 9.034/95 du 3 mai 1995.

*disciplinar diferenciado*⁹⁸ (régime disciplinaire différencié) et le 2 juillet 2015, l'approbation à la chambre des députés d'un projet d'amendement constitutionnel prévoyant la diminution de l'âge de la majorité pénale pour certains crimes jugés violents (PEC 171 / 1993).

Alessandra Teixeira identifie au Brésil le passage d'un paradigme d'humanisation des peines durant les années 1970 et 1980 (défense des droits des détenus et accusés) à celui d'un durcissement du système pénal à partir des années 1990⁹⁹. Dans l'État de São Paulo, le gouvernement de Paulo Egydio (1975-1979, *Aliança Renovadora Nacional* – ARENA) marquerait cette période d'humanisation des peines qui, dans le cadre des luttes et négociations ayant précédé la fin du régime autoritaire, sera suivie selon l'auteure d'un courant d'humanisation des prisons sous le gouvernement Franco Montoro (1983-1986, *Partido do Movimento Democrático Brasileiro* – PMDB). Caractérisées par le souci d'une extension des droits humains aux détenus, ces politiques criminelles « progressistes » correspondraient à l'idée du bien-être carcéral que le sociologue américain David Garland analyse au courant des années 1970 aux États-Unis et en Europe¹⁰⁰. L'existence de cette ouverture aux droits des détenus au Brésil aurait toutefois été de brève durée : devant l'amplitude d'un sentiment de peur et d'insécurité, le gouvernement de Mário Covas (1996-2001) et la gestion de Nagashi Furukawa au Secrétaria de l'administration pénitentiaire (1999-2006) correspondraient à l'institution de ce que Teixeira signale comme une « nouvelle rationalité pénale » qui inaugure une « politique criminelle d'exception » au sein du Brésil démocratique. L'augmentation de la violence criminelle, l'émergence d'une puissante organisation criminelle au sein du système carcéral (*Primeiro Comando da Capital* – PCC) à São Paulo et d'émeutes au sein des prisons (particulièrement celle du 2 février 2001) surgiraient conjointement à une nouvelle manière d'aborder la question carcérale et d'affirmer la souveraineté étatique. En effet, la thèse de Teixeira démontre qu'à partir de la fin des années 1980 prendrait forme un ensemble de réformes légales qui accentue la sévérité des peines et des conditions d'incarcération et, dans un contexte de scénario d'urgence, serait l'expression de dérogations continues aux droits des prisonniers et des accusés.

⁹⁸ Loi n° 10.792/2003 du 1^{er} décembre 2003.

⁹⁹ Alessandra Teixeira, *Prisões da exceção : política penal e penitenciária no Brasil contemporâneo, op. cit.*

¹⁰⁰ David Garland, *Punishment and Modern Society. A Study in Social Theory*. Chicago : Chicago University Press, 1990, 312p.

La thèse défendue par la sociologue Debora Regina Pastana dans son ouvrage sur le pouvoir judiciaire au Brésil s'inscrit dans une perspective similaire à celle de Teixeira. Elle démontre que malgré le discours démocratique qui sous-tend la réforme du système de justice pénale depuis le retour à la norme démocratique, ce dernier demeurerait aujourd'hui profondément caractérisé par un *éthos* et des pratiques autoritaires¹⁰¹. Selon Pastana, les acteurs du système de justice pénale interprèteraient la loi, identifieraient les crimes et appliqueraient les sanctions correspondantes de manière à favoriser l'*inégalité* sociale plutôt que de favoriser la justice sociale. Sa thèse principale fait la démonstration qu'en concentrant leurs efforts à contrôler certains types de crimes (essentiellement, les infractions criminelles contre la personne) considérés comme menaces évidentes à la sécurité, le système de justice ciblerait davantage les classes populaires alors que les crimes des élites (corruption, évasion fiscale, détournement de fonds, etc.), s'ils sont souvent dénoncés par la population, ne feraient pourtant pas l'objet des mêmes politiques et pratiques répressives¹⁰². En réaction à ce contexte général d'une augmentation de la sévérité pénale qui va de pair avec les dénonciations fréquentes de « l'impunité des criminels et délinquants » au sein de l'espace public, des intellectuels et des organismes de défense des droits humains militent contre l'« impunité des autorités » souvent conduites à réprimer le crime sur la base d'actions illégales et extrajudiciaires ciblant davantage les populations marginalisées¹⁰³. La prochaine section a pour objectif de dresser une illustration générale du dialogue polémique de ces deux discours de « lutte contre l'impunité ».

¹⁰¹ Débora Regina Pastana, *Justiça penal no Brasil contemporâneo. Discurso democrático, prática autoritária*, São Paulo : Editora UNESP, 2009, 302p.

¹⁰² Le film documentaire *Justiça* de Maria Augusta Ramos (Brésil, 2004, 100 min.) retrace à travers le quotidien du Tribunal de justice de Rio de Janeiro ce même processus bureaucratique privilégiant l'enfermement carcéral pour les classes populaires.

¹⁰³ Americas Watch Committee. *Urban Police Violence in Brazil : Torture and Police Killings in São Paulo and Rio de Janeiro after Five Years*, New York : Americas Watch Committee, 1993, 30p.; Amnistie internationale, *Brazil. Impunity and the law : The killing of street children in Rio de Janeiro*, AMR 19/92/05, avril 1991, 14p.; Amnistie internationale, *Brasil : Tortura e Execuções Extra-Judiciais nas Cidades Brasileiras*, London: Amnistie international, 1990, 64p.; Americas Watch Committe, *Prison conditions in Brazil*, New York : Americas Watch, avril 1989, 40p.

1.2.2 Luittes contre l'impunit 

Au Br sil, deux discours mobilisent l'id e de la « luitte contre l'impunit  ». Le premier accompagne la croissance des indices de criminalit  et exige un durcissement des mesures punitives pour contrer une situation suppos e d'impunit  des criminels et d linquants¹⁰⁴. Au centre de nos analyses aux chapitres 5 et 6, ce dernier favorise une l gitimation des violences polici res et un appui au durcissement l gislatif des politiques p nales. Le second, en r ponse au premier, est constitu  du discours de d fense des droits humains. Plus marginal au sein de la soci t  br silienne, il mobilise l'« impunit  » dans un r seau de significations oppos  au premier : au lieu de d noncer l'« impunit  » des criminels, on met de l'avant l'image d'une « impunit  » des autorit s politiques corrompues et des forces polici res responsables de violations des droits humains. Au lieu d'exiger plus de r pression, ce discours de d fense des droits humains exige une r forme du syst me judiciaire, carc ral et de contr le des violences polici res de mani re   rendre les pratiques de ses agents plus conformes   l' tat de droit. Quelles sont les incidences pour notre analyse de cette double mobilisation de la formule de « luitte contre l'impunit  » au Br sil ?

D velopp  par Michel P cheux dans le cadre des travaux de l' cole fran aise d'analyse du discours, le concept de *formation discursive* qui sera d taill  au chapitre m thodologique (chapitre 3) permet de rendre compte de r alit s discursives dans lesquelles un m me mot peut signifier des choses oppos es. P cheux  tudie la mani re dont le sens vient aux mots   partir de « [...] positions politiques et id ologiques, qui ne sont pas le fait d'individus, mais qui s'organisent en *formations* entretenant entre elles des rapports d'antagonisme, d'alliance ou de domination¹⁰⁵ ». Inspir  des travaux d'Althusser sur l'id ologie, P cheux con oit que l'espace social et politique se structure   partir de la diff renciation des discours. Le propre des discours serait en ce sens de produire des ensembles de significations qui d terminent dans une conjoncture donn e une s rie d'«  vidences » garantissant ce qui *peut* et *doit*  tre dit¹⁰⁶. Cette

¹⁰⁴ S rgio Adorno et Wania Pasinato. « Law, Order and Impunity in Contemporary Brazil », Communication pr sent e au 36^e congr s de l'Institut international de sociologie, P kin (Chine), 7-11 juillet 2004 ; Teresa Caldeira, *City of Walls*, *op. cit.*, p. 355.

¹⁰⁵ Michel P cheux, Claudine Haroche et Paul Henry, « La s mantique et la coupure saussurienne », *Langages* n  24, 1971, p. 102.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 93-106.

conception du discours autorise que l'on puisse parler des mêmes « objets » et en parler « différemment » en fonction de notre positionnement au sein de l'interdiscours. En effet, central à la notion de formation discursive, l'interdiscours représente un « espace où se constituent et s'articulent les objets [que le sujet parlant] lie dans son "intradiscours" avec l'illusion d'exprimer "ses" pensées et de parler des choses du monde, oublieux qu'il est du caractère "préconstruit" de ces éléments¹⁰⁷ ». Michel Pêcheux écrit en ce sens que « le propre de toute formation discursive est de dissimuler, dans la transparence du sens qui s'y forme, [...] le fait que "ça parle" toujours "avant, ailleurs ou indépendamment"¹⁰⁸ ». Au Brésil, si le simple fait de prononcer la formule « lutte contre l'impunité » permet de nous inscrire dans une formation discursive en apparence « homogène » (dont le sens est univoque, connu et partagé de tous) renvoie plutôt au même moment à différents discours qui, de manière polémique, inscrivent l'« impunité » dans des réseaux de significations opposés. En ce sens, comprendre les significations sociales que le discours sécuritaire dominant attribue à la « violence » et à l'« impunité » exige de tenir compte de son dialogue polémique et implicite avec le discours de défense des droits humains. Il s'agit ici de donner au lecteur un aperçu général de ces différents discours qui seront analysés en profondeur dans la deuxième partie de la thèse.

i. L'« impunité » au sein du discours de défense des droits humains

Dans un État de droit, l'emploi de la violence d'État est soigneusement codifié et bénéficie d'une présomption de légalité. Cependant, comme nous l'avons vu, les violences policières augmentent au même moment où s'intensifient les violences criminelles et se développent des pratiques parfaitement illégales, documentées par diverses organisations de défense des droits humains: torture, homicides, enlèvements, fouilles illégales de résidences, intimidation, etc. L'« impunité » des abus des forces répressives et celle des responsables de la dictature militaire est principalement dénoncée au sein des discours de défense des droits humains au Brésil et en

¹⁰⁷ Dominique Maingueneau, *L'analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*, Paris: Hachette, 1991, p. 152.

¹⁰⁸ Michel Pêcheux, *Les vérités de La palice. Linguistique, sémantique, philosophie*, Paris : Maspero, 1975, p. 147, cité dans Jean-Jacques Courtine, « Chapitre II. Le concept de formation discursive », dans Jean-Jacques Courtine, « Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours. À propos du discours communiste adressé aux chrétiens », *Langages*, n° 62, 1981, p. 33-48.

Amérique latine¹⁰⁹. On attribue la responsabilité de ces pratiques illégales tant aux défaillances du contrôle institutionnel opéré par l'État de droit sur le personnel d'exécution qu'à certaines initiatives des pouvoirs publics en termes de politiques sécuritaires.

Suite à sa visite à Rio de Janeiro en août 2013, le Secrétaire-général d'Amnistie internationale, Shalil Sheety, situe la question de l'impunité au centre de la problématique des droits humains au Brésil : « ce qui se passe dans ce pays, c'est que rarement la violence policière est enquêtée. L'impunité policière est la norme, et non l'exception¹¹⁰ ». Dans son rapport de 2009 sur la sécurité, la Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) dénonce en ce sens les « [...] hauts niveaux d'impunité au sujet des exécutions extrajudiciaires commises par les agents étatiques qui surviennent à travers l'"exécution" de supposés délinquants au nom d'une prétendue "protection de la sécurité citoyenne"¹¹¹ ». L'ex-ministre des droits humains au Brésil (2001-2003), Pinheiro, dénonce également « [...] l'impunité des agents de l'État [qui] est virtuellement assurée pour ceux qui pratiquent des crimes à l'encontre de victimes pauvres, considérées "indésirables" ou "sous humaines"¹¹² ».

L'un des épisodes de violences policières ayant le plus marqué l'imaginaire collectif de l'impunité des forces répressives de l'État depuis la transition démocratique est sans doute celui du massacre de plus de 111 détenus par la Police militaire de São Paulo lors d'une émeute, survenue le 12 octobre 1992, à la *Casa de Detenção Carandiru*. Aucun blessé n'a été rapporté du côté de la police militaire et, selon les versions officielles, les détenus se trouvaient désarmés et s'étaient rendus avant d'être assassinés. Des journaux de l'époque publient une série de sondages indiquant qu'entre 29% et 44% des résidents de São Paulo appuyaient l'action de la police dans

¹⁰⁹ Human Rights Watch, « World Report 2012 : Brazil », 2012. En ligne: <http://www.hrw.org/world-report-2012/world-report-2012-brazil> ; PNUD, « capítulo 4 : violência, segurança pública e cidadania », dans *Relatório de Desenvolvimento Humano – Brasil 2005. Racismo, pobreza e violência*, Brasília, p. 86-101; Americas Watch Committee, *Urban Police Violence in Brazil : Torture and Police Killings in São Paulo and Rio de Janeiro after Five Years*, *op. cit.*

¹¹⁰ Traduction libre : « O que acontece nesse país é que raramente a violência policial é investigada. A impunidade policial é norma, não exceção ». « No RJ, Anistia Internacional critica impunidade policial », *Estadão*, 5 août 2013. En ligne : <http://www.estadao.com.br/noticias/geral/no-rj-anistia-internacional-critica-impunidade-policial.1060850.0.htm>

¹¹¹ Traduction libre : « [...] altos níveis de impunidade com respeito às execuções extrajudiciais cometidas por agentes estatais através do fenômeno da "execução" de supostos delinquentes no marco de uma suposta "proteção da segurança cidadã" ». Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH), *Relatório sobre segurança cidadã e direitos humanos*, Organisation des États américains / Ser.L / V / II, doc. 57, 31 décembre 2009, p. 44.

¹¹² Paulo Sérgio Pinheiro, « Démocratie et État de non-droit au Brésil : analyse et témoignage », *op. cit.*, p. 110.

le massacre. Vingt ans plus tard, cet appui demeure inchangé alors qu'un sondage mené par la *Datafolha* les 4 et 5 avril 2013, institut de statistiques du quotidien *Folha*, indique que 36% de la population appui l'action de la police dans ce massacre¹¹³. En 1994, le Colonel Ubiratan Guimarães, responsable du commandement de la Police militaire lors de cette intervention, se présente aux élections en choisissant l'identifiant « 111 » – nombre officiel de détenus assassinés – et récolte plus de 26 000 voix. En mai 1996, la Cour de justice de l'État de São Paulo juge légitime l'action de la police dans cet événement. Le quotidien *O Estado de São Paulo* rapporte dans un article intitulé « La justice approuve l'action de la PM [police militaire] à Carandiru » que le juge en chef, Raphael Salvador, justifie sa décision en soutenant que « la faute est celle des victimes, qui ont initié l'émeute, ont détruit une unité carcérale entière de Carandiru et ont **forcé la société à se défendre** à travers sa **police militaire**¹¹⁴ ».

La mise en scène d'un État soumis à l'impératif d'« agir » afin de « défendre » la société à tout prix est l'un des traits essentiels d'un second discours de « lutte contre l'impunité », mais dont le référent est cette fois-ci celui des crimes commis par les délinquants. En effet, la sociologue brésilienne Teresa Caldeira voit que le discours dominant sur l'impunité n'est pas celui des défenseurs des droits humains, qui demandent une réforme du système judiciaire afin que soient systématiquement soumis au droit les illégalités commises par les agents de l'État et des forces répressives, mais plutôt celui de groupes critiquant l'appareil judiciaire comme obstacle à l'application de peines sérieuses et sévères contre les criminels et délinquants. « Eux aussi soutiennent que le système judiciaire ne fonctionne pas. Toutefois, au lieu de proposer des réformes juridiques [...], ils articulent un discours et des politiques qui contournent l'ordre légal [...]¹¹⁵ » dans le but de donner plus de « latitude » aux forces policières dans leur combat contre la violence. Quant à elle, la criminologue Mariana Possas souligne que devant la menace de la violence criminelle, « la demande de punition pour les actes de la police est ainsi diluée et, en même temps, le mouvement pour la défense des droits de la personne, en ce qui concerne les

¹¹³ « Julgamento massacre do Carandiru », *Folha de São Paulo*, 4 et 5 avril 2013. En ligne : http://media.folha.uol.com.br/datafolha/2013/05/02/julgamento_massacre_carandiru_07042013.pdf

¹¹⁴ Traduction libre : « A culpa foi das vítimas, que iniciaram a rebelião, que destruíram todo um pavilhão do Carandiru e que forçaram a sociedade, através de sua Polícia Militar, a se defender ». Jugement de l'*Apelação cível nº 240.511-1/7*, cité dans « Justiça aprova ação da PM no Carandiru », *O Estado de São Paulo*, 4 mai 1996, p. A1.

¹¹⁵ Traduction libre : « They, too, assert that the judiciary system is not working. However, instead of proposing legal reforms (which would mean legitimating it), they articulate a discourse and a politics that bypass the legal order [...] ». Teresa Caldeira, *City of Walls*, *op. cit.*, p. 356.

criminels, est fréquemment vu comme un mouvement pour la "protection des bandits"¹¹⁶ », voire même comme une défense de l'impunité de la violence criminelle au sein du discours sécuritaire.

ii. L'« impunité » au sein du discours sécuritaire : la prétention d'un appui populaire

Le discours sécuritaire sur l'« impunité » a pour pierre d'assise une forme de paranoïa urbaine à laquelle contribue largement la diffusion des « chiffres de la violence » décrits ci-haut. Carburant à même les crimes violents à grande résonance médiatique, ces discours de lutte contre l'impunité des criminels et délinquants se fondent sur la prétention d'un appui populaire en faveur du durcissement pénal au Brésil.

Des études retracent dès les années 1980 l'apparition d'un certain appui populaire à une action policière extrajudiciaire¹¹⁷ dans le contexte de la perte de confiance des Brésiliens envers les institutions judiciaires sensées « punir le crime ». L'intensification des crimes de sang et la nouvelle importance médiatique du thème de la violence criminelle¹¹⁸ se conjuguent pour légitimer, face aux hypothèses d'une « défaillance » de l'État dans sa capacité à contrôler, maîtriser et punir les violences illégitimes de délinquants, l'image d'une police épousant les fonctions de « justice de première instance¹¹⁹ ». Lors de la cérémonie d'entrée en fonction de l'ex-secrétaire de la Sécurité publique de São Paulo, en novembre 2012, le gouverneur de l'État, Geraldo Alckmin, affirme que « [...] c'est peu dire que le policier représente l'État. Il est l'État¹²⁰ ». Comme l'analyse Jean-François Deluchey dans son étude des politiques de sécurité publique au Brésil démocratique, l'ennemi extérieur qui incarnait la principale menace pour

¹¹⁶ Mariana Possas, « La démocratie et les paradoxes du discours sur la torture au Brésil », *Criminologie*, vol. 45, n° 1, 2012, p. 140.

¹¹⁷ Teresa Caldeira, « The paradox of police violence in democratic Brazil », *Ethnography*, vol. 3, n° 3, septembre 2002, p. 235-263.

¹¹⁸ Cette nouvelle importance médiatique est soulignée, entre autres, par Rosa Maria Fischer, *O direito da população à segurança*, Petrópolis : Vozes/CEDEC, 1985, p. 62. Par un recensement des articles traitant de la violence urbaine dans deux des principaux journaux de São Paulo (Folha de São Paulo et Jornal da Tarde), elle relève que l'on passe, entre juillet 1970 et juillet 1971, de 48 titres d'articles mentionnant des faits de violence urbaine à 148 dans la période entre juin 1978 et juin 1979.

¹¹⁹ Jean-François Deluchey, « De la "guerre contre le crime" au Brésil : culture autoritaire et politiques publiques de la sécurité », *Autrepart*, n° 26, 2003, p.73-186.

¹²⁰ 22 novembre 2012, « "O policial é o estado", diz novo secretário de Segurança », Exame.com; <http://exame.abril.com.br/brasil/politica/noticias/o-policial-e-o-estado-diz-novo-secretario-de-seguranca>

l'État militaire est désormais substitué par le « délinquant » comme nouvel ennemi intérieur¹²¹. Les statistiques de la violence policière dépeignent un corps policier « qui tire pour tuer » ; action qui est souvent interprétée comme un signe d'efficacité¹²². En effet, si dans les années 1980 et 1990 à New York, pour chaque individu tué par la police, une moyenne de trois sont blessés et qu'à Los Angeles ce ratio est d'une personne tuée pour 2 de blessés ; dans la région métropolitaine de São Paulo, le ratio se stabilise à 2 morts par civil blessé¹²³, mais grimpe à 3,6 civils tués pour chaque personne blessée pour l'année 1991 et à 4,6 pour 1992. Dans son *Rapport sur le développement humain* (2005), la section brésilienne du PNUD dénonce au Brésil

[...] la prolifération de lois d'exception [...]; le retrait de garanties et droits fondamentaux à ceux qui commettent certains types de délits; la prolifération et le renforcement de discours discriminatoires dont la conséquence est d'augmenter la tolérance de pratiques policières et judiciaires violant les droits fondamentaux; ainsi que l'émergence de mouvements en faveur de la peine de mort, de la prison à vie et de la réduction de l'âge de la majorité pénale¹²⁴.

La dénonciation de l'impunité des criminels et délinquants dans le but de proposer une plus grande pénalité est fréquente au sein de l'espace public, médiatique et politique aujourd'hui. À titre d'exemple, le 27 juillet 2013, en réaction à un accident de la route que certains accusent d'être « volontaire », une manifestation prend place au centre-ville de São Paulo pour demander la « fin de l'impunité » et des lois pénales plus sévères pour les crimes et violences commis sur le réseau routier. Le 1^{er} juillet 2013, une « marche pour la sécurité » est organisée à São Paulo suite à la mort violente d'un dentiste lors d'un vol à main armée : selon ses porte-paroles, la marche veut exercer une pression sur les pouvoirs publics pour « mettre fin à la violence » et « en finir avec l'impunité »; le 11 avril 2013, suite au meurtre d'un étudiant par un adolescent d'âge mineur, une manifestation occupe l'une des principales artères de São Paulo et exige la « fin de

¹²¹ Jean-François Deluchey. « De la guerre contre le crime au Brésil : culture autoritaire et politiques publiques de la sécurité », *op. cit.*

¹²² Un sondage sur le thème de la violence criminelle, réalisé à Rio de Janeiro en 1984, a recensé 29,6% d'opinions favorables à l'emploi de méthodes policières illégales, y compris celles pouvant entraîner la mort ou la mutilation. Voir Luiz Eduardo Soares et Leandro Piquet Carneiro, « Os quatro nomes da violência: um estudo sobre éticas populares e cultura política », dans Luiz Eduardo Soares. (dir.), *Violência e Política no Rio de Janeiro*, Rio de Janeiro: Relume Dumará, 1996, 309p. ; Piquet Carneiro, Roberto Briceno Leon et José Miguel Cruz, « O apoio dos cidadãos à ação extrajudicial da polícia no Brasil, em El Salvador e na Venezuela », dans Dulce Pandolfi, José Murilo, Leandro Carneiro et Mario Gruytsnpan (dir.), *Cidadania, Justiça e Violência*, Rio de Janeiro: Fundação Getúlio Vargas Editora, 1999, 248p.

¹²³ Teresa Caldeira et James Holston, « Democracy and violence in Brazil », *op. cit.*, p. 704.

¹²⁴ PNUD, *Relatório de Desenvolvimento Humano – Brasil 2005. Racismo, pobreza e violência*, *op. cit.*, p. 86.

l'impunité » à laquelle contribuerait la diminution de l'âge de la majorité pénale. Le 1^{er} juillet 2015, la veille du vote favorable à un projet de loi exigeant la diminution de l'âge de la majorité pénale (PEC 171 / 1993), le dirigeant du PMDB (*Partido do Movimento Democrático Brasileiro*), Leonardo Picciani, affirme que ce projet de loi « [...] est la réponse que la société désire, non pas par caprice, mais parce qu'elle n'arrive plus à supporter l'impunité¹²⁵ ».

Dans ce discours sécuritaire de lutte contre l'impunité, les droits humains obtiennent le rôle d'« obstacles » aux punitions plus sévères et leurs défenseurs sont souvent assimilés, comme nous le verrons à travers les chapitres d'analyse, à des « défenseurs des bandits et promoteurs de l'impunité ». Comme le démontre Mariana Possas, ces énoncés contre les droits humains prennent appui sur un discours structuré s'appuyant sur la prétention d'un appui populaire en faveur de l'utilisation de pratiques illégales des forces de l'ordre dans la lutte contre la violence criminelle¹²⁶. Comme un juge brésilien l'écrit dans sa décision d'acquitter un policier accusé de torture durant les années 1990 : « ces supposés droits humains n'existent que pour protéger les criminels de la loi, lorsqu'en réalité ils devraient exister pour protéger les citoyens honnêtes de l'action des bandits¹²⁷ ». De tels énoncés se font vecteurs de demandes légitimant un certain débordement des cadres imposés par l'État de droit aux forces répressives.

Ainsi, c'est malgré le phénomène d'hypercarcéralisation que le contexte sécuritaire au Brésil prend la forme d'une condamnation active de l'impunité où, comme son étymologie l'indique, l'on dénonce une injustice dont l'essence est l'absence présumée de punition. C'est cet écart qui suggère de porter notre regard du côté du rôle politique des discours et significations sociales qui donnent forme à l'institution pénale au Brésil. Comme le remarque David Nelken au sujet des théories que développe le criminologue italien Dario Melossi, « Melossi utilise l'idée d'ancrage culturel (*embeddedness*) principalement pour signaler le fait que les politiques de justice criminelle ne peuvent pas être vues comme de simples réponses au niveau de criminalité et qu'il

¹²⁵ Traduction libre : « [...] é a resposta que a sociedade anseia não por capricho, mas porque não aguenta mais a impunidade ». « Debate sobre maioridade penal volta a dividir opiniões em Plenário », *Câmara notícias*, 1^{er} juillet 2015. En ligne : <http://www2.camara.leg.br/camaranoticias/noticias/POLITICA/491505-DEBATE-SOBRE-MAIORIDADE-PENAL-VOLTA-A-DIVIDIR-OPINIOES-EM-PLENARIO.html>.

¹²⁶ Mariana Possas, *Système d'idées et création et lois criminelles : le cas de la loi contre la torture au Brésil*, Thèse au département de criminologie, Université d'Ottawa, 2009, 363p.

¹²⁷ Traduction libre : « These so-called human rights exist only to protect criminals from the law, when in truth they should exist to protect the honest citizen from the actions of crooks ». Human Rights Watch, *Police Brutality in Urban Brazil*, 1997. En ligne : <http://www.hrw.org/reports/1997/brazil/>

nous faut plutôt analyser la manière par laquelle les idées au sujet de la punition se rattachent à des aspects sociaux plus généraux et historiquement constitués¹²⁸ ».

1.3 Conclusion : proposition de recherche

Le chapitre a permis de dresser un portrait de l'état des violences au Brésil depuis le retour à la norme démocratique à partir de sa « mise en scène statistique » et de la concentration de sa dimension tant criminelle que policière au sein des espaces géographiques et sociaux paupérisés. Si entre 2000 et 2010 le taux d'homicides subit une diminution de 80% à São Paulo, le taux d'incarcération¹²⁹, lui, augmente de 166% et n'empêche aucunement que s'y multiplient les discours sécuritaires dénonçant de manière impétueuse une prétendue « impunité grimpante ». Le rôle de l'imaginaire social¹³⁰ devient un élément central à une compréhension de la punition en tant qu'« institution sociale » dont le sens va au-delà d'une « conséquence directe » de la criminalité. Rappelons que dans son acception durkheimienne, « on peut [...] appeler institutions, toutes les croyances et tous les modes de conduite institués par la collectivité. La sociologie peut être alors définie comme la science des institutions, de leur genèse et de leur fonctionnement ». L'institution pénale au Brésil, ne serait-ce que par l'importance quantitative croissante d'une masse d'individus incarcérés, de la violence policière et la multiplication des discours de lutte contre l'« impunité » des criminels, devient aujourd'hui une réalité sociale qui s'insère dans l'environnement quotidien des Brésiliens et fait partie de la problématique générale de la violence au Brésil.

Le chapitre a également permis de souligner les apports et les limites de deux perspectives analytiques qui structurent le champ de la littérature scientifique sur la violence en Amérique latine. En soulignant les limites d'une première perspective qui aborde cette violence de manière contingente à la « nouvelle » démocratie et aux « dysfonctionnements institutionnels » des

¹²⁸ Traduction libre : « [...] Melossi uses the idea of embeddedness mainly to signal the claim that criminal justice policy and practice cannot be taken as merely a response to levels of criminality and that we need instead to investigate how ideas about punishment are linked to wider historically shaped aspects of society ». David Nelken, « Theorising the Embeddedness of Punishment », dans Dario Melossi, Maximo Sozzo et Richard Sparks (dir.), *Travels of the Criminal Question*, Oxford : Hart Publishing, 2011, p. 68.

¹²⁹ Pour les taux d'incarcération, voir le site Infopen du *Departamento Penitenciário Nacional* (Depen) : <http://portal.mj.gov.br/data/Pages/MJD574E9CEITEMIDC37B2AE94C6840068B1624D28407509CPTBRNN.htm>

¹³⁰ Cornelius Castoriadis, *L'institution sociale imaginaire de la société*, Paris : Seuil, 1975, 538p.

appareils juridiques et sécuritaires, notre proposition de recherche s'inscrit dans la seconde perspective théorique qui souligne la nécessité de tenir compte en Amérique latine d'une histoire de la violence inscrite au sein des hiérarchies sociales et des discours inégalitaires sur la société. L'étude de la violence en contexte démocratique exige de tenir compte de ces hiérarchies et discours qui se trouvent en tension avec le contenu égalitaire et démocratique des institutions formelles et perdurent malgré les changements de régime politiques. C'est en nous plaçant en dialogue avec cette littérature que notre thèse proposera au chapitre suivant la notion d'« imaginaire pénal » comme moyen d'étudier les significations sociales de la punition qui prévalent aujourd'hui au Brésil et donnent sens à la violence criminelle et policière. Pour ce faire, nous procéderons à une lecture critique de certaines des approches « canoniques » du champ de la sociologie de la punition ainsi que des écrits de Cornelius Castoriadis sur l'aspect politique des imaginaires sociaux qui fondent les institutions sociales. Ce programme théorique est motivé par la question de recherche générale qui oriente notre thèse : malgré le contenu égalitaire et démocratique des institutions formelles au Brésil, la « punition » peut-elle être le produit de significations sociales contraires qui continuent de cibler en contexte démocratique certaines catégories de la population et à autoriser la permanence d'une violence à l'encontre de ces dernières ?

CHAPITRE II

LES SIGNIFICATIONS SOCIALES IMAGINAIRES DE LA PUNITION : IMPLICATIONS THÉORIQUES

Ce chapitre vise à introduire une perspective d'analyse de l'institution pénale qui prenne en compte ses dimensions imaginaires. Inspirée des écrits du philosophe Cornelius Castoriadis, notre approche des imaginaires de la punition s'inscrit de manière critique dans le champ général de la « sociologie de la punition » et les approches néo-durkheimiennes des *Cultural Studies*. En effet, dans un premier temps, nous soulignerons les importantes implications théoriques de certaines des approches « canoniques » de la sociologie de la punition (Durkheim, Rusche & Kirchheimer, Foucault) permettant de penser la punition comme un phénomène social qui excède sa fonction exclusivement « légale » ou « formelle ». Certaines des limites « fonctionnalistes » de ces approches donnent naissance au tournant des années 1980 à une « nouvelle sociologie de la punition » qui vise à prolonger et à développer l'analyse des aspects dits « culturels » de la punition – affects, expressions, discours, imaginaire –, mais de manière à s'ériger ouvertement contre une tradition qu'elle qualifie comme étant trop centrée sur le « structuralisme » et sur l'analyse des rapports de pouvoir. C'est dans ce cadre qu'apparaît la notion d'« imagination pénale » (*penal imagination*) de manière à occulter l'aspect essentiellement politique de l'imaginaire castoridien: l'*instituant*.

Cette revue de la littérature nous permettra par la suite de souligner la pertinence des écrits de Castoriadis pour aborder la dimension imaginaire de l'institution pénale. Ce travail vise à renouer avec certains des questionnements politiques au fondement du champ de la sociologie de la punition, sans toutefois se limiter à l'image qu'elle a contribué à bâtir d'une institution pénale dont les dimensions symboliques s'imposeraient uniquement « du haut vers le bas ». En effet, au coeur de la politique castoridienne, la dimension dite « instituante » des imaginaires peut être mobilisée dans le cadre d'une étude politique de la « punition » comprise non seulement dans les termes d'une « réceptivité » passive des significations que communiquerait l'autorité pénale, mais d'une « capacité de parole » de groupes sociaux marginalisés au sein des collectivités.

2.1 La punition au-delà d'une technique de gestion et de contrôle du crime. Aspects sociologiques et politiques de la peine

La punition ne concerne pas que criminels et délinquants. Elle ne saurait non plus se limiter à un savoir-faire technocratique visant exclusivement une diminution des indices de criminalité, tel que pourrait le laisser croire la diffusion internationale de certains modèles de management pénal de l'insécurité sociale¹³¹ – notons l'exemple du modèle de la politique de « tolérance zéro », mise en oeuvre en 1993 par l'ex-maire de New York, Rudolph Giuliani, largement diffusé au Brésil et dont l'axe central exige la punition rigoureuse et systématique d'infractions mineures de la petite délinquance¹³². La sociologie de la punition délimite un champ d'études qui pense avant tout la punition comme institution sociale. Selon David Garland, cette approche dite « sociologique » de la punition se démarque de deux traditions discursives¹³³ ayant historiquement produit un savoir sur la peine : la tradition de la « philosophie de la punition », qui fait de la punition un problème d'ordre moral et se questionne sur ses fondements normatifs¹³⁴, et une certaine tradition d'études criminologiques réduisant l'objet de la punition à une technique vouée au contrôle de la criminalité¹³⁵. Or, bien plus qu'un moyen dont la finalité est la réduction des indices de criminalité, la punition se révèle par cette littérature constitutive d'un ensemble de processus politiques, historiques et symboliques donnant forme aux sociétés.

Au lieu que de poser un raisonnement éthique sur la « manière juste » de punir ou de chercher à développer un savoir technique permettant d'évaluer « ce qui fonctionne le mieux » pour réduire la criminalité, parler de la punition dans les termes d'une « institution sociale »

¹³¹ À ce sujet, voir Loïc Wacquant, « The 'scholarly myths' of the new law and order doxa », *Socialist Register*, vol. 42, 2006, p. 93-115.

¹³² Selon le chef de police de la ville, cette politique de « tolérance zéro » implantée à New York en 1993 permettrait de réduire la violence criminelle dans « n'importe quelle autre ville d'Amérique », voire même « n'importe quelle autre ville du monde ». Voir William Bratton et Peter Knobler, *Turnaround: How America's Top Cop Reversed the Crime Epidemic*, New York: Random House, 1998, p. 229 et 309.

¹³³ David Garland, « Sociological Perspectives on Punishment », *Crime and Justice*, Vol. 14, 1991, p. 115-165.

¹³⁴ Voir Nigel Walker, *Sentencing in a Rational Society*, London : Allen Lane, 1969, 239p.; James Quinn Wilson, *Thinking about Crime*, New York : Basic, 1975, 320p. ; Philip Cook, « Research in Criminal Deterrence : Laying the Groundwork for the Second Decade », *Crime and Justice : An Annual Review of Research*, vol. 2, Chicago : University of Chicago Press, 1980, p. 211-268.

¹³⁵ Voir Herbert Lionel Adolphus Hart, *Punishment and Responsibility*, Oxford : Oxford University Press, 1968, 336p. ; Harry Burrows Acton (dir.), *The Philosophy of Punishment*, London : Macmillan, 1969, 238p. ; Joel Feinberg et Hyman Gross, *Philosophy of Law*, Enrico : Dickenson, 1975, 632 p. ; Ted Honderich, *Punishment : The supposed Justifications*, London : Pluto Press, 2005, 264p. ; Philip Bean, *Punishment*, Oxford : Martin Robertson, 1981, 201p.

révèle plutôt une volonté de mettre en lumière et de comprendre ses aspects symboliques et ses effets sociologiques pour l'ensemble de la collectivité. « Pourquoi telle pratique pénale voit-elle jour dans telle société, à tel moment ? », « De quelle manière l'institution pénale entre-t-elle en rapport avec d'autres institutions ? », « Comment contribue-t-elle à la construction d'un ordre, du pouvoir étatique, des rapports entre classes ? », « Quels sont ses effets inattendus sur la société ? Sur la manière de vivre au quotidien ? ». Si le développement de politiques pénales répressives est aujourd'hui institué dans l'urgence par les organes sécuritaires et les gouvernements de sociétés « à forte criminalité¹³⁶ » comme élément central d'un processus de pacification et de « contrôle du crime », la punition ne peut toutefois être comprise uniquement en fonction de cet objectif déclaré. Elle s'enracine au sein d'histoires, de hiérarchies et de divisions sociales qui surdéterminent sa fonction exclusivement juridique ou pénologique¹³⁷.

Comme construction sociale et historique, les significations sociales de la punition transcendent l'objectif « déclaré » de l'institution pénale et ses effets se font ressentir bien au-delà de la catégorie des « criminels et délinquants ». Une lecture critique de trois approches théoriques dominantes du champ de la sociologie de la punition nous permettra de démontrer l'importance de saisir les aspects sociaux et politiques de la punition au-delà de ses fonctions « objectives » immédiates. En effet, la sociologie durkheimienne souligne l'aspect symbolique et culturel de la punition dans nos sociétés. La tradition d'une « économie politique » de la punition élaborée par de Rusche & Kirchheimer aborde l'évolution des institutions pénales à partir de leurs composantes économiques et du thème de la division sociale tandis. Les écrits de Michel Foucault, eux, révèlent la valeur d'une approche généalogique de la punition pour dévoiler la fausse neutralité des catégories juridiques et le « succès politique » latent de la prison. Bien que passablement différentes, ces perspectives partagent un objectif commun : celui de saisir le sens de la punition au-delà de la prison ou des salles d'audience, à partir d'un point de vue extérieur à l'institution pénale, de manière à pouvoir questionner cette dernière, ses fondements et son rôle au sein de processus sociaux généraux. C'est ce rapport plus global entre (1) des processus « sociaux » qui nous apparaissent à première vue se situer à l'extérieur des questions pénales (représentations sociales, économie, division sociale, culture) et (2) la punition comme « moyen

¹³⁶ David Garland, « Adaptations politiques et culturelles des sociétés à forte criminalité », *Déviance et Société*, Vol. 31, n° 4, 2007, p. 387-403.

¹³⁷ Dario Melossi, Maximo Sozzo et Richard Sparks (dir.), *Travels of the Criminal Question*, *op. cit.*

juridique de contrôler la « violence criminelle » que permet de mettre à l'étude le champ de la sociologie de la punition.

2.1.1 La punition au sein de la sociologie durkheimienne

La contribution d'Émile Durkheim à la sociologie de la punition est importante à un double égard. Durkheim fait de la punition un objet central de l'analyse sociologique tout au long de son oeuvre, plus particulièrement dans *De la division du travail social*¹³⁸ ainsi que dans *L'éducation morale*¹³⁹. Toutefois, inscrit au sein du projet global de la sociologie durkheimienne, cet effort de théorisation sociologique de la punition vise une compréhension de la cohésion sociale et présente d'importantes limites lorsqu'il s'agit de penser le rapport conflictuel du politique. Si, comme nous le verrons plus loin, certains auteurs contemporains du champ des *Cultural Studies* proposent de réhabiliter certains des écrits de Durkheim dans l'étude de la punition, notre propos est de proposer une lecture critique de ces écrits qui se révèlent néanmoins incontournables pour retracer les principales propositions théoriques ayant donné lieu à la réflexion sur la punition comme *objet de significations sociales*. En effet, les écrits de Durkheim sur la punition s'insèrent comme une pièce maîtresse dans une tradition de pensée sociologique nous autorisant à entrevoir la punition comme un objet qui ne se limite pas à une relation binaire entre, d'une part, l'autorité qui punit et, de l'autre, le criminel. L'approche pose ces éléments dans leur relation globale avec la société, ce qui nous paraît fondamental.

Afin de rendre compte de la teneur de ces écrits, il nous faudra d'abord situer la théorie de la punition de Durkheim en rapport à certaines des idées clés de son ouvrage clé *Les formes élémentaires de la vie religieuse*¹⁴⁰, entre autres celle du caractère *sacré* du système de représentations que se donne une société lorsque cette dernière existe en tant que société, ainsi que celle de l'*origine sociale* des catégories à partir desquelles nous appréhendons le monde. Nous porterons ensuite notre attention sur les apports et les limites de cette proposition

¹³⁸ Émile Durkheim, *De la division du travail social*, Paris : Quadrige / Presses universitaires de France, 1998, [1893], 416p.

¹³⁹ Émile Durkheim, *L'éducation morale*, Paris : Fabert, 2005, [1903], 356p.

¹⁴⁰ Émile Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Chicoutimi : Les classiques des sciences sociales, 2002, [1912], 418p.

sociologique pour un examen des rapports de pouvoir et des dynamiques conflictuelles qui peuvent se révéler centrales tant à la société qu'au champ pénal institué par cette dernière.

i. Penser la cohésion sociale : l'« audience » de la punition

La sociologie durkheimienne est orientée par un objectif principal : la découverte des sources de la cohésion sociale, essentielle à toute vie collective. Une société n'existerait que par l'image qu'elle se fait d'elle-même et cette image est celle d'un consensus dont la fonction des institutions sociales est le maintien. Dans son oeuvre *De la division du travail social*, Durkheim soutient que « [...] l'ensemble des croyances et des sentiments communs à la moyenne des membres d'une société forme un système déterminé qui a *sa vie propre*; on peut l'appeler *la conscience collective* ou *commune*¹⁴¹ ». L'ensemble de ces croyances et sentiments forme un système de représentations ayant une « vie propre », c'est-à-dire une existence « objectivée » dont la source peut paraître extra-sociale grâce à l'autorité même que confère à ce système son caractère sacré¹⁴². À la fois au centre de la religion et de la société, le sacré ne prend pas nécessairement la forme d'une force surnaturelle, mais signale l'intensité du sentiment provoqué par cette image que le collectif se donne de lui-même et traduit par son caractère d'inviolabilité.

Par l'institution d'un système de croyances et de représentations collectives, cette image consensuelle du social prend toujours la forme de la « religion », que Durkheim définit comme un « [...] système solidaire de croyances et de pratiques relatives à des choses *sacrées*, c'est-à-dire séparées, interdites, croyances et pratiques qui unissent en une même communauté morale [...] tous ceux qui y adhèrent¹⁴³ ». Les manifestations les plus caractéristiques de cette cohésion sociale sont le résultat de la force de coercition provoquée par les croyances collectives, les règles de la morale et les normes. Ces manifestations empiriques des représentations collectives sont nommées des *faits sociaux* par la sociologie durkheimienne et constituent l'objet principal d'étude de cette dernière. Étant le produit des actions et des réactions échangées entre les

¹⁴¹ Émile Durkheim, *De la division du travail social*, *op. cit.*, p. 46.

¹⁴² « Ce qui fait l'autorité de la règle à l'école, écrit Durkheim, c'est le sentiment qu'en ont les enfants, c'est la manière dont ils se la représentent comme une chose inviolable, sacrée ». Émile Durkheim, *L'éducation morale*, *op. cit.*, p. 214.

¹⁴³ Émile Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, *op. cit.*, p. 51.

individus, ces « faits » sont désignés comme « sociaux » et non comme des faits individuels. Ils rassemblent l'ensemble des phénomènes qui sont marqués par une certaine constance et régularité dans la population, et qui expriment une extériorité relative par rapport aux individus tout en étant contraignants pour ces derniers. En ce sens, ces faits sont compris comme réalités objectives qui s'imposent aux individus, c'est-à-dire qu'on ne peut ignorer et qui exigent de s'y soumettre. Leur existence est indépendante de la volonté de ces derniers. Ils les précède et leur survit. Il s'agit, par exemple, des systèmes de monnaie, des pratiques professionnelles, des croyances religieuses ou encore des pratiques pénales qui constituent l'aspect empiriquement observable d'un ensemble de représentations collectives qui assurent la cohésion de la société et qui ne peuvent être modifiées sans un bouleversement majeur de cette dernière. Les individus qui dérogent à ces faits sociaux se voient imposer des sanctions qui varient selon le milieu et l'époque. Dans ce cadre, le rôle des institutions sociales est pensé chez Durkheim comme un moyen d'assurer la réaffirmation et le maintien de l'ordre social. Le crime et la déviance sont ainsi pensés comme des écarts à l'égard de la norme et de la violation d'un ordre social dont le caractère est qualifié de « sacré » ou d'« inviolable » parce que donné par les représentations sociales.

En ce sens, la sociologie durkheimienne conçoit le crime et la déviance comme étant des constructions sociales entretenant avant tout un rapport avec l'ordre moral et les sentiments qu'exprime la conscience collective au lieu du rapport à l'institution juridique. Avant d'être une violation de l'institution juridique, le crime est avant tout la violation d'un ordre social sacré dont les croyances et catégories ne sont aucunement « données » ou « naturelles ». La punition surgit, non pas dans le but de réduire ou d'éviter le crime¹⁴⁴, mais en tant qu'institution sociale produisant une réaction émotionnelle et irrationnelle de la société qui, face à sa propre violation, assure sa cohésion en réaffirmant l'autorité inviolable de la conscience collective. C'est en ce sens que la pensée durkheimienne soutient que l'élément central de l'activité pénale n'est pas tant le criminel, ni le contrôle de la violence, mais plutôt la société dans son ensemble : comme langage ou pratique signifiante, la punition excède la relation binaire entre l'autorité judiciaire

¹⁴⁴ Émile Durkheim se fait en ce sens défenseur d'une position polémique selon laquelle le crime est pour toutes sociétés inévitable, voire nécessaire. Émile Durkheim, « Le crime, phénomène normal », dans *Les règles de la méthode sociologique*, Paris : P.U.F., 1970, [1894], p. 65-72.

qui punit et le criminel. Elle intègre un troisième élément, la société, que Durkheim considère comme une « audience » et figure centrale de l'activité pénale.

La punition est pour Durkheim une réponse aux sensibilités des membres de la société qui assistent à l'activité pénale et dont les sentiments outragés par le crime fournissent la dynamique de la réponse punitive. Elle est « un langage par lequel soit la conscience publique de la société, soit la conscience du maître à l'école expriment le sentiment que lui inspire l'acte réprouvé¹⁴⁵ ». Nous retiendrons ici l'idée qu'en tant que *forme de langage*, la punition vise à *communiquer* l'autorité d'un ordre rendu réel par la mise en pratique de son image d'inviolabilité.

ii. La punition comme institution sociale : apports et limites de la sociologie durkheimienne

Un apport essentiel des écrits de Durkheim pour une étude de la signification sociale de la punition se trouve au sein d'un effort théorique pour penser l'activité pénale à travers l'image et le sens qu'elle acquiert au sein de la société globale au lieu d'uniquement en fonction de l'objectif instrumental et sécuritaire d'une réduction des indices de criminalité. Toutefois si la punition y est pensée comme *langage* communiquant l'autorité d'un ordre organisant notre expérience du monde, une réflexion politique sur la punition au sein de la société brésilienne exige de tenir compte des éléments qui excèdent l'image du consensus social, notamment au sein d'une collectivité aussi profondément et historiquement marquée du sceau des inégalités sociales abyssales¹⁴⁶. Inégalités qui, au-delà des indices statistiques, empreignent le regard de tout observateur, ne serait-ce que par la ségrégation géographique caractéristique des favelas au sein des grandes villes, la couleur de la peau des étudiants universitaires ou l'origine sociale de la population carcérale.

Pour Durkheim, la punition est d'abord un *processus moral* : elle est propulsée par les sentiments moraux que provoque une violation de la *conscience collective*, ses formes symbolisent et expriment des jugements moraux (la vengeance doit assurer une équation juste

¹⁴⁵ Émile Durkheim, *L'éducation morale, op. cit.*, p. 227.

¹⁴⁶ Le quintile supérieur rassemble à lui seul 60% des revenus du pays en 2009 alors que pour la même année le dernier quintile ne reçoit que 3% des revenus. Source: Banque Mondiale. En ligne: data.worldbank.org/indicator/

entre le crime et la souffrance qu'inflige la punition), et ses effets concernent principalement la réaffirmation de l'*ordre moral* et de la *cohésion sociale*. L'étude des significations sociales de la punition au Brésil ne peut se permettre de postuler l'existence du consensus social ou, pour reprendre le vocabulaire de Durkheim, une conscience collective (uniforme). Le Brésil met en scène un contexte social et historique au sein duquel, au lieu d'exprimer la solidarité sociale, la punition prend plutôt appui sur les tensions et divisions sociales. Il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur un certain nombre d'outils théoriques permettant de tenir compte d'une « conscience collective » profondément clivée, c'est-à-dire caractérisée par des aspects conflictuels ayant influencé l'histoire du droit en Amérique latine, de la punition au Brésil.

2.1.2 L'économie politique de la punition

L'étiquette « économie politique de la punition » apparaît au tournant des années 1930 et conforte une approche « matérialiste » qui considère que les processus sociaux sont définis en fonction d'une relation structurelle entre les modes de production économiques d'une société et ses institutions juridiques et politiques¹⁴⁷. Cette perspective réfère à une tradition d'études critiques sur la déviance et la punition visant à démontrer comment, à travers l'histoire, l'activité pénale ne s'est jamais limitée à un objectif sécuritaire, mais a toujours produit des effets politiques en étant appliquée par certains groupes sociaux au détriment de d'autres¹⁴⁸. Contrairement à la sociologie durkheimienne, l'aspect politique et conflictuel des sociétés est mis à l'avant-plan de l'analyse. Il est possible de retenir de cette tradition critique, l'idée selon laquelle la punition n'est pas une simple conséquence de la règle de droit, ni une réaction morale à la violation d'une conscience collective uniforme, mais entretient un rapport intime avec la division de la société dans son ensemble, ne serait-ce que par son caractère symbolique ou idéologique. Si, comme chez Durkheim, ces écrits refusent l'illusion voulant que la pénalité soit exclusivement une manière de réprimer les criminels et délinquants, elle se démarque de la sociologie durkheimienne en insérant au coeur de l'analyse les dynamiques sociales et

¹⁴⁷ Dario Melossi, *The Sociology of Punishment*, Aldershot : Ashgate, 1998, 524p.

¹⁴⁸ Georg Rusche et Otto Kirchheimer, *Punishment and social structure*, New Brunswick : Transaction, 2007 [1939], 268p.

économiques conflictuelles qui participent à l'élaboration du droit et au déroulement de l'activité pénale au sein des sociétés et de l'histoire.

i. L'économie politique de la punition dans une société divisée : Rusche et Kirchheimer

Cette perspective, qui deviendra dans les années 1970 et 1980 l'un courant majeur au sein du champ de la criminologie critique, est amorcée par l'ouvrage désormais « classique » du champ de la sociologie de la punition, *Punishment and Social Structure*, co-écrit en 1939 par deux des théoriciens de l'école de Francfort, Georg Rusche et Otto Kirchheimer¹⁴⁹. À partir d'une critique de la littérature philosophique et juridique sur la punition, Rusche et Kirchheimer adoptent comme point de départ un constat historique : sauf un nombre très limité d'exceptions historiques, la punition a historiquement été réservée à la classe sociale inférieure. En proposant une sociologie de la punition plutôt qu'une sociologie du crime (champ d'étude dominant au sein de la criminologie de l'époque), les auteurs laissent déjà entrevoir l'une des thèses principales de leur approche : « la punition n'est ni une simple conséquence du crime, ni le revers du crime¹⁵⁰ ». Elle est le produit de processus sociaux globaux, intimement liés à la structure des hiérarchies sociales et au mode de production économique des sociétés.

La perspective de l'économie politique de la punition, si elle se veut critique de la sociologie durkheimienne, n'est pas cependant une négation de l'idée d'une réaffirmation symbolique de l'ordre par l'activité pénale. Comme l'écrit en 1939 le sociologue suédois Thorsten Sellin dans sa préface à l'ouvrage de Rusche et Kirchheimer, « [...] la protection de la société est l'objectif de toute punition ou traitement pénal, peu importe la forme qu'il prend¹⁵¹ ». Toutefois, l'importante contribution de cet ouvrage à la criminologie critique se trouve au sein d'une thématique de la division sociale comme pièce maîtresse de cette activité pénale. En effet, Sellin, jouant un rôle d'intermédiaire entre la criminologie et la sociologie durant les années 1930, ajoute que la

¹⁴⁹ Georg Rusche et Otto Kirchheimer, *Punishment and social structure*, *op. cit.*

¹⁵⁰ Traduction libre : « Punishment is neither a simple consequence of crime, nor the reverse side of crime ». *Ibid.*, p. 5.

¹⁵¹ Traduction libre : « the protection of society is the aim of all punishment or penal treatment no matter what form it take ». Thorsten Sellin, « Foreword », dans Georg Rusche et Otto Kirchheimer, *Punishment and social structure*, *op. cit.* p. xlviii.

contribution principale de Rusche et Kirchheimer se trouve dans l'affirmation voulant que « les valeurs sociales qui sont protégées par la loi [...] sont celles qui sont estimées désirables par les groupes sociaux qui composent l'État et détiennent le pouvoir d'écrire les lois [...]. L'objectif fondamental de toute punition, poursuit-il, est la protection de ces valeurs sociales dont le groupe dominant l'État perçoit comme étant bonnes pour la société¹⁵² ».

La thèse associée aux auteurs francfortois considère que la structure sociale des sociétés détermine le type de punition qu'elle adopte et met en pratique, tout en favorisant certains groupes sociaux au détriment d'autres. À l'opposé des débats éthiques et moraux sur la peine, les auteurs soutiennent que les forces sociales – essentiellement les forces économiques – déterminent les modes de punition qui sont adoptés par une société. Or, de quelle manière les forces économiques peuvent-elles affecter les institutions pénales ? Essentiellement, répondent Rusche et Kirchheimer, en établissant la « valeur » du travail et, sur cette base, les conditions de vie de la principale cible des pratiques pénales : la classe prolétaire. C'est cette dernière qui doit être docile au travail et que l'on doit décourager de se tourner vers le crime (contre la propriété et l'autorité). Par exemple, Rusche et Kirchheimer affirment dans un chapitre « Modern Prison Reform and Its Limits » que les « limites » réelles du mouvement de réformes pénales, visant depuis l'avènement de la modernité pénale au XVIII^e siècle à « humaniser » les peines, ne se situent pas tant au niveau des arguments éthiques et moraux, ni de l'évolution des mentalités ou sensibilités caractéristiques de la « conscience collective », mais au sein des conditions d'existence des classes déshéritées. Un raisonnement économique se trouve à la base de cette affirmation : afin d'exercer une force coercitive sur la masse des travailleurs et d'éviter que ces derniers puissent vivre d'activités criminelles, les conditions d'incarcération doivent selon les auteurs demeurer plus hostiles que les conditions d'existence des classes les plus pauvres. Le système économique et la condition de vie des prolétaires sont ici situés au coeur de l'institution pénale.

¹⁵² Traduction libre : « The social values which are given the protection of the law [...] are those which are deemed desirable by those social groups within the state who have the power to make law[...]. Fundamentally, then, the aim of all punishment is the protection of those social values which the dominant social group of a state regard as good for society ». *Idem*.

L'une des contributions de l'ouvrage de Rusche et Kirchheimer à la sociologie de la punition est d'intervenir à une époque où les débats sur la peine sont dominés par des considérations éthiques et morales, ou encore postulent le caractère hégémonique d'une « conscience collective » unifiée, pour resituer la construction des systèmes punitifs au sein de dynamiques sociales conflictuelles et profondément inégalitaires¹⁵³. La punition est, pour ces derniers, un phénomène social et politique à part entière, c'est-à-dire qui ne saurait être compris sans un examen général des autres institutions sociales (économiques, politiques) et aux conditions économiques auxquelles elle est intrinsèquement liée. Nous analyserons toutefois ci-bas les limites de ce raisonnement économique et fonctionnaliste de la punition où l'activité pénale est directement déterminée par le système économique déterminant l'état du marché du travail.

Dans son introduction à l'édition de 2009 de l'ouvrage de Rusche et Kirchheimer, le criminologue italien Dario Melossi indique que *Punishment and Social Structure* est « découvert » par la criminologie critique américaine au tournant des années 1970 et devient alors un ouvrage-clé pour les théoriciens d'inspiration marxiste¹⁵⁴. Cette tradition prolonge les prescriptions des auteurs francfortois à la base d'une économie politique de la punition où l'accent est mis sur le rôle de l'idéologie et des classes sociales dans la détermination de la peine. Aujourd'hui, tel que le suggère Alessandro De Giorgi¹⁵⁵, le sociologue d'origine française Loïc Wacquant apparaît comme l'une des principales figures intellectuelles ayant adapté le cadre d'analyse de Rusche et Kirchheimer au contexte actuel du néolibéralisme.

ii. L'économie politique de la punition à l'ère du néolibéralisme : l'approche de Loïc Wacquant

Pour cet ancien élève de Bourdieu et professeur de sociologie à l'Université de Berkeley, le « tournant pénal » exprimé par un accroissement inédit de la population carcérale (mondiale,

¹⁵³ Georg Rusche, « Labor Market and Penal Sanction », *Crime and Social Justice*, n° 10, 1978 [1933], p. 2-8.

¹⁵⁴ Voir Dario Melossi, « The Cultural Embeddedness of Social Control : Reflections on the Comparison of Italian and North-American Cultures Concerning Punishment », *Theoretical Criminology*, n° 5, 2001, p. 403-424; John Sutton, « Imprisonment and Social Classification in Five Common-Law Democracies 1955-1985 », *American Journal of Sociology*, n° 106, 2000, p. 350-386; David Jacobs et Ronald Helms, « Toward a Political Model of Incarceration : A Time-Series Examination of Multiple Explanations for Prison Admission Rates », *American Journal of Sociology*, n° 102, 1996, p. 323-357.

¹⁵⁵ Alessandro De Giorgi, *Re-Thinking the Political Economy of Punishment. Perspectives on Post-Fordism and Penal Politics*, Aldershot : Ashgate, 2006, 182p.

mais particulièrement étatsunienne) résulterait d'un changement dans l'économie capitaliste et son mode de « gestion de la pauvreté ». Ce changement est l'attribut d'un passage de l'État-providence et ses politiques sociales à l'État pénal comme replis du gouvernement sur ses fonctions sécuritaires¹⁵⁶. Cette modification de la relation entre l'État et la pauvreté est intimement liée, pour Wacquant, à la valeur et la fonction économique des quartiers paupérisés dans les villes industrielles nord-américaines. Au tournant des années 1980, le sociologue, dont les premiers travaux portent sur la marginalisation des milieux urbains paupérisés, remarque que les grandes villes américaines sont le théâtre d'une nouvelle configuration urbaine et économique qu'il nomme l'« hyperghettoïsation »¹⁵⁷.

Les travaux de Wacquant pensent le rapport intime entre le ghetto et la prison à partir du contexte néolibéral de l'économie états-unienne et mondial. Durant la première moitié du XX^e siècle, la formation de « ghettos communautaires » dans les centres urbains du Nord-est américain a pour fonction économique de fournir une main-d'oeuvre peu qualifiée et nécessaire à l'industrie lourde de l'ère fordiste. Ces ghettos peuplés d'immigrants se différencient de l'hyperghetto par la présence d'institutions et de réseaux de solidarité locales solidement implantées (églises, loges maçonniques, la presse noire, etc.), ainsi que par la présence d'un « filet social » et de services publics d'un État-providence hérité du New Deal. Toutefois, au tournant des années 1980, le démantèlement de l'État-providence s'accélère avec l'évolution d'une économie post-fordiste et néolibérale. Celle-ci repose sur une main-d'oeuvre qualifiée ne correspondant plus au profil socio-économique des travailleurs du « ghetto communautaire ». Rassemblant une population surnuméraire et dysfonctionnelle pour l'économie informationnelle, cet espace qui servait autrefois de réservoir de main-d'oeuvre industrielle rassemble désormais une « population à problème ». La décomposition du tissu organisationnel du ghetto est accélérée par l'infiltration de la violence dans la vie quotidienne des espaces ghettoïsés, la précarisation des conditions de vie et l'informalisation économique alors que les services publics sont désormais substitués par les institutions policières et pénitentiaires. Pour reprendre les mots de Wacquant, l'on passe du « filet de sécurité sociale » au « coup de filet » policier. Dans cette perspective, l'État pénal émerge comme caractéristique essentielle d'une économie néolibérale : « pour

¹⁵⁶ Loïc Wacquant, *Punir les pauvres : le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, op. cit.

¹⁵⁷ Loïc Wacquant, *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État. Une sociologie comparée de la marginalité sociale*, Paris : La Découverte, 2007, 331p.

contenir les désordres associés à la marginalité aiguë engendrée par la réduction ou la liquidation des composantes sociales de l'État, en matière de logement, d'assistance, et de développement économique, l'État se voit contraint d'accroître sa surveillance et sa présence répressive dans le ghetto¹⁵⁸ ».

Cette notion d'hyperghetto ne saurait émerger d'une ontologie durkheimienne du monde social. En effet, pour Durkheim, dans un univers moralement fragmenté, la punition n'est pas un outil de division sociale, mais de clarification des normes de manière à assurer la cohésion sociale¹⁵⁹. Or l'hyperghetto met en lumière l'effet contraire de la punition. Comme création étatique d'un espace de précarisation et de criminalisation radicale des conditions de vie des plus pauvres, l'hyperghetto autorise une réflexion sur la production des divisions sociales aux sources du pouvoir de punir. Substrat de l'État pénal, la punition retrouve avec Wacquant son aspect conflictuel alors qu'elle apparaît comme une forme de pouvoir structurée et déterminée par les divisions au fondement des institutions et du monde social. La punition, comme chez Rusche et Kirchheimer, y est analysée comme une série d'actions rationnelles prises par l'appareil étatique afin de garantir la stabilité d'un certain ordre social, politique et racial¹⁶⁰ non pas au profit d'une « conscience collective » solidaire et homogène, mais d'un groupe social au détriment d'un autre.

iii. Limites et apports d'une économie politique de la peine

Comme le soutiennent certains théoriciens de champ de la criminologie critique, tel que Dario Melossi ou Alessandro De Giorgi, l'ouvrage de Rusche et Kirchheimer constitue une réelle contribution à la sociologie de la punition. Dans un premier temps, comme chez Durkheim, il aborde l'objet de la punition comme un objet social complexe dont la signification n'est jamais entièrement dominée par les objectifs officiels que se donne la politique pénale (contrôle du crime et de la violence) : « le lien, transparent ou non, supposé existé entre le crime et la punition

¹⁵⁸ Loïc Wacquant, « Elias dans le ghetto noir », *Politix*, vol. 14, n° 56, 2001, p. 215.

¹⁵⁹ Pour une analyse de la punition où les tensions sociales sont abordées en termes de fragmentation morale des sociétés contemporaines, voir Hans Boutellier, *The Safety Utopia. Contemporary Discontent and Desire as to Crime and Punishment*, Berlin : Springer, 2004, 153p.

¹⁶⁰ Loïc Wacquant, « Race as Civic Felony », *International Social Science Journal*, vol. 57, no 1, 2005, p. 127-142.

empêche tout aperçu de la signification historique des systèmes pénaux¹⁶¹ ». Or, en refusant l'idée qu'il existe une « punition » en soi, mais uniquement à travers ses manifestations spécifiques et des systèmes pénaux concrets, Rusche et Kirchheimer posent la question de la punition de manière à l'ancrer au sein de contextes sociaux et historiques particuliers qui, contrairement à la sociologie durkheimienne, refusent de postuler l'unité du social. Les travaux des théoriciens francfortois se trouvent ainsi à l'origine d'une tradition de la sociologie de la punition qui, au lieu de concevoir la punition comme un modèle général et abstrait, garant d'une conscience collective uniforme, s'efforcent de tenir compte des divisions sociales et de leur rôle déterminant dans le caractère hégémonique de certaines pratiques pénales. Ainsi, la punition est un phénomène social dont la signification dépasse largement celle lui étant attribuée par les nécessités du « contrôle du crime ». Elle comprend aussi les nécessités fonctionnalistes d'une « réaffirmation de la norme ».

Si cet ouvrage des pionniers d'une approche « politique » de la punition émerge au sein de l'école de Francfort, qui prend ses distances d'une analyse marxiste orthodoxe, il demeure marqué par l'image d'un certain fonctionnalisme économique qui, sans réduire le sens de la punition aux nécessités sécuritaires ou à celles du maintien de l'ordre social, risque toutefois de le réduire à celui de l'ordre économique : « tout système de production tend à découvrir des formes de punition qui correspondent à ses relations de production¹⁶² ». En effet, tout en suggérant que l'étude de la punition ne puisse se faire en ignorant les hiérarchies sociales, Rusche et Kirchheimer suggèrent également que le sens de la punition soit soumis à un ensemble de stratégies pénales dont la fonction, sans être celle du maintien de la conscience collective, est celle d'une préservation du système économique dominant et des relations de classe qui le soutiennent¹⁶³. D'autres y perçoivent un programme de recherche traversé par un économisme rudimentaire qui vise à établir une série de corrélations entre la valeur du travailleur, le mode de production et le type de régime pénal adopté par les sociétés¹⁶⁴. En effet, une interprétation

¹⁶¹ Traduction libre : « the bond, transparent or not, that is supposed to exist between crime and punishment prevents any insight into the independent significance of the history of penal systems », Rusche et Kirchheimer, *op. cit.*, p. 5.

¹⁶² Traduction libre : « Every system of production tends to discover punishments which correspond to its productive relationships ». Idem.

¹⁶³ Alessandro De Giorgi, « Rethinking the Political Economy of Punishment », *op. cit.*

¹⁶⁴ Voir, notamment, les textes pionniers de David Greenberg, « The Dynamics of Oscillatory Punishment Process », *The Journal of Criminal Law and Criminology*, n° 68, 1977, p. 643-651; Ivan Jankovic, « Social Class and Criminal Sentencing », *Crime and Social Justice*, n° 10, 1978, p. 9-16.

« orthodoxe » des thèses de Rusche et Kirchheimer permettra à certains de noter que les taux d’incarcération expriment une forte corrélation avec le taux de non-emploi et se trouve à être relativement indépendant des taux de criminalité :

[...] l’augmentation du non-emploi et la chute d’une partie du prolétariat au sein de la catégorie du sous-prolétariat durant une récession économique résulte en une extension de ces "groupes cibles" affectés par le circuit pénal de la justice criminelle. Cela conduit à une augmentation de la population carcérale, indépendamment des variations de la criminalité¹⁶⁵.

Les interprétations plus orthodoxes du cadre d’analyse de Rusche et Kirchheimer sont toutefois limitées à un paradigme particulier du mode de production capitaliste, le modèle fordiste, associé à la production industrielle, à l’État-providence et d’un certain « filet social » rendant possible une distinction statistique entre l’emploi et le non-emploi. Or, pour certains, ce mode de production laisserait aujourd’hui place à une économie dite post-fordiste¹⁶⁶. Marquée par une transition de l’économie industrielle à une économie des services et des nouvelles technologies, à une fragmentation du marché du travail et une augmentation inédite des inégalités et de la précarisation, l’économie post-fordiste doit, selon Alessandro De Giorgi, autoriser l’abandon des schèmes statistiques simplistes de l’économie politique de la punition. Selon ce dernier, il est impératif de favoriser des études qualitatives et ethnographiques permettant d’analyser en profondeur les modifications radicales des « modes de gestion » de la pauvreté et leur rapport à l’hyperinflation actuelle du système carcéral¹⁶⁷.

C’est dans ce contexte intellectuel que Wacquant adapte la tradition d’analyse de l’économie politique de la punition au contexte du néolibéralisme des années 1990 et 2000, mais prend appui sur une « ethnographie urbaine¹⁶⁸ » comme outil permettant une réflexion approfondie sur les aspects symboliques de la punition dans le contexte de l’« hyperghetto ». C’est suite à un examen détaillé de la littérature sur l’économie politique de la punition que De Giorgi voit à

¹⁶⁵ Traduction libre : « The rise in unemployment and the fall of a fraction of the working class into the sub-proletariat during economic recession result in the extension of those ‘target groups’ affected by the punitive criminal justice circuit. This leads to an increase in prison populations, regardless of variations in crime ». Bernard Laffargue et Thierry Godefroy, « Economic Cycles and Punishment : Unemployment and Imprisonment », *Contemporary Crisis*, no 13, 1989, p. 371-404.

¹⁶⁶ Ash Amin (dir.), *Post-Fordism : A Redaer*, Oxford : Blackwell, 1994, 448p.

¹⁶⁷ Alessandro De Giorgi, *Re-Thinking the Political Economy of Punishment*, *op. cit.*

¹⁶⁸ Loïc Wacquant, « Scrutinizing the Street: Poverty, Morality, and the Pitfalls of Urban Ethnography », *American Journal of Sociology*, vol. 107, n° 6, 2002, p. 1468-1532; Loïc Wacquant, *Corps & âme : Carnets ethnographiques d’un apprenti boxeur*, Marseille : Agone, 2000, 268p.

travers les travaux de Wacquant un effort considérable visant à réactualiser une perspective critique déjà ancienne traitant du thème de la division sociale.

À l'instar des théoriciens francfortois, la réflexion de Wacquant est guidée par l'idée d'un rapport entre forces économiques et politiques pénales¹⁶⁹. Ce dernier parvient à intégrer à l'analyse le dualisme rigide de la punition dans le contexte de la ségrégation urbaine, comme outil de stratification sociale et de renforcement des divisions symboliques entre les groupes sociaux qui composent la mégapole¹⁷⁰.

En faisant toutefois des États-Unis un laboratoire pour l'étude d'une tendance néolibérale et pénale universelle, Wacquant perd contact avec la prescription à la base des réflexions de Rusche & Kirchheimer : analyser la punition non pas à partir de modèles universels abstraits, mais comme phénomène social ancré au sein d'institutions et de contextes sociaux particuliers. Le cadre d'analyse de l'État pénal semble ainsi davantage plaqué aux différentes réalités sociales et historiques. Si l'activité pénale étatsunienne constitue son principal objet de recherche, c'est que les États-Unis sont érigés en modèle abstrait auquel Wacquant refuse d'accorder le « statut de particularité¹⁷¹ » : si d'autres pays importent les politiques néolibérales américaines, ils importeront nécessairement l'État pénal qui les accompagne. Dans un article portant sur le Brésil, Wacquant écrit que « c'est précisément *parce que* les élites étatiques, s'étant converties à l'idéologie du tout-puissant marché venu des États-Unis, réduisent ou renoncent à leurs prérogatives en matière sociale et économique, qu'elles doivent partout renforcer leur mission en matière de sécurité, après avoir abruptement réduit cette dernière à sa seule dimension criminelle¹⁷² » plutôt que sociale. L'État pénal et sa « vulgate de la loi et l'ordre », dont le principal exemple de Wacquant est celui de la diffusion internationale de la politique de « tolérance zéro », deviendraient ainsi un attribut du néolibéralisme dont le caractère

¹⁶⁹ Loïc Wacquant, *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, op. cit., p. 17.

¹⁷⁰ Loïc Wacquant, « Deadly Symbiosis. When Ghetto and Prison Meet and Mesh », *Punishment and Society*, vol. 3, n° 1, 2001, p. 95-134.

¹⁷¹ Loïc Wacquant, « La tentation pénale en Europe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 124, p. 3 (3-6).

¹⁷² Traduction libre : « it is precisely *because* state elites, having converted to the ideology of the all-mighty market come from the USA, reduce or relinquish its prerogatives in social and economic matters that they must everywhere enhance and reinforce its mission in matters of 'security', after having abruptly reduced the latter to its sole criminal dimension » (souligné dans le texte). Loïc Wacquant, « Toward a Dictatorship Over the Poor ? Notes on the Penalization of Poverty in Brazil », *Punishment and Society*, vol. 5, n° 2, 2002, p. 198 (197-205).

hégémonique se ferait de plus en plus ressentir au niveau global¹⁷³. La conséquence est alors d’escamoter une série de dynamiques sociales, politiques et historiques propres aux sociétés étudiées. À titre d’exemple, si d’un point de vue externe les organes de sécurité publique au Brésil se félicitent d’une baisse tendancielle des taux d’homicides à São Paulo depuis 1999 et attribuent ce « succès » à un effort soutenu de combat contre le crime inspiré du modèle new-yorkais de la « tolérance zéro », c’est sur la base d’un travail ethnographique au sein des quartiers périphériques de la mégapole que certains anthropologues et sociologues brésiliens notent que cette baisse des homicides serait plutôt attribuable à la consolidation du *Primeiro Comando da Capital* (crime organisé)¹⁷⁴. Il est en ce sens essentiel d’éviter de désincarner l’étude sur la punition des particularités de l’histoire, de la politique et de la société brésilienne.

Les contributions de Rusche & Kirchheimer ainsi que l’actualisation des hypothèses de ces derniers par Wacquant demeurent toutefois limitées par deux importants postulats. Le premier limite la signification sociale de la punition à celle d’un outil autorisant la domination (économique, politique et symbolique) d’une classe sociale sur une autre. Face à cela, nous soutenons qu’il est essentiel d’aborder la complexité de la question des significations sociales de la punition, de ses tensions, ses paradoxes, tel que l’appui aux mesures répressives et à certaines formes de violence policière au sein même des milieux populaires, sans évoquer la problématisation simpliste de la « fausse conscience », de l’aliénation, voire de la domination d’intérêts prédéterminés d’un groupe sur un autre. Le second postulat est celui d’une historicité mécanique et linéaire de la punition qui caractérise l’ouvrage de Rusche & Kirchheimer, et dans une moindre mesure, les travaux de Wacquant. Nous verrons comment Foucault prolonge la tradition d’une étude des aspects sociologiques et politiques de l’institution pénale, mais de manière à refuser le postulat de la domination ainsi que celui d’une histoire linéaire ou téléologique qu’il substitue par l’approche généalogique.

¹⁷³ Loïc Wacquant, « Sur l’Amérique comme prophétie auto-réalisante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 139, 2001, p. 86-87.

¹⁷⁴ Voir à ce sujet Vera da Silva Telles, « Ilegalismos e a gestão (em disputa) da ordem », p. 203-259 dans *A cidade nas fronteiras do legal e ilegal*, Argvmentvm : Belo Horizonte, 2010, 270p.; Gabriel de Santis Feltran, « Crime e castigo na cidade : os repertorios da justiça e a questão dos homicídios nas periferia de São Paulo », *Cadernos CRH*, vol. 23, n° 58, 2010, p. 59-73; Gabriel de Santis Feltran, « Periferias, direito e diferença : notas de uma etnografia urbana », *Revista de Antropologia*, vol. 53, n° 2, 2010, p. 565-610.

2.1.3 Le pouvoir de punir et l'avènement de la société disciplinaire

Le travail de Michel Foucault et son ouvrage *Surveiller et punir* deviennent à partir des années 1980 une référence centrale des études critiques sur la punition, allant même jusqu'à éclipser certaines « traditions » de la sociologie de la punition, telle que la perspective durkheimienne ou encore celle de Rusche et Kirchheimer. Comme ces derniers, il inscrit la punition au sein d'un ensemble plus large, comme « phénomène social complexe¹⁷⁵ » ne se limitant pas à l'espace physique de la prison ni à une simple conséquence de règles juridiques. Toutefois, la punition n'est pas la conséquence des indicateurs d'une structure sociale (déterminée par le mode de production chez Rusche et Kirchheimer ou par la conscience collective chez Durkheim) : plutôt que de prendre comme point de départ des formes sociales générales, c'est-à-dire de déduire la fonction de la punition à partir d'une structure sociale particulière, c'est à partir d'un examen détaillé des technologies et les modes d'application de la punition que Foucault propose d'élaborer un modèle plus général des procédés de pouvoir au sein de la société moderne¹⁷⁶. En retraçant au sein de l'évolution des savoirs criminologiques les conditions de possibilité de la création des prisons modernes, Foucault soutient que les modèles de surveillance et de discipline qui la caractérisent s'étendent à d'autres lieux, à d'autres institutions de la société. Par cette extension de la surveillance et de la discipline à d'autres secteurs de la société que celui des criminels et prisonniers, Foucault soutient que le projet fondamental qui se réalise à cette époque est la constitution d'une « société de surveillance » comme nouvelle condition du pouvoir et de ses conditions d'exercices.

i. L'histoire de la prison comme problème généalogique

Le problème « historique » qui guide la réflexion de *Surveiller et punir* vient d'un constat : la disparition de la punition comme spectacle public du corps du supplicié à l'époque « classique » et l'émergence de la prison comme forme générale de punition à partir des grandes réformes des années 1780-1820. Il s'agit d'une histoire des rapports entre le pouvoir politique et les corps : la peine n'est plus une souffrance physique infligée au corps du condamné (supplice) au sein d'une

¹⁷⁵ Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris : Gallimard, 1975, p. 31.

¹⁷⁶ *Idem.*

cérémonie, mais une souffrance morale infligée à l'âme (privation de liberté) que l'on doit corriger et réformer. Les discours humanistes, particulièrement ceux de la modernité pénale, y perçoivent une humanisation des peines et une évolution des techniques de contrôle du crime. Toutefois, l'une des thèses centrales de l'ouvrage détermine que ce changement n'est pas du à une humanisation de la punition ni à une généralisation des libertés, mais à un changement qualitatif dans le mode d'exercice du pouvoir dont la contrainte sur les corps, leur contrôle, leur assujettissement, la manière dont il les plie, les fixe, les utilise et se généralise à l'ensemble de la société moderne. N'étant ni plus ni moins « libre » qu'il ne l'était à l'époque de l'ancien régime, l'individu (le corps) est investi différemment par les rapports de pouvoir et devient le lieu d'inscription d'un savoir sur l'origine – du crime, de la peine, de la déviance, de la délinquance, etc. – comme condition de possibilité d'une société de surveillance.

Un tel regard sur l'histoire est celui de la généalogie : on aurait tort de décrire des genèses linéaires – d'ordonner, par exemple, au seul souci de la productivité et de l'évolution du système économique, du contrôle pénologique du crime ou encore de l'humanisation des peines – toute l'histoire de la punition. Reprenant une expression nietzschéenne, Foucault écrit que la généalogie « fouille les bas-fonds » pour « conjurer la chimère de l'origine¹⁷⁷ » qui ignore les défaillances, les surprises, les atavismes de l'histoire. Au lieu d'une quête de l'*origine* fondant la vérité sur de grandes continuités sans interruption – comme si le châtement avait toujours été destiné à faire exemple ou la punition à favoriser les intérêts économiques d'un groupe dominant –, la généalogie analyse la *provenance* comme le hasard des commencements, la prolifération et la dispersion des événements ainsi que la manière d'inquiéter ce qu'on percevait immobile et de fragmenter ce qu'on pensait uni.

Au moment de l'institution de la prison comme mode général de châtement, le savoir des sciences humaines se développe comme dévoilement des origines – du crime, de la déviance, de la délinquance. Psychiatres, criminologues, travailleurs sociaux produisent désormais un savoir visant à quadriller, à surveiller et à contrôler et intervenir pour corriger et réformer les individus « anormaux ». Si entre 1750 et 1820 en Europe et aux États-Unis l'usage public et cérémonial de la violence physique est peu à peu substitué par un savoir détaillé, des interventions et corrections

¹⁷⁷ Michel Foucault, « Nietzsche, la généalogie, l'histoire », *Dits et écrits, Tome I*, Paris : Gallimard, 1971, p. 1008.

quotidiennes des comportements déviants, ce n'est pas grâce au progrès du droit, des libertés ou de la science, mais à la constitution d'un savoir sur le crime et la punition permettant désormais les conditions d'exercice d'un pouvoir reposant avant tout sur une intériorisation « passive » et quotidienne des normes plutôt que sur le marquage physique et cérémonial des corps.

L'historicité de la pénalité au début du XIX^e siècle ne relève donc pas d'une évolution des idées morales – Foucault remarque que « si le régime des peines s'est considérablement adouci, les infractions elles-mêmes sont restées à peu près identiques¹⁷⁸ » –, mais c'est avant tout l'histoire des corps. À l'opposée d'une historicité mécanique et linéaire déduisant et limitant la signification de la punition à l'évolution du mode de production économique d'une société, l'on passe d'une économie politique de la punition à une économie politique des formes physiques du pouvoir : « [...] c'est un chapitre dans l'histoire du corps [...]: le corps n'a plus à être marqué; il doit être dressé et redressé¹⁷⁹ ». Il s'agit de sortir d'une analyse centrée sur l'institution – définie dans sa matérialité ou sa fonction – pour la réinscrire dans une « économie générale du pouvoir » qui s'enracine dans le savoir et traverse la société, y configure des lieux et des phénomènes, tels le crime ou la punition, qui obtiennent une certaine objectivité, une origine et une finalité.

ii. Société et pouvoir disciplinaire

En décrivant les étapes de la constitution de la prison, Foucault attribue à la punition une signification qui ne réside pas réellement dans une progression linéaire et constante des droits et libertés de chacun, ni dans l'évolution d'un système de production économique, mais plutôt dans l'élaboration d'une nouvelle conception du pouvoir, dite disciplinaire. Comme le marquage cérémonial du corps du supplicié, ce pouvoir s'exerce toujours par et sur le corps, mais de manière différente. La prison n'est, du reste, qu'un élément dans un changement général des représentations et pratiques du pouvoir des sociétés européennes du XVIII^e siècle.

Cette nouvelle pratique du pouvoir est illustrée par Foucault à travers le modèle « canonique » du panoptique comme forme d'organisation architecturale du projet de prison

¹⁷⁸ Michel Foucault, « La société punitive », *Dits et écrits I*, Paris : Gallimard, 1972-1973, p. 1336.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 1324-1338.

idéale décrit par Bentham. Pour les discours humanistes qui contribuent à cette époque à la naissance de la prison, on n'enferme pas uniquement pour punir, mais essentiellement pour corriger et réformer ceux que la justice avait envoyés en prison. Pour ce faire, il est essentiel que l'organisation spatiale offre les conditions nécessaires à ce que, selon la prison idéale de Bentham, les prisonniers puissent être constamment observés et analysés pour devenir de véritables objets d'études et de savoirs. Le dispositif panoptique intervient pour créer un « sentiment d'omniscience invisible » chez les prisonniers en permettant à un gardien, logé dans une tour centrale, d'observer tous les détenus, enfermés dans des cellules individuelles autour de la tour, sans que ceux-ci ne puissent savoir qu'ils sont observés. La polyvalence de ce modèle autorise le passage du « panoptique » au « panoptisme » comme modèle abstrait d'une société dite disciplinaire : son extension à d'autres lieux que ceux de la prison – l'école, l'usine, l'armée, les hôpitaux, etc. – montre selon Foucault que le projet fondamental qui se réalise à cette époque est celui d'une société de surveillance où le pouvoir, plutôt que de reposer sur le spectacle du souverain, peu désormais « voir sans être vu ».

La discipline, chez Foucault, réfère à une méthode de maîtrise du corps humain permettant de le rendre à la fois docile et utile, mais dont les conditions de possibilité reposent sur les techniques de supervision constante et sur le développement d'un savoir au sujet du contrôle des corps à discipliner. Tout comme la prison et son modèle architectural, l'école, l'usine, l'armée ou les hôpitaux, voire même les quartiers populaires renfermant les « populations dangereuses » deviennent d'immenses champs d'observation et de surveillance des individus où les moyens en seront partout les mêmes : quadrillage et répartition des individus à des places déterminées, contrôle de l'activité des individus par des emplois du temps précis, surveillance constante et hiérarchisée avec au sein de chaque institution des micro-mécanismes de sanction composés de punitions essentiellement correctives. Ce que Foucault nomme le « pouvoir disciplinaire » se situe dans le dévoilement d'un ensemble de techniques et de savoirs menant les individus à intérioriser de manière plus ou moins « passive », à tout moment et dans tous lieux, les exigences du pouvoir par une normalisation des comportements et une correction des corps « criminels » ou « déviants ».

La société disciplinaire est celle d'une nouvelle *optique* – organisation d'une police comme organe de surveillance généralisée et constante; tout doit être observé, vu, transmis. Une nouvelle *mécanique* – isolement et regroupement des individus, localisation et organisation des corps dans les villes, les usines, les prisons. Une nouvelle *physiologie* – exclusion et rejet de ce qui n'est pas conforme aux normes et mécanismes de leur rétablissement par des interventions correctrices qui sont à la fois thérapeutiques et punitives¹⁸⁰.

iii. De la division sociale : entre inspiration et dépassement des écrits de Rusche et Kirchheimer

La société ne saurait être étudiée chez Foucault comme un ensemble cohérent, uniforme et solidaire. Contrairement au postulat qui sous-tend les réflexions de Durkheim sur la signification de la punition, cette société demeure pour Foucault profondément divisée. Or, si la société disciplinaire n'en est pas une où le panoptisme et ses techniques de quadrillage, de correction et de surveillance s'imposent à tous, partout et de la même façon, elle ne saurait toutefois être étudiée comme système de domination où un groupe puisse s'approprier le pouvoir à la manière d'une ressource économique. Le pouvoir s'exerce plus qu'il ne se possède. Compris en termes de rapports, il est l'effet d'ensemble d'une hiérarchie qui dispose, d'un côté, ceux qui commandent, écrivent les lois, maîtrisent le savoir et, de l'autre, ceux qui sont observés, étudiés et répondent aux lois. Contrairement aux théoriciens marxistes de la peine ou à la sociologie durkheimienne qui attribue une fonction, voire une signification transhistorique à la punition, le travail du généalogiste est de faire apparaître dans le discours, dans les savoirs, des fonctions « qui ne sont pas simplement celles de l'expression (d'un rapport de force déjà constitué et stabilisé) ou de la reproduction (d'un système social préexistant)¹⁸¹ », mais celles d'un accaparement d'un système de règles qui n'a pas en soi de signification essentielle pour lui imposer une direction.

Cette référence au thème de la division sociale chez Foucault n'est pas étrangère aux travaux de tradition marxiste sur la punition. René Levy et Hartwig Zander le soulignent dans leur

¹⁸⁰ Michel Foucault, « La société punitive », *op. cit.*

¹⁸¹ Michel Foucault, « Le discours ne doit pas être pris comme... », *Dits et écrits II*, Paris : Gallimard, 2001, p. 124.

introduction à l'ouvrage de Rusche et Kirchheimer aux éditions du Cerf¹⁸² : Foucault retient de ces derniers un certain nombre de repères essentiels. Il partage d'abord une analyse des « systèmes punitifs concrets », comme « phénomènes sociaux dont ne peuvent rendre compte la seule armature juridique de la société ni ses choix éthiques fondamentaux; [qui doivent être] replac[és] dans leur champ de fonctionnement où la sanction des crimes n'est pas l'élément unique¹⁸³ ». Les mesures punitives, comme l'ont analysé Rusche et Kirchheimer, n'ont pas que des effets « négatifs » qui permettent de réprimer et d'exclure, mais aussi une série d'effets dits « positifs » et utiles pour les rapports de pouvoir et systèmes de hiérarchies qui structurent le social.

Dans son cours intitulé *La société punitive*, prononcé au Collège de France au premier trimestre 1973, Foucault débute son analyse de la punition sur la base d'un double constat qui n'est pas sans rappeler la proximité de ses recherches avec les thèses de Rusche et Kirchheimer à propos de l'importance de la division sociale dans l'étude de la punition et du droit pénal.

Au moment de la mise en place et du fonctionnement du grand système pénal dont le *Code d'instruction criminelle* de 1808 et le Code pénal de 1810 avaient donné les grandes lignes, une chose est claire : on est dans la guerre sociale, non pas dans la guerre de tous contre tous, mais la guerre des riches contre les pauvres, des propriétaires contre ceux qui ne possèdent rien [...]. Deuxième élément : la conscience claire et parfaitement formulée dans le discours de l'époque que les lois sociales sont faites par des gens auxquels elles ne sont pas destinées, mais pour être appliquées à ceux qui ne les ont pas faites¹⁸⁴.

Il s'agit d'un thème qui traverse chez Foucault le travail généalogique sur la peine. S'il se retrouve au cœur de l'introduction de ce cours préparatoire à l'ouvrage *Surveiller et punir*, il va également de pair avec un engagement effectif du philosophe français dans des groupements luttant pour l'amélioration des conditions des prisonniers dont l'objectif ou les moyens consisteront à faire entendre la parole réelle, jusqu'alors étouffée, de ceux qui sont emprisonnés¹⁸⁵. Bien avant son cours au Collège de France, dans un entretien accordé à *La*

¹⁸² René Levy et Hartwig Zander, « Introduction », dans Georg Rusche et Otto Kirchheimer, *Peine et structure sociale*, Paris : Les Éditions du Cerf, 1994, p. 9-82. Voir aussi Dario Melossi, « Introduction to the transaction edition », p. ix-xlv, dans Georg Rusche et Otto Kirchheimer, *Punishment and Social Structure*, London : Transaction, 2009, 268p.

¹⁸³ Michel Foucault, *Surveiller et punir*, *op. cit.*, p. 32.

¹⁸⁴ Michel Foucault, *La société punitive. Cours au Collège de France. 1972-1973*, Paris : Gallimard, 2012, p. 23-24.

¹⁸⁵ Voir Jean-Marie Domenach, Michel Foucault et Pierre Vidal-Naquet, « Manifeste du G.I.P », *Dits et écrits I*, 1971, p. 1042-1043; Michel Foucault, « (Sur les prisons) », *Dits et écrits I*, 1971, p. 1043-1044.

Presse de Tunisie le 12 août 1971, Foucault précise que « mon problème n'est pas de savoir quel serait le système pénal idéal, le système répressif idéal. J'essaie simplement de voir, de faire apparaître et de transformer en un discours lisible par tous ce qu'il peut y avoir d'insupportable pour les classes les plus défavorisées, dans le système de la justice actuelle¹⁸⁶ ».

Or, si Foucault se retrouve avec Gilles Deleuze, Jean-Marie Domenach et Pierre Vidal-Naquet à la tête du GIP (Groupe d'information sur les prisons) au tournant des années 1970 et que son engagement militant consiste à porter une attention particulière à la parole de ceux qui ont une expérience de la prison, ce n'est pas, contrairement à une conception d'orthodoxie marxiste de la lutte, « [...] qu'ils aient besoin qu'on les aide à 'prendre conscience' [...] »¹⁸⁷. Ce lieu d'affrontement où émergent les systèmes d'asservissement, tel le système pénal, n'est pas à concevoir comme « un champ clos où se déroulerait une lutte, [c'est plutôt] un 'non-lieu', une pure distance, le fait que les adversaires n'appartiennent pas au même espace¹⁸⁸ ». En ce sens, une attention portée aux discours marginalisés de manière à refuser d'imposer une signification transhistorique à ces derniers est un élément essentiel à toute étude généalogique du pouvoir où ce dernier se conçoit en termes de « rapports de forces » émergeant toujours par et dans l'événement, le discontinu.

En effet, la perspective généalogique permet d'introduire le thème de l'injustice et de la division sociale par d'autres moyens que la conception historique de Rusche et Kirchheimer : chez Foucault, les forces qui sont en jeu dans l'histoire n'obéissent ni à une destination ni à une mécanique. L'étude du pouvoir et du discours chez Foucault suppose qu'il

[...] ne soit pas conçu comme une propriété, mais comme une stratégie, que ses effets de domination ne soient pas attribués à une "appropriation", mais à des dispositions, à des manœuvres [...]; qu'on déchiffre en lui plutôt un réseau de relations toujours tendues, toujours en activité, plutôt qu'un privilège qu'on pourrait détenir¹⁸⁹.

¹⁸⁶ Michel Foucault, « Un problème m'intéresse depuis longtemps, c'est celui du système pénal », *Dits et écrits I*, 1971, p. 1076.

¹⁸⁷ Michel Foucault, « Nietzsche, la généalogie, l'histoire », *op. cit.*, p. 1012.

¹⁸⁸ *Idem.*

¹⁸⁹ Michel Foucault, *Surveiller et punir*, *op. cit.*, p. 35.

Comme toute « émergence » (*Entstehung*) pour le généalogiste, celle de la prison correspond à l'entrée en scène de forces, d'un lieu d'affrontement qui n'est pas celui d'une confiscation du pouvoir par un groupe ou une classe, mais plutôt celui d'un écart, d'une distance que l'on investit de rapports de pouvoir en constante négociation. Les thèmes de l'injustice et des inégalités sociales se démarquent de la perspective adoptée par Rusche et Kirchheimer du fait d'une conception du pouvoir en terme de relations plutôt que de ressource et d'une conception de l'histoire en terme généalogique et non que linéaire.

iv. Contre l'idée durkheimienne d'une consolidation de la norme : la punition comme production de la délinquance et de l'anormalité

La dernière partie de l'ouvrage *Surveiller et punir* met de l'avant une thèse essentielle lorsque l'on propose, comme le fait notre projet de recherche, d'étudier la construction d'un discours pénal accordant à l'objet de la délinquance une place aussi centrale. Devant des résultats peu concluants en termes d'objectifs pénologiques de contrôle du crime, l'hypothèse foucauldienne soutient que l'« échec » de la prison des réformateurs du XVIII^e siècle – dénoncée déjà depuis 1820, note-t-il – recouvre un « succès politique » souterrain par sa capacité à produire le groupe social même qu'elle est sensée combattre, soit celui de la délinquance.

Tel que chez Durkheim, l'activité pénale est pensée comme « forme de langage » dont le processus n'est pas celui du « champ clos d'une lutte » où s'affrontent les intérêts d'acteurs déterminés, mais de la société dans son ensemble à laquelle l'on attribue le statut d'allocataire. Or, plutôt que de communiquer l'ordre moral et de réaffirmer la cohésion sociale, ce « langage » est chez Foucault celui d'une « non-communication », d'un « non-lieu » où les adversaires n'appartiennent pas au même espace du fait d'un processus d'exclusion et de production de l'anormalité.

Cette « délinquance » est d'abord produite par la prison au sens littéral, c'est-à-dire en établissant le contexte et les conditions nécessaires à la récidive (stigmatisation, démoralisation et déqualification des détenus de manière à favoriser l'entreprise de « carrières criminelles »), mais également au sens épistémologique, c'est-à-dire comme catégorie du savoir qui peut désormais

être étudiée par la visibilité, l'isolement et le contrôle du « criminel délinquant » que permet la prison. Ainsi, à la « prison utopique » des réformateurs s'opposerait chez Foucault la « prison réelle » qui, elle, est celle d'une production de récidivistes et de la prison comme espace d'organisation du milieu criminel. « La prison ne corrige pas; elle rappelle incessamment les mêmes¹⁹⁰ » et c'est sur la base de la création de ce nouveau groupe social, la délinquance, qu'elle introduit un nouveau « mode de production » des ennemis sociaux : contrairement à la prétention à la neutralité des catégories juridiques, Foucault note que ce nouveau mode de production est conforme à une gestion différentielle des infractions illicites en fonction du groupe social.

Utilisée comme élément d'une stratégie de domination au sein des rapports de pouvoir qui traversent la société inégalitaire, la production de la délinquance est utile, selon Foucault, puisqu'elle permet d'instituer à la fois une séparation entre crime et politique, une méfiance des pauvres par les pauvres et la nécessité de la police et des techniques de quadrillage, de surveillance et de contrôle de ces mêmes classes, « contaminées » par les illégalismes populaires qui caractérisent la délinquance.

Cette notion d'« illégalisme », forgée par Foucault, désigne la tolérance différentielle des pratiques illicites en fonction des groupes sociaux et, loin d'être un simple accident, représente l'élément central d'une société divisée : chaque classe sociale produit certains types de transgressions illicites (par exemple, les petits vols seraient davantage commis par des individus provenant des classes inférieures alors que l'évasion fiscale ou le délit d'initié par les individus des classes supérieures).

Il faudrait alors supposer que la prison et d'une façon générale, sans doute, les châtiments ne sont destinés à supprimer les infractions; mais plutôt à les distinguer, à les distribuer, à les utiliser; qu'ils visent, non pas à rendre dociles ceux qui sont prêts à transgresser les lois, mais qu'ils tendent à aménager la transgression des lois dans une tactique générale des assujettissements¹⁹¹.

En « échouant » apparemment par sa production de récidivistes, la prison organise certaines catégories d'illégalismes (petits vols, petites violences, refus ou détournement quotidiens de certaines règles en particulier) sous le nom de la « délinquance ». Son utilité est d'abord celle de

¹⁹⁰ Michel Foucault, « La société punitive », *op. cit.*, p. 1337.

¹⁹¹ Michel Foucault, *Surveiller et punir*, *op. cit.*, p. 317.

recouvrir la fausse prétention à la neutralité des catégories juridiques : sous la prétention de résumer symboliquement l'ensemble des actes illicites à combattre, la délinquance fournit un visage à l'« ennemi social » (provenant des classes des pauvres) – par exemple le jeune noir *favelado* au Brésil – tout en laissant dans l'ombre une série d'autres illégalismes qu'une société divisée veut ou doit tolérer (crimes financiers ou encore violences commises par les forces policières et dénoncées par plusieurs ONG des droits humains au Brésil).

Caractérisée à la fois par son incapacité à être réintégrée dans la société, la délinquance produit des criminels « connus », plus facilement contrôlables par l'appareil sécuritaire, tout en rendant nécessaire l'organisation d'une police, utilisée non seulement pour la répression du banditisme, mais disponible pour des fonctions politiques plus étendues. La délinquance constitue un moyen de surveillance perpétuelle sur la population : les délinquants sont présentés « [...] comme tout proches, partout présents et partout redoutables [alors que] le fait divers criminel, par sa redondance quotidienne, rend acceptable l'ensemble des contrôles judiciaires et policiers qui quadrillent la société¹⁹² ».

Le système carcéral est ainsi analysé comme outil de production de l'image d'une délinquance vouée à une criminalité violente, monstrueuse et irrationnelle, à un monde autre, dangereux et hostile, dont les classes pauvres sont souvent les premières victimes. Au lieu de mettre l'accent sur la réaffirmation de la norme morale et de la solidarité sociale, tel que chez Durkheim, Foucault relève les effets politiques d'une production de l'anormalité et d'une fausse prétention à la neutralité des catégories juridiques. La production de la délinquance par la prison permet que l'« effet d'exemple » exigé autrefois par l'éclat des supplices soit aujourd'hui substitué par la recherche de l'existence visible et marquée d'une délinquance « monstrueuse » investissant et menaçant de manière permanente la vie quotidienne des milieux populaires. L'ennemi social, le délinquant, apparaît désormais « [...] sans lien avec une population qui aurait pu la soutenir (comme cela se faisait naguère pour les contrebandiers ou certaines formes de banditisme) [et se rabat] fatalement sur une criminalité localisée, sans pouvoir d'attraction,

¹⁹² *Ibid.*, p. 335.

politiquement sans péril et économiquement sans conséquence¹⁹³ ». L'hypothèse est alors que la prison ne contrôle pas tant les délinquants, mais les pauvres en créant le délinquant.

2.1.4 La signification sociale de la punition : au-delà des approches traditionnelles de la sociologie de la punition

Ces approches classiques du champ de la sociologie de la punition, bien qu'à partir d'horizons théoriques bien différents, partagent une essentielle remise en question de présupposés au sujet de la peine. Elles refusent d'entrevoir la punition comme simple conséquence légale du crime – comme simple processus qui ne concerne que le criminel ou le délinquant – mais plutôt comme construction sociale engageant une série d'autres variables (économiques, sociales, politiques) sans rapport apparent avec le champ juridique ou la réduction de la violence criminelle. Ces propositions théoriques démontrent que la punition se retrouve au centre d'une série de discours, d'idéologies, d'histoires et de savoirs qui non seulement se font le relais, mais produisent des significations et des images de l'ensemble social, de ses tensions et hiérarchies, de l'« ennemi social » à contenir et du rôle de l'État dans la préservation et la construction d'un ensemble social pacifié.

Toutefois, ces approches conduisent elles-mêmes à un présupposé qui limite notre compréhension de l'institution pénale au sein de nos sociétés. Si elles suggèrent l'importance d'une interrogation sur les aspects symboliques de la punition comme pratique signifiante, le sens de la punition y est toutefois limité par la signification qu'elle acquiert en fonction d'un système global – un système de cohésion des normes morales chez Durkheim, de domination économique des classes sociales chez Rusche et Kirchheimer ou un pouvoir disciplinaire au sein de la société de surveillance foucauldienne. Comme l'indique Garland,

La tendance d'une majorité d'auteurs à adopter un style d'explication fonctionnaliste – dévoilant la manière par laquelle la fonction de la pénalité sert le contrôle, la classe ou la solidarité – les conduit à sous-estimer les questions de la signification. La signification de la pénalité pour les acteurs

¹⁹³ *Ibid.*, p. 324.

impliqués est traduite par la signification de la pénalité pour le fonctionnement du système – ce qui n'est pas du tout la même chose¹⁹⁴.

La signification de la punition est ainsi toujours déterminée « par en haut » : la punition réaffirme une « conscience collective » violée par le crime et surplombant la société, elle sert le mode de production économique dont tire avantage une classe dominante ou, même lorsqu'elle semble être entièrement dysfonctionnelle pour une société – tel chez Foucault –, on attribue à la punition une utilité cachée au profit d'une nouvelle forme de pouvoir dire disciplinaire.

Tout en portant notre attention sur l'intérêt d'une étude des aspects symboliques de la punition, ces approches mettent chacune à leur façon l'accent sur une forme de *réceptivité* passive des individus face au sens de l'activité pénale, aux normes juridiques qui s'expriment du « haut vers le bas ». Qu'en est-il des milieux marginalisés ? En effet, si chez Durkheim l'activité pénale est pensée comme langage communiquant un ordre non pas dirigé à la victime ou au criminel, mais avant tout à une *audience* – à la société dans son ensemble –, l'étude de cette audience se limite à son rôle d'allocataire¹⁹⁵. Il s'agira sur ce point d'inverser le schéma durkheimien : plutôt que de transformer l'*audience* de la peine en source de cohésion sociale et un outil de légitimation du droit de punir¹⁹⁶, cette dernière devra aussi autoriser l'étude d'expressions se situant possiblement à *l'écart* des discours institués, exprimant des tensions, des incongruités face aux significations établies de la punition.

Par une théorisation de la délinquance et des illégalismes à la fin de son ouvrage *Surveiller et punir*, Foucault évoque en effet l'intérêt d'une interrogation sur la parole des milieux populaires à

¹⁹⁴ Traduction libre : « The tendency of most authors to adopt a functionalist style of explanation – showing how penalty functions to promote control, or class, or solidarity – leads them to underemphasize questions of meaning. The significance of penalty for the actors involved gets translated into the significance of penalty for the functioning of the system – which is not at all the same thing ». David Garland, *Punishment and Modern Society*, *op. cit.*, p. 193.

¹⁹⁵ L'idée d'audience ne doit non plus faire de l'« opinion publique » un critère dans la construction de la justice pénale. C'est précisément ce critère, soumis à l'expression des sentiments populaires, qui sert d'outil à légitimation de peines plus sévères au sein du discours sécuritaire de lutte contre l'impunité au Brésil, Le Code pénal de 1940, aujourd'hui en vigueur au Brésil, sera le plus souvent modifié dans l'urgence, en réaction à des crimes ayant connu une grande résonance dans l'opinion publique. Ce processus, notent Salla et Rodriguez, autorise l'adoption de lois plus sévères, telle la *Lei dos crimes hediondos* (loi 8.072 de 1990) adoptée en réaction aux violences à Rio de Janeiro ou encore le *Regime disciplinar diferenciado* (loi 10.792 de 2003) adopté en réaction à la présence croissante du crime organisé au sein des pénitenciers.

¹⁹⁶ Alvaro Pires, « A racionalidade penal moderna, o público e os direitos humanos », *Novos Estudos*, n° 68, 2004, p. 39-60.

l'égard de l'activité pénale. En affirmant que « le savoir n'est pas fait pour comprendre [mais qu'] il est fait pour trancher¹⁹⁷ », Foucault souligne que le travail du généalogiste est alors de résister à la constitution de savoirs qui imposent une « vérité » – une signification unique et figée qui se trouverait enfouie dans l'origine – en favorisant une écoute attentive des hérésies de l'histoire et en prenant au sérieux le fait que « [...] le discours – le seul fait de parler, d'employer des mots, d'utiliser les mots des autres (quitte à les retourner) [...] – est en lui-même une force¹⁹⁸ ». Le généalogiste dénonce une histoire, un discours qui recouvre ce qu'il y a d'insupportable pour les classes défavorisées : « nous voulons, nous dit Foucault, [que les détenus] s'adressent à la population et que la population leur parle. Il faut que ces expériences, ces révoltes isolées se transforment en savoir commun¹⁹⁹ ». Malgré un engagement militant de Foucault envers la parole des populations marginalisées par sa participation au GIP, ce dernier ne mettra pas en oeuvre d'étude systématique au sujet de la portée politique de cette parole.

Or, les significations sociales de la punition ne sauraient exclusivement trouver leurs origines au sein d'un pouvoir effectif de la société (ses institutions officielles) pour *s'imposer* aux individus. Notre projet de recherche vise ainsi à donner une importance théorique aux *rappports de force* dissimulés par la *contrainte* qu'exerce l'ordre institué sous lequel doivent se ranger les individus pour témoigner de leur vécu : « en face de ce système de notions, note Durkheim, l'esprit individuel [...] *s'efforce* de se les assimiler, car il en a besoin pour pouvoir commercer avec ses semblables ». Il s'agit ainsi d'analyser les significations sociales et conceptions du monde en provenance « du bas », leurs articulations aux discours institués, et non seulement à considérer la réceptivité passive des normes établies : contre la thèse d'une entière hétéronomie du politique, nous visons à illustrer l'idée selon laquelle les conceptions du monde mises de l'avant au sein des sociétés ne se limitent pas au simple reflet des catégories de l'ordre institué.

Notre hypothèse de recherche suggère que la punition ne peut acquérir son plein et son vrai sens au sein d'une société qu'à travers le rôle des imaginaires dans la construction des discours qui lui donnent forme et qui débordent le cadre des institutions juridiques et politiques formelles. Cette hypothèse soutient ainsi que l'« audience » de la punition, contrairement au postulat

¹⁹⁷ Michel Foucault, « Nietzsche, la généalogie, l'histoire », *op. cit.*, p. 1016.

¹⁹⁸ Michel Foucault, « Le discours ne doit pas être pris comme... », *op. cit.*, p. 124.

¹⁹⁹ Michel Foucault, « (Sur les prisons) », *op. cit.*, p. 1044.

durkheimien de cohésion sociale, n'est pas homogène, mais révèle différents positionnements discursifs qui, non seulement différent dans leur *réceptivité* sensible ou cognitive des ensembles de significations que communique l'autorité punitive (réification des normes morales, domination d'un groupe social, incorporation des mécanismes disciplinaires), mais doivent également être étudiés à travers la *capacité de parole*²⁰⁰ et la production de discours des sujets occupant les espaces sociaux marginalisés.

Il s'agit d'ouvrir la porte à une étude des manières dont la punition est quotidiennement vécue, comme processus social global, non seulement au sein d'un modèle théorique de la société ou du pouvoir, mais également – et surtout – au sein des milieux paupérisés et marginalisés comme espace où se concentre la punition carcérale et les violences policières. Ce travail doit procéder d'une écoute attentive de la parole, du sens attribué au discours pénal dominant – celui relégué par les institutions – et des possibles hérésies qui peuvent surgir de ces espaces géographiques et sociaux qui mettent quotidiennement en scène la fausse neutralité des catégories juridiques. Ces lieux matérialisent l'abîme qui sépare l'idéal égalitaire du droit pénal et sa réalité discriminatoire. Dans le cadre d'une étude des significations sociales de la punition au sein de sociétés « à forte criminalité » et à « fortes inégalités sociales », l'intérêt analytique des quartiers urbains paupérisés au Brésil s'inscrit dans leur positionnement à l'écart du champ juridique, politique, médiatique et pénologique où s'élaborent et prennent forme les conceptions dominantes de la violence criminelle et de l'activité pénale destinée à réguler cette dernière.

²⁰⁰ Depuis Saussure, le champ de la linguistique oppose la *langue* comme système conventionnel de signes stables et partagés de façon homogène par l'ensemble des locuteurs à la *parole* comme acte particulier d'utilisation du système de signes par où peut se présenter des variations et s'introduire le germe de tout changement.

2.2 L'imaginaire pénal. Éléments pour une théorisation politique des fondements imaginaires et discursifs de la punition

2.2.1 Punition et « tournant culturel » : le problème d'une dépolitisation des aspects symboliques et imaginaires de la peine

À partir du milieu des années 1980, les thèmes de la signification sociale, du sens, du discours ou de l'imaginaire au sein des études sur la punition sont mis de l'avant par une littérature²⁰¹ se référant au vaste champ des « Cultural Studies²⁰² » et d'une « nouvelle sociologie de la punition²⁰³ ». Bien qu'éclectique, ce programme de recherche se caractérise par l'étude de l'enracinement des institutions pénales au sein d'aspects culturels – sensibilités, émotions, valeurs morales, images – ne se limitant pas à un simple reflet des rapports de pouvoir ou de l'économie. À partir d'une relecture des écrits de Durkheim et de Norbet Elias, le sociologue américain David Garland ouvre à partir des années 1990 un nouvel espace intellectuel au sein de la sociologie de la punition. Ce dernier veut penser l'institution pénale à partir d'une approche pluridimensionnelle qui, tout en laissant place aux aspects culturels de la peine, évite de nier entièrement leurs rapports à la structure sociale. Toutefois, ce courant d'analyse débouche à la fin des années 2000 sur un « programme fort », représenté par les travaux de Philip Smith, accordant une autonomie radicale aux formes culturelles et posant le problème de la dépolitisation des aspects symboliques et imaginaires de la punition.

²⁰¹ Voir, par exemple, Pieter Spierenburg, *The spectacle of suffering : executions and the evolution of repression*, Cambridge : Cambridge University Press, 1984, 288p.; David Garland, *Punishment and modern society : A study in social theory*, *op. cit.*; Martha Grace Duncan, *Romantic outlaws, beloved prisons : The unconscious meanings of crime and punishment*, New York : NYU Press, 1996, 280p.; Michael Tonry, « Unthought thoughts : The influence of changing sensibilities on penal practice », *Punishment and Society*, vol. 1, n° 3, 2001, p. 167-181; Dario Melossi, « The cultural embeddedness of social control : Reflections on the comparison of Italian and North-American cultures concerning punishment », *op. cit.*

²⁰² Victoria Bonnell et Lynn Hunt (dir.), *Beyond the Cultural Turn : New Directions in the Study of Society and Culture*, Berkeley : University of California Press, 1999, 361p.

²⁰³ Philip Smith, *Punishment and Culture*, Chicago : University of Chicago Press, 2008, p. 6.

i. L'introduction des aspects « culturels » au sein de la sociologie de la punition : le « programme faible »

En 1990, David Garland tente de démontrer, dans son ouvrage *Punishment and Moderne Society*²⁰⁴, que la punition n'est pas qu'affaire de pouvoir et de contrôle. Sans refuser les analyses foucaaldiennes ou économiques de la question, il souligne que si ces dernières forment le paradigme dominant au sein de la sociologie de la punition, elles n'autorisent qu'une image partielle de l'institution pénale. En effet, pour Garland, si les approches foucaaldiennes offrent une compréhension de l'institution pénale à partir de la technique et du savoir, elles « [...] tendent à négliger les courants expressifs qui, guidés par l'émotion et teintés de morale, jouent un si grand rôle dans la mise en forme des politiques pénales²⁰⁵ ». Ce dernier plaide donc en faveur d'une approche pluridimensionnelle de la punition prenant appui sur une lecture critique des écrits de Durkheim et d'Elias à propos du rôle joué par les normes morales et les sensibilités au sein des collectivités.

L'une des thèses centrales de Garland précise que, en plus d'être soumis à des impératifs de contrôle et à des enjeux de pouvoir, les changements dans les manières de punir s'emboîtent au sein de changements sociaux et culturels plus profonds, qui déterminent « le caractère de la société de la fin du XX^e siècle, de ses problèmes, de sa culture et de ses technologies de pouvoir²⁰⁶ ». Les indicateurs de ce changement culturel en matière pénale concernent, entre autres, le déclin de l'idéal de resocialisation des criminels, le retour d'une politique pénale orientée vers la protection du public et d'une justice davantage expressive, le changement dans le ton émotionnel des politiques pénales et l'institution d'un sens permanent de crise sécuritaire autorisant l'expansion de l'industrie sécuritaire.

Punishment and modern society propose un cadre théorique devant renouveler la question de la punition au sein du champ de la sociologie. Contre Foucault, l'ouvrage vise à réhabiliter les

²⁰⁴ David Garland, *Punishment and Modern Society*, *op. cit.*

²⁰⁵ Traduction libre : « neglect the expressive, emotionally-driven and morally-toned currents that play such a large part in the shaping of penal policy ». David Garland, « Governmentality and the problem of crime : Foucault, criminology, sociology », *Theoretical Criminology*, n° 1, vol. 2, 1997, p. 202.

²⁰⁶ Traduction libre : « the character of late twentieth-century society, its problems, its culture and its technologies of power ». David Garland, *The culture of control : Crime and social order in contemporary society*, Oxford : Oxford University press, 2001, p. 72.

écrits de Durkheim, pour qui la punition ne concerne aucunement la rationalité ou le contrôle instrumental d'un groupe social sur un autre, mais relève du domaine irrationnel des émotions et des passions. Sans donner priorité aux écrits de Durkheim sur ceux de Foucault, Garland, par son approche « pluraliste », souligne l'aspect complémentaire, mais opposé des écrits de ces deux auteurs : « [...] toute approche analytique devrait à la fois rechercher le schéma de l'expression culturelle et la logique du contrôle social²⁰⁷ ». Les travaux empiriques de Spierenberg²⁰⁸ démontrent l'intérêt de la sociologie d'Elias et de l'évolution des mentalités et sensibilités pour expliquer l'évolution des modalités pénales et offrent à Garland l'occasion de réaffirmer cet intérêt pour l'auteur ayant été beaucoup moins présent que Durkheim et Foucault au sein des débats théoriques sur la punition.

La militance de Garland en faveur d'une approche pluridimensionnelle, en refusant d'exclure toute perspective analytique sur la punition, tend à reprendre l'apport théorique de chacune de ces perspectives au sein d'un cadre d'analyse voulant à la fois critiquer, dépasser et réconcilier des approches théoriques fondamentalement divergentes. Tout en affirmant qu'une sociologie de la punition « mature » doit analyser la punition comme « [...] un phénomène complexe, multidimensionnel, composé de forces psychiques, culturelles et socio-politiques [et rechercher] des interprétations pluralistes²⁰⁹ », son ouvrage empirique *The Culture of Control*²¹⁰ met en application le cadre théorique développé au sein de *Punishment and Modern Society* tout en donnant priorité aux aspects dits « culturels » de la punition. S'en dégage un sous-développement des aspects conflictuels et politiques de l'institution pénale. En effet, Garland y repère un certain nombre de mesures de contrôle du crime aux États-Unis et au Royaume-Uni pour démontrer que ces dernières ne sont pas que le résultat d'une structure politique ou économique mondiale, mais le résultat d'un processus de changements culturels propres à la modernité tardive : augmentation des « populations à risque » de commettre des crimes, multiplication des opportunités à commettre des crimes, réduction des mécanismes traditionnels de contrôle social et individuel, etc. Ces nouvelles données sociales ont « [...] changé la manière dont les gens pensent et

²⁰⁷ Traduction libre : « [...] any analytical approach should look for the pattern of cultural expression as well as the logic of social control ». David Garland, « Frameworks of inquiry in the sociology of punishment », *British Journal of Sociology*, vol. 1, n° 41, 1990, p. 10.

²⁰⁸ Voir Pieter Spierenberg, *op. cit.*

²⁰⁹ David Garland, « The punitive mentality : Its socio-historic development and decline », *Contemporary Crisis*, n° 10, 1986, p. 318.

²¹⁰ David Garland, *The culture of control : Crime and social order in contemporary society*, *op. cit.*

ressentent, ce dont ils parlent et la manière dont ils parlent, leurs valeurs et priorités [...]. La peur du crime – ou plutôt une conscience du crime collectivement créé – s’est graduellement institutionnalisée²¹¹ » pour favoriser une pénalité davantage répressive. Le thème de la signification sociale de la punition et de son « ancrage social » se limite ainsi à ses rapports avec les sensibilités des individus, leur expérience du crime, la peur et les valeurs morales qui motivent le rituel de la punition au sein des sociétés. Les politiques pénales conservatrices sont des réactions à cette nouvelle peur du crime et communiquent une « [...] préoccupation étonnamment *anti-moderne* pour les thèmes de la tradition, de l’ordre, de la hiérarchie et de l’autorité²¹² ».

Tant chez Durkheim en raison de l’idée d’une *audience* de la punition que chez Garland avec celle d’une pénalité dont la fonction est de communiquer l’*ordre officiel* aux individus, l’accent est mis sur la *réceptivité* d’une pratique signifiante allant du « haut vers le bas ». « La punition, écrit Garland, est une démonstration pratique et concrète des vérités *officielles*. Et par son exemple, sa répétition et sa mise en pratique, la punition aide à construire un régime social au sein duquel ces formes d’autorité, d’identité individuelle et de communauté sont en fait celles qui sont établies²¹³ ». La signification sociale de la punition est restreinte à celle d’une *reproduction* de l’ordre ou de la cohésion morale des sociétés de manière à limiter l’étude des significations de la punition à celles que lui donnent les autorités institutionnelles et le pouvoir effectif d’une société.

Cette approche pluridimensionnelle visant à intégrer aux analyses traditionnelles de la sociologie de la punition une considération pour les aspects culturels de la peine, est également défendue par Dario Melossi, aujourd’hui éditeur de la revue fondée par Garland en 1999 –

²¹¹ Traduction libre : « [...] changed how people think and feel, what they talk about and how they talk about it, their values and priorities [...]. The fear of crime – or rather a collectively raised consciousness of crime – has gradually become institutionalized ». *Ibid.*, p. 163.

²¹² Traduction libre : « [...] a strikingly *anti-modern* concern for the themes of tradition, order, hierarchy and authority ». *Ibid.*, p. 99.

²¹³ Traduction libre : « « punishment is thus a concrete and practical demonstration of the *official* verities. And by means of its example, its repetition, and its practical enactments, punishment helps construct a social regime in which these forms of authority, personhood, and community are in fact the established ones ». David Garland, *Punishment and Modern Society. A Study in Social Theory*, *op. cit.*, p. 265.

Punishment and Society – qui a forgé le concept d’encastrement²¹⁴ (*embeddedness*) : si la punition relève en général de causes structurelles (capitalisme, néolibéralisme, etc.), au niveau local, elle est encadrée au sein d’une construction historique et culturelle particulière et interne aux différentes sociétés. Cette approche, qualifiée de « programme faible » de la sociologie culturelle par Jeffrey Alexander et Philip Smith, évolue à la fin des années 2000 en direction d’un « programme fort » défendant l’idée d’une autonomie radicale des dimensions culturelles des phénomènes sociaux. L’ouvrage de Philip Smith, *Punishment and Culture*, a l’ambition de provoquer un changement de paradigme au sein du champ de la sociologie de la punition. Seule étude présentant le syntagme de l’imaginaire pénal (*penal imaginary*) au sein des nombreux ouvrages et articles répertoriés, sa lecture critique nous permettra d’illustrer la sous-théorisation du concept d’imaginaire au sein de la sociologie de la punition ainsi que la dépolitisation des aspects symboliques de la peine.

ii. *Philip Smith : « programme fort » de la sociologie culturelle, imaginaire pénal et dépolitisation de la punition*

Bien qu’aujourd’hui hétéroclite, les *Cultural Studies* voient le jour au milieu des années 1980, autour des travaux du sociologue américain Jeffrey C. Alexander²¹⁵. En réaction à l’influence du paradigme structuraliste des années 1960 et 1970, ce nouveau courant représente une tentative visant à recentrer l’analyse sociologique sur l’autonomie de certains facteurs culturels et subjectifs : « la sociologie culturelle fait des émotions et des idées collectives des éléments centraux de ses méthodes et théories précisément parce que ce sont de tels sentiments subjectifs et internes qui souvent semblent gouverner le monde²¹⁶ ».

²¹⁴ David Nelken, « Theorising the embeddedness of punishment », p. 65-91, dans Dario Melossi, Maximo Sozzo et Richard Sparks (dir.), *Travels of the criminal question : cultural embeddedness and diffusion*, op. cit.

²¹⁵ Jeffrey Alexander et Philip Smith figurent parmi les codirecteurs du *Center for Cultural Sociology* de l’université Yale. Pour un programme détaillé de la sociologie culturelle et de son travail herméneutique du sens, voir <http://ccs.research.yale.edu/about/strong-program/>

²¹⁶ Traduction libre : « Cultural sociology makes collective emotions and ideas central to its methods and theories precisely because it is such subjective and internal feelings that often seems to govern the world ». Jeffrey Alexander, *The Meanings of Social Life: A Cultural Sociology*, New York: Oxford University Press. 2003, p. 5.

Entre autres inspirés des travaux de l'anthropologie symbolique de Clifford Geertz²¹⁷, Jeffrey Alexander et Philip Smith soutiennent que le chercheur doit savoir interpréter le sens de ce « texte » dont la clé d'interprétation se trouve au sein même de la culture, dans son autonomie²¹⁸ plutôt qu'au sein de facteurs structurels externes²¹⁹ (économie, rapports de pouvoir, etc.). Pour Alexander et Smith,

[...] puisque le sens est arbitraire et généré à l'intérieur d'un système de signes, il profite d'une certaine autonomie devant les déterminations sociales – tout comme la langue d'un pays ne peut être déterminée à partir du fait qu'il soit capitaliste ou socialiste, industriel ou agraire. La culture devient désormais une structure tout aussi objective que tout autre fait social matériel²²⁰.

La question du « sens » de la punition ne serait plus réduite à une forme de fonctionnalisme structurel de l'économie ou du politique – tel que le reproche Garland aux écrits de Rusche et Kirchheimer sur la prison, ainsi qu'à la perspective foucauldienne sur la peine. Toutefois, le thème de l'autonomie des facteurs culturels et la recherche du sens qu'attribuent à leurs actions les acteurs sociaux sur la base de ce même postulat d'autonomie conduisent cette « nouvelle sociologie de la punition » vers une forme de déterminisme fonctionnaliste et de dépolitisation des aspects symboliques et imaginaires de la peine. Que fait-on des rapports de pouvoir ?

En effet, c'est en voulant se démarquer des cadres d'analyses bourdieusiens²²¹, marxistes ou foucauldien qui, pour Alexander, ne savent qu'entrevoir les processus culturels à partir de leur ancrage au sein des luttes de pouvoirs et, en dernier lieu, au sein d'inégalités matérielles, que ce programme de recherche inspire aujourd'hui une majorité de travaux qui, sur la base d'une

²¹⁷ Clifford Geertz, *The Interpretation of Cultures*. New York: Basic Books, 1973, 470p.

²¹⁸ Sur l'autonomie de la culture, voir Jeffrey Alexander, « Introduction: Understanding the "Relative Autonomy" of Culture », p. 1-27 dans Jeffrey Alexander et Steven Seidman (dir.), *Culture and Society: Contemporary Debates*, Cambridge: Cambridge University Press, 1990, 384p.; Philip Smith, « The New American Cultural Sociology », p. 1-14 dans Philip Smith (dir.), *The New American Cultural Sociology*, Cambridge: Cambridge University Press, 1998, 300p.

²¹⁹ Alexander et Smith soulignent trois phases théoriques d'un « programme faible » de la théorie sociologique de la culture dont l'une des particularités est de souligner l'intérêt d'une analyse des facteurs culturels, sans toutefois leur accorder une suffisante autonomie : le néo-marxisme de l'École de Birmingham, les travaux de Pierre Bourdieu et son concept d'habitus puis les travaux de Michel Foucault sur le discours. Voir Jeffrey Alexander et Philip Smith, « Sociologie culturelle ou sociologie de la culture ? Un programme fort pour donner à la sociologie un second souffle », *Sociologie et sociétés*, vol. 30, n° 1, 1998, p. 107-116.

²²⁰ Traduction libre : « Because meanings are arbitrary and are generated from within the sign system, they enjoy a certain autonomy from social determination — just as the language of a country cannot be predicted from the knowledge that it is capitalist or socialist, industrial or agrarian. Culture now becomes a structure as objective as any more material social fact ». Jeffrey Alexander et Philip Smith, « The Strong Program in Cultural Sociology », p. 11-28, dans Jeffrey Alexander, *The Meanings of Social Life, op. cit.*, p. 24.

²²¹ Jeffrey Alexander, « The Reality of Reduction: The Failed Synthesis of Pierre Bourdieu », Dans *Fin de Siècle Social Theory: Relativism, Reduction, and the Problem of Reason*. London: Verso, 1995, p. 128-217.

relecture de la sociologie culturelle de Durkheim, posent la question du sens de la punition en rapport à une série de référents culturels (valeurs, affects, morale, sensibilités, etc.).

Dans son ouvrage *Punishment and Culture*, le proche collaborateur d'Alexander et principal représentant d'un « programme fort » (*strong program*), Philip Smith, adopte au sein du premier chapitre qu'il intitule « The Penal Imagination » un cadre d'analyse néo-durkheimien des déterminants culturels de la punition. Ce cadre d'analyse, écrit Smith, est une réaction à l'analyse foucauldienne²²² qui, selon l'auteur, représente un paradigme dominant au sein des études sur la punition dont la principale lacune serait de ne considérer exclusivement que les questions de pouvoir et de contrôle. « Pour Foucault, écrit Smith, la punition produit peut-être du "sens", mais seulement de façon vide et instrumentale. Il ne reste aucun affect ou passion, aucune prescription symbolique ou culturelle autre que celles ayant rapport à la domination²²³ ». Par la sélection d'un certain nombre d'études de cas – l'exécution publique, la prison, le panoptique, la guillotine et la chaise électrique –, Smith tente de démontrer que ces derniers répondent essentiellement à des déterminants culturels – valeurs, morale, sensibilités, etc. – et non uniquement à des rapports de pouvoir entre classes et groupes sociaux.

Smith retrace ainsi trois cents ans d'histoire pénale où les changements dans les manières de punir sont expliqués non pas par l'évolution des normes juridiques, de la loi ou de la raison, ni par celle des rapports de pouvoir, mais par l'émergence irrationnelle et arbitraire de sensibilités comme forces culturelles – plutôt que politiques – trouvant leur ancrage au sein de la punition entendue comme un rituel de purification de l'ordre idéal de la société par la condamnation des individus qui la transgressent. En effet inspiré de l'anthropologie culturelle de Mary Douglas²²⁴, Smith pense la punition avant tout comme activité ritualisée thématissant les notions de pureté et d'impureté. L'activité pénale prend la forme d'un rituel communicationnel par lequel l'autorité pénale – un discours canonique – dresse et réifie les valeurs et normes morales devant prévaloir au sein de la société idéale. Les individus doivent donc décoder « correctement » le sens produit à

²²² Philip Smith, *Punishment and Culture*, op. cit., p. 1-33.

²²³ Traduction libre : « For Foucault, punishment might be "meaningful" but only in desiccated, instrumentally rational sense. There remains no affect or passion, no symbolism and no culturally specified imperatives other than those relating to domination ». *Ibid.*, p. 11.

²²⁴ Mary Douglas, *Purity and Danger. An analysis on the concepts of pollution and taboo*, London : Routledge, 2002, 244p.

travers l'activité pénale en fonction du « schéma interprétatif » qu'est la culture et que l'auteur nomme à certains moments « imagination publique ». Ce rapport entre le rituel communicationnel qu'est la punition et l'ensemble culturel au sein duquel il s'insère constitue pour Smith une forme d'« imaginaire pénal » (*penal imaginary*) qui peut décoder correctement ou non le sens attribué par les institutions centrales d'une société à l'activité pénale.

Par cette logique communicationnelle, Smith souligne ainsi, sur la base d'une lecture sommaire des écrits de Mikhaïl Bakhtin au sujet du dialogisme discursif²²⁵, la possibilité que le discours canonique émanant des institutions pénales soit reçu différemment, voire subverti par la « société civile » pour favoriser une multiplication du sens et un échec du travail de communication. C'est par cette incapacité des organes officiels des institutions pénales à contrôler le sens de leurs discours et actions que sont expliquées l'émergence et la disparition de certains modes de punition, tels la guillotine ou la chaise électrique²²⁶ : « Ici et là nous examinerons dans ce livre ce processus par lequel un sens divergent échappe à l'intention initiale et résulte en une réforme²²⁷ ». Si l'exécution publique devient l'occasion d'une débauche populaire, c'est-à-dire qu'elle produit une image, des sons et des odeurs qui choquent les sensibilités d'une élite du 19^e siècle, bref, si le sens populaire accordé au mode de punition est autre que celui que lui accorde l'autorité pénale et dérange davantage les mœurs qu'elle ne les précise, Smith tente de démontrer qu'en résultera une réforme dans les modes de punition. Ces modes de punition qui produisent un sens divergent dans le discours populaire sont des « échecs culturels », argumente Smith, puisqu'ils émettent plus de « pollution²²⁸ » qu'ils ne purifient les mœurs. Bien que Smith tente de s'appuyer sur les écrits de Bakhtin pour souligner l'intérêt, contrairement à Durkheim, d'une étude des contre-discours et divergences de sens à propos d'une punition dont la signification ne peut être partout identique et homogène, ce dernier se veut tant préoccupé par l'autonomie des facteurs culturels qu'il passe outre une analyse des aspects

²²⁵ Mikhaïl Bakhtin, *The dialogic imagination : Four essays*, Austin : University of Texas Press, 1981, 444p.

²²⁶ Philip Smith, *Punishment and Culture*, *op. cit.*, p. 120 à 168.

²²⁷ Traduction libre : « Time and time again in this book we shall see this process in which unruly meanings escape closed intentions and reform eventuates ». *Ibid.*, p. 26.

²²⁸ Représentant l'un des concepts majeurs développés par l'anthropologue Mary Douglas, le concept de pollution renvoie à un système culturel assez bien établi, hautement structuré, afin de pouvoir définir de manière relativement consensuelle l'existence de dangers qui menacent, sous forme de contagion, les frontières de cet ordre social/culturel. William Eskridge a analysé les positions des groupes opposés aux droits des homosexuels comme étant motivées par des croyances conformes à l'idée de pollution. Voir William Eskridge, « Body Politics: Lawrence v. Texas and the Constitution of Disgust and Contagion », *Florida Law Review*, vol. 57, n° 5, 2005, p. 1011-1064.

politiques de ces tensions au niveau du sens. Il conçoit ces divergences en termes d'« échecs » culturels et communicationnels de l'autorité pénale ainsi qu'en la nécessité d'une réforme des modes de punition visant à assurer une meilleure symbiose entre l'institution officielle et les facteurs culturels (sentiments, morale, moeurs, etc.).

Ce que Smith nomme « imaginaire pénal » devient ici une enquête sur l'échec ou le succès des autorités pénales à communiquer efficacement les frontières de l'ordre social et à le « purifier » en définissant et condamnant les éléments qui le menacent. Or, sans l'absence de références aux importantes théories des imaginaires sociaux²²⁹ ayant été développées au sein du champ des sciences sociales depuis les années 1970, *Punishment and Culture* prend appui sur un sous-développement du concept d'imaginaire – bien plus qu'un ensemble culturel étayant des symboles et images – et énonce directement l'objectif de sa dépolitisation: « nous devons comprendre le lien entre la punition et la société non comme étant essentiellement politique ou administratif, mais plutôt comme tournant autour de signifiants d'ordre et de désordre, de pureté et de contamination, du sacré et du mal ainsi que d'efforts ritualisés pour influencer ces derniers²³⁰ ». Si les thèmes de l'ordre et du désordre sont récurrents au sein de la théorie politique, leur dépolitisation relève ici d'une autonomisation des facteurs « culturels » de l'imaginaire devant tout autre déterminant social pouvant transformer les institutions sociales, telles les hiérarchies, tensions, inégalités et divisions sociales qui sont, au moins depuis Machiavel, des préoccupations centrales de la pensée politique moderne. L'ouvrage de Smith incarne ainsi une forme de travail à rebours : au moins depuis Nietzsche²³¹, la philosophie a su démontrer que l'éthique, les systèmes moraux, les valeurs ne relèvent pas d'une métaphysique abstraite, mais sont traversés de rapports de pouvoir. Afin d'autonomiser les « forces culturelles », l'effort intellectuel de Smith, contrairement au concept d'imaginaire social forgé par Cornelius Castoriadis ou encore à celui d'imagination dialogique de Bakhtin²³², propose une conception de l'imaginaire pénal vidée de tout contenu politique.

²²⁹ Cornelius Casotiriadis, *L'institution imaginaire de la société*, op. cit.

²³⁰ Traduction libre : « We should understand the tie between punishment and the social not as primarily political or administrative but rather as revolving around signifiers of order and disorder, purity and pollution, the sacred and evil as well as regulatory efforts to influence these ». Philip Smith, *Punishment and Culture*, op. cit., p. 13.

²³¹ Par exemple, la *Généalogie de la morale*, publiée en 1887, démontrait déjà que la signification des normes morales doit être retracée à partir de l'opposition historique entre maîtres et esclaves. Friedrich Nietzsche, *La généalogie de la morale*, Paris : Seuil, 2003, 587p.

²³² Mikhaïl Bakhtin, *The dialogic imagination : Four essays*, op. cit.

Ériger ces « forces culturelles » comme facteur autonome et déterminant de l'évolution historique et du sens des peines entraîne, comme le souligne Garland²³³ à propos de *Punishment and Culture*, une perte de contact avec les réalités politiques qui ne sauraient être entièrement déterminées par le fonctionnalisme culturel. En effet, la vue fonctionnaliste de la culture insiste sur le principe que dans chaque type de civilisation ou de société, chaque coutume, valeur, idée ou croyance remplit une fonction vitale au sein d'un tout qui fonctionne – l'imagination pénale assure ici la régulation de l'institution pénale comme rituel de « purification » des sensibilités culturelles et normes morales d'une société et d'une époque.

En examinant le concept d'imaginaire social chez Castoriadis, nous verrons comment les institutions sociales – telle la punition – et leurs aspects symboliques ne sont pas entièrement compréhensibles à partir de leur fonctionnalité. Elles peuvent présenter des configurations qui ne sont pas nécessairement inscrites dans un ordre rationnel (découlant d'un raisonnement logique précis), qui ne se limitent pas à une représentation du perçu (réel) et ne sont pas exigées par la fonctionnalité des relations sociales, mais modifient profondément les réalités sociales dans des directions que la fonctionnalité laissait indéterminées.

2.2.2 Interlude. Pouvoir de l'imaginaire et punition au Brésil : « la capacité de voir dans une chose ce qu'elle n'est pas »

Les approches dites « classiques » de la sociologie de la punition, tout comme la « nouvelle sociologie de la punition » par l'introduction de la variable « culturelle », prennent en compte l'aspect symbolique de l'institution pénale en cherchant son sens au-delà de l'objectif pénologique d'un contrôle ou d'une réduction du crime. Toutefois, elles s'efforcent aussitôt de colmater cette « brèche » ouverte sur la question du sens qui devient une fonction instrumentale d'un ensemble social, économique ou politique assurant le « bon fonctionnement » ou la « fin » de ce même ensemble. En effet, tant du côté de la sociologie durkheimienne que du « programme fort » de la sociologie culturelle, le caractère essentiellement symbolique de la peine est réduit à

²³³ David Garland, « A culturalist theory of punishment ? », *Punishment & Society*, n° 11, vol. 2, 2009, p. 264

une fonction précise – celle d’assurer la cohésion, l’équilibre ou la régulation sociale au niveau des mœurs et sensibilités.

Si l’école francfortoise, par le moyen d’une approche d’économie politique de la punition, s’inspire de la tradition marxiste pour signaler, contrairement à la tradition durkheimienne, la profonde division sociale qui structure l’aspect symbolique de l’institution pénale, elle révèle pour sa part une institution correspondant de façon plus ou moins mécanique aux fins d’un système économique et de ses modes de production pour assurer la domination d’une classe au détriment d’une autre. Foucault, pour sa part, tout en reconnaissant les limites du déterminisme d’une conception linéaire et économiciste de l’histoire, dresse le constat d’un « échec » de la fonction sécuritaire de la punition (création de récidivistes, production de la délinquance, incapacité de corriger, etc.) pour remplacer aussitôt cet « échec » par son utilité « souterraine » au sein de la société disciplinaire. Tout en permettant d’améliorer notre compréhension de la punition au sein des sociétés, la faiblesse du schéma vient de ce que les mêmes forces agissant sur les mêmes objets doivent produire les mêmes enchaînements d’effets.

Mais dans quelle mesure un concept ou un système théorique peut-il prédéterminer ainsi le sens de la punition ? En délimitant le sens que prend la punition en fonction d’un système théorique, elles contournent l’étude de son sens au sein des contextes particuliers, de la parole d’individus qui la côtoient au quotidien, des discours qui articulent son sens de manière hérétique et exogène aux grands modèles théoriques de la peine. À côté des grandes « causes structurelles » qui déterminent le sens de la punition, Dario Melossi soutient que son sens est toujours aussi ancré (*embedded*) au sein de contextes particuliers et qu’une « généalogie de la punition ne peut pas ainsi être une généalogie en général²³⁴ ».

Au Brésil, une situation paradoxale caractérise l’institution pénale depuis le retour à la norme démocratique et constitue un obstacle à toute approche qui voudrait réduire la compréhension de la peine à son aspect directement fonctionnel. Les taux d’incarcération continuent de progresser

²³⁴ Traduction libre : « a genealogy of punishment cannot be therefore a genealogy of punishment in general ». Dario Melossi, « Translating social control: Reflections on the comparison of Italian and North-American cultures concerning social control, with a few consequences for a "critical" criminology », dans Susanne Karsdedt et Kai.-D. Bussmann (dir.), *Social dynamics of crime and control*, Oxford : Hart, 2000, p. 143-156.

de façon inédite – la société brésilienne n’a, en ce sens, jamais été aussi « punitive » –, alors qu’au même moment émerge et se répand au sein du tissu social, des médias et des milieux politiques un discours sécuritaire marqué par l’urgence d’une lutte contre l’impunité des « criminels et délinquants ». Malgré ce contexte d’une inflation de l’institution pénale depuis le retour à la norme démocratique, la décision de la Cour suprême du Brésil de maintenir la loi d’amnistie de 1979 amène certains à conclure en un « désintérêt pour la punition au Brésil²³⁵ ». Comment comprendre ces tensions au sujet du sens accordé à la punition ?

Compris comme « [la] capacité de voir dans une chose ce qu’elle n’est pas²³⁶ », l’imaginaire semble clairement empiéter sur l’aspect dit « fonctionnel » de l’institution pénale²³⁷. En effet, l’« impunité » contenue au sein de ce discours ne peut vraisemblablement pas signifier l’« absence de sanction, de punition » auquel le dictionnaire renvoie. Elle doit signifier tout autre chose. La punition, comme toute institution symbolique et imaginaire, ne s’enracine jamais entièrement dans le perçu et le rationnel (n’est jamais une simple conséquence d’une observation empirique ou d’un raisonnement logique), mais toujours aussi au niveau de l’imaginaire social.

Chez Castoriadis, ce concept s’oppose à la vue fonctionnaliste, non pas pour nier le fait que les institutions peuvent répondre à des fonctions vitales sans lesquelles l’existence d’une société est inconcevable, mais pour refuser l’idée selon laquelle les institutions se réduisent à cela, et qu’elles sont parfaitement compréhensibles à partir de ce rôle. Le concept d’imaginaire social veut alors autoriser une analyse sociologique rigoureuse de ces aspects symboliques des institutions qui ne sont jamais entièrement déterminés par leur fonction sociale, mais qui produisent néanmoins des effets réels sur l’ordre social.

La particularité de l’imaginaire, tel que nous le verrons ci-bas, se trouve dans son ontologie créatrice lui permettant de voir une chose autrement qu’elle n’est – c’est-à-dire sans causalité directe avec le perçu ou un raisonnement logique et rationnel. Si elle est « création imaginaire »,

²³⁵ Nina Schneider, « Impunity in Post-Authoritarian Brazil : The Supreme Court’s Recent Verdict on the Amnesty Law », *European Review of Latin American and Caribbean Studies*, n° 90, avril 2011, p. 39-54.

²³⁶ Cornelius Castoriadis, *L’institution imaginaire de la société*, *op. cit.*, p. 191.

²³⁷ « Un exemple évident est celui fixé par les lois pénales. Si l’on peut, jusqu’à un certain point, interpréter l’échelle de gravité des délits et des crimes établie par chaque société, il est évident que l’échelle de gravité des peines correspondantes comporte, qu’elle soit précise ou imprécise, un élément d’arbitraire non rationalisable ». *Ibid.*, p. 185.

elle ne s'oppose pas au réel. Elle agit « [...] dans la pratique et le faire de la société comme sens organisateur du comportement humain et des relations sociales²³⁸ ».

2.2.3 L'institution imaginaire de la société chez Cornelius Castoriadis

L'institution imaginaire de la société naît d'une lecture critique du déterminisme qui caractérise les théories marxistes et structuralistes des années 1960 et 1970 et leur lecture fonctionnaliste de la société et du sujet. En rupture avec le déterminisme historique et le fonctionnalisme social dans son ensemble, c'est sur la base d'une ontologie de la création que l'ouvrage de cet économiste, philosophe et psychanalyste place l'*imaginaire* au cœur du social et du politique.

Les institutions d'une société, celles qui émanent du pouvoir effectif, telles les institutions judiciaires et pénales, sont dites *fonctionnelles* en tant qu'elles doivent assurer la survie de la société considérée : par exemple, le crime menace la sécurité de la collectivité et l'institution pénale est instrumentalisée pour en offrir un contrôle. Pour Castoriadis, cette fonctionnalité est elle-même asservie à un système de significations, à un *imaginaire social*, source de ce qui se donne chaque fois comme sens indiscutable et indiscuté et donne à la fonctionnalité de chaque système institutionnel son orientation spécifique. Bien entendu, la société ne peut exister sans une dimension *fonctionnelle* : il existera toujours des besoins vitaux à satisfaire – ce que la collectivité est précisément en mesure d'effectuer; mais toute société « asservit » cette fonction à autre chose : les *significations imaginaires sociales*. Toute société est centrée sur un « [...] imaginaire [qui], une fois posé, entraîne ses conséquences propres, qui vont au-delà des "motifs" fonctionnels et parfois même les contrarient, qui survivent longtemps après les circonstances qui l'ont fait naître²³⁹ ».

Se situant à un autre niveau que n'importe quelle détermination fonctionnelle, l'imaginaire des sociétés est habité par des *significations* qui ne sont ni la condition d'une finalité transcendante (ne réalisent pas une fonction essentielle), ni le reflet du perçu (une réalité

²³⁸ *Ibid.*, p. 213.

²³⁹ *Ibid.*, p. 193.

indépendante de la psyché humaine), ni élaboration strictement rationnelle des données (produit d'un raisonnement logique). Or, « ce n'est que relativement à ces significations que nous pouvons comprendre, aussi bien le "choix" que chaque société fait de son symbolisme institutionnel, que les fins auxquelles elle subordonne la "fonctionnalité"²⁴⁰ ». L'une des thèses centrales de l'ouvrage est que le monde humain est caractérisé dès le départ par *quelque chose* – l'imaginaire social – qui crée un abîme avec la naturalité et l'animalité : l'imaginaire donne sens au monde, autorise l'auto-institution, l'autocréation, mais aussi l'auto-altération de la société en lui attribuant par son activité quotidienne (son *faire social*) une « identité » – un rapport au monde et aux objets qu'il contient, à ses besoins et ses désirs – que ni la « réalité » ni la « rationalité » ne peuvent entièrement déterminer.

Tel que nous le verrons, grâce au concept d'imaginaire social, Castoriadis aborde non seulement l'aspect fondamental du langage et du sens au sein des sociétés. Il propose également une ontologie de la création afin de remettre la puissance créatrice des sociétés entre les mains d'êtres autonomes plutôt que d'une automaticité fonctionnelle transcendante, organisée logiquement autour d'une finalité qui s'impose d'elle-même. L'activité quotidienne d'une société – son langage, ses discours, son organisation, ses catégorisations – ne se limite jamais entièrement à la *répétition* d'une activité régulière, mais comporte toujours des éléments de nouveauté, des *écarts* et *déplacements* à l'égard de l'image que les institutions officielles donnent du collectif et qui altèrent constamment la société de l'intérieur. Ces éléments de nouveauté sont révélateurs de l'état de *crise* qui, pour Castoriadis, traverse tout système social, mais se trouve à être recouvert tant par les institutions officielles, que les théories fonctionnalistes du social. Cette crise n'émerge pas sur la base d'une quelconque contradiction entre « forces productives et rapports de production capitaliste », ni entre l'« échec » des politiques pénales et leur devoir de re-socialisation ou de sauvegarde de la « conscience collective » et des normes morales. Cette crise

[...] consiste en ceci, que l'organisation sociale ne peut réaliser les fins qu'elle se propose qu'en mettant en avant des moyens qui les contredisent, en faisant naître des exigences qu'elle ne peut satisfaire, en posant des critères qu'elle est incapable d'appliquer, des normes qu'elle est obligée de violer. [Cette société] doit vivre sur une double réalité, diviser un officiel et un réel qui s'opposent irréductiblement. [L]a *contestation* dont nous parlons n'est pas simplement la lutte des travailleurs

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 221.

contre l'exploitation, ni leur mobilisation politique contre le régime. [E]lle est constamment présente, d'une façon implicite et latente, dans leur travail, dans leur vie quotidienne, dans leur mode d'existence²⁴¹.

Nous soutenons qu'une réelle compréhension de l'institution pénale au sein des sociétés contemporaines ne saurait faire l'économie de ces écarts et déplacements qui, s'ils peuvent être a fonctionnels ou hérétiques devant les significations canoniques d'une collectivité, ne sont pas moins révélateurs de ces tensions de l'organisation sociale qui ne peuvent inconsidérément être rejetées vers son extérieur. Être attentif à ces hérésies de sens qui traversent les discours, « c'est précisément, nous dit Castoriadis, l'aboutissement d'une description sociologique rigoureuse qui respecte son objet et le fait vraiment parler, au lieu de l'écraser sous une métaphysique à bon marché affirmant que tout revient toujours au même²⁴² ». Le concept d'*imaginaire* doit, selon Castoriadis, permettre une compréhension du social qui ne soit plus opérée d'après les schèmes réducteurs du déterminisme causal, mais fondée sur le principe même de *non-causalité* « comme surgissement ou production qui ne se laisse pas déduire à partir de la situation présente [...]»²⁴³.

i. Imagination radicale et ontologie de la création

Il est étonnant, note Castoriadis, que l'imagination n'ait jamais été étudiée en elle-même, n'ait jamais acquis la place centrale qui lui revenait dans la pensée philosophique²⁴⁴, c'est-à-dire qu'elle n'a jamais été traitée tels une faculté positive, une *puissance* ou un *pouvoir*. Oblitérant son lien constitutif avec la création et l'altération, l'imagination s'est vue rabaissée au rang de faculté secondaire, au mieux auxiliaire pour la connaissance (Descartes, Leibniz), au pire, comme chez Platon, source d'erreurs, de fictions et d'illusions.

La philosophie s'est le plus souvent référée à l'imagination comme faculté de se représenter un objet (existant de manière autonome) en son absence, comme forme de *re-production* plutôt

²⁴¹ *Ibid.*, p. 141, 142.

²⁴² *Ibid.*, p. 143.

²⁴³ Cornelius Castoriadis, *La société bureaucratique*, Paris : C. Bourgeois, 1990, p. 65

²⁴⁴ Voir Cornelius Castoriadis, *Les carrefours du labyrinthe. Tome 5 : Fait et à faire*, Seuil : Paris, 2008, p. 227-230; Cornelius Castoriadis, *Les carrefours du labyrinthe. Tome 2 : Domaines de l'homme*, Seuil : Paris, 1999, p. 327-331.

que de création²⁴⁵. Il s'agit d'une imagination secondaire en ce qu'elle se limite à rendre présentable le matériau sensible fourni par la perception. Cette occultation

[...] a été occultation du caractère radical de l'imagination, réduction de celle-ci à un rôle second, tantôt perturbant et négatif, tantôt auxiliaire et instrumental : la question posée a toujours été celle du rôle de l'imagination dans notre relation à un vrai/faux, beau/laid, bien/mal posés comme déjà donnés et déterminés par ailleurs²⁴⁶.

Emprunt au latin classique *imaginatio* (image, vision), le terme d'« imagination » est mis de l'avant par Castoriadis à partir de ses deux principales connotations qui sont l'image comme forme générale (contours d'un corps, d'un objet, ordonnancement de ses composantes) et la faculté d'inventer (imaginer). Le qualificatif « radical » permet de différencier ce concept de l'imagination au sens commun : une reproduction mimétique ou fictive de la « réalité ». L'imagination radicale doit être perçue comme synonyme d'« imaginaire premier » au sens où, plutôt que de représenter de façon secondaire une réalité « déjà là », cet imaginaire crée *ex nihilo* non seulement des images au sens trivial du terme, mais plus généralement des formes, et par là il faut entendre aussi bien des mots que des types génériques (idées, notions, concepts) – soit l'ensemble des significations au travers desquelles le monde « prend forme » pour l'homme.

Le concept d'imagination radicale trouve sa source au sein d'une lecture critique des écrits de Freud, motivée par la nécessité de rompre avec une ontologie fonctionnaliste du social. Plus précisément, Castoriadis se tourne vers une conception psychanalytique de l'être où l'imaginaire radical, comme capacité créatrice de l'être humain, devient condition de possibilité de l'institution de la société. Comme instance psychique originaire, l'imaginaire radical de l'individu est nécessaire à l'institution de la société qui se fait à travers la représentation et l'activité symbolique, toutes deux absentes chez l'animal dont l'automatisme organisée logiquement autour de la conservation de sa propre vie et de son espèce le détourne d'activités a-fonctionnelles.

²⁴⁵ Il est à noter que si la philosophie a certes ménagé une place à l'imagination créatrice, en reconnaissant son rôle primordial en art, c'était avant tout pour souligner dans le même mouvement son caractère gratuit et arbitraire. Les imaginaires sociaux procèdent à un ordonnancement des composantes de la société (hiérarchies sociales, fonctions des groupes et individus, langages, manières de faire, de parler, etc.) cristallisé de manière hétéronome au sein des institutions et discours canoniques de l'organisation sociale. L'imagination radicale, loin d'être arbitraire ou gratuite, est une condition de possibilité de la *politique* comme mise en question des lois et institutions établies.

²⁴⁶ Cornelius Castoriadis, *Les carrefours du labyrinthe. Tome 2 : Domaines de l'homme, op. cit.*, p 328.

À la satisfaction biologique animale, l'imagination radicale substitue chez l'homme la satisfaction hallucinatoire, qui présuppose non pas tant la capacité de voir des images ou de se voir en tant qu'images dans un miroir, mais bien plutôt l'aptitude à poser ce qui n'est pas, plus précisément à voir dans quelque chose ce qui n'y est pas²⁴⁷.

La perspective anthropologique adoptée par Castoriadis refuse d'analyser l'être humain comme un être social fonctionnel déterminé par des structures profondes ou par une direction inéluctable que suivrait le déroulement de l'histoire. « Le monde humain, remarque Castoriadis, est caractérisé dès le départ par *quelque chose* qui crée un abîme avec la naturalité et l'animalité²⁴⁸ ». Ce quelque chose, c'est l'apparition de l'imaginaire comme puissance de mise en forme, aussi bien au niveau de l'être humain singulier (imagination radicale) qu'au niveau social (imaginaire social ou imaginaire instituant).

Or, le concept de création (celle de l'imaginaire et de la société) que propose Castoriadis n'a rien à voir avec la création héritée des théologiens, création qui reposait sur la position d'un « créateur » radicalement distinct de sa « création ». Castoriadis montre certes que les institutions sociales (les significations, le langage, le faire) ne peuvent être rapportées à des décisions volontaires, prises contractuellement par un ensemble d'individus. Elle est le fait d'un collectif anonyme. En effet, si l'imagination radicale est un concept qui concerne avant tout la puissance créatrice de la psyché individuelle au lieu d'un processus social, Castoriadis souligne que l'être humain, pour fonder le social, est *fabriqué* à partir de sa participation à des significations centrales collectives *déjà là*, qui le font sortir de la folie autiste dans laquelle il vient au monde. L'imaginaire social est ce qui permet au nouveau-né de sortir de la clôture psychique et de la représentation imaginaire radicalement asociale du monde qui est originairement la sienne : c'est l'imaginaire social qui rend possible l'institution de l'individu comme individu social, apte à la vie en société, par la participation à des significations collectives. C'est à ce niveau que l'imaginaire doit être envisagé selon ses deux aspects : l'imaginaire instituant et l'imaginaire institué. Par *imaginaire instituant*, il faut entendre l'œuvre d'un collectif humain créateur de significations nouvelles qui vient bouleverser les formes historiques existantes; et par *imaginaire institué* non pas l'œuvre créatrice elle-même (« l'instituant »), mais son produit (« l'institué ») –

²⁴⁷ Nicolas Poirier, « Cornelius Castoriadis. L'imaginaire radical », *Revue du MAUSS*, n°23, 2003, p. 400.

²⁴⁸ Cornelius Castoriadis, *Sujet et vérité dans le monde social-historique*, Paris, Seuil, 2002, p. 20.

soit l'ensemble des institutions qui incarnent et donnent réalité à ces significations, qu'elles soient matérielles (outils, techniques, instruments de pouvoir...) ou immatérielles (langage, normes, lois...).

ii. L'imaginaire social instituant et le discours

La création présuppose l'imagination radicale comme spécificité de la psyché, à laquelle répond l'imaginaire social des collectivités humaines. Si l'imagination radicale apparaît comme étant une condition de possibilité à l'institution d'un imaginaire social, elle ne peut expliquer à elle seule la possibilité de sa création ; et, cela, pour la raison que l'être-psychique *arationnel* et *asocial* est une monade psychique fermée sur elle-même. C'est pour cette raison que Castoriadis distingue l'imagination radicale de l'imaginaire social instituant, ce dernier se rapportant aux flux créateur qui permet d'inventer des institutions, des langues, d'établir un imaginaire social institué – consolidé et relativement partagé par tous – préexistant toujours à l'individu.

Il faudra *toujours*, sans lui demander un avis qu'il ne peut pas donner, arracher le nouveau-né à *son* monde, lui imposer – sous peine de psychose – le renoncement à sa toute-puissance imaginaire, la reconnaissance du désir d'autrui comme aussi légitime que le sien, lui apprendre qu'il ne peut pas faire signifier aux mots ce qu'il voudrait qu'ils signifient, le faire accéder au monde tout court, au monde social et au monde des significations comme monde de tous et de personne²⁴⁹.

Dès sa naissance, l'individu pris en charge par la collectivité à laquelle il appartient se trouve donc placé dans un champ *social-historique* – sous l'emprise à la fois de l'*imaginaire social instituant* auquel il participe (qu'il ait conscience ou non de cette participation) et de l'*imaginaire institué* dont il doit nécessairement tenir compte (qu'il lui soit soumis ou qu'il le conteste). En effet, l'existence même d'une société, comme faire collectif organisé, dépend toujours d'une organisation globale dont le sens est relativement partagé par les membres de la collectivité. Elle se réfère à des objets distincts, définissables par des propriétés bien « fixées ». Aucune société ne peut exister sans institutions explicites de pouvoir (« imaginaire institué »), mais doit (au sens d'une nécessité ontologique) poser dans le même temps la possibilité de son auto-altération («

²⁴⁹ Cornelius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, op. cit., p. 453.

imaginaire instituant »), que celle-ci soit reconnue comme telle (cas des sociétés dites autonomes), ou bien déniée (cas des sociétés dites hétéronomes).

Or, tout n'est pas imaginaire. Comment cerner les aspects imaginaires d'une institution dans le but d'en faire une analyse politique ? L'imaginaire se donne, d'une certaine façon, qu'à partir de ses conséquences, de ses résultats, de ses dérivés. Par exemple, note Castoriadis, l'esclave métaphorisé comme animal ou l'ouvrier comme machine sont des *créations imaginaires* (la saisie d'une catégorie d'hommes par une autre catégorie comme assimilable à des animaux ou à des choses) qui n'ont pas eu besoin d'être explicitées dans des concepts ou des représentations pour exister²⁵⁰.

La « crise » que matérialise l'écart entre l'émergence de discours de « lutte contre l'impunité des criminels et délinquants » au moment même d'une inflation inédite des taux d'incarcérations au Brésil est conçue en ce sens comme trace de l'imaginaire social au sein de la pratique sociale effective. La sur-production – voire la saturation – des discours médiatiques, politiques ou même académiques par les objets de la violence, de la criminalité et de la punition au Brésil depuis le retour à la norme démocratique peut signaler une lutte pour le sens ou pour la consolidation d'un sens hégémonique.

Nous rencontrons d'abord l'imaginaire dans le langage, note Castoriadis²⁵¹. En linguistique, le *signifié* désigne le concept, c'est-à-dire la représentation mentale d'une chose. Le *signifiant*, lui, désigne l'image acoustique d'un mot. En tant que *système de relations* entre signifiés et signifiants, le langage prend la forme d'un code établi à prétention totalisante, dans lequel l'individu doit puiser pour communiquer et témoigner de son expérience. Toutefois, le langage n'est jamais entièrement déterminé et toujours ouvert à des « glissements » ou « substitutions » des termes de cette même relation. Le langage n'est jamais réductible à une totalité fermée de significations fixes, déterminées, mais est toujours ouvert à une transformation des significations qui donnent sens et organisent le monde social. « Une langue n'est langue que pour autant que de nouvelles significations, ou de nouveaux aspects d'une signification, peuvent toujours y émerger,

²⁵⁰ *Ibid.*, p 213.

²⁵¹ Le langage présuppose la capacité imaginaire pour voir dans une chose, une chose *autre* (aucune connaissance pré-linguistique ne garantit une équivalence entre l'image sonore « arbre » et le concept d'arbre).

et émergent constamment²⁵² ». C'est dans ce possible jeu entre les points d'articulation liant signifiants et signifiés que se révèle le potentiel innovateur de *l'imaginaire instituant* comme élément de création au fondement de toutes sociétés.

En tant qu'institution sociale, le langage matérialise cette tension constante entre significations sociales *instituées* et *instituantes*. Les mots utilisés contiennent toujours déjà un sens, s'insèrent au sein de discours déjà constitués, ont une signification qui nous domine, parle par nous et malgré nous. Or, note Castoriadis, si « [...] l'on ne peut choisir un langage dans une liberté absolue, et que chaque langage empiète sur ce qui "est à dire" [...], notre mobilité dans le langage n'a pas de limites et nous permet de tout mettre en question²⁵³ ». Contrairement à la langue conçue comme système fermé, le sens des discours et du langage (langue en utilisation) réfère à autre chose qu'à une relation de causalité déterminée par l'opposition des signes : « [...] parler c'est déjà choisir des signes, hésiter, se reprendre, rectifier les signes déjà choisis – en fonction d'un sens²⁵⁴ ».

Le social est envisagé chez Castoriadis à la fois comme union et tension des aspects *institués* et *instituant* de l'imaginaire. La tension de ces deux tendances et l'écho qu'elles peuvent avoir sur l'organisation sociale sont perceptibles à travers une analyse du langage et des discours. Ces écarts et tensions matérialisent un travail de l'imaginaire sur les institutions qui gouvernent l'organisation sociale de la collectivité. En ce sens, elles relèvent du domaine de la politique, comprise non pas comme le pouvoir effectif d'une société (État, partis politiques, police, armée) agissant à la manière d'une instance séparant la collectivité de son pouvoir explicite (hétéronomie), mais de « la politique telle qu'elle a été créée par les Grecs [c'est-à-dire] la remise en question explicite de l'institution établie de la société²⁵⁵ ».

²⁵² Cornelius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, op. cit., p. 510.

²⁵³ *Ibid.*, p. 189.

²⁵⁴ *Ibid.*, p. 208.

²⁵⁵ Cornelius Castoriadis, *Les carrefours du labyrinthe. Tome 3 : Le monde morcelé*, Paris : Seuil, 2000, p. 155.

2.3 Conclusion

Le champ de la sociologie de la punition et son prolongement à travers les *Cultural Studies* intéressent notre recherche alors qu'il met en oeuvre des approches qui, malgré leurs différences particulières, convergent dans l'importance accordée à l'étude des significations sociales de la punition. En effet, les approches passées en revue tiennent compte de l'importance de la démarche qualitative et de la question du sens dans la compréhension du rôle joué par la punition au sein des sociétés. Toutefois, nous avons soutenu que les approches durkheimienne, francfortoises et foucaaldiennes réduisent la question du « sens de la punition » au sein d'une collectivité à celui de son sens pour le maintien et la consolidation d'un système théorique englobant (cohésion sociale, rapports de production, forme de pouvoir). Le sens de la punition s'impose « du haut vers le bas » à une collectivité dont la « conscience collective » est violée, à la classe prolétaire qui doit faire l'objet d'un contrôle pénal pour être productive, ou encore aux délinquants dont la reproduction par la prison sert le pouvoir disciplinaire. En voulant s'émanciper de l'héritage jugé « structuraliste » et « déterministe » de ces approches, le mouvement d'une « nouvelle sociologie de la punition » approfondit l'étude du sens de la punition à travers les affects, les discours, les significations et les « cultures », sans toutefois parvenir à produire une réflexion politique sur les significations sociales qui « proviennent du bas ». Contrairement à la notion d'« imagination pénale » développée par Smith dans le giron du champ des *Cultural Studies*, notre conception de l'imaginaire pénal s'appuie sur les propos théoriques de Castoriadis, qui place la politique au coeur de l'institution imaginaire des sociétés. Nous soutenons en ce sens que l'étude des significations sociales de la punition ne peut entièrement se résumer à celle de la domination d'un sens imposé du « haut vers le bas », mais elle doit aussi porter sur les dimensions *instituées* et *instituant*es de la société.

La mobilisation de la théorie de l'imaginaire social dans le cadre d'une étude empirique des significations sociales de la punition au Brésil exige toutefois une certaine innovation méthodologique permettant d'opérationnaliser la catégorie d'imaginaire. L'objectif du prochain chapitre est ainsi de traduire le programme théorique présenté ici au sein d'outils méthodologiques permettant de cerner des matériaux d'analyse de l'imaginaire pénal.

CHAPITRE III

SUR LES TRACES DES IMAGINAIRES DE LA PUNITION AU BRÉSIL : MATÉRIAU D'ANALYSE ET QUESTIONS DE MÉTHODE

Comment l'analyse de l'imaginaire peut-elle prendre forme à travers celle du discours ? C'est ce questionnement complexe qui guidera le lecteur à travers ce chapitre qui se veut un pont entre les notions abstraites d'imaginaires, de significations sociales, de discours et le cas concret des violences au Brésil. Dans un premier temps, un examen des fondements de l'analyse du discours nous permettra de définir l'objet « discours », son rapport à l'imaginaire ainsi que son intérêt pour l'analyse politique. Par la suite seront exposées notre manière de procéder au découpage de l'univers discursif, les étapes de l'analyse et les approches à privilégier en fonction de notre connaissance du terrain et de l'hypothèse de recherche.

En effet, le travail de délimitation du discours sera introduit par la notion de « formation discursive » et se fera en fonction de notre hypothèse qui suggère que les significations sociales communiquées par l'ordre institué au sein d'une société ne traduisent pas automatiquement la cohésion sociale, mais peuvent au contraire servir à dévoiler l'hétérogénéité, le dissensus et le conflit auquel laisse place l'institution pénale. En permettant d'exposer l'hétérogénéité, les oppositions, les fractures ayant donné forme à l'émergence des institutions qui nous gouvernent aujourd'hui et peuvent nous sembler homogènes, la généalogie sera mobilisée comme manière d'exposer les tensions au coeur de certains des discours ayant donné forme à l'institution pénale moderne au Brésil. Il s'agit d'une première étape vers l'analyse empirique visant à répondre à notre question de recherche principale : comment la « punition » est le produit de significations sociales qui, parallèlement au contenu égalitaire et démocratique des institutions formelles, peuvent assujettir certaines catégories de la population ?

La réponse à notre question de recherche se prolonge par l'étude des principaux discours qui donnent sens à la punition en contexte démocratique (1985-2015). Notre hypothèse de recherche nous invite à procéder en deux moments. Le premier devra se concentrer sur l'analyse des

discours institués sur la punition, c'est-à-dire qui circule au sein des espaces institutionnels et de pouvoir (médias, représentants politiques, agents de l'État, etc.). Dans ce cadre, nous proposerons une analyse actantielle du récit médiatique de deux événements d'une importance majeure en termes de violence étatique et de répression de la criminalité au sein du Brésil démocratique : le « Massacre de Carandiru » (1992) et les « Crimes de mai » (2006). Le second moment de l'analyse s'inspire de la perspective ethnographique et repose sur un travail de terrain au sein des quartiers paupérisés. Il a pour objectif d'étudier l'articulation des discours institués sur la punition au sein des espaces sociaux qui ne peuvent se revendiquer d'aucune position institutionnelle, d'autorité rituelle ou de savoir statutaire. Ce second moment vise à répondre à notre question de recherche spécifique : les populations assujetties par certains discours sur la punition se conforment-elles à ces derniers ?

3.1 L'étude du discours comme relais de l'imaginaire

L'analyse du discours prend appuie sur la linguistique pour s'intéresser aux approches symboliques du social. Un postulat central de l'analyse est l'opacité du discours, le fait que ce dernier ne peut être un simple reflet de la langue et d'instances sociales ou psychologiques. Foucault rend compte de cette opacité par certaines formules pénétrantes :

[...] ce dont il s'agit ici, ce n'est pas de neutraliser le discours, d'en faire le signe d'autre chose et d'en traverser l'épaisseur pour rejoindre ce qui demeure silencieusement en deçà de lui, c'est au contraire de le maintenir dans sa consistance, de le faire surgir dans la complexité qui lui est propre [...]. Je voudrais montrer que le discours n'est pas une mince surface de contact, ou d'affrontement, entre une réalité et une langue, l'intrication d'un lexique et d'une expérience ; je voudrais montrer sur des exemples précis, qu'en analysant les discours eux-mêmes, on voit se desserrer l'étreinte apparemment si forte des mots et des choses, et se dégager un ensemble de règles propres à la pratique discursive [...]. Tâche qui consiste à ne pas – à ne plus – traiter les discours comme des ensembles de signes (d'éléments signifiants renvoyant à des contenus ou à des représentations), mais comme des pratiques qui forment systématiquement les objets dont ils parlent²⁵⁶.

Tel que nous le verrons ci-bas, si Foucault ne participe pas directement de la discipline de l'« analyse du discours », il inspire ses fondateurs qui travaillent à développer des instruments d'analyses inspirés, entre autres, de la linguistique, de la philosophie du langage et de la

²⁵⁶ Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, Paris : Gallimard, 1969, p. 65-67.

philosophie politique pour rendre opératoire une telle conception du discours. L'objectif est de travailler les données langagières à partir d'une étude de l'« usage réel » du langage non seulement tel qu'il se déploie dans des contextes sociaux et politiques donnés, mais comme force matérialisant les objets sociaux, les catégories de classification, les rapports de pouvoir. Ni tout à fait réalité ni tout à fait langage ni réunion des deux, le discours possède sa propre matérialité²⁵⁷.

La méthodologie mise en oeuvre s'inscrira d'abord dans le champ de la théorie de l'énonciation (Benvéniste, Kebrat-Orecchiono, Maingueneau) qui permet de tenir compte des « conditions de production²⁵⁸ » des énoncés et dont l'élargissement de la problématique mène à considérer l'approche de l'interdiscours (Bakhtine, Sarfati, Maingueneau) qui présuppose qu'un discours est toujours constitué et traversé par un ensemble d'autres discours face auxquels il se positionne (captation, subversion, polémique, etc.) explicitement ou implicitement.

3.1.1 Les fondements de l'analyse du discours.

L'analyse du discours ne traite pas de la langue ou de la grammaire, bien que ces dernières puissent l'intéresser. Elle traite du discours. Dans la conception traditionnelle, un sens stable et unique est attribué au discours / texte. Cette logique fait du discours un objet clos. Par sa racine étymologique, le terme « dis-cours » est formé à partir du mot latin « discursus » dont *cursus* incorpore l'idée d'une course, l'action d'accourir, l'image d'un parcours ou du mouvement. Le discours est ainsi la mise en pratique, au sein de contextes sociaux et politiques, de la langue, des mots, des sujets qui parlent. Conçue comme médiation nécessaire entre l'être humain et la réalité qui l'entoure, le discours se fait le relais de l'imaginaire et aurotise tant la permanence et la continuité de significations imaginaires sociales comme la dislocation et la transformation des réalités vécues²⁵⁹. Dans la conception linguistique classique assortie de l'œuvre de Saussure, l'attention porte sur les structures de langue : phonologie, syntaxe, morphologie, sémantique

²⁵⁷ Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, op. cit.; Michel Foucault, *L'ordre du discours*, Paris : Gallimard, 1971, 81p.

²⁵⁸ L'idée de « condition de production » doit être comprise comme critique du structuralisme saussurien où la langue apparaît comme convention transcendantale fixant *a priori* le sens du discours. Un énoncé n'est jamais entièrement indépendant de ses conditions d'utilisation : par *l'acte d'énonciation* (utilisation effective de la langue), le locuteur « s'approprie la langue », se pose comme « sujet » et s'ouvre la possibilité d'attribuer de nouvelles significations.

²⁵⁹ Eni Orlandi, *Análise de discurso. Princípios e procedimentos*, Campinas : Pontes, 2012, p. 15.

structurale. Aucune considération n'est faite du sujet de la communication. La fonction objective du langage est mise au premier plan. Par contre, avec l'analyse du discours, le sujet est considéré comme un acteur sociohistorique agissant par le langage, et la fonction subjective est considérée comme fonction fondamentale de la communication langagière.

Refusant d'étudier la langue comme système abstrait, l'analyse du discours propose d'étudier la relation entre le langage et son extériorité dans un processus socio-historique d'altération. Elle met à l'étude le langage à partir des situations politiques et sociales, au sein desquelles un discours prend forme, émerge et disparaît. Elle analyse ses règles de production, son parcours, ses référents, ses rapports aux autres discours qui lui donnent sens, le traversent en permanence, le contredisent ou le subvertissent.

Bien que traversée par de multiples tendances, la perspective adoptée par l'analyse du discours ne doit pas se confondre avec l'ensemble des « disciplines du discours », telles l'analyse de contenu ou la sociolinguistique. « Il n'y a véritablement analyse du discours qu'à partir du moment où l'on pose que le discours n'est pas transparent, qu'il possède des règles de fonctionnement propres, qu'il définit un domaine empirique irréductible à tout autre²⁶⁰ ». L'analyste du discours renonce « [...] à réduire le langage au rôle d'un instrument "neutre", destiné seulement à transmettre des informations, pour le poser comme une activité [...] à travers laquelle l'énonciateur se situe par rapport à son allocutaire, à son énonciation elle-même, à son énoncé, au monde, aux énoncés antérieurs ou à venir²⁶¹ ». En effet, les matériaux discursifs sont des structures langagières qui attribuent un sens au monde, à l'ordre social, aux institutions qui gouvernent et orientent le quotidien.

²⁶⁰ Dominique Maingueneau, *L'analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*, op. cit., p. 12.

²⁶¹ Dominique Maingueneau, *L'énonciation en linguistique française*, Paris : Hachette, 1999, p. 13. Le sens de ce qui est dit dépend de la relation qu'entretient l'énonciateur à son énoncé et aux énoncés antérieurs ou à venir : la situation d'énonciation peut mettre en valeur certaines parties de l'énoncé plutôt que d'autres (intonation), les *phénomènes assertifs* permettent de situer l'énoncé par rapport aux modalités du possible (peut-être, certainement, etc.) de manière à révéler l'attitude de l'énonciateur face à sa proposition, les actes de langage accomplissent des actions (promettre, questionner, menacer, etc.), le phénomène des sous-entendus comme l'ironie révèle l'intention qu'a l'énonciateur de communiquer autre chose que ce que son énoncé signifie dans sa littéralité, etc.

i. De la problématique de l'énonciation à l'interdiscours

Le discours est un regard porté sur le langage en acte. Selon Pierre Achard, le discours est, de manière générale, « [...] l'usage du langage en situation pratique, envisagé comme acte effectif, et en relation avec l'ensemble des actes (langagiers ou non) dont il fait partie²⁶² ». Inspirée des travaux d'Althusser, l'école française d'analyse du discours perçoit ainsi l'organisation sociale comme forme d'organisation discursive, où le discours « interpelle le sujet », c'est-à-dire qu'il assigne des places et fonctions aux sujets à travers une construction de l'espace social²⁶³. Le sens, l'effet d'un discours est la façon dont il est pris en charge là où il est reçu, la manière dont les sujets « interpellés » le prennent en charge en se situant pratiquement par rapport à la place que le discours leur assigne. La présente section vise à sensibiliser le lecteur à ce principe d'une structuration de l'espace social par l'intermédiaire de la différenciation des discours et par leur principe de non-clôture ainsi qu'à leur constitution comme matériau pour l'étude des imaginaires sociaux.

Le principe de non-clôture du discours est mis de l'avant dans le cadre de la problématique de l'énonciation, qui évoluera ensuite vers celle de l'interdiscours. L'énonciation est définie comme l'ensemble des traces de l'activité du sujet parlant et du contexte de production de l'énoncé. À partir des années 1960, les travaux sur l'énonciation (Bally, Jakobson, Benveniste, Culioli) mettent au premier plan cette relation du sujet à son énoncé à partir de l'idée selon laquelle la structure des énoncés réfléchit un certain nombre de marques linguistiques faisant partie intégrante du sens de l'énoncé, mais dont le référent (le sens) ne peut être établi autrement qu'en se rapportant au contexte d'énonciation (contexte dans lequel l'énoncé est produit). « En d'autres termes, écrit Todorov, la différence entre l'énoncé et la proposition (ou la phrase), unité de langue, consiste en ceci que le premier est nécessairement produit dans un contexte particulier, et qui est toujours social, alors que la seconde n'a pas besoin de contexte²⁶⁴ ». Ainsi, contrairement à une conception grammaticale de la phrase comme unité fondamentale, l'énoncé, lui, ne peut être déterminé qu'en fonction d'un cadre énonciatif : un sujet donné produit un énoncé donné à un moment donné et à un endroit donné. Pour Bakhtine, trois aspects sont sous-entendus

²⁶² Pierre Achard, *La sociologie du langage*, Paris : Presses universitaires de France, 1993, p. 10.

²⁶³ Pierre Achard, « Formation discursive, dialogisme et sociologie », *Langages*, no 117, 1995, p. 82-95.

²⁶⁴ Tzvetan Todorov, *Mikhaïl Bakhtine. Le principe dialogique*, Éditions du Seuil : Paris, 1981, p. 69.

dans la situation d'énonciation : « [...] l'espace et le temps de l'énonciation (« où » et « quand »), l'objet ou le thème de l'énoncé (ce « de quoi » on parle) et le rapport des locuteurs à ce qui se passe (« l'évaluation »)²⁶⁵ ». Par exemple, l'énoncé « je ne m'intéresse pas à la politique » changera de valeur selon l'ambiance culturelle du lieu et du moment (en période électorale, dans un pays totalitaire où « s'intéresser à la politique » peut s'avérer dangereux, etc.) et de sens selon la référence du « je » (venant d'un homme politique par exemple, cette assertion serait pour le moins insolite, paradoxale, peut-être provocatrice).

Or, ce « contexte d'énonciation » ne dépend pas uniquement de variables extra-verbales (espace physique, auditeur réel, etc.), mais peut être lui-même mis en scène à partir de l'énoncé qui construit des personnages (énonciateurs) prenant en charge certains points de vue et se positionne en rapport (explicite ou implicite) à d'autres discours qui structurent le champ social. Pour l'analyste du discours, non seulement le locuteur ne maîtrise pas et n'oriente pas le sens de son énoncé à partir de ses « intentions », mais encore ce sens se construit à travers les conditions qu'imposent l'ensemble des discours (passés, présents, médiatiques, politiques, d'autres niveaux de langue...) à son énonciation. Les mots sont toujours « déjà dits », ce qui constitue en soi un « contexte d'énonciation » où certains mots sont chargés de sens, connotés, acceptables, inacceptables, etc. Le principe de non-clôture du discours renvoie ainsi à l'idée selon laquelle un énoncé n'est jamais monologique – c'est la thèse du dialogisme – et peut faire intervenir plusieurs « voix » – il s'agit de l'aspect polyphonique des énoncés.

La notion de polyphonie est plus particulièrement rattachée à une réflexion sur le langage : elle décrit la pluralité des voix qui peut s'exprimer dans un même énoncé, comme différents points de vue pris en charge par différents énonciateurs (fictifs ou non). Pour Oswald Ducrot²⁶⁶, qui emprunte explicitement le terme de « polyphonie » à Mikhaïl Bakhtine, il y a polyphonie lorsqu'il est possible dans un même énoncé de distinguer le locuteur (un être qui, dans l'énoncé, est présenté comme son responsable) et les énonciateurs (personnages dont les voix sont présentes dans l'énoncé, mais dont les points de vue peuvent être ou ne pas être pris en charge par le locuteur). Par exemple, l'énoncé « la police viole les droits humains, mais il faut bien punir les

²⁶⁵ Mikhaïl Bakhtine, cité dans *idem*.

²⁶⁶ Oswald Ducrot, « Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation », in *Le Dire et le dit*, Paris : Minuit, 1984, p. 171-233.

criminels » peut être décrit comme une structure polyphonique qui met en tension deux points de vue pris en charge par deux énonciateurs, à l'intérieur desquels le locuteur tranche pour le second. Les phénomènes de l'ironie²⁶⁷ ou de la négation²⁶⁸ relèvent de ce phénomène polyphonique où l'énoncé n'apparaît plus comme homogène ou unitaire, mais fait intervenir différentes sources énonciatives pour permettre au locuteur de mettre en scène dans son propre énoncé des positions distinctes des siennes.

Si Ducrot développe une perspective davantage linguistique du phénomène polyphonique, chez Bakhtine la notion de « polyphonie » est davantage socio-discursive et correspond à l'idée que tout discours est traversé par une multitude de voix, au sens d'accentuations sociales. Elle tend alors à évoluer de manière à se rapprocher de la notion de « dialogisme », aussi développée par ce dernier²⁶⁹. En tant que conception générale du discours, le dialogisme désigne l'idée selon laquelle tout discours est nécessairement porté par d'autres discours et orienté vers d'autres discours. « L'énoncé entre en rapport avec les énoncés du passé ayant le même objet que lui, et avec ceux de l'avenir, qu'il pressent en tant que réponses²⁷⁰ ». Ainsi, l'énoncé n'est jamais un acte entièrement individuel, mais est toujours le résultat d'une interaction avec un auditeur réel ou présumé. En effet, tel qu'initialement observée sur des textes littéraires par Bakhtine, cette généralisation du dialogisme à la parole humaine comme fait social repose sur le constat que même des textes en apparence « monologiques », tel un roman, sont en réalité l'espace d'expression d'un foisonnement de paroles : le langage n'étant pas quelque chose d'immobile, mais le produit de la vie sociale en perpétuel devenir, il se réalise sous la forme d'énoncés (considérés comme totalités sémantiques) en « dialogue » avec les évaluations d'un auditeur virtuel ou réel, d'un auditoire présent ou potentiel.

En proposant ce principe très général de « l'ouverture du discours », les travaux sur l'énonciation plaident contre l'idée selon laquelle un discours donné serait seulement celui d'un

²⁶⁷ En effet, un énoncé ironique fait entendre une autre voix que celle du locuteur, la voix d'un énonciateur qui exprime un point de vue insoutenable.

²⁶⁸ Un énoncé négatif met en scène deux attitudes antagonistes : une proposition première prise en charge par un énonciateur construit par l'énoncé et auquel le destinataire est censé s'identifier et une autre qui la nie. Par exemple, l'énoncé « Lula n'est pas différent des autres » distingue un premier énonciateur qui soutiendrait le point de vue « généralement admis » selon lequel Lula ferait de la politique différemment, et un second énonciateur rejetant ce premier point de vue.

²⁶⁹ Tzvetan Todorov, *Mikhaïl Bakhtine. Le principe dialogique*, op.cit., 315p.

²⁷⁰ *Ibid.*, p. 84.

seul auteur, d'un seul lieu, d'une seule période ou d'une seule voix. Cette prise en compte des marques d'hétérogénéité des énoncés au sein des sciences du langage mènera au développement de la notion d'« interdiscours », utilisée principalement en analyse du discours. Elle désigne la valeur constitutive de l'ensemble des « préconstruits discursifs » pour tout énoncé ou discours. L'interdiscours permet de penser les discours en tant qu'ils se répondent les uns aux autres, sont en relation avec des extérieurs à eux-mêmes, sont parlés par d'autres et parlent à travers et malgré nous, présentent des porosités, circulent par fragments. Par exemple, les mots fortement connotés proviennent toujours d'autres discours (le syntagme « droits humains », dont la connotation peut être celle d'une « défense des criminels » au Brésil), les expressions qui semblent provenir d'ailleurs (la présence, à travers des discussions informelles et quotidiennes au sein des quartiers populaires de Rio de Janeiro, d'un langage économique-institutionnel catégorisant les individus en fonction de leur appartenance à une « classe A, B, C ou D »), des éléments imbriqués comme s'ils avaient déjà été assertés ailleurs (« Lula, l'un des nôtres », énoncé renvoyant au discours sur les origines modestes de l'ex-président du Brésil), etc.

Or, au-delà de la problématique de l'énonciation comprise comme « contexte » imposant un certain nombre de contraintes limitant le déploiement de l'énoncé, « l'interdiscours, écrit Maingueneau, ne serait pas seulement un ensemble de "circonstances" entourant le discours, mais bien une modalité de ce discours qui traverserait à son insu l'énonciation du sujet²⁷¹ ». Ainsi, contrairement à une version *faible* de l'interdiscursivité admettant l'importance des traces d'hétérogénéité, mais maintenant la relative autonomie de l'énoncé sur l'interdiscours, le plus souvent les théoriciens de l'analyse du discours ont opté pour version *forte*, note Maingueneau, soutenant la thèse de la primauté de l'interdiscours. Dans cette perspective, tout discours qui prétend se fermer sur soi, effacer les marques d'un rapport à l'extérieur vit en réalité dans la dénégation d'un dialogisme constitutif où il doit se frayer un chemin dans les « voix » de son époque.

La présence de l'interdiscours au sein de l'intradiscours peut être illustrée à partir de l'exemple de la prise de parole au sein de groupe de soutien pour ex-détenus. La consigne exige que les participants doivent parler en leur nom propre, au « je », pour que chacun puisse se sentir

²⁷¹ Dominique Maingueneau, *L'analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*, op. cit., p. 152.

libre et afin d'éviter les généralisations. Mais, en réalité, ces personnes ont nécessairement recours par endroit à des formulations qui se sont formées dans l'interdiscours, tels les énoncés « j'ai payé ma dette envers la société » ou « je suis maintenant prêt à me prendre en main ». Ces formulations présentent dans l'énoncé la trace d'un discours qui aurait été tenu ailleurs. Elles sont externes au sujet parlant et ramènent notre parole à quelque chose dont nous ne sommes pas propriétaires, mais qui à la fois est nécessaire afin de partager avec d'autres notre expérience. On s'étonnera alors d'autant moins que des discours plus institutionnels, qui ne prétendent pas particulièrement donner place aux singularités, soient, eux aussi, constitués à partir de discours extérieurs à eux-mêmes.

Près de la notion d'hétéronomie chez Castoriadis, l'interdiscours pour Michel Pêcheux renvoie ainsi à l'idée d'« assujettissement » : l'idée selon laquelle un discours étranger – un imaginaire autonomisé – est en moi et parle par moi. « La caractéristique essentielle du discours de l'Autre, du point de vue qui nous intéresse ici, écrit Castoriadis, c'est son rapport à l'*imaginaire*. C'est que, dominé par ce discours, le sujet se prend pour quelque chose qu'il n'est pas²⁷² ». Bakhtine souligne en ce sens que « nous rendre "conscients" de ce qu'est la langue, c'est nous faire identifier qui en elle parle²⁷³ ».

Il n'est pas notre ambition de traiter la problématique de l'interdiscours dans les termes d'une aliénation ou d'une détermination entière du sujet. Il s'agit plutôt, comme nous l'indique Bakhtine, de prendre en compte le fait que le discours est « un drame qui comporte trois rôles²⁷⁴ » : si le discours est un processus de communication entre A et B, il n'est pas transmis par l'un à l'autre, mais construit entre eux, comme un pont « idéologique », par les voix des autres qui résonnent dans les mots trouvés par l'auteur. Comme le suggère le concept d'imaginaire instituant chez Castoriadis, notre mobilité à l'intérieur du langage n'a pas de limites. L'immersion de tout énoncé dans un interdiscours dont il surgit et qui ne cesse de le traverser doit être analysée sur le plan de cette tension constante entre, d'un côté, les traces de la présence d'autres discours au sein de ses énoncés et, de l'autre, notre mobilité et notre capacité à se situer à travers ces discours et autres conceptions du monde qui nous traversent.

²⁷² Cornelius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, op. cit., p. 152.

²⁷³ Tzvetan Todorov, *Mikhaïl Bakhtine. Le principe dialogique*, op. cit., p. 97.

²⁷⁴ *Ibid.*, p. 83

Il y a la possibilité permanente et en permanence actualisable de regarder, objectiver, mettre à distance, détacher et finalement transformer le discours de l'Autre en discours du sujet [...] ²⁷⁵. Le sujet en question n'est pas le moment abstrait de la subjectivité philosophique, il est le sujet effectif pénétré de part en part par le monde et par les autres. [...] Il est l'instance active et lucide qui réorganise constamment les contenus en s'aidant de ces mêmes contenus, qui produit avec un matériel et en fonction de besoins et d'idées elles-mêmes mixtes de ce qu'elle a trouvé déjà là et de ce qu'elle a produit elle-même ²⁷⁶.

Le discours interpelle les sujets à des places catégorisées qui prennent sens en fonction des contextes d'énonciation et des autres discours qui le traversent. L'étude des marques linguistiques qui permettent de relever les phénomènes d'énonciation et d'interdiscours autorise un regard sur la manière dont les sujets prennent en charge cette catégorisation, la manière par laquelle, « [...] interpellés en acteurs, [ils] acceptent (partiellement ou totalement) les places sociales que ces marques construisent ²⁷⁷ ». En ce sens, le discours n'est pas entendu comme matériel d'analyse herméneutique dont la

[...] question est infailliblement : qu'est-ce qui se disait donc dans ce qui était dit ? L'analyse du champ discursif est orientée tout autrement ; il s'agit de saisir l'énoncé dans l'étroitesse et la singularité de son événement ; de déterminer les conditions de son existence, d'en fixer au plus juste les limites, d'établir ses corrélations aux autres énoncés qui peuvent lui être liés, de montrer quelles autres formes d'énonciation il exclut ²⁷⁸.

Suite à cet exposé sur le statut du discours et les fondements de la discipline de l'« analyse du discours », il s'agit désormais de présenter les outils pratiques qui permettent le découpage et l'analyse du discours.

3.2 Méthodes d'analyse

Dans les pages qui suivent seront présentés les techniques d'analyse du discours que nous mobiliserons ainsi que les manières de construire un ensemble de textes et d'énoncés sur lesquels travailler. À cette fin seront présentés la notion de « formation discursive », comme manière

²⁷⁵ Cornelius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, *op. cit.*, p. 155.

²⁷⁶ *Ibid.*, p. 158.

²⁷⁷ Pierre Achard, « Formation discursive, dialogisme et sociologie », *op. cit.*, p. 86.

²⁷⁸ Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, *op. cit.*, p. 40.

d'articuler certaines des frontières délimitant l'objet du discours à mettre à l'étude et celle de la généalogie, en tant qu'analyse d'une « histoire des discours » mettant en relief le discontinu, les tensions et écarts ayant donné forme aux institutions qui aujourd'hui peuvent se présenter comme « homogènes » ou « allant de soi ». À partir de ces deux notions, nous détaillerons la constitution de deux « corpus » d'énoncés – le premier visant à cerner un discours « institué » sur la punition, le second ayant pour objectif de saisir les significations sociales moins stabilisées qu'il est possible de retrouver dans le discours que tiennent les milieux populaires – et les modèles et techniques à mettre en oeuvre dans l'analyse de ces corpus.

3.2.1 Les formations discursives

Repérer les traces de l'interdiscours au sein d'énoncés ne peut se faire sans une connaissance approfondie de l'objet d'étude et de l'univers discursif qui structure son champ. De toute évidence, une analyse « aveugle » de phénomènes linguistiques qui ne seraient appréhendés que pour eux-mêmes se révélerait insignifiante. Or, l'univers discursif, composé de l'ensemble des discours qui interagissent dans une conjoncture donnée, est beaucoup trop vaste pour être saisie dans sa globalité par l'analyste. Pour cette raison, la constitution de corpus comme matériau d'analyse est l'une des méthodes privilégiées par l'analyse du discours. Le corpus relève d'un découpage de l'univers discursif en fonction de l'hypothèse de recherche. C'est la notion de *formation discursive* qui nous guidera dans la constitution d'un corpus propre à l'étude de l'imaginaire pénal au Brésil.

La formation discursive est d'abord une manière de penser l'unité d'énoncés qui se trouvent dispersés dans le temps et dans l'espace et ne répondent pas à un pré-découpage qui s'imposerait au chercheur, tel que le discours administratif (type de discours), le discours religieux (champs discursifs) ou le discours comique (registre discursif). Le type d'unité exprimé par la formation discursive est alors dit « non-topique », c'est-à-dire qu'elle est construite par le chercheur à partir des hypothèses de recherche, indépendamment des frontières établies par l'activité sociale. Par exemple, la formation discursive permettrait de mettre à l'étude le « discours raciste », le « discours colonial » ou le « discours pénal » dont les corpus correspondants peuvent convoquer

un ensemble ouvert de textes relevant de types et de genres de discours, de champs et de positionnements variés.

La notion de formation discursive est introduite par Foucault en 1969 dans *l'Archéologie du savoir*. Sans se réclamer de l'analyse du discours, elle est présentée comme moyen de décrire des relations entre des énoncés différents dans leur forme, dispersés dans le temps, mais qui forment malgré tout un ensemble unitaire. Pour Foucault, cette unité n'est pas faite par la permanence et la singularité d'un objet (par exemple, énoncés sur la « folie »). En effet, note-t-il, l'objet de la « folie » dans les énoncés médicaux du XVII^e siècle n'est pas identique avec celui qui apparaît à travers les sentences juridiques ou les mesures policières du XVIII^e siècle. L'unité de la formation discursive serait plutôt celle d'un espace où divers objets se profilent et continûment se transforment. La formation discursive décrirait en ce sens chez Foucault des « systèmes de dispersion » où, par exemple,

[...] l'unité des discours sur la folie, ce serait le jeu des règles qui définissent les transformations de ces différents objets [l'objet « folie » du discours médical du XVII^e siècle, et celui des discours juridiques du XVIII^e siècle], leur non-identité à travers le temps, la rupture qui se produit en eux, la discontinuité interne qui suspend leur permanence. D'une façon paradoxale, définir un ensemble d'énoncés dans ce qu'il a d'individuel consisterait à décrire la dispersion de ces objets, saisir tous les interstices qui les séparent, mesurer les distances qui règnent entre eux²⁷⁹.

Cette notion-concept de formation discursive apparaît ensuite dans les travaux de Michel Pêcheux, qui la reformule pour en faire un concept central de « l'école française d'analyse du discours ». S'il semble emprunter la notion à Foucault, Pêcheux l'inscrit plutôt dans le réseau conceptuel de l'althussérianisme où l'on use régulièrement des termes « formation sociale » et « formation idéologique ». Dans le cadre théorique du marxisme althussérien, Pêcheux avançait que toute « formation sociale », caractérisable par un certain rapport entre classes sociales, implique l'existence de « positions politiques et idéologiques, qui ne sont pas le fait d'individus, mais qui s'organisent en formations entretenant entre elles des rapports d'antagonisme, d'alliance ou de domination. Ces formations idéologiques incluent « [...] une ou plusieurs formations discursives interreliées, qui déterminent *ce qui peut et doit être dit* (articulé sous la forme d'une harangue, d'un sermon, d'un pamphlet, d'un exposé, d'un programme, etc.) à partir d'une

²⁷⁹ *Ibid.*, p. 50.

position donnée dans une conjoncture donnée²⁸⁰ ». Apparaît la notion de « position » qui, chez Pêcheux, s'inscrit dans l'espace de la lutte des classes. Alors que la formation discursive foucauldienne refuse de se donner « [...] pour tâche de soupçonner et de porter en pleine lumière les conflits latents²⁸¹ », chez Pêcheux, elle prend le sens d'une non-identité à soi-même inscrite dans la position et la lutte de classe.

Déchirée entre deux problématiques passablement différentes – l'une puisant ses exemples dans l'histoire des sciences, l'autre dans la lutte de classe –, la « formation discursive » enregistre certains traits fondamentaux qui, tant chez Foucault que chez Pêcheux, renvoient à l'idée d'une déconstruction des unités discursives apparentes, de la non-identité, de la rupture et de la discontinuité de discours dont l'on expose l'hétérogénéité au coeur même de son image d'unité. Cette idée d'hétérogénéité se trouve au coeur de notre hypothèse selon laquelle l'« audience » de la punition n'est pas homogène. Malgré l'apparence d'un discours unitaire de « lutte contre l'impunité » des criminels au Brésil (personne ne se dit en faveur de l'« impunité », bien que son référent puisse varier), la punition mobilise un ensemble de significations sociales dont l'interaction à travers l'espace interdiscursif révèle certaines convergences, mais aussi certaines tensions, oppositions ou des subversions qui donnent forme à l'« institution pénale ».

Selon Maingueneau, il s'agit ici d'une manière dite « non-focale » d'aborder l'unité et la diversité des formations discursives. Cette dernière s'oppose à un usage « unifocal » que l'on retrouve, par exemple, au sein d'un certain nombre de travaux se réclamant de l'Analyse Critique du Discours. Il s'agit, selon la perspective « unifocale », d'exposer les règles de formation sous-jacentes qui réduisent l'hétérogénéité d'un corpus vers un foyer unique. Prenons l'exemple des travaux de Van Dijk sur le « système » régissant le « nouveau racisme » à l'insu des locuteurs : une force cachée et des stratégies subtiles se manifesteraient de multiples façons à travers les énoncés racistes ou colonialistes²⁸².

²⁸⁰ Michel Pêcheux, Claudine Haroche et Paul Henry, « La sémantique et la coupure saussurienne : langue, langage, discours », *op. cit.*, p. 102.

²⁸¹ Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, *op. cit.*, p. 56.

²⁸² Teun Van Dijk, « New(s) Racism : A discourse analytical approach », dans Simon Cottle (dir.), *Ethnic minorities and the media*, Buckingham, UK & Philadelphia, USA : Open University Press, 2000, p. 33-49.

En considérant l'interdiscours, on peut procéder autrement et envisager que la formation discursive étudiée est un espace de dispersion irréductible, qu'on ne peut ou ne doit pas unifier sous un principe unique, rendre compte des écarts et tensions qui demeurent malgré l'unité générale d'un discours. La formation discursive apparaît alors « non-focale ». « On peut songer ici à l'opposition qu'établit Bakhtine entre textes monologiques et dialogiques, qu'il exemplifie avec les romans de Dostoïevski : les uns sont unifiés par le point de vue souverain d'un narrateur, les autres maintiennent une irréductible pluralité de points de vue²⁸³ ». En effet, chez Pêcheux, la notion de formation discursive apparaît inséparable de celle d'interdiscours : « une formation discursive n'est pas un espace structural clos, puisqu'elle est constitutivement "envahie" par des éléments provenant d'ailleurs (i.e. d'autres formations discursives) qui se répètent en elle, en lui fournissant ses évidences discursives fondamentales [...]»²⁸⁴. Chez Courtine, également, « [...] tout ensemble de discours (discours communiste, discours socialiste...) doit être pensé comme unité divisée, dans une hétérogénéité par rapport à lui-même²⁸⁵ ». En effet, selon Maingueneau, l'intérêt de la formation discursive en analyse du discours n'est pas de montrer comment la même idéologie se manifesterait sous des visages différents dans deux ensembles textuels, mais de travailler leur écart au sein d'une même formation discursive traversée par l'interdiscours.

L'intérêt que présente le recours à des formations discursives dites « non-focales » est accru par l'évolution actuelle des recherches sur le discours. Les matériaux sont de moins en moins homogènes et les interactions se multiplient entre les secteurs de l'interdiscours. Selon Maingueneau, cette évolution est liée en particulier à la diversification des médias et à leur pénétration dans tous les actes de la vie quotidienne, au nombre grandissant de locuteurs qui ont accès à une parole publique, au développement de nouvelles technologies, etc. « Replier l'analyse du discours sur les seules unités topiques [pré-découpées], ce serait dénier, au sens psychanalytique, la réalité du discours, qui est mise en relation permanente du *discours* et de l'*interdiscours*²⁸⁶ ». La perspective « non-focale » de la formation discursive permet, quant à elle,

²⁸³ Dominique Maingueneau, « Pertinence de la notion de formation discursive en analyse du discours », *Langage et société*, n° 135, 2011, p. 94.

²⁸⁴ Michel Pêcheux, « Analyse de discours. Trois époques », dans Denise Maldidier (dir.), *L'inquiétude du discours. Textes de Michel Pêcheux choisis par Denise Maldidier*, Paris : Éditions des Cendres, 1990, p. 297.

²⁸⁵ Jean-Jacques Courtine, « Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours. À propos du discours communiste adressé aux chrétiens », *Langages*, n° 62, 1981, p. 31.

²⁸⁶ Dominique Maingueneau, « Pertinence de la notion de formation discursive en analyse du discours », *op. cit.*, p. 97.

de déstructurer les unités instituées de façon à dégager des relations insoupçonnées à l'intérieur de l'interdiscours.

Or, la question demeure de savoir comment l'analyste peut « observer » les formations discursives de manière à pouvoir les constituer en matériau d'analyse du politique ? Il s'agit d'abord d'organiser le vaste espace discursif qui compose le social en fonction de nos hypothèses de recherche.

3.2.2 La généalogie

Cette tension d'une « unité divisée » que représente la formation discursive peut être mise à profit à partir de la méthode généalogique dont l'objectif est précisément d'« [...] inquiète[r] ce qu'on percevait immobile, [de] fragmenter ce qu'on pensait uni; elle montre l'hétérogénéité de ce que l'on pensait conforme à soi-même²⁸⁷ ». Développée au sein des travaux de Foucault qui eux-mêmes s'appuient sur Nietzsche et sa *Généalogie de la morale*, elle est présentée comme une manière d'étudier le contexte d'émergence et les types de forces ayant contribué à la mise en place des institutions qui aujourd'hui nous gouvernent et paraissent « sans histoire ». Or, les institutions n'émergent jamais *in vacuo*, mais possèdent toujours un passé qui ne saurait être occultée dans le cadre d'une analyse politique de l'imaginaire. Comme l'écrit Castoriadis, « Les institutions et les significations imaginaires sociales de chaque société sont des créations [...] *sous contraintes*. [Parmi celles-ci], il y a des contraintes historiques²⁸⁸ ».

Prolongée par Foucault, la lecture généalogique de l'histoire a d'abord été mise en oeuvre par Nietzsche comme critique de la morale. Il s'agissait de « [...] parcourir en quelque sorte avec des yeux neufs, en posant des questions entièrement nouvelles, le vaste et lointain pays si caché de la morale – celle qui a vraiment existé, qui fut réellement vécue [...]»²⁸⁹. Contre l'image d'une institution « sans histoire », qui « va de soi », la généalogie de la morale rend incertaine la vérité des valeurs « bonnes » par le dévoilement d'une histoire qui est celle de luttes, d'un espace

²⁸⁷ Michel Foucault, « Nietzsche, la généalogie, l'histoire », *op. cit.*, p.1010.

²⁸⁸ Cornelius Castoriadis, *L'institution sociale imaginaire de la société*, *op. cit.*, p. 321-322.

²⁸⁹ Friedrich Nietzsche, *La généalogie de la morale*, *op. cit.*, p. 15.

d'affrontements où les « bonnes » valeurs s'imposent à travers des systèmes d'asservissements entre le « noble » et le « populaire ». Non pas « affrontements » entre forces égales, mais celle d'une « pure distance, le fait que les adversaires n'appartiennent pas au même espace²⁹⁰ ». Cette « pure distance » est celle d'un imaginaire se matérialisant même dans le langage²⁹¹ opposant les « bonnes » valeurs de la noblesse et les « mauvaises » d'« en bas ». Comme l'écrit Nietzsche,

[...] pénétrés par ce *pathos de distance*, ils [les « bons », c'est-à-dire les nobles, les puissants, les hommes de condition supérieure et d'âme élevée] se sont arrogé le droit de créer des valeurs, de donner des noms à ces valeurs [...]. [Le] *pathos de la noblesse et de la distance*, sentiment général, si fondamental, si prépondérant, si vivace chez une espèce supérieure et dominante dans ses rapports avec une espèce inférieure, avec un "en bas" – voilà l'origine de l'opposition entre "bon" et "mauvais"²⁹².

Au Brésil, l'institution pénale d'aujourd'hui, confrontée à la « violence criminelle » et à l'urgence sécuritaire de « punir » plus durement, gagne à être soumise à un tel regard généalogique du moment de son émergence. Qu'a signifié la punition dans la société brésilienne au moment de l'institution de la modernité pénale et politique, de l'abolition de l'esclavage, de l'institution de la Première République au Brésil ? La généalogie est une manière de rendre apparentes les tensions et les oppositions, les inflexions ou convergences des discours sur la punition et le crime qui émergent de ce « *pathos de la distance* ». Distance entre « [...] les nobles, les puissants, les hommes de condition supérieure et d'âme élevée » et leur « opposition à tout ce qui est bas, mesquin, commun et populacier²⁹³ ».

Dans notre étude de l'imaginaire pénal, la généalogie sera mobilisée de manière à étudier les tensions des discours sur la punition au moment de la Première République du Brésil (1889-1930). Loin de vouloir suggérer l'idée d'un « sens caché » de l'institution ou d'une simple « répétition » de l'histoire, ce regard généalogique met en garde contre le déploiement métahistorique des significations sociales et répond à la nécessité critique d'étendre l'analyse au-delà de la vision que se fait d'elle-même l'institution en contexte démocratique. En effet, écrit

²⁹⁰ Michel Foucault, « Nietzsche, la généalogie, l'histoire », *op. cit.*, p.1012.

²⁹¹ En effet, Nietzsche que « le droit des maîtres de donner des noms va si loin qu'il serait permis de voir dans l'origine du langage même une manifestation de la puissance des maîtres : ils disent "telle chose est ceci et cela" et marquent d'un son toute chose et tout événement, ils se les approprient pour ainsi dire ». Friedrich Nietzsche, *La généalogie de la morale*, *op. cit.*, p. 22.

²⁹² *Idem.*

²⁹³ *Ibid.*, p. 21.

Foucault, « Ce qu'on trouve, au commencement historique des choses, ce n'est pas l'identité encore préservée de leur origine – c'est la discorde des autres choses, c'est le disparate²⁹⁴ ». Cette première étape de l'analyse empirique a deux objectifs. Dans un premier temps, elle permet de nous inscrire dans une tradition d'études sur l'Amérique latine qui, comme exposé au premier chapitre, souligne l'enracinement de la violence au sein d'histoire et de rapports sociaux qui excèdent la seule contingence des institutions démocratiques d'aujourd'hui. Dans un second temps, elle permet de situer les étapes subséquentes de l'analyse empirique en exposant le discours sur la punition comme surface qui n'est pas uniforme, mais est construite à partir de plusieurs strates qui se superposent et dont devra tenir compte l'analyse du contexte démocratique d'aujourd'hui. En effet, suite à l'examen généalogique, l'analyse empirique se tournera vers le moment présent (1985-2015) afin de délimiter les ensembles discursifs à privilégier et à travailler pour exposer la dimension politique des imaginaires sur la punition en contexte démocratique.

3.2.3 L'analyse du discours : corpus, modèle actantiel et *parler ordinaire*

Les résultats de l'étude généalogique doivent pouvoir se prolonger dans l'analyse des dimensions imaginaires de l'institution pénale contemporaine. L'étude généalogique ouvre la voie à l'application des techniques d'analyse du discours sur un « corpus » de textes et d'énoncés qui puisse répondre aux nécessités de l'hypothèse de recherche. Cette dernière demande d'articuler la question de l'assujettissement de certaines populations par un « discours institué » sur la punition à celle de sa « réception » dans les milieux populaires. Le problème de la constitution du corpus occupe une place centrale dans l'analyse du discours en ses débuts, c'est-à-dire à la fin des années 1970. Le corpus, dans sa définition classique, désigne « [...] un ensemble déterminé de textes sur lesquels on applique une méthode définie²⁹⁵ ». Il fournit le matériau d'analyse. En fonction de notre hypothèse de recherche, notre corpus se divisera naturellement en deux grands ensembles d'énoncés: le premier sera un corpus d' « archive » et permettra l'étude du discours institué sur la punition en période démocratique, le second sera un

²⁹⁴ Michel Foucault, « Nietzsche, la généalogie, l'histoire », *op. cit.*, p. 1006.

²⁹⁵ Jean Dubois, « Lexicologie et analyse d'énoncé », *Cahiers de lexicologie* 2, 1969, p. 117

corpus d'inspiration ethnographique obtenu par voie « expérimentale » et vise à autoriser l'étude du discours tenu au sein des périphéries et des favelas des grands centres urbains.

i. Le corpus d'archive : analyse du récit médiatique des événements

Selon Michel Pêcheux et Catherine Fuchs, le corpus d'*archive* s'oppose au corpus obtenu par voie expérimentale. Il est produit par la voie archivistique, c'est-à-dire découpé par l'analyse parmi les énoncés qui ont été conservés, ceux sur lesquels peuvent travailler les historiens. Il rassemble des énoncés inséparables d'institutions qui leur confèrent leur autorité tout en se légitimant à travers eux. Le découpage du notre corpus d'archive sera effectué selon le « récit médiatique » de deux événements mettant en scène une violence étatique inédite pouvant être interprétées comme « répression de la violence criminelle » en contexte démocratique. Le premier est le « Massacre de Carandiru » de 1992 sous le gouvernement de Fernando Collor (Parti de reconstruction nationale – PRN) et le second est celui des « Crimes de mai » de 2006 sous le gouvernement Lula (Parti des travailleurs – PT).

Ce découpage en termes d'« événements » s'inspire d'abord de la notion du « catalogue d'événements » (*event catalogs*) développée par Charles Tilly. Selon ce dernier, il s'agit d'un moyen pour les sciences sociales d'étudier la manière par laquelle des événements collectifs ou conflictuels d'un intérêt particulier pour la question de recherche posée peuvent dévoiler des ensembles significatifs d'interaction entre des conceptions du monde qui s'inscrivent dans le long terme. Le catalogue d'événements ne se réduit pas à un répertoire d'événements rassemblés de manière exhaustive sur la base de leurs répartitions dans le temps ou dans l'espace, mais concerne plutôt l'analyse détaillée des régularités au sein d'événements en apparence distincts. Pour ce faire, note Tilly, « l'analyste n'a pas le choix de déconstruire et réarticuler les *récits* des épisodes et des descriptions de leurs configurations [...] »²⁹⁶. Tilly théorise cette méthode dans le cadre de la « politique du conflit » (*contentious politics*) comme actions qui dérangent le cours normal des choses pour mettre de l'avant des « demandes » matérialisant des représentations du

²⁹⁶ Traduction libre : « Analysts have no choice but to break down and recombine *narratives* of episodes and descriptions of their settings [...] » (nous soulignons). Charles Tilly, « Event Catalogs as Theories », *Sociological Theory*, Vol. 20, n° 2, juillet 2002, p. 252.

monde différentes ou opposées. Nous mobiliserons le catalogue d'événements dans notre étude de manière à l'insérer dans le cadre d'une analyse discursive du social où l'interdiscours est conçu comme toile de fond sur laquelle se dressent les *récits* qui donnent sens aux événements ciblés.

Tout en ayant ciblé le cas d'événements d'une importance particulière pour notre analyse, il reste toujours à déterminer quels textes composeront le corpus ? Inspiré des travaux de Patrick Charaudeau, linguiste et analyste du discours français pour qui le discours d'information détient un rôle important de scénarisation et de représentation des imaginaires sociaux en circulation²⁹⁷, notre corpus entourant les événements du « Massacre de Carandiru » de 1992 et des « Crimes de mai » de 2006 rassemblera des articles de la presse écrite des deux principaux journaux du Brésil (*Folha* et *O Globo*) dans les semaines qui suivirent ces événements. Ce corpus donnant accès au « récit médiatique » sera composé de deux genres énonciatifs : les articles d'information (visée d'information objective) et le courrier du lecteur (visée de reflet de la subjectivité du lecteur). Si ces deux genres énonciatifs sont fort différents, ils prennent tous deux appui sur le « discours rapporté²⁹⁸ » et se révèlent complémentaires dans leur rôle de scénarisation de l'espace social et de ses forces politiques. Contrairement à l'éditorial, l'énonciation au sein de l'article d'information est fortement contrôlée par l'exigence d'objectivité à laquelle appelle la « fonction médiatique » : celle de rapporter, raconter et commenter les événements. Les articles d'information traduisent ainsi une recherche d'objectivité voulant se distinguer de la formule éditoriale. En effet, sans avoir une visée argumentative avouée, l'article d'information se propose néanmoins d'agir sur les croyances et les représentations du lecteur, entre autres par le fait de faire intervenir à travers la citation un ensemble de « voix-témoins » visant à donner une forme d'authenticité et d'objectivité au texte²⁹⁹. Si la subjectivité du « courrier du lecteur³⁰⁰ » fait

²⁹⁷ Patrick Charaudeau, *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Bruxelles : De Boeck, 2011, 255p.; Patrick Charaudeau, *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Bruxelles : De Boeck, 2005, 250p.

²⁹⁸ Si la grammaire traite traditionnellement du « discours rapporté » dans les termes de la citation, Bakhtine, avec le concept de polyphonie, propose d'abandonner l'approche grammaticale de la citation au profit d'une approche discursive où l'attention se porte davantage sur le mode de traitement subi par le discours d'autrui. Dans ce cadre, le discours rapporté, bien plus que de se limiter à la citation entre guillemets des propos d'autrui, porte sur les manières par lesquels le locuteur se représente un énoncé *source* (par exemple, les « faits » ou « voix-témoins » rapportés dans l'article d'information, ou encore la parole du lecteur rapportée dans le courrier du lecteur).

²⁹⁹ Wander Imediato, « L'argumentation dans le discours d'information médiatique », *Argumentation et analyse du discours*, vol. 7, 2011, [en ligne], URL : <http://aad.revues.org/1209>

contraste avec la visée d'objectivité des articles d'information, il prétend relayer les « préoccupations citoyennes » et fait l'objet d'un filtre pour être formellement en adéquation avec le traitement journalistique de l'événement et faire échos aux articles d'information.

Charaudeau accorde au récit médiatique une place centrale dans le dévoilement des images et discours centraux d'une société qui permettent la mise en scène de l'événement à signifier:

Le processus de transformation consiste à transformer le "monde à signifier" en "monde signifié" en le structurant selon un certain nombre de catégories qui sont elles-mêmes exprimées par des formes. Il s'agit des catégories qui identifient les êtres du monde en les *nommant*, qui assignent à ces êtres des propriétés en les *qualifiant*, qui décrivent les actions dans lesquelles ces êtres sont engagés en les *narrant*, qui fournissent les motifs de ces actions en les argumentant, qui évaluent ces êtres, ces propriétés, ces actions et ces motifs en *modalisant*³⁰¹.

Afin de dévoiler la structure narrative du récit médiatique de ces événements, le « modèle actantiel » d'analyse de la structure des récits sera mis en oeuvre. Développé dans le champ de la sémiotique par Algirdas Greimas³⁰², ce modèle a d'abord pour fonction d'analyser la distribution des rôles et de leurs relations dans la narration d'un récit. « Si l'on considère le récit comme un *énoncé global* [discours], produit et communiqué par un sujet narrateur, cet énoncé global peut être décomposé en une suite d'*énoncés narratifs*³⁰³ » permettant de dresser un schéma des « actants » (personnages du point de vue de leur rôle narratif), de leurs objectifs (quête) et de leurs relations (sujet, adjuvant et opposant). Mobilisé au sein du champ de l'analyse du discours et de la science politique³⁰⁴, il permet de mettre en relief la construction de l'univers social par le discours et l'imaginaire. En effet, définissant « [...] le récit comme étant la représentation d'un événement³⁰⁵ » et les énoncés narratifs comme une relation entre les « actants » qui le constituent, Greimas a pour objectif de développer une théorie générale de la narration inscrivant la

³⁰⁰ Nicolas Hubé, « Le courrier des lecteurs. Une parole journalistique profane ? », *Mots. Les langages du politique*, vol. 2, n° 87, 2008, p. 99-112.

³⁰¹ Patrick Charaudeau, *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, op. cit., p. 30.

³⁰² Nicole Everaert-Desmedt, *Sémiotique du récit*, Bruxelles : De Boeck, 2007, 324p; Algirdas Greimas, *Sémantique structurale. Recherche de méthode*, Paris : Larousse, 1966, 262p.

³⁰³ Algirdas Greimas, « Les actants, les acteurs et les figures », dans Claude Chabrol, *Sémiotique narrative et textuelle*, Paris : Larousse, 1973, p. 162.

³⁰⁴ Voir, entre autres, Marie-Christine Doran, *Processus démocratiques et légitimité de la stabilité à la justice : le cas du Chili 1990-2005*, Thèse de doctorat en science politique, Université du Québec à Montréal, 2006, 584p; André Corten, « Le discours de la pauvreté de la Banque Mondiale », *Langage et société*, vol. 85, n° 1, 1998, p. 5-24.

³⁰⁵ Nicole Everaert-Desmedt, *Sémiotique du récit*, op. cit., p. 13.

signification comme processus social à partir d'une « structure actantielle [qui] apparaît de plus en plus comme étant susceptible de rendre compte de l'organisation de l'imaginaire humain³⁰⁶ ». C'est au moyen de l'analyse actantielle des récits médiatiques et politiques d'événements que nous pourrions procéder au repérage de ces catégories, registres et actants qui permettent d'illustrer un imaginaire et traversent le discours institué sur la violence et la pénalité.

Ces résultats d'analyse seront ensuite mobilisés de manière à autoriser leur comparaison au discours produit au sein des quartiers populaires lorsqu'il est question des difficultés quotidiennes, de la violence et de la peine. Pour cette seconde étape de l'analyse empirique, un travail de terrain et des entretiens semi-directifs nous permettront de constituer un deuxième corpus, cette fois-ci qualifié d' « expérimental » plutôt que d' « archive » puisque suscité par le chercheur.

ii. Le corpus expérimental : parler ordinaire et travail d'inspiration ethnographique

Le corpus expérimental a pour objectif de permettre l'étude « par le bas » des significations sociales imaginaires de la punition. Il ne s'agit pas de dévoiler des significations sociales entièrement autonomes, sans rapport avec le discours dominant ou la société instituée. L'objectif est d'analyser comment le discours institué sur la punition, selon le modèle actantiel, est repris, infléchi, approprié, contredit ou amplifié par le discours qui prend forme dans les quartiers des périphéries. Ce corpus est le résultat d'une démarche d'inspiration ethnographique de seize semaines (janvier-avril 2013) où nous avons été conduits à nous insérer au sein d'une dizaine de quartiers paupérisés des périphéries de São Paulo et de Rio de Janeiro. Ce travail nous a donné accès au *parler ordinaire* compris généralement comme discours familier et intime qui prend forme au sein des quartiers populaires lorsqu'il est question des difficultés de la vie quotidienne.

Nous situerons ici l'intérêt des perspectives d'inspiration ethnographique dans leur capacité à ouvrir un espace de constante remise en question des pré-construits théoriques³⁰⁷. Comme la

³⁰⁶ Algirdas Greimas, « Les actants, les acteurs et les figures », *op. cit.*, p. 162.

³⁰⁷ Paul Willis et Mats Trondman, « Manifesto for Ethnography », *Ethnography*, n° 1, vol. 1, 2000, p. 5-16.

méthode *comparative continue* chère à Glaser et Strauss³⁰⁸, l'un des objectifs du chercheur en sciences sociales est de produire de la théorie à partir d'une interaction permanente entre l'analyse et le terrain, c'est-à-dire sur la base d'une confrontation constante entre les données empiriques et les produits de l'analyse. Par la confrontation du chercheur avec son objet d'étude empirique, ce travail s'insère dans une

[...] démarche comparative [qui] s'entend [...] comme une manière de voir autrement. Il s'agit à la fois de *concevoir* l'objet étudié – la manière de définir des catégories temporaires, d'analyser les données de manière continue, de construire des concepts et de générer la théorie – et de *percevoir* autrement, c'est-à-dire d'être ouvert à de nouvelles opportunités, en interaction avec l'analyse et capables de décaler sa focale tout au long de l'enquête. La comparaison, même fondée sur un cas unique, est alors la reconnaissance d'une démarche susceptible de produire de la théorie, si on l'entend comme « un état d'esprit destiné à déplacer le regard du chercheur³⁰⁹ ».

Il est essentiel de noter la particularité de la posture de la recherche comparative continue développée par Glaser et Strauss. Elle est différente de l'analyse inductive, parce qu'elle utilise de façon plus systématique des procédures explicites de codage et d'analyse, ne se réduisant pas à valider des hypothèses. La démarche de recherche adoptée sur le terrain vise à générer une théorie. L'originalité du processus réside dans la construction progressive de la complexité du phénomène étudié, qui lie en permanence l'approche théorique à la dimension analytique. Il s'agit d'un remodelage constant de l'analyse au fur et à mesure des étapes, depuis la comparaison des occurrences relatives à chaque catégorie, jusqu'à leur codage, à la délimitation de l'analyse finale et à l'écriture.

Ce travail de terrain nous autorise à procéder à des entretiens au sein des quartiers populaires qui peuplent les périphéries des grands centres urbains et sont souvent stigmatisés comme « violents ». L'oralité, note Arlette Farge « [...] provoque souvent de la surprise et du désordre dans l'esprit [du chercheur], car l'ordre des mots n'est pas forcément du côté de la linéarité et de la structure lisse » et provoque une « démultiplication du sens à laquelle il ne s'attendait pas³¹⁰ ». Ces « paroles », qui disent « l'entre-deux, le vivre-avec ou contre et encore le vivre-sans »

³⁰⁸ Barney Glaser et Anselm Strauss, *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*. Chicago : Aldine Transaction, 1967, 271p.

³⁰⁹ Corinne Rostaing, « L'ethnographie d'un lieu singulier est-elle une démarche comparative ? », *Terrains & travaux. Revue de sciences sociales*, vol. 2, n° 21, 2012, p. 39.

³¹⁰ Arlette Farge, *Des lieux pour l'histoire*, Paris : Seuil, 1997, p. 72.

renvoient à la notion de *parler ordinaire*, développée par le sociolinguiste William Labov³¹¹. Il s'agit d'une parole faisant référence au discours familier et intime qui prend forme au sein des quartiers paupérisés. Ce dernier met en oeuvre une forme d'énonciation propre qui manifeste certains écarts devant les discours stabilisés (textes écrits ou discours d'institutions officielles). Comme le définit André Corten,

Le parler ordinaire est ce type de langage qui est mis en oeuvre dans des énonciations ne se revendiquant d'aucune autorité rituelle ou de savoir statutaire. Il fait partie de la vie quotidienne; c'est le parler qu'on recueille notamment dans les quartiers populaires lorsqu'il est question des difficultés de la vie. Ce parler que Gramsci appelle le "sens commun" fait partie de la vie quotidienne, mais ne correspond à aucun registre technique de discours. Il n'obéit à aucun des registres, pourtant nombreux et différenciés, appartenant au monde du travail, du commerce, des banques, des services de santé, y compris des psychothérapies, des transports, des sports, du contrôle policier ou de toute forme de pédagogie³¹².

Conçu comme étant marqué par des manoeuvres d'énonciation le détachant des grands registres discursifs, le parler ordinaire peut dès lors être mis à profit au sein d'analyses politiques pour en tirer des résultats de recherche qui ne se limitent pas à l'objet langagier, mais investissent le champ des imaginaires sociaux³¹³. À travers ces modes d'énonciation, « [...] il arrive qu'une autre manière d'organiser le monde parfois s'y essaie, dès lors il faut le dire, l'interpréter [...] pour montrer – preuve à l'appui – comment ces mêmes classes populaires tracent de l'autre, de l'ailleurs, du différent, de l'improbable³¹⁴ ».

Or, il n'est pas question d'esthétiser de manière abusive et d'accorder un statut exotique à la « parole populaire ». Il n'existe pas de « parler ordinaire » pur. Cette dernière est traversée par les grands registres discursifs, par l'interdiscours. Le parler ordinaire ne relève pas spécifiquement du récit de vie, pas plus qu'il ne peut être assimilé à un « parler populaire ». « On peut néanmoins penser que le parler ordinaire est plus homogène dans des quartiers populaires où la

³¹¹ William Labov, *Le parler ordinaire. La langue dans les ghettos noirs aux États-Unis*, Paris : Éditions de Minuit, 1978, 520p.

³¹² André Corten, « Souffrances sociales, parler ordinaire, imaginaires religieux et expression politique », *Social Compass*, vol. 58, n° 2, 2011, p. 145.

³¹³ André Corten (dir.), *La violence dans l'imaginaire latino-américain*, Paris / Québec : Karthala / Presses de l'université du Québec, 2009, 421p.

³¹⁴ Arlette Farge, *Des lieux pour l'histoire*, op. cit., p. 73.

différenciation des registres est moins prononcée³¹⁵ ». Il permet de circuler autrement au sein de la formation discursive qui, comme le remarque Maingueneau, peut être considérée comme cet « espace d' "inter-incompréhension"³¹⁶ » que provoque la rencontre de l'homogénéité du discours avec l'hétérogénéité de la parole.

Ce travail de terrain d'inspiration ethnographique ouvre ainsi un espace où devient possible un effet de « surprise » pouvant déstabiliser les certitudes du chercheur, les formules théoriques pré-construites et les imaginaires dominants au sujet de la punition. Prêter l'oreille à ce que ces paroles et discours peu structurés disent d'inouï, d'insolite et de particulier ouvre la voie à une « une critique des perspectives sur-fonctionalistes, sur-structuralistes et sur-théorisées³¹⁷ », trop souvent fermées sur elles-mêmes de manière à limiter la signification de la punition à celle qu'elle obtient en fonction d'un système théorique préconstruit plutôt qu'à partir de la parole des individus qui sont interpellés au quotidien par le discours pénal et sécuritaire au Brésil.

iii. L'entretien et la collecte de données sur le parler ordinaire

Si le « parler ordinaire » ne relève pas spécifiquement du récit de vie, l'entretien semi-directif, contrairement au questionnaire fermé, autorise une certaine liberté de narration chez le répondant. Il peut ainsi servir de base à la constitution d'un instrument d'enquête visant à entrer en contact avec une forme de narration des répondants qui sont invités à raconter leur vécu de manière à s'appropriier l'entretien et à sortir du cadre des questions posées.

Le récit prend forme dès qu'un sujet raconte, sous la *forme narrative*³¹⁸, un épisode quelconque de son expérience vécue. L'objectif est de favoriser une production discursive des

³¹⁵ André Corten, « Souffrances sociales, parler ordinaire, imaginaires religieux et expression politique », *op. cit.*, p. 146.

³¹⁶ Dominique Maingueneau, « Pertinence de la notion de formation discursive en analyse du discours », *op. cit.*, p. 95.

³¹⁷ Traduction libre : « the critique of over-functional, over-structuralist and over-theorized views ». Paul Willis et Mats Trondman, « Manifesto for Ethnography », *op. cit.*, p. 7.

³¹⁸ Charaudeau et Maingueneau inscrivent le récit narratif au sein du phénomène linguistique plus large de l'énonciation, de manière à souligner la complexité des positions énonciatives possibles de l'énonciateur de tout récit. Dominique Maingueneau et Patrick Charaudeau, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris : Seuil, 2002, p. 485.

plus autonomes au sein de laquelle les « descriptions, explications, évaluations, sans être des formes narratives, font partie de toute narration et contribuent à construire les significations³¹⁹ ». Bien qu'entre l'expérience vécue et sa mise en récit s'interpose une série de médiations (perception, mémoire, réflexivité, capacités narratives, etc.) menant à croire que le récit de vie ne serait qu'une reconstruction subjective n'ayant peu ou rien à voir avec l'expérience réellement vécue, c'est précisément cette « reconstruction » narrative et subjective qui donne une *identité discursive* au récit de vie et qui intéresse les théories de l'énonciation (manière dont le sujet se positionne face à son propre dire et se met en rapport avec d'autres discours).

L'architecture de l'instrument d'enquête³²⁰ a pour objectif d'éviter l'effet de « contamination » pouvant compromettre l'autonomie du récit de vie en introduisant, par exemple, trop tôt dans la formulation des questions certaines références explicites aux intérêts et hypothèses du chercheur. Ainsi, l'instrument d'enquête sera composé de quatre parties, allant de la plus générale à la plus précise.

Afin de recueillir des données sociologiques de base sur nos répondants, mais également dans le but de répondre aux attentes du répondant pour qui nous sommes des « chercheurs » auxquels ils acceptent de répondre à une forme de « questionnaire », l'instrument d'enquête s'ouvre avec la section « identification générale » où l'on note l'âge, le sexe, le lieu de résidence, l'ancienneté du répondant au sein du quartier, le niveau de scolarité, le travail et l'appartenance religieuse.

Afin de favoriser la forme d'autonomie propre à la narration, l'instrument d'enquête s'ouvre ensuite sur la seconde partie, intitulée « Souvenirs d'enfance et histoire de vie dans la périphérie », où des questions d'ordre général ont pour fonction de favoriser la mise en marche du récit. Sans être orientés vers un objet précis, il s'agit essentiellement de questions de relance afin que le répondant nous raconte, de la manière la plus libre et autonome, son expérience de vie

³¹⁹ Daniel Bertaux, *L'enquête et ses méthodes : Le récit de vie*, Paris : Armand Colin, 2005, p. 37.

³²⁰ L'instrument d'enquête se trouve en annexe.

sous la forme de la narration³²¹. Il est également impératif de respecter les silences du sujet. Il s'agit un peu d'aller « à la pêche », sans savoir si le récit de répondant correspondra à nos intérêts de recherche.

Or, afin d'éviter d'obtenir des récits qui se situeraient trop à l'écart de notre objet d'étude et se révéleraient être « insignifiants » pour notre enquête, la troisième section de l'instrument d'enquête prend la forme d'un entretien semi-directif. Intitulée « Vie quotidienne et politique dans la ville », elle est composée d'énoncés qui reprennent de manière plus ou moins directe des thèmes près de notre objet d'étude (justice, État, difficultés de vi, etc.). La formulation des énoncés répond toutefois à l'exigence de ne pas introduire trop directement notre objet d'étude ou de suggérer en elle nos hypothèses de recherche. Par exemple, la forme que prennent ces énoncés est la suivante ; Certains disent que la justice est aveugle. Qu'en pensez-vous ? Pour que les choses aient bien, il faut s'en remettre aux autorités ? Quelle est la plus grande difficulté d'habiter ici ? Un proverbe dit que l'enfer est ici sur terre. Qu'en pensez-vous ? etc.

Finalement, la quatrième et dernière partie aborde de manière plus directe les questions de la punition, du crime et de la violence. Intitulée « Justice pénale et actualité politique », elle invite les répondants à raconter de manière plus directe leurs expériences avec les objets faisant partie de nos intérêts de recherche. La formulation des énoncés place les répondants en contact plus direct avec l'interdiscours, reprend certains thèmes, formulations ou titres faisant la manchette, de manière à inviter les répondants à se prononcer et à réagir à ces derniers; Certains disent que le Brésil ne réussit pas à punir les bandits. Qu'en dits-vous ? D'autres disent que le Brésil n'arrive pas à punir les autorités ? La punition est-elle une forme de souffrance ? La loi peut améliorer les choses ? La vie aujourd'hui est-elle différente de celle de l'époque de la dictature ? etc.

Conformément à notre formulaire de consentement et aux exigences du comité d'éthique de l'Université d'Ottawa, les informations recueillies lors de ces entretiens demeurent confidentielles et sont anonymisées dans l'analyse, de manière à ne pouvoir identifier les répondants (pseudonymes, permutation des quartiers de résidences, etc.). La participation aux

³²¹ Par exemple; Racontez-moi un peu votre vie. Comment êtes-vous arrivé ici ? Racontez-moi comment se déroule une journée ici ? Quelle différence entre ce quartier-ci et celui de votre enfance ? Vos parents parlaient du châtimeant de Dieu ? Quelque chose à ajouter à propos des souvenirs d'enfance ? etc.

entretiens s'est faite sur une base volontaire et les répondants ont été informés qu'ils pouvaient mettre fin à l'entretien à tout moment et pouvaient décider de ne pas répondre à toute question sans besoin d'en donner le motif. Le consentement écrit n'ayant pu être obtenu du fait du haut taux d'analphabétisme qui prévaut au sein des quartiers populaires au Brésil, le consentement oral des répondants a été exigé et enregistré par le chercheur avant le début de chacun des entretiens. En effet, alors que l'analphabétisme est fortement stigmatisé dans ces quartiers, offrir aux participants la possibilité d'un consentement écrit risque d'exercer une pression sociale sur ces derniers afin qu'ils signent un consentement écrit qu'ils n'arrivent pas à lire.

iv. Insertion, contacts

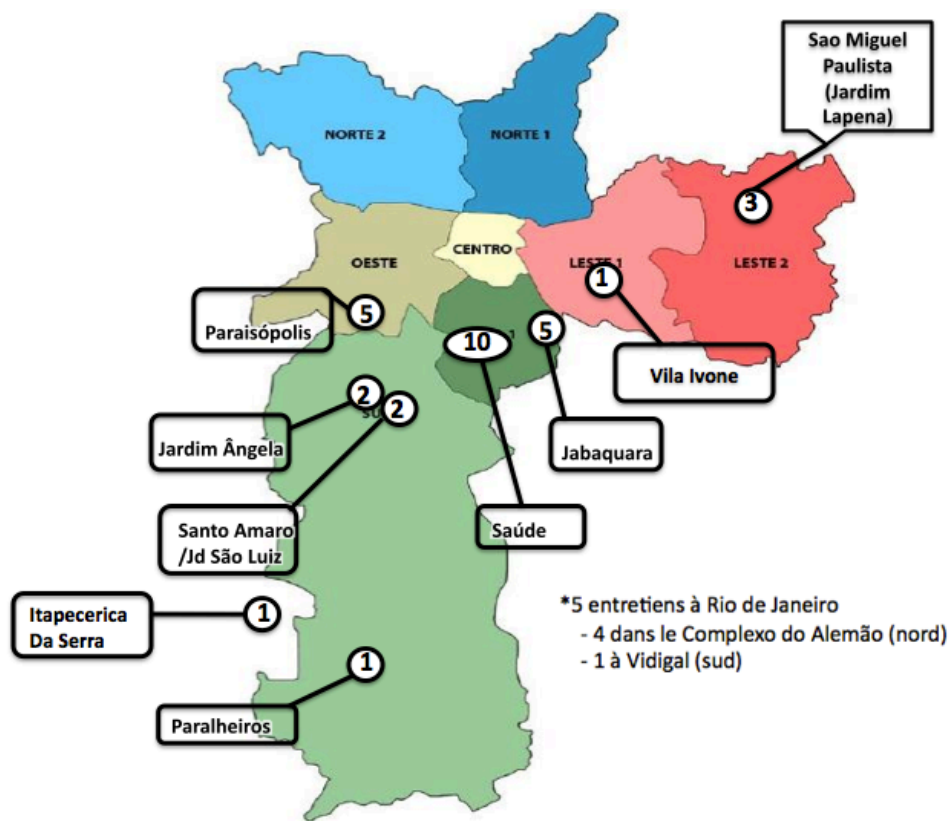
Notre insertion au sein de plusieurs quartiers³²² (11 au total, dont 9 à São Paulo et 2 à Rio de Janeiro) est l'un des principaux défis rencontrés lors de notre enquête de terrain. En effet, si la diversification des quartiers de provenance des répondants est un critère nécessaire afin d'éviter une fausse homogénéité des données pouvant résulter d'une collecte limitée à un seul et unique endroit, le travail d'insertion est d'autant plus lourd alors qu'il est nécessaire, pour chacun des 11 quartiers, de recommencer le travail de recherche d'un intermédiaire pouvant nous introduire au quartier, nous permettre de gagner la confiance de ses résidents, etc. Le temps et l'énergie alloués aux déplacements sont également multipliés, la plupart de ces quartiers étant situés en périphérie, là où les services de transport en commun sont beaucoup moins développés.

En effet, la distance à parcourir d'un quartier à l'autre s'est révélée être considérable puisque nous avons sélectionné ces derniers en fonction des divisions administratives de la ville (zone nord, sud, est et ouest) afin d'obtenir une plus grande diversification géographique. Afin également d'assurer une meilleure diversité du côté des répondants, la sélection de ces derniers s'est faite dans l'objectif d'obtenir, autant que possible, un nombre équivalent d'hommes et de femmes ainsi que d'habitants âgés de moins et de plus de 45 ans. Toutefois, afin d'assurer un certain équilibre entre le travail d'insertion au sein de « milieux difficiles » – qui ne peut se réaliser sans l'entremise de contacts de confiance – et le critère de diversification des quartiers et

³²² Dans l'analyse, les noms des quartiers de résidence des répondants ont été permutés afin de garantir la confidentialité du processus ainsi que leur anonymat.

des répondants, nous avons appliqué le processus « d'échantillonnage-boule-de-neige ». Olivier de Sardan présente cette méthode comme étant celle d'un corpus qui s'élabore au fur et à mesure qu'évolue le terrain : « la dynamique de l'enquête suscite son propre cheminement, largement imprévisible au départ [...], mais où se reflètent cependant les réseaux "réels" du milieu étudié³²³ ».

FIGURE 5 : QUARTIERS DE RÉSIDENCE DES RÉPONDANTS À SÃO PAULO



Le processus appelé « échantillonnage-boule-de-neige » (*snowball sample*) mise sur les relations personnelles des personnes interrogées pour réunir des renseignements sur d'autres répondants éventuels, en prenant appui sur les différents circuits sociaux locaux (amitiés, relations de voisinage, relations au sein d'activités sociales informelles – joueurs de cartes, soccer, pêche, etc.). Grâce à un premier informateur ou à une personne-ressource, le chercheur

³²³ Jean-Pierre Olivier de Sardan, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Belgique : Academia Bruylant, 2008, 365p.

trouve l'accès au prochain, procédant ainsi par contacts successifs. Le nombre de candidats « référés » par les informateurs précédents se multiplie à chacune des étapes successives, créant ainsi un « effet boule-de-neige ». La technique boule-de-neige « est très utile si l'accès aux données est difficile³²⁴ » et exige de s'insérer au sein de milieux sociaux d'accès plus restreint. Elle permet au chercheur de naviguer au sein de ses différents réseaux sociaux locaux tout en étant « référé » par une connaissance du sujet participant, ce qui favorise la relation de confiance nécessaire entre le chercheur et l'interviewer dans le contexte de la « nature intimiste » des récits de vie.

Or, il n'est pas question de laisser les répondants déterminer entièrement les prochains individus à interviewer, mais de constituer un « bassin » de répondants potentiels dans lequel le chercheur s'efforce de prendre les informateurs les plus divers possible et considère certaines variables générales, comme le sexe et l'âge. Afin de contourner le biais que peuvent introduire dans ce genre de processus les organisations fortement politisées (partis politiques, organisations politiques, mouvements sociaux, etc.), nos personnes-ressources au sein des quartiers étudiés étaient essentiellement des ONG sportives, éducatives et de santé publique.

Nous avons réussi à recueillir, enregistrer et transcrire 35 entretiens d'une durée moyenne de 40 minutes. Douze des répondants sont des hommes et 23 des femmes alors que la moyenne d'âge est de 45 ans (12 âgés de moins de 35 ans et 23 de plus de 35 ans). La méthode du récit de vie passe par la comparaison des différents entretiens afin de discerner des récurrences dans la narration des entretiens recueillis dans l'objectif d'accéder à ce qu'il y a de général (processus sociaux) au sein des formes particulières (expériences individuelles). Par delà la singularité de chaque cas, la valeur de généralité de la méthode du récit de vie passe par la découverte de ces récurrences qui émergent à partir d'une saturation du modèle, c'est-à-dire à partir du moment où le chercheur note d'un entretien à l'autre de plus en plus de répétition et le déclin d'éléments nouveaux. Dans le cas d'une recherche doctorale, note Bertaux, cette saturation est obtenue à

³²⁴ Alvaro Pires, « Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique », dans Jean Poupard (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal : Éditions Gaëtan Morin, 1997, p. 72.

partir de plusieurs dizaines de cas³²⁵. Ces entretiens seront analysés en profondeur au septième chapitre et mis en rapport avec le discours sécuritaire au sein du Brésil démocratique.

3.3 Conclusion

Ce chapitre-ci conclut la première partie de la thèse. Suite à un travail de problématisation de la littérature sur la violence et la punition en Amérique latine, nous avons mis de l'avant un programme théorique centré sur la notion d' « imaginaire pénal » et sa dimension politique. C'est sur la base des travaux de Castoriadis, de Foucault et de l'école française d'analyse du discours que nous avons mis de l'avant dans ce chapitre-ci le langage et le « discours » comme matériau d'analyse privilégié de l'imaginaire. En effet, nous avons proposé dans la section suivante de mobiliser la méthode généalogique comme première étape de l'analyse empirique. Ce regard généalogique prévoit mettre en évidence l'hétérogénéité au coeur de l'image unitaire des discours sur la punition au moment de l'émergence de la modernité pénale au Brésil (Première République, 1889-1930). Les résultats serviront à ouvrir une perspective critique sur l'institution pénale d'aujourd'hui et seront ainsi prolongés dans les chapitres 5 et 6 à travers l'analyse des discours qui donnent sens à la punition en contexte démocratique (1985-2015).

³²⁵ Daniel Bertaux, *L'enquête et ses méthodes : Le récit de vie*, op. cit., p. 96.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE IV

POUR UN REGARD GÉNÉALOGIQUE DE L'IMPUNITÉ AU BRÉSIL : MODERNITÉ POLITIQUE ET SAVOIRS SUR LA PEINE AU SEIN DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE (1889-1930)

La question de la répression policière ou, plus globalement des violations des droits de certaines catégories sociales, connaît au Brésil une longue histoire dont les racines vont bien au-delà de la légitimation de la violence politique par l'État militaire (1964-1985). Dans son étude sur l'institution policière au sein de la Première République (1889-1930), Luiz Antônio de Souza constate que « la pratique policière, imbibée de différentes théories sur l'origine du crime et du criminel, dégage un ensemble de perceptions et d'appréciations qui insidieusement imprègnent toute la société³²⁶ ». Résonne à travers ce constat historique l'un des principaux arguments du premier chapitre de la thèse : le contexte d'une augmentation des indices de la criminalité et de sa répression au moment de la transition démocratique (1985) incite à aborder la question de la violence à partir d'une référence exclusive aux catégories « policières » ou sécuritaires du maintien de l'ordre et de la punition. En effet, l'étude de l'institution pénale comme institution « sociale » – c'est-à-dire qui ne peut être véritablement comprise hors des autres phénomènes sociaux d'une époque, qu'à partir d'un regard sur ses aspects symboliques et les représentations sociales lui donnant forme – ne peut faire l'économie d'une question sur ses « origines », son histoire, ses conditions d'émergence.

Ce travail ne consiste pas à découper les XIX^e et XX^e siècles au Brésil en fonction d'étapes chronologiques ou d'une linéarité dans le développement de l'institution pénale. Il ne s'agit pas, non plus, de cibler avec exhaustivité l'ensemble de ce qui s'est dit sur la punition. Par sa

³²⁶ Traduction libre : « A prática policial, embebida em diferentes teorias acerca das origens do crime e do criminoso, secreta um conjunto de percepções e valorações que insidiosamente impregnam toda a sociedade ». Luis Antônio Francisco de Souza, « Polícia, violência e patrimonialismo em São Paulo (1889-1930) », *Métis: história & cultura*, Vol. 6, n° 11, 2007, p. 69-91.

perspective généalogique³²⁷, nous proposons d'effectuer une analyse critique d'institutions qui, tel que la punition, nous gouvernent et paraissent être sans histoire véritable ou dont le développement semble s'être imposé à partir d'un mouvement continu, puisant à partir d'une origine homogène et inaltérable. Pour comprendre ces institutions qui aujourd'hui nous gouvernent, écrivait Nietzsche, il importe « de connaître les conditions et les milieux qui leur ont donné naissance, au sein desquels elles se sont développées et déformées³²⁸ ». L'objectif de ce chapitre est de repérer l'émergence de l'institution pénale moderne, d'illustrer, contre le « récit officiel » du développement linéaire d'institutions républicaines, libérales et égalitaires au sein d'un « Brésil moderne », certains parcours, discours et significations qui dégagent des relations insoupçonnées à l'intérieur de l'interdiscours.

À l'écart de la modernité politique et juridique, de l'abolition de l'esclavage et de la proclamation de l'égalité comme fondation d'une nouvelle société républicaine, nous verrons que ce moment « républicain » ou « moderne » autorise au même moment l'institution d'un ensemble de pratiques et de savoirs criminologiques légitimant un traitement juridico-pénal différencié de certaines catégories d'individus. Mettre ainsi à l'étude l'histoire du discours pénal au moment de l'institution des idéaux de liberté et d'égalité au tournant du XX^e siècle, c'est apporter un regard nouveau sur ces mêmes idéaux qui aujourd'hui se retrouvent au coeur du processus de retour à la norme démocratique.

4.1 Proclamation de la Première République (1889) : la modernité politique entre « rupture » institutionnelle et « préservation » de l'ordre social

À peine proclamée, la « loi d'or » du 13 mai 1888 qui abolit l'esclavage et annonce le processus de modernisation politique au Brésil ouvre la voie à une crise urbaine et sécuritaire. En effet, à cette époque, le contexte d'urbanisation accélérée de São Paulo et de Rio de Janeiro où Noirs et Métis représentent plus de 70% de la population, parmi lesquels se trouvent plusieurs esclaves sans emplois, ravive la hantise d'un soulèvement massif des classes serviles contre la

³²⁷ Voir Michel Foucault, *Surveiller et punir*, *op. cit.*; Angèle Kremer-Marietti, *Michel Foucault : archéologie et généalogie*, Paris : Librairie Générale Française, 1985, 278p.; Maria Tamboukou et Stephen J. Ball (dir.), *Dangerous Encounters : Genealogy & Ethnography*, New York : Peter Lang Publishing, 2003, 216p.

³²⁸ Friedrich Nietzsche, *La généalogie de la morale*, *op. cit.*, p. 14.

minorité blanche, à l'image de la révolte dirigée par Toussaint Louverture en Haïti³²⁹. La Première République, comme l'analyse Alvarez³³⁰, prend forme sur l'exclusion sociale héritée du Brésil impérial et fait face à une masse d'individus misérables et analphabètes (l'analphabétisme est estimé à 75% de la population brésilienne en 1900) à laquelle le droit de vote sera refusé jusqu'en 1985³³¹.

São Paulo connaît un taux de croissance annuel de sa population de 14% entre 1890 et 1900. La naissance des favelas comme conséquence d'une vague d'occupations des vieux quartiers des travailleurs où les anciens esclaves s'installent de façon chaotique dans la périphérie de la ville dessine un paysage effrayant aux yeux des élites. Dans ces circonstances naît « [...] la crainte des élites politiques quant à la possibilité – réelle ou apparente – d'une expansion de la criminalité dans l'espace urbain³³² ». Comme le note Boris Fausto dans son étude sur la criminalité à l'époque de la Première République, « la sensation d'insécurité reflétée dans la presse a donné naissance à une "naturalisation" du crime, phénomène inévitable [alors que] ici et là, dans les critiques aux autorités policières, on parle de São Paulo comme d'une ville dangereuse³³³ ». Plus qu'une analogie avec le retour à la norme démocratique des années 1980, l'enjeu sécuritaire³³⁴ qui sous-tend le processus de transition et de modernisation du champ pénal au tournant du XX^e siècle autorise une lecture politique du phénomène de construction, de transformation et de déviation de la pénalité au Brésil. En effet, le processus de modernisation politique que représente l'avènement de la Première République donne forme à un « mythe de transition » où

³²⁹ Celia Maria Marinho de Azevedo, *Onda negra, medo branco. O negro no imaginário das elites – século XIX*, São Paulo : Annablume, 2004, 251p.

³³⁰ Marcos César Alvarez, *Bacharéis, criminologistas e juristas. Saber jurídico e Nova Escola Penal no Brasil*. São Paulo : Método, 2003, 267p.

³³¹ La loi Saraiva (décret n° 3.029, du 9 janvier 1881) retire aux analphabètes le titre d'électeurs. Il s'agit d'un obstacle majeur à la participation politique des masses paupérisées qui sera maintenue à travers la Première République et les régimes qui lui succèdent. Ce droit politique est récupéré qu'à partir de l'amendement constitutionnel n° 25 du 15 mai 1985. Voir Rosemary Dore et Simone Ribeiro, « Cidadania política e voto do analfabeto no Brasil », *Políticas Públicas*, vol. 2, n° 2, décembre 2009, p. 84-99.

³³² Traduction libre : « medo das elites políticas sobre a possibilidade – real ou aparente – de uma expansão de crime no espaço urbano ». Rosa Maria Fischer et Sérgio Adorno, *Análise do sistema penitenciário do Estado de São Paulo : o Gerenciamento da marginalidade social*, São Paulo : CEDEC, 1987, p. 35.

³³³ Traduction libre : « [...] a sensação de insegurança refletida na imprensa deu lugar a uma "naturalização" do crime, fenômeno inevitável [enquanto] aqui e ali, nas críticas às autoridades policiais, fala-se de São Paulo como uma cidade perigosa ». Boris Fausto, *Crime e cotidiano. A criminalidade em São Paulo (1880-1924)*, São Paulo : Brasiliense, 1984, p.15.

³³⁴ *Ibid.*, 293p.

les nouvelles institutions, fondées en principe sur un discours d'inclusion, de liberté et d'égalité, donnent forme à des savoirs et pratiques parallèles d'exclusion.

Ce discours inclusif et égalitaire, c'est d'abord celui mis de l'avant par l'historiographie officielle du Brésil qui institue une rupture avec l'Ancien régime. Cette histoire expose un conflit à partir de 1850 entre un Brésil moderne, progressiste, humaniste, désireux de démocratie, représenté par une classe moyenne urbaine et libérale, et un Brésil conservateur, réactionnaire, qui affectionne une conception politique autoritaire et est représenté par le Brésil impérial (1822-1889)³³⁵. Si cette historiographie n'est pas monolithique, elle retrace néanmoins aux XIX^e et XX^e siècles les épisodes d'un progrès linéaire de la modernité tout en mettant sur pied un panthéon des idéaux démocratiques³³⁶. On jette les bases de la citoyenneté et d'une reconnaissance, au moins institutionnelle, de l'État de droit en formalisant les règles et procédures juridiques de défense des droits fondamentaux. Dans cette histoire, la Première République représente la victoire unilatérale et pacifique du Brésil libéral sur le pouvoir arbitraire du Brésil impérial et, comme le propose Carvalho, peut ainsi être représentée dans les termes d'une reconstruction des imaginaires politiques de l'époque³³⁷.

Dans le champ pénal, ce contexte politique libéral et républicain se traduit au sein de l'espace institutionnel par l'institution du Code pénal de 1890 qui trace une ligne d'une rupture avec la pénalité du Brésil impérial et met de l'avant les idées de l'école pénale classique (Beccaria, Bentham, etc.). Tel que nous le verrons, ce champ pénal laisse pourtant place à la mise en oeuvre de savoirs et de pratiques pénales parallèles, en tension avec les institutions et relevant d'une conception profondément élitiste et inégalitaire du champ social. La sociologue du droit brésilienne Wanda Capeller indique en ce sens qu'« on pourrait reconnaître ici des logiques qui correspondent à la "raison" propre de deux systèmes parallèles et concurrentiels : celui qui *apparaît officiellement* et celui qui *fonctionne en fait*³³⁸ ». Avant d'exposer ce savoir pénal discriminatoire au Brésil qui fait de la menace de l'impunité une nécessité d'ancrer le processus

³³⁵ João Cruz Costa, *Pequena História da República*, Porto Alegre : Editora Civilização Brasileira, 1968, 187p.

³³⁶ Armelle Enders, *Plutarque au Brésil. Passé, héros et politique (1822-1922)*, Paris : Les Indes savantes, 2012, 333p.

³³⁷ José Murilo Carvalho, *A formação das almas : imaginário da República no Brasil*, São Paulo: Companhia das Letras, 1990, 166p.

³³⁸ Wanda de Lemos Capeller, *L'État, le droit et les juristes en Amérique latine*, Sainte-Foy : Publications du GEPTUD, 1994, p. 3.

pénal sur l'origine sociale et raciale du criminel plutôt que sur l'acte commis, effectuons d'abord un survol du discours républicain égalitaire et inclusif qui « apparaît officiellement » dans la proclamation de la République et son Code pénal.

4.1.1 L'image officielle du Brésil, « pays de tous »

Inaugurant l'ère de la modernité politique et juridique au Brésil, la Première République est proclamée en 1889, dans le même mouvement que celui de l'abolition de l'esclavage une année plus tôt. Contre l'héritage du Brésil impérial, on met de l'avant de nouvelles institutions supposément destinées à de nouvelles possibilités d'accès à la citoyenneté et d'inclusion et à partir desquelles on imagine un nouveau champ social n'étant plus déterminé par l'origine raciale, la naissance ou un modèle rigide de hiérarchie sociale. L'avènement de la République met en oeuvre un univers symbolique qui construit d'« en haut » un discours sur le Brésil moderne, égalitaire et tourné vers un avenir prometteur.

Comme fiction instituante de la démocratie, ce discours sur le passé met en scène la rupture avec l'Ancien régime et situe désormais le Brésil sur la route de l'âge moderne : on jette les bases de la citoyenneté et d'une reconnaissance, au moins institutionnelle, de l'État de droit en formalisant les règles et procédures juridiques de défense des droits fondamentaux, égalitaires et libres. Dans ce récit uniforme du Brésil moderne, on fait de Tiradentes, José Bonifacio et Benjamin Constant Botelho de Magalhães un trio de prédilection du civisme et du progrès³³⁹. Si ces personnages étaient jadis des figures antagoniques du Brésil impérial, ils deviennent avec la Première République des figures héroïques qui convergent désormais dans une historiographie leur attribuant d'avoir ouvert la voie aux plus profondes « révolutions » de la modernité du Brésil: indépendance, abolition de l'esclavage et finalement proclamation de la République.

La mise en scène de cette rupture établit la solennité de l'origine du Brésil démocratique qui naît d'un processus à la fois « pacifique » et d'une évolution « naturelle » de la société

³³⁹ Armelle Enders, *Plutarque au Brésil. Passé, héros et politique (1822-1922)*, op. cit.

brésilienne. En effet, si « la monarchie [est] tombée sans aucune résistance³⁴⁰ » comme l'énonce dans son discours inaugural de 1894 le président Prudente de Morães, la République est représentée comme le pas initial d'une « marche vers le progrès » qui s'inscrit dans le réseau symbolique des révolutions française et américaine. La proclamation de la République et l'abolition de l'esclavage sont perçues comme « deux révolutions *pacifiques* qui, affirme le Président Floriano Peixoto, [...] attesteront à nos successeurs de l'amour du peuple, de la marine et de l'armée pour les libertés constitutionnelles qui forment et ennoblissent la vie des nations modernes³⁴¹ ».

La nouvelle valeur de l'égalité ayant permis à une élite libérale de légitimer l'abolition de l'institution de l'esclavage se retrouve au coeur du processus de proclamation de la Première République. Dans son discours inaugural, le 16 novembre 1889, le Maréchal Deodoro da Fonseca pose comme interlocuteurs ses « concitoyens », ce qui produit un effet d'égalité entre gouvernants et gouvernés, mais aussi entre les anciens maîtres et esclaves. On met en scène la transition dans un contexte d'égalité, de paix et d'harmonie:

Concitoyens – Le peuple, l'armée et la marine (*armada nacional*), **en parfaite communion** avec les sentiments de nos **concitoyens** dans les provinces, nous venons de décréter la déposition de la dynastie impériale et conséquemment l'extinction du système de la monarchie représentative.

Comme résultat immédiat de cette révolution nationale [...] vient d'être institué un gouvernement provisoire, dont la principale mission est de garantir, avec l'ordre public, **la liberté et les droits des citoyens**.

[...] le gouvernement provisoire, par tous les moyens en son pouvoir, permet et **garantit à tous les habitants du Brésil**, nationaux et étrangers, le droit à la vie et à la propriété, **le respect des droits individuels et politiques** [...] ³⁴²..

³⁴⁰ Discours inaugural du Président Prudente de Morães. João Bosco Bezerra Bonfim, *Palavras de presidente. Os discursos presidenciais de posse, de Deodoro a Lula*, Brasília : Sénat fédéral du Brésil, 2008, p. 43-53.

³⁴¹ Traduction libre : « duas revoluções pacíficas que operaram pela Republica a transformação de todo nosso direito político e pela abolição do elemento servil, a transformação do trabalho nacional atestarão aos vindouros o amor do povo, da marinha e do exercito pelas liberdades constitucionais, que formam e enobrecem a vida das nações modernas ». Discours inaugural de Floriano Peixoto, cité dans João Bosco Bezerra Bonfim, *op. cit.*, p. 36.

³⁴² Traduction libre : « Concidadãos – O povo, o exército e a armada nacional, em perfeita comunhão de sentimentos com os nossos concidadãos residentes nas províncias, acabam de decretar a deposição da dinastia imperial e consequentemente a extinção do sistema monárquico representativo ». « Como resultado imediato desta revolução nacional [...] acaba de ser instituído um governo provisório, cuja principal missão é garantir, com a ordem pública, a liberdade e os direitos dos cidadãos ». « [...] o governo provisório, por todos os meios a seu alcance, permite e garante a todos os habitantes do Brasil, nacionais e estrangeiros, a segurança da vida e da propriedade, o respeito aos direitos individuais e políticos [...] ». Discours inaugural du Maréchal Deodoro da Fonseca, cité dans João Bosco Bezerra Bonfim, *op. cit.*, p. 29.

Vocatif exprimant une interpellation directe, « concitoyens » ouvre la voie à l'énonciation égalitaire du nouvel ordre politique proclamé par la Première République. Mouvement anti-confliktuel, formé d'un « gouvernement de la paix, de la liberté, de la fraternité et de l'ordre », la République est proclamée dans le but de garantir, « à tous les habitants du Brésil », « la liberté et les droits des citoyens ».

Si ce mouvement « modernisateur » prend appui sur un récit d'unité et d'égalité pour introduire le Brésil dans le monde des valeurs politiques universelles, cette représentation unitaire du social produit toutefois un effacement des écarts de statut, différences et inégalités constitutives des réalités sociales brésiliennes et est une force instituante réelle des tensions qui, encore aujourd'hui, parcourent la dynamique démocratique au Brésil. Par sa consécration au sein de textes constitutionnels et juridiques, cet imaginaire égalitaire contribue à la fixation d'un ordre et à une évidence de sens mis en scène par l'image – et toute la violence qu'elle comporte par rapport à la réalité criante des inégalités sociales – du « Brésil, pays de tous³⁴³ ». Promulgué une année avant l'adoption de la Constitution de la République (1891), le Code pénal de 1890 représente la première codification républicaine par laquelle sont instituées les valeurs de la modernité politique et juridique.

4.1.2 Le Code pénal de 1890 et l'égalité de traitement juridico-pénal

Au lendemain de la proclamation de la Première République, l'importance accordée à la mise sur pied d'un Code pénal moderne dévoile le caractère déterminant que revêt l'obligation juridique et morale de punir le crime au sein des sociétés modernes³⁴⁴. En prétendant répondre à l'exigence d'une rupture avec un traitement pénal jugé arbitraire et discriminatoire du Brésil impérial, l'élite libérale défend les préceptes de la modernité pénale et juridique par l'entremise d'un nouveau Code pénal : humanisme pénal, système de peines fixe et légal, proportionnalité

³⁴³ Il s'agira du slogan officiel du gouvernement Lula (2003-2011).

³⁴⁴ Alvaro Pires, « La formation de la rationalité pénale moderne au XVIIIe siècle », dans Christian Debuyst, Françoise Digneffe et Alvaro Pires (dir.), *Histoire des savoirs sur le crime et la peine. Tome II*, Bruxelles : Larcier, 2008, p. 21-62.

entre le délit et la peine, mais surtout égalité de tous devant la détermination et l'administration des peines³⁴⁵.

« Libéral » en termes d'idéologie politique ou « classique » en terme de doctrine pénale, le Code pénal de 1890 supprime les peines qui étaient réservées aux esclaves en instaurant les principes d'universalité et d'impartialité des critères de la peine³⁴⁶. Il met également de l'avant la responsabilité individuelle, le principe de légalité (on ne peut être condamné pénalement qu'en vertu d'un texte pénal précis et clair et non pas en vertu de lois antérieures) et s'oppose à la peine de mort, à la torture et aux supplices qui se trouvaient dans le Code pénal de 1830. Contre l'arbitraire des peines, il introduit le principe selon lequel des crimes équivalents doivent conduire à la détermination des peines équivalentes. Essentiellement conforme aux exigences de l'école pénale classique à laquelle on associe la modernité pénale, le Code pénal de 1890 est la première codification républicaine instituant officiellement une rupture avec les institutions du Brésil impérial. Dans un contexte où la soumission du corps politique au droit devient source de légitimité du pouvoir, le Code pénal républicain a pour prétention de codifier et limiter le droit de punir.

Toutefois, dans une période d'instabilité politique et de conflits sociaux³⁴⁷, cette réforme institutionnelle du champ pénal, si elle mobilise l'imaginaire républicain d'égalité et de liberté des « concitoyens », permettra également de faire correspondre la violence étatique aux nouveaux critères de légitimité politique. En effet, avant même que la Constitution permette d'établir les fondements du nouvel ordre politique et d'assurer les droits fondamentaux, le Code pénal de 1890 représente une législation à caractère essentiellement répressif dont l'objectif explicite est

³⁴⁵ Marcos César Alvarez, Fernando Salla, Luiz Antônio de Souza, « A sociedade e a lei : O Código Penal de 1890 e as novas tendências penais na Primeira República », *Justiça e História*, Porto Alegre, vol. 3, no 6, 2003, p. 97-130.

³⁴⁶ Luis Antônio de Souza, « Polícia, violência e patrimonialismo em São Paulo (1889-1930) », *op. cit.*

³⁴⁷ Parmi les principaux événements révélant les tensions sociales et politiques à l'époque de la Première République, retenons la Révolution Fédéraliste à Rio Grande do Sul (1893-1895); le mouvement populaire ayant mené à la Guerre de Canudos dans l'État de Bahia (1896-1897); la Révolte du vaccin (1904); la *Revolta da Chibata* (1910), mutinerie survenue au sein de l'infanterie de marine en réaction aux châtiments corporels réservés aux marins descendants d'esclaves ou encore le phénomène du *cangaço*, forme de banditisme qui voit jour à la fin du XIXe siècle dans le Nordeste brésilien comme alternative au contrôle des *coroneis* (grands propriétaires terriens) et à l'oppression de ces derniers. Notons également une série de conflits entre les oligarchies régionales (les producteurs de café de l'État de São Paulo et les producteurs laitiers de l'État de Minas Gerais, entre autres) et au sein des forces armées (par exemple, la *Revolta dos Dezoito de Forte*, la *Revolução de 1924*, le mouvement tenentista et son appui populaire au sein de la *Coluna Prestes* en 1925 à 1927).

d'assurer le contrôle social dans un contexte où des insurrections de toutes sortes menacent l' « ordre » du nouveau régime républicain³⁴⁸.

Par le moyen de l'historiographie officielle, une élite se réfugiant dans les études du passé renoue ainsi les fils du temps pour découvrir, sous les accidents et les reculs, le sens d'une histoire devenue celle des peuples modernes libres, égalitaires et démocratiques. Au-delà des institutions formelles que sont la proclamation de la Première République en 1889 et le Code pénal de 1890, l'on retrouve parmi les pièces maîtresses de ce portrait unitaire, moderne et égalitaire du Brésil l'imaginaire de la « démocratie sociale » qui, bien qu'elle apparaisse plutôt durant la première moitié du XX^e siècle, n'est pas étrangère à la mémoire de José Bonifacio, héros de l'indépendance et de l'abolition de l'esclavage, qui souhaitait obtenir une nation harmonieuse et homogène par la « fusion des trois races » (Indigène, Portugaise et Africaine).

4.1.3 Du discours républicain égalitaire à la consolidation du mythe de la démocratie raciale au Brésil

Avant la fin de XIX^e siècle, le métissage était tenu comme un ferment de dégénérescence au Brésil – en Amérique latine, il a longtemps suscité la crainte des élites qui le voient comme un facteur condamnant le pays à ne jamais avoir de véritable nation et à rester aux marges du progrès³⁴⁹. Au début du XX^e siècle, l'idée d'une identité métisse de la nation brésilienne prend forme et s'insère dans le récit d'un mouvement général d'unité et d'égalité de la nation brésilienne. Ce mythe de la démocratie « sociale » ou « raciale » trouve ses origines tant au sein de la production d'une élite intellectuelle et politique de la Première République qu'au sein du mouvement abolitionniste institutionnalisé, de la presse afro-brésilienne et d'un discours scientifique sur le Brésil en provenance de l'étranger.

L'identité nationale, dont la diversité des origines des Brésiliens faisait douter de la possibilité au lendemain de la proclamation de la Première République, se trouve en fait, découvre-t-on durant la première moitié du XX^e siècle, dans la fusion harmonieuse de ses composantes hétérogènes. Dans les années 1880, le mouvement abolitionniste institutionnalisé

³⁴⁸ Mariana Morães Silveira, « De uma República à outra : notas sobre os códigos penais de 1890 e de 1940 », *Revista do CAAP*, juillet-décembre 2010, p. 109-125.

³⁴⁹ Magnus Morner, *Le métissage dans l'histoire de l'Amérique latine*, Paris : Fayard, 1971, 209p.

s'érige comme l'un des principaux précurseurs de ce discours d'égalité entre les races. Dans un des plus importants ouvrages du monde lusophone au sujet de l'abolition de l'esclavage, *O Abolicionismo* de 1883, le leader abolitionniste Joaquim Nabuco dresse l'image d'un rapport égalitaire entre maîtres et esclaves au Brésil, ce qui autoriserait à ces derniers de désormais devenir des citoyens à part entière :

L'esclavage, entre nous, [...] a étendu les privilèges à tous indistinctement : Blancs ou Noirs, fils d'esclave ou libres, les esclaves mêmes, étrangers ou nationaux, riches ou pauvres... Ce système d'égalité a nécessairement ouvert la possibilité d'un meilleur futur pour la race noire que celui de son horizon en Amérique du Nord³⁵⁰.

Si le mythe de l'égalité raciale et de l'absence de conflits entre l'élite et les populations afro-descendantes trouve certaines de ses origines au sein du discours abolitionniste, la consolidation des bases théoriques du mythe de la démocratie raciale doit attendre la parution en 1933 de *Maîtres et esclaves* de Gilberto Freyre³⁵¹. Cet ouvrage constitue un point tournant dans l'identité nationale brésilienne par l'institution du mythe de la démocratie dite « sociale » ou « raciale ». En effet, Freyre y fait résulter ce qu'il nomme « la civilisation brésilienne » de la miscégénéation – un terme qui renvoie chez lui au mélange des cultures des Indiens, des Portugais et des Africains qui se voient désormais placées sur le même plan d'égalité que les autres composantes de la nation brésilienne. La démocratie sociale réfère alors à un système social dépourvu de toute barrière légale et institutionnelle à l'égalité. Le racisme y est alors interprété comme synonyme de ségrégation légale et institutionnelle, tel que le présentait à l'époque le régime ségrégationniste de Jim Crow du sud des États-Unis. Cet imaginaire s'inscrit dans le « progrès » linéaire de la modernité, initié par la loi Áurea de 1888 qui abolit l'esclavage et tout dispositif institutionnel d'oppression des Noirs du Brésil, et se poursuit avec la Première République par son travail institutionnel d'universalisation de la citoyenneté.

La dissémination et l'acceptation de l'ouvrage de Freyre conduit à un consensus dans la représentation du Brésil comme nation unitaire, guidée par un idéal d'égalité sociale et raciale³⁵².

³⁵⁰ Traduction libre : « A escravidão, entre nós, manteve-se aberta e estendeu os privilegios a todos indistinctamente: brancos ou pretos, ingenuos ou libertos, escravos mesmo, estrangeiros ou nacionaes, ricos ou pobres... Esse systema de egualdade absoluta abriu, por certo, um melhor futuro á raça negra, do que era o seu horizonte na América do Norte ». Joaquim Nabuco, *O Abolicionismo*, São Paulo: Companhia Editora Nacional, 1938 [1883], p. 171.

³⁵¹ Gilberto Freyre, *Maîtres et esclaves. La formation de la société brésilienne*, Paris : Gallimard, 1978 [1933], 550p.

³⁵² Antonio Sérgio Guimarães, « Démocratie raciale », dans Michel Agier (dir.), Dossier « Les mots du discours afro-brésilien en débat », *Cahiers du Brésil contemporain*, n^{os} 49-50, 2002, p. 11-37.

Les bases théoriques du mythe de la démocratie raciale sont alors consolidées au sein de l'imaginaire social brésilien des années 1930. Ce mythe s'érige comme caractéristique essentielle de l'identité nationale égalitaire et harmonieuse que vise à projeter le Brésil dans la période post-esclavagiste : sur la base de cette idéologie officielle du rapport entre les races au Brésil, comme l'écrit le militant et littéraire afro-brésilien Abdias do Nascimento, s'érige « [...] l'existence d'une prétendue égalité raciale constituant le "plus grand motif de fierté nationale"³⁵³ ».

Le caractère quasi hégémonique de l'imaginaire de la démocratie raciale au sein du Brésil des années 1920 permet de faire de la presse afro-brésilienne l'un des acteurs de sa dissémination au sein du tissu social. Le journal *Clarim de Alvorada*, pionnier de la presse afro-brésilienne, écrit en 1924 : « Tandis que le Noir nord-américain se précipite contre le Blanc dans une lutte exterminatrice, barbare et sanguinaire, traîné par une haine mortelle [...], le Noir brésilien tend la main de la fraternité à ses frères blancs et renforce la marque de l'amitié qui les lie [...]»³⁵⁴ ». La force de cette image se propage même à l'étranger : parrainé et financé par l'UNESCO, Charles Wagley affirme dans un rapport de 1952 sur les relations raciales et de classes que « le Brésil est renommé mondialement pour sa démocratie raciale³⁵⁵ ». Déjà à la fin du XIX^e siècle, le médecin français Louis Couty faisait en 1881 l'observation suivante lors de son voyage à Rio de Janeiro : « le Brésil a accompli ce que d'autres peuples soi-disant plus avancés n'ont pas encore bien essayé : il a égalisé le noir et les autres hommes libres, et il l'a uni et mêlé aux éléments blancs pour chercher à former un peuple homogène et bien lié³⁵⁶ ». Naissant à même le mouvement abolitionniste qui précède la proclamation de la Première République, ce mythe de la démocratie sociale consolide au niveau de l'imaginaire social l'égalité instituée par le discours politique de la Première République.

Or, ce mythe s'impose avant tout d' « en haut » de manière à recouvrir une série de réalités autres qu'il passe sous silence. En effet, pour l'écrivain et journaliste Alceu Amoroso Lima, dès

³⁵³ Abdias do Nascimento, *O Genocídio do Negro Brasileiro: processo de um racismo mascarado*, Rio de Janeiro: Paz e Terra, 1978, p.4.

³⁵⁴ Traduction libre : « Enquanto o negro norte americano desbotôa o peito e se atira contra o branco n'uma luta exterminante, barbara e sanguinaria, arrastado pelo odio mortal [...], o negro brasileiro estende a mão da fraternidade aos seus irmãos brancos e fortallecem o cunho de amisade que os ligam porque apesar de tudo [...] ». *O Clarim da Alvorada*, São Paulo, 14/11/1926. p. 3.

³⁵⁵ Charles Wagley (dir.), *Race and Class in Rural Brazil*, New York : Columbia University Press, 1952, p. ix.

³⁵⁶ Louis Couty, *L'esclavage au Brésil*, Paris : Librairies de Guillaumin et Cie, 1881, p.33.

l'indépendance de 1822, l'histoire du Brésil a systématiquement été conduite « par le haut » – ce qu'il nomme « officialisme » :

Il y eut une Couronne avant d'avoir un Peuple. Il y eut parlementarisme avant d'avoir des élections. Il y eut des écoles supérieures avant d'avoir l'alphabétisation. Il y eut des banques avant d'avoir des économies[...]. On aspira à la puissance mondiale avant d'avoir la paix et la force intérieure. On a commencé presque partout par la fin. Ce fut une oeuvre d'inversion, produite, comme on l'a vu, par un long officialisme³⁵⁷.

Pour cet auteur, l'unité géographique, religieuse, linguistique et sociale, bref tout ce qui fait l'unité d'une nation, est bien à porter au crédit de l' « officialisme ». Les discours inauguraux des présidents de la Première République, le Code pénal de 1890 et le mythe de la démocratie raciale racontent eux aussi une histoire, une oeuvre d'inversion : l'histoire de l'égalité du peuple brésilien – interpellé comme « concitoyens » – autorisée par une « révolution pacifique » et harmonieuse; celle de sa rupture avec le racisme, avec les châtements « inhumains », avec l'arbitraire des peines ainsi qu'avec un traitement juridico-pénal différencié; celle du champ pénal moderne qui, au Brésil, révèle un fossé toujours plus grand entre les institutions « officielles » et une réalité sociale fortement hiérarchisée et inégalitaire. Le rôle du généalogiste est maintenant de déceler comment cet écart, cet « interstice » ou « non-lieu³⁵⁸ », pour reprendre les termes de Foucault, est constitutif de l'émergence de l'institution pénale « moderne » au Brésil.

4.2 La punition au-delà du discours de l'égalité : préserver l'ordre social des dangers de l'impunité

Avant le processus d'institutionnalisation et d'autonomisation des sciences sociales au sein du Brésil des années 1930, la pensée sociale est à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle fortement influencée par l'importation au sein des débats intellectuels locaux d'un ensemble très éclectique d'idées scientifiques européennes³⁵⁹. La modernisation du champ pénal à la fin du

³⁵⁷ Tristão de Ataíde [Alceu Amoroso Lima], « Política e letras », dans Vicente Licínio Cardoso (dir.), *À margem da República*, Brasília : Editora da Universidade de Brasília, 1981 [1933], p. 51.

³⁵⁸ Michel Foucault, « Nietzsche, la généalogie, l'histoire », *op. cit.*, p. 1012.

³⁵⁹ Sérgio Miceli, *Les intellectuels et le pouvoir au Brésil (1920-1945)*, São Paulo : Brasília, 1981, 160p.

XIX^e siècle s'exprime alors par l'exigence d'acquérir de façon rapide un savoir criminologique produit par les sociétés dites centrales (essentiellement européennes). La doctrine du positivisme ayant inspiré la devise nationale « ordre et progrès » représente l'une de ces importations ayant reçu le plus d'attention de la part des historiens des sciences sociales au Brésil³⁶⁰. La naissance de la criminologie (à cette époque, essentiellement inspirée et synonyme de l'anthropologie criminelle) comme activité de connaissance à prétention scientifique sur la violence criminelle trouve également un terreau fertile au sein de la Première République.

Cette acquisition des savoirs criminologiques, étant bien plus le produit d'un simple intérêt pour le progrès scientifique, répond à l'urgence de contrôler un paysage urbain perturbé par une « nouvelle » criminalité³⁶¹ associée à la forte présence d'ex-esclaves sans travail au lendemain de l'abolition³⁶². Il s'agit alors d'implanter de nouvelles stratégies punitives pouvant faire face à un contexte politique en porte-à-faux avec un tissu social que l'élite perçoit comme étant fondamentalement inégalitaire. En effet, selon la sociologue Wanda Capeller, la diffusion des idées de l'anthropologie criminelle italienne au Brésil au début du XX^e siècle témoigne d'une « [...] compréhension autoritaire du champ social très enracinée dans la mentalité juridique brésilienne³⁶³ ». Avant d'aborder les particularités de l'incorporation de ce savoir criminologique au sein du Brésil de la Première République, il convient de présenter brièvement les idées maîtresses qui à l'époque guident les travaux de l'école pénale positive (anthropologie criminelle) en Europe.

4.2.1 Des conceptions de l'école pénale classique et positive à la fin du XIX^e siècle

En matière pénale, l'école classique est associée aux écrits de Beccaria, de Kant et de Bentham ainsi qu'aux thèses libérales sur la liberté individuelle, sur une justice rétributive (qui se centre sur le délit lui-même et vise à rétablir l'ordre par une souffrance justement proportionnée) ainsi que sur les facteurs de « gravité du crime » dans la détermination de la peine. L'école pénale

³⁶⁰ Angela Alonso, « De Positivismo e de Positivistas: Interpretações do Positivismo Brasileiro », *Revista Brasileira de Informação Bibliográfica em Ciências Sociais – BIB*, n° 42, 1996, p. 109-134.

³⁶¹ Au sujet de l'urbanisation accélérée et des statistiques criminelles durant la Première République à São Paulo, voir Boris Fausto, *Crime e cotidiano : a criminalidade em São Paulo (1888-1924)*, São Paulo : Brasiliense, 1984.

³⁶² Cette période d'insécurité urbaine sera caractérisée par la forte répression du vagabondage, associé à l'activité des capoeiristes, c'est-à-dire des ex-esclaves qui jouaient la capoeira, une lutte d'origine africaine.

³⁶³ Wanda de Lemos Capeller, *L'État, le droit et les juristes en Amérique latine, op. cit.*, p2.

positive, elle, est associée aux travaux de criminologues italiens et disciples de l'anthropologie criminelle, tels Lombroso, Ferri et Garofalo, mettant l'accent sur la nécessité de la « défense sociale » et sur les mesures de sûreté comme moyen de contenir la « dangerosité sociale » de certains individus ou groupes d'individus. Or, si certaines controverses entre ces écoles ont pu nourrir leur opposition aux XIX^e et XX^e siècles, au centre des travaux du criminologue d'origine brésilienne Alvaro Pires³⁶⁴ se trouve la thèse démontrant leur participation à une même « rationalité pénale », dont l'effet est finalement celui d'un renforcement de l'« obligation de punir » et de la sévérité des peines. Ainsi, au lieu de nourrir l'idée d'une opposition radicale entre ces écoles pénales, notre objectif est davantage de cerner l'émergence et la circulation de conceptions de la punition au Brésil qui, sur la base d'écrits et de discours d'hommes politiques, de juristes et d'intellectuels, répondent à une vision profondément inégalitaire de la société brésilienne, malgré l'égalité consacrée par le Code pénal de 1890.

En effet, de 1890 à 1940, la réflexion criminologique qui se développe au Brésil se caractérise par l'adoption rapide de ce que la littérature désigne comme étant les théories de l'école pénale positive, assimilée également au champ de l'anthropologie criminelle comme expression privilégiée du savoir scientifique sur le crime. Représentée en Italie par les travaux du médecin Cesare Lombroso et par ceux de ses disciples, Enrico Ferri et Raffaeli Garofalo, l'école pénale positive se présente comme l'étude des facteurs biologiques, mentaux et sociaux caractéristiques des auteurs de crimes et de délits. Sans être une doctrine unique où ne règne qu'un seul point de vue – Ferri témoignant d'une certaine sympathie pour le socialisme alors que les orientations idéologiques de Garofalo peuvent être décrites dans les termes d'un libéralisme conservateur –, l'école pénale positive s'érige essentiellement sur la base d'une critique commune de l'école pénale classique porteuse d'une conception libérale de l'individu et de l'État.

Cette conception libérale en matière pénale est essentiellement représentée par l'ouvrage *Des délits et des peines* de Beccaria et constitue un texte de référence du mouvement de pensée connu

³⁶⁴ Voir, entre autres, Alvaro Pires, « Aspects, traces et parcours de la rationalité pénale moderne » et « Beccaria, l'utilitarisme et la rationalité pénale moderne », dans Christian Debuyst, Françoise Digneffe, Alvaro Pires (dir.), *Histoire des savoirs sur le crime et la peine 2. La rationalité pénale et la naissance de la criminologie*, op. cit., p. 3-52 et p. 83-144.

sous le nom de « l'école classique du droit pénal ». Produit des « lumières » italiennes, cet ouvrage paraît comme opuscule anonyme en 1764 et vise à faire « triompher la cause de l'humanité³⁶⁵ » en matière pénale par le démantèlement de l'appareil de justice de l'Ancien Régime fondé sur l'arbitraire et les « excès » du pouvoir de punir³⁶⁶. L'une de ses caractéristiques demeure l'importation et la valorisation dans le champ pénal du principe libéral des droits et libertés individuels comme protection des individus à l'endroit du pouvoir étatique. En effet, Beccaria « [...] va justifier sa théorie du fondement du droit de punir [...] par le besoin de protéger la liberté des individus entre eux et face au pouvoir d'État³⁶⁷ ». Non sans entraîner certaines contradictions³⁶⁸, ce mouvement de pensée libéral et utilitariste déterminera ainsi que la sanction la plus juste demeure celle qui préserve la plus grande part de liberté aux individus. Il est la principale influence du Code pénal de la Première République au Brésil³⁶⁹.

L'école pénale positive, elle, s'oppose à l'école classique par sa proposition de « rééquilibrer les droits de la société par rapport à ceux des individus³⁷⁰ » et de militer contre une prédominance excessive de l'individualisme dans la doctrine classique où le droit serait devenu « borne suprême et absolue [...] à tous les excès de la société contre l'individu³⁷¹ ». En effet, selon la doctrine de l'école positive, la science pénale doit insister sur la prédominance nécessaire de l'État sur l'individu à partir de laquelle se justifient pratiquement toutes les atteintes aux libertés individuelles : « l'individualisme, écrit Garofalo, n'a pas de sens dans la science pénale, car elle ne saurait vivre sans pouvoir porter quelques atteintes aux droits de ces individus, qui, en devenant criminels, ont foulé aux pieds ceux des autres citoyens. À quoi bon s'occuper donc à mettre des entraves à la réaction sociale ?³⁷² ».

³⁶⁵ Cesare Beccaria, *Des délits et des peines*, Genève : Droz, 1965, p. 48.

³⁶⁶ Pour un examen détaillé de la visibilité de la violence étatique à travers ses modes de punition dans l'Ancien régime, voir Foucault, « Le corps des condamnés », dans *Surveiller et punir*, *op. cit.*, p. 9-40.

³⁶⁷ Alvaro Pires, « Beccaria, l'utilitarisme et la rationalité pénale moderne », dans Christian Debuyst, Françoise Digneffe, Alvaro Pires (dir.), *Histoire des savoirs sur le crime et la peine 2. La rationalité pénale et la naissance de la criminologie*, *op. cit.*, p. 137.

³⁶⁸ Comme nous l'indique Alvaro Pires, ce mouvement de pensée sera paradoxalement à l'origine d'une fortification de la justice répressive par l'institution d'un système centré sur l'*obligation* de punir. *Idem*.

³⁶⁹ Mariana Morães, « De uma república á outra : notas sobre os códigos penais de 1890 e de 1940 », *Revista do CAAP*, Numéro especial : Jornada de estudos jurídicos da UFMG, juillet 2010, p. 109-125.

³⁷⁰ Enrico Ferri, *La sociologie criminelle*, Paris : Alcan, 1905, p. 493.

³⁷¹ *Ibid.*, p. 360.

³⁷² Raffaeli Garofalo, *La criminologie*, Paris : Alcan, 1905, p. 331.

Pour l'école positive, l'objectif de la peine est de préserver l'ordre social. Elle ne doit pas être limitée outre mesure par l'état général du droit, trop contingent. La définition *légale* du crime défendue par les classiques se voit ainsi être substituée chez les disciples de Lombroso par une définition du crime comme phénomène social, indépendant de l'état du droit, et dont la science criminologique doit avoir pour objectif de mettre en évidence les caractéristiques générales. En effet, pour les tenants de l'anthropologie criminelle, les lois pénales étant trop souvent en décalage avec le phénomène social du crime, « c'est le *délit naturel* qu'il nous faut établir, écrit Garofalo, en donnant, bien entendu, au mot "*naturel*" la signification de ce qui n'est pas "*conventionnel*", de ce qui existe dans une société indépendamment des circonstances et des exigences à une époque donnée, ou des idées particulières d'un législateur³⁷³ ». Ainsi, au lieu de mettre les questions de droit, de morale et de justice au centre de la démarche pénale pour juger un individu doté de droits et du libre arbitre, il s'agit pour l'école positive d'éradiquer le mal représenté par le crime en mettant en évidence la dangerosité de l'homme criminel comme individu *anormal* et élément à contrôler et à prévenir dans le but d'assurer la défense sociale. L'état dangereux se caractérise selon Lombroso par le fait que le délinquant devient l'*image* d'un « microbe social » qui menace la santé de l'ensemble de la société.

Le crime n'étant ainsi qu'un symptôme révélateur de l'instinct criminel pour l'école pénale positive, c'est le classement des criminels selon qu'ils sont amendables ou non qui doit prévaloir dans la structuration du champ pénal et sécuritaire. Par une série d'examens dits scientifiques, l'école positive produit non pas la catégorie du criminel « coupable d'un crime », mais plutôt celle du *suspect* « présentant les symptômes du tempérament criminel ». En effet, disciple de Lombroso, Garofalo introduit en ce sens le concept d'« état dangereux » prédélictuel visant à retracer de manière scientifique le degré de dangerosité et le potentiel criminel chez un individu. Ses thèses se retrouveront à la base de l'idée très critiquée d'une forme d'intervention a priori, dite intervention *ante delictum*, qui consiste à agir à l'encontre d'individus déterminés. Ces derniers, sans avoir commis actuellement d'actes délictueux, doivent être le principal objet des institutions pénales et sécuritaires alors qu'ils se trouvent dans une situation pré-criminelle ou présentent un penchant criminel décelable.

³⁷³ *Ibid.* p. 2-3.

Bien que les modes de penser la peine chez les écoles classique et positive participent d'une même rationalité pénale contribuant à renforcer le pouvoir de punir – les premiers par l'institution d'une obligation de punir recouverte d'un discours humaniste, les seconds en faisant de la préservation de l'état social l'unique considération de la science pénale –, elles se distinguent par la place accordée au droit et à l'idéal d'égalité. Contrairement aux classiques, retenons que les positivistes refusent de considérer le *droit* comme borne limitant l'action pénale dans le but d'une préservation de l'ordre social. Comme l'indiquent Peter Fry et Sérgio Carrara, cette différence invite ces écoles à mettre de l'avant différentes facettes de l'État dans son droit de punir :

Les classiques, porteurs d'une conception libérale, voient l'individu comme porteur d'une volonté ou conscience libre et souveraine. Les "positivistes" de différentes affiliations se représentent l'individu comme produit ou réflexe d'un milieu génétique et social singulier. [...] Liées à ces deux représentations sociales de l'individu émergent deux représentations de l'État et de son rôle dans la société. D'un côté, un État gardien de troupeaux, prestataire, libéral; de l'autre, un État interventionniste et tutélaire, pour lequel il ne peut y avoir aucune barrière sacrée à son rôle de protecteur du "bien commun"³⁷⁴.

Quant à l'idéal d'égalité des Lumières, il doit laisser place chez les positivistes au postulat d'une différence fondamentale de statut séparant le délinquant du non-délinquant. Comme l'écrit Garofalo, « si la souffrance infligée est nécessaire pour le salut de la société, que la justice abstraite proteste, nous n'y pouvons rien. [...] La nature a horreur de l'égalité : comment pourrions-nous y prétendre, au sein d'un seul des organismes terrestres, la société humaine ?³⁷⁵ ».

Or, au moment où ces idées de l'école positive provoquent de nombreuses réactions critiques au sein des milieux juridiques en Europe, elles connaissent un important succès auprès d'une élite juridique et politique latino-américaine et plus particulièrement brésilienne³⁷⁶. Ce « succès » latino-américain n'est pas un simple exemple de mimétisme de la production scientifique des

³⁷⁴ Traduction libre : « Os clássicos, portadores de uma concepção liberal, viam o indivíduo como possuidor de uma vontade ou consciência livre e soberana. Os 'positivistas' de vários matizes representavam o indivíduo como produto ou reflexo, de um meio genético e social singulares. [...] Ligadas evidentemente a essas duas representações sociais do indivíduo, duas representações modelares do Estado e seu papel na sociedade. De um lado, um Estado guardião de rebanhos, mantenedor, liberal; de outro, um Estado intervencionista e tutelar, para o qual não poderia haver mais nenhuma barreira sagrada à sua atuação em prol do 'bem comum' ». Peter Fry et Sérgio Luis Carrara, « As Vicissitudes do Liberalismo no Direito Penal Brasileiro ». *Revista Brasileira de Ciências Sociais*, vol. 1, no 2, 1986, p. 50.

³⁷⁵ Raffaeli Garofalo, *La criminologie*, op. cit., p. 336.

³⁷⁶ Renato Alberto T. di Dio, « A escola positiva de direito penal e sua influência no Brasil », *Revista da Faculdade de Direito*, Universidade de São Paulo, vol. 56, n° 2, 1961, p. 182-249.

pays européens, mais témoigne de l'existence d'une réalité sociale propice à la fécondation du modèle de contrôle proposé par la science positive. Comme le remarque Alvarez, « si les juristes [Brésiliens] valorisent l'école anthropologique, ce n'est pas par manque d'informations au sujet de ce qui se passe en Europe, mais bien parce qu'ils sont convaincus qu'il s'agit de ce qui se produisait de mieux à l'époque dans le champ de la compréhension scientifique du crime³⁷⁷ ». Devant le discours égalitaire de la Première République, le savoir développé par l'école positive, en mettant l'accent sur l'individu *criminel* et sur le danger de ses origines (raciales, sociales) plutôt que sur le *crime*, correspond à une théorisation inégalitaire du champ social. Comme l'analyse Alvarez, cette théorisation inégalitaire répond à la préoccupation d'une élite cherchant au lendemain de l'abolition de l'esclavage un moyen de préserver la verticalité d'une hiérarchie sociale héritée du Brésil impérial³⁷⁸.

4.2.2 L'incorporation du savoir de l'anthropologie criminelle au sein des conceptions pénales de la Première République du Brésil

À la fin du XIX^e siècle, non seulement apparaît le « problème » d'une République où l'ordre social est compromis par la reconnaissance des droits d'une masse d'individus analphabètes et misérables, mais une nouvelle peur des élites s'enracine dans les problèmes sociaux qui surgissent avec la croissance inédite des centres urbains, tels que les mauvaises conditions d'habitat, la criminalité, l'alcoolisme et la prostitution³⁷⁹. Un mouvement d'importation des idées de l'école positive au sein de la Première République est alors favorisé non seulement par le fait que cette école répond aux critères de scientificité de l'époque, mais surgit comme élément de réponse à une préoccupation générale de l'élite politique et juridique: « les idéaux d'égalité ne [peuvent] pas s'affirmer devant les inégalités perçues comme constitutives de la société brésilienne³⁸⁰ ». Bien que le Code pénal de 1890 reste bien ancré au sein des conceptions de

³⁷⁷ Traduction libre : « Portanto, se os juristas valorizam a Escola Antropologica nao é por falta de informação a respeito do que ocorria na Europa, mas sim por acreditarem que se tratava do que de melhor se produzia na época no campo da compreensao científica do crime ». Marco César Alvarez, « A criminologia no Brasil ou como tratar desigualmente os desiguais », *op. cit.*, p. 685.

³⁷⁸ *Ibid.*, p. 677-704.

³⁷⁹ Luís Antônio Francisco de Souza, *op. cit.*

³⁸⁰ Traduction libre : « Os ideais de igualdade nao poderiam afirmar-se em face das desigualdades percebidas como constitutivas da sociedade brasileira ». Marco César Alvarez, « A criminologia no Brasil ou como tratar desigualmente os desiguais », *op. cit.*, p. 694.

l'école classique, émerge dès son adoption un ensemble de critiques ainsi qu'« un espoir de réformes légales et institutionnelles qui alimente l'enthousiasme des juristes adeptes de criminologie [NDT anthropologie criminelle] présents, toujours en nombre plus élevé, dans les deux principales métropoles du pays, Rio de Janeiro et São Paulo³⁸¹ ».

En effet, surgit avec l'inauguration de la Première République la conscience d'un écart abyssal entre ce que disent les nouvelles institutions républicaines, à prétention égalitaire, et la permanence d'une hiérarchie sociale s'appuyant sur un imaginaire de la différence et de la ségrégation. Les idées de l'école positive au Brésil³⁸² sont dès lors à l'origine d'une production intellectuelle³⁸³ marquée par la recherche de l'égalité à travers le traitement pénal différencié de catégories d'individus considérés comme inégaux³⁸⁴. « La criminologie, remarque Rosa Del Olmo, arrive alors en Amérique latine après que les classes dominantes et "illustres" aient assumé les dictats de l'idéologie libérale et la philosophie positiviste comme la meilleure voie pour atteindre "l'ordre et le progrès"; mais surtout l'"ordre"³⁸⁵ ». Dans un environnement intellectuel imbu d'idéologie scientifico-positiviste où les élites font face à un discours politique républicain remettant en question l'ordre social, notamment au niveau juridique et pénal, le positivisme pénal, note Di Dio, rencontre au Brésil un enthousiasme qui peut-être dépasse celui de son propre pays d'origine, l'Italie³⁸⁶.

En effet, les débats entre intellectuels entourant la revendication du statut de « pionnier » de l'école positive au Brésil révèlent la recherche d'une certaine forme de reconnaissance et de

³⁸¹ Traduction libre : « novas esperanças de reformas legais e institucionais, que animaram ainda mais os juristas adeptos da criminologia, presentes, cada vez em maior numero, nas duas principais metropoles do pais, Rio de Janeiro e São Paulo ». *Ibid.*, p. 692.

³⁸² Si certains se révèlent plus enthousiaste que d'autres, on note, entre autres, parmi les principaux juristes protagonistes des théories « modernes » de l'école positive brésilienne Clovis Beviláqua, José Higinio, Paulo Egidio de Oliveira Carvalho, Raimundo Pontes de Miranda, Viveiros de Castro, Aurelino Leal, Cândido Mota, Moniz Sodré de Aragão, Evaristo de Moraes, José Tavares Bastos, Esmeraldino Bandeira et Lemos Brito.

³⁸³ Sur la base d'une analyse des articles publiés dans l'importante revue juridique *Revista Acadêmica da Faculdade de Direito do Recife*, Schwarcz dénote à partir de 1891 l'important espace intellectuel occupé par les thèses de l'école positive et de l'anthropologie criminelle au Brésil. Voir Lilia Moritz Schwarcz, *O Espetáculo das Raças. Cientistas, instituições e questão racial no Brasil 1870-1893*, São Paulo: Companhia das Letras, 1993.

³⁸⁴ Marco Cesar Alvarez, « A criminologia no Brasil ou como tratar desigualmente os desiguais », *op. cit.*

³⁸⁵ Traduction libre : « A criminologia chega então à América Latina depois que suas classes dominantes e "ilustradas" haviam assumido os ditames da ideologia liberal e a filosofia positivista como a melhor via para alcançar "a ordem e o progresso"; mas sobretudo a "ordem" ». Rosa Del Olmo, *A América Latina e sua criminologia*, Rio de Janeiro: Revan, 2004, p. 159.

³⁸⁶ Renato Alberto T. Di Dio, *op. cit.*, p. 221.

légitimation par l'élite de l'époque. Viveiros de Castro prétend avoir été le premier à développer les idées de la criminologie italienne au Brésil³⁸⁷. Si plusieurs historiens du droit pénal³⁸⁸ considèrent João Vieira de Araújo (1844-1922), professeur à la faculté de droit de Recife, comme étant le premier à avoir recensé, commenté et diffusé les idées de l'anthropologie criminelle au sein de ses cours et de ses écrits³⁸⁹, d'autres réservent ce mérite à Tobias Barreto par son ouvrage *Menores e Loucos* (1884)³⁹⁰. La même année, l'ouvrage de João Vieira de Araújo participe de l'engouement pour une « modernisation » du Brésil qu'il représente, dans le champ du droit pénal, par les idées avancées par Lombroso :

De tous les droits, le droit criminel est justement celui qui est sujet aux changements les plus constants et rapides. Il faut lire l'oeuvre du grand professeur Cesare Lombroso – *l'Uomo Delinquente* – et avoir une légère notion de l'importance des études réalisées en anthropologie dans divers pays avancés de l'Europe pour évaluer ou prévoir les progrès splendides qui sont réservés à l'avenir des institutions criminelles³⁹¹.

Par ses correspondances directes avec Lombroso, ce dernier se propose d'être le principal vecteur de diffusion des théories lombrosiennes au Brésil. Il publie ainsi plusieurs articles en défense des idées de Lombroso dans la revue juridique spécialisée *O Direito*³⁹² de Rio de Janeiro et soutient qu'à une époque où la modernisation du Brésil est menacée par d'importants bouleversements du tissu social et par la criminalité urbaine, il faut se tourner vers l'anthropologie criminelle qui « a pour objectif l'homme criminel et son activité anormale et comme fin la diminution des crimes

³⁸⁷ Francisco José Viveiros de Castro, *Ensaio Jurídico*. Rio de Janeiro, Laemmert, 1892, p. 14.

³⁸⁸ Voir Antonio Evaristo de Morães, « Primeiros Adeptos e Simpatizantes, no Brasil, da Chamada "Escola Penal Positiva" ». *Arquivo Judiciário*, vol. LI, fasc. 2, 1939, p. 19-20; Teodolindo Castiglione, *Lombroso perante a Criminologia Contemporânea*. São Paulo : Saraiva, 1962, 295p.

³⁸⁹ Silvio Romero, *A Obra de Silvio Romero em Criminologia e Direito Criminal*. Rio de Janeiro: Editora Nacional de Direito, 1951, p. 55.

³⁹⁰ Tobias Barreto, *Menores e Loucos e Fundamentos do Direito de Punir*, Aracaju: Edição do Estado de Sergipe, 1926, [1884], 152p.

³⁹¹ Traduction libre : « O direito criminal dentre todos os outros direitos é justamente o que esta sujeito as mais constantes e rapidas mudanças em seu conceito. Basta ler a obra do grande professor italiano Cesare Lombroso – *L'Uomo Delinquente* – e ter uma ligeira noticia da importância dos estudos realizados na antropologia em diversos países adiantados da Europa para avaliar ou prever que progressos estupendos estao reservados no futuro as instituições criminais ». João Vieira de Araújo, *Ensaio de Direito Penal ou Repetições Escritas sobre o Código Criminal do Império do Brasil*. Recife : Tipografia do Jornal do Recife, 1884, 229p.

³⁹² À propos des articles de João Vieira de Araújo dans la revue *O Direito*, voir : « Sociologia, Filosofia, Ciência e Direito », *O Direito*, ano XXII, vol. 65, 1894, p. 5-17; « O Direito e o Processo Criminal Positivo », *O Direito*, ano XVII, vol. 48, 1889, p. 321-330; « Antropologia Criminal », *O Direito*, ano XVII, vol. 49, 1889, p. 177-184; « A Nova Escola de Direito Criminal: Os Juristas Italianos E. Ferri, F. Puglia e R. Garofalo ». *O Direito*, ano XVI, vol. 47, 1888, p. 481-487.

qui submergent les sociétés actuelles dans la splendeur de toute la civilisation³⁹³ ». La peur de la criminalité urbaine, elle, est déjà bien visible dans l'ouvrage du procureur, juge et professeur José Viveiros de Castro, *A Nova Escola Penal*³⁹⁴ (1894), où le droit de punir y est présenté comme mesure de défense sociale en réponse à la dangerosité du délinquant. La définition non juridique de la criminalité ainsi que les notions de défense sociale et d'état dangereux seront dès lors introduites dans l'ensemble du Cône sud et se superposeront à une conception inégalitaire du champ social, marquant ainsi la politique criminelle³⁹⁵ et l'imaginaire de la peine au Brésil, voire en Amérique latine³⁹⁶.

4.2.3 Au-delà d'une définition juridique du crime : l'inscription du mal criminel dans les corps marginalisés

La définition non juridique du crime (qui relève plutôt de facteurs biologiques et psychologiques) par l'école positive autorise le passage de la notion de culpabilité à celle d'une dangerosité inscrite dans un déterminisme biologique. L'influence du discours juridique par l'anthropologie criminelle de l'époque permet que soit mise sur pied une méthode d'enquête biotypologique portant sur les corps anormaux et leur propension au crime : contre le droit qui définit la criminalité de manière trop contingente, il s'agira d'inscrire scientifiquement le mal criminel au sein des corps de certaines catégories sociales et de comportements jugés asociaux.

À São Paulo, la parution en 1890 de l'ouvrage clé de Cândido Motta, *Classificação de Criminosos*, apparaît comme contribution pionnière dans ce travail de classification des criminels. Professeur à la faculté de droit de l'Université de São Paulo, Motta occupe à l'époque un rôle central dans la vie politique. Il présidera le Conseil pénitencier de l'État de São Paulo – organe consultatif et chargé de la supervision de la peine –, sera élu député municipal et par la suite député fédéral pour finalement être nommé au Sénat où il occupera le poste de vice-

³⁹³ Traduction libre : « tem por objeto o homem criminoso e sua atividade anormal e como fim a diminuição dos crimes que asoberbam as sociedades atuais no esplendor de toda sua civilização ». João Vieira de Araújo, « A Nova Escola de Direito Criminal: Os Juristas Italianos E. Ferri, F. Puglia e R. Garofalo », *op. cit.*

³⁹⁴ Viveiros de Castro, *A Nova Escola Penal*, Rio de Janeiro : Domingos de Magalhães, 1894, 407p.

³⁹⁵ Pour un exemple d'exposé de réforme du Code pénal de 1890 conformément aux exigences de l'anthropologie criminelle, voir Lemos Brito, *Succincte exposition sur l'évolution pénale au Brésil*, Rio de Janeiro : Imprensa Nacional, 1930, 36p.

³⁹⁶ Wanda de Lemos Capeller, *L'engrenage de la répression. Stratégies sécuritaires et politiques criminelles : L'exemple du Brésil 1890-1990*, *op. cit.*

président jusqu'à 1930. Dans la réédition de son ouvrage, ce dernier cite, parmi les multiples éloges lui ayant été faits au Brésil et à l'étranger, une prétendue approbation de Lombroso lui-même. Participeront du même impératif d'une classification des corps anormaux et de leur propension au crime, entre autres, *Epilepsia e Crime* (1898), du littéraire Afrânio Peixoto – président de l'Académie brésilienne des lettres (1922-1923), ainsi que *Degenerados criminosos*, de Manoel Calmon.

Conformément à l'école positive, Motta, dans son ouvrage, refuse de faire du crime l'objet du droit pénal. L'objet de la peine ne doit plus être le crime comme phénomène abstrait ou juridique, mais l'individu anormal représentant les caractéristiques de l'homme criminel : « le crime, écrit-il, est une entité abstraite; [...] l'homme qui le pratique est celui vers lequel doivent converger les regards de la société placée en attitude de *défense légitime*³⁹⁷ ». Ainsi, contre la « peine » comme mesure pénale associée à l'école libérale du droit où le criminel est conçu comme être rationnel et autonome, l'école positive propose un autre type de décision pénale, la « mesure de sécurité ». Cette dernière, indépendamment de la « responsabilité » du criminel, a pour principe central non pas la gravité du crime, mais la dangerosité du criminel – déterminée par des facteurs biologiques, moraux ou sociaux – et autorise un « traitement » du criminel conforme à l'objectif de « défense sociale³⁹⁸ ». Au sein du Code pénal de 1890, les articles 29 et 30 prévoient de telles mesures de sécurité pour les auteurs de crimes ayant été déclarés non criminellement responsables³⁹⁹. De ce postulat de nature déterministe sur le criminel et l'exigence de défense sociale émerge l'importance de classer les différents « types » de criminels dans le but de préserver l'ordre. Ce travail de classification des criminels produit, à partir des critères du racisme scientifique de l'époque, un type d'homme ontologiquement et naturellement porteur du « mal criminel » dans la société : le Noir⁴⁰⁰.

³⁹⁷ Traduction libre : « O crime é uma entidade abstracta; [...] o homem que o pratica é que devem convergir as vistas da sociedade collocada um attitude de *legítima defeza* » (nous soulignons). Cândido Motta, *Classificação de criminosos*, São Paulo : J. Rossetti, 1925, p. 29.

³⁹⁸ Mariana Raupp, « La distinction école classique/école positive et la rationalité pénale moderne : une réflexion à partir du regard des sciences sociales sur la réforme pénale de 1984 au Brésil », dans Richard Dubé *et coll.*, *La rationalité pénale moderne. Réflexions théoriques et explorations empiriques*, Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 2013, p. 143-166.

³⁹⁹ Moacyr Benedicto de Souza, *A influência positiva no direito penal brasileiro*, São Paulo : editora universitária de Direito LTDA, 1982, p. 134.

⁴⁰⁰ Hugo Leonardo, « Recontado a história racial no Brasil : o pensamento criminológico positivista na visão de Cândido Motta e a sua relocação política como pressuposto histórico de análise », dans Alvinio Augusto de Sá, Davi de Paiva Costa Tangerino et Sérgio Salomão Shecaira (dir.), *Criminologia no Brasil: história e aplicações clínicas e*

Viveiros de Castro, dans son ouvrage *A Nova Escola Penal* (1894), dont la prétention est de vulgariser les thèses de l'école pénale positive auprès des juristes brésiliens, introduit de façon similaire l'origine sociale parmi les causes de la criminalité. « Presque tous les délinquants en matière de vol simple ou qualifié, affirme-t-il, appartiennent à la classe prolétaire de la société⁴⁰¹ ». Le potentiel symbolique d'une telle discrimination fondée sur la détermination sociale de la criminalité s'inscrit également dans un mouvement d'hygiénisme social propulsé par la peur des élites devant les effets d'une explosion démographique urbaine des populations paupérisées : multiplication des habitations précaires, promiscuité, mauvaises conditions sanitaires, épidémies, alcoolisme, etc. On discerne alors une propension naturelle au crime sur la base d'« anomalies » de la personnalité, du comportement et de la maladie – alcoolisme, hystérie, épilepsie –, traits associés par le discours médical hygiéniste de l'époque à la construction de l'image de l'individu « marginal », du pauvre ou du Noir⁴⁰². Comme l'explique Souza Patto en parlant de cette période :

La pauvreté devient saleté, ce qui signifie maladie, dégradation, immoralité, subversion. La maladie n'était pas uniquement un mal physique, mais la détérioration de l'âme, de la race, se traduisant par les vices les plus variés : alcoolisme, promiscuité sexuelle, négligence des devoirs paternels, vagabondage, crime [...] ⁴⁰³.

Loin d'indiquer l'égalité des corps devant la maladie, Afrânio Peixoto, médecin légiste et homme de lettres renommé de la première moitié du XX^e siècle, expose avec *Epilepsia e Crime*, texte traversé par les enjeux liés à la hiérarchie sociale de l'époque, une prétendue propension innée à la criminalité chez les épileptiques : collègue de Peixoto à l'Académie brésilienne des lettres, Machado de Assis est, par exemple, classé parmi les « épileptiques innocents », c'est-à-

sociológicas, São Paulo : Elsevier Editora, 2011, p. 73-100. Pour une étude du traitement juridico-pénal différencier au sein du processus pénal de la Première République, voir Carlos Antonio Costa Ribeiro, *Cor e Criminalidade: Estudo e Análise da Justiça no Rio de Janeiro (1900-1930)*. Rio de Janeiro : Editora da UFRJ, 1995, 167p.

⁴⁰¹ Traduction libre : « Quasi todos os delinquentes em matéria de roubos ou furtos pertencem às classes proletárias da sociedade ». Viveiros de Castro, *A Nova Escola Penal*, *op. cit.* p. 187.

⁴⁰² Maria Helena Souza Patto, « Estado, ciência e política na Primeira República : a desqualificação dos pobres », *Estudos Avançados*, vol. 13, n° 35, 1999, p. 167-198.

⁴⁰³ Traduction libre : « pobreza passou a significar sujeira, que significava doença, que significava degradação, que significava imoralidade, que significava subversão. A doença não era só um mal do físico, mas deteriorização da alma, da raça, que se traduzia nos mais variados vícios: alcoolismo, promiscuidade sexual, negligência dos deveres paternos, vadiagem, crime [...] ». *Ibid.*, p. 184.

dire qui ne posent aucun risque au maintien de l'ordre et au bien-être de la société⁴⁰⁴. Un déterminisme racial et de classe s'introduira ainsi dans un travail de classement biotypologique de la nature des criminels visant à permettre la préservation de l'ordre social par une intervention *ante delictum* sur les individus qui présentent les dispositions biologiques et psychologiques de la délinquance.

Or, devant des institutions pénales qui postulent l'égalité de traitement juridico-pénal, l'incapacité de tenir compte de la nécessité d'un traitement pénal davantage restrictif pour certaines catégories sociales devient pour ces auteurs synonyme de l'*impunité* qui guette l'ordre social et menace le sentiment de justice. Nous verrons qu'à partir du déterminisme biologique exposé ci-haut et mis de l'avant par les défenseurs de l'École pénale positive au Brésil, la lutte contre l'« injustice » que représente cette « impunité des classes dangereuses » devient centrale au programme de « défense sociale » de l'un des principaux disciples de Lombroso au Brésil, le médecin Raimundo Rodriguês.

4.2.4 De l'anthropologie criminelle au danger social de l'impunité des « classes inférieures »

[...]ce qui dorénavant est un vrai danger social des théories [pénales] classiques, c'est une espèce d'impunité, semi-impunité ou semi-impunité générale [...].

Ferri, cité par Nina Rodriguês⁴⁰⁵.

La pensée du professeur de médecine légale à l'Université de Bahia, Raimundo Nina Rodrigues (1862-1906) – que Lombroso lui-même qualifiait « d'apôtre de l'anthropologie criminelle du Nouveau Monde » –, est sans doute le plus remarquable exemple de la radicalisation du positivisme criminologique au Brésil. Souscrivant au déterminisme biologique

⁴⁰⁴ Afrânio Peixoto, *Criminologia*, Rio de Janeiro: Editora Guanabara, 1933, p. 179.

⁴⁰⁵ Traduction libre : [...] o que dora avante é um verdadeiro perigo social das theorias classicas, é uma especie de *impunidade*, ou *semi-impunidade* ou *semi-impunidade geral* » (nous soulignons). Nina Rodriguês, *As Raças Humanas e a Responsabilidade Penal no Brasil*, Rio de Janeiro: Editora Guanabara, 1934, [1894], p. 73.

dans ses ouvrages sur la criminalité⁴⁰⁶, il représentera à travers le Brésil et tout le continent sud-américain un « racisme scientifique » soulignant l'infériorité des populations noires et métisses par leur propension à la délinquance violente.

S'il joue à cette époque un rôle d'importance majeure dans le processus d'institutionnalisation de la pensée criminologique émergente sur le continent sud-américain, c'est que ses travaux et leur incorporation des thèses de l'École positive sont intrinsèquement liés à l'insécurité que provoque la nouvelle configuration sociale et la question du traitement institutionnel devant être réservé aux Noirs, désormais détenteurs de droits⁴⁰⁷. La création le 26 mai 1908 de l'*Institut de médecine légale Nina Rodrigues*, rattaché à la Police Civile de l'État de Bahia, indique qu'il fera véritablement « école ». Comme le note Ribeiro dans son étude sur l'héritage de la pensée de Rodriguês, « Nina Rodrigues fait apparaître autour de lui une légion d'admirateurs intellectuels, la majorité médecins et juristes, dont plusieurs s'autoproclament disciples de l'école Nina Rodrigues⁴⁰⁸ ». Selon Alvarez, il s'agit de l'auteur ayant développé de manière la plus cohérente une critique des idéaux d'égalité juridique dans le domaine pénal avec son ouvrage *As Raças Humanas e a Responsabilidade Penal no Brasil* (1894)⁴⁰⁹.

Dans cet ouvrage clé, il expose les principales conséquences juridico-pénales à tirer d'une application rigoureuse de l'anthropologie criminelle à la réalité sociale du Brésil : « [...] je suis profondément convaincu, écrit-il, que l'adoption d'un code [pénal] unique pour l'ensemble de la république fut une erreur grave qui contrevient grandement aux principes les plus élémentaires de

⁴⁰⁶ Voir, entre autres, *As Raças Humanas e a Responsabilidade Penal no Brasil*, *op. cit.*; *Nègres criminels au Brésil*, Bruxelles : Annales de la Société de Médecine Légale de Belgique, 1895, 8p.; *Métissage, dégénérescence et crime*, Lion : Archives d'anthropologie criminelle, 1899, 40p.

⁴⁰⁷ Loin d'être marginal, il est à noter que les thèses de Rodriguês demeurent un produit de son époque où le statut des classes dominantes est soudainement remis en question par l'abolition de l'esclavage et l'attribution de droits aux populations noires. Il est rejoint dans cette opinion au sujet du dénigrement du mélange des races par plusieurs intellectuels de l'époque ayant contribué à la production de l'image de soi du Brésil durant la Première République, tels que Machado de Assis, Lima Barreto ou encore Euclides da Cunha.

⁴⁰⁸ Traduction libre : « Nina Rodrigues fez surgir em torno de si uma legião de admiradores intelectuais, em sua maioria médicos e juristas, muitos deles autoprotelamados discípulos de uma "escola Nina Rodrigues" ». Marcos A.P. Ribeiro, « A morte de Nina Rodrigues e suas repercussões », *Revista Afro-Asia da Universidade Federal de Bahia*, n° 16., 1995, p. 55.

⁴⁰⁹ Marcos Cesar Alvarez, « A criminologia no Brasil ou como tratar desigualmente os desiguais », *op. cit.*

la physiologie humaine⁴¹⁰ ». Adaptant les théories de l'École positive au contexte brésilien, sa thèse fondamentale est que l'idée d'égalité des diverses races brésiliennes face au Code pénal est absolument contradictoire et inconséquence avec les résultats empiriques de l'anthropologie criminelle. En effet, pour ce dernier, si les analyses phrénologiques⁴¹¹ et physiologiques de l'anthropologie criminelle démontrent les inégalités physiques, biologiques et sociales de la nation, seules les « illusions métaphysiques » de l'École classique peuvent mener les législateurs à adopter l'égalité juridique telle qu'elle est mise de l'avant au sein du Code pénal de 1890. Comme l'écrivait le ministre de la justice de l'époque (1909-1910), Esmeraldino Bandeira, « il n'y a rien de plus profondément inégal que l'égalité de traitement entre des individus différents. Est d'autant plus violente et tyrannique l'inégalité qui découle de ce traitement [égalitaire] tant sont différents les individus dans leurs qualités personnelles, origine, éducation, catégorie [sociale], conduite et conditions de vie⁴¹² ». Selon Rodriguês, en faisant abstraction de toutes les inégalités biologiques et sociales qui, aux yeux de la science criminologique, marquaient de manière incontestable la population brésilienne, le législateur du Code pénal de 1890 aurait commis la grande erreur de traiter également des individus inégaux, ce qui, selon l'auteur, ne peut qu'entraîner *impunité* et conflits à l'intérieur de l'organisme social. « Il est clair, écrit Rodriguês, que la doctrine criminelle qui fait reposer sur le libre arbitre absolu ou relatif la responsabilité [criminelle] conduit fatalement à l'*impunité*⁴¹³ ».

En effet, selon le professeur de la faculté de médecine de Bahia, le danger social représenté par le Code pénal de 1890 est incarné par l'impunité qui adviendra d'un traitement juridico-pénal égalitaire. Citant Ferri, Rodriguês écrit que « [...] ce qui dorénavant est un vrai danger social des théories [pénales] classiques, c'est une espèce d'impunité, semi-impunité ou semi-impunité

⁴¹⁰ Traduction libre : « [...] estou profundamente convencido de que a adoção de um código [penal] único para toda a república foi um erro grave que atentou grandemente contra os princípios mais elementares da fisiologia humana ». Nina Rodriguês, *As Raças Humanas e a Responsabilidade Penal no Brasil*, op. cit., p. 176.

⁴¹¹ Discipline qui avait pour objet d'étudier le caractère et les fonctions intellectuelles des individus d'après la forme de leur crâne.

⁴¹² Traduction libre : « Nada há de mais profundamente desigual do que a igualdade de tratamento entre indivíduos diferentes. É tanto mais violenta e tirânica a desigualdade que decorre desse tratamento quanto mais diferentes são os indivíduos em suas qualidades pessoais, origem, educação, categoria, conduta e condições de vida ». Esmeraldino Bandeira, *Estudos de Política Criminal*, Rio de Janeiro : Leuzinger, 1912, p. 57.

⁴¹³ Traduction libre : « Livre arbitrio absoluto, ou relativo, é claro que a doutrina criminal que sobre elle faz repousar a responsabilidade, ha de conduzir fatalmente a *impunidade* » (nous soulignons). Nina Rodriguês, *As Raças Humanas e a Responsabilidade Penal no Brasil*, op. cit., p. 70.

générale⁴¹⁴ ». À partir des prémisses soutenant qu'à « des races anthropologiquement distinctes [...] correspond une criminalité propre⁴¹⁵ » et que « le droit est un concept relatif, variable en fonction des phases de développement social⁴¹⁶ », la conclusion logique du père fondateur de l'anthropologie criminelle au Brésil est qu'un jugement de toutes les catégories sociales à partir de codes s'appliquant aux « peuples civilisés » produira nécessairement l'*impunité* des classes « inférieures », qui nécessitent un traitement pénal plus restrictif, destiné à la défense sociale plutôt qu'à la justice rétributive. En effet, pour l'anthropologie criminelle de l'époque, il ne fait aucun doute que le « type violent prédomine dans la criminalité de la population de couleur⁴¹⁷ », naturellement amenée à commettre des crimes plus cruels et brutaux à cause de déterminismes biologiques. C'est à travers cette critique adressée au Code pénal de 1890 que les adeptes de l'école Nina Rodriguês militeront contre l'*impunité* qui résulterait d'un traitement pénal égalitaire.

Le travail acharné des juges, remarque Viveiros de Castro, est impuissant devant cette impunité généralisée : « étudiant les statistiques criminelles de la France, de l'Angleterre ou de l'Italie ces dernières années, remarque-t-il, nous arrivons à la conclusion que *l'énergie des juges* est toujours plus abondante et, cependant, *la criminalité augmente toujours*⁴¹⁸ ». Nous le verrons au prochain chapitre, cette impression d'une incapacité des institutions juridiques et sécuritaires à « punir effectivement » le crime se retrouve au centre du discours sécuritaire du Brésil démocratique (1985). Pour les disciples de l'École pénale positive, le délit s'inscrit dans les corps « dégénérés » plutôt que dans les actes d'individus libres et rationnels. L'absence de mesures de sureté destinées à contraindre l'état de dangerosité de certaines catégories sociales fait en sorte que la « punition » demeurera un moyen palliatif, incapable de contrôler la criminalité « tant que nous ne mettrons pas fin aux individus qui possèdent son germe et propagent ce mal dans la

⁴¹⁴ Traduction libre : [...] o que dora avante é um verdadeiro perigo social das theorias classicas, é uma especie de impunidade, ou semi-impunidade ou semi-impunidade geral ». *Ibid.*, p. 73.

⁴¹⁵ Traduction libre : « raças anthropologicamente distintas, corresponde uma criminalidade propria ». *Ibid.*, p. 50.

⁴¹⁶ Traduction libre : « o direito é um conceito relativo, e variavel com as phases do desenvolvimento social ». *Ibid.*, p. 83.

⁴¹⁷ Traduction libre : « tipo violento predomina na criminalidade da população de cor ». Nina Rodriguês, « Mestiçagem, degenerescência e crime ». *História, Ciências, Saúde-Manguinhos*, vol. 15, n° 4, Rio de Janeiro, octobre-décembre 2008, [1899], p. 1167.

⁴¹⁸ Traduction libre : « Estudando-se as estatísticas criminaes da França, da Inglaterra e da Itália nestes últimos annos, chega-se à conclusão de que cada vez é mais severa a energia dos magistrados e entretanto a criminalidade vai sempre augmentando ». Viveiros de Castro, *A Nova Escola Penal*, Rio de Janeiro : Domingos de Magalhães, 1894, p. 74.

société⁴¹⁹ ». Le traitement pénal mis de l'avant par l'école libérale repose sur la reconnaissance de la rationalité et du libre arbitre du sujet criminel. Or, selon les tenants de l'École positive, les « classes inférieures » ne connaissent pas ce degré d'autonomie et ne pourront ainsi jamais être reconnues comme entièrement responsables de leurs crimes. Selon cette perspective, l'École classique entraîne la production d'une forme d'« impunité » de ces « classes inférieures » qui, plutôt que le postulat d'égalité, exigent l'institution des mesures de contrôle particulièrement restrictives. Comme l'expose à cette époque le juriste et politicien Viveiros de Castro,

N'y a-t-il pas un danger social dans cette *impunité* ? [...] Un homme qui, dans la rue, est attaqué par un chien hydrophobe ne discutera pas à savoir si l'animal possède le libre arbitre, s'il est responsable de cette agression. Il se défendra comme il le peut, tuant l'animal. C'est là aussi la mission du législateur, sa fin est la défense sociale, c'est de garantir la vie humaine. Éliminons ceux qui l'attaquent, on n'a pas à se préoccuper de théories philosophiques; la redoutabilité du délinquant suffit comme critère de la justice⁴²⁰.

4.3 Conclusion

Bien que représentant un contenu historique « enseveli » par les systématisations formelles de l'historiographie officielle, l'intégration de ce savoir criminologique inégalitaire aux débats intellectuels de la Première République témoigne non seulement d'une vision élitiste du champ social, mais d'une force politique dont on ne peut faire l'économie dans l'étude de l'émergence de l'institution pénale moderne. Elle révèle l'enracinement d'une tension entre les principes institutionnels égalitaires et les conceptions inégalitaires du champ pénal. Par cette tension, l'idée d'un traitement différencié pour des individus considérés de statut inégaux, si elle s'oppose à celle d'une société républicaine ou démocratique égalitaire, parvient également à s'allier et à se fondre en elle. En accord avec les dispositions du savoir scientifique de l'époque, les idées de l'École pénale positive sont loin de se limiter à l'activité de professeurs et juristes marginaux,

⁴¹⁹ Traduction libre : « [...] enquanto não se colocasse fim aos indivíduos que possuíam o seu germe e que propagavam esse mal na sociedade ». Hugo Leonardo, *op. cit.*

⁴²⁰ Traduction libre : « Mas não ha um perigo social nessa impunidade ? [...] O homem que na rua é atacado por um cão hydrophobo nao vai discutir se o animal tem livre arbitrio, se é responsavel por esta agressão. Defendesse como pôde, mata o animal. É essa tambem a missão do legislador, seu fim é a defesa social, é garantir a vida humana. Elimina aquelles que a atacam, não tem que se preocupar de theorias philosophicas; basta como critério da sua justiça a temebilidadade do delinquente ». Viveiros de Castro, *A Nova Escola Penal, op. cit.*, p. 38.

mais se situent plutôt au centre du travail de production des discours réglant la mise en forme hiérarchique et inégalitaire de la société brésilienne⁴²¹.

En effet, si tous les juristes et intellectuels n'adoptent pas de manière aussi radicale que Rodriguês, Motta ou Viveiros de Castro les thèses de l'École pénale positive, « depuis le début du siècle jusqu'aux années 40, néanmoins, on constate un remarquable processus d'institutionnalisation du contrôle pénal basé sur cette *politique criminelle d'exclusion* : exclusion des Noirs, exclusion des étrangers, exclusion des couches sociales marginales⁴²² ». Même dans les décennies qui suivirent la Première République, écrit Fry, les idées discriminatoires de l'anthropologie criminelle continuent « d'opérer en contrepoint semi-clandestin de la valeur formelle de l'égalité devant la loi⁴²³ ». À ce titre, certains juristes soulignent par exemple que « dans le Code [pénal] de 1940, les postulats classiques font cause commune avec les postulats positivistes⁴²⁴ ». En effet, Roberto Lyra Tavares, manifestant sa ferveur positiviste dans ses premiers écrits pour ensuite se déclarer comme « positiviste en transition⁴²⁵ », participe activement de la Commission d'examen du projet Alcântra Machado, duquel est issu le Code pénal de 1940, aujourd'hui en vigueur. Notons également le fait que l'article 295 du Code de procédure pénale⁴²⁶ évoque encore aujourd'hui un droit de traitement pénal privilégié (ségrégation de la masse carcérale) pour les diplômés d'études supérieures d'universités brésiennes.

Notre propos, plutôt que de prendre appui sur une opposition de ces deux écoles pénales, a été d'illustrer à partir du scénario de « modernisation » politique et juridique de la Première République, l'entrée en scène de forces ayant contribué à l'émergence d'un imaginaire pénal

⁴²¹ Daniel Pécaut, *Entre le peuple et la nation. Les intellectuels et la politique au Brésil*, Paris : Éditions de la maison des sciences de l'Homme, 1989, 315p.

⁴²² Wanda de Lemos Capeller, *L'engrenage de la répression. Stratégies sécuritaires et politiques criminelles : L'exemple du Brésil 1890-1990*, *op. cit.*, p. 30.

⁴²³ Traduction libre : « operar como um contraponto semiclandestino ao valor formal da igualdade perante a lei ». Peter Fry, « Cor e Estado de Direito no Brasil », dans Guillermo O'Donnell, Juan E. Méndez et Paulo Sérgio Pinheiro (dir.), *Democracia, Violência e Injustiça: O Não-Estado de Direito na América Latina*. São Paulo : Paz e Terra, 2000, p. 213.

⁴²⁴ Traduction libre : « [...] no código, os postulados clássicos fazem causa comum com os princípios da escola positiva ». Renato Alberto T. Di Dio, *op. cit.*, p. 231. Voir également à ce sujet Wanda de Lemos Capeller, *op. cit.*, p. 75.

⁴²⁵ Roberto Lyra, *Novíssimas Escolas Penais*, Rio de Janeiro : Borsoi, 1956, p. 139.

⁴²⁶ Décret n° 3.689 du 3 octobre 1941.

particulier qui conjure à la fois un discours d'égalité politique et juridique – tel que représenté par la Proclamation de la république (1889), par le Code pénal de 1890 et par la Constitution de 1891 – et un savoir criminologique priorisant la recherche du progrès et de la modernité à travers un traitement pénal différencié des « classes inférieures ».

Ainsi, bien plus qu'un survol d'une période révolue de l'histoire intellectuelle brésilienne, ce regard généalogique à propos du savoir sur la peine doit « contribuer également, comme l'indique Alvarez, à repenser les pratiques discriminatoires qui se font toujours aujourd'hui présentes dans le champ juridico-pénal [du Brésil]⁴²⁷ ». En effet, bien que personne ne proclame plus aujourd'hui qu'une différence de nature sépare les extrémités de la pyramide sociale – le discours démocratique actuel rendrait de tels énoncés inacceptables – nombre d'études relèvent la permanence aujourd'hui d'un traitement juridico-pénal différencié au sein des pratiques policières, des procédés juridiques et des cours pénales. En ce sens, le prochain chapitre vise à retracer, depuis le retour à la norme démocratique (1985), la constitution d'un discours sécuritaire fondé sur l'exigence d'une « lutte contre l'impunité » des criminels et délinquants permettant de légitimer la violence policière et les violations de droits humaines envers certaines populations marginalisées.

⁴²⁷ Traduction libre : « pode contribuir igualmente para repensarmos as praticas discriminatorias ainda presentes no campo juridico-penal em nosso pais ». Marcos Alvarez, « A criminologia no Brasil ou como tratar desigualmente os desiguais », *op. cit.*, p. 697.

CHAPITRE V

TRANSITION DÉMOCRATIQUE ET LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ : DE L'OUVERTURE AUX DROITS HUMAINS À LEUR CONDAMNATION (1983-1992)

Il relève du sens commun de s'attendre à ce que les violations des droits humains – définies comme atteintes à l'intégrité physique des individus par des agents de l'État⁴²⁸ – diminuent lors du passage d'un régime autoritaire à la démocratie. Ces attentes ont parfois été vérifiées par un certain nombre d'études démontrant l'amélioration générale des droits humains en démocratie⁴²⁹. Or, si les années 1980 représentent au Brésil une période de transition au régime démocratique et sont marquées par l'espoir d'une amélioration des droits et d'un meilleur contrôle des conditions d'exercice de la violence par l'État, la période de redémocratisation n'offre qu'une ouverture limitée aux droits humains⁴³⁰. Cet enjeu d'ouverture limitée aux droits se cristallise autour d'une lutte pour le sens de l'impunité.

En effet, d'un côté, l'effervescence démocratique et la renaissance des mouvements sociaux au Brésil des années 1980 s'arriment à une volonté politique et sociale de lutte contre l'impunité des dirigeants et des autorités qui, de 1964 à 1985, ont répété les violations des droits humains et

⁴²⁸ Selon les normes internationales établies (Déclaration universelle des droits de l'Homme, Pacte relatif aux droits civils et politiques, Charte des Nations Unies, etc.), une violation du droit à l'intégrité de la personne est commise lorsque l'État, à travers ses agents ou toute autre personne agissant à titre officiel, ou à son instigation ou son consentement exprès ou tacite, inflige des tortures ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants, causant ainsi une souffrance physique, psychologique ou morale. En général, trois catégories d'actes correspondent à ce type de violations : la torture; les peines et traitements inhumains, cruels ou dégradants; les tentatives d'exécutions. L'article 10(1) du Pacte relatif aux droits civils et politiques dispose que "Toute personne privée de sa liberté est traitée avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine".

⁴²⁹ Steven Poe, Neal Tate and Linda Camp Keith, « Repression of the Human Right to Personal Integrity Revisited : A Global Cross-National Study Covering the Years 1976-1993 », *International Studies Quarterly*, n° 43, 1999, p. 291-313; Christian Davenport, « Multi-dimensional Threat Perception and State Repression : An Inquiry Into Why States Apply Negative Sanctions », *American Journal of Political Science*, n° 39, 1995, p. 683-713; Steven Poe & Neal Tate, « Repression and Human Rights to Personal Integrity in the 1980s : A Global Analysis », *American Political Science Review*, n° 88, 1994, p. 853-872; Conway W. Henderson, « Conditions Affecting the Use of Political Repression », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 1, n° 35, 1991, p. 120-142.

⁴³⁰ Anthony Pereira, « An Ugly Democracy ? State Violence and the Rule of Law in Postauthoritarian Brazil », dans Peter R. Kingstone (dir.), *Democratic Brazil : Actors, Institutions and Processes*, Pittsburgh : University of Pittsburgh Press, 2000, p. 217-235.

réprimé sévèrement la dissidence politique. L'administration de Franco Montoro à São Paulo (1983-1987, *Partido do Movimento Democrático Brasileiro – PMDB*) et le mouvement d'*impeachment* du président Fernando Collor (1990-1992, *Partido Trabalhista Cristão – PTC*) s'inscrivent dans ce mouvement « démocratique » de lutte contre l'impunité (des autorités étatiques).

Toutefois, marqué par l'expérience d'une augmentation vertigineuse des taux d'homicides, le retour à la norme démocratique voit s'ériger un nouvel objet, la violence criminelle, dont la prétendue « impunité » est dénoncée comme principale menace à l'ordre social. Dans cette perspective, l'exigence d'un contrôle de la violence étatique et policière est subordonnée à l'urgence pour l'État de mener par l'entremise de ses organes de répression (police, système carcéral) une guerre aux criminels et délinquants.

Ainsi, avec le retour à la démocratie, des études démontrent que, différemment de la période du régime militaire, les victimes de violation des droits humains ne sont plus exclusivement des acteurs politiques de la classe moyenne réprimée pour leurs sympathies ou idéologies politiques, mais plutôt des membres des secteurs subalternes de la société⁴³¹. Si l'augmentation quantitative de la violence – qu'elle soit « criminelle » ou « policière » – se concentre au sein des quartiers paupérisés⁴³², elle demeure à la source d'un sentiment généralisé d'insécurité et d'urgence au Brésil. Elle désoriente et modifie en profondeur l'agenda politique et sécuritaire tout comme les pratiques sociales et les manières de donner sens au monde, à son quotidien, à la légalité, aux rapports de pouvoir.

Or, « [d]ans l'imaginaire latino-américain, écrit le sociologue brésilien Sérgio Adorno, la violence n'est pas une représentation dénuée de sens⁴³³ ». En effet, bien au contraire, si elle perturbe l'ordre des choses, elle entraîne du même coup au niveau des discours institués – de l'État, de la sécurité publique, des forces de l'ordre, des médias – une trame narrative qui procède à une restitution du sens pour colmater cette brèche au sujet de la signification. Les médias

⁴³¹ Human Rights Watch, *Final Justice : Police and Death Squad Homicides of Adolescents in Brazil*, HRW : New York, 1994, 139p. ; Human Rights Watch, *Police Brutality in Urban Brazil*, HRW : New York, 1997, 118p.

⁴³² Voir chapitre 1 et Ignacio Cano et Santos Nilton, *op. cit.*

⁴³³ Sérgio Adorno, « Préface », dans André Corten (dir.), *La violence dans l'imaginaire latino-américain, op. cit.*, p. 12.

d'information, soutient Patrick Charaudeau, mettent en oeuvre ces trames narratives qui parviennent à s'imposer pour donner sens au monde et constituent l'une des principales configurations rendant visibles les discours institués qui président à l'imaginaire social⁴³⁴.

Dans ce chapitre, notre objectif est d'exposer, au moment de la redémocratisation du Brésil (1983-1992), la lutte de sens qui s'institue à l'égard de la notion d'« impunité ». Ce travail s'effectuera en deux temps : i) nous allons exposer l'expression immédiate et concrète de cette lutte de sens à travers des programmes de politiques de sécurité publique concurrents au moment de la transition démocratique à São Paulo (gouvernement Montoro, 1983-1987; gouvernements Quéricia, 1987-1991, et Fleury, 1991-1995); ii) nous étudierons la matérialisation de ces programmes dans des significations sociales de la peine grâce à l'analyse détaillée du récit médiatique au sujet du plus important épisode de violence étatique depuis le retour à la norme démocratique, aujourd'hui connu sous le nom de « Massacre de Carandiru » (1992).

5.1 La transition démocratique comme potentiel de changement ?

Entre 1974 et 1988 au Brésil, le lent passage du régime autoritaire au gouvernement démocratique, loin de s'appuyer sur une participation citoyenne massive, donne lieu à un changement de régime pactisé où domine un processus de négociations entre les élites dans les palais de Brasília⁴³⁵. Après 10 ans de dictature militaire, c'est en mars 1974 que le général Geisel (1974-1979) annonce le début de la *distenção* ou « détente » du régime autoritaire. Il s'agit d'une ouverture progressive ou limitée des institutions de la dictature, entre autres par un allègement de la censure pour la presse écrite. Cette libéralisation correspond d'abord à une tentative des militaires au pouvoir pour regagner une légitimité auprès des secteurs des forces armées en désaccord avec la « ligne dure » appliquée de 1969 à 1974 où la publication de l'Acte institutionnel n° 5 (1968) permettait au Président de gouverner par décrets et de suspendre les

⁴³⁴ Patrick Charaudeau, *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, *op. cit.*

⁴³⁵ Au sujet de la « transition pactisée », voir entre autres Paulo Sérgio Pinheiro, « Démocratie et État de non-droit au Brésil : analyse et témoignage », *op. cit.*; Camille Goirand, « La transition démocratique sans le peuple », dans *La politique des favelas*, *op. cit.*, p. 21-49; Frances Hagopian, « Democracy by Undemocratic Means ? Elites, Political Pacts, and Regime Transition in Brazil », *Comparative Political Studies*, vol. 23, n° 2, 1990, p. 147-190; Michel Debrun, *A Conciliação e outras Estratégias*, São Paulo : Brasiliense, 1983, 173p.

droits civiques au nom de la sécurité nationale. Cette ouverture représente le début de ce que l'on désigne au Brésil comme une longue transition démocratique qui s'achève selon les uns en 1985 avec l'élection par scrutin indirect de Tancredo Neves, premier président civil en vingt et un ans, selon les autres en 1989, lorsque Fernando Collor de Mello est élu au suffrage universel direct.

Malgré un processus d'ouverture contrôlé par les militaires, l'opposition tolérée (*Movimento Democrático Brasileiro* – MDB) effectue des gains réels en novembre 1974 et obtient 17 sièges sur 22 au Sénat et un tiers des sièges à la Chambre des députés. En 1976, cette progression de l'opposition libérale se poursuit par l'obtention d'une majorité dans plusieurs assemblées municipales des grandes villes. Envisageant le retrait des forces armées du pouvoir, le général Figueiredo (1979-1985), allié et successeur de Geisel, affirme dans son discours d'entrée en fonction vouloir « faire de ce pays une démocratie⁴³⁶ » et accélère ainsi le processus d'ouverture entre 1979 à 1982 : fin des lois d'exceptions, amnistie politique et autorisation du retour des exilés (août 1979 – mars 1980), autorisation du multipartisme (1979) et rétablissement de l'élection directe des gouverneurs (1982). Ainsi, bien que plusieurs analyses politiques soutiennent que la détente entreprise par le régime autoritaire a davantage pour objectif de préserver leur capacité à contrôler les processus politiques de transition qu'à permettre une démocratisation réelle⁴³⁷, une décennie de libéralisation aura donné naissance à de nouveaux acteurs issus des couches populaires et à de nouvelles mobilisations collectives⁴³⁸.

En 1978 et 1979, un vaste mouvement de grève chez les métallurgistes du pôle industriel de São Paulo marque le passage d'un syndicalisme corporatiste hérité de l'ère Vargas (1930-1945) et inspiré du fascisme italien à un syndicalisme autonome. Les syndicats du secteur industriel et automobile pauliste s'engagent alors dans les premières grèves contre la dictature⁴³⁹ et se retrouvent également en première ligne de la formation de deux des principales forces politiques de la gauche institutionnelle du Brésil démocratique : le Parti des travailleurs (1980) et de la

⁴³⁶ Discurso de posse do General João Batista Figueiredo (1979-1985), dans João Bosco Bezerra Bonfim, *Palavra de Presidente. Os discursos presidenciais de posse, de Deodoro a Lula, op. cit.*, p. 310.

⁴³⁷ Au sujet de la libéralisation politique des régimes autoritaires, voir Guy Hermet, *Les désenchantements de la liberté*, Paris : Fayard, 1993, 335p.

⁴³⁸ Eder Sader, *Quando novos personagens entraram em cena. Experiências, falas e lutas dos trabalhadores da Grande São Paulo (1970-80)*, Rio de Janeiro: Paz e Terra, 2001, 329p.

⁴³⁹ Iram Jácome Rodrigues, *Sindicalismo e política. A trajetória da CUT*, São Paulo : Scritta/FAPESP, 1997, 288p.

Centrale unique des travailleurs (1983). Dans une période de reprise des mouvements de masse au Brésil, s'ajoute à ces organisations clés de la lutte contre le régime militaire le Mouvement des travailleurs ruraux sans-terre (MST). Ce dernier puise, avec le Parti des travailleurs, une origine commune au sein de la Commission pastorale de la terre (CPT) qui, inspirée de la théologie de la libération, s'est donnée pour mission lors de sa fondation en 1975 de défendre les individus victimes de l'oppression du gouvernement militaire. Cette effervescence démocratique du début des années 1980 se traduit entre autres en avril 1984 par des marches massives où plus d'un million de personnes défile dans les rues de São Paulo en exigeant l'élection directe du président de la République (la campagne des *Diretas, já!*).

C'est dans ce contexte de perte de légitimité du régime militaire et d'essor des mouvements sociaux revendiquant des droits (au logement, à la terre, au travail, etc.) qu'arrive à la tête de l'État de São Paulo Franco Montoro, premier gouverneur élu démocratiquement depuis le coup d'État militaire de 1964. Il sera l'une des figures clés de la campagne des *Diretas, já!* (qui signifie des « élections directes maintenant! »). Au niveau du potentiel de réforme des institutions sécuritaires héritées du régime militaire, cette élection est d'une grande importance. Au Brésil, l'organisation administrative des forces policières civiles et militaires, de même que la majorité des institutions pénitentiaires, relèvent du niveau étatique⁴⁴⁰. Cette organisation est soumise aux orientations du gouverneur. Élu sous le slogan *retorno ao estado de direito* (retour à l'État de droit), c'est en mobilisant l'espoir de changement qui traverse alors la société brésilienne qu'il met de l'avant un programme visant à renouer avec une « histoire discontinue » du gouvernement démocratique au Brésil.

⁴⁴⁰ Article 144, §5 et §6, *Constituição Federal do Brasil*, 1988. Au Brésil, la Police militaire (Polícia Militar, PM) et la Police civile (Polícia Civil) sont organisées au niveau étatique et relèvent du Secrétariat de la sécurité publique (Secretário de Segurança Pública) de l'État. Alors que la police civile joue le rôle d'une police administrative (enregistrement des armes, émétrice de cartes d'identité, etc.) et de police juridique (enregistrement des plaintes, processus d'enquête, production de preuves, etc.), la police militaire actuelle, formée sous le régime militaire en 1969, est subordonnée à l'armée et se trouve responsable d'assurer la patrouille en uniforme et de veiller au maintien de l'ordre.

5.1.1 Le « retour à l'État de droit » sous l'administration Montoro (1983-1987)

Dans l'État de São Paulo, le PMDB (*Partido do Movimento Democrático Brasileiro*) alors dirigé par Franco Montoro représente au tournant des années 1980 une large coalition d'opposition au régime militaire mobilisée autour de l'idée de l'« État de droit ». Le PMDB succède au MDB (*Movimento Democrático Brasileiro*) ayant représenté de 1965 à 1979 l'opposition officielle et légale au parti du régime militaire, l'*Aliança renovadora nacional* (ARENA). Candidat pauliste du PMDB aux élections de 1982, Franco Montoro est élu avec 49,4% des voix et devient le premier gouverneur élu démocratiquement en près de vingt ans. Son entrée en fonction le 15 mars 1983 lui permet de mettre de l'avant un programme électoral se portant à la défense des droits humains, essentiellement à partir d'un meilleur contrôle des abus policiers et de l'amélioration des conditions d'incarcération.

Pour ce faire, Montoro nomme Manoel Pedro Pimentel au Secrétariat de la sécurité publique en fonction de l'objectif de former une « nouvelle police », conforme aux exigences de l'État de droit. Il s'agit alors de réformer l'une des principales institutions chargées de la répression et bénéficiant de l'impunité sous le règne militaire : la Police militaire et, en particulier, son unité d'intervention spécialisée, la ROTA (*Rondas Ostensivas Tobias de Aguiar*) reconnue pour sa violence et ses violations des droits humains⁴⁴¹. Or, face aux difficultés et aux oppositions rencontrées dans la réalisation de ce programme, Montoro doit remplacer trois fois en moins d'un an le secrétaire à la sécurité publique : Pimentel donne sa place à Miguel Reale Jr. qui sera ensuite remplacé par Michel Temer et en 1986 par Augusto Muylaert, qui demeure en fonction jusqu'à la fin du mandat de Montoro. Toutefois, un certain succès dans l'objectif de rendre l'action répressive « [...] moins favorable aux réactions et actions violentes et plus en accord avec

⁴⁴¹ Formée sous le régime militaire en 1969, la ROTA est à l'origine organisée pour répondre aux groupes armés opposés aux militaires et les vols de banques qui constituaient l'une de leur principale source de financement. Suite au retour à la norme démocratique, la ROTA est réaffectée au combat contre la criminalité de droit commun. À travers un travail d'enquête de plus de cinq ans et une collecte de données rigoureuse et révélatrice, le journaliste Caco Barcellos dans son best-seller *Rota 66 – A história da polícia que mata* (Editora Record, 1992, 350p.) dénonce la ROTA comme groupe d'extermination officiel et organisé agissant essentiellement sur la base de la suspicion. Selon les données recueillies par ce dernier, la majorité des civils tués par la Rota ne possèdent aucun dossier criminel. Voir également Human Rights Watch, *Police Brutality in Urban Brazil*, op. cit.

la loi qui, en dernière instance, assure la sécurité des citoyens⁴⁴² » se traduit, entre autres, par le nombre de policiers ayant fait l'objet de réprimandes pour avoir été reconnus responsables d'actions illégales (voir tableau 1). L'on passe de 181 policiers réprimandés en 1982 à 435 en 1983. Il est également à noter que l'année 1986 connaît une baisse de 32% des morts civiles associées à l'action policière.

TABLEAU 1 : POLICIERS MILITAIRES RÉPRIMANDÉS DANS L'ÉTAT DE SÃO PAULO (1981-1993)

<i>Année</i>	<i>Nombre de réprimandes</i>	<i>Année</i>	<i>Nombre de réprimandes</i>
1981	179	1988	589
1982	181	1989	379
1983	435	1990	n.a.
1984	587	1991	404
1985	448	1992	384
1986	406	1993	391
1987	436		

SOURCES : Pour 1981-1989; Secretaria de Segurança Pública, Estado maior da PM, 1989. Pour 1991-1993 ; Secretaria da Justiça e da Cidadania. Cité dans Teresa Caldeira, *City of Walls*, p. 169.

Outre le travail policier, la prison représente une seconde institution où l'administration Montoro compte réaliser d'importantes avancées en termes de droits humains⁴⁴³. En effet, sous le régime militaire la prison devient l'un des principaux espaces de répression politique, de la torture et de violations des droits humains⁴⁴⁴. Le gouvernement Montoro tente ainsi un changement d'orientation des politiques pénales en direction d'une « politique d'humanisation des pénitenciers », l'objectif étant une meilleure transparence du système carcéral et l'élimination des pratiques routinières de violences et de tortures de la part des agents de l'État.

Cet engagement se confirme par la nomination au Secrétariat de la justice de José Carlos Dias (1983-1986), avocat connu pour son militantisme envers la défense des prisonniers

⁴⁴² Traduction libre : « [...] menos estimuladora de reações e ações violentas, mais conforme à lei que, em última análise, visa a segurança do cidadão ». André Franco Montoro, « Proposta Montoro », *Programme de campagne électorale*, 1982, p. 34.

⁴⁴³ *Ibid.*, p. 33.

⁴⁴⁴ *Comissão Nacional da Verdade. V. I*, Brasília : CNV, 2014, 2297p.

politiques sous le régime militaire. Ancien président de la Commission justice et paix de l'archidiocèse de São Paulo – principale institution de défense des droits humains sous la dictature –, Dias dirige le système de justice, duquel relève également le système pénitencier. Parmi les principales mesures mises en place pour la défense des droits humains des prisonniers se trouvent l'implantation de nouveaux mécanismes de dialogues entre dirigeants et détenus, l'installation de boîtes aux lettres à l'intérieur des prisons afin de favoriser le dépôt de plaintes sans la médiation de l'administration pénitentiaire, une réorientation des services offerts aux détenus afin de faciliter leur réinsertion sociale, l'acquisition de nouveaux droits des détenus – telle la fin de la censure dans leurs correspondances – et l'institution des visites intimes pour les détenus et un meilleur accès à l'aide juridique⁴⁴⁵. En entrevue le 10 septembre 1990, Dias affirme que la plus importante réalisation de son mandat a été de transmettre au prisonnier

[...] notre conviction qu'il est un citoyen, bien que soumis à une restriction de ses droits par une sentence condamnatoire. Il était condamné à perdre sa liberté, mais seulement ça, et en accord avec les limites de sa sentence. Il n'était pas condamné aux humiliations et aux autres types de violence qui surviennent en prison⁴⁴⁶.

Par ce programme de « retour à l'État de droit », il s'agit ainsi d'exiger non seulement le retour au suffrage universel, mais un réel encadrement de la violence exercée par les agents de l'État à partir d'une lutte contre la violation des droits humains. Toutefois, comme l'indique Guaracy Mingardi⁴⁴⁷ dans son étude sur les tentatives de réformes de la police au Brésil, un tel effort institutionnel de lutte contre l'impunité des forces policières se révèle difficile dans un contexte où l'augmentation des indices de la criminalité violente est instrumentalisée par les adversaires politiques de Montoro de manière à mettre en récit un prétendu appui populaire pour des mesures sécuritaires « plus dures ».

⁴⁴⁵ Fernando Salla, « De Montoro a Lembo : as políticas penitenciárias em São Paulo », *Revista brasileira de segurança pública*, vol. 1, n° 1, 2007, p. 72-90.

⁴⁴⁶ Traduction libre : « our conviction that he is a citizen, although with his rights restricted by a condemnatory sentence. He was condemned to lose his liberty, but only that, and in accordance with the limits of the sentence. He was not condemned to the humiliations and other types of violence that occur inside the prison ». Teresa Caldeira, *City of Walls*, *op. cit.*, p. 342-343.

⁴⁴⁷ Guaracy Mingardi, *Tiras, Gansos e Trutas : Cotidiano e Reforma na Polícia Civil*, São Paulo : Scritta, 1992, 209p.

5.1.2 Mise en scène d'une insécurité grimpante

Malgré un contexte de transition démocratique auquel se greffe la renaissance d'une mobilisation populaire désireuse de changement et de liberté, ce moment de transition est également celui d'une augmentation des indices de criminalité et d'un changement dans la mise en scène de la violence. En 1980, les crimes violents⁴⁴⁸ représentent environ 20% du total des crimes rapportés alors qu'en 1984 cette proportion grimpe à près de 30%⁴⁴⁹. Des crimes violents, ce sont les homicides qui connaissent la plus forte croissance avec une variation annuelle moyenne de 9,28% (voir figure 3). La « menace » d'une criminalité violente envahissant le quotidien des individus est mise à l'avant-plan des statistiques criminelles qui font les manchettes des grands journaux. Elle est mobilisée dans les discours politiques et médiatiques comme l'un des principaux arguments permettant de s'opposer à la politique de défense des droits humains incarnée par l'administration Montoro, cette dernière étant perçue comme frein au travail policier et obstacle majeur dans son devoir de répression de la criminalité violente.

En effet, à peine six mois après l'entrée en fonction de Montoro, le 15 mars 1983, la *Folha* publie un sondage visant à évaluer la politique de sécurité publique de ce dernier dont l'objectif déclaré est la réforme de l'institution policière pour un meilleur respect des droits humains; 39,1% des répondants la qualifient de « mauvaise » alors que 71,8% déclarent que la politique de sécurité publique doit être « plus dure » (*mais dura*) dans son combat à la criminalité⁴⁵⁰. Sans tenter d'approfondir le contexte dans lequel les gens exigent des « peines plus dures », ce que ces peines peuvent signifier et comment elles peuvent se traduire, ces résultats de sondage sont aussitôt interprétés au sein des articles de presse et des discours de politiciens comme exigence d'une répression accrue du système juridico-pénale. En effet, participant de cette mise en récit sécuritaire des préoccupations populaires, l'ancien secrétaire de la sécurité publique sous la dictature, Antônio Erasmo Dias (ARENA, 1974-1979), commente ce sondage en évoquant que l'« impunité » dont bénéficieraient les criminels exige une action policière « plus dure », c'est-à-dire moins restreinte par les balises qu'impose le programme de défense des droits humains de

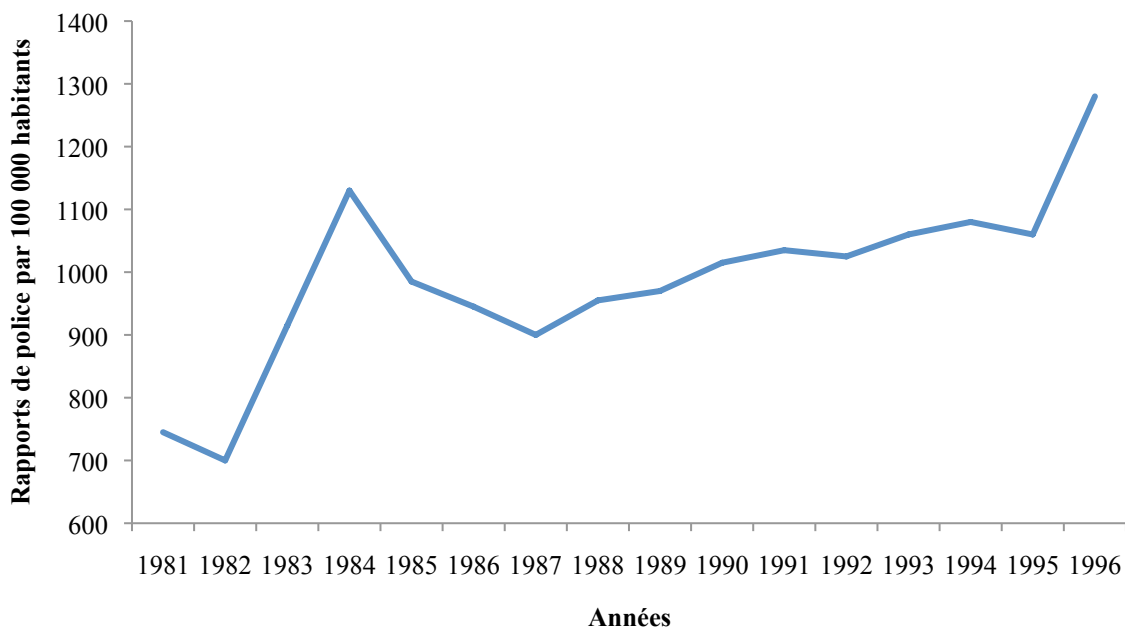
⁴⁴⁸ Conformément à l'analyse de Teresa Caldeira, la catégorie des « crimes violents » est composée du total des homicides, tentatives d'homicides, voies de fait grave, viols et tentatives de viol, vols à main armée et l'homicide au cours de la commission d'un délit (*felony murder*).

⁴⁴⁹ Teresa Caldeira, *City of Walls*, *op. cit.*, p. 119.

⁴⁵⁰ « Povo quer polícia mais dura contra o crime », *Folha de São Paulo*, 11 septembre 1983, p. 3-22.

Montoro. En effet, l'impunité des criminels, écrit Erasmo Dias, revient à Montoro et sa « philosophie vantant les "droits humains" [...] au profit du marginal, lui donnant le "droit" de voler, de tuer et de violer en se promenant armé. [...] Nos lois sont trop charitables face aux crimes et aux criminels⁴⁵¹ ».

FIGURE 6 : TAUX DES CRIMES VIOLENTS DANS LA MUNICIPALITÉ DE SÃO PAULO (1981-1996)



SOURCE : Teresa Caldeira, *City of Walls*, op. cit., p. 118.

Ce récit sécuritaire accompagnant la publication des indices de criminalité croissante se traduit en 1985 dans un sondage publié par la *Folha* qui titre, à la veille des élections municipales: « Pour les électeurs, la sécurité est le plus grand problème de São Paulo⁴⁵²»; 47,6% des répondants soutiennent que la sécurité représente le problème prioritaire, devançant le non-emploi (12,3%) et l'augmentation du coût de la vie (12,2%) alors que les thèmes du transport collectif, de la santé, du logement et de l'éducation ont été déterminés comme problèmes

⁴⁵¹ Traduction libre : « filosofia alardeada de "direitos humanos" [...] dá prevalência ao marginal dando-lhe o "direito" de andar armado, assaltando, matando e estuprando. [...] Nossas leis são por demais benevolentes para com os crimes e os criminosos ». « "Impunidade é um estímulo" », *Folha de São Paulo*, 11 septembre 1983, p. 3-22.

⁴⁵² Voir, par exemple, un sondage précédant les élections municipales de 1985 à São Paulo : « Para os eleitores, segurança é o maior problema de São Paulo », *Folha de São Paulo*, 8 septembre 1985, p. 1-32.

prioritaires par moins de 5% des répondants. Quel sens donner à cette importance qu'accorde la population aux enjeux sécuritaires ? Encore une fois, si la sécurité publique constitue un domaine prioritaire pour l'électeur, différents groupes traduisent automatiquement cette « demande prioritaire » en « demande pour une approche plus répressive », moins soumise aux exigences qu'imposent les droits humains. Moins d'un mois après ces élections municipales de 1985, l'*Associação dos Delegados de Polícia* (Association des chefs de police) publie une lettre dans laquelle elle condamne la « politique de droits humains » qu'elle déclare responsable de l'insécurité et de la peur des citoyens. Cette lettre dénonce l' « erreur » commise par les électeurs en 1982, lorsqu'ils ont porté au pouvoir Montoro⁴⁵³. Adressée aux « citoyens », on peut y lire que

[...] la situation d'aujourd'hui en est une d'anxiété pour vous et de tranquillité totale pour ceux qui tuent, volent et violent. [...] Pourquoi cela arrive-t-il ? Croyant aux promesses, nous avons choisi le mauvais gouverneur, le mauvais parti politique, le PMDB. [...] Eux, les bandits, sont protégés les prétendus droits humains, ce que le gouverneur considère que vous, les honnêtes et travaillant citoyens, ne méritez pas⁴⁵⁴.

La même journée, la *Folha* rapporte que le député fédéral Paulo Maluf (*Partido Democrático Social*) déclarait à l'Assemblée législative que « le gouverneur Franco Montoro est le grand assassin » puisque sa politique de défense des droits humains serait l'élément responsable de la vague de violence subie par São Paulo⁴⁵⁵.

Ces exemples d'opposition à la politique de défense des droits humains de l'administration Montoro s'enracinent dans un argument associant l'augmentation de la criminalité aux efforts de contrôle du travail policier et de réforme des institutions pénales dont l'objectif était sous Montoro d'assurer le respect des principes de l'État de droit. C'est dans le contexte de cette mise en scène médiatique et politique du sentiment d'insécurité que ses successeurs Orestes Quercia (1987-1991) et Luiz Antônio Fleury (1991-1995), tous deux également du PMDB, renversent les efforts de réformes de Montoro et mettent de l'avant en matière de sécurité publique une politique de la « ligne dure⁴⁵⁶ » légitimée par la prétention d'un appui populaire.

⁴⁵³ « Delegados reafirmam críticas ao governo Montoro », *Folha de São Paulo*, 4 octobre 1985, p. 6.

⁴⁵⁴ Lettre de l'*Associação dos Delegados de Polícia* du 4 octobre 1985, cité dans Teresa Caldeira, *City of Walls*, op. cit., p. 343.

⁴⁵⁵ « O grande assassino em SP é o governador, declara Maluf », *Folha de São Paulo*, 4 octobre 1985, p. 6.

⁴⁵⁶ « Linha-dura na PM aumenta repressão ao crime », *Folha de São Paulo*, 21 novembre 1989, p. D-3.

5.1.3 Les administrations Quércia et Fleury (1987-1995) : l'appel à la « ligne dure » en matière de politique de sécurité publique

Le gouvernement de Montoro laissera place de 1987 à 1995 à deux administrations critiques d'un programme de défense des droits humains au profit d'une politique de sécurité publique plus répressive. Non seulement de 1987 à 1995 les deux successeurs de Montoro renversent les tentatives de réformes de ce dernier, visant à rendre conformes les institutions policières et carcérales aux principes de l'État de droit, mais ils adoptent une posture de « tolérance zéro » dont l'effet sera celle d'une prolifération des violences et d'une augmentation inédite de la létalité policière. Les effets de ce recul dans la promotion des droits humains au sein des institutions chargées de la répression de la criminalité sont illustrés en 1992 dans l'épisode du massacre de Carandiru, où plus de 111 détenus sont exécutés par la Police militaire à São Paulo. L'augmentation de la violence est rapportée à une *inefficacité institutionnelle* et au manque de ressources des institutions chargées de garantir la punition des auteurs des crimes violents plutôt qu'aux violations des droits humains par les agents de l'État.

Élu vice-gouverneur sous Montoro, Orestes Quércia (1987 – 1991, PMDB) lui succède aux élections de novembre 1986 sur la base d'une dissidence interne au PMDB contre Montoro et ses alliés. Dès son entrée en fonction le 15 mars 1987, Quércia met en scène l'insécurité croissante qui plane sur São Paulo en attribuant la responsabilité à l'« inaction » de l'État – une critique implicitement adressée aux réformes mises en place par son prédécesseur. Lors de son discours d'entrée en fonction, il affirme que « l'accroissement alarmant des indices de criminalité [...] est le facteur d'une croissante inquiétude pour la population. Dû au désarroi du citoyen devant la violence, l'État est vu par l'opinion publique comme coresponsable de la "barbarie urbaine"⁴⁵⁷ ». En attribuant à l'État (de Montoro) le rôle de « coresponsable » d'une augmentation des indices de criminalité et du sentiment d'insécurité, cet énoncé de Quércia autorise à fonder la légitimité d'un État « plus dur » se démarquant des tentatives de réformes effectuées sous l'administration précédente. L'action du combat à la criminalité doit avoir pour but, précise-t-il, de « circonscrire et maintenir sous un contrôle et une vigilance rigide l'ensemble des actions antisociales qui

⁴⁵⁷ Traduction libre : « O crescimento alarmante dos índices de criminalidade [...] é fator de crescente intranquilidade para a população. Dado o desamparo de cidadão frente à violência, o Estado é visto pela opinião pública como coresponsável pela "barbárie urbana" ». Governador Orestes Quércia, *Discurso de posse*, 30 mars 1987, p. 3.

menacent le libre exercice de la citoyenneté⁴⁵⁸ ». C'est par ce « contrôle rigide des actions antisociales » que Quércia s'oppose à une prétendue « inaction » de l'État dans la répression du crime. En effet, dans le discours de ses opposants, l'administration Montoro devient synonyme d'un effort soutenu de contrôle de la violence policière au détriment d'un contrôle de la « violence criminelle ».

À partir de cette mise en scène de l'insécurité dont la responsabilité reviendrait à un État « incapable » de réprimer efficacement la criminalité, Quércia associe les valeurs démocratiques de liberté et d'émancipation – soi-disant menacées par la peur que provoque l'augmentation des indices de criminalité – à un État fort et implacable dans sa lutte contre la violence criminelle. Sous le régime démocratique, affirme-t-il, « la *fermeté* et la *détermination* dans la répression du crime sont les conditions nécessaires à une vie sociale libre de l'oppression de la peur⁴⁵⁹ ». Loin des mesures de contrôle de la violence policière imposées par Montoro, les priorités en matière de sécurité publique, précise-t-il dans son discours d'entrée en fonction, exigent de renforcer l'action policière dans la périphérie de São Paulo, d'assurer le rééquipement matériel de la police militaire et de la police civile, de doubler le nombre de postes de police, l'ajout de plus de 87 unités de police ainsi que la construction immédiate d'une vingtaine de pénitenciers.

Ce contexte d'insécurité mis en scène à São Paulo est reflété en 1989 au sein des débats électoraux des premières élections présidentielles depuis le retour à la norme démocratique. Le « combat à la violence⁴⁶⁰ » surgit comme enjeu prioritaire de cette campagne électorale durant laquelle Fernando Collor – candidat qui sera déclaré vainqueur – soutient à plusieurs reprises que « l'*impunité* est le plus grand crime au Brésil⁴⁶¹ ». L'administration Quércia s'est donné pour objectif de faire face à cette prétendue impunité des criminels et correspond à une croissance de l'action pénale envers la délinquance : alors qu'en 1983 on compte 9 972 détenus dans l'État de São Paulo, ce nombre passe à 14 988 en 1987 et à 23 516 en 1990⁴⁶². Cette tendance vers l'inflation carcérale s'inscrit dans un mouvement de refus des politiques d'humanisation des

⁴⁵⁸ Traduction libre : « a circunscrever e manter sob rígido controle e vigilância o conjunto de ações anti-sociais que ameaçam o livre exercício da cidadania ». *Idem*.

⁴⁵⁹ Traduction libre : « Firmeza e determinação na repressão ao crime é condição necessária para uma vida social liberta da opressão do medo ». *Idem*.

⁴⁶⁰ « Candidatos priorizam combate à violência », *O Globo*, 29 octobre 1989, p. 14.

⁴⁶¹ « Candidatos priorizam combate à violência », *O Globo*, 29 octobre 1989, p. 14.

⁴⁶² Fernando Salla, « De Montoro a Lembo : as políticas penitenciárias em São Paulo », *op. cit.*

peines de Montoro et est symbolisé, entre autres, par l'adoption en 1990 de la *Lei de Crimes Hediondos*⁴⁶³ accentuant les peines et les conditions d'incarcération pour plusieurs catégories de crime. Malgré cette inflation du nombre de détenus, les taux de crimes violents qui étaient en chute (1984-1987) sous l'administration Montoro, se retrouvent en hausse suite à l'entrée en fonction de Quéricia en 1987 (voir figure 6).

L'orientation répressive que Quéricia développe à partir de 1987 sera poursuivie en 1991 par l'élection de son secrétaire à la sécurité publique, Luiz Antonio Fleury, au titre de gouverneur de l'État de São Paulo (1991 – 1995, PMDB). Ce dernier est issu d'une élection où la prédominance des thèmes de l'insécurité et de la criminalité au sein des grands quotidiens mène les principaux candidats à se démarquer des initiatives de contrôle de la violence policière entreprises par Montoro. En effet, s'il existe de réelles préoccupations populaires au sujet des questions de sécurité et de violence (policière et criminelle), ces dernières sont aussitôt traduites par Fleury et ses principaux adversaires comme équivalent d'un « appui populaire » aux mesures plus répressives dans la lutte contre l'« impunité des criminels et délinquants »⁴⁶⁴. La presse évoque régulièrement l'importance des questions de sécurité publique à l'aide de sondages et de statistiques. Les médias et politiciens en offrent une interprétation en termes d'appel à un appareil sécuritaire plus ferme. À titre d'exemple, dans le cadre de ces élections de 1990, le journal carioca *O Globo* titre le 24 septembre « l'impunité, plus grande arme du crime »⁴⁶⁵ dans un article où l'on affiche les dernières statistiques criminelles dévoilant que sur 100 crimes qui sont traités par le système de justice, seulement 7 sont punis et obtiennent une sentence. Le journal attribue cette « impunité » à un ensemble de « brèches » dans une législation peu adaptée à un combat « rigoureux » contre la criminalité ainsi qu'à la légèreté des peines. Dans ce contexte, lors de son discours d'entrée en fonction le 15 mars 1991, Fleury énonce clairement la continuité avec l'administration Quéricia: « dans le champ de la sécurité publique, ayant en vue les bons résultats atteints par la gestion antérieure, le Gouvernement de São Paulo a pour ligne directrice de base la poursuite de la politique de modernisation des ressources humaines et matérielles de l'appareil

⁴⁶³ Loi n° 8.072 du 25/07/1990.

⁴⁶⁴ Milton Abrucio Jr., « Propostas para segurança são semelhantes », *Folha de São Paulo*, 24 septembre 1990, p. B-4.

⁴⁶⁵ « Impunidade, a maior arma do crime », *O Globo*, 28 octobre 1990, p. 40.

policier⁴⁶⁶ ». Derrière ce jargon se cache la promesse d'un renforcement et d'un appui politique à la répression policière se déclinant, entre autres, par un engagement envers une réduction des tâches bureaucratiques de la police dans le but de permettre un « meilleur usage des effectifs policiers » dans le travail de patrouille et de répression du crime.

En effet, Fleury procède non seulement au maintien, mais au renforcement des ressources matérielles de la ROTA, unité spéciale de la police militaire reconnue et critiquée par les défenseurs des droits humains pour sa violence létale et arbitraire. Il intensifiera la flotte de la ROTA dans les quartiers paupérisés de la périphérie de São Paulo : moins de deux semaines après avoir offert 100 nouvelles voitures de patrouille à la ROTA pour leur usage exclusif dans les quartiers périphériques et paupérisés de la ville, la létalité de cette dernière bondit. Elle se trouve responsable de plus de 20 assassinats en une seule semaine, ce qui lui permet de nouveau de se hisser au premier rang du triste palmarès des unités policières les plus meurtrières du pays⁴⁶⁷. L'on passe de 585 civils tués en 1990 au nombre record de 1 470 l'année du massacre de Carandiru⁴⁶⁸. Afin de légitimer ces chiffres, le Secrétaire de la sécurité publique sous Fleury, Pedro Franco de Campos, note à partir d'un raisonnement circulaire qu'il s'agit de la simple conséquence d'une intensification de la violence des criminels :

Nous notons une agressivité très grande de la part de la marginalité en relation à la police. Les nombres [de civils tués par la police] augmentent puisque la police se fait plus présente dans les rues. La police, cependant, ne fait que répliquer. Elle réagit toujours à la violence du marginal⁴⁶⁹.

Or, comme indiqué tableau 2, le faible nombre de civils blessés (317 en 1992) et de policiers tués (59 en 1992) en comparaison au nombre élevé de civils tués par la police discrédite la version

⁴⁶⁶ Traduction libre : « Na área da Segurança Pública, tendo em vista os bons resultados alcançados pela gestão anterior, o Governo de São Paulo tem como diretriz básica a continuidade da política de modernização dos recursos humanos e materiais do aparelho policial ». Governador Luiz Antônio Fleury Filho, *Discurso de posse*, 15 mars 1991, p. 4.

⁴⁶⁷ « Polícia militar mata mais de mil em 91 e bate record », *Folha de São Paulo*, 10 décembre 1991, p. 4-3.

⁴⁶⁸ Source : Núcleo de Estudos da Violência de l'Université de São Paulo (nevusp.org) basé sur l'information de la *Coordenadoria de Comunicação Social* de la police militaire.

⁴⁶⁹ Traduction libre : « Estamos notando uma agressividade muito grande por parte da marginalidade em relação à polícia. Os números cresceram porque a polícia está mais presente nas ruas. A polícia, no entanto, apenas revida. Ela sempre reage à violência do marginal ». « Polícia militar mata mais de mil em 91 e bate record », *Folha de São Paulo*, 10 décembre 1991, p. 4-3.

officielle d'une augmentation des violences criminelles contre les forces de l'ordre et laisse croire à une action policière dont l'objectif est de tuer plutôt que de remettre les criminels à la justice⁴⁷⁰.

TABLEAU 2 : MORTS ET BLESSÉS PAR LES ACTIONS DE LA POLICE MILITAIRE, RÉGION MÉTROPOLITAINE DE SÃO PAULO (1986-1996)

<i>Année</i>	<i>Civils tués</i>	<i>Blessés</i>	<i>Policiers tués</i> ⁴⁷¹	<i>Blessés</i>
1986	359	152	29	254
1987	268	125	19	223
1988	411	159	22	223
1989	532	n.d.	32	n.d.
1990	585	n.d.	13	n.d.
1991	898	251	21	n.d.
1992	1 301	165	3	63
1993	243	194	3	66
1994	333	194	72	194
1995	331	220	51	205
1996	183	n.d.	n.d.	n.d.

SOURCES : Teresa Caldeira, *City of Walls*, *op. cit.*, p. 162. 1986-1988 : données recueillies à part de de l'étude du NEPP⁴⁷²; 1989-1990 : données de la police militaire publiées dans la *Folha de São Paulo* le 7 août 1991; 1991 : données du Núcleo de Estudos da Violência; 1992-1996 : Département de la sécurité publique de l'État de São Paulo.

Cet appui politique pour les mesures répressives punitives au détriment d'une promotion effective des droits humains atteint un point culminant le 2 octobre 1992, lors du tragique événement connu sous le nom de « Massacre de Carandiru ». Cette année-là, le nombre de détenus dans l'État de São Paulo avait grimpé à 30 670 (alors qu'il était de 23 516 deux années auparavant) et le nombre de civils tués par la police passait de 585 en 1990 à 1 301. C'est dans ce contexte que le 2 octobre, appelée à contenir une émeute « de routine » dans un système carcéral

⁴⁷⁰ Teresa Caldeira, « Police violence under Democracy », dans *City of Walls*, *op. cit.*, p. 158-210.

⁴⁷¹ Il est à noter que, bien que les sources d'information ne le mentionnent pas, il est raisonnable de soutenir que la comptabilisation des policiers tués et blessés n'inclue pas les incidents survenus lorsque les policiers se trouvent hors de leurs fonctions. Le 10 décembre 1991, une étude de la *Folha de São Paulo* indique que seulement 30% des morts de policiers militaires surviennent lorsqu'ils sont en fonction, la majorité des morts survenant lorsque les agents sont en déplacement pour aller ou revenir du travail ou lorsqu'ils travaillent comme sécurité privée. La mort de civils affichée au tableau n'inclut que les morts survenues lors de confrontations avec la police militaire. « Polícia militar mata mais de mil e bate record », *Folha de São Paulo*, 10 décembre 1991, p. 4-3.

⁴⁷² NEPP (Núcleo de Estudos de Políticas Públicas da Universidade Estadual de Campinas), *Brasil 1989 : Relatório sobre a Situação Social do País*, Campinas : Unicamp, 1989, p. 11; NEPP, *A Política do Governo do Estado de São Paulo na Área da Segurança Pública : Diagnósticos e Estudos Prospectivos- 1a parte*, Campinas : Unicamp, 1990, p. 81.

surpeuplé et critiqué pour ses mauvaises conditions d’incarcération⁴⁷³, une intervention policière dans le pavillon 9 de la Casa de detenção de São Paulo (Carandiru) provoque la mort de 111 détenus dans une violence et une impunité dénoncée par plusieurs organisations de défense des droits humains⁴⁷⁴.

Cet événement survient au coeur du processus de transition démocratique, au même moment que les premières élections présidentielles depuis le retour à la démocratie, et porte ainsi un dur coup à la dynamique de démocratisation du pays. Après l’ouverture à l’État de droit et aux droits humains sous Montoro, les administrations Quérica et Fleury mettent en scène, par leur vision de la sécurité publique et leur soutien pour une « police plus dure » envers les marginaux, certaines des conditions de possibilité du massacre du 2 octobre 1992. Loin d’être un simple cas de bavure que les institutions démocratiques seules peuvent régler – plus de vingt ans se sont écoulés avant que la justice ne condamne un coupable⁴⁷⁵ –, cet événement souligne la permanence d’une conception autoritaire de la société brésilienne et un appui à une action policière violente et illégale à l’encontre d’individus, pour la plupart paupérisés, identifiés comme « marginaux ».

Ainsi, afin de traiter de la violence et de la pénalité sous le registre des imaginaires plutôt qu’uniquement celui des politiques de sécurité publique, la prochaine section vise à analyser en profondeur, à travers l’espace médiatique, le récit sécuritaire ayant été fait du massacre de Carandiru. Grands constructeurs d’images clichés, les médias constituent l’un des vecteurs de ces imaginaires sociaux de la violence et de l’impunité, des significations attribuées à la violence policière, à la violence criminelle et à l’ordre social. Cette analyse vise à dévoiler, au moment de la transition démocratique, l’institution d’une lutte pour le sens au sujet de l’impunité des « marginaux », où la promotion des droits humains est délaissée au profit d’une sévérité pénale accrue pour certains segments paupérisés de la population.

⁴⁷³ Voir, entre autres, Amnistie internationale, *Brasil : Tortura e Execuções Extra-Judiciais nas Cidades Brasileiras*, op. cit.; Americas Watch Committee, *Prison Abuse in Brazil*. New York: Americas Watch Committee, 1989; Comissão Teotônio Vilela, *Democracia x Violência*, Rio de Janeiro : Paz e Terra, 1986, 114p.

⁴⁷⁴ Amnistie internationale, « *Death has Arrived* » : *Prison Massacre at the Casa de Detenção, São Paulo*, New York : Amnisti international, 1993, 33p.; Comissão interamericano dos direitos de l’Homme (CIDH), *Rapport n° 34/00, cas 11.291 (Carandiru), Brésil*, 13 avril 2000.

⁴⁷⁵ Ana Carolina Pekny, Laís Boás Figueiredo Kuller et Lucas Bernasconi Jardim, « Reflexões sobre a justiça e o estado democrático de direito a partir do julgamento do Carandiru », *Revista brasileira de Segurança pública*, vol. 8, n°1, 2014, p. 198-212.

5.2 L'événement du « Massacre de Carandiru » (1992)

5.2.1 Octobre 1992 : le contexte

La nuit du 2 octobre 1992, l'exécution sommaire de plus de 111 détenus par les forces policières de São Paulo symbolise l'extrême violence policière et la permanence d'un traitement pénal inégalitaire au sein d'un Brésil démocratique. En effet, le massacre de Carandiru survient le jour où, suite à des manifestations monstres et à une procédure d'*impeachment* initiée le 29 septembre à la chambre des députés du Brésil, on retire le pouvoir au premier président démocratiquement élu depuis 1964, Fernando Collor de Mello (1990-1992). À ce moment, l'*impeachment* de Collor est représenté par la presse et ses principaux acteurs comme symbole du retour à la norme démocratique⁴⁷⁶, à la normalité institutionnelle⁴⁷⁷ et du pouvoir citoyen sur les élus et les autorités. Non seulement ces deux événements marquent les premières années du retour à la démocratie, mais, au même moment où l'un est célébré comme « victoire » de la démocratie, l'autre surgit comme rappel des dynamiques autoritaires⁴⁷⁸ qui traversent la hiérarchie sociale au Brésil. Cette juxtaposition de processus en apparence contraires dévoile la période de transition démocratique au Brésil comme moment clé d'une lutte pour le sens de l'impunité.

D'un côté, l'*impeachment* à l'encontre du premier président élu démocratiquement depuis 1964 s'inscrit dans cette redécouverte des mouvements sociaux, du pouvoir populaire et des mobilisations massives capables d'exercer une influence sur la politique institutionnelle. Certains commentateurs y voient le moyen de récupérer un projet libéral qui, depuis la proclamation de la Première République, n'aurait jamais réellement vu jour :

Si le peuple brésilien, écrit le sociologue Luciano Martins dans la presse du 30 août 1992, [...] a assisté ahuri à la "proclamation" de la République, il est possible que maintenant, un siècle plus tard,

⁴⁷⁶ « Vitória da democracia. Impeachment », *Folha de São Paulo*, 30 septembre 1992, page titre.

⁴⁷⁷ « A lição do impeachment », *Folha de São Paulo*, 30 septembre 1992, p. 1-2; Luiz Henrique Amaral, « Ricúpero diz que crise melhora imagem », *Folha de São Paulo*, 19 septembre 1992, p. 1-9.

⁴⁷⁸ Paulo Sérgio Pinheiro, « Démocratie et État de non-droit au Brésil : analyse et témoignage », *op. cit.*

les élites brésiliennes soient en train d'assister, ahuries, à la société demandant la fondation effective de la République⁴⁷⁹.

La presse qualifie de « mouvement contre l'impunité⁴⁸⁰ » les manifestations étudiantes massives qui traversent le pays (*caras-pintadas*) et exigent à partir du mois d'août l'enclenchement d'un processus de destitution de Collor pour corruption passive et de forfaiture. Suite à deux décennies de dictature militaire, on y voit effectivement une manière de contrer l'impunité des autorités politiques. Le thème de la punition se retrouve ainsi placé au centre du processus démocratique : la journée du jugement de Collor, on lit dans la presse que Eriberto França, l'un des délateurs de Collor à l'origine du processus d'*impeachment*, « a prié agenouillé à la Cathédrale de Brasília et prêché en faveur de la punition de Collor⁴⁸¹ ». On y précise que la décision de poursuivre la procédure du jugement malgré l'annonce de la démission de Collor vise à « éviter la généralisation d'un sentiment d'impunité. La condamnation est inévitable⁴⁸² ». « On ne veut rien savoir d'une renonciation, le pays exige punition⁴⁸³ » écrit dans la *Folha* l'éditorialiste Josias de Souza. En effet, tant les étudiants, au coeur des manifestations des *caras-pintadas*, que les parlementaires et la presse s'accordent sur un enjeu principal : dénoncer l'impunité trop fréquente d'autorités corrompues⁴⁸⁴. Du côté des groupes religieux, alors qu'au coeur du processus de destitution la *Conferência Nacional dos Bispos do Brasil* (CNBB), qui coordonne l'Église catholique au sein du plus important pays catholique au monde, annonce prêcher en faveur d'une punition plus systématique de la corruption⁴⁸⁵, l'*Associação Evangélica*, représentant de son côté le deuxième courant religieux en importance au Brésil, milite en faveur de la destitution du président dans le but d'éviter que règne « l'impunité et l'anarchie administrative⁴⁸⁶ ». Ce discours institutionnel de lutte contre l'impunité des autorités au centre du premier cas d'*impeachment*

⁴⁷⁹ Traduction libre : « Se o povo brasileiro [...] assistiu bestificado à "proclamação" da República, é possível que agora, um século depois. As elites brasileiras estejam assistindo, bestificadas, à sociedade pedir a "fundação" efetiva da República ». Luciano Martins, « Consolidar o impulso da sociedade », *Folha de São Paulo*, 30 août 1999, p. 1-3.

⁴⁸⁰ « Movimento contra impunidade prevê ato com mais de 200 mil em Brasília », *Folha de São Paulo*, 29 septembre 1992, p. 1-12.

⁴⁸¹ Liliana Lavorati, « Eriberto França defende punição para Collor e PC », *Folha de São Paulo*, 30 décembre 1992, p. Especial-5.

⁴⁸² Luís Francisco Carvalho, « Senadores tomam decisão política e moral », *Folha de São Paulo*, 30 décembre 1992, p. Especial-7.

⁴⁸³ Josias de Souza, « Aguenta firme, presidente », *Folha de São Paulo*, 31 août 1992, p. 1-2.

⁴⁸⁴ À propos des discours des parlementaires au sujet de l'*impeachment*, voir entre autres les sessions du 18 juin 1992 et du 27 septembre 1992, *Diário do Congresso Nacional, Câmara dos Deputados* : <http://imagem.camara.gov.br/diarios.asp>.

⁴⁸⁵ « CNBB prega punição de corruptos », *O Globo*, 11 août 1992, p. 5.

⁴⁸⁶ « Associação Evangélica defende o "impeachment" », *O Globo*, 11 août 1992, p. 5.

d'Amérique latine se retrouve fortement ancré dans les attentes du changement démocratique et l'exigence de « normalisation institutionnelle » du début des années 1980 au Brésil.

Or, en surgissant comme trouble-fête d'un Brésil célébrant la « victoire de la démocratie », le massacre de Carandiru vient illustrer l'abîme qui guette le projet démocratique. Les 4 et 5 octobre 1992, les images du massacre survenu au sein du plus grand pénitencier latino-américain sont accompagnées dans les principaux quotidiens des récits des survivants qui en racontent l'horreur. Malgré une mobilisation des organisations de défense des droits humains et la volonté de régler cet épisode à partir du mécanisme des nouvelles institutions démocratiques, nous soutenons ici et démontrerons dans les sections qui suivent que le massacre de Carandiru ne se limite pas à un simple cas de bavure policière. Il est la matérialisation d'un imaginaire pénal particulier qui traverse la société brésilienne et qu'incorpore la période de « démocratisation ». Orienté par l'« impunité des criminels et délinquants », cet imaginaire pénal guidait déjà les politiques de sécurité publique « plus fermes » des gouverneurs Quéricia et Fleury et son enracinement au Brésil peut être révélé par le délai de plus de 21 ans qui s'écoulaient avant les premières condamnations en 2013 de responsables du massacre.

En effet, l'examen du récit médiatique de ce massacre vise à exposer l'une des matérialisations concrètes de cet « imaginaire pénal de l'impunité » des délinquants et marginaux. Par l'examen de ce récit, notre objectif est de dévoiler l'institution de certaines des significations sociales attribuées à la violence (criminelle et policière) et à la punition dans le cadre du retour à la norme démocratique. Notre démarche est guidée par les théories de l'interdiscours et s'appuie sur la base de deux outils méthodologiques qui seront détaillés ci-dessous: le corpus de textes des médias d'information⁴⁸⁷ et le modèle actantiel des récits, tel que développé par le linguiste et sémioticien Algirdas Greimas⁴⁸⁸.

⁴⁸⁷ Patrick Charaudeau, *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, op. cit.

⁴⁸⁸ Algirdas J. Greimas, *Sémantique structurale. Recherche de méthode*, op. cit.

5.2.2 Retour sur la méthodologie

i. Interdiscours et lutte pour le sens

Au moment de la transition démocratique, la soumission du référent de l'impunité à une lutte pour le sens révèle l'importance du phénomène de l'interdiscursivité. L'interdiscours permet de penser les discours en tant qu'ils se répondent les uns aux autres, de manière explicite ou implicite. En effet, alors que la « lutte contre l'impunité » est pour les uns synonyme du retour à l'État de droit et permet de légitimer la promotion des droits humains, elle est pour les autres une légitimation des violences policières inscrites dans une guerre contre l'impunité de la délinquance et de la marginalité. Si ces processus apparaissent contraires, la référence commune de leurs énoncés au thème de l'« impunité » indique la manière dont ces discours négocient leur place l'un par rapport à l'autre, au sein d'une formation discursive dont les frontières sont en déplacement. Rappelons que la *formation discursive* définit un « ensemble des discours possibles⁴⁸⁹ » dans un contexte donné et détermine « ce qui peut et doit être dit⁴⁹⁰ ». L'enjeu du déplacement des frontières de la formation discursive que les marques d'interdiscursivité permettent de retracer se situe ainsi au niveau d'une lutte pour la légitimité de ce qui « peut et doit être dit ».

Au moment de la transition démocratique, l'émergence d'un double discours sur la lutte contre l'impunité matérialise un conflit entre différents processus de légitimation du projet politique devant être mis en place avec la démocratisation. C'est entrelacé à un discours de promotion des droits humains et de « lutte contre l'impunité des autorités étatiques et policières » que surgit de manière paradoxale le récit sécuritaire d'une légitimation des violences policières au profit d'une « lutte contre l'impunité des criminels et délinquants ».

En effet, en octobre 1992, c'est dans le contexte d'un espoir démocratique renouvelé avec le processus d'*impeachment* que se fait présente au sein des grands médias une couverture des

⁴⁸⁹ Michel Pêcheux, *L'inquiétude du discours. Textes choisis et présentés par Denise Maldidier*, Paris : Éditions des cendres, 1990, p. 115.

⁴⁹⁰ *Ibid.*, p. 231.

événements de Carandiru dévoilant une ligne éditoriale inhabituellement critique du discours des autorités et à la défense des droits humains⁴⁹¹. On montre ainsi les images de corps empilés, on révèle les horreurs de l'opération policière : dans une action qui avait apparemment pour objectif de contrôler un conflit entre détenus, la police militaire tue 111 détenus en utilisant des armes lourdes au sein d'espaces restreints. Quelques jours après les événements, l'institut médico-légal chargé de recueillir les corps fait publiquement la démonstration d'un nombre de preuves indiquant que les détenus furent exécutés par les autorités dans leurs cellules, après s'être rendus⁴⁹². À peine deux jours après les événements, les journaux évoquent un « massacre⁴⁹³ »; ce qualificatif sera aussitôt rejeté par les autorités et Pedro Franco de Campos, alors secrétaire de la sécurité publique⁴⁹⁴.

Or, malgré l'espace médiatique accordée aux survivants du massacre⁴⁹⁵, aux intellectuels critiques du pouvoir et aux responsables d'organisations de défense des droits humains qui s'indignent tous devant une violence policière inouïe, émerge aussi un récit parmi d'autres versions condamnant l'apparente incapacité des institutions brésiliennes à « punir » suffisamment les délinquants. Ce récit se compose essentiellement des propos d'autorités politiques, étatiques et policières rapportés dans les articles d'information des deux plus grands quotidiens du Brésil (*Folha* et *O Globo*) ainsi que d'énoncés du « courrier du lecteur » souvent juxtaposé à ces articles et appuyant ces propos. Nous qualifierons de « récit sécuritaire » ce récit médiatique dont nous avons ici pour objectif d'exposer le fonctionnement alors que, comme nous le verrons ci-bas, il met en scène la menace d'une insécurité ambiante attribuée à une prétendue impunité des criminels et délinquants et se trouve à être ainsi orienté par l'exigence d'une approche « plus dure » de la part des institutions sécuritaires (police, système de justice) afin de « lutter contre l'impunité ».

⁴⁹¹ Teresa Caldeira, *City of Walls*, *op. cit.*, p. 176.

⁴⁹² André Lozano et Fernando Barros, « Laudos mostram que PM executou presos », *Folha de São Paulo*, 12 novembre 1992, p. 3-1.

⁴⁹³ « Massacre na detenção », *Folha de São Paulo*, 4 octobre 1992, p. 1-13.

⁴⁹⁴ « Secretário nega "massacre" », *Folha de São Paulo*, 4 octobre 1992, p. 1-13.

⁴⁹⁵ « Carta de preso nega posse de revólveres », *Folha de São Paulo*, 4 octobre 1992, p. 1-13.

ii. Le modèle actantiel et l'analyse de corpus

Rappelons que l'école française d'analyse du discours perçoit l'organisation sociale comme forme d'organisation discursive : le discours « interpelle le sujet » à travers une construction de l'espace social où sont prescrites des contraintes énonciatives⁴⁹⁶. Comme processus social de production du sens, le discours met ainsi en scène différents acteurs en leur attribuant des rôles et des fonctions.

Dans son ouvrage *Sémiotique du récit*, Nicole Everaert-Desmedt expose les notions essentielles de la sémiotique narrative de Greimas et définit « le récit comme étant la représentation d'un événement » et l'événement comme « transformation, passage d'un état S à un état S'⁴⁹⁷ ». En donnant accès au « récit médiatique » des événements ciblés, le corpus que nous constituons à partir des articles de la presse écrite se prête à l'analyse « actantielle » du récit.

Greimas, sur la base de son modèle actantiel de la narration, arrive à observer ce qu'il appelle les *actants* : personnages abstraits assurant la dynamique du discours narratif. Or précisons que l'*actant* n'est pas l'acteur. Il recouvre non seulement les êtres humains ou les animaux, mais les objets, les forces de la nature, les concepts, les valeurs et, de manière générale, n'importe quel intervenant capable d'agir, de subir une action et d'influencer le cours des événements d'un récit.

Comme le démontre la figure 7, ce modèle rassemble l'ensemble des rôles et des relations qui ont pour fonction la narration d'un récit. Il fixe six rôles-types (actants) sur trois axes (désir [a], communication [b], pouvoir [c]); un *destinateur*, souvent posé comme conscience morale universelle, qui communique au *sujet* ou « héros » non seulement un « objet » (axe de la communication), qui prend la forme d'une mission ou d'une quête à accomplir, mais l'ensemble des valeurs mises en jeu orientant le sujet vers l'objet (axe du désir)⁴⁹⁸. Ce sujet se trouve en relation (axe du pouvoir) avec l'*adjuvant*, qui aide à la réalisation de cette quête, et l'*opposant*

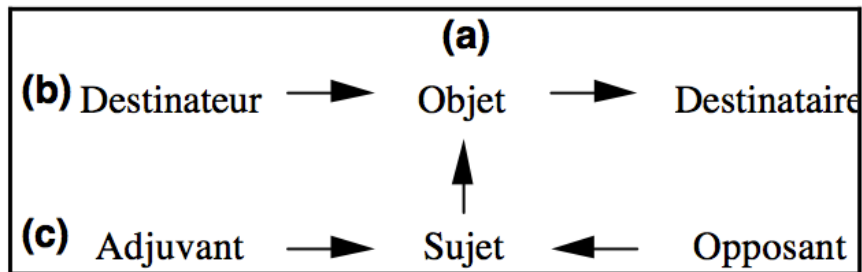
⁴⁹⁶ Voir Dominique Maingueneau, « L'énonciation », dans *L'analyse du discours*, op. cit., p.107-170 et Pierre Achard, « Formation discursive, dialogisme et sociologie », op. cit.

⁴⁹⁷ Nicole Everaert-Desmedt, *Sémiotique du récit*, op. cit., p. 13.

⁴⁹⁸ Algirdas J. Greimas et Joseph Courtés, *Sémiotique : dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris : Hachette, 1993, p. 95.

qui lui nuit. Finalement se trouve le *destinataire* pour qui le destinataire exige que la quête soit réalisée (axe de la communication).

FIGURE 7 : REPRÉSENTATION VISUELLE DU MODÈLE ACTANTIEL DE GREIMAS



La constitution d'un corpus comme matériau d'analyse par le chercheur est essentielle à l'application du modèle actantiel, tout comme elle se révèle centrale à la discipline de l'analyse du discours. Ce travail correspond à la seconde facette théorique de toute recherche sociale empirique où, d'après Charles Tilly⁴⁹⁹, une fois déployé un cadre théorique visant à expliquer le phénomène étudié, c'est sur la base d'un second appareil théorique à propos de la méthodologie que le chercheur doit répondre à la question concernant la nature des « traces » laissées par ce phénomène, la manière de les observer et de les analyser. Greimas soutient que l'« on peut définir le corpus comme un ensemble de messages constitué en vue de la description d'un modèle linguistique⁵⁰⁰ », narratif ou discursif.

Ce qui permet de soutenir que ce modèle discursif constitué en corpus « peut être représentatif, ce sont les traits fondamentaux du fonctionnement du discours retenu sous les noms de *redondance* et de *clôture*⁵⁰¹ » qui sont analysés à travers la distribution d'actants au sein d'un récit. En effet, tout discours institué comprend une manifestation itérative, vise à se refermer sur lui-même et à contrôler la multiplication du sens : au sein de la production narrative d'un discours, cette « clôture » ou « redondance » peut être représentée par les actants décrits comme «

⁴⁹⁹ Charles Tilly, « Event Catalogs as Theory », *op. cit.*

⁵⁰⁰ Algirdas J. Greimas, *Sémantique structurale*, *op. cit.*, p. 142.

⁵⁰¹ *Ibid.*, p. 143.

*classes d'acteurs*⁵⁰² » qui accomplissent les *mêmes actions*, qui remplissent les *mêmes fonctions* d'un énoncé discursif à l'autre.

Tel que détaillé au troisième chapitre, la méthodologie guidant la définition d'un corpus d'analyse des événements du « Massacre de Carandiru » s'inspire des thèses de Charles Tilly au sujet du « catalogue d'événements » (*event catalogs*) ainsi que des écrits de Patrick Charaudeau sur la construction du « sens social dans l'espace médiatique⁵⁰³ ». Devant autoriser l'analyse des traits fondamentaux du récit sécuritaire au Brésil, tel qu'annoncé ci-haut, notre corpus sera constitué autour d'articles médiatiques rapportant et racontant les événements du « Massacre de Carandiru » qui surgit comme l'un des événements marquant profondément l'image de la violence au sein du Brésil de la transition démocratique.

Ainsi, sur la base d'un corpus de textes (articles d'information, courrier du lecteur) en provenance des deux plus importants journaux du Brésil (la *Folha* qui est publiée à São Paulo et le journal *O Globo* publié à Rio de Janeiro), notre objectif est d'analyser le fonctionnement actantiel du récit des événements du « Massacre de Carandiru » dans sa mise en scène de l'espace social brésilien et dans l'institution d'un certain nombre de significations sociales de la violence et de la punition.

5.2.3 Analyse du récit d'un massacre

Le « Massacre de Carandiru » illustre en quelque sorte le point culminant d'une politique de sécurité publique de la « tolérance zéro » destinée à mener une lutte « plus dure » contre l'impunité de la violence criminelle. Or, ne se résumant pas simplement à une conséquence immédiate des politiques de sécurité publique « plus dures » des administrations Quéricia et Fleury, le massacre de Carandiru a pour condition de possibilité l'institution à travers l'espace social, médiatique et politique d'un imaginaire pénal particulier, d'un ensemble plus ou moins cohérent de significations sociales au sujet de la violence et de la punition, de manière à rendre

⁵⁰² Algirdas J. Greimas, *Du sens*, Paris : Seuil, 1970, p. 175.

⁵⁰³ Patrick Charaudeau, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris, Nathan, 1997, 286p.

possible un tel massacre en contexte démocratique. C'est dans le but de définir ces significations sociales et de comprendre l'ordre social et politique qu'elles visent à légitimer que nous procédons ici à l'analyse structurale du récit sécuritaire des événements du « Massacre de Carandiru » tel que diffusé au sein de la presse brésilienne. Dans un premier temps, nous exposerons le dialogisme constitutif de ce récit sécuritaire dont l'identité, comme le démontre l'analyse, relève d'un dialogue constant avec le discours de défense des droits humains. Par la suite, l'analyse actantielle du récit nous amènera à étudier les opérations descriptives qui donnent forme à ses principaux acteurs ainsi que l'orientation de ces derniers en vue de l'accomplissement d'une quête particulière.

i. Dialogisme polémique : renversement du discours de défense des droits humains

Le dialogisme dont il est ici question au « phénomène d'interaction des discours dans lequel deux pôles interagissent mutuellement l'un sur l'autre avec des effets de rétroaction⁵⁰⁴ ». Sa valeur « polémique » réfère à un certains régimes du discours où la parole a une visée réfutative montrée et un caractère disqualifiant directement la parole de l'autre⁵⁰⁵. En effet, alors que certains discours masquent derrière les mots des discours seconds (dialogisme constitutif), d'autres (polémique montrée) montrent explicitement le discours d'autrui qui les traverse. C'est souvent devant ce type de dialogisme polémique que nous place la visée pragmatique des textes médiatiques.

Dans le domaine du travail médiatique d'information, note Patrick Charaudeau, se trouve le processus de transformation d'un « monde à signifier » en un « monde signifié » et structuré selon un certain nombre de catégories⁵⁰⁶. L'importance du dialogisme polémique dans ce processus traduit l'expression d'une négociation constante avec les contraintes suscitées par la

⁵⁰⁴ Françoise Dufour, « Dialogisme et interdiscours : des discours coloniaux aux discours du développement », *Cahiers de praxématique*, n° 43, 2004, p. 148

⁵⁰⁵ Catherine Kerbrat-Orecchioni (dir.), « La polémique et ses définitions », dans *Le discours polémique*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1980, p. 3-40.

⁵⁰⁶ Patrick Charaudeau, « Le mode d'organisation descriptif », dans *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris : Hachette éditions, 1992, p. 653-708.

nature d'un destinataire⁵⁰⁷ en rapport aux discours souvent concurrents. Selon Maingueneau, il est dès lors important de savoir restituer l'ensemble de la scène d'énonciation qui sous-tend le discours polémique : comment l'énonciateur légitime la place d'où il parle, celle à laquelle il affecte son adversaire, comment il légitime la relation polémique elle-même, etc⁵⁰⁸.

En effet, dans l'analyse des textes de presse, note Jean-Marc Sarale⁵⁰⁹, l'étude des opérations descriptives qui donnent forme aux objets du récit en les décrivant et en les qualifiant⁵¹⁰ doit tenir compte de leur mise en relation dialogique avec d'autres discours. Les énonciateurs⁵¹¹, soutient-il, particulièrement dans le corpus de presse, non seulement nomment, mais décrivent également les objets dont ils traitent et les qualifient en se rapportant, de manière explicite ou implicite, à ce que d'autres énonciateurs en disent. Comme le souligne Sarale, le dialogisme interdiscursif, comme *réponse* à d'autres discours, « ne vient pas s'ajouter après coup à une opération « fondamentale » de la description [...], mais est une opération discursive inhérente à l'acte de décrire⁵¹² ». Notre corpus montre que la description des principaux objets du récit sécuritaire du « Massacre de Carandiru » (détenus, violences, police militaire) se construit implicitement dans une relation dialogique d'opposition au discours de défense des droits humains.

(a) Renversement du statut de « victimes » du massacre

Comme nous le verrons de manière détaillée, l'analyse du récit médiatique du « Massacre de Carandiru » révèle que le processus de description des détenus assassinés le 2 octobre 1992 permet en fait de qualifier ces derniers en fonction d'un statut de « culpabilité » se substituant à un statut de « victime », présent dans les discours des défenseurs des droits humains.

⁵⁰⁷ En linguistique, le destinataire désigne la personne (réelle ou fictive) à laquelle s'adresse un message émis.

⁵⁰⁸ Dominique Maingueneau, « Polémique », dans Dominique Maingueneau et Patrick Charaudeau (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, op. cit., p. 437-439.

⁵⁰⁹ Jean-Marc Sarale, « La mise en relation dialogique dans les portraits de presse », *Cahiers de praxématique*, n° 45, 2005, p. 77-101.

⁵¹⁰ Le répertoire d'opérations de base engendrant des propositions-énoncés concerne essentiellement; (1) l'ancrage référentiel où, à partir d'un thème-titre, le discours dit de quoi il parle; (2) l'aspectualisation qui confère à ce thème-titre des propriétés générales; (3) la mise en relation comme capacité de conférer des propriétés à l'objet décrit à partir de son rapprochement métonymique ou métaphorique de d'autres objets.

⁵¹¹ La notion d'énonciateur est ici employée de manière lâche comme un équivalent de « locuteur » pour désigner le producteur de l'énoncé.

⁵¹² Jean-Marc Sarale, op. cit., p. 82.

En effet, dans une certaine partie de la presse, les réactions d'indignation et les éditoriaux critiques des autorités mobilisent devant les horreurs du massacre un discours de défense des droits humains qui dénonce une violence policière abusive et la violation des droits fondamentaux des détenus. Est mis de l'avant dans ce discours de défense des droits humains le statut de « victime » des détenus assassinés par la police militaire : victimes de violations de leurs droits⁵¹³, victimes d'une police militaire violente⁵¹⁴, victimes d'un système carcéral injuste⁵¹⁵, victimes d'une tragédie⁵¹⁶. L'ex-président Collor, « horrifié », exige lui-même une commission d'enquête parlementaire⁵¹⁷. On dénonce alors avec fougue « [...] les autorités [qui] ont violé les préceptes fondamentaux de la Constitution de la République. Cette dernière, dans son cinquième article, garantit parmi d'autres principes celui de l'inviolabilité du droit à la vie des Brésiliens et des étrangers [...]»⁵¹⁸. Mauricio Corrêa, ministre de la Justice, offre sa solidarité à São Paulo et assure que la justice enquêtera : « j'ai été le premier président d'entité [de défense] des droits humains au Brésil et j'ai une responsabilité énorme envers cela⁵¹⁹ ». L'Ordre des avocats du Brésil (OAB), la Commission de justice et paix de l'archidiocèse de São Paulo et le Núcleo de estudos da violência (NEV) sont à la tête d'un regroupement d'entités dénonçant la violence policière et exigeant une participation des principales organisations internationales de défense des droits humains dans le processus d'enquête. Il s'agit dès lors de démontrer la capacité du Brésil à répondre aux exigences de l'État de droit et son ancrage au sein du processus de consolidation

⁵¹³ Ana Bonchristiano, « Brasil abusa de pena de prisão, diz professor », *Folha de São Paulo*, 11 octobre 1992, p. 4-2.

⁵¹⁴ « Polícia usou até cães para matar presos no massacre de SP », *O Globo*, 5 octobre 1992, p. 1; Fernando Rossetti, « Ideologia de "justiceiros" sai das sombras », *Folha de São Paulo*, 11 octobre 1992, p. 4-4.

⁵¹⁵ « Prisão resume tragédias do "mundo lá fora" », *Folha de São Paulo*, 11 octobre 1992, p. 4-3.

⁵¹⁶ Lúcia Martins et Noelly Russo, « Equipe do IML chora entre pilha de corpos », *Folha de São Paulo*, 5 octobre 1992, p. 1-12; « Presos contam massacre na Casa de detenção », *O Globo*, 5 octobre 1992, p. 14; « Cartas relatam violência indiscriminada », *O Globo*, 5 octobre 1992, p. 14.

⁵¹⁷ « "Horrorizado", Collor pede CPI em São Paulo », *O Globo*, 5 octobre 1992, p. 14.

⁵¹⁸ Traduction libre : « [...] as autoridades [que] violaram os preceitos elementares, declarados na Constituição da República. Esta, no seu art. 5º, estabelece, dentre outros princípios, o da garantia aos brasileiros e aos estrangeiros à inviolabilidade do direito à vida ». Marco Antônio Rodrigues Barbosa, « Terror e omissão », *Folha de São Paulo*, 7 octobre 1992, p. 1-3.

⁵¹⁹ Traduction libre : « Fui o primeiro presidente de entidade de Direitos Humanos no Brasil e tenho compromisso enorme com isso ». « Ministro : Morreram 200 presos », *O Globo*, 6 octobre 1992, p. 9.

démocratique par la mise sur pied d'un processus juridique d'enquête garantissant les droits des victimes d'une violence policière abusive⁵²⁰.

Devant cette mobilisation exigeant la défense des droits humains des victimes du massacre, notre corpus révèle une série d'énoncés d'autorités politiques et sécuritaires qui sont rapportées à travers les articles d'information de manière à nier ce statut de « victime » des détenus et à attribuer un sens *autre* aux événements du 2 octobre 1992. Cet enjeu s'exprime d'abord par le qualificatif de « massacre » qui émerge dans la *Folha* dès le 4 octobre : en dénonçant ce qui semble être un « massacre⁵²¹ », les éditoriaux et la parole de témoins et survivants exposent la brutalité de la violence policière. On constate toutefois qu'aux côtés de ces articles qui dénoncent une violence inouïe, la *Folha* souligne que le « gouverneur a qualifié l'occupation de la *Casa de Detenção* d'"action policière". En effet, pour le gouverneur Fleury [PMDB, 1991-1995], ce qui est arrivé fut un "conflit entre gangs"⁵²² ». Le qualificatif d'« action policière » inscrit les événements de Carandiru au sein d'un contrôle policier régulier, appelé à réprimer les « conflits entre gangs ». Le 5 octobre, ce refus d'inscrire la violence policière de Carandiru au sein d'une expérience de violence inédite et abusive est souligné par un article de la *Folha* titrant « Le secrétaire [à la sécurité publique] ne sait pas encore s'il y a eu abus⁵²³ ». En effet, Pedro Campos, alors secrétaire à la sécurité publique, affirme de manière explicite son refus du qualificatif de « massacre » pour décrire les événements: « ce mot est très lourd, affirme-t-il. Il comporte un jugement sur ce qui n'a pas encore été enquêté⁵²⁴ ». En effet, le qualificatif de « massacre » suggère l'abus, la culpabilité des forces policières.

À travers les articles de presse et les énoncés des autorités commentant l'événement de Carandiru, nous constatons que c'est la « culpabilité » des détenus assassinés – et non des forces

⁵²⁰ Cinq voies institutionnelles seront mobilisées : administrative (enquêtes), politico-législative (commissions d'enquête parlementaires), juridico-internationale (pétition acheminée à la Commission interaméricaine des droits de l'Homme), juridico-pénale (responsabilité pénale) et juridico-civile (responsabilité civile de l'État).

⁵²¹ « Chacina mata 111 presos em SP », *Folha de São Paulo*, 4 octobre 1992, p. 1-1; « Carta de presos nega posse de revólveres », *Folha de São Paulo*, 4 octobre 1992, p. 1-14.

⁵²² Traduction libre : « O governador qualificou a invasão da Casa de Detenção como uma "ação policial". Para Fleury, o que aconteceu foi uma "briga de quadrilhas" ». « Fleury diz que não é secretário », *Folha de São Paulo*, 4 octobre 1992, p. 1-14.

⁵²³ « Secretário ainda não sabe se houve abuso », *Folha de São Paulo*, 5 octobre 1992, p. 1-9.

⁵²⁴ Traduction libre : « Essa palavra é muito pesada. Ela carrega um grau de julgamento de algo que sequer foi investigado ». « Secretário ainda não sabe se houve abuso », *Folha de São Paulo*, 5 octobre 1992, p. 1-9.

policières – qui est mise de l’avant. Le 11 octobre, la *Folha* rapporte les propos du député Afanazio Jazadji (*Partido da Frente Liberal – PFL*), député étatique et animateur radio connu pour son opposition aux droits humains, pour sa défense de l’institution policière, sa position en faveur de la peine de mort et pour la manière provocatrice de décrire les suspects d’actes criminels. Ce dernier dénonce « [ceux qui] parlent des prisonniers de Carandiru comme s’ils étaient des **fidèles de la Sainte Vierge**, dépouillés durant la prière⁵²⁵ ». Le terme topique « fidèles de la Sainte Vierge » renvoyant au prédicat de l’innocence, cette description des détenus par la figure rhétorique de la litote dévoile leur « culpabilité ». En effet, sur la même page, la *Folha* partage l’énoncé d’un policier ayant participé à l’intervention policière et soulignant que « ceux qui sont morts dans la prison [Carandiru] **avaient déjà tué**⁵²⁶ ». Cette narration des événements de Carandiru décrivant la « culpabilité » des détenus assassinés se matérialise à travers la longueur des procédures judiciaires : s’adressant à la *Folha* le 21 juin 2001, l’un des jurys du Colonel Ubitaran Guimarães, responsable de l’intervention policière du 2 octobre 1992, affirme « les prisonniers qui étaient là [Carandiru] **méritaient** ce qu’ils ont reçu. C’était même une faveur pour la société⁵²⁷ ».

Cette conception de la « culpabilité » relève de la description d’une catégorie d’individus intrinsèquement dangereux plutôt que d’individus rationnels qui peuvent être « réformés ». Une forme de déshumanisation des détenus, associée au sentiment de peur et du danger imminent, sous-tend certains des énoncés qui donnent forme au récit sécuritaire des événements de Carandiru. Le 8 octobre 1992, dans le cadre d’un sondage indiquant que plus du tiers des paulistes appuient le travail policier à Carandiru, un article d’information de la *Folha* rapporte les propos d’une « femme au foyer » épouse d’un policier militaire, qui commente les résultats de ce sondage : on indique qu’elle « a **peur** de révéler son nom entier puisqu’elle habite à côté de la **favela Heliópolis** et a déjà vu les **barbaries** faites par les **monstres**. Ce sont des assassins, des

⁵²⁵ Traduction libre : « [os que] falam dos presos da Casa de Detenção como se fossem congregados marianos pilhados durante uma reza! ». « Ideologia de "justiceiro" sai das sombras », *Folha de São Paulo*, 11 octobre 1992, p. 4-4.

⁵²⁶ Traduction libre : « Quem morreu na cadeia ja tinha matado outras pessoas ». « Ideologia de "justiceiro" sai das smbras », *Folha de São Paulo*, 11 octobre 1992, p. 4-4.

⁵²⁷ Traduction libre : « Os presos que estavam lá mereceram o que receberam. Até que foi um favor para a sociedade ». « Dispendaso absolveria réu », *Folha de São Paulo*, 21 juin 2001, p. C5.

bandits et des violeurs. Des **monstres**⁵²⁸ ». Au-delà d'une inscription de la dangerosité au sein de « types » d'individus qualifiés de « monstres » plutôt qu'au sein d'actions qui, elles, peuvent être soumises au droit et jugées criminelles, l'énoncé en question attache ce qualificatif à une origine géographique et sociale qui dépasse l'unique catégorie des détenus – la favela Heliópolis, plus grande favela de São Paulo. En effet, cet espace géographique est introduit comme lien de causalité entre, d'un côté, « la favela Heliópolis » et, de l'autre, la « peur » et l'expérience des « barbaries faites par ces monstres » dont témoigne le discours rapporté. Le connecteur⁵²⁹ « et » de l'énoncé « elle habite à côté de la **favela Heliópolis** ET a déjà vu les **barbaries** faites par les **monstres** » correspond à un acte d'énonciation établissant un rapport de causalité entre les deux éléments. Symbole du plus grand quartier paupérisé de São Paulo, l'introduction d'un qualificatif géographique attachée aux « monstres » n'est pas accessoire : elle sert avant tout une catégorisation de l'origine sociale de ces derniers dans la détermination du statut de « culpabilité ». Procédant à ce même procédé descriptif qualifiant l'irrationalité et la dangerosité des individus assassinés par la police, la *Folha* accompagne des propos du député Afanzio Jazadji (Partido da Frente Liberal – PFL) un article du 14 novembre 1992 au sujet du nombre record de civils tués par la police. Commentant ces statistiques, le député affirme que si ces chiffres de la violence policière le préoccupent peu, ce qui est plutôt préoccupant, c'est que les « [criminels] tuent pour des **motifs banaux**, comme des souliers, ou par **pure méchanceté**⁵³⁰ ».

Au niveau symbolique, nous constatons que cette « dangerosité » qu'incorporent les détenus et les victimes de la violence policière dans le récit sécuritaire des événements de Carandiru se matérialise dans la presse par un rapprochement avec la menace de « contagion » que représente le sang des détenus. En effet, trois jours après le massacre, la peur de contracter le sida⁵³¹ est évoquée par la police militaire comme élément de justification pour avoir utilisé des armes à feu au lieu d'une approche « corps-à-corps », qui aurait pu se révéler moins létale⁵³². Le 5 octobre, la

⁵²⁸ Traduction libre : « tem medo de revelar o nome completo porque mora ao lado da favela heliopolis e ja viu barbaridades feitas pelos monstros. Eles sao assassinos, bandidos e estupradores. São uns monstros ». « Um terço apóia ação da polícia no Carandiru », *Folha de São Paulo*, 8 octobre 1992, p. 1-12.

⁵²⁹ En linguistique, un connecteur est un symbole, mot ou groupe de mots établissant une liaison entre deux énoncés.

⁵³⁰ Traduction libre : « [...] matam por motivos banais, como tênis, ou por pura maldade ». « Repercussão », *Folha de São Paulo*, 14 novembre 1992, p. 3-1.

⁵³¹ Paulo Silva Pinto, « "Paciência" afirma comandante do COE », *Folha de São Paulo*, 6 octobre 1992, p. 1-14.

⁵³² Teresinha Cristina Reis Pinto, « A Aids e a Casa de Detenção », *Folha de São Paulo*, 9 octobre 1992, p. 3-2.

Folha titre « Par peur du Sida, la PM [police militaire] ne transporte pas les corps⁵³³ ». Quatre jours plus tard, la presse rapporte que des manifestants ont jeté de la peinture rouge en scandant « voici le sang sidéen des prisonniers⁵³⁴ » lors d'une manifestation en soutien à la police militaire. Bien que ne relevant pas de la dangerosité proprement criminelle, l'image de cette « dangerosité épidémiologique » ne participe pas moins à la construction du sens général de la « menace » que représentent les détenus assassinés la nuit du 2 octobre. Il est à noter que ce rapprochement n'est pas sans rappeler le discours médical hygiéniste du début du XX^e siècle, associant certaines maladies – telle que l'épilepsie – ou traits personnels et psychologiques, à l'individu marginal et criminel⁵³⁵.

(b) Mise en scène de la « violence criminelle » comme thème prioritaire

Au lendemain du massacre, la mobilisation d'intellectuels et d'ONG de défense des droits humains met de l'avant le thème de la « violence policière » dont le caractère abusif, illégal et inacceptable en contexte démocratique est révélé par le qualificatif de « massacre ». Or, nous notons à travers le récit sécuritaire des événements l'émergence d'un procédé narratif de minoration, voire d'« effacement » de la violence policière contribuant à mettre de l'avant une « violence criminelle » énoncée comme « première », tant en termes chronologiques qu'en termes d'enjeu sécuritaire prioritaire.

Durant les semaines qui suivirent le massacre, l'espace médiatique présente à travers ses articles d'information une série d'énoncés d'autorités publiques qui réduisent l'importance de la « violence policière » en l'inscrivant au sein d'une séquence chronologique où elle est précédée et provoquée par la « violence criminelle ». Moins d'une semaine après le massacre, dans un article de la *Folha* intitulé « Le nouveau secrétaire [de la sécurité publique] évite de critiquer la police », le secrétaire à la sécurité publique, Michel Temer (PMDB) – aux côtés de Dilma Rousseff (PT – Parti des Travailleurs) comme vice-président du Brésil de 2011 à 2016 – insère la

⁵³³ Traduction libre : « Com medo de Aids, PM não leva corpo », *Folha de São Paulo*, 5 octobre 1992, p. 1-12.

⁵³⁴ Traduction libre : « Esse é o sangue com Aids dos presidiários ». « Assembléia aprova CEI em sessão tumultuada », *Folha de São Paulo*, 9 octobre 1992, p. 1-12.

⁵³⁵ Maria Helena Souza Patto, « Estado, ciência e política na Primeira República : a desqualificação dos pobres », *op cit.*

violence policière au sein de cette séquence et affirme au sujet de l'intervention policière de Carandiru qu'« à toute **action** il **doit** y avoir une **réaction** d'égale intensité et en sens contraire⁵³⁶ ». Quelques jours plus tôt, le 6 octobre, dans un article intitulé « Qui est Pedro Campos » – ex-secrétaire de la sécurité publique en fonction lors du massacre – la *Folha* rappelait qu'en juillet de la même année, ce dernier soutenait que « la violence policière était sous contrôle [et qu'il avait] **justifié** les confrontations entre policiers et civils en affirmant que le policier **doit réagir** à la même hauteur où il est **reçu**⁵³⁷ ». L'institution de cette séquentialité dans la narration des violences permet d'accorder à la « violence policière » un statut secondaire où elle est représentée comme étant toujours précédée, voire provoquée, par une « violence criminelle » première.

La mise en scène de cette violence « première » n'est pas exclusivement d'ordre chronologique, mais est aussi soumise à un procédé évaluatif où la « violence policière », exposée par l'épisode du massacre, est qualifiée comme étant « moindre » que la « violence criminelle » à laquelle elle répond. Quatre jours après le massacre, le 6 octobre, un énoncé du « courrier du lecteur » de la *Folha* offre un tel exemple d'évaluation comparative des violences policières et criminelles en soulignant que « la violence des **policiers contre les bandits** dans le récent épisode de Carandiru est **insignifiante** comparé à celle des **bandits contre la société**⁵³⁸ ». Ce type d'énoncé évaluatif circule également dans l'arène politique où, dans la *Folha* du 14 novembre, le député Afanazio Jazadji (PFL) commente les dernières statistiques qui exposent un nombre record de civils tués par la police militaire. Il affirme que

ces nombres [de civils tués par la police] ne me préoccupent pas. Ce qui me préoccupe plutôt, c'est que pendant que la police militaire a tué 1 264 personnes, **les bandits ont tué cinq fois plus**, faisant de leurs victimes des personnes sans défense, des femmes, des pères de famille, des jeunes innocents⁵³⁹.

⁵³⁶ Traduction libre : « À toda ação deve haver uma reação de igual intensidade e em sentido contrário ». « Novo secretário evita críticas à polícia », *Folha de São Paulo*, 9 octobre 1992, p. 1-13.

⁵³⁷ Traduction libre : « a violência policial estava sob controle [e] justificou os confrontos entre policiais e civis, afirmando que o policial precisa reagir na mesma altura em que é recebido ». « Veja quem é Pedro Campos », *Folha de São Paulo*, 6 octobre 1992, p. 1-12.

⁵³⁸ Traduction libre : « A violência dos policiais contra os bandidos no recente episódio da Casa de Detenção é insignificante se comparada com a desses bandidos contra a sociedade ». Mauricio Gouveia Monteiro, « Courrier du lecteur », *Folha de São Paulo*, 6 octobre 1992, p. 1-3.

⁵³⁹ Traduction libre : « Esses números não me preocupam. O que me deixa preocupado é que, enquanto a PM matou 1 264 pessoas, nesse mesmo período os bandidos mataram cinco vezes mais, vitimando pessoas indefesas, mulheres, pais de família, jovens inocentes ». « Repercussão », *Folha de São Paulo*, 14 novembre 1992, p. 3-1.

Dans le contexte des événements du « Massacre de Carandiru », ces procédés évaluatifs affirmant l'ordre « prioritaire » d'une violence criminelle quantitativement (« ont tué cinq fois plus ») et qualitativement (« faisant de leurs victimes des personnes sans défense ») « plus grave » que la violence policière du massacre traduit l'expression d'un travail direct de neutralisation des critiques adressées au travail policier par les défenseurs des droits humains. En effet, cette mise en scène d'une violence policière « insignifiante » ou « peu préoccupante » conduit dans certains cas à un véritable processus narratif d'« effacement » de cette dernière : moins de trois jours après le massacre de Carandiru, le commandant de la police militaire, Hermes Cruz, peut affirmer à la *Folha* que « la police militaire de São Paulo est l'une des meilleures du monde et **n'est pas violente**⁵⁴⁰ ».

(c) Héroïsation de la police militaire

Ce processus d'« effacement » de la violence policière à travers le récit médiatique des événements du 2 octobre 1992. Il s'insère dans la description du statut de « culpabilité » qualifiant les victimes du massacre. Il est également renforcé par l'adoption d'une description du personnage policier comme « héros » dans la lutte à la violence criminelle.

Le 9 octobre, la *Folha* rapporte les énoncés qui figurent sur les affiches lors d'une manifestation en appui à la police militaire : « La PM [police militaire] est la **réserve morale** de São Paulo⁵⁴¹ »; « **Peine de mort** pour les bandits »; « **Vive la Rota**⁵⁴²! Mort aux bandits!⁵⁴³ ». Le 14 octobre, le courrier du lecteur du journal *O Globo* décrit les policiers comme de « **courageux défenseurs de la société** [...] qui risquent leurs vies pour protéger le peuple de **ces assassins**⁵⁴⁴ ».

⁵⁴⁰ Traduction libre : « a PM de São Paulo é uma das melhores do mundo e que não é violenta ». « A versão da PM », *Folha de São Paulo*, 5 octobre 1992, p. 1-9.

⁵⁴¹ Traduction libre : « A PM é a reserva moral de São Paulo ». « Assembléia aprova CEI em sessão tumultuada », *Folha de São Paulo*, 9 octobre 1992, p. 1-12.

⁵⁴² La *Rondas Ostensivas Tobias de Aguiar*, principalement connue par son acronyme « ROTA », est une unité d'intervention spécialisée de la Police militaire de São Paulo et reconnue pour sa violence.

⁵⁴³ Traduction libre : « Pena de morte para os bandidos », « Viva a Rota. Morte aos bandidos ». « Tumulto marca discussão do massacre da Detenção », *Globo*, 9 octobre 1992, p. 8.

⁵⁴⁴ Traduction libre : « [...] desses corajosos defensores da sociedade [...] que arriscam a vida para proteger o povo contra os assassinos ». Maria José Costa, « Courrier du lecteur », *O Globo*, 14 octobre 1992, p. 6.

On s'insurge devant l'éventualité que ces « courageux défenseurs de la société » puissent être contraints de faire face à la justice. *O Globo* rapporte en ce sens un autre slogan de la manifestation en faveur de la police militaire, interpellant cette fois-ci directement les représentants politiques : « Gouvernants, vous voulez quoi? Le **travailleur prisonnier** ou le bandit dans la rue ?⁵⁴⁵ ». Cette description du caractère héroïque du travail policier à Carandiru est énoncée comme réponse implicite au discours de défense des droits humains qui « condamne » la violence policière du massacre et exige l'intervention de la justice telle que le démontre la formation d'un front commun d'organismes de défense des droits humains dans le cadre duquel l'Évêque de São Paulo, Angélico Bernardino, souligne « l'attitude criminelle de l'État qui doit être tenu responsable de cet homicide collectif » et où le philosophe Roberto Romano évoque qu'il est inacceptable que le « [le secrétaire de la sécurité publique] traite d'irresponsables ceux qui dénoncent l'action policière⁵⁴⁶ ».

Ce processus d'héroïsation du policier constitue un renversement du discours des droits humains : au lieu de voir dans les détenus du pavillon 9 des victimes d'abus policiers devant faire face à la justice, le récit sécuritaire attribue à ces mêmes détenus le statut de « coupables » et aux policiers auteurs du massacre celui de « victimes ». Ce renversement du statut des « coupables » et des « victimes » de la violence policière surgit encore aujourd'hui dans la couverture médiatique des suites judiciaires du massacre; en 2014, l'avocat représentant les policiers militaires accusés, Celso Vendramini, affirme devant le juge que « ces hommes [policiers] qui **devraient recevoir hommage** pour avoir eu le courage d'entrer là [Carandiru], sont assis sur le banc des **accusés!**⁵⁴⁷ ».

Nous avons ici tenté de rassembler une série d'énoncés d'autorités et de « lecteurs » qui, dans les semaines qui suivirent le massacre de Carandiru, ont circulé à travers les articles

⁵⁴⁵ Traduction libre : « Governantes, vocês querem o que ? Trabalhador preso ou bandido na rua ? ». « Tumulto marca discussão do massacre da Detenção », *O Globo*, 9 octobre 1992, p. 8.

⁵⁴⁶ Traduction libre : « uma atitude [...] criminosa do Estado, que deve ser responsabilizado por esse homicídio coletivo »; « ele (o secretário) acusa de levianos os que denunciam os atos da polícia ». Gilberto Nascimento, « Deputado quer CPI para apurar o caso », *Folha de São Paulo*, 5 octobre 1992, p. 1-13.

⁵⁴⁷ Traduction libre : « Aqueles homens, que deveriam ser homenageados por ter tido a coragem de entrar lá, estão sentados no banco dos réus ». Marina Gama Cubas et Reynaldo Turillo Jr., « "PMs deveriam ser homenageados", diz defesa no júri do Carandiru », *Folha online*, 2 avril 2014. En ligne: <http://www1.folha.uol.com.br/cotidiano/2014/04/1434742-pms-deveriam-ser-homenageados-diz-defesa-no-juri-do-carandiru.shtml>

d'information et le courrier du lecteur dans les grands journaux brésiliens. Cette mise en scène des articles d'information et des des opinions de lecteurs par les journaux permet de dévoiler les contours d'un récit médiatique attribuant un sens particulier aux événements de Carandiru. En dialogue implicite ou explicite avec d'autres discours, en particulier celui se portant à la défense des droits humains, le récit des événements de Carandiru que nous avons ici exposé laisse place à une légitimation de l'intervention policière en insérant les violences (policières et criminelles) au sein d'un ordre séquentiel (la violence criminelle précède, provoque et justifie la violence policière) et une opération descriptive qualifiant les détenus assassinés de « coupable » et les policiers militaires de « héros ». Sur la base de ces éléments, ainsi qu'à l'aide du modèle actantiel de Greimas, il est possible d'approfondir l'analyse de la structure de ce récit orienté par une « quête » centrale et dont la dynamique est définie par la relation entre ses « actants ».

ii. Analyse actantielle du récit

L'analyse du dialogisme au sein de l'espace médiatique permet de cibler l'identité d'un récit du « Massacre de Carandiru » qui se constitue dans un rapport polémique avec le discours de défense des droits humains. Il instaure son propre espace d'énonciation à partir de cette relation polémique où sa visée réfutative intense et son caractère disqualifiant du discours de défense des droits humains lui permettent d'adopter une identité inverse à celle-ci : la « victime » devient le policier plutôt que le détenu assassiné, la « violence criminelle » devient un thème prioritaire cherchant à autoriser l'effacement de celui de la violence policière et finalement ce travail permet de renverser la « culpabilité » de la police pour lui accorder le statut de « héros ». L'analyse actantielle permet d'ajouter à cette scène de parole la structure générale d'un récit (sécuritaire) qui prend forme dans l'espace médiatique et définit un ensemble d'acteurs déterminés par des rôles (sujet, opposant, adjuvant, bénéficiaire, etc.) et dont la visée est d'imposer un sens à un « monde à signifier ».

(a) L'institution d'une quête : la lutte contre l'impunité des criminels

Rappelons dans un premier temps les rôles de *sujet* et d'*objet* dans la dynamique de l'analyse structurale du récit. Greimas pose que la dynamique fondamentale d'un récit résulte d'un certain manque (soit aliénation, soit perturbation), qui fait que l'harmonie (le contrat ou l'ordre) se voit menacée dans son existence même. Au centre de cette dynamique se trouve un sujet (héros) orienté vers un objet qui fait défaut (désir) : sujet et objet se définissent l'un par rapport à l'autre sur un axe « qui sera manifesté sous sa forme à la fois pratique et mythique de la "quête"⁵⁴⁸ ». Un exemple classique : le « prince » (sujet) dont la quête est de « délivrer la princesse » (objet). Le sujet se trouve chargé de transformer un état (capture de la princesse), de « faire être » une harmonie qui relève de sa jonction à l'objet manquant. C'est dans le but de décrire adéquatement l'orientation polémique de nombreux récits que Greimas introduit la possibilité d'opposer au sujet un « anti-sujet » désireux d'acquiescer un « anti-objet »⁵⁴⁹. Dans le cas de l'analyse politique de discours, il faut toutefois éviter de définir l'anti-sujet en fonction de l'adversaire « réel » du sujet, mais plutôt en fonction de ce que le discours analysé institue comme « anti-sujet » (l'adversaire tel que l'acteur du récit le perçoit) et comme « anti-objet » (ce que l'acteur croit que l'adversaire veut).

Dans le cas du récit sécuritaire analysé, cet « état à transformer » est celui du sentiment d'insécurité assimilée à l'« impunité » des criminels et délinquants. Tel que nous l'avons exposé au début de ce chapitre-ci, l'augmentation des indices de criminalité au tournant des années 1980 fait émerger un ensemble de préoccupations sécuritaires qui, au niveau des politiques de sécurité publique, seront exprimées à travers l'approche « répressive » des gouvernements Quéricia et Fleury afin de pallier à l'image d'une impunité grandissante de la criminalité. Dans son discours d'entrée en fonction de 1987, le gouverneur Quéricia (PMDB, 1983-1986) exprimait déjà un rapport de causalité entre un État trop peu actif dans la répression à la criminalité (attribué à son prédécesseur) et l'augmentation de cette dernière. En effet, c'est d'abord en posant que « la croissance alarmante des indices de criminalité [...] est facteur d'une intranquillité croissante pour la population [et que] devant le désarroi du citoyen face à la violence, l'État est vu par l'opinion

⁵⁴⁸ Algirdas Greimas, *Du sens, Essais sémiotiques, op. cit.*, p. 176-177.

⁵⁴⁹ Nicole Everaert-Desmedt, *La sémiotique du récit, op. cit.*, 324p.

publique comme co-responsable de cette "barbarie urbaine" », qu'il propose ensuite son programme politique de « tolérance zéro » en soutenant que « la fermeté et la détermination dans la répression du crime est la condition nécessaire à une vie sociale libre de l'oppression de la peur⁵⁵⁰ ».

Désignant l'absence de sanction juste, l'« impunité » oriente de manière implicite la relation dialogique qu'entretient le récit sécuritaire des événements de Carandiru avec le discours de défense des droits humains. En effet, durant les semaines qui suivirent le massacre, si la dénonciation explicite de l'« impunité » est monopolisée dans les grands journaux par les interventions qui se portent à la défense des droits humains et exigent que les policiers responsables du massacre soient soumis à la justice, le récit sécuritaire des mêmes événements fait de « l'impunité des criminels » ce que Greimas nomme l' « anti-objet » de la quête qui, lui, définit par un « effet miroir » son objet réel : la « punition » des criminels (figure 8).

L'importance que revêt, au sein de l'imaginaire pénal, le spectre de « l'impunité des criminels » peut être illustrée lorsque le 4 octobre 1992, deux jours après la nuit meurtrière du 2 octobre, la presse révèle la version officielle de la police militaire : un appel à contenir « un plan de fuite⁵⁵¹ » de criminels est énoncé comme argument appelé à légitimer la plus violente intervention policière au sein du système carcéral brésilien. Le 6 octobre, la *Folha* rapporte que le secrétaire de la sécurité publique, Campos, confirme avoir été informé d'un plan de fuite des détenus⁵⁵². Pour faire sens, l'inadéquation apparente entre l'objectif visé (contrer un plan de fuite) et les moyens utilisés (mort de plus de 111 détenus) doit être rapporté à la menace que représente l' « impunité des criminels et délinquants » au sein du récit sécuritaire et son ancrage comme « anti-objet » dans une quête exigeant des « institutions sécuritaires plus sévères » (sujet) la « punition de la violence criminelle » (objet). Le 6 octobre, dans un dossier spécial de la *Folha* sur le « Massacre de Carandiru », on réserve un encadré évoquant que, sous Fleury au secrétariat de la sécurité publique, une intervention policière dans des conditions similaires avait provoqué

⁵⁵⁰ Traduction libre : « O crescimento alarmante dos índices de criminalidade [...] é fator de crescente intranqüilidade para a população [...] dado o desamparo do cidadão frente à violência, o estado é visto pela opinião pública como co-responsável pela "barbárie urbana". [...] firmeza e determinação na repressão ao crime é condição necessária para uma vida social liberta da opressão do medo ». Governador Orestes Quércia, *Discurso de posse*, 30 mars 1987, p. 3.

⁵⁵¹ Claudio Julio Tognolli, « Polícia diz que havia plano de fuga », *Folha de São Paulo*, 4 octobre 1992, p. 1-15.

⁵⁵² « "Não vi armas de fogo com os detentos" », *Folha de São Paulo*, 6 octobre 1992, p. 1-15.

en 1987 la mort de plus de 29 détenus : on précise que le gouverneur avait alors justifié l'action policière en parlant d'une « tentative de fuite⁵⁵³ ». Cet argument rhétorique brandissant la menace de l' « impunité » sur la base de la figure du faux dilemme – ou permettre la fuite de détenus, ou assassiner 111 d'entre eux – est également énoncé le 10 octobre dans une lettre du courrier du lecteur de la *Folha* : « l'unité [policière] a été appelée à contenir une émeute dans le pavillon 9. [...] Que devait faire cette unité [policière] ? Battre en retraite et permettre la **fuite** de masse ?⁵⁵⁴ ».

La « punition des criminels », en tant qu'« objet » qui structure la quête du récit sécuritaire, oriente les procédés descriptifs qualifiant le policier militaire de « héros » et mettant en forme le statut de « culpabilité » de leurs victimes. En effet, ces opérations descriptives du récit peuvent être perçues comme forme de radicalisation du message de « fermeté » et de « sévérité » ayant orienté près de six années de politiques de sécurité publique des administrations Quéricia et Fleury. C'est en effet ce qu'indique le témoignage de l'ex-Secrétaire de la sécurité publique sous Montoro, Eduardo Muylaert, lorsqu'il céda le département à son successeur sous l'administration Quéricia, Antônio Fleury⁵⁵⁵ :

Ce que j'ai dit à Fleury lorsque je lui ai remis le département [de la sécurité publique] c'est la chose suivante : "Fleury, attention à ton langage!. [...] Si tu dis qu'il est nécessaire de respecter les droits humains uniquement des bons citoyens et qu'il faut agir de manière ardue avec les bandits, ils [les forces policières] sortent et tuent ceux qu'ils veulent. Tu n'as aucun moyen de contrôler ça, à cause de ce qu'ils comprennent de ton langage"⁵⁵⁶.

En effet, comme nous l'avons exposé plus haut en matière de sécurité publique, le programme politique des administrations Quéricia et Fleury prend la forme d'une réponse aux critiques adressées au gouvernement Montoro et à son programme de « retour à l'État de droit » sur la base d'une défense des droits humains et d'un contrôle accru des actions policières. Ces « institutions sécuritaires trop clémentes », limitant l'action policière et mise sur pied

⁵⁵³ « Com Fleury, em 87, 29 morreram », *Folha de São Paulo*, 6 octobre 1992, p. 1-12.

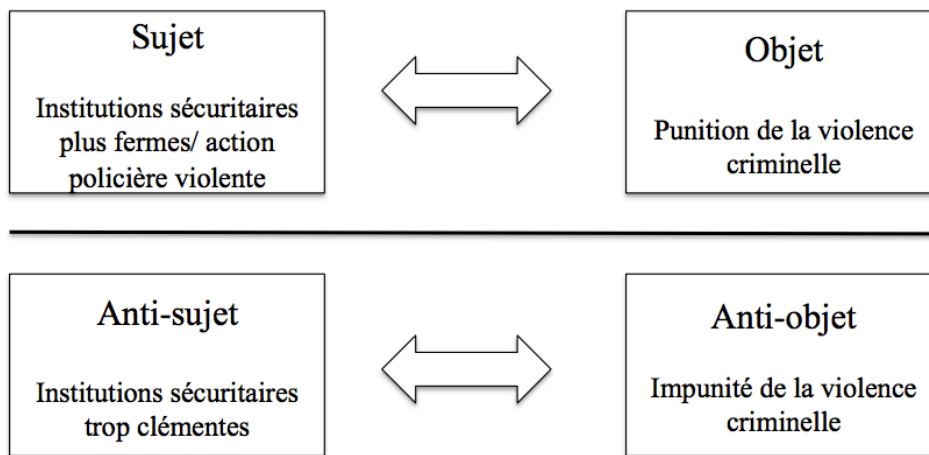
⁵⁵⁴ Traduction libre : « A tropa foi acionada para conter rebelião no Pavilhão 9. [...] O que deveria ter feito essa tropa ? Bater em retirada e permitir a fuga em massa ? ». Jorge Luiz Izar, « Courrier du lecteur », *Folha de São Paulo*, 9 octobre 1992, p. 1-3.

⁵⁵⁵ Avant d'être gouverneur de l'État de São Paulo de 1991 à 1995, Antônio Fleury est secrétaire de la sécurité publique sous le gouvernement Quéricia (1987-1990).

⁵⁵⁶ Traduction libre : « What I said to Fleury when I handed him the department was the following : "Fleury, be careful with your language!". [...] If you say that it is necessary to respect the human rights only of the good citizens and that it is necessary to act boldly with the bandits, they go out and kill whoever they want. You dont have any means to control this, because of what they understand from your language ». Teresa Caldeira, *City of Walls*, op. cit., p. 168.

parallèlement à une augmentation des indices de criminalité, renvoient à la figure de l'« anti-sujet » du récit sécuritaire. Cet « anti-sujet » se trouve à être dénoncé implicitement par Quercia lors de son discours d'entrée en fonction et est mis en rapport à l'augmentation des indices de criminalité, synonyme de l'« impunité des criminels » (anti-objet). Par effet miroir, le sujet du récit sécuritaire devient les « institutions sécuritaires plus fermes » – desquelles participe « l'action policière violente » – engagées dans la quête d'une punition des violences criminelles (objet).

FIGURE 8 : MATRICE EN MIROIR DE LA RELATION SUJET/ OBJET DANS LE RÉCIT SÉCURITAIRE



Cette relation entre sujet et objet, en constituant l'orientation fondamentale de la quête poursuivie par le récit sécuritaire des événements, projette sur l'« axe du pouvoir » les relations entre deux autres actants essentiels à la dynamique du récit : l'« adjuvant » offrant sa solidarité au « sujet » (violence policière) et l'« opposant » auquel le « sujet » doit faire face.

(b) Les rôles d'adjuvant et d'opposant

Inscrite sur l'axe du pouvoir, la relation *adjuvant* – *opposant* définit deux actants du récit qui prennent leur sens en fonction du *sujet*. L'« adjuvant » donne du pouvoir au sujet pour l'aider à atteindre son objet alors que l'« opposant » fait obstacle à sa quête. « On comprend bien que l'adjuvant et l'opposant ne [sont] que des projections de la volonté d'agir et des résistances

imaginaires du sujet lui-même, jugées maléfiques ou bénéfiques par rapport à son désir⁵⁵⁷ ». Si on appelle « opposant » toute figure qui s'oppose au pouvoir du « sujet » du récit, il ne faut pas confondre cette fonction actantielle avec celle de l' « anti-sujet ». En effet, si la présence de l' « opposant » incarne une force politique contraignante, elle demeure essentielle et constitutive de la quête du « sujet ».

Le 5 octobre 1992, en rapportant les propos du secrétaire à la sécurité publique dans un article intitulé « Le secrétaire ne sait toujours pas s'il y a eu abus [policiers] », la *Folha* affirme que « le secrétaire est principalement préoccupé à savoir comment les armes [des détenus] sont entrées dans la prison. "Cela est très grave, les responsables **devront être punis**. Non seulement il y a les problèmes de **surpopulation carcérale**, encore y a-t-il **l'entrée d'armes**"⁵⁵⁸ ». Remarquons que le connecteur « encore y a-t-il » joue dans cet énoncé le rôle de la conjonction « mais⁵⁵⁹ ». Dans ce cas, le, mais *réfutatif* (exemple : la pomme n'est pas bleue, mais rouge) récuse la légitimité de ce qu'un autre énonciateur dit ou pourrait dire (l'accent mis sur les problèmes de surpopulation carcérale par le discours de défense des droits humains). En effet, au tournant des années 1990, la question de la surpopulation carcérale se retrouve au centre des critiques adressées au système carcéral par les organismes de droits humains⁵⁶⁰. Or, ce, *mais* réfutatif n'est pas incompatible avec la fonction de ce que les linguistes distinguent comme étant un *mais* « d'argumentation » (exemple : « il est de gauche, mais intelligent »). Sous la forme « P, mais Q », le, *mais* d'argumentation pose P comme « négligeable » (problème de surpopulation carcérale) pour s'appuyer sur la force plus grande du second élément Q (l'entrée d'armes dans le milieu carcéral)⁵⁶¹. En subordonnant le problème de la surpopulation carcérale à celui du trafic d'armes en prison et à l'urgence de punir ses responsables, le secrétaire parvient à imposer un agenda sécuritaire prioritaire à celui des organismes de défense des droits humains pour lesquels,

⁵⁵⁷ Algirdas J. Greimas, *Sémantique structurale. Recherche de méthode*, op. cit., p. 170.

⁵⁵⁸ Traduction libre : « O secretário esta preocupado, principalmente, em saber como as armas entraram no presídio. "Isso é muito grave, os responsáveis terao que ser punidos. Não basta os problemas de superlotação carceraria, ainda ha a entrada de armas" ». « Secretário ainda não sabe se houve abuso », *Folha de São Paulo*, 5 octobre 1992, p. 1-9. Nous soulignons.

⁵⁵⁹ Voir, entre autres, Oswald Ducrot et coll., *Les mots du discours*, Paris : Éditions de minuit, 1980, 240p.; Dominique Maingueneau, *L'analyse du discours*, op. cit., p. 232-235.

⁵⁶⁰ Voir, entre autres, Sérgio Adorno, « Sistema penitenciário no Brasil », *Revista USP, Dossier violência*, n° 9, 1991, p. 65-78; Americas Watch Report, *Prison conditions in Brazil*, op. cit.; José Meirelles Passos, « Americas Watch : presos brasileiros vivem como gado », *O Globo*, 23 avril 1989, p. 13.

⁵⁶¹ Voir Oswald Ducrot et coll., *Les mots du discours*, op. cit.

au lendemain du massacre, l'urgence était de connaître le nombre officiel de détenus assassinés et d'obtenir une reconnaissance de l'abus policier⁵⁶².

En ce sens, le 7 octobre, la presse rapporte dans la section du courrier du lecteur l'énoncé d'un citoyen qui s'insurge contre une couverture médiatique défendant les droits humains: « chaque fois qu'il arrive des perturbations ou des émeutes dans les prisons, j'ai toujours senti que la presse prend le **parti des criminels**, par le recours à la charte des **droits humains**. **Mais** nous devons nous rappeler qu'ils [les criminels] sont **les premiers** à ne pas respecter cette charte⁵⁶³ ». Ici, le, *mais* prend la forme argumentative telle que décrite par Ducrot⁵⁶⁴ : alors qu'un élément est présenté comme nous menant à une conclusion logique (la validité des droits humains doit nous amener à conclure à leur caractère universel), le « mais » intervient de manière à introduire un nouvel élément réfutant cette conclusion logique et en proposant une nouvelle (*mais* les criminels sont les premiers à violer les droits humains et on doit donc plutôt en conclure qu'ils ne s'appliquent pas à ceux-ci).

En effet, contrairement au discours de défense des droits humains, qui prend appui sur le principe d'universalité des droits et s'efforce de défendre les droits des détenus⁵⁶⁵, le récit sécuritaire marque son altérité, non pas par un rejet définitif du thème des droits humains, mais par l'exigence d'une application *partielle* de ces derniers dans le but de défendre les « réelles victimes » de la violence (criminelle) plutôt que ses « responsables » (détenus) : la *Folha* publie le 7 octobre l'énoncé d'un lecteur demandant « où sont les **droits humains** des hommes, femmes et enfants qui sont impitoyablement assassinés par les **bandits** ? Seulement cette année, affirme-

⁵⁶² Voir, entre autres, « OAB vê "delinquência oficial" », *Folha de São Paulo*, 4 octobre 1992, p. 1-14; « Mortos na detenção podem superar 111 », *Folha de São Paulo*, 5 octobre 1992, p. 1-1.

⁵⁶³ Traduction libre : « Todas as vezes que ocorrem disturbios ou rebelioes em presidios, tenho sentido que a imprensa sempre toma o partido dos criminosos, recorendo à carta dos direitos humanos. Mas devemos nos lembrar que eles desrespeitam primeira essa carta ». Takeshi Kamieda, « Paineis do leitor », *Folha de São Paulo*, 7 octobre 1992, p. 1-3.

⁵⁶⁴ Oswald Ducrot *et coll.*, *Les mots du discours*, *op. cit.*, p. 97.

⁵⁶⁵ Au sujet des articles de presse suite au massacre, voir Filberto Nascimento, « Deputado quer CPI para apurar o caso », *Folha de São Paulo*, 5 octobre 1992, p. 1-13; « OAB vê delinquência oficial », *Folha de São Paulo*, 4 octobre 1992, p. 1-14. Au sujet du discours général des droits humains des détenus, voir, entre autres, Amnistie internationale, *Brasil : Tortura e Execuções Extra-Judiciais nas Cidades Brasileiras*, *op. cit.*; Americas Watch Committee, *Prison conditions in Brazil*. New York: Americas Watch Committee, 1989, 40p.

t-il, le nombre de **victimes** dépasse certainement 200⁵⁶⁶ ». Le nombre 200 est ici la marque d'une comparaison quantitative des violences (criminelles et policières) alors qu'au lendemain du massacre, les organismes de défense des droits humains font circuler un nombre de victimes pouvant dépasser 111 (nombre officiel) et atteindre 280⁵⁶⁷. Le 11 octobre, la presse rapporte une manifestation en soutien à l'intervention des policiers militaires à Carandiru et, invités par certains députés, « allant à la rue pour protester contre ce qu'ils appellent les **droits humains pour assassins**⁵⁶⁸ ». Deux jours plus tard, on rapporte l'énoncé mis en valeur par les partisans d'une importante équipe de football de São Paulo: « Où est le **droit** des **victimes** des bandits ? Nous sommes avec la PM [Police Militaire]⁵⁶⁹ ». En effet, dans un rapport dialogique avec le discours de défense des droits humains où sont dénoncés la violence et les abus policiers, le discours sécuritaire attribue aux « droits humains » le rôle actantiel d'opposant. Tel qu'illustré le 17 octobre 1992 par un slogan rapporté par la presse lors d'une manifestation en appui à la police militaire, dans la quête d'une lutte contre l'impunité des criminels, « le défenseur de bandits est un bandit de plus dans la ville⁵⁷⁰ ».

Ainsi, au sein du discours sécuritaire, le syntagme des « droits humains » obtient le rôle actantiel d'« opposant » : contrairement à l'« anti-sujet », les droits humains ne signalent pas directement la perte du « sujet » du récit (violence policière), mais agissent comme obstacle à sa mission lorsqu'ils sont revendiqués de manière « extensive », c'est-à-dire de manière à défendre les droits des détenus plutôt que des victimes de la violence criminelle.

Au niveau de la détermination du rôle actantiel d'« adjuvant », le récit sécuritaire met en scène un appui populaire⁵⁷¹ offrant un soutien au « sujet » du récit (la violence policière) dans

⁵⁶⁶ Traduction libre : « Onde estão os direitos humanos dos homens, mulheres e crianças que são impiedosamente assassinados pelos bandidos ? O número de vítimas com certeza é mais de 200 apenas este ano ». Carlos R. Xavier, « Panel do leitor », *Folha de São Paulo*, 7 octobre 1992, p. 1-3.

⁵⁶⁷ « Mortos na detenção podem superar 111 », *Folha de São Paulo*, 5 octobre 1992, page titre.

⁵⁶⁸ Traduction libre : « foram as ruas protestar contra o que eles chamam de direitos humanos para assassinos ». « Ideologia de "justiceiro" sai das sombras », *Folha de São Paulo*, 11 octobre 1992, p. 4-4.

⁵⁶⁹ Traduction libre : « Onde está o direito das vítimas dos bandidos ? Estamos com a PM ». « Políticos querem apoio de torcidas à PM », *Folha de São Paulo*, 13 octobre 1992, p. 3-2.

⁵⁷⁰ Traduction libre : « Defensor de bandido é mais um bandido na cidade ». « Assembléia aprova CPI sob vaia do plenário », *Folha de São Paulo*, 17 octobre 1992, p. 1-13.

⁵⁷¹ La mise en scène d'un appui populaire aux méthodes violentes de la police peut être remarqué dès 1982, en réaction au programme politique de Montoro visant à contrôler la violence policière ; Niomar Cirne Bezerra, ex-commandant de la Rota, affirmait dans la *Folha* son opposition aux réformes de l'institution policière envisagées par

l'atteinte de l' « objet » de la quête (lutte contre l'impunité de la violence criminelle). La *Folha* du 8 octobre publie un sondage indiquant que le tiers de la population « appuie sans réserve » l'action de la police militaire dans les événements de Carandiru. Un encadré est réservé aux propos de deux députés étatiques, Afanázio Jazadji (Partido da Frente Liberal) et Conte Lopes (Partido Democrático Social), suggérant un appui populaire supérieur aux résultats du sondage: le premier, également radiodiffuseur, précise que plus de 88% de ses auditeurs appuient la police militaire à Carandiru alors que le second laisse entendre que cet appui devrait être en réalité beaucoup plus répandue si ce n'était pas du fait que « [la presse] ne défend que les **bandits**⁵⁷² ».

Si, au Brésil, les défenseurs des droits humains dénoncent depuis les années 1980 les abus policiers dont sont victimes les habitants des quartiers populaires⁵⁷³, le récit sécuritaire inclut les familles des détenus assassinés ainsi que les résidents des quartiers paupérisés au sein de l'appui populaire à l'action policière violente que met en scène le récit sécuritaire. Le 11 octobre, la *Folha* titre « La devise "le bandit doit mourir" est défendue **même** par les parents de prisonniers morts dans le massacre⁵⁷⁴ ». Dans cet énoncé, l'adverbe « même » marque une gradation dans un type d'interaction discursive – l'argumentation – visant à modifier l'état des convictions d'un sujet. En effet, il s'agit d'une accentuation de la proposition selon laquelle la devise de l'action policière violente – « le bandit doit mourir » [*bandido tem que morrer*] – se trouve partagée par la population alors que même les proches des détenus assassinés – formes de « victimes » collatérales du massacre – se trouveraient à appuyer cette dernière. Quelques jours auparavant, dans un article intitulé « Fleury appuie l'action de la PM [police militaire] », les journalistes attribuent au gouverneur Fleury des propos adressés au secrétaire du gouvernement, Cláudio Alvarenga : « mon employée [domestique], qui est du **peuple**, approuve [l'action policière du 2

Montoro en soutenant que « la Rota est adorée dans la périphérie et détestée par les intellectuels de classe moyenne ». Moins d'un an avant le massacre de Carandiru, le commandant de la Rota soutenait dans le même sens que « dans la périphérie, la Rota est considérée comme l'ange gardien de la population ». Dácio Nitrini et Valmir Salaro « Rota, entre o ódio e o amor », *Folha de São Paulo*, 10 octobre 1982, p. 1; « Polícia militar mata mais de mil em 91 e bate record », *Folha de São Paulo*, 10 décembre 1991, p. 4-3.

⁵⁷² « Um terço apóia a ação da polícia no Carandiru », *Folha de São Paulo*, 8 octobre 1992, p. 1-12.

⁵⁷³ Voir à ce sujet Paulo Sérgio Pinheiro, Eduardo A. Izumino et Maria Cristina Jakimiak Fernandes, « Violência Fatal: Conflitos Policiais em São Paulo (1981-1989) », *Revista USP, Dossiê Violência*, n° 9, 1991, p. 95-112; « Negros são maioria dos mortos », *Folha de São Paulo*, 10 décembre 1991, p. 4-3; Amnistie internationale, *Brazil. Impunity and the law : The killing of street children in Rio de Janeiro*, AMR 19/92/05, *op. cit.*

⁵⁷⁴ Traduction libre : « Lema do bandido tem que morrer é defendido até por parentes de presos mortos no massacre da Detenção ». « Ideologia de "justiceiro" sai das sombras », *Folha de São Paulo*, 11 octobre 1992, p. 4-4.

octobre]⁵⁷⁵ ». Ce soutien populaire à l'action policière à Carandiru est mis en scène par le récit sécuritaire comme « adjuvant » offrant une aide au « sujet » du récit (violence policière) dans sa quête d'une lutte contre l'impunité des criminels et délinquants.

(c) Structure actantielle du récit sécuritaire des événements de Carandiru

Par l'examen des énoncés qui circulent dans la presse écrite dans les semaines qui suivirent le massacre de Carandiru et qui contribuent à mettre en forme l'événement, à lui donner un sens et à le mettre en rapport dialogique avec le discours de défense des droits humains, il devient possible de saisir et d'illustrer, au-delà du « contenu » explicite de chacun des articles d'information pris séparément, l'organisation générale « implicite » d'un récit sécuritaire du massacre. La figure 9 démontre cette organisation générale de récit centré autour d'« actants » et d'une « quête » dont l'effet est de légitimer l'intervention policière à Carandiru et ses 111 morts sur la base d'une lutte pour le sens de l'« impunité ».

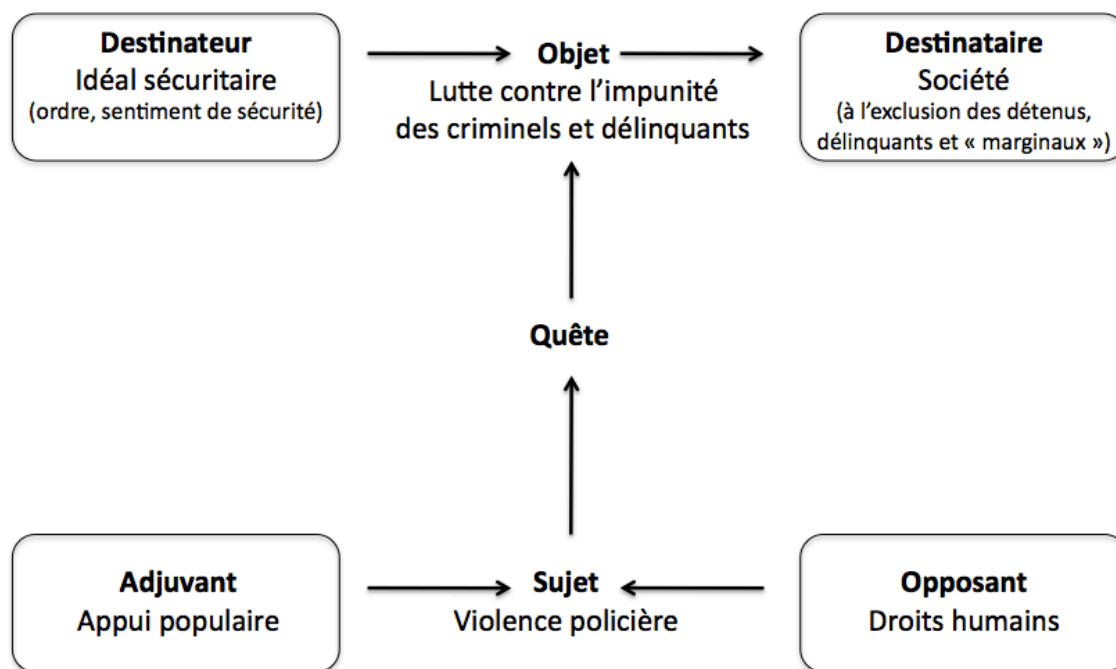
Rappelons que, posé comme conscience morale universelle, le « destinataire » communique au « sujet » la quête à accomplir, mais aussi l'ensemble des valeurs mises en jeu dans le récit. Dans le cas analysé, ces valeurs sont représentées par l'idéal sécuritaire qui agit en tant que « destinataire » du récit. C'est cet idéal qui se trouvait exprimé en 1987 dans le discours d'entrée en fonction du gouverneur Quéricia où, dénonçant l'insécurité provoquée par une « croissance alarmante des indices de sécurité » qu'il assimile à un état de « barbarie urbaine », il annonçait que « la fermeté et la détermination dans la répression du crime [étaient] la condition nécessaire à une vie sociale libre de l'oppression de la peur⁵⁷⁶ ». Devant les statistiques criminelles qui exposent une vie perpétuellement menacée de mort violente par une forme de « barbarie », cet idéal représente une affirmation de l'État qui s'exprime essentiellement à travers ses fonctions policières et pénales. En effet, par les opérations descriptives qualifiant les principaux personnages du récit (criminels / détenus, policiers), on met de l'avant l'insécurité, la « peur »

⁵⁷⁵ Traduction libre : « minha empregada, que é povo, aprovou ». Emanuel Neri, Luís Henrique Amaral, « Fleury apóia ação da PM », *Folha de São Paulo*, 7 octobre 1992, p. 1-12.

⁵⁷⁶ Governador Orestes Quéricia, *Discurso de posse*, 30 mars 1987, p. 3.

face aux « barbaries faites par ces monstres⁵⁷⁷ »; la *Folha* diffuse régulièrement les propos du député Afanazio Jazadji (PFL) qui affirme croire en « l'action légitime de la police militaire » justifiée par la violence criminelle faisant en sorte que « les morgues de São Paulo reçoivent entre cinq et six morts violentes par jour⁵⁷⁸ »; une manifestation de soutien à l'action de la police à Carandiru scande que « la Police militaire est la réserve morale de São Paulo⁵⁷⁹ ». Le « destinataire », bénéficiaire de la quête transmise par le « destinataire » dans le modèle actantiel de Greimas, est représenté par une « société libérée de l'oppression de la peur⁵⁸⁰ ».

FIGURE 9 : MODÈLE ACTANTIEL APPLIQUÉ AU RÉCIT SÉCURITAIRE DES ÉVÉNEMENTS DE CARANDIRU



⁵⁷⁷ « [...] tem medo de revelar o nome completo porque mora ao lado da favela heliopolis e ja viu barbaridades feitas pelos monstros. Eles sao assassinos, bandidos e estupradores. São uns monstros ». « Um terço apóia ação da policia no Carandiru », *Folha de São Paulo*, p. 1-12.

⁵⁷⁸ « Os necrotérios de São Paulo recebem entre cinco e sete pessoas mortas violentamente todos os dias. Acredito na ação legítima da PM [...] ». « Repercussão », *Folha de São Paulo*, 14 novembre 1992, p. 3-1.

⁵⁷⁹ « A PM é a reserva moral de São Paulo ». « Assembléia aprova CEI em sessão tumultuada », *Folha de São Paulo*, 9 octobre 1992, p. 1-12.

⁵⁸⁰ Governador Orestes Quércia, *Discurso de posse*, 30 mars 1987, p. 3.

Investi d'une quête de lutte contre l'impunité des criminels et délinquants, le récit sécuritaire met de l'avant le maintien de l'ordre au détriment du respect des droits fondamentaux des individus. En effet, par son rapport dialogique au discours de défense des droits humains, ce récit soumet le principe d'universalité des droits à un impératif sécuritaire refusant de concevoir les victimes de la violence policière comme détenteurs de droits. La *Folha* nous informe le 13 octobre du travail de politiciens visant à obtenir un appui des groupes de partisans de soccer en faveur de l'action policière de Carandiru et souligne l'énoncé figurant sur la bannière d'un de ces groupes lors d'une partie de l'équipe Palmeiras : « Où est le droit des victimes des bandits ? Nous sommes avec la PM [police militaire]⁵⁸¹ ». Cette exigence de défendre le « droit des victimes de la violence criminelle » avant celui des « victimes de la violence policière » est également exprimée le lendemain où l'auteur d'une lettre du courrier du lecteur publiée dans le journal *O Globo* dit « être révoltée de voir la presse (nationale et internationale) défendre aussi fortement les droits humains de monstres comme ceux-ci [détenus assassinés à Carandiru]⁵⁸² ». La fonction d'« opposant » réservée aux droits humains dans le récit sécuritaire des événements de Carandiru révèle cette conception « restrictive » ou « exclusive » de la société dans son rôle de « destinataire » (bénéficiaire) dans la quête d'une lutte contre l'impunité des criminels et délinquants.

À travers ce récit sécuritaire est mis en évidence un processus social complexe de signification de la violence et de la pénalité. On y illustre également un type de rapport – sécuritaire – entre l'État et le citoyen en période démocratique : s'exprimant essentiellement par ses institutions répressives, le premier se trouve dans l'urgence de garantir les libertés (sentiment de sécurité) du second, identifié avant tout comme « victime » de la violence criminelle plutôt que de manière inclusive et universelle. En effet, le niveau inédit de violence policière sous les administrations Quercia et Fleury, le « Massacre de Carandiru », l'élection subséquente comme député étatique du colonel militaire responsable de l'opération policière (Ubiratan Guimarães, Partido da Social Democracia Brasileira, 2002-2006) et le délai de plus de 21 ans avant les

⁵⁸¹ Traduction libre : « Onde esta o direito das vítimas dos bandidos ? Estamos com a PM ». « Políticos querem apoio de torcidas a PM », *Folha de São Paulo*, 13 octobre 1992, p. 3-3.

⁵⁸² Traduction libre : « fico revoltada de ver a imprensa (nacional e intrnacional) defender tão veementemente os direitos humanos de monstros como esses ». Maria José Costa, « Courrier du lecteur », *O Globo*, 14 octobre 1992, p. 6.

premières condamnations de responsables du massacre en 2013 n'auraient pu être possibles sans l'existence de significations sociales cherchant à légitimer l'action policière violente et les abus des droits humains qu'elle peut entraîner. L'analyse actantielle du récit sécuritaire donnant sens au « Massacre de Carandiru » permet ainsi de comprendre, sur la base d'un exemple empirique, les implications politiques réelles qu'entraînent certaines des significations sociales instituées de la punition et de la violence dans le contexte du retour à la démocratie.

5.3 Conclusion

La transition démocratique au tournant des années 1980 traduit au Brésil un potentiel de changement et le renouveau d'une lutte pour les droits. En effet, la période de libéralisation du régime autoritaire sous Ernesto Geisel (1974-1979) inaugure une ouverture progressive des institutions de la dictature. Bien que limité et dirigé par le gouvernement militaire, ce processus d'ouverture se prolonge sous la gouverne du dernier président militaire, João Figueiredo (1979-1985), entre autres par la tenue des premières élections démocratiques de gouverneurs depuis 1965. L'élection du premier gouvernement civil en 1985 (Tancredo Neves, PMDB), la constitution démocratique de 1988 et le retour de l'élection présidentielle directe en 1989 permettent selon certains de clore ce cycle de transition accompagné de mobilisations massives (*Diretas Já*) et d'une renaissance des mouvements sociaux (syndicalisme, mouvements des travailleurs ruraux sans terre, etc.). Toutefois, si les mécanismes de la démocratie représentative, la liberté de presse, de parole et d'assemblée sont graduellement instaurés et retrouvent une certaine légitimité, ils demeurent dans les faits soumis à une violence policière accrue qui, s'abreuvant de politiques de sécurité publique plus répressives, autorise de nouveaux types de violations des droits humains. En effet, comme le souligne le politologue Ron Ahnen, une lutte contre la hausse des indices de criminalité cautionne dans certains cas l'abus policier et la violation des droits humains de populations marginalisées⁵⁸³ d'une manière qui diffère des violations commises antérieurement sous la dictature : « les cibles [des violations des droits humains] ne sont plus des acteurs politiques de classe moyenne, [mais] sont plutôt des membres

⁵⁸³ Paulo Sérgio Pinheiro, « Démocratie et État de non-droit au Brésil : analyse et témoignage », *op. cit.*

des secteurs subalternes de la société, ciblés par leur statut socio-économique et leur prétendue participation à la criminalité⁵⁸⁴».

Dans ce processus contradictoire d'ouverture et de fermeture aux droits, la question pénale se retrouve au coeur des nouvelles orientations donnant forme à la relation entre l'État et le citoyen. En effet, au lendemain du règne du régime militaire au Brésil, l'« impunité » à la fois devient symbole de la « victoire de la démocratie » – lorsqu'il s'agit, par exemple, de dénoncer et de lutter contre l'impunité des autorités politiques et militaires tel l'on démontré l'administration Montoro (1983-1987) ou le vaste mouvement de protestation exigeant l'*impeachment* du président élu (1992) – et, de manière contraire, d'une répression policière et pénale plus sévère, voire plus violente contre les populations marginalisées – lorsqu'il est question de réclamer des institutions sécuritaires « plus dures » (administrations Quercia et Fleury) et de légitimer certains abus des droits humains au nom d'une lutte contre l'impunité des criminels et délinquants (récit sécuritaire des événements de Carandiru).

L'étude du fonctionnement du récit sécuritaire des événements de Carandiru permet d'exposer l'institution et la diffusion d'un sens particulier de l'« impunité ». Mis en rapport avec le contexte d'une insécurité grimpante, cette « impunité » diverge de celle mise de l'avant dans le discours de défense des droits humains et s'éloigne de l'idéal démocratique d'universalité des droits. En effet, par ce récit, les institutions juridiques et répressives conformes au respect des droits humains et aux exigences de l'État de droit sont jugées trop « clémentes » et incapables de punir efficacement les délinquants. Au-delà de la question d'une opposition entre les politiques de sécurité publique de Montoro (1983-1987) et celles plus répressives des administrations Quercia (1987-1991) et Fleury (1991-1995), l'analyse actantielle de ce récit sécuritaire permet de noter la dimension sociale, voire imaginaire de cette lutte pour le sens de l'impunité : c'est paradoxalement le récit d'une quête contre l'« impunité » des criminels qui parvient à justifier de nouvelles violations des droits humains en contexte démocratique. Cette forme d'« imaginaire

⁵⁸⁴ Traduction libre : « the targets of such acts are no longer middle class partisan players in the political arena [but instead] the victims of today's human rights abuse are commonly members of the subaltern sectors of society, targeted by their socio-economic status and their alleged involvement with crime [...] ». Ron Ahnen, « Between Tyranny of the Majority and Liberty : The Persistence of Human Rights Violations under Democracy in Brazil », *Bulletin of Latin American Research*, vol. 22, n° 3, juillet 2003, p. 322.

pénal de l'impunité » dévoile à travers l'exemple de ce récit l'emprise que les significations sociales peuvent avoir sur la « réalité » de la transition démocratique au Brésil.

Si ces nouvelles formes de violations des droits humains ciblent de manière particulière les secteurs subalternes d'une société brésilienne fortement inégalitaire au moment de la transition⁵⁸⁵, l'élection à la présidence du Parti des travailleurs (PT) en 2002 permet l'accès à la présidence de Luiz Ignacio da Silva – dont les origines extrêmement modestes et le passé syndicaliste en font l'une des principales figures de la « gauche latino-américaine » – et ouvre de nouveau une perspective de changement par la promesse d'une réduction des inégalités sociales et de promotion des droits humains. Le prochain chapitre se penche ainsi sur une analyse du contexte pénal au moment du premier mandat du PT (2002-2006) afin de retracer les significations sociales de la peine et de la violence qui donnent forme à ce nouveau moment de « transition ».

⁵⁸⁵ La Banque Mondiale mesure pour l'année 1990 un coefficient de Gini de 60,5 au Brésil, indiquant l'un des pays les plus inégalitaires au monde. Source : <http://donnees.banquemondiale.org/pays/bresil>

CHAPITRE VI

LULA, NOUVELLES PERSPECTIVES DE CHANGEMENT ET ANALYSE DES « CRIMES DE MAI » (2002-2006)

En 2002, pour la première fois depuis quarante-deux ans, et pour la seconde fois seulement dans l'histoire du Brésil, un président démocratiquement élu recevra le pouvoir des mains d'un autre président démocratiquement élu. L'arrivée au pouvoir de Luís Inácio Lula da Silva (Lula) à la tête du Parti des Travailleurs (PT) symbolise la fin d'une époque commencée il y a plus de deux décennies dans le contexte de la transition démocratique. En effet, ce triomphe électoral suscite l'espoir d'un Brésil enfin gagné par les idéaux de justice sociale. Depuis sa création en février 1980, le PT a été de tous les combats pour l'extension de la protection sociale et juridique, l'accès à la citoyenneté des milieux populaires, la réforme agraire et les droits des femmes, des mineurs, des Noirs et des Indiens. En effet, les dirigeants du PT se sont toujours employés à tenir un langage téléologique qui dessinait une société juste en gestation; leur victoire les place devant leur ambition toujours affirmée de réaliser une société juste en assurant la pleine participation des milieux populaires aux processus politiques⁵⁸⁶.

Parmi ces processus politiques, celui de la sécurité publique se révèle central aux préoccupations du gouvernement Lula qui se retrouve à la tête, non seulement de l'un des pays les plus inégalitaires au monde, mais aussi de l'un des plus violents en termes d'homicides⁵⁸⁷. À partir du constat selon lequel les quartiers paupérisés et ses jeunes habitants noirs sont les premières victimes de la violence criminelle et policière⁵⁸⁸, Lula entreprend une réforme de la sécurité publique dont le principal objectif est la protection des populations marginalisées et

⁵⁸⁶ *Manifesto de fundação do PT*, approuvé par le Mouvement Pró-PT le 10 février 1980 au Colégio Sion (São Paulo), et publié dans le *Diário Oficial da União* le 21 octobre 1980. En ligne : <https://www.pt.org.br/wp-content/uploads/2014/04/manifestodefundacaopt.pdf>

⁵⁸⁷ Lula prend le pouvoir en 2003, année où le taux d'homicides est de 51,043 pour 100 000 habitants. Source : Núcleo de Estudos da Violência, Université de São Paulo, nevusp.org.

⁵⁸⁸ En 2002, le taux d'homicides pour les Blancs est de 20,6 pour 100 000 habitants alors qu'elle est de 34,1 pour les Noirs. Source : Julio Jacobo Waiselfisz, *Mapa da violência 2012. A cor dos homicídios no Brasil*, Gouvernement du Brésil : Brasília, 2012, 39p.

l'institution de pratiques policière vouées à la protection des droits humains⁵⁸⁹. Ce premier mandat du gouvernement Lula (2002-2006) prend toutefois fin sur l'un des plus importants épisodes de violence depuis le « Massacre de Carandiru », analysé au chapitre précédent.

L'événement connu sous le nom des « Crimes de mai » de 2006 fait ainsi 439 morts par arme à feu en moins de deux semaines à São Paulo (12 au 21 mai). Cette violence est d'abord attribuée à une vague d'attentats contre les forces policières qui est perpétrée à partir du 12 mai 2006 par le crime organisé (*Primeiro comando da capital* – PCC) ainsi qu'à la répression policière qui s'ensuivit. Selon le rapport de la Commission spéciale sur les « Crimes de mai » 2006, mis en place par le gouvernement fédéral⁵⁹⁰ et chapeauté par le Secrétariat des droits humains, la police militaire est à l'origine d'une violente répression au sein des quartiers paupérisés et répond à une logique de « représailles » : « la police a alors mis en pratique une "vague de réponse" à ces attaques [du crime organisé]. Ces "représailles", perpétrées par des agents étatiques et groupes d'extermination, ont été marquées par une violence exacerbée, des exécutions sommaires, des massacres, des centaines d'homicides et de plusieurs disparitions⁵⁹¹ ». Ces événements remettent en doute la capacité du gouvernement Lula à « démocratiser » la question de la sécurité publique. Le récit de ces événements qu'offre la presse nous replonge dans l'imaginaire d'une lutte contre l'impunité qui surgit à nouveau comme terrain de légitimation de la violence policière. Il agit dans ce cas-ci comme condition de possibilité de l'une des plus violentes « représailles » des forces de l'ordre au sein des quartiers populaires, réputés abriter les groupes criminels.

⁵⁸⁹ Antonio Carlos Biscaia (dir.), *Projeto Segurança Pública para o Brasil*, Instituto Cidadania, 2002, 100p.

⁵⁹⁰ Résolution n° 16/2012.

⁵⁹¹ Traduction libre : « A polícia então promoveu uma "onda de resposta" a esses ataques. Este "revide", perpetrado por agentes estatais e e grupos de extermínio, foi marcado pela violência exacerbada, execuções sumárias, chacinas, centenas de homicídios e diversos desaparecimentos ». Comissão Especial do CDDPH criada pela Resolução n° 16/2012. *Relatório sobre os crimes de maio 2006*, Brasília : Presidência da República/ Secretário dos Direitos Humanos, 2012, p.2.

6.1 Le triomphe électoral de Lula

Figure de proue de la gauche brésilienne, Luís Inácio Lula da Silva (Lula) est élu à sa quatrième tentative et succède à Fernando Henrique Cardoso en janvier 2003. Le triomphe de Lula et du PT a été très largement perçu comme un tournant fondamental dans l'histoire du Brésil. Le vocabulaire de la « nouveauté », du « changement » et de la « rupture » est fréquent au sein des études sur le Parti des Travailleurs au Brésil⁵⁹². Né au tournant des années 1980 au moment de la reprise des mouvements de masse au Brésil et de la lutte contre le régime militaire, le PT s'est construit une image combative et militante, fortement anticapitaliste, et a su développer comme base de soutien populaire traditionnelle les plus emblématiques mouvements sociaux et syndicaux du Brésil, dont le Mouvement des sans-terre (MST) et la Centrale Unique des Travailleurs (CUT). À l'issue des élections de 2002, non seulement pour la première fois de l'histoire du pays un parti politique s'identifiant ouvertement à l'idéologie socialiste et à la gauche dirige le Brésil, mais un migrant *nordestino* aux origines sociales des plus modestes accède au pouvoir et récolte au second tour un appui électoral massif de près de 53 millions de voix (61,27%) contre 32 millions pour son adversaire, José Serra (PSDB).

Quelques jours avant les élections du second tour, l'historien brésilien José Murilo de Carvalho affirme en entrevue à la *Folha* que « la victoire de Lula signifierait [...] un tournant dans l'histoire républicaine du pays, en partie à cause de ses origines sociales⁵⁹³ ». Suite à la victoire du PT, l'un des intellectuels les plus reconnus du Brésil, le sociologue et économiste Francisco de Oliveira, affirme en entrevue au même journal que l'élection de Lula est un moment de « refondation du Brésil », qui n'a d'équivalent que l'abolition de l'esclavage (1888), la

⁵⁹² André Singer, *Os sentidos do lulismo*, São Paulo : Companhia das Letras, 2012, 276p.; Francisco Panizza, « "Brazil Needs to Change": Change as Iteration and the Iteration of Change in Brazil's 2002 Presidential Election », *Bulletin of Latin American Research*, Vol. 23, n° 4, 2004, p. 465-482; Margaret Keck, *PT : A lógica da diferença*, São Paulo : Ática, 1991, 360p.; Rachel Meneguello, *PT : a formação de um partido, 1979-1982*, Rio de Janeiro : Paz e Terra, 1989, 228p.; Isabel Ribeiro de Oliveira, *Trabalho e política : As origens do Partido dos Trabalhadores*, Petrópolis : Vozes, 1988, 144p.

⁵⁹³ Traduction libre : « A vitória de Lula [...] significará uma guinada em nossa história republicana », Rafael Cariello, « Dificuldades de Lula serão proporcionais à esperança que criou », *Folha de São Paulo*, 20 octobre 2002, p. A6.

proclamation de la République (1889) et la Révolution de 1930⁵⁹⁴ : « ce qui nous autorise à penser à une refondation, c'est que, pour la première fois [de l'histoire du Brésil], les dominés font l'histoire⁵⁹⁵ ». Le président sortant, Fernando Henrique Cardoso, souligne la victoire de Lula en affirmant, le 29 octobre, que l'élection de Lula « montre, premièrement, qu'il y a de la mobilité sociale au Brésil⁵⁹⁶ et deuxièmement, que c'est une démocratie entière⁵⁹⁷ ». Sa victoire électorale au sein de l'un des pays les plus inégalitaires au monde est interprétée comme avancée démocratique et renverse l'image d'un espace de pouvoir réservé à une élite économique et intellectuelle.

6.1.1 De migrant *nordestino* à Président de la République : la symbolique égalitaire

Bien que, tout comme lors des trois tentatives précédentes de Lula pour l'élection à la présidence⁵⁹⁸, ce soit l'image de la rupture nette avec le passé qui est prônée en 2002, une nouveauté s'exprime par l'importance politique accordée au récit autobiographique du personnage Lula dans la campagne du PT. Ce dernier se retrouve désormais au coeur de la campagne électorale du PT de manière à se substituer au discours anticapitaliste de la lutte des classes. Si certains n'y voient que le résultat d'une politique de communication visant avant tout à être rassembleur plutôt qu'à dénoncer ouvertement l'élite et le capitalisme, nous voulons ici souligner la valeur symbolique et politique que peut incarner ce parcours biographique dans un pays où le poids de la hiérarchie a souvent amené les individus en situation d'infériorité sociale à voir le salut dans l'élection de candidats bien nés. En septembre 2002, 67% des intentions de vote pour Lula proviennent d'individus des classes populaires, dont le revenu familial est inférieur à 5

⁵⁹⁴ La révolution de 1930 est le nom donné à un mouvement armé mené par les États de Minas Gerais, Paraíba et Rio grande do sul qui culmina par un coup d'État mettant fin à la Première République (1889-1930). Il s'agit d'une période associée à l'industrialisation, l'urbanisation et la modernisation du Brésil.

⁵⁹⁵ Traduction libre : « O que nos autoriza a pensar em uma refundação é o fato de que, pela primeira vez, os dominados estão fazendo a história ». Sylvia Colombo, « Lula é refundação do Brasil, diz sociólogo », *Folha de São Paulo*, 27 octobre 2002, p. Especial 12.

⁵⁹⁶ Traduction libre : « a eleição de Lula mostra que há mobilidade social no Brasil ». « Eleição de Lula mostra que há mobilidade social no Brasil », *Folha de São Paulo*, 29 octobre 2002, p. Especial 3.

⁵⁹⁷ Traduction libre : « mostra, primeiro, que há mobilidade social no Brasil e, segundo, que é uma democracia plena ». *Idem*.

⁵⁹⁸ En 1989, c'est un programme socialiste et anticapitaliste en rupture avec le passé autoritaire qui est mis de l'avant par Lula; en 1994 et en 1998, il se présente comme alternative radicale aux désillusions ayant mené à l'impeachment de Collor et à l'aggravation de la crise économique.

salaires minimum (1000 R\$ ou environ 220 \$ CA)⁵⁹⁹. Pour la première fois, un candidat « d'en bas » accède au sommet de l'État et ouvre un nouvel horizon de possibilités.

Ce parcours biographique de Lula, repris dans de nombreux discours et campagnes publicitaires, est aujourd'hui bien connu. Né le 27 octobre 1945 à Garanhuns, dans le *sertão* du Pernambuco, il est le septième fils d'un couple de parents pauvres et analphabètes. À l'âge de sept ans, il migre à São Paulo avec ses frères et sa mère dans un *pau-de-arara*⁶⁰⁰. Habitant de la périphérie de Santos (ville portuaire de l'État de São Paulo), il fut vendeur de cacahouètes et d'oranges dans les rues de cette ville. À 11 ans, il devient cireur de chaussures et à 15 ans il suit un cours de tourneur mécanicien. À 18 ans, il intègre une usine métallurgique à São Bernardo do Campo, dans la grande région industrielle de São Paulo où, quelques années plus tard, il perd un doigt lors d'un accident de travail. À travers son intégration au Syndicat des Travailleurs des Industries Métallurgiques, il témoigne d'un militantisme politique et d'un charisme qui le conduisent à la présidence du syndicat en 1979. Il fut leader de plusieurs grèves à une époque où ces dernières étaient expressément interdites par le régime militaire. Il fut emprisonné en 1981, condamné par la Justice militaire à trois ans et demi de prison, sentence qui fut cependant annulée par le Tribunal Supérieur Militaire en avril 1982.

C'est cette histoire qui est mise au service de la campagne du PT en 2002⁶⁰¹. Semblable à celle de millions de migrants nordestinos s'étant essentiellement établis depuis les années 1930 dans les quartiers populaires de São Paulo et Rio de Janeiro⁶⁰², cette histoire de lutte pour la survie et contre l'injustice sociale permet à Lula d'être perçu comme l'un des leurs par les membres des couches populaires. Non seulement il introduit l'accent et la syntaxe « populaire » dans la scène politique brésilienne⁶⁰³, il représente aussi l'accès des pauvres au gouvernement. En effet, les discours politiques de Lula, même les plus formels, se caractérisent par l'usage constant

⁵⁹⁹ André Singer, *Os sentidos do lulismo*, *op. cit.*, p. 109.

⁶⁰⁰ Nom donné aux camionnettes irrégulières servant à transporter les migrants du Nordeste brésilien vers le sud-est industrialisé.

⁶⁰¹ Luis Felipe Miguel et Rosana Resende, « From Equality to Opportunity : Transformations in the Discourse of the Workers' Party in the 2002 Elections », *Latin American Perspectives*, vol. 33, n° 4, juillet 2006, p. 122-143.

⁶⁰² En termes migratoires, la région agraire du Nordeste brésilien est liée à celle du Sudeste (São Paulo et Rio de Janeiro) industrialisé alors qu'il s'agit de l'un des principaux flux migratoire au Brésil. Voir Paulo Fontes, *Um nordeste em São Paulo: trabalhadores migrantes em São Miguel Paulista, 1945/1966*, Rio de Janeiro: FGV, 2008. 436p.

⁶⁰³ Haquira Osakabe, « A palavra imperfeita », *Remate de Males*, n° 7, 1987, p. 167-171.

d'expressions vernaculaires rappelant fortement son origine populaire. Comme le remarque Ari Pedro Oro, il s'agit d'une parole qui peut être comprise comme étant l'expression d'une « banalisation » de la parole présidentielle, d'une « rupture du protocole » présidentiel⁶⁰⁴. La légitimité de cette « rupture » lui est garantie par la constante mise en scène de son origine sociale et de son parcours de vie.

Le 9 mai 2002, durant l'horaire électoral⁶⁰⁵ de 20h30 – heures de grande écoute –, est diffusé à la télévision le court documentaire « A História da Vida de Lula » (L'histoire de vie de Lula) du publicitaire officiel de la campagne du PT, Duda Mendonça. Cette présentation d'une douzaine de minutes donne une valeur politique à sa biographie personnelle qui, en tant que migrant nordestino s'étant dirigé vers la périphérie de São Paulo, facilite un processus d'identification avec la masse paupérisée du Brésil. La narration des origines sociales modestes de Lula est accompagnée de la chanson *pau-de-arara* du chanteur populaire et exilé politique Gilberto Gil. Le documentaire associe la naissance du PT au mouvement d'émancipation démocratique des années 1980 : José Dirceu, alors président national du parti, souligne dans ce documentaire que « Lula a eu l'idée de créer le PT au même moment où la société brésilienne, fatiguée de la dictature, commençait à renaître [...], c'est dans ce climat qu'est né le PT, défendant la liberté et la démocratie ». Cette inscription du parcours de Lula et du PT dans l'histoire de la démocratisation du pays est renforcée par les images de Lula participant aux « Diretas Já! » (élections directes, maintenant!) de 1984 et au mouvement étudiant des *Caras Pintadas* exigeant l'*impeachment* de Collor en 1992.

C'est en reprenant cette même image que Lula, au moment de la prononciation de son discours inaugural, le premier janvier 2003, inscrit sa victoire comment un moment-clé dans l'histoire du Brésil : « Nous commençons aujourd'hui un nouveau chapitre de l'Histoire du Brésil [...], non pas comme nation injuste assistant passivement à la souffrance des plus pauvres, mais comme nation active, noble, s'affirmant courageusement à travers le monde comme nation de

⁶⁰⁴ Ari Oro Pedro, « L'efficacité symbolique du discours du Président Lula », dans André Corten (dir.), *Les frontières du politique en Amérique latine*, Karthala : Paris, 2006, p. 203-217.

⁶⁰⁵ L'horaire électoral permettant aux différents partis politique de présenter leur programme a été institué en 1965 au Brésil et est aujourd'hui régit par la loi no 9.504/97 et est diffusée sur l'ensemble des chaînes gratuites.

tous [...]»⁶⁰⁶ ». Ce refus du *statu quo* trouve sa puissance à travers le récit autobiographique du nouveau président : « quand je regarde ma propre vie de migrant nordestino, et garçon vendant des cacahouètes et des oranges sur les quais de Santos, qui est devenu tourneur mécanique et leader syndical, qui un jour a fondé le Parti des Travailleurs et a cru en ce qu’il faisait, qui aujourd’hui assume le poste de président de la nation, je vois et je sais, en toute clarté et avec une entière conviction que nous pouvons beaucoup plus⁶⁰⁷ ».

Par la mise en scène de ce parcours de vie, l’expérience de Lula représente bien plus que la victoire d’un ex-ouvrier de métallurgie et militant syndical anticapitaliste. Au Brésil, les ouvriers d’industrie jouissent d’un statut social bien meilleur que celui de la plupart des secteurs populaires. Avec l’élection de 2002, l’expérience Lula devient désormais celle de ces migrants ruraux du Nordeste déracinés dans les villes du Sud, obligés de travailler au sortir de l’enfance et privés de la possibilité d’étudier à cause de la nécessité de subvenir aux besoins d’une famille pauvre. Cette victoire électorale traduit une symbolique égalitaire dans les milieux populaires brésiliens. Depuis son élection, Lula rappelle son origine sociale et les souffrances surmontées comme moyen visant à légitimer les priorités de l’action gouvernementale en termes de politiques sociales et de lutte contre les inégalités.

6.1.2 Politiques sociales et lutte contre les inégalités

Porteur de nombreuses attentes en termes de changement et de défense des intérêts des plus pauvres, Lula arrive à la tête de l’État brésilien dans un contexte où sa base s’attend en effet à ce qu’il s’attaque aux inégalités sociales et politiques du pays. C’est ce qu’il prétend faire par l’adoption d’une série de programmes sociaux visant à intensifier l’action gouvernementale pour

⁶⁰⁶ Traduction libre : « Estamos começando hoje um novo capítulo na História do Brasil, [...] não como nação injusta, assistindo passivamente ao sofrimento dos mais pobres, mas como nação ativa, nobre, afirmando-se corajosamente no mundo como nação de todos [...] ». João Bosco Bezerra Bonfim, *Palavra de Presidente. Os discursos presidenciais de posse, de Deodoro a Lula, op. cit.*, p. 416.

⁶⁰⁷ Traduction libre : « Quando olho a minha própria vida de retirante nordestino, e menino que vendia amendoim e laranja no cais de Santos, que se tornou roteiro mecânico, e líder sindical, que um dia fundou o Partido dos Trabalhadores e acreditou no que estava fazendo, que agora assume o posto de Supremo Mandatário da Nação, vejo e sei, com toda a clareza, e com toda a convicção que nós podemos muito mais ». *Ibid.*, p. 415.

l'inclusion sociale, le combat contre la faim et l'éradication de la pauvreté et des inégalités sociales.

Le plus important de ces programmes est représenté par le projet *Fome Zero* (« Faim Zéro ») qui, tel qu'annoncé lors de sa campagne, promet de s'attaquer aux causes structurelles de la faim et de la pauvreté au Brésil. En effet, sous le gouvernement Lula, la question de l'émancipation des plus pauvres passe par la sécurité alimentaire considérée comme une exigence minimale de la dignité humaine. Par cette initiative, l'enjeu « sécuritaire » est indirectement rapporté à la priorité d'une réduction des inégalités sociales au Brésil :

Premièrement, affirme Lula, le nom de la paix est justice sociale. Et cette lutte que nous allons mener pour la justice sociale [...], la lutte contre la faim, la guerre contre la faim, celle-là, oui, c'est une guerre à laquelle il vaut la peine que nous participions tous puisqu'elle ne prévoit tuer personne. Au contraire, elle prévoit récupérer des millions et des millions de vies qui succombent à la misère⁶⁰⁸.

Coordonné par le ministère du Développement social et du Combat contre la faim, le programme *Fome Zero* en réunit une trentaine d'autres complémentaires, parmi lesquels se trouve le projet phare du gouvernement, la *Bolsa Família* (« bourse familiale »). Ce dernier est le plus grand programme de transferts de revenus au monde. Il établit qu'à condition de scolariser leurs enfants et d'assurer leur suivi médical (notamment la vaccination), les familles les plus pauvres recevront entre 20 et 182 reais par mois (de 8 à 72 \$ CA), selon leurs besoins et le nombre d'enfants. Ciblant les populations les plus nécessiteuses, ce programme de transferts conditionnés de revenus devient le fer de lance de l'action sociale de Lula et bénéficie à plus de 11 millions de familles en 2006, contre 3,6 millions en 2003. Ce programme s'arrime à d'autres mesures de réduction de la pauvreté, comme les réévaluations du salaire minimum qui passe de 200 R\$ en 2002 à 350 R\$ en 2006.

Plusieurs études soulignent les résultats mitigés de la *Bolsa Família* qui, au lieu de représenter une réforme de fond a constitué une réorientation et une universalisation des

⁶⁰⁸ Traduction libre : « Primeiro, o nome da paz chama-se justiça social. E essa luta que vamos fazer pela justiça social, [...] a luta contra a fome, a guerra contra a fome, essa, sim, é uma guerra que vale a pena todos nós participarmos, porque ela não prevê matar ninguém. Pelo contrário, prevê recuperar milhões e milhões de vidas que estão sucumbindo pela miséria ». « Leia a íntegra do discurso de Lula no lançamento do Programa Bolsa Família », *Folha de São Paulo*, 20 octobre 2003. En ligne : folha.uol.com.br/brasil/ult96u54596.shtml

programmes de transferts des revenus créés par son prédécesseur⁶⁰⁹. Lula accorde une importance politique renouvelée à ce genre d'initiative qu'il associe à un programme d'émancipation des plus pauvres. Au moment de l'inauguration de ce programme dédié à la lutte contre les inégalités, Lula indique que « le pont que nous construisons aujourd'hui rapproche solidairement les extrêmes de notre société et donne une nouvelle opportunité historique à notre pays. [...] Des millions de familles brésiliennes, encore aujourd'hui exclues des droits les plus fondamentaux de la citoyenneté, sont ainsi protégées afin qu'elles puissent se regarder et découvrir leurs propres forces d'émancipation⁶¹⁰ ». Au-delà des programmes sociaux, la question de la lutte pour la défense des droits humains et contre les inégalités sera également au cœur d'une réforme de la sécurité publique par le gouvernement fédéral – domaine où les États fédérés du Brésil détiennent traditionnellement une grande autonomie⁶¹¹.

6.1.3 Réforme de la sécurité publique

Élaboré en 2001 et 2002 par l'*Instituto Cidadania*, alors présidé par Lula, le *Projeto segurança pública para o Brasil*⁶¹² (« Projet sécurité publique pour le Brésil ») est présenté au Congrès national en 2002 et sera intégré au programme politique du gouvernement Lula. Ce nouveau plan se présente comme étant le fruit de recherches et d'analyses non partisans d'experts des questions de sécurité publique et parvient ainsi à rallier l'opposition. Le projet se dit motivé par les résultats catastrophiques des politiques de la « tolérance zéro », telles qu'adoptées par plusieurs gouvernements étatiques au courant des dernières décennies :

[...] l'échec des politiques de sécurité publique féroces pratiquées ces dernières décennies dans la majorité des États : les politiques orientées vers la protection exclusive des élites ne fonctionnent pas;

⁶⁰⁹ Wellington Lorenzo de Almeida, « A estratégia de políticas públicas em direitos humanos no Brasil no primeiro mandato Lula », *Revista Katálysis*, vol. 14, n° 2, 2011, p. 230-238; Clóvis Roberto Zimmerman, « Os programas sociais sob a ótica dos direitos humanos : o caso da Bolsa Família do governo Lula no Brasil », *Revista Internacional de Direitos Humanos*, n° 3, 2006, p. 145-159.

⁶¹⁰ Traduction libre : « A ponte que estamos construindo hoje aproxima solidariamente os extremos da nossa sociedade e dá uma nova oportunidade histórica ao nosso país. [...] Milhões de famílias brasileiras, até hoje excluídas dos direitos mínimos de cidadania, estão sendo protegidas para que possam olhar para si mesmas e descobrir suas próprias forças de emancipação ». « Leia a íntegra do discurso de Lula no lançamento do Programa Bolsa Família », *Folha de São Paulo*, 20 octobre 2003. En ligne : folha.uol.com.br/folha/brasil/ult96u54596.shtml

⁶¹¹ Luiz Eduardo Soares, « A política nacional de segurança pública : histórico, dilemas e perspectivas », *Estudos Avançados*, vol. 21, n° 61, 2007, p. 77-97.

⁶¹² Antonio Carlos Biscaia (dir.), *Projeto Segurança Pública para o Brasil*, op. cit.

encercler les régions nobles des villes et lancer les policiers comme des chiens sur les périphéries ne résoud rien. Ces politiques produisent la terreur dans les périphéries, mais malgré cela ne parviennent pas à garantir la défense des quartiers privilégiés⁶¹³.

Suite à son élection, Lula met en application dès janvier 2003 ce nouveau « Plan national de sécurité publique pour le Brésil » dont l'objectif est de favoriser au niveau fédéral, étatique et municipal une conception « démocratique » de la sécurité publique, autorisant le respect et l'expansion des droits humains, la protection des groupes marginalisés, une réforme et une homogénéisation de la formation policière ainsi que des mécanismes favorisant la prévention plutôt que la répression de la criminalité dans les quartiers paupérisés⁶¹⁴. Le paragraphe d'ouverture du nouveau plan national situe la question de la sécurité publique et du combat à la violence comme domaines prioritaires dans un gouvernement de lutte contre les injustices sociales et la faim;

Un gouvernement engagé envers la justice et l'éthique en politique, déterminé à approfondir la démocratie, incluant les Brésiliens les plus pauvres à la pleine citoyenneté, étendant à tous les hommes et les femmes de notre pays les droits civiques et les bénéfices de l'État de droit démocratique, devra en priorité se dédier au combat contre la violence dans toutes ses formes. De la faim à la torture, du chômage à la corruption, de l'inégalité injuste à la criminalité. [...] La sécurité est un bien démocratique par excellence⁶¹⁵.

Le Plan adopte une approche de la sécurité publique qui met de l'avant les racines historiques, sociales et structurelles de la violence au Brésil et souligne la nécessité d'éliminer le racisme incarné dans la pyramide sociale brésilienne, de distribuer les revenus pour réduire les inégalités, de valoriser les femmes, d'augmenter de manière importante les taux de diplomation et d'emplois des secteurs paupérisés. Si la réponse à ces nécessités relève d'une approche

⁶¹³ Traduction libre : « fracasso das políticas de segurança truculentas, praticadas nas últimas décadas na maioria dos estados : políticas orientadas para a proteção exclusiva das elites não funcionam; cercar as regiões nobres das cidades e lançar as polícias como cães sobre as periferias não resolve. Essas políticas produzem o terror nas periferias, mas nem por isso conseguem garantir a defesa dos bairros privilegiados ». *Ibid.*, p. 5.

⁶¹⁴ Ipea (Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada), « Segurança Pública », dans *Políticas sociais – acompanhamento e análise*, n° 7, août 2003, p. 90-95.

⁶¹⁵ Traduction libre : « Um governo comprometido com a justiça e o exercício da ética na política, determinado a aprofundar a democracia, incorporando os brasileiros mais pobres à cidadania plena, estendendo a todos os homens e mulheres de nosso país os direitos civis e os benefícios do Estado de Direito Democrático, terá de dedicar-se com prioridade ao combate à violência, em todas as suas formas. Da fome à tortura, do desemprego à corrupção, de desigualdade injusta à criminalidade. [...] Segurança é um bem por excelência democrático ». Antonio Carlos Biscaia (dir.), *op. cit.*, p. 4.

multidimensionnelle, le plan du gouvernement Lula établit toutefois qu'il appartient aux politiques de sécurité publique d'établir comme domaine d'action prioritaire la protection des groupes les plus vulnérables, entre autres des mineurs au sujet desquels le texte se positionne explicitement contre la proposition d'une réduction de l'âge de la majorité pénale qui circule dans le débat public.

À la tête de ces groupes vulnérables figurent les jeunes hommes noirs des périphéries urbaines auxquels l'approche du gouvernement Lula accorde une attention particulière. Le plan de sécurité publique souligne le fait que ces derniers sont davantage la cible des violences et sont victimes d'un véritable génocide :

Le problème le plus dramatique dans le champ de la sécurité est le véritable génocide auquel est soumise la jeunesse brésilienne, principalement la jeunesse pauvre de sexe masculin et, en particulier, les jeunes Noirs. [...] Étant donné que [les crimes létaux] se concentrent sur la jeunesse pauvre, la protéger constitue une tâche prioritaire d'une politique de sécurité publique conséquente⁶¹⁶.

L'importance accordée aux quartiers paupérisés favorise une approche préventive de la criminalité au lieu de répressive et met de l'avant des mécanismes visant à l'intégration familiale, communautaire et scolaire de la jeunesse noire et une plus grande présence de l'État, notamment à travers ses programmes sociaux et culturels.

Pour ce faire, le projet de sécurité publique du gouvernement Lula accorde un rôle central à la question de la réforme de l'institution policière et de sa culture d'intervention au sein des quartiers paupérisés. Le plan vise une réforme de « l'actuelle formation policière [qui] est positiviste, discriminatoire, fondée sur l'ancienne Loi de sécurité nationale et, principalement, sur la Doctrine de sécurité nationale [de l'époque du régime militaire] qui perçoit le citoyen comme ennemi interne potentiel⁶¹⁷ ». Le principal programme mis en oeuvre à cet effet est le *Sistema Único de Segurança Pública* (Susp), dont l'objectif est de favoriser une action intégrée des différents corps policiers (fédéral, étatique et municipal) ainsi que l'unification de nouvelles

⁶¹⁶ Traduction libre : « O problema mais dramático na área de segurança é, portanto, o verdadeiro genocídio a que vem sendo submetida a juventude brasileira, especialmente a juventude pobre de sexo masculino e, em particular, os jovens negros. [...] Dado que [os crimes letais] se concentram na juventude pobre, protegê-la constitui a tarefa prioritária de um política consequente de segurança pública ». *Ibid.*, p. 5.

⁶¹⁷ Traduction libre : « A atual formação das polícias é positivista, discriminatória e se funda na antiga Lei de Segurança Nacional e, principalmente, na Doutrina de Segurança Nacional, que entendiam o cidadão como potencial inimigo interno ». *Ibid.*, p. 31.

pratiques de formation⁶¹⁸ des policiers en faveur d'une action policière communautaire⁶¹⁹ renforçant le respect des droits humains, plutôt que leur violation, et autorisant la participation citoyenne dans l'adoption des pratiques et politiques locales de sécurité publique.

Toutefois, plusieurs analystes et organisations de défense des droits humains soulèvent des doutes au sujet de la réelle capacité du gouvernement Lula à modifier les causes structurelles de la violence⁶²⁰. En effet, la permanence du nombre élevé de violations des droits humains par les forces policières durant les années qui suivirent l'adoption du Plan⁶²¹, ainsi que la réduction du budget fédéral pour la sécurité publique qui, en avril 2005, passe de 412 millions de réais à 170 millions, surgissent comme éléments de remise en question des objectifs du gouvernement Lula.

Cette remise en question du potentiel de changement en matière de « démocratisation » de la sécurité publique au Brésil se rapporte, entre autres, à l'adoption par le gouvernement Lula du *Regime Disciplinar Diferenciado*⁶²² (RDD) comme régime pénal d'exception au niveau fédéral. Dans son rapport de 2003 sur les droits humains au Brésil, l'ONG Global Justice inscrit le RDD du gouvernement Lula comme « meilleur exemple » d'une culture de la peur qui, depuis les années 1990, autorise une législation pénale de plus en plus sévère et présentant d'importants reculs en termes de respect des droits humains⁶²³. Ce régime pénal d'exception qui prétend répondre à la croissance du crime organisé au Brésil autorise la restriction des droits des détenus provisoires ou condamnés que l'on *soupçonne* d'appartenir ou de participer aux activités du crime organisé et de présenter un risque pour l'ordre et la sécurité de la prison par leur détention

⁶¹⁸ Le Plan de sécurité publique prévoit à cet effet la création d'une unité administrative (*Núcleo de Formação em Segurança Pública e Proteção Social*) composée de professeurs universitaires, éducateurs et policiers afin de superviser la formation policière et de favoriser la recherche dans la domaine de la sécurité publique et de la protection sociale.

⁶¹⁹ Au sein du Projet sécurité publique pour le Brésil, la police communautaire est définie comme « exercice de la fonction policière engagée de manière inaliénable envers la construction sociale de la paix et le respect des droits humains ». Antonio Carlos Biscaia (dir.), *Projeto Segurança Pública para o Brasil*, Instituto Cidadania, 2002, p. 37.

⁶²⁰ Luiz Eduardo Soares, « A política nacional de segurança pública : histórico, dilemas e perspectivas », *op. cit.*; Amnesty internationale, *"They come in shooting": policing socially excluded communities*, *op. cit.*

⁶²¹ Amnesty internationale, *"They come in shooting": policing socially excluded communities*, *op. cit.*

⁶²² Loi n° 10.792/03 modifiant la loi d'exécution pénale (7.210 11/07/1984).

⁶²³ Global Justice, *Human rights in Brazil. Annual Report 2003*, Rio de Janeiro : Centro de Jutsiça Global, mai 2004, p. 23.

au sein de cellules individuelles, sans contact avec les autres détenus, durant 22 heures par jour (autorisant 2 heures de sortie à l'extérieur) pour un maximum de 360 jours⁶²⁴.

Critiquée comme peine cruelle et inhumaine par plusieurs organisations de défense des droits humains et des droits des détenus⁶²⁵ – incluant par le propre *Conselho Nacional de Política Criminal e Penitenciária* (CNPCCP) du Ministère de la justice⁶²⁶ – cette loi signée par Lula est une extension au niveau fédéral de mesures mises en pratique depuis 2001 dans l'État de São Paulo⁶²⁷ et depuis 2002 dans l'État de Rio de Janeiro⁶²⁸. Comme le souligne Alessandra Teixeira⁶²⁹, ces mesures d'exception sont adoptées dans l'urgence sous forme de « réponse » à des épisodes de violence qui s'emparent du débat public : série d'émeutes simultanées dans plus de 25 pénitenciers de l'État de São Paulo en 2001 et attribuées au crime organisé (*Primeiro Comando da Capital*), émeutes dans le pénitencier Bangu 1 de Rio de Janeiro et série d'attaques contre les autorités en septembre 2002 dont on attribue la responsabilité à Fernandinho Beira-Mar (prétendu dirigeant du groupe criminel *Comando Vermelho*), puis l'assassinat du juge Antônio José Machado Dias à São Paulo en mars 2003 par une organisation criminelle ayant donné l'impulsion à l'universalisation du régime pénal d'exception au niveau de la législation fédérale.

Comme le souligne Salo de Carvalho et Christiane Freire⁶³⁰, ces mesures restrictives des droits humains s'appuient toujours sur « une culture d'urgence fondée sur l'augmentation de la violence et le rapport de l'**impunité** à "l'excès de droits et garanties" des prisonniers⁶³¹ ». Le Plan de sécurité publique de Lula accorde une place à l'impunité (à la fois criminelle et policière⁶³²)

⁶²⁴ Article 52, *Lei de Execução Penal* (7.210 11/07/1984).

⁶²⁵ Voir, entre autres, le collectif « Movimento Antiterror » mis sur pied au lendemain de l'adoption du RDD et composé de juristes, criminologues et sociologues dénonçant les « législations d'urgence » et leur violation des droits humains – Movimento Antiterror, « Carta de Princípios », *Revista de Estudos Criminais*, 2003, vol. 10, p. 7; Amnistie internationale, *"They come in shooting": policing socially excluded communities*, op. cit.; Global Justice, *Human rights in Brazil. Annual Report 2003*, op. cit., p. 23-26.

⁶²⁶ CNPCCP/BRASIL, *Incompatibilidade da nova sistemática penitenciária do Regime Disciplinar Diferenciado*. Conselho Nacional de Política Criminal e Penitenciária, 10 août 2004, Brasília/DF.

⁶²⁷ Résolution n° 26 du *Secretária da Administração Penal*, 04/05/2001.

⁶²⁸ Résolution n° 13 du *Secretária do Estado de Justiça*, 16/02/2002.

⁶²⁹ Alessandra Teixeira, *Prisões de exceção. Política penal e penitenciária no Brasil contemporâneo*, op. cit.

⁶³⁰ Salo de Carvalho et Christiane Freire, « O regime disciplinar diferenciado : notas críticas à reforma do sistema punitivo brasileiro », *Revista Transdisciplinar de Ciências Penitenciárias*, vol. 1, n° 4, 2005, p. 7-26.

⁶³¹ Traduction libre : « cultura de emergência fundada no aumento da violência e a vinculação da impunidade ao "excesso de direitos e garantias" dos presos ». *Ibid.*, p. 27.

⁶³² Antonio Carlos Biscaia (dir.), *Projeto Segurança Pública para o Brasil*, op. cit., p. 25.

comme cause non seulement de la criminalité, mais de la crise sociale à laquelle fait face le Brésil :

Dans la création d'un environnement propice à la pratique criminelle, aucune cause n'est plus puissante que celle de l'**impunité**⁶³³. [...] l'**impunité** fait la promotion de l'injustice, qui **stimule le crime**, qui génère des coûts, diffuse la culture de la **peur**, conditionne la réduction des investissements et menace l'industrie du tourisme (entre autres) et, finalement, exerce un impact négatif sur le niveau d'emplois et amplifie la crise sociale⁶³⁴.

Ainsi, l'image de l'impunité, comme cause du crime et incapacité de punir efficacement les criminels et délinquants, ne se limite pas aux approches répressives de la « tolérance zéro » comme l'ont représenté les gouverneurs Quéricia (1987-1991) et Fleury (1991-1995) à São Paulo (voir chapitre 5). Elle traverse différents clivages idéologiques et surgit même à travers les lignes d'un programme de sécurité publique qui, à la « défense des pauvres et des exclus », fait la promotion des droits humains.

Le rôle central de la figure de l'*impunité* dans le processus de signification des violences au Brésil, tel que démontré avec le récit sécuritaire des événements de Carandiru, refait également surface dans un épisode de violence marquant la fin du premier mandat de Lula en 2006. Connu sous le nom des « Crimes de mai » et attribué par les autorités publiques au crime organisé (Primeiro Comando da Capital – PCC), cet épisode comprend dans l'espace de deux semaines de dizaines d'émeutes simultanées au sein du système pénitencier pauliste, une vague d'attentats contre les forces de l'ordre et une violente repréailles policière qui provoque des centaines de morts au sein des quartiers périphériques de la mégapole.

Dans la prochaine section, notre objectif est ainsi de constater, malgré l'institution d'un espoir de changement par le gouvernement Lula, la permanence d'un récit sécuritaire de lutte contre l'impunité légitimant une violence policière et un traitement inégalitaire des populations paupérisées des périphéries. Le processus d'analyse du récit médiatique donnant sens aux événements qui se déroulent du 12 au 21 mai 2006 est le même qu'au chapitre précédent : il

⁶³³ Traduction libre : « Nenhuma causa é mais poderosa, na geração do ambiente propício à prática criminosa, do que a impunidade ». *Ibid.*, p. 28.

⁶³⁴ Traduction libre : « a impunidade promove injustiças, que estimulam crimes, que geram gastos, difundem a cultura do medo, condicionam a redução de investimentos e ameaçam a indústria do turismo (entre outras), o que, por sua vez, exerce impacto negativo sobre o nível de emprego e amplia a crise social ». *Ibid.*, p. 4.

s'agit de repérer à travers la presse (*Folha* et *O Globo*) une série d'énoncés des autorités publiques et de courriers du lecteur qui s'enchaînent de manière à instituer les principaux « actants » du récit donnant sens aux événements.

6.2 Les « Crimes de mai » à São Paulo (2006)

Entre les 12 et 21 mai 2006, 439 personnes sont tuées par armes à feu dans l'État de São Paulo et 110 sont blessées⁶³⁵. Selon les autorités publiques et le secrétaire de l'administration pénitentiaire de l'État de São Paulo alors en poste, Nagashi Furukawa, cet épisode est attribué à une vague d'attentats perpétrée par le crime organisé (PCC) en réaction au transfert le 11 mai 2006 de 765 détenus identifiés comme appartenant à la faction criminelle au sein du pénitencier Presidente Venceslau II, établissement de sécurité maximale⁶³⁶. Le rapport détaillé des événements intitulé *São Paulo sob achaque*, produit par l'International Human Rights Clinic (Harvard Law School) et parrainé par l'ONG Justiça Global, souligne que la corruption d'agents des forces de l'ordre responsables d'extorsions auprès des membres des familles de dirigeants du PCC se trouve également parmi les motifs ayant déclenché les attaques de la faction criminelle⁶³⁷. En réaction à ces attaques très ciblées et coordonnées, et pour démontrer que la situation est sous contrôle, la police militaire mène une offensive sans précédent contre les périphéries et les jeunes des périphéries. Une cinquantaine de morts sont attribuées au PCC et un peu plus de cent aux forces policières. Si les enquêtes policières n'ont permis d'identifier les auteurs du reste des 439 homicides commis durant cette période, le rapport de la Human Rights Clinic attribue une partie importante de ces derniers aux escadrons de la mort (policiers habillés en civils, surnommés

⁶³⁵ Le nombre 439 personnes tuées par armes à feu est celui des rapports d'autopsie élaborés par 23 unités de médecine légale. Voir Conselho Regional de Medicina do Estado de São Paulo, *Relatório final da análise de 493 laudos necroscópicos referentes ao período de 12 a 20 de maio, coletados nos 23 IMLs do Estado, cujas necropsias associaram a causa mortis como decorrente de ferimentos por armas de fogo*, septembre 2006, cité dans Sérgio Adorno et Fernando Salla, « Criminalidade organizada nas prisões e os ataques do PCC », *Estudos avançados*, vol. 21, n° 61, 2007, p. 7-29.

⁶³⁶ Paula Miraglia et Fernando Salla, « O PCC e a gestão dos presídios em São Paulo. Entrevista com Nagashi Furukawa », *Novos Estudos*, n° 80, mars 2008, p. 21-41.

⁶³⁷ Fernando Ribeiro Delgado *et coll.*, *São Paulo sob achaque: Corrupção, Crime Organizado e Violência Institucional em Maio de 2006*, International Human Rights Clinic (Harvard Law School) et Justiça Global, mai 2011, p. 4.

justiceiros) et la Commission de vérité de l'État de São Paulo⁶³⁸ compile des témoignages à cet effet.

Suite au transfert et à l'isolement le 12 mai d'un détenu considéré par les autorités publiques comme dirigeant du PCC, Marcos Willians Herba Camacho, une série d'émeutes simultanées est déclenchée dans 74 établissements pénitenciers de l'État de São Paulo. Ces émeutes s'accompagnent à partir de la nuit du 12 mai de la plus importante vague d'attentats ciblant les représentants de la sécurité publique : agents des forces de l'ordre, gardiens de prison, postes de police. Prise de panique, la plus grande ville d'Amérique latine est temporairement paralysée : durant ces deux semaines, la presse diffuse en manchette des photos des grandes artères désertées. Elle rapporte des taux d'absentéisme records au travail, un système de transport en commun en panne, la fermeture de collèges, d'universités et de commerces. Au-delà des attentats ciblés et du déclenchement d'émeutes simultanées, les « Crimes de mai » attribués au PCC comprennent également des dizaines d'autobus du système de transport public incendiés dans les rues – souvent à proximité des quartiers paupérisés de la périphérie – et des délits de petite délinquance, où des jeunes de la rue volent des passants en prétendant « être du PCC »⁶³⁹.

Comme l'indiquent les rapports d'organismes de défense des droits humains⁶⁴⁰ et le rapport⁶⁴¹ de la Commission spéciale sur les « Crimes de mai », mis en place par le gouvernement fédéral⁶⁴² et chapeauté par le Secrétariat des droits humains, les « Crimes de mai » ont laissé place à la répression policière la plus sanglante contre des civils et habitants des quartiers paupérisés depuis le retour à la norme démocratique. En réponse aux attentats du PCC, la police militaire tue en moins de deux semaines 118 « suspects » qui proviennent en majorité des quartiers périphériques de la ville – ces mêmes espaces que le Plan de sécurité publique de Lula avait pour objectif de protéger des violences. Parmi les 118 civils tués par la réponse policière

⁶³⁸ Commission de vérité de l'État de São Paulo, « Violência policial na época da ditadura tem reflexos nos dias de hoje », 15 octobre 2014. En ligne] : <http://www.al.sp.gov.br/noticia/?id=359625>

⁶³⁹ Fernando Ribeiro Delgado *et coll.*, « Ataques possivelmente não relacionados ao PCC », dans *São Paulo sob achaque : Corrupção, Crime Organizado e Violência Institucional em Maio de 2006*, *op. cit.*, p. 70-73.

⁶⁴⁰ *Idem.*; Ignacio Cano, *Análise dos impactos dos ataques do PCC em São Paulo em maio de 2006*, Conectas Direitos Humanos et Laboratório de Análise da violência (LAV-UERJ) : Rio de Janeiro, 2008, 28p.

⁶⁴¹ *Relatório sobre os crimes de maio 2006*, Comissão Especial do CDDPH criada pela Resolução n° 16/2012, *op. cit.*

⁶⁴² Résolution n° 16/2012.

aux attentats, 93 sont âgés de 14 à 17 ans⁶⁴³ et la majorité de ces derniers sont sans antécédents judiciaires ni lien connu avec le PCC⁶⁴⁴. Selon le rapport d'Ignacio Cano du *Laboratório de Análise da violência* de l'Université d'État de Rio de Janeiro, « la principale conclusion à laquelle il est possible d'arriver est que les morts civils ne sont pas fondamentalement survenus durant les attaques aux policiers, comme conséquence de la défense de ces derniers, mais plutôt dans des interventions postérieures que nous pourrions qualifier de représailles⁶⁴⁵ ». Le tableau 3 illustre la progression du nombre d'homicides durant la semaine du 12 au 18 mai 2006 le déséquilibre de ces représailles policières. De la nuit du vendredi 12 mai à la soirée du 14 mai, la violence homicide du PCC domine : 37 agents des forces de l'ordre sont morts dans des attentats alors que la police tue 14 individus. La distribution des homicides sera par la suite inversée, « les attaques létales contre les forces de l'ordre sont suivies de violentes représailles de la police, incluant des dizaines d'exécutions, particulièrement au lendemain du 14 mai, lorsque les principales attaques du PCC ont cessé⁶⁴⁶ ». À partir du lundi 15 mai, le secrétaire adjoint à la sécurité publique, Marcelo Martins de Oliveira, note que la ville de São Paulo et sa région métropolitaine ne comptent plus aucune attaque létale du PCC⁶⁴⁷ et que les émeutes au sein des établissements pénitenciers ont cessé. À partir de ce moment, les forces policières font plus de 60 morts en moins de 72 heures dans des supposés affrontements⁶⁴⁸ ne causant aucune victime fatale du côté policier.

⁶⁴³ Ignacio Cano, *Análise dos impactos dos ataques do PCC em São Paulo em maio de 2006*, op. cit.

⁶⁴⁴ *Ibid.*, p. 26.

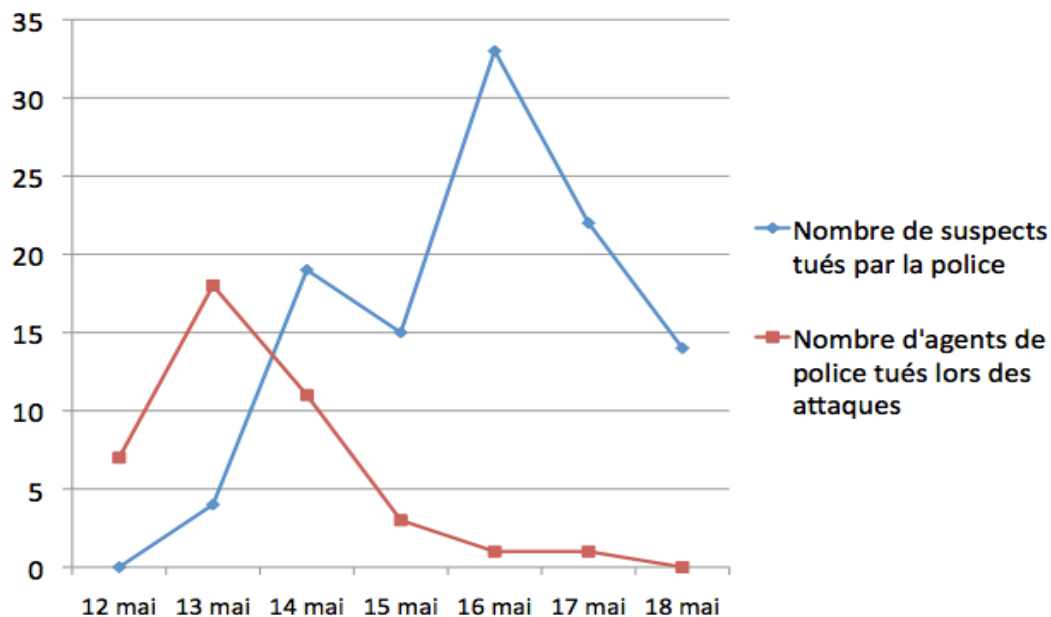
⁶⁴⁵ *Ibid.*, p. 27.

⁶⁴⁶ Traduction libre : « os ataques letais a agentes públicos foram seguidos por um violento revide pela polícia, que incluiu dezenas de execuções, particularmente apos o dia 14, quando os principais ataques do PCC já haviam cessado ». Fernando Ribeiro Delgado *et coll.*, *São Paulo sob achaque : Corrupção, Crime Organizado e Violência Institucional em Maio de 2006*, op. cit., p. 60.

⁶⁴⁷ *Idem.*

⁶⁴⁸ Comme le note l'analyse détaillée de l'International Human Rights Clinic et de Justiça Global sur les événements de mai 2006, « les policiers paulistes ont tués 126 civils entre le 12 et le 20 mai 2006 dans des cas officiellement classés comme "résistance suivie de mort" (*resistência seguida de morte*). Dans ces situations, les policiers allèguent avoir agi en légitime défense, généralement dans un prétendu échange de coups de feu. Toutefois, les preuves suggèrent que plusieurs de ces personnes furent exécutées ». *Ibid.*, p. 73.

FIGURE 10 : PROGRESSION DU NOMBRE D'HOMICIDES ET DÉSÉQUILIBRE DES REPRÉSAILLES POLICIÈRES DURANT LA PREMIÈRE SEMAINE D'ATTAQUES (12-18 MAI 2006)



Source : Secrétariat de la Sécurité publique, données diffusées par la *Folha de São Paulo* du 19 mai 2006, p. C7

Selon des experts en données balistiques, 60 à 70% des victimes létales de la police démontrent des signes clairs d'exécution sommaire⁶⁴⁹. Le rapport de la International Human Rights Clinic et de Justiça Global constate, sur la base d'un important travail d'analyse d'une série de documents et d'informations provenant du Département des homicides et de la protection de la personne (DHPP), de l'Ombudsman de la police, du Ministère public et de témoignages d'acteurs-clés, la participation de policiers au sein d'escadrons de la mort dans 122 cas d'exécutions sommaires s'étant déroulées entre le 15 et le 21 mai 2006⁶⁵⁰. Durant cette période, l'exécution sommaire d'innocents par les forces de l'ordre sera dénoncée au sein des quartiers

⁶⁴⁹ Ces indices d'exécution sommaires proviennent de données balistiques jugées par les experts comme étant peu probables dans le cas d'affrontements : 1) trajectoires des balles du haut vers le bas; 2) balles concentrées dans la les régions létales; 3) faible dispersion des tirs. Pour une analyse détaillées à ce sujet, voir Fernando Ribeiro Delgado *et coll.*, « Lesões compatíveis com execuções », dans *São Paulo sob achaque : Corrupção, Crime Organizado e Violência Institucional em Maio de 2006*, *op. cit.*, p. 79-89.

⁶⁵⁰ Fernando Ribeiro Delgado *et coll.*, « Eram PMs », dans *São Paulo sob achaque : Corrupção, Crime Organizado e Violência Institucional em Maio de 2006*, *op. cit.*, p. 98-127.

populaires⁶⁵¹ et par le Mouvement des mères de mai (*Movimento mães de maio*) qui encore aujourd'hui milite contre l'impunité de la violence policière qui affecte particulièrement les jeunes des périphéries⁶⁵².

FIGURE 11 : INDIVIDUS VÊTUS DE VÊTEMENTS A L'EFFIGIE DU SCUDERIE DETETIVE LE COCQ⁶⁵³ LORS DE LA PÉRIODE DE VOTATION À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE SÃO PAULO LE 16 MAI 2006



Source : Fernando Ribeiro Delgado *et coll.*, « Eram PMs », dans *São Paulo sob achaque : Corrupção, Crime Organizado e Violência Institucional em Maio de 2006*, International Human Rights Clinic (Harvard Law School) et Justiça Global, mai 2011, p. 99.

Notre objectif n'est pas ici de reprendre l'analyse détaillée des documents et témoignages appuyant la thèse d'une participation d'escadrons de la mort à la réponse policière aux « Crimes de mai » – ce qui s'est devant la Commission de vérité de l'État de São Paulo⁶⁵⁴ et, de manière plus

⁶⁵¹ Voir « Moradores acusam PM de matar inocente », *Folha de São Paulo*, 17 mai 2006, p. C7.

⁶⁵² Voir maesdemaio.com

⁶⁵³ La *Scuderie Detetive le Cocq* est un groupe non officiel de « combat de la criminalité » né en 1965 pour venger la mort du détective Milton le Cocq faisant partie de la garde rapprochée de l'ex-président Getulio Vargas et assassiné par un criminel de la *Favela do esqueleto*. Composée principalement d'agents de la police civile hors-service ou retraités, l'organisation clandestine se donne pour objective de « nettoyer la ville de la criminalité ». Voir Martha Huggins, « Modernity and Devolution : The making of police death squads in modern brazil », dans Bruce Campbell et Arthur Brenner (dir.), *Death squads in global perspective*, New York : Palgrave Mcmillan, 2000, p. 203-228.

⁶⁵⁴ Comissão da verdade (Estado de São Paulo), « Violência policial na época da ditadura tem reflexos nos dias de hoje », *op. cit.*

détaillée, dans le rapport *São Paulo sob achaque*⁶⁵⁵. Il s'agit plutôt d'exposer l'institution d'un discours agissant comme condition de possibilité d'une telle répression policière. À l'image du chapitre précédent, qui se penche sur l'épisode du « Massacre de Carandiru » de 1992, notre objectif est de soumettre à l'analyse actantielle la structure du récit médiatique des « Crimes de mai » de 2006.

6.2.1 Précisions sur la nature du PCC

Le PCC est une faction criminelle principalement formée de détenus et d'ex-détenus qui voit jour dans le milieu carcéral pauliste du début des années 1990. Bien qu'il existe plusieurs versions narratives de sa naissance, celle qui domine⁶⁵⁶ établit sa fondation en date du 31 août 1993, dans l'une des institutions carcérales les plus rigides du pays – l'Anexo da Casa de Custódia e Tratamento de Taubaté à São Paulo – dans le but d'organiser les prisonniers à travers une « entité » ou un « parti ». Sa finalité est la lutte contre « l'oppression carcérale », les tortures, les humiliations, l'absence de perspectives et de droits élémentaires dans le système carcéral, et le rétablissement d'une Justice en ce qui concerne l'assassinat de 111 prisonniers au cours de l'épisode internationalement connu comme le « Massacre de Carandiru » qui s'est déroulé en 1992⁶⁵⁷. Par son discours et son slogan « paix, justice, liberté, égalité », le PCC se représente comme la réaction à la violence du système carcéral et des forces policières contre les habitants de la périphérie, comme dénonciation des violations quotidiennes des droits humains et pour l'application de la loi d'exécution pénale (LEP – n° 7.210 11/11/84) qui garantit de meilleures

⁶⁵⁵ Fernando Ribeiro Delgado *et coll.*, *São Paulo sob achaque : Corrupção, Crime Organizado e Violência Institucional em Maio de 2006*, *op. cit.*

⁶⁵⁶ Camila Nunes Dias, *PCC - Hegemonia nas prisões e monopólio da violência*, São Paulo: Saraiva, 2013, 455p.

⁶⁵⁷ Durant son témoignage devant la *Comissão de combate à violência* le 21 août 2001, Marcos William Herbas Camacho – auquel les médias et les autorités attribuent le rôle de dirigeant du PCC – affirme que « je n'ai [dans ce pavillon de sécurité maximale] droit à rien, tout comme c'était le cas en 1991, 1992 et 1993 lorsque fut fondé le PCC. Donc, le PCC a été fondé pour cette raison...et à cause du massacre de Carandiru où on été assassinés 111 prisonniers. Je suis dans une prison où sont morts 111 détenus. [...] le PCC a été fondé parqu'il n'y avait nul part où se réfugier. Si on se plaint, si on achemine des demandes, personne ne fait rien, personne ne regarde le prisonnier, principalement parcequ'il est pauvre ». *Depoimento de Marcos William Herbas Camacho*, Comissão de combate à violência, Câmara dos deputados, livré le 21 août 2001, p. 126 et cité dans Marcos Alvarez, Fernando Salla et Camila Nunes Dias, « Das Comissões de solidariedade ao Primeiro comando da capital em São Paulo », *Tempo Social*, vol. 25, n° 1, 2013, p. 61-82.

conditions d’incarcération et a pour objectif de favoriser la réinsertion sociale⁶⁵⁸. Au début des années 2000, cette organisation a graduellement imposé son hégémonie⁶⁵⁹ au sein du milieu carcéral et criminel pauliste, ainsi qu’à travers plusieurs quartiers des périphéries où l’anthropologue Gabriel Feltran⁶⁶⁰ a démontré son rôle dans l’établissement de normes, l’imposition de lois parallèles au système de justice et dans l’organisation de tribunaux populaires⁶⁶¹.

La littérature scientifique sur le PCC est divisée en deux approches complémentaires pour comprendre ce que représente aujourd’hui le *Primeiro Comando da Capital* à São Paulo. L’approche dominante, conforme à la vision adoptée par les autorités publiques, interprète le PCC à partir du paradigme du « crime organisé⁶⁶² » : organisation criminelle traduisant une structure fortement hiérarchisée, composée d’adhérents officiels et de dirigeants, motivée essentiellement par la recherche du pouvoir et du profit à travers la poursuite d’activités criminelles (extorsion, vol, trafic de drogue, etc.) tout en représentant une menace directe au monopole de la violence légitime de l’État. Depuis le début des années 2000, le PCC investit un espace médiatique et sécuritaire en expansion de manière à être devenu aujourd’hui le symbole

⁶⁵⁸ Loi fédérale n° 7.210 du 11 juillet 1984 définissant les paramètres de l’exécution des peines carcérales, certains des droits des détenus ainsi que les modalités favorisant la réinsertion sociale. Cette tentative d’organiser juridiquement la gestion du quotidien au sein de prisons répondant traditionnellement à une série de normes internes relativement indépendantes du système juridique connaît un succès relatif alors que les relations sociales continuent à être orientés par un certain nombre de pratiques pénales arbitraires et illégales, telles la surpopulation des cellules et les mauvaises conditions de salubrité alors que la loi garantie (art. 88) des cellules individuelles, la salubrité de l’environnement (aération, isolement, température), un lit, un espace minimal de 6 m², etc. L’une des principales revendications du PCC est l’application de la loi d’exécution pénale. Voir Camila Nunes Dias, « Estado e PCC em meia às tramas do poder arbitrário nas prisões », *Tempo Social*, vol. 23, n° 2, novembre 2011, p. 213-233.

⁶⁵⁹ L’État de São Paulo compte actuellement 147 unités pénitentiaires articulées au Secrétariat de l’administration pénitentiaire (SAP) et compte un peu plus de 150 000 détenus. Bien que la présence du PCC dans ces unités pénitentiaires n’est pas confirmée officiellement par le Gouvernement de l’État de São Paulo, l’évaluation d’un contrôle du PCC sur environ 90% des unités pénitentiaires de l’État est généralement acceptée chez les spécialistes des questions criminelles et pénitentiaires au Brésil. Voir, entre autres, Sérgio Adorno et Fernando Salla, « Criminalidade organizada nas prisões e os ataques do PCC », *op. cit.*; Camila Nunes Dias, « Estado e PCC em meio as tramas do poder arbitrário na prisão », *op. cit.*; Karina Biondi, *Junto e misturado. Uma etnografia do PCC*, Editora Terceiro Nome : São Paulo, 2010, 245p.

⁶⁶⁰ Gabriel de Santis Feltran, *Manter a ordem nas periferias de São Paulo: coexistência de dispositivos normativos na "era PCC"*, dans Christian Azais, Gabriel Kessler et Vera da Silva Telles (dir.). *Ilegalismos, cidade e política*. Belo Horizonte : Fino Traço, 2012, v. 1, p. 100-125.; Adalton Marques, *Crime, proceder, convívio-seguro: um experimento antropológico a partir de relações entre ladrões*. São Paulo : dissertação de mestrado em antropologia social, Faculdade de Filosofia, Letras e Ciências Humanas da USP, 2009, 119p.

⁶⁶¹ Gabriel de Santis Feltran, « Crime e castigo na cidade : os repertórios da justiça e a questão do homicídio nas periferias de São Paulo », *op. cit.*

⁶⁶² Guaracy Mingardi, « O trabalho da inteligência no controle do crime organizado », *Estudos Avançados*, vol. 21, n° 61, 2007, p. 69; Sérgio Adorno et Fernando Salla, « Criminalidade organizada nas prisões e os ataques do PCC », *op. cit.*

premier de la « violence criminelle » à São Paulo et, au moins depuis mai 2006, le principal ennemi en matière de sécurité publique.

Une seconde approche inspirée de l'ethnographie aborde le PCC à partir de la circulation de son discours, de ses normes, de son langage vernaculaire ou de la circulation à travers les milieux populaires d'une série d'énoncés attachés au PCC, mais qui excèdent l'univers exclusivement « criminel » de l'organisation. L'anthropologue Gabriel de Santis Feltran remarque sur la base de ses travaux ethnographiques sur la favela et le « monde du crime » une expérience pour le moins curieuse : « le PCC se trouve là même où il n'a aucun « membre » (*irmão*⁶⁶³)⁶⁶⁴ ». Il s'agit de normes régissant la vie dans la périphérie⁶⁶⁵, le monde du crime⁶⁶⁶ et les homicides⁶⁶⁷, mais aussi d'un langage⁶⁶⁸ visant à refléter un souci de justice et d'égalité au sein du milieu carcéral et faisant écho à une mémoire des luttes politiques⁶⁶⁹ au sein de la favela. Une telle approche du PCC, en terme de circulation d'énoncés politiques et d'un langage dans les périphéries plutôt qu'à partir du paradigme du crime organisé, permet de comprendre, par exemple, le fait que des groupes hip-hop puissent se faire explicitement porte-parole du PCC, des valeurs politiques de justice, de liberté et d'égalité, tout en niant quelque association à la criminalité⁶⁷⁰. De manière générale, c'est le sentiment de grande précarité et de violations quotidiennes des droits humains

⁶⁶³ « *Irmão* » est le terme utilisé dans le langage vernaculaire utilisé par le PCC pour indiquer les membres officiels (batizados) du PCC.

⁶⁶⁴ Bruno Pães Manso, « Um debate sobre o PCC : uma entrevista com Camila Dias, Gabriel de Santis Feltran, Adalton Marques e Karina Biondi », *Revista de antropologia social dos alunos do PPGAS-UFSCar*, vol. 1, n° 2, juillet-décembre 2009, p. 159.

⁶⁶⁵ Gabriel de Santis Feltran, « *Manter a ordem nas periferias de São Paulo: coexistência de dispositivos normativos na "era PCC"* », *op. cit.*

⁶⁶⁶ Gabriel de Santis Feltran, « Crime e castigo na cidade : os repertórios da justiça e a questão do homicídio nas periferias de São Paulo », *op. cit.*

⁶⁶⁷ Gabriel de Santis Feltran, « *A gestão da morte nas periferias de São Paulo: um dispositivo entre governo e crime (1992-2011)* », dans Antonio Carlos de Souza Lima et Virginia García-Acosta (dir.), *Margens da violência*, Brasília : ABA, 2014, p. 171-209.

⁶⁶⁸ Pour une étude détaillée du langage vernaculaire du PCC et de ses incidences politiques, voir Karina Biondi, *Junto e misturado. Uma etnografia do PCC*, *op. cit.*; Adalton Marques, « "Liderança", "proceder", "igualdade" : uma etnografia das relações políticas no Primeiro Comando da Capital », *Etnográfica*, vol. 14, n° 2, juin 2010, p. 311-335.

⁶⁶⁹ Benoit Décary-Secours, « Política e violência criminal no Brasil : a reapropriação de imaginários plebeus pelo Primeiro Comando da Capital », *Revista eletrônica de ciência política*, vol. 5, n° 1, 2014, p. 71-88; Gabriel de Santis Feltran, « Sobre anjos e irmãos: cinquenta anos de expressão política do "crime" numa tradição musical das periferias », *Revista do Instituto de Estudos Brasileiros*, n° 56, 2013, p. 43-72.

⁶⁷⁰ Rodrigo Bertolotto, « Rappers ex-detentos defendem PCC como grupo de resistência », *UOL notícias*, 12 juillet 2012. En ligne : <http://noticias.uol.com.br/cotidiano/ultimas-noticias/2012/12/07/rappers-ex-presidiarios-defendem-pcc-como-grupo-de-resistencia.htm>. Voir également le texte de Gabriel de Santis Feltran, « Sobre anjos e irmãos : cinquenta anos de expressão política do "crime" numa tradição musical das periferias », *op. cit.*

éprouvés depuis de longues années par les populations pauvres qui crée un lien d'identification au discours politique du PCC. Sans nier sa composante criminelle, cette approche anthropologique met l'accent sur une réalité complexe, un territoire particulier de relations ambiguës qui empêche de réduire le combat à la criminalité ou la « guerre au PCC » à une simple dichotomie entre « bandits, membre en règle du PCC » et « travailleur honnête⁶⁷¹ » au sein des quartiers populaires.

C'est sur la base de cette réalité complexe du PCC et de son rapport à la violence criminelle qu'un récit médiatique des « Crimes de mai » de 2006, reprenant sans distance critique la catégorie de « suspects », autorise la mise en place d'une représailles policière du PCC dans les termes d'une légitimation de la répression policière au sein des périphéries de São Paulo. Si l'assassinat de plus de cent jeunes des périphéries a suscité des protestations au plan local, entre autres du fait que la plupart des victimes étaient d'âge mineur et sans antécédent criminel, sur un plan global, il a été considéré comme une défense « légitime » de l'État de droit face à la révolte du monde du crime. L'analyse actantielle du récit légitimant cette répression sur la base d'une « guerre au PCC » constitue l'objet de la prochaine section.

6.2.2 Analyse actantielle des « Crimes de mai »

i. Le policier, « héros-victime » d'un scénario de guerre

Dès les premiers jours des « Crimes de mai », le scénario sécuritaire est mis en forme par le récit médiatique : les titres de presse transmettent une situation exceptionnelle où la peur prend d'assaut la capitale économique d'Amérique latine. L'état de guerre est annoncé dans les titres de presse des 14 et 15 mai par l'emploi de la métaphore qui compare la situation de Bagdad – référent de la « guerre » – pour établir une analogie avec la situation que connaît São Paulo:

⁶⁷¹ Ce clivage entre « bandit » et « travailleur » est analysé par Gabriel de Santis Feltran. Il s'agit d'un clivage qui fait partie de l'univers social et du débat public au Brésil et où « les travailleurs méritent protection » et « les bandits manquent de répression ». Gabriel de Santis Feltran, « "Travailleurs" et "bandits" dans la même famille : manières de dire et signification politique », dans Robert Cabanes et Isabel Georges, *São Paulo. La ville d'en bas*, Paris : L'harmattan, 2009, p. 359-377.

« Bagdad est ici⁶⁷² »; « Une aube de Bagdad surprend le gouvernement de São Paulo⁶⁷³ »; « Guerre urbaine⁶⁷⁴ ». Au même moment, les manchettes comptabilisent la progression du nombre de morts que l'on suspecte d'appartenir au PCC⁶⁷⁵ et soulignent l'exceptionnelle « terreur » produite par les attaques : « L'action est comparée au terrorisme⁶⁷⁶ »; « le PCC impose la peur dans l'État⁶⁷⁷ »; « la peur des attaques paralyse São Paulo⁶⁷⁸ ». Devant l'image d'un État en perte du « monopole de la violence légitime », s'ensuivent, les 17 et 18 mai, des manchettes faisant état du nombre de « suspects » tués lors de la réponse policière⁶⁷⁹.

Sur ce ton d'urgence et de peur, le scénario sécuritaire dressé par le récit médiatique des événements de mai 2006 met en scène le policier comme principal « sujet » actantiel de la « quête », comme protagoniste héroïque. Rappelons que dans le cas du récit sécuritaire du « Massacre de Carandiru » observé au chapitre précédent, le policier est à la fois qualifié de « victime » des violences et « héros » de la lutte contre l'impunité de ces dernières. C'est encore une fois ce statut de « héros-victime » qui donne forme au protagoniste principal du récit des « Crimes de mai ».

Le 18 mai, l'ex-secrétaire de l'État de São Paulo, Geraldo Alckmin, s'insurge du fait que « les policiers de São Paulo ont été tués **par-derrière**⁶⁸⁰ ». Or, bien que les policiers soient décrits comme « victimes » de la violence criminelle, le député étatique Romeu Tuma (Partido da Frente Liberal – PFL) affirme dans la *Folha* du 18 mai que « les organisations criminelles ne rencontrent d'opposition réelle que dans l'héroïsme et le dévouement de [ces] policiers mal payés et

⁶⁷² « Bagdá é aqui », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. Especial A1.

⁶⁷³ « Madrugada de Bagdá surpreende governo de São Paulo », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. A1.

⁶⁷⁴ « Caderno especial : Guerre urbana », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. Especial A1.

⁶⁷⁵ « Ataques do PCC deixam 30 mortos », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. A1; « PCC faz mais de 150 atentados e provoca 80 motins; 74 morreram », *Folha de São Paulo*, 15 mai 2006, p. A1;

⁶⁷⁶ « Ação é comparada a terrorismo », *Globo*, 14 mai 2006, p. 4.

⁶⁷⁷ « PCC ataca ônibus e bancos, promove megarrebelião, e amplia medo no Estado », *Folha de São Paulo*, 15 mai 2006, p. C1.

⁶⁷⁸ « Medo de ataques par São Paulo », *Folha de São Paulo*, 16 mai 2006, p. C1.

⁶⁷⁹ « Polícia prende 24 e mata 33 em 12h », *Folha de São Paulo*, 17 mai 2006, p. A1; « Polícia mata mais 22 suspeitos de cometer os atentados do PCC », *Folha de São Paulo*, 18 mai 2006, p. A1.

⁶⁸⁰ Traduction libre : « Policiais de São Paulo foram mortos pelas costas ». « Criticado, Alckmin reage e diz que Lula é mesquinho na crise », *Folha de São Paulo*, 18 mai 2006, p. A4.

persécutés⁶⁸¹ ». Quelques jours après la vague d'attentats, le 26 mai, la presse rapporte une cérémonie officielle organisée par le gouverneur Lembo en hommage « aux policiers victimes » des attaques de mai 2006 où, les yeux remplis d'eau, indique-t-on dans la *Folha*, il déclare que « ces policiers sont morts **en nous défendant**, en défendant la **moralité**, la **dignité**, le **respect** des uns pour les autres. Ils furent des **héros**⁶⁸² ».

ii. Clémence juridico-pénale et impunité

La vague de violences qui paralyse São Paulo du 12 au 21 mai 2006 est rapportée à travers le récit médiatique des événements comme symbole d'un « mal premier », l'*impunité*. Deux jours après le début des attentats, le 14 mai, la *Folha* met en exergue dans son cahier spécial sur la violence du PCC la citation du président de la section pauliste de l'Ordre des avocats du Brésil, Luiz Flávio Borges D'Urso, qui affirme que « la sensation d'**impunité** est parmi les principaux facteurs de l'audace du crime organisé⁶⁸³ ». Les symboles de cette impunité sont pointés du doigt par un sondage mené par la *Folha* le 17 mai : selon le sondage, 55% des paulistes attribuent les attentats du PCC à l'inefficacité de pouvoir judiciaire et 39% au gouvernement Lula⁶⁸⁴.

Dans le récit analysé, l'*impunité* prend la forme d'un « anti-objet » communiqué par l'« anti-destinateur » (clémence juridico-pénale) d'un programme narratif⁶⁸⁵ opposé au programme narratif principal (d'une lutte contre l'impunité). En effet, dans ce programme narratif opposé, l'impunité est d'abord attribuée à l'inefficacité du pouvoir judiciaire. Deux jours après le début de la vague d'attentats, l'ex-secrétaire de la sécurité publique, Eduardo Muylaert (1986-1987), rapporte au quotidien *O Globo* qu'il « attribue l'audace des criminels à la **lenteur de la justice**. [...] Le principal problème, affirme-t-il, c'est la longueur des procédures, qui **produisent** un

⁶⁸¹ Traduction libre : « Organizações criminosas encontram oposição real apenas no heroísmo e devotamento de policiais mal pago e perseguidos ». « O caráter subversivo do atual terrorismo », *Folha de São Paulo*, 18 mai 2006, p. A3.

⁶⁸² Traduction libre : « Esses policiais morreram nos defendendo, defendendo a moralidade, a dignidade, o respeito de um pelo outro. Foram Heróis ». « Lembo faz homenagem a policiais mortos pelo PCC », *Folha de São Paulo*, 26 mai 2006, p. C5.

⁶⁸³ Traduction libre : « A sensação de impunidade está entre os principais fatores da ousadia do crime organizado ». *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. Especial A5.

⁶⁸⁴ « 55% dos paulistanos culpam o Judiciário », *Folha de São Paulo*, 17 mai 2006, p. C5.

⁶⁸⁵ Rappelons qu'un programme narratif est le processus par lequel le « sujet » du récit est lié à un « objet » dans le but de transformer un état des choses.

sentiment d'impunité⁶⁸⁶ ». Ce sentiment d'impunité, la police militaire l'attribue à l'« incompétence » d'un pouvoir judiciaire « trop clément »: « pourquoi la Justice concède-t-elle **autant de pardons** aux prisonniers ?⁶⁸⁷ », demande André Di Risson, président de l'Association des agents policiers de São Paulo. Dans un article intitulé « Pour les policiers, le gouvernement pauliste est "incapable"⁶⁸⁸ », les autorités policières constatent que « les prisonniers, dans les faits, commandent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des prisons⁶⁸⁹ », note Sérgio Olímpio Gomes, directeur de l'Association des officiers de la police militaire, avant d'indiquer que la cause des « Crimes de mai » est attribuable à un État « incapable » d'investir suffisamment dans la sécurité publique et de réprimer efficacement le crime organisé. Son collègue, Wilson Moraes, président de l'Association des caporaux et soldats de la police militaire, dénonce un « massacre » attribuable au fait que « les policiers sont aujourd'hui mal payés, mal armés et mal équipés⁶⁹⁰ ». Le 14 mai, Lula est interrogé au sujet de la crise de la sécurité publique à São Paulo. À la défense de son programme de sécurité publique mettant l'accent sur la prévention et les droits humains, Lula affirme et blâme le manque d'investissement en éducation chez les gouverneurs passés (particulièrement du PSDB) et affirme qu'« à partir du moment où vous n'investissez pas dans les écoles, vous aurez à investir dans les prisons⁶⁹¹ ». En période pré-électorale des élections présidentielles d'octobre 2006, Lula dévoile le 20 mai que l'éducation sera le thème prioritaire de sa campagne et les journalistes évoquent à ce moment la possibilité d'une instrumentalisation politique des attaques du PCC par le Parti des Travailleurs afin de faire passer ce message⁶⁹².

⁶⁸⁶ Traduction libre : « [...] atribuiu a ousadia dos criminosos à lentidão da Justiça. [...] O principal problema é a morosidade dos processos, que gera uma sensação de impunidade ». « Ação é comparada a terrorismo », *Globo*, 14 mai 2006, p. 4.

⁶⁸⁷ Traduction libre: « Por que a Justiça concede tantos indultos aos presos? ». Cláudia Collucci, « Para policiais, governo paulista é "incapaz" », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. Especial A5.

⁶⁸⁸ Cláudia Collucci, « Para policiais, governo paulista é "incapaz" », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. Especial A5.

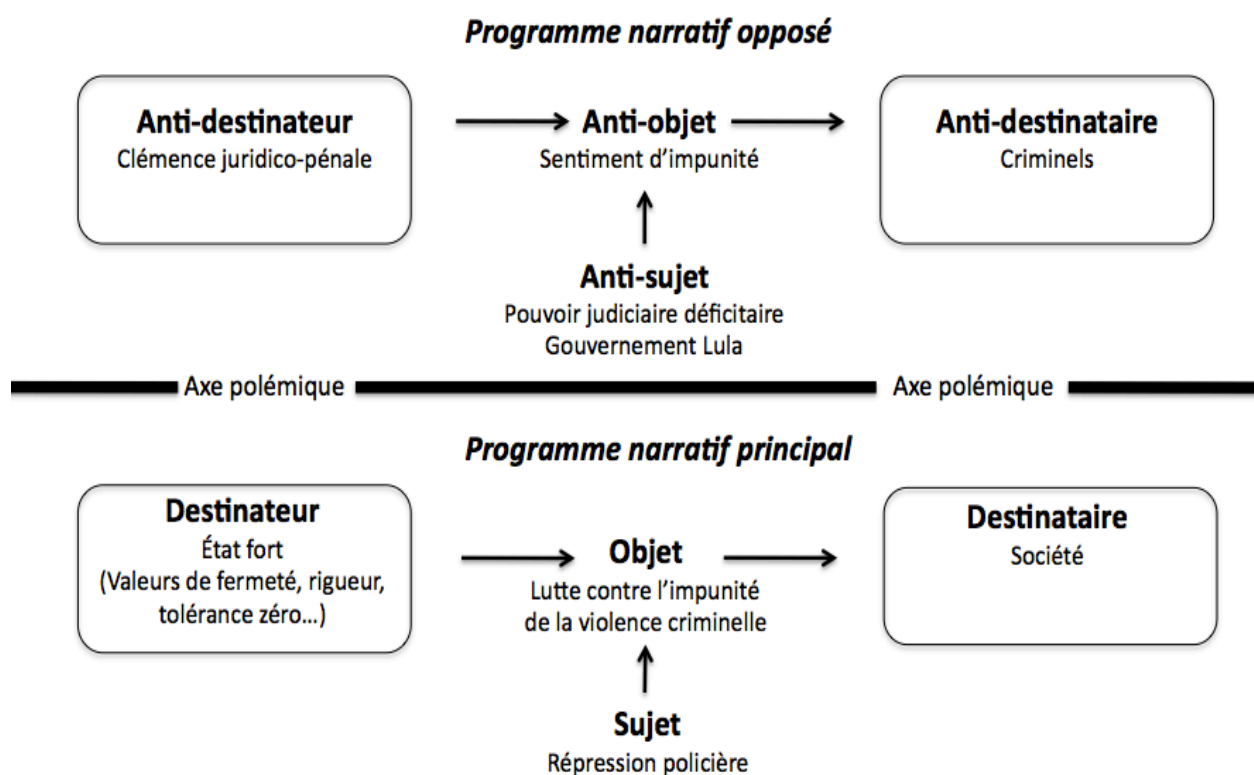
⁶⁸⁹ Traduction libre : « Os presos mandam de fato dentro e fora das penitenciárias ». Cláudia Collucci, « Para policiais, governo paulista é "incapaz" », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. Especial A5.

⁶⁹⁰ Traduction libre : « Moraes afirma que os policiais estão hoje "mal pagos, mal armados e mal equipados" ». Cláudia Collucci, « Para policiais, governo paulista é "incapaz" », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. Especial A5.

⁶⁹¹ Traduction libre : « Na hora em que você não investe em escola, vai ter que investir em cadeia ». Clóvis Rossi, « Lula culpa governos anteriores e falta de investimentos em educação », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. Especial A4.

⁶⁹² Kennedy Alencar et Fernando Rodrigues, « Lula deverá falar de educação e segurança em programa do PT », *Folha de São Paulo*, 20 mai 2006, A 12.

FIGURE 12 : ORIENTATION POLÉMIQUE DU SCHÉMA ACTANTIEL DU RÉCIT SÉCURITAIRE DES « CRIMES DE MAI » DE 2006 À SÃO PAULO



Opposée à l'approche répressive, cette politique de la sécurité publique qui met l'accent sur la défense des droits humains, l'encadrement de la violence policière et l'investissement au sein de programmes sociaux plutôt que de l'armement policier est ainsi assimilée dans les journaux du 12 au 14 mai 2006 à une forme de « clémence juridico-pénale ». Cette dernière correspond au rôle actantiel de l' « anti-destinateur » (figure 12) au sein d'un programme narratif opposé à celui de la « lutte contre l'impunité ». En effet, l' « anti-destinateur » agit dans le modèle actantiel comme représentant du système de valeurs contraire à celui du programme narratif principal (de lutte contre l'impunité): l' « État incapable », la « lenteur de la justice » et la « concession de pardons » sont autant d'éléments négatifs qui sont dans ce récit dénoncés comme producteurs de l'*impunité* (« anti-objet »).

Toutefois, rappelons que l'« anti-destinateur » n'agit pas lui-même, mais qu'il *fait agir* un « anti-sujet » dont il émet la quête. Dans le cas du récit analysé, ce sont les politiques du

gouvernement Lula qui répondent aux valeurs de la clémence juridico-pénale et jouent le rôle actantiel de l'« anti-sujet » en entraînant des actions pratiques visant l'atteinte de l'impunité (« anti-objet »). En conférence de presse le 14 mai 2006, le secrétaire à la sécurité publique, Abreu Filho, et le secrétaire de l'administration pénale, Nagashi Furukawa, blâment au sujet des « Crimes de mai » un ensemble de lacunes législatives attribuables au gouvernement Lula : « le **président Lula** est le seul pouvant modifier la Constituante. Il ne nous incombe que d'appliquer la loi et de protester [...]. La législation doit changer [puis qu'] il est **difficile de vaincre la guerre** sans instruments⁶⁹³ ». Contre le programme de sécurité publique de Lula, le sénateur Romeu Tuma (Partido da Frente Liberal – PFL) déclare le 18 mai à la *Folha* que pour sa part, « le gouvernement [fédéral] a permis, lorsqu'il ne l'a pas encouragé, la démolition de la Loi d'exécution pénale et du Code pénal en fonction d'une nouvelle criminologie qui **élimine le caractère punitif** des peines. [...] **Il libère des milliers de condamnés** avant l'application de la peine⁶⁹⁴ ». En assimilant la posture du gouvernement Lula à celle d'un État incapable de punir (« qui élimine le caractère punitif des peines »), le récit sécuritaire des « Crimes de mai » institue le gouvernement Lula dans le rôle actantiel d'« anti-sujet » ou d'« ennemi » : « il y a quatre ans, affirme l'ex-gouverneur Alckmin, que le président Lula promet de faire plus de pénitenciers et aucun n'est [encore] prêt. [...] Il est complice de cette situation. [...] Dans ces attentats, **je condamne les bandits. Lula attaque la police**⁶⁹⁵ ».

Devant la mise en scène d'un État « incapable de punir » efficacement les violences criminelles, un quasi-consensus émerge au sujet de l'urgence de réformes permettant un cadre juridico-pénal plus sévère. En effet, pour le gouverneur Lembo à São Paulo, ce sont ces limites légales imposées au travail policier qui font obstacle à l'arrestation et à l'incarcération des criminels : « il y a beaucoup de **formalités** pour obtenir un mandat d'écoute, de fouille,

⁶⁹³ Traduction libre : « O presidente Lula é o único que pode modificar a Constituinte. Só nos cabe cumprir a lei e protestar [...]. A legislação tem que mudar. É difícil vencer a guerra sem instrumentos ». « SP não se dobrará ao crime, afirma Lembo », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. Especial A4.

⁶⁹⁴ Traduction libre : « O governo permitiu, quando nao incentivou, o sucateamento a Lei de Execução e do Código Penal em consonância com uma nova criminologia que abomina o caráter punitivo das penas. (...) Liberta milhares de condenados antes do cumprimento da pena ». « O caráter subversivo do atual terrorismo », *Folha de São Paulo*, 18 mai 2006, p. A3.

⁶⁹⁵ Traduction libre : « Há quatro anos o presidente Lula vem prometendo fazer presídios e não tem nenhum pronto. [...] Ele [Lula] é cúmplice dessa situação. (...) Nesses atentados de agora, eu condeno os bandidos. O Lula ataca a policia ». « Criticado, Alckmin reage e diz que Lula é mesquinho na crise », *Folha de São Paulo*, 18 mai 2006, p. A4.

d'arrestation ou même d'**incarcération**. Cela rend le travail policier difficile⁶⁹⁶ ». En ce sens, à peine deux jours après le début des attaques, le 14 mai, la presse rapporte que « des spécialistes demandent des changements dans les lois, une réforme judiciaire et plus de prisons⁶⁹⁷ ». Le 17 mai, la presse souligne qu' « en réponse aux actions [du crime organisé] à São Paulo, le Sénat et la Chambre prétendent soumettre immédiatement au vote des propositions qui **endurcissent** la législation pénale⁶⁹⁸ ». Sont proposés, entre autres, une sévérité accrue des lois qui régissent le *Regime Disciplinar Diferenciado*⁶⁹⁹ (RDD), une restriction des visites en milieu carcéral et l'augmentation des peines maximales pour certains crimes, dont la possession de téléphones cellulaires par les détenus et les agressions contre les forces de l'ordre.

Ainsi, un second programme narratif se dessine, parallèle, symétrique et inverse au premier à partir d'un « anti-sujet » dont la quête s'oppose à celle du « sujet » de la lutte contre l'impunité. Rappelons qu'afin de rendre compte de l'orientation polémique de certains récits, Greimas définit le rôle actantiel de l' « anti-sujet » qui s'insère dans un second programme narratif opposé au programme narratif principal et dont les valeurs s'inscrivent dans la sphère d'un « anti-destinateur »⁷⁰⁰.

La dimension polémique se trouve ainsi installée au coeur du processus narratif du récit sécuritaire des « Crimes de mai ». Si les actants des deux schémas sont appelés à se rencontrer et à s'affronter de manière conflictuelle, il faut souligner que le programme narratif opposé est une « fiction » instituée par le récit sécuritaire principal dans laquelle le gouvernement Lula est placé dans le rôle actantiel de l'« anti-sujet » répondant aux valeurs représentées par la clémence juridico-pénale. En effet, en autorisant la mise sur pied d'un sentiment d'impunité (« anti-objet ») dont les criminels seraient bénéficiaires, cet « anti-sujet » incarne au sein du récit sécuritaire

⁶⁹⁶ Traduction libre : « Temos muitas formalidades para obter um mandado de escuta, busca e apreensão, outé de prisão. Isso dificulta o trabalho policial ». Ricardo Galhardo et Ronaldo D'Ercole, « Governador : estado não retrocederá », *O Globo*, 14 mai 2006, p. 4.

⁶⁹⁷ Traduction libre : « Especialistas pedem mudanças nas leis, reforma judiciária e mais presídios ». « Ação é comparada a terrorismo », *O Globo*, 14 mai 2006, p. 4.

⁶⁹⁸ Traduction libre : « Em resposta as ações em SP, Senado e Câmara pretendem pôr em votação imediata propostas que endurecem a legislação penal ». « Congresso apressa votação de projetos », *Folha de São Paulo*, 17 mai 2006, p. C13.

⁶⁹⁹ Loi n° 10.792 en vigueur depuis le 2 janvier 2003 et dont l'objectif est d'imposer à certains détenus soupçonnés d'appartenir au crime organisé des conditions d'incarcérations beaucoup plus restreintes.

⁷⁰⁰ Nicole Everaert-Desmedt, « Le niveau narratif », dans *op. cit.*, p. 37-71.

l'échec de la quête du « sujet » (répression policière) du programme narratif principal de lutte contre l'impunité. Alors que dans le récit polémique tout actant peut faire face à un actant contraire, la prochaine section nous permettra de constater que c'est la figure de l' « État fort » comme « destinataire » du programme narratif principal qui représente les valeurs de « fermeté » et d' « intransigeance » nécessaires à la lutte contre l'impunité.

iii. Contre l'impunité : le pouvoir symbolique de l' « État fort »

En conférence de presse le 14 mai, le gouverneur Cláudio Lembo (PFL) au pouvoir à São Paulo maintient la figure négative de la « clémence juridico-pénale » pour procéder à une captation du pouvoir symbolique de l' « État fort ». En effet, les « Crimes de mai » ne seraient pas une conséquence du peu de fermeté de son administration dans le combat contre le crime organisé, mais plutôt une réaction du PCC à la *fermeté* de son gouvernement dans sa lutte contre la violence criminelle⁷⁰¹ : « Nous avons pris des **initiatives très fortes** et nous savions que nous ferions face à des situations difficiles [...]. **Nous ne pouvons pas négocier**. Nous devons être **fermes**⁷⁰² ». Cette narration des événements est appuyée par l'ex-gouverneur Alckmin (2001-2006 – PSDB), qui souligne également que « les attaques sont une réaction à l'action **ferme** du gouvernement [de l'État de São Paulo] dans son affrontement au crime organisé⁷⁰³ ». Présente à travers le discours rapporté des autorités dans la presse, la figure de l' « État fort » distribue ainsi une série de valeurs « positives » auxquelles le gouvernement au pouvoir tente de s'identifier par la description de son action étant « ferme » et « forte », « refusant de négocier » ou de « plier devant le crime⁷⁰⁴ ».

Cette captation des valeurs représentées par l' « État fort » s'opère non seulement au niveau de partis politiques en période préélectorale, mais sert également à décrire une « réponse

⁷⁰¹ « SP não se dobrará ao crime, afirma Lembo », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. Especial A4; Ricardo Galhardo et Ronaldo D'Ercole, « Governador : estado não retrocederá », *O Globo*, 14 mai 2006, p. 4.

⁷⁰² Traduction libre : « Tomamos atitudes muito fortes e sabíamos que teríamos situações difíceis. [...] não podemos negociar. Temos que ser firmes ». « SP não se dobrará ao crime, afirma Lembo », *Folha de São Paulo*, 14 novembre 2006, p. Especial A4.

⁷⁰³ Traduction libre : « os ataques são uma reação à ação firme do governo para enfrentar o crime organizado ». « Alckmin afirma confiar na ação do governador », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. Especial A4.

⁷⁰⁴ « SP não se dobrará ao crime, afirma Lembo », *Folha de São Paulo*, 14 novembre 2006, p. Especial A4.

policière » devant y être conforme. Devant ce qu'il prétend être un « État incapable » de combattre la criminalité, André Di Rossi, président de l'association des officiers de la police civile, promet à la *Folha* le 14 mai que « la police ne sera pas **lâche**. Nous allons donner la **réponse nécessaire**, dans la **proportion adéquate**⁷⁰⁵ ». Cette réponse nécessaire se définit par contraste avec les valeurs que représente la « clémence juridico-pénale » comme « destinataire » syntaxique de l' « anti-sujet » : en effet, dans son cahier spécial intitulé « Guerre urbaine », la *Folha* titre que « sur Orkut [réseau social populaire au Brésil], des policiers exigent une **vengeance** et même le **retour de l'escadron de la mort**⁷⁰⁶ ». Le 18 mai, la presse rapporte la présence au sein de l'Assemblée législative de São Paulo de groupes de manifestants exigeants le retour de l'escadron de la mort⁷⁰⁷.

Le registre polémique qui s'installe au coeur du récit sécuritaire pour mettre en valeur le « destinataire » (État fort) contre son image négative de l' « anti-destinataire » (clémence juridico-pénale) laisse toutefois place à un récit relativement homogène. En effet, si durant les deux semaines des « Crimes de mai » Lula se porte à la défense de son gouvernement, de ses programmes sociaux et d'une approche davantage préventive en matière de sécurité publique, il met lui aussi de l'avant l'exigence de réaffirmer l'image d'un « État fort ». Du 15 au 21 mai, Lula réitère à plusieurs reprises au gouverneur de l'État de São Paulo la possibilité de mobiliser les forces armées⁷⁰⁸ dans le travail de répression du PCC – offre qui fut toujours refusée par le gouverneur : « pour le président, rapporte-t-on dans la *Folha* du 16 mai, la présence de soldats et de tanks dans les rues de São Paulo [...] démontrerait une réaction encore plus ferme à cette vague de violence⁷⁰⁹ ». En entrevue à la *Folha* la veille, le ministre de la Justice du gouvernement Lula, Márcio Thomaz Bastos, soulignait l'apport de son gouvernement à la lutte contre le crime organisé par la mise sur pied d'un programme prévoyant la construction de pénitenciers de sécurité maximale et facilitant le transfert de prisonniers vers des régimes plus sévères : « il y a aussi la création du Système pénitencier fédéral [...] appliqué par le gouvernement Lula. Ce

⁷⁰⁵ Traduction libre : « a polícia nao vai se acovardar. Vamos dar a resposta necessária, na proporção cabível ». « Para policiais, governo paulista é "incapaz" », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. Especial A5.

⁷⁰⁶ « No Orkut, policiais pedem vingança e até volta do esquadrão da morte », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. Especial A5.

⁷⁰⁷ « Ato faz alusão ao squadrão da morte », *Folha de São Paulo*, 18 mai 2006, p. C5.

⁷⁰⁸ Kennedy Alencar, « Governo federal oferece ajuda do Exército », *Folha de São Paulo*, 15 mai 2006, p. C10.

⁷⁰⁹ « Para Lula, atentados são provocação », *Folha de São Paulo*, 16 mai 2006, p. C12.

système permettra que les États transfèrent des prisonniers vers des pénitenciers de sécurité maximale⁷¹⁰ ».

iv. Les droits humains, attribut des « bonnes personnes »

C'est à partir d'une conception exclusive des droits humains que le récit sécuritaire des « Crimes de mai » laisse place à la légitimation d'un traitement juridico-pénal différencié des individus que l'on suspecte d'être responsables de la violence criminelle. En effet, plutôt que de garantir l'égalité de traitement juridico-pénal, c'est en se rapportant au sort qui attend les « criminels » dans un « État fort » que le gouverneur Lembo précise dans sa conférence de presse rapportée dans la *Folha* du 14 mai que « la mauvaise vie **doit être traitée** comme mauvaise vie⁷¹¹ ». Dans la même édition du quotidien, la section du courrier des lecteurs affiche le commentaire d'une lectrice qui affirme que les « bandits » doivent être traités différemment : « le bandit **doit être traité** comme bandit. Nous ne pouvons pas **inverser les valeurs**. N'est-ce pas déjà assez d'avoir les commissions des droits humains contre **nous** et à la défense de la délinquance ?⁷¹² ». Lors de sa conférence de presse du 14 mai, le gouverneur Lembo renforce cette opposition entre la société et les criminels nécessaire à la légitimation d'un traitement différencié. Après avoir souligné que « São Paulo ne pliera pas devant le crime », Lembo définit ce « nous » qui réfère aux « victimes de la violence criminelle » : « **Nous** qui avons honneur, qui travaillons, qui respectons la vie de l'autre et les **droits humains**, nous ne pouvons négocier⁷¹³ ». Opposée implicitement aux « bandits » partageant les valeurs contraires, ce « nous » possède ici une

⁷¹⁰ Traduction libre : « Há também a criação do Sistema Penitenciário Federal, que vem de uma lei do início dos anos 80, e que está sendo colocada em prática pelo governo Lula. Esse sistema permitirá que os Estados ransfiram [presos] para presídios de segurança máxima [...] ». Kennedy Alencar, « Governo federal oferece ajuda do Exército », *Folha de São Paulo*, 15 mai 2006, p. C10.

⁷¹¹ Traduction libre : « A má vida tem de ser tratada como má vida ». « SP não se dobrará ao crime, afirma Lembo », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. Especial A4

⁷¹² Traduction libre : « Bandido tem que ser tratado como bandido. Não podemos inverter os valores. Será que já não basta termos as comissões de direitos humanos contra nós em defesa da bandidagem ? ». Deborah Farah, « Courrier du lecteur », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. A3

⁷¹³ Traduction libre : « Nós honrados, que trabalhamos, que temos respeito á vida do outro, aos direitos humanos, nao podemos negociar ». « SP não se dobrará ao crime, afirma Lembo », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. Especial A4.

composante performatrice⁷¹⁴ : le « "nous" qui inclut d'autres sujets que l'énonciateur constitue en fait un coup de force discursif, puisqu'il pose la parole comme parole commune [...]»⁷¹⁵ ». Dans ce « nous » s'insère la société comme un ensemble partageant les valeurs démocratiques du droit à la vie et du respect des droits humains. Sans mention des cas de violations des droits humains par la police et les autorités pénitencières brésiliennes, ce sont les « délinquants », ceux qui mènent « la mauvaise vie » qui, par leur non respect de la vie et des droits humains, s'opposent au « nous » et à la société démocratique. Par ce rejet hors du « nous », de la société, de ceux qui mènent une « mauvaise vie » et « doivent être traités en conséquence », l'image de « fermeté » de l'État est réaffirmée et légitimée de manière à se révéler compatible, voire même nécessaire, à l'exigence de respect des droits humains.

En effet, si la sévérité juridico-pénale et le respect des droits humains ont souvent été posés de manière polémique (voir au chapitre 5 l'exemple du récit du « Massacre de Carandiru »), dans le cas des événements de mai 2006, ces deux éléments parviennent à aller de pair du fait d'une définition extrêmement restrictive des « droits humains ». Le 16 mai, la *Folha* rapporte que conjointement à des représentants d'entités religieuses, « des organisations des **droits humains** préparent un manifeste dans lequel ils disent être **solidaires avec la police** et affirment qu'ils ne seront pas un **obstacle** pour que soient adoptées des "**actions rigoureuses** et efficaces pour la **défense** de la société"»⁷¹⁶ ». Les « droits humains » s'affirment comme qualité des « bons citoyens », « victimes » des actes de violence criminelle : un représentant des entités religieuses lors de ce même rassemblement affirme que « la priorité, aujourd'hui, doit être la défense des droits humains des **bonnes personnes**, celles qui sont **victimes** des actes criminels»⁷¹⁷ ».

Cette conception restrictive des droits humains parvient à justifier le non-respect des droits humains des « mauvais citoyens ». Au lieu de se situer du côté des « opposants » au sein du récit sécuritaire, elle se retrouve du côté de l'« adjuvant » comme force bénéfique à l'action ferme et

⁷¹⁴ L'embrasseur de personne « nous » permet d'inclure d'autres sujets que l'énonciateur (la personne qui parle) et constitue en ce sens un « coup de force discursif » dont l'effet est performatif puisqu'il pose sa parole comme parole commune sans évidemment vérifier si les sujets intégrés sont d'accord.

⁷¹⁵ Dominique Maingueneau, *L'analyse du discours*, op. cit., p. 110.

⁷¹⁶ Traduction libre : « Organizações de direitos humanos prepararam um manifesto no qual dizem serem solidárias à polícia e afirmam que não serão um obstáculo para que sejam adotadas "ações rigorosas e eficientes em defesa da sociedade" ». « Ato ecumênico pode "ações rigorosas" », *Folha de São Paulo*, 16 mai 2006, p. C12.

⁷¹⁷ Traduction libre : « A prioridade hoje tem de ser a defesa dos direitos humanos das pessoas de bem. Aquelas que são vítimas dos atos criminosos ». *Idem*.

répressive du « sujet » policier police investie d'une lutte contre l'impunité des criminels et délinquants.

v. *Mise en forme des représailles policières : le favelado comme « suspect-coupable »*

L'identification des responsables de centaines d'attaques qui sont attribuées au PCC par les autorités repose sur un récit sécuritaire associant à l'image diffuse du PCC – « responsable » des attaques et bénéficiaire de l'« impunité » – à celle des jeunes des quartiers périphériques, susceptibles de « sympathie » au crime organisé. À la différence du récit sécuritaire du « Massacre de Carandiru », la population des quartiers périphériques n'obtient plus le rôle d'« adjuvant », mais répond plutôt au rôle actantiel de l'« opposant » de la quête sécuritaire.

Ainsi, le 15 mai, dans un article qui s'intitule « La peur », la *Folha* reprend l'image du policier « héros-victime » et indique que « les **policiers** et les gardes [civiles métropolitaines] ont passé la nuit **effrayés** et en alerte maximale⁷¹⁸ ». Par contraste, elle décrit toutefois dans ce même article d'information une « **périphérie** [qui, elle,] n'a **pas peur** des attaques du **PCC**⁷¹⁹ » accompagné d'une photo montrant dans la nuit « des habitants de Jardim Ângela [périphérie sud] qui font une fête de rue [*baile*]⁷²⁰ ». En attribuant à la périphérie un « état d'âme » contraire à celle du « héros-victime », cette mise en scène se fait le relais de l'image d'une périphérie « suspecte ». Contrairement à la police, mais aussi à la classe moyenne et aux quartiers centraux de São Paulo décrits comme « paralysés », on rapporte les propos de résidents qui n'ont pas peur du PCC : « Peur ? Pourquoi la peur ? Ces gars du PCC ne se trompent pas de cible, non. Avec eux, il n'est pas question de balle perdue. Tu peux voir, ce n'est que des policiers qu'ils ramassent ». Le 22 mai, alors que se poursuivent les « représailles » menées par la police militaire dans la périphérie, la *Folha* décrit un scénario de guerre où « la périphérie » prend parti contre la police. En effet, dans son cahier intitulé « guerre urbaine », elle titre : « Dans la

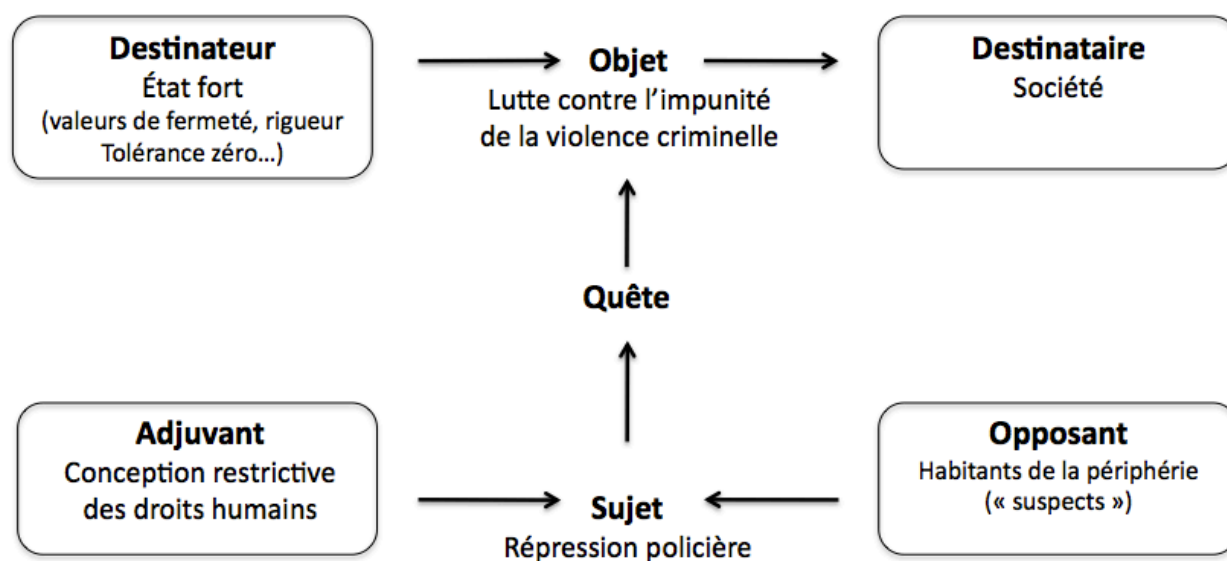
⁷¹⁸ Traduction libre : « policiais e as guardas passaram a noite assustados e em alerta máximo ». « O medo », *Folha de São Paulo*, 15 mai 2006, p. C16.

⁷¹⁹ Traduction libre : « Medo ? Por que medo ? Esses caras do PCC não estão errando o alvo, não. Com eles não tem essa de bala perdida. Pode ver, é só polícia que eles estão "pegando" ». *Idem*.

⁷²⁰ Traduction libre : « moradores do Jardim Ângela realizam baile de rua ». *Idem*.

périphérie, l'attaque **contre la police** est célébrée⁷²¹ ». À la page suivante, une carte illustre les quartiers périphériques que l'on indique, sur la base d'indicateurs socioéconomiques et d'opinions d' « experts », comme espaces représentant une forte probabilité de participation des jeunes aux activités criminelles. On peut y lire que ces jeunes « sont à **risque** d'emprunter des "raccourcis socioéconomiques"⁷²² » – euphémisme indiquant leur susceptibilité d'intégrer la délinquance et la criminalité – et que « [...] l'**illégalité** est très séductrice pour les jeunes de **ces régions**⁷²³ ».

FIGURE 13 : PROGRAMME NARRATIF PRINCIPAL DU RÉCIT SÉCURITAIRE DES « CRIMES DE MAI » DE 2006 À SÃO PAULO



La disposition de ces articles d'information dans un contexte où les forces policières sont appelées à rechercher dans les quartiers périphériques des « responsables » aux attaques du PCC n'est pas anodine. Elle participe de la construction du réel et d'une catégorisation sociale à travers les images que porte le récit médiatique. En effet, dans un contexte où les attaques du PCC sont mises en scène comme « perte » du « monopole de la violence légitime » par l'État à partir de la « clémence juridico-pénale », le discours sécuritaire autorise l'impulsion de la figure

⁷²¹ « Na periferia, ataque à polícia é celebrada », *Folha de São Paulo*, 22 mai 2006, p. C4.

⁷²² Traduction libre : « risco de optarem "atalhos socioeconomicos" ». « Maoria dos jovens mora em área de risco », *Folha de São Paulo*, 22 mai 2006, p. C5.

⁷²³ Traduction libre : « [...] a ilegalidade é muito sedutora para os jovens dessas áreas ». *Idem*.

de l' « État fort », en lutte contre l'impunité des criminels et délinquants. Si cet État « ferme » s'exprime par l'exigence d'une sévérité juridico-pénale accrue et d'un traitement différencié pour les « mauvais citoyens », il exerce son influence au-delà du cadre législatif, par l'entremise d'une « action policière rigoureuse » au sein d'une périphérie décrite comme « suspecte » et « coupable ». En moins de deux semaines, ces quartiers deviennent le terrain où sont assassinés 118 « suspects ». Comme nous l'apprendrons par la suite, plusieurs de ces 118 victimes de la violence policière sont d'âge mineur, habitent la périphérie, tués sous forme d'exécution sommaire et ne possèdent aucune appartenance connue au PCC ni casier judiciaire⁷²⁴.

6.3 Conclusion

Les épisodes de violence exceptionnelle que représentent en période démocratique le « Massacre de Carandiru » de 1992 et les « Crimes de mai » de 2006 révèlent une série de violation des droits humains par les autorités publiques qui ne sauraient se limiter à des lacunes techniques et institutionnelles pouvant faire l'objet de « réformes » dans un processus de transition ou de consolidation démocratique. À travers la grande couverture médiatique et la résonance nationale de ces épisodes de violence au Brésil, nous avons pu retracer les effets d'une mise en récit sécuritaire de ces événements qui, sur la base du discours rapporté d'autorités publiques et politiques, mais aussi du « courrier des lecteurs » et de sondages suggérant un appui populaire aux actions plus répressives de la police, parvient à instituer une représentation de la violence en contexte démocratique centré sur un *imaginaire institué de lutte contre l'impunité*. Ce dernier cible une prétendue incapacité des institutions publiques à punir de manière juste et efficace les *violences criminelles* afin de légitimer, voir même d'exiger une forme de *violence policière et pénale* contre certains segments de la population comme moyen d'assurer une « société libre et démocratique ».

⁷²⁴ Ignacio Cano, *Análise dos impactos dos ataques do PCC em São Paulo em maio de 2006*, op. cit.; « Estado diz que 33 mortos não eram do PCC », *Folha de São Paulo*, 24 mai 2006, p. C1; « 26% dos mortos tinham ficha limpa », *Folha de São Paulo*, 24 mai 2006, p. C4.

Dans cette mise en récit sont mis en scène des électeurs, un public ou une « société » qui demandent des politiques de sécurité publique « plus dures » et des peines plus sévères. Six mois après l'entrée en fonction du gouvernement Montoro (1983) dont l'objectif est de réduire la violence policière, la *Folha* publie un sondage indiquant que 71,8% de la population déclare que la politique de sécurité publique doit être « plus dure » (*mais dura*) dans son combat à la criminalité⁷²⁵. Comme nous l'avons noté au chapitre 5, les gouvernements Quéricia (1987-1991) et Fleury (1991-1995) succèdent à Montoro sur la base d'un programme promettant une approche plus dure contre la criminalité. Selon Caldeira, le massacre de Carandiru peut être considéré comme symbole de ces administrations caractérisées par leur tolérance des abus policiers⁷²⁶. Une semaine après ce massacre, le 8 octobre 1992, la *Folha* publie un sondage laissant croire qu'au moins le tiers de la population appuie sans réserve l'« action policière » ayant fait plus de 111 morts à Carandiru⁷²⁷. Les autorités publiques n'hésitent pas à utiliser les résultats de tels sondages pour appuyer les actions plus répressives et violentes des forces de l'ordre alors qu'au niveau discursif, nous avons démontré au chapitre précédent que ce prétendu « appui populaire » joue le rôle actantiel d'« adjuvant » (fonction de soutien, de complice) dans le récit d'une lutte menée par la « violence policière » contre l'impunité des criminels et délinquants. L'événement des « Crimes de mai » profite également de cette mise en scène d'un appui populaire aux mesures répressives : le 17 mai, la *Folha* publie un sondage indiquant que 55% des paulistes attribuent les attentats du PCC à l'inefficacité du pouvoir judiciaire (incapacité de punir) et 39% au gouvernement Lula (symbole d'une réforme de la sécurité publique au profit des droits humains et d'une réduction des abus policiers)⁷²⁸.

C'est dans ce contexte que notre question de recherche vise à mettre à l'étude la signification sociale de la punition au sein des milieux populaires et des quartiers des périphéries comme espaces géographiques et sociaux qui concentrent au quotidien les violences policières et celles du narcotrafic⁷²⁹. L'imaginaire pénal des plus pauvres se construit-il en conformité, en opposition, en décalage au récit sécuritaire de lutte contre l'impunité ? Rappelons que notre

⁷²⁵ « Povo quer polícia mais dura contra o crime », *Folha de São Paulo*, 11 septembre 1983, p. 3-22.

⁷²⁶ Caldeira, *City of Walls*, *op. cit.*, p. 175.

⁷²⁷ « Um terço apoia ação da polícia no Carandiru », *Folha de São Paulo*, 8 octobre 1992, p. 1-12.

⁷²⁸ « 55% dos paulistanos culpam o Judiciário », *Folha de São Paulo*, 17 mai 2006, p. C5.

⁷²⁹ Ignacio Cano et Santos Nilton, *Violência letal, renda e desigualdade social no Brasil*, *op. cit.*; Paulo Sérgio Pinheiro, « La sécurité dans les villes d'Amérique latine : sociétés (non) civiles sous la loi démocratique », *op. cit.*

hypothèse de recherche évoquée au chapitre 2 suggère que l'« audience » de la punition, contrairement au postulat durkheimien de cohésion sociale, n'est pas homogène, qu'elle révèle différents positionnements sociaux qui, non seulement diffèrent dans leur *réceptivité* sensible ou cognitive des ensembles de significations que communique l'autorité punitive (réification des normes morales, domination d'un groupe social, incorporation des mécanismes disciplinaires), mais doivent également être étudiés dans leur *capacité de parole*⁷³⁰ propre à ce même positionnement. En effet, l'objet du second chapitre était de souligner qu'à la différence des modèles théoriques existant sur la signification sociale de la punition, il est essentiel pour une compréhension politique de l'imaginaire pénal d'une société d'ouvrir la porte à une étude des manières dont la punition est quotidiennement vécue, comme processus social global, non seulement au sein d'un modèle théorique de la société ou du pouvoir, mais également – et surtout – au sein des milieux paupérisés et marginalisés.

C'est l'objectif du prochain chapitre que de permettre à partir du *parler ordinaire* une analyse comparative de l'« imaginaire institué de lutte contre l'impunité » analysé dans les chapitres 5 et 6. Le parler ordinaire, en tant que discours familier et intime qui prend forme au sein des quartiers populaires lorsqu'il est question des « difficultés de la vie », est marqué par des manoeuvres d'énonciations le détachant des grands registres discursifs⁷³¹. En ce sens, l'analyse du parler ordinaire se révèle essentielle à notre compréhension de cet « imaginaire sécuritaire de l'impunité ». Ce dernier non seulement surplombe la société brésilienne, traverse le récit des autorités politiques et médiatiques des principaux épisodes de violence en contexte démocratique. Toutefois, ce discours est aussi « reçu » au sein des quartiers populaires et articulé à leur expérience quotidienne de la violence.

⁷³⁰ Depuis Saussure, le champ de la linguistique oppose la *langue* comme système conventionnel de signes stables et partagés de façon homogène par l'ensemble des locuteurs à la *parole* comme acte particulier d'utilisation du système de signes par où peut se présenter des variations et s'introduire le germe de tout changement.

⁷³¹ André Corten, « Souffrances sociales, parler ordinaire, imaginaires religieux et expression politique », *Social Compass*, vol. 58, n° 2, 2011, p. 145.

CHAPITRE VII

L'IMPUNITÉ DANS LE PARLER ORDINAIRE

Les deux chapitres précédents ont permis de constater que la violence de l'État contre ses citoyens, loin d'être le monopole de l'État militaire et dictatorial, demeure bel et bien présente dans le contexte démocratique au Brésil. De janvier à juin 2015, alors que les indices de « crimes violents » chutent de 10% comparativement au premier trimestre de 2014, la létalité policière augmente pourtant de 9,8% dans l'État de São Paulo⁷³². Durant cette période, les policiers civils et militaires sont responsables de 358 morts, ce qui représente la plus importante augmentation des homicides attribués aux forces policières depuis 2004. Cette violence étatique prend forme dans un contexte sécuritaire où la figure du « délinquant » se substitue à celle du « dissident politique » et s'associe aux quartiers populaires où, au nom d'une « lutte contre l'impunité », ses habitants deviennent la cible principale de la répression, de la torture⁷³³ et des violations des droits humains par les forces de l'ordre. En effet, depuis la fin du régime militaire, note la sociologue Teresa Caleira, « les victimes des homicides commis par la police proviennent du même groupe social que les victimes d'homicides en général⁷³⁴ » et se concentrent au sein des quartiers paupérisés des grandes villes⁷³⁵. Adorno, Caleira et Poletto concluent par leur étude que les espaces les plus touchés par l'augmentation des taux de violence correspondent aux milieux où les violations des droits humains sont le plus élevées et les indicateurs socio-économiques (revenu familial, taux de chômage, niveau de scolarité) les plus faibles⁷³⁶. Suite à l'analyse du discours sécuritaire sur l'« impunité » produit au sein d'espaces institutionnels (médias, politiciens, autorités publiques), ce chapitre-ci tourne son attention du côté des quartiers

⁷³² Instituto Sou da Paz, *Estatísticas criminais do Estado de São Paulo*, septembre 2015, 31p.

⁷³³ Mariana Thorstensen Possas, « La démocratie et les paradoxes du discours sur la torture au Brésil », *op. cit.*

⁷³⁴ Traduction libre : « the victims of police killings are from the same social groups as the victims of homicide in general ». Teresa Caleira, « Paradox of police violence in democratic Brazil », *op. cit.*, p. 246.

⁷³⁵ Voir, entre autres, Maria Inês Caetano Ferreira, *Violência na Solidiedade : um estudo sobre homicídios em bairros da periferia da capital paulista*, São Paulo : Editora Humanitas, 2006, 181p; Ignacio de Santos Cano, *Violência letal, renda e desigualdade social no Brasil*, *op. cit.*; Paulo Sérgio Pinheiro, « Polícia e consolidação democrática : o caso brasileiro », dans Paulo Sérgio Pinheiro (dir.), *São sem medo – Um diagnóstico da violência urbana*, São Paulo : Garamond, 1998, p. 175-190; Sérgio Adorno, « Discriminação racial e justiça criminal em São Paulo », *Estudos Cebrap*, n° 43, 1995, p. 45-63.

⁷³⁶ Sérgio Adorno, Nancy Cardia et Frederico Poletto, « Homicídio e violação de direitos humanos em São Paulo », *Estudos Avançados*, vol. 17, n° 47, 2003, p. 43-73.

populaires qui subissent au quotidien la violence criminelle du narcotrafic, mais également celle des forces policières destinées à la combattre. Prenant appui sur un travail de terrain inspiré du concept de « parler ordinaire », l'objectif de ce chapitre-ci est de retracer la manière par laquelle les habitants des quartiers paupérisés se situent dans l'interdiscours lorsqu'ils énoncent et racontent la violence, l'impunité et les difficultés de la vie quotidienne. Il s'agit d'une étape centrale dans l'analyse de l'imaginaire pénal. En effet, ce dernier est entendu non pas comme ensemble de significations sociales *unitaire* et institué sur la punition, mais comme ensemble hétérogène et dynamique où les significations sociales instituées et instituant dialoguent pour converger ou s'opposer à travers l'interdiscours⁷³⁷. En effet, cet interdiscours qui détermine le sens de la punition au Brésil aujourd'hui comprend les discours institués sur la punition (chapitres 5 et 6), ainsi que ceux produits au sein d'espaces socialement marginalisés, où le discours se révèle moins stabilisé et sa légitimité fragilisée. Ce chapitre-ci est ainsi orienté par une question particulière : comment le discours sécuritaire de lutte contre l'impunité s'articule-t-il au parler ordinaire (discours) qui émane des périphéries ?

Pour répondre à cette question, nous mobilisons encore une fois l'analyse du discours, mais cette fois-ci dans une perspective visant à comparer le discours des périphéries aux récits sécuritaires de « lutte contre l'impunité » que nous avons analysé aux chapitres 5 et 6. En effet, rappelons que sur la base du schéma actantiel, nous avons démontré à partir des événements du « Massacre de Carandiru » et des « Crimes de mai » l'existence d'un récit sécuritaire de la violence criminelle et étatique qui repose sur trois moments clés : i) l'exposition d'un contexte d'insécurité généralisée (violence criminelle inédite et arbitraire, indices de criminalité en hausse, sentiment de peur, etc.), ii) le constat d'une « impunité » des criminels et délinquants (système judiciaire trop clément, défauts institutionnels, etc.) et iii) l'exigence de peines plus sévères et d'une répression plus dure, voire plus violente comme moyen de lutte contre cette prétendue impunité. Ce sont également ces trois moments qui seront mis de l'avant dans notre analyse comparative du parler ordinaire. Toutefois, avant de plonger au coeur de l'analyse des entretiens, un retour sur les notions d'« imaginaire institué » et de « parler ordinaire » vise à situer l'importance centrale que prend le discours des périphéries au sein de notre étude de l'imaginaire pénal qui prend forme au sein du Brésil du retour à la norme démocratique.

⁷³⁷ Voir chapitre 2.

7.1 Des imaginaires institués de la punition au *parler ordinaire*

Le parler ordinaire dans l'analyse de la violence et de la punition au Brésil se rattache à une conceptualisation des institutions sociales en termes d'imaginaires. Au fondement du sens organisateur d'une société, ces imaginaires sont dit *institués* lorsqu'ils font référence à un ensemble de significations sociales « allant de soi », c'est-à-dire qui sont suffisamment consolidées pour produire du « réel », de l'objectif, de l'inéluctable. Procédant à la détermination de ce qui « *peut* ou *doit*⁷³⁸ être », ils s'imposent à tous les membres de la société, sans être nécessairement sus comme tels. Chercher à définir les contours de l'imaginaire institué d'une collectivité exige de repérer des manières récurrentes d'ordonner, de catégoriser et de signifier le monde ou l'objet social étudié (dans le cas qui nous concerne, la violence et sa punition).

Les chapitres 5 et 6 auront ainsi permis de mettre à l'étude deux des événements les plus violents ayant marqué la période actuelle du Brésil démocratique (1985-2015) à partir d'une analyse des récits sécuritaires qui circulent au sein des espaces de pouvoir que sont les médias, au travers desquels se trouve aussi la parole rapportée d'autorités politiques, juridiques, policières. L'analyse détaillée de la presse brésilienne et des énoncés de différentes autorités qui y sont rapportées aura permis de définir le schéma actantiel d'un *récit sécuritaire*, orienté par ce que nous définissons comme étant un *imaginaire institué de la lutte contre l'impunité* au Brésil. Ce dernier cible une prétendue incapacité des institutions publiques à punir de manière juste et efficace les *violences criminelles* afin de légitimer, voire même d'exiger comme moyen d'assurer une société « libre et démocratique » une forme de *violence policière et de sévérité pénale* contre certains segments de la population.

Compris « comme étant la représentation d'un événement⁷³⁹ », le *récit* fournit un matériau d'analyse concret de l'imaginaire en tant que résultat contingent de processus discursifs. C'est sur la base du modèle actantiel de Greimas que nous avons su dégager une structure générale de la représentation de l'événement (l'événement est représenté lorsqu'il est rapporté, raconté, mis en

⁷³⁸ Au sein de la théorie du récit de Greimas, l'*événement* est une transformation, un passage d'un état S à un état S'. Voir Nicole Everaert-Desmedt, *Sémiotique du récit*, op. cit., p. 13.

⁷³⁹ *Ibid.*, p. 5.

scène) et repérer ce qu'il y a de récurrent dans une série d'énoncés narratifs qui traversent l'espace médiatique. Analysant, à partir du modèle actantiel, le récit sécuritaire au sein des espaces médiatiques et institutionnels, il devient dès lors possible de rendre compte de son travail d'institution de catégories d'individus – des « actants » du point de vue de leur rôle narratif – auxquels sont attribuées des qualités et des fonctions dites « objectives » (qui semblent aller de soi).

La prochaine étape de l'analyse à laquelle est dédiée ce septième chapitre, est celle de l'étude comparative entre cet « imaginaire institué » de la punition – de la place qu'occupent les catégories de l'impunité, de la violence ou de l'insécurité dans le témoignage de son vécu – et le discours recueillis à partir d'entretiens menés dans certains des quartiers réputés les plus « violents » de São Paulo et de Rio de Janeiro. Avant de plonger au cœur de l'analyse des entretiens, il faut toutefois préciser la nature de l'objet théorique qui oriente cette dernière – le parler ordinaire –, sa capacité à mettre en relief le travail dynamique de l'imaginaire social ainsi que d'aborder un aspect central du discours sécuritaire : la prétention d'un appui populaire à l'exigence d'une approche pénale plus sévère.

7.1.1 Lutte contre l'impunité : le présupposé de demande populaire pour une approche pénale « plus dure »

L'analyse du parler ordinaire constitue un site d'observation privilégié de l'un des principaux présupposés véhiculés par le discours sécuritaire : celui d'un appui, voire d'une « demande » populaire pour des pratiques policières violentes et une sévérité pénale accrue envers la criminalité et la délinquance. En effet, par l'analyse actantielle des récits sécuritaires des événements du « Massacre de Carandiru » et des « Crimes de mai », nous avons pu constater que sont mis en scène des électeurs, un public ou une société qui « demandent » des politiques de sécurité publique « plus dures » et des peines plus sévères dans un contexte où la défense des droits humains est associée, dans certains espaces médiatiques et institutionnels, à une « clémence juridico-pénale » tenue responsable de l'impunité.

L'analyse du récit sécuritaire du « Massacre de Carandiru » (voir chapitre 5) nous a permis d'apercevoir que le rôle actantiel d'« adjuvant » – qui offre sa solidarité au « sujet » du récit (la violence policière) dans une lutte contre l'impunité de la violence criminelle – est occupé par la mise en scène d'un prétendu « appui populaire » : la presse rapporte une série d'énoncés – attribuables aux résultats de sondages indiquant que le tiers de la population appuie l'action policière ayant causée 111 morts, aux parents de prisonniers victimes du massacre justifiant la violence policière, à des politiciens en faveur d'une approche pénale plus répressive – où est mis en relief l'apparence d'un « appui populaire » à la violence policière responsable du massacre. La légitimation d'une violence répressive de l'État envers sa population, mais dans l'intérêt même de cette dernière, n'est pas un élément nouveau dans le paysage politique brésilien et reprend un trait fondamental de la Sécurité nationale mis en place sous le régime militaire (1965-1985)⁷⁴⁰. Dans les semaines qui précèdent le coup d'État militaire, la presse appelle ouvertement au renversement du gouvernement travailliste, ce qui permettra à l'armée de légitimer *a posteriori* son coup d'État par un soi-disant appui populaire⁷⁴¹. Avec le moment de transition démocratique, la « menace communiste » de laquelle les militaires prétendaient protéger le peuple brésilien laisse place à la « menace criminelle⁷⁴² ». La mise en scène d'un tel appui populaire aux méthodes violentes de la police dans sa lutte contre la criminalité peut être notée, par exemple, dès 1982 alors que Niomar Cirne Bezerra, commandant de la Rota, affirmait dans la *Folha* son opposition aux projets de réformes de l'institution policière visant un meilleur contrôle de sa violence et justifiait plutôt la létalité croissante des forces policières en soutenant que « la Rota est adorée dans la périphérie et détestée par les intellectuels de classe moyenne⁷⁴³ ». La *Folha* publie également le 11 septembre 1983 un sondage indiquant que 71,8% de la population déclare être contre les initiatives du gouverneur Montoro visant à contrôler la violence policière et que la politique de sécurité publique doit être « plus dure » (*mais dura*) dans son combat à la criminalité⁷⁴⁴.

⁷⁴⁰ Nilson Borges, « A doutrina de Segurança Nacional e os governos militares », dans Jorge Ferreira et Lucilia Delgado (dir.), *O Brasil Republicano*, Rio de Janeiro : Civilização Brasileira, 2003, p. 13-42.

⁷⁴¹ Maud Chirio, « Le pouvoir en un mot : les militaires brésiliens et la révolution du 31 mars 1964 », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, Colloques. En ligne : <http://nuevomundo.revues.org/3887>.

⁷⁴² Jean-François Deluchey, « De la "guerre contre le crime" au Brésil : cultures autoritaires et politiques publiques de la sécurité », *op. cit.*

⁷⁴³ Traduction libre : « a ROTA é adorada na periferia e odiada pelos intelectuais de classe média ». Dácio Nitrini et Valmir Salaro, « Rota, entre o ódio e o amor », *Folha de São Paulo*, 10 octobre 1982, p. 1.

⁷⁴⁴ « Povo quer polícia mais dura contra o crime », *Folha de São Paulo*, 11 septembre 1983, p. 3-22.

Rappelons également que c'est en réponse à une prétendue exigence de l'électorat pour une approche plus sévère en matière de sécurité publique que les gouvernements Quercia (1987-1991, PMDB) et Fleury (1991-1995, PMDB) succèdent à Montoro (1983-1987, PMDB) sur la base d'un programme promettant une approche plus répressive contre la criminalité. Moins d'un an avant le massacre de Carandiru, un commandant de la Rota soutenait encore en 1991, tout comme Niomar Cirne Bezerra en 1982, que « dans la périphérie, la Rota est considérée comme l'ange gardien de la population⁷⁴⁵ ». L'événement des « Crimes de mai » profite également de cette mise en scène d'un appui populaire aux mesures répressives : le 17 mai, la *Folha* publie un sondage indiquant que 55% des paulistes attribuent les attentats du PCC à l'inefficacité du pouvoir judiciaire (incapacité de punir) et 39% au gouvernement Lula qui devient symbole d'une réforme de la sécurité publique visant à contenir la violence policière⁷⁴⁶.

L'idée qu'il existe un appui populaire à l'action policière violente au Brésil est mise de l'avant non seulement à travers l'espace médiatique ou par l'entremise des discours de politiciens, mais surgit également au sein d'une littérature scientifique et des rapports d'organismes de défense des droits humains qui constatent l'aspect « paradoxal » d'un appui des secteurs paupérisés pour une police violente. En effet, dans son rapport de 1997 sur la violence policière au Brésil, Human Rights Watch indique que « la violence criminelle à São Paulo alimente l'appui en faveur d'un comportement policier violent. En retour, cet appui est vu par plusieurs autorités policières violentes comme permission de commettre des abus⁷⁴⁷ ». Eduardo Pães-Machado et Ceci Vilar Noronha énoncent également dans leur étude des programmes de police communautaire au Brésil leur profonde préoccupation au sujet de secteurs paupérisés « en faveur » de la brutalité policière envers les suspects et auteurs d'actes criminels⁷⁴⁸. Dans son article au sujet des conséquences de la violence sur la démocratie à Rio de Janeiro, Robert Gay évoque la nature profondément paradoxale du fait que l'appui en faveur d'une action policière extrajudiciaire soit le plus élevé précisément chez les secteurs de la population qui sont les plus

⁷⁴⁵ Traduction libre : « Na periferia, a ROTA esta considerada o Anjo da Guarda da população ». « Policia militar mata mais de mil em 91 e bate record », *Folha de São Paulo*, 10 décembre 1991, p. 4-3.

⁷⁴⁶ « 55% dos paulistanos culpam o Judiciário », *Folha de São Paulo*, 17 mai 2006, p. C5.

⁷⁴⁷ Traduction libre : « Criminal violence in São Paulo provides the fuel that many citizens convert into support for violent police behavior. This support, in turn, is viewed by many violent police authorities as a license to commit abuses ». Human Rights Watch, *Police brutality in urban Brazil*, *op. cit.*, p. 49.

⁷⁴⁸ Eduardo Pães-Machado et Ceci Vilar Noronha, « Policing the Brazilian Poor : Resistance to, and Acceptance of, Police Brutality in Urban Popular Classes », *International Criminal Justice Review*, n° 12, 2002, p. 53-76.

susceptibles de voir leurs droits être violés par ce type d'action policière⁷⁴⁹. En effet, Teresa Caldeira rapporte dans son ouvrage clé *City of Walls* que

[...] la persistance de la violence policière et son augmentation récente ont été possibles en partie grâce à l'**appui populaire**. **Paradoxalement**, même la classe ouvrière qui se trouve à être la principale victime de telles violences appuie certaines de ses formes. [...] Ainsi, l'**appui populaire des abus policiers** suggère l'existence non seulement d'un simple dysfonctionnement institutionnel, mais la **persistance d'un modèle culturel** incontesté identifiant l'usage de la violence avec l'ordre et l'autorité⁷⁵⁰.

Ce présupposé d'une « demande » des milieux paupérisés en faveur de mesures juridiques, pénales et répressives plus sévères n'a toutefois jamais fait l'objet d'une analyse empirique détaillée. Elle a donné lieu à des interprétations théoriques qui, nous amenant à constater une contradiction, invitent à lire la situation en termes d'« aliénation » ou de « persistance d'un modèle culturel » anti-démocratique. Or, qu'en est-il réellement de ce présupposé d'appui populaire à des peines plus sévères au Brésil ?

Au Brésil circule un discours sécuritaire qui, ici analysé en détail dans le cas de deux événements violents survenus en 1992 et 2006, contribue à la production d'une « évidence » voulant que l'on s'appuie sur une demande populaire, sur une insécurité et une peur généralisée, pour exiger l'adoption en période démocratique de lois pénales plus dures et de pratiques policières plus répressives afin de lutter contre une « impunité généralisée ». De quelle manière cet appui populaire parvient-il à s'articuler au fait que, comme le note Caldeira, ce sont les populations paupérisées elles-mêmes qui en sont les principales victimes ? Si nous partageons avec l'analyse de Caldeira l'une de ses thèses centrales – celle voulant que l'augmentation de la violence en période démocratique ne soit pas simplement attribuable à un dysfonctionnement institutionnel, mais à des aspects dits « culturels »⁷⁵¹ –, nos données empiriques nous invitent à aborder le « paradoxe » d'un appui populaire des habitants de la périphérie à une approche

⁷⁴⁹ Robert Gay, « Toward Uncivil Society : Causes and Consequences of Violence in Rio de Janeiro », dans Enrique Desmond Arias and Daniel M. Goldstein (dir.), *Violent Democracies in latin America*, Durham : Duke University Press, 2010, p. 201-225.

⁷⁵⁰ Traduction libre : « [...] the persistence of police violence and its contemporary increase have been possible at least in part because of *popular support*. *Paradoxically*, even the working classes who are the main victims of such violence support some of its forms. [...] Therefore, the *popular support of police abuse* suggests the existence not of a simple institutional dysfunction, but of a *pervasive and unchallenges cultural pattern* that identifies order and authority with the use of violence » (nous soulignons). Teresa Caldeira, *City of Walls*, *op. cit.*, p. 139.

⁷⁵¹ Voir Chapitre 1.

juridique et pénale « plus dure » à partir d'une autre piste d'analyse que celle évoquant la domination chez ces derniers d'un modèle culturel qui n'aurait pas encore été « démocratisé ».

Inspirée du « parler ordinaire » et de l'analyse du discours, notre approche accorde à la parole des habitants des quartiers de la périphérie – souvent privés de représentation institutionnelle – un rôle central dans l'analyse de la constitution d'un *imaginaire pénal* au sein de la société brésilienne contemporaine. En effet, l'étude du *parler ordinaire* des populations les plus quotidiennement touchées par la violence policière et criminelle ouvre la voie à une analyse discursive détaillée de leur manière de raconter la violence, de faire sens de la punition, d'exprimer des tensions avec les discours dominants. Sans présupposer de séparation culturelle entre le peuple et les élites, ni esthétiser de manière abusive la parole des habitants des quartiers populaires, il s'agit pour le chercheur de tracer la cohérence et la logique qui sous-tendent les paroles des entretiens recueillis tout en restituant leur ambivalence, leur hétérogénéité et les renvois de signification qui donnent sens au monde, à la violence et à la punition. Comme l'écrit Arlette Farge, il s'agit « de délivrer le plus de sens possible, de nommer ce qui dans cette parole est séparé du cours traditionnel des paroles. Il est des mots, des verbes qui accomplissent dans l'urgence la séparation avec le flux habituel du sens commun⁷⁵² ».

7.1.2 La notion de parler ordinaire dans l'étude de l'imaginaire pénal

Notre étude sur l'imaginaire pénal accorde une importance centrale à la notion de *parler ordinaire*. Développé dans le champ de la sociolinguistique par William Labov⁷⁵³ et théorisé comme outil d'analyse politique par André Corten⁷⁵⁴ et les travaux du *Groupe de recherche sur les imaginaires politiques en Amérique latine*⁷⁵⁵ (GRIPAL), le parler ordinaire ne représente pas

⁷⁵² Arlette Farge, « Histoire, événement, parole », *Socio-anthropologie*, n° 2, 1997. En ligne : <http://socio-anthropologie.revues.org/29>

⁷⁵³ William Labov, *Le parler ordinaire. La langue dans les ghettos noirs aux États-Unis*, *op. cit.*

⁷⁵⁴ Voir, entre autres, André Corten, « Souffrances sociales, parler ordinaire, imaginaires religieux et expression politique », *op. cit.*; André Corten, « La souffrance : le détournement par le parler ordinaire de la conscience verbale », *Cahiers des imaginaires*, Vol. 7, décembre 2012, p. 15-36.

⁷⁵⁵ André Corten, Ricardo Peñafiel, Catherine Huart (dir.), *L'interpellation plébéienne en Amérique latine. Violence, actions directes et virage à gauche*, Paris / Québec : Karthala / Presses de l'université du Québec, 2012, 342 p.; André Corten et Anne-Elizabeth Côté (dir.), *La violence dans l'imaginaire latino-américain*, *op. cit.* ; André Corten,

une tentative d'accorder un statut exotique à une « parole populaire » ou une portée directement subversive aux populations paupérisées. Il n'existe pas de parler ordinaire « pur » qui ne soit pas traversé par les grands registres discursifs, qui ne soit pas constitué par l'interdiscours. Toutefois, en tant que type de langage familier qui prend forme au sein des espaces paupérisés et ne se revendique d'aucune position institutionnelle d'énonciateur autorisé⁷⁵⁶, il permet de lire, d'organiser la perception des écarts, des déplacements, des discontinuités d'une parole devant les stratégies du pouvoir. Il s'agit alors, dans l'organisation de ces paroles dites face au pouvoir, de lire les déplacements que chacun essaie d'inventer pour lui-même et ceux qui l'entourent.

Sans relever spécifiquement du « récit de vie », le parler ordinaire peut être abordé par le chercheur à travers cet instrument d'enquête qui, contrairement au questionnaire fermé ou à l'entretien directif, autorise une grande liberté de narration chez l'interviewé. Rappelons que pour Daniel Bertaux⁷⁵⁷, le récit de vie prend forme dès qu'un sujet raconte, sous la *forme narrative*⁷⁵⁸, un épisode quelconque de son expérience vécue. Inspirés de la méthode du récit de vie, nous avons opté pour un instrument d'enquête semi-directif ou « narratif »⁷⁵⁹. Ce dernier se veut une forme d'interaction proche de la conversation, grâce à l'adaptation continue des interrogations et interventions du chercheur à l'échange en cours. Il s'agit idéalement pour l'enquêteur de délimiter préalablement à la rencontre les thèmes à faire émerger durant l'entretien, puis d'adapter la forme et l'ordre de ses questions aux réactions du répondant au fil de l'interaction⁷⁶⁰. L'objectif est de favoriser une production discursive des plus autonome au sein de laquelle les « descriptions, explications, évaluations, sans être des formes narratives, font partie de toute narration et contribuent à construire les significations⁷⁶¹ ».

Vanessa Molina et Julie Girard-Lemay (dir.), *Les frontières du politique en Amérique latine. Imaginaires et émancipation*, Paris : Karthala, 2006, 271p.

⁷⁵⁶ Notons toutefois que si le parler ordinaire ne se revendique pas d'une position institutionnelle d'énonciateur autorisé, cela ne veut pas dire pour autant que ce discours ne met pas de l'avant des instances de légitimation propres aux discours institués. Au sujet de l'« énonciateur autorisé », voir Pierre Bourdieu, « Le langage autorisé. Note sur les conditions sociales de l'efficacité du discours rituel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1, n° 5-6, 1975, p. 183-190.

⁷⁵⁷ Daniel Bertaux, *L'enquête et ses méthodes : Le récit de vie*, op. cit.

⁷⁵⁸ Charaudeau et Maingueneau inscrivent le récit narratif au sein du phénomène linguistique plus large de l'énonciation, de manière à souligner la complexité des positions énonciatives possibles de l'énonciateur de tout récit. Dominique Maingueneau et Patraick Charaudeau (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, op. cit., p. 485.

⁷⁵⁹ Daniel Bertaux, *L'enquête et ses méthodes : Le récit de vie*, op. cit., p. 11.

⁷⁶⁰ Jacques Bres, « L'entretien et ses techniques », dans Louis-Jean Calvet et Pierre Dumont (dir.), *L'enquête sociolinguistique*, Paris : L'Harmattan, 1999, p. 61-76.

⁷⁶¹ Daniel Bertaux, *L'enquête et ses méthodes : Le récit de vie*, op. cit., p. 37.

Tout comme il n'existe pas de parler ordinaire « pur », l'imaginaire social est lui aussi toujours le produit d'une dynamique entre ses composantes *instituées* (les significations établies, ce qui semble « aller de soi ») et ses composantes *instituanes* (les nouveaux renvois de signification, ce qui peut surprendre ou déstabiliser). En effet, le social est envisagé chez Castoriadis à la fois comme union et tension de ces aspects *institués* et *instituanes* de l'imaginaire. Ces écarts et tensions, perceptibles à travers une analyse du langage et des discours, matérialisent un travail de l'imaginaire sur les institutions qui gouvernent l'organisation sociale de la collectivité. En ce sens, au lieu de traiter le politique en termes binaires ou dichotomiques, entre ce qui serait entièrement « dominé » par l'idéologie ou l'imaginaire institué ou bien ce qui s'y opposerait explicitement, le travail plus nuancé de l'imaginaire social de Castoriadis nous invite à concevoir le caractère ambigu du politique à travers une autonomie des sujets et du langage autorisant à la fois la reprise de catégories (significations) instituées tout en manifestant la possibilité de glissements et d'écarts de significations avec ces dernières.

En effet, dans un premier temps, l'énonciation advient toujours dans un espace institué, c'est-à-dire défini par des discours. Pour se faire comprendre et pouvoir partager leurs expériences du quotidien, les gens parlent à partir d'un positionnement relatif aux catégories composant l'ordre dominant. N'ayant pas en amont de discours qui le valide directement, le parler ordinaire doit gérer dans sa propre énonciation son statut « autofondé ». Pour témoigner de leur vécu et être compris, il est dès lors nécessaire de parler sur la base d'une référence, au moins partielle, aux ensembles de significations, aux catégories instituées et répétées au sein des espaces du pouvoir – des médias, des discours de politiciens, des autorités. Toutefois, dans cette négociation avec les catégories instituées se trouve au sein du parler ordinaire un espace discursif « créateur » qui se manifeste dans l'organisation des ces paroles dites face au pouvoir. Ce chapitre est dédié à l'analyse du parler ordinaire et de sa manière d'articuler le discours sécuritaire comme ensemble de significations dominantes sur la punition et la violence au Brésil.

7.2 Paroles périphériques : inflexions d'un discours sécuritaire exigeant « plus de punitions »

C'est dans le but de favoriser un contact entre le chercheur et le parler ordinaire que durant une période de 4 mois, de janvier à avril 2013, nous avons arpenté à São Paulo et à Rio de Janeiro les rues étroites, les allées en terre battue et les escaliers irréguliers d'un peu plus d'une dizaine de quartiers populaires – que les habitants nomment « communautés », terme préféré par ces derniers à celui trop stigmatisé de *favela*. Par l'entremise d'organisations d'habitants, d'ONG locales de santé publique ou de promotion du sport chez les jeunes, nous nous sommes introduits au sein du quotidien de ces quartiers de manière à réaliser et à enregistrer 35 entretiens d'une durée moyenne de 40 minutes chacun⁷⁶². Ces entretiens semi-directifs ont été menés dans 11 quartiers paupérisés, dont 9 se situent dans les différentes régions périphériques (sud, est et ouest) de la ville de São Paulo et 2 à Rio de Janeiro (Complexo do Alemão, situé dans la zone nord de la ville, et Vidigal dans la zone sud).

Tout en partant d'une grille d'entretien semi-directif, le chercheur invite les interviewés à s'affranchir des questions posées et à raconter « leur histoire » ou « vision du monde » : « comment êtes-vous arrivé ici ? »; « le quartier de votre enfance était-il différent ? »; « vos parents parlaient-ils d'injustices ? », etc. L'on obtient ainsi ce qu'on pourrait appeler des segments de narration libre. L'architecture de l'instrument d'enquête a pour objectif d'éviter l'effet de « contamination » pouvant compromettre l'autonomie des récits recueillis en introduisant trop tôt dans la formulation des questions certaines références explicites aux intérêts et hypothèses du chercheur. Ainsi, l'instrument d'enquête, qui se trouve intégralement en annexe, sera composé de quatre parties, allant de la plus générale à la plus précise. 1) La première, « Identification générale », vise à recueillir les données sociologiques générales telles que l'âge, le sexe, le niveau de scolarité, le lieu de résidence, l'emploi et les croyances religieuses. 2) La seconde partie, « Souvenirs d'enfance et histoires de vie » vise à offrir un espace où peuvent surgir de manière spontanée des thèmes d'intérêt pour la recherche sans qu'ils soient introduits par le chercheur. L'interviewé est encouragé à partir de la narration de souvenirs d'enfance

⁷⁶² Pour un exposé détaillé du mode d'insertion du chercheur au sein des quartiers populaires et de la composition de l'instrument d'enquête, se référer au Chapitre 3.

(« Comment était votre quartier d'enfance ? », « Vous souvenez-vous d'injustices vécues ? », « La vie était-elle différente d'aujourd'hui ? ») et de parcours de vie généraux (« Comment êtes-vous arrivé ici ? ») à se saisir de la maîtrise de l'entretien. 3) La troisième partie, « Vie quotidienne et politique dans la ville », introduit de manière plus directe certains thèmes généraux de la recherche (confiance envers les autorités, confiance envers la loi, difficultés quotidiennes, etc.) et incorpore une série de questions qui reprennent les « clichés » de grands imaginaires sociaux qui caractérisent le Brésil de manière à donner une « impulsion » au récit raconté et à orienter minimalement ce dernier autour des sujets de notre recherche (« Le Brésil est-il un pays d'avenir ? »; « Pour que les choses s'améliorent, est-il nécessaire de faire confiance aux autorités ? »; « la loi est la même pour tous ? »; « Certains disent que les autorités n'arrivent pas à punir les bandits. Qu'en dites-vous ? », etc.). 4) La quatrième et dernière partie « Justice pénale et actualité politique » pose de manière directe des questions au sujet de l'institution pénale et de l'actualité politique qui occupe l'espace médiatique au moment de nos enquêtes (janvier à avril 2013) et se trouve en lien avec notre recherche (« La prison peut-elle aider à ce qu'il y ait plus de justice ? »; « La punition est-elle une forme de souffrance ? »; « Les lois sont-elles les mêmes pour tous ? »; « Le maire Fernando Haddad dit vouloir réduire la distance entre la "ville riche" et la "ville pauvre". Qu'en pensez-vous ? », etc.). La transcription intégrale de ces entretiens aura permis par la suite un travail détaillé d'analyse discursive destinée à repérer à travers l'hétérogénéité des récits racontés les récurrences, les similarités, les régularités et une certaine forme d'unité à travers la dispersion. Les prochaines sections ont pour objectif de partager les résultats de cette analyse du parler ordinaire à travers les thèmes centraux qui organisent l'argumentation des récits et discours sécuritaires analysés aux deux chapitres précédents.

Dans un premier temps, nous abordons à travers les entretiens l'image d'une violence arbitraire et d'une intensité inédite. En effet, aucun discours sécuritaire ne saurait s'enraciner dans une image d'un quotidien paisible, pacifique où la sécurité des individus ou de la collectivité ne serait pas constamment menacée. Dans un second temps, c'est la mise en scène de cet état d'insécurité permanent qui justifie l'institution d'une « lutte contre l'impunité » des violences dites criminelles. Nous l'avons constaté ci-haut, l'*impunité* ainsi dénoncée est finalement une invitation « à punir », une demande de lois plus sévères, de pratiques policières plus répressives.

7.2.1 Le thème d'une insécurité grimpante : narrations de la peur et de la violence criminelle

L'insécurité et le sentiment de peur d'une violence arbitraire traversent les récits racontés au sein des entretiens, tout comme ils sont présents et sont essentiels au sein du discours sécuritaire. Dans les entretiens, la violence surgit le plus souvent sans que nous ayons abordé le sujet, lorsqu'il est question des difficultés de la vie ou encore des différences entre leur quartier aujourd'hui et celui de leur enfance (partie 1 de l'instrument d'enquête). Par exemple, les interviewés dénoncent le fait qu'on ne peut plus aller à l'école, au travail ou prendre l'autobus sans tout risquer de perdre : leurs vies, leurs proches, leur dignité. Des scènes quotidiennes sont ainsi racontées de manière à amplifier le sentiment d'un danger imminent qui peut – « à tout moment » – mettre fin à leurs jours.

i. L'identification des champs lexicaux et de la scénographie

L'identification des champs lexicaux est souvent un premier moyen d'accéder à la signification d'un discours, à son interaction et son insertion au sein d'autres discours. On reconnaît le positionnement⁷⁶³ d'un discours d'abord aux mots et unités lexicales qu'il emploie et qui renvoient à une même catégorie sémantique, à un même trait de signification : « lutte de classe », « Bolivar », « exploitation » et « oppression » partagent par exemple en Amérique latine une même catégorie sémantique, celle de la « révolution », et s'inscrivent en rapport à un « discours de gauche ». Or, le positionnement indiqué par l'utilisation d'un champ lexical ne porte pas toujours sur des unités lexicales à aussi forte consistance idéologique. Pour Patrick Charaudeau, le positionnement correspond aussi

[...] à la position qu'occupe un locuteur dans un champ de discussion, aux valeurs qu'il défend (consciemment ou inconsciemment) et qui caractérisent en retour son identité sociale [...]. Ces valeurs peuvent être organisées [...] en normes de comportement social qui sont alors plus ou moins consciemment adoptées par les sujets sociaux⁷⁶⁴.

⁷⁶³ Dans son utilisation générale en analyse du discours, le terme positionnement désigne le fait qu'à travers l'emploi de tel mot, de tel vocabulaire, de tel registre de langue, etc., un locuteur indique comment il se situe dans un espace de discours.

⁷⁶⁴ Dominique Maingueneau et Patrick Charaudeau (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, op. cit., p. 453-454.

C'est à ce type de positionnements – qui dégage un ensemble de valeurs, de sentiments, une « posture » ou un « éthos⁷⁶⁵ » général des locuteurs devant la description d'une situation particulière – auquel fait référence le champ lexical de l'insécurité au sein des entretiens. L'analyse du positionnement discursif que laisse entrevoir un discours à partir des champs lexicaux utilisés peut être rapportée de manière générale à sa « scénographie énonciative » comme développement de son propre dispositif de parole.

La scénographie réfère à une organisation de l'espace discursif mis en scène par l'énonciation. Selon Maingueneau, elle a d'abord pour fonction d'assurer la légitimité de la parole au sein de l'interdiscours à travers une *deixis*. Notion solidaire de déictique⁷⁶⁶, la « deixis » réfère au contexte spatio-temporel créé et maintenu par l'acte d'énonciation, c'est-à-dire à un « positionnement [qui] n'énonce pas à partir d'un sujet, d'une conjoncture historique et d'un espace objectivement assignable de l'extérieur, mais se donnant la scène que son énonciation à la fois produit et présuppose pour se légitimer⁷⁶⁷ ». Dans le cas de la scénographie, la deixis distingue trois composantes : 1) l'identité énonciative de l'« énonciateur » (sujet énonçant) des « destinataires » (ceux et celles à qui s'adresse l'énoncé), 2) une *chronographie* (un moment) et 3) une *topographie* (un lieu) à partir desquels le discours prétend être tenu, de manière à fonder son droit à la parole. « Le choix de la scénographie n'est pas indifférent : le discours, en se déployant à partir de sa scénographie, prétend convaincre en instituant la scène d'énonciation qui le légitime⁷⁶⁸ ». Notre analyse du champ lexical de l'insécurité au sein des entretiens met l'accent sur l'insertion de la « violence » au sein d'une *chronographie*. Les questions de l'identité de l'énonciateur et de la topographie comme lieu à partir desquels le discours prétend être tenu

⁷⁶⁵ Dominique Maingueneau reprend le terme d'*éthos* emprunté à la rhétorique antique pour l'élaborer dans une perspective d'analyse du discours (éthos discursif). Il réfère à une « image discursive » de soi, ancrée dans des stéréotypes, et qui permet d'articuler un positionnement puisqu'inséparable de la distribution des places énonciations (voir « scène d'énonciation » plus loin). À travers un éthos un positionnement peut *prendre corps*. Dominique Maingueneau, *L'analyse du discours*, *op. cit.*, p. 181-185.

⁷⁶⁶ Les déictiques réfèrent aux mots de la langue dont on ne peut saisir le sens que par une référence au contexte énonciatif (par exemple, *ici* ou *maintenant*).

⁷⁶⁷ Dominique Maingueneau, *L'analyse du discours*, *op. cit.*, p. 113.

⁷⁶⁸ Dominique Maingueneau, « Scénographie épistolaire et débat public », dans Jürgen Siess (dir.), *La lettre entre réel et fiction*, Paris : SEDES, 1998, p. 56.

seront abordées dans les sections suivantes où sont analysés le thème de l' « impunité » et de l'exigence de punitions « plus dures » au sein des entretiens.

ii. *Le champ lexical sécuritaire et sa chronographie*

Le champ lexical, comme « *manière de dire* qui renvoie à une *manière d'être*⁷⁶⁹ », matérialise un contexte généralisé d'insécurité à travers les entretiens par la répétition des catégories lexicales de la « peur », de la « violence », de l' « effroyable » ou de la « mort ». Par exemple, à la question « Quelle est la plus grande difficulté de vivre ici ? », une résidente du *Complexo do Alemão*, zone nord de Rio de Janeiro, nous répond « regarde, je pense que c'est **la violence**⁷⁷⁰ »; Aparecida, âgée de 46 ans et ayant habité depuis plus de 30 ans dans divers quartiers populaires de la zone sud de São Paulo, nous confie qu'il faut avoir confiance en Dieu plutôt qu'en les autorités puisqu'« il n'y a pas de justice **ici**. [...] le dimanche, je vais à l'église remercier Dieu pour les jours que je **vis**, puisque nous sommes dans un monde...tu sors pour aller à l'école et **tu ne sais pas si tu reviendras!** [...] tu ne sais même pas si tu reviendras du travail, **tu meurs** [...] le Brésil est **effroyable**⁷⁷¹ ». Paulo, 47 ans, laveur dans un condominium, décrit le régime de terreur qui règne dans la périphérie: « Dans la **périphérie** la vie est dure. Dans la **périphérie**, c'est comme ça : tu vois, mais tu n'as pas vu; tu as entendu, mais non...supposons, tu écoutes, mais...tu te tais...**si tu parles, tu vas payer...payer de ta propre vie**⁷⁷² ». Lorsque l'on demande à Ivete, 72 ans et résidente de la favela Jardim São Jorge à São Paulo, si elle perçoit un changement dans son quartier depuis son arrivée en 1967, elle nous dit :

Beaucoup de différence [sic], beaucoup. C'est-à-dire...seulement la partie de la violence. Beaucoup de **violence ici** à São Paulo. Quand je suis arrivée **ici**, il n'y en avait pas tant, non. Mais **maintenant**

⁷⁶⁹ Dominique Maingueneau, *L'analyse du discours*, op. cit., p. 184.

⁷⁷⁰ Entrevue Rjc4, traduction libre : « Olha, eu acho que é a violência ». Les séries de lettre et de chiffres désignant les entrevues en référence ont été codées afin d'assurer l'anonymat et la confidentialité des répondants.

⁷⁷¹ Entrevue C15, traduction libre : « porque não tem justiça aqui; [...] no domingo eu vou na igreja agradecer a Deus os dias que eu to vivendo porque a gente ta no mundo...a gente sai pela escola e nem sabe se volta! [...] nem sabe se volta do trabalho, morre [...]. O Brasil ta assustador ».

⁷⁷² Entrevue C18, traduction libre : « Na periferia a vida é dura. Na periferia é o seguinte : você vê, e não viu. Escutou, mas não...vamos supor, você escuta mas...quieto. Se for comentar, você vai pagar...pagar com a sua própria vida ».

oui. **Ici** tu as **peur** de tout. Si tu n'es pas fort, tu ne sors pas de la maison. [...] La **violence** prend contrôle de tout. [...] La télévision, tu l'ouvres et ça fait même **peur**. Dans **São Paulo** en entier⁷⁷³.

Dans la mise en scène de la menace d'une violence arbitraire au sein des entretiens résonnent les images d'homicides, de vols à main armée et de trafic de drogue qui sont montrées en boucles dans les bulletins télévisés et émissions de journalisme policier aux grandes cotes d'écoute⁷⁷⁴. Les répondants répètent les catégories d'un discours sécuritaire institué. Cette « peur de la violence » est périodiquement recensée par les instituts de sondages – particulièrement en périodes pré-électorales – où est indiqué que l'« insécurité » est la préoccupation première des Brésiliens, devant l'éducation, la santé et la difficulté de faire valoir ses droits⁷⁷⁵.

Or, tel que noté ci-haut, le repérage de champs lexicaux, s'il permet de retrouver les catégories du discours sécuritaire au sein des entretiens et de donner un ton général à ses énoncés, n'intéresse l'analyse du discours que lorsqu'il est mis en rapport avec une « scénographie énonciative », c'est-à-dire la manière par laquelle est mis en scène l'énoncé. Au sein des entretiens menés à São Paulo⁷⁷⁶, nous notons que ces énoncés, en rapport avec le champ lexical de l'insécurité, s'insèrent dans une « chronographie » générale par l'utilisation de *déictiques temporels* opposants un « avant » – romancé et idéalisé comme période sans violence – et un « aujourd'hui/ maintenant » où règne la violence arbitraire.

⁷⁷³ Entrevue C11, traduction libre : « Muita diferença, muita. Assim...somente a parte da violência. Muita violência aqui em São Paulo. Quando cheguei aqui não era tanto não. Mas agora sim. Aqui você tem medo de tudo. Se você não estiver forte, nem sai de casa. [...] A violência toma conta de tudo. [...] Na televisão, você abre e faz até medo. Em São Paulo inteiro ».

⁷⁷⁴ Depuis 1995, *Cidade Alerta* (ville en alerte) est le programme journalistique policier le plus suivi au Brésil. Produit par Rede Record, ses animateurs sont reconnus pour leur appui à la violence policière, à la peine de mort et leur opposition à la reconnaissance des droits humains des criminels, détenus et suspects d'actes criminels. Le programme est diffusé en fin d'après-midi du lundi au vendredi et détient depuis 2011 la plus grande cote d'écoute au pays durant sa plage horaire. Son concurrent, *Brasil Urgente* (Brésil urgent) voit jour en 2001 et est produit par Rede Bandeirantes. Voir Maria Izabel Oliveira Spacenkopf, *O olhar do poder : a montagem branca e a violência no espetáculo telejornal*, Rio de Janeiro : Civilização Brasileira, 2003, 349p.

⁷⁷⁵ Hélio Schwartzman, « Ranking da insatisfação », *Folha de São Paulo*, 12 juillet 2014, p. C4.

⁷⁷⁶ Nous avons noté que la chronographie « avant » et « aujourd'hui » au sein des énoncés parlant de la violence et de l'insécurité diffère de la tendance générale analysée ici dans deux cas très précis. À Rio de Janeiro, la césure avant/aujourd'hui est présente au sein des entretiens, mais réfère plutôt à l'opération militaire récente (2010) contre les narcotrafiquants ayant permis d'implanter dans des dizaines de favelas les Unités de police pacificatrices (UPP). Dans la favela de Paraiópolis, a São Paulo, ces déictiques temporels font référence à une situation passée de violence où, durant les années 1990, plusieurs groupes de narcotrafiquants s'affrontaient pour le contrôle du territoire. Selon la version racontée par les résidents, le narcotrafic serait aujourd'hui unifié dans la favela et représente une situation moins violente que par le passé. Aucune documentation scientifique de cette situation décrite par les habitants de Paraiópolis n'a pu être trouvée.

En effet, une répondante âgée de 54 ans et résidente de la périphérie sud, nous dit « Il me semble que lorsque [sic] enfant, c'était mieux. [...] C'était...mieux, comme ça...dans le sens de la **violence**, [...] il n'y avait pas cette **violence**⁷⁷⁷ ». Lorsque nous demandons à Ivete, 72 ans, si le quartier populaire qu'elle habite à São Paulo est différent de son quartier d'enfance, elle affirme elle aussi qu'elle perçoit « beaucoup de différences, beaucoup...c'est-à-dire, déjà seulement au niveau de la **violence**, non ? Beaucoup de violence ici à São Paulo. Quand je suis arrivée ici, ce n'était pas [comme ça] non. Mais **maintenant**, oui. **Ici tu as peur de tout**⁷⁷⁸ ». Maria, 54 ans, résidente de la périphérie sud de São Paulo, répond qu'à l'époque de son enfance, « [...] il n'y avait pas tant de **violence**...il n'y avait **rien de tout ça**. C'est très difficile. Survivre. Tu ne peux pas marcher à n'importe quel endroit. Éviter les lieux où aller. Maison, marché, centres commerciaux, ces choses là...c'est **très dangereux**⁷⁷⁹ ». Paulo est arrivé à São Paulo en 1986 : « quand je suis venu ici en 86, le bandit existait déjà, mais ce n'était pas comme **aujourd'hui**. **Aujourd'hui** tu vois, la plupart ne veut pas **travailler**, [mais] veut **voler**⁷⁸⁰ ». La « violence » ici énoncée par les répondants est mise en scène à travers une chronographie décrivant une situation de violences inédites.

Selon Maingueneau, la chronographie peut se composer d'une *deixis fondatrice* – une scène originelle de fondation, de rupture. Par *deixis fondatrice*, il faut entendre

[...] la ou les situations d'énonciation antérieures dont la deixis actuelle se donne pour la répétition et dont elle tire une bonne partie de sa légitimité [...]. Un positionnement, en effet, ne peut énoncer de manière valide que si, en un sens, il peut inscrire son propos dans les traces d'une autre deixis, dont il institue ou "capte" la légende à son profit⁷⁸¹.

C'est en ce sens que nous parlerons au sein des entretiens d'une *chronographie fondatrice*. En effet, la mise en scène temporelle de la violence reprend une chronographie déjà existante au sein des discours dominants pour parler de la violence. C'est cet aspect de « nouveauté » que traduit

⁷⁷⁷ Entrevue C3, traduction libre : « Parece que quando criança, era melhor. [...] Era...melhor, assim...no sentido da violência, [...] não tinha essa violência ».

⁷⁷⁸ Entrevue C11, traduction libre : « Muita diferença, muita. Assim...somente a parte de violência, né ? Muita violência aqui em São Paulo. Quando cheguei aqui não era não. Mas agora sim. Aqui você tem medo de tudo ».

⁷⁷⁹ Entrevue C19, traduction libre : « [...] não tinha tanta violência...ouvía nada dessas coisas. É muito difícil. Sobreviver. Você não pode andar em todos os lugares. Evitar os lugares para andar. Casa, mercado, shopping, essas coisas é muito perigoso ».

⁷⁸⁰ Entrevue C18, traduction libre : « quando eu vim pra cá em 86 já existia o ladrão, so que não era que nem hoje. Hoje você vê, a maioria da turma não quer trabalhar, quer roubar ».

⁷⁸¹ Dominique Maingueneau, *L'analyse du discours*, op. cit., p. 113.

dans l'espace médiatique la publication régulière de statistiques criminelles. Le gouverneur Quércia, par exemple, lors de son discours d'entrée en fonction de 1987, annonçait que « l'**accroissement** alarmant des indices de criminalité [...] est le facteur d'une **croissante inquiétude** pour la population. [...] la **fermeté** et la **détermination dans la répression** du crime sont les conditions nécessaires à une vie sociale **libre** de l'oppression de la **peur**⁷⁸² ». Comme démontré au sein des deux chapitres précédents, l'exigence de moyens de répression « plus durs », qui caractérise le discours sécuritaire, se greffe au constat d'une situation généralisée et inédite d'« insécurité » provoquée par la « violence criminelle ». Comme le constate Paul Chévigny dans son analyse sur l'institution policière en contexte démocratique latino-américain, la perception que la ville est de plus en plus violente, cruelle et sombre autorise aujourd'hui la mise en scène d'une légitimation du rôle répressif de l'État, d'un désir de moyens punitifs « plus rigoureux » et d'un renforcement des appareils sécuritaires⁷⁸³. L'analyse des entretiens nous permet en ce sens de constater une énonciation mettant en scène cette « coupure » temporelle où l'« avant » et l'« aujourd'hui », s'ils n'ont pas de référents fixes (enfance, immigration à São Paulo, dictature), deviennent des points d'ancrage pour parler, décrire et mettre en scène la violence, le crime et l'insécurité.

Au sein des entretiens, la référence à un « avant » sans violence peut étonner si l'on considère la dictature militaire (1964-1985) ayant précédé l'actuelle période démocratique. Lorsqu'à la quatrième partie de l'instrument d'enquête nous demandons explicitement aux répondants de se prononcer sur la période de la dictature militaire, il arrive que ces derniers évaluent négativement cette période en termes d'emplois ou de droits politiques. Toutefois, tout comme le récit sécuritaire institué du « Massacre de Carandiru » et des « Crimes de mai » qui « efface » la violence policière et étatique pour mettre de l'avant la menace inédite que représente la violence criminelle, il arrive que l'insistance donnée à cette chronographie au sein des entretiens contribue à l'effacement de la violence étatique – de sa mémoire – pour fonder la nouveauté du phénomène de la violence (criminelle). Aparecida, 46 ans, qui habite un quartier

⁷⁸² Traduction libre : « O crescimento alarmante dos índices de criminalidade [...] é fator de crescente intranqüilidade para a população. [...] Firmeza e determinação na repressão ao crime é condição necessária para uma vida social liberta da opressão do medo ». Governador Orestes Quércia, *Discurso de posse*, 30 mars 1987, p. 3.

⁷⁸³ Paul Chévigny, « Defining the role of the police in Latin America », *op. cit.*.

populaire de Campo Belo au sud de São Paulo, s'exclame de manière très expressive que la vie était meilleure « à son époque » :

Il n'**existait pas** tout ce que l'on voit **aujourd'hui** [...]. Tu ne voyais pas de vols comme tu vois **aujourd'hui**. Le peuple boit, mélange avec la drogue, devient fou, **tue** la mère, **tue** le père...c'est la réalité que nous voyons! [...] **Aujourd'hui** ce temps n'existe plus, **c'est différent**. **Il n'y avait pas la violence qu'il y a aujourd'hui**. Dans ce temps, **il n'y avait pas de violence**. **Aujourd'hui, la violence est grande**⁷⁸⁴.

N'ayant pas connu l'époque de la dictature, Camila, 18 ans, résidente de Jardim São Luiz nous confie qu'à l'époque de son enfance « on pouvait jouer dans la rue parce que c'était plus tranquille...**aujourd'hui** ce ne l'est plus autant, parce qu'il y a beaucoup de voitures...**la violence**...ce n'est pas qu'elle a augmenté, mais maintenant c'est quelque chose de plus évident à cause des médias...alors il y a tout ça...ça a changé complètement le quartier ». Lorsque plus loin dans l'entretien nous référons explicitement à l'époque de la dictature, elle nous dit que

[c]était une époque différente, je crois que c'était une époque très difficile, mais que, mais que c'était difficile comme ça...en termes de...de travail, de... de pouvoir s'exprimer, mais je pense qu'en dehors de ça, **c'était un temps très bon, comparé à aujourd'hui**...si je pouvais choisir l'époque à laquelle j'étais née, je préfère [sic] être née à cette époque-là⁷⁸⁵.

Nous demandons également à Ivete, 72 ans, si la vie était différente à l'époque de la dictature. Elle nous répond « beaucoup, beaucoup, beaucoup...parce que dans ce temps je crois **qu'il y avait plus de lois qu'aujourd'hui**. **Ils étaient plus punis que maintenant**. **Maintenant non**⁷⁸⁶ ». La présence répétée de cette chronographie de la violence évoque l'idée d'une forme de rituel énonciatif pour parler de celle-ci au Brésil. En effet, tout comme le discours sécuritaire institué, le champ lexical de l'insécurité mis de l'avant dans les entretiens réfère à la violence

⁷⁸⁴ Entrevue C15, traduction libre : « Não existia tudo o que esta vendo hoje. [...] Você não via este roubo como ta vendo, esse, o povo bebe, mistura com droga, fica locão, mata mãe, mata pãe... É a realidade que a gente vê! [...] Hoje não existe mais daquele tempo, é diferente. Não tinha a violência que tem hoje. Naquele tempo não tinha violência. E agora, a violência é grande ».

⁷⁸⁵ Entrevue JSL, traduction libre : « podia brincar na rua porque era mais tranquilo, já hoje não é tanto porque tem muitos carros, a violência, é a...não que ela tem aumentado, mas agora é uma coisa mais nítida por causa da mídia, então tem tudo isso...mudou completamente o bairro ». Dictature : « Era um tempo diferente, acredito que era uma época difícil mas que, mas que era difícil assim em termos de, de trabalho, de, de poder se expressar, mas acho que fora isso era, era um tempo muito bom. Comparado com hoje. [...] se eu pudesse escolher a época onde nasceu prefiro ter nascido nessa época ».

⁷⁸⁶ Entrevue C11, traduction libre : « Muit. Muito. Muito...Porque naquele tempo tinha, eu penso que tinha mais lei de que agora. Eram mais punido do que agora. Agora não ».

criminelle comme « menace » telle qu'exhibée le plus souvent par les autorités en faveur d'un durcissement des peines et de la répression. Par exemple, pour l'actuel président du sénat fédéral, Renan Calheiros (PMDB, 2013 -), c'est le fait que « nous ne pouvons plus accepter que la population, du Nord au Sud, vive otage de la **peur**, de l'**angoisse**, de la **terreur**⁷⁸⁷ » qui justifie l'adoption d'une « **main ferme**⁷⁸⁸ » et de lois sévères en matière de répression. C'est en exposant l'insécurité de tous comme une évidence lors de la campagne présidentielle de 2010 – « Quel père ou mère ne se sent pas **menacé** par la violence ? » – que l'ex-gouverneur de São Paulo (2007-2010) José Serra (PMDB), arrivé second aux présidentielles avec 33% des voix, annonçait lors de sa campagne la nécessité de mesures plus répressives : « [dans le champ de la sécurité publique], affirmait-il, l'État n'a pas le droit d'être minimal⁷⁸⁹ » puisque « le problème principal au Brésil [...] est la quasi-certitude de l'**impunité** ». En effet, la présence au sein des entrevues d'un même champ lexical de l'insécurité et d'une même chronographie que ceux mobilisés par le discours sécuritaire laisse voir en surface une population qui, en dénonçant l'enfer d'une violence criminelle arbitraire, semble se plier à l'exigence de « plus de sécurité ». Toutefois, ce constat doit-il pour autant nous amener à conclure à une simple reprise du discours sécuritaire institué au sein des quartiers populaires ?

Dans ce contexte, note Maingueneau, il est nécessaire de rappeler que l'analyste du discours doit savoir tenir compte du fait que

[...] rien ne prouve que le lexème [unité lexicale] ainsi utilisé répète purement et simplement les contraintes que lui imposent ces diverses "structurations antérieures" : il peut y avoir du "nouveau" (affaiblissement d'une opposition, constitution de nouvelles relations avec d'autres termes, etc.); il faudrait ainsi pouvoir apprécier si le sens du lexème est reconduit avec des variantes, ou si un sens "nouveau" est produit, de manière à ne pas investir ce lexème dans un système de relations, dont en fait il se démarque⁷⁹⁰.

⁷⁸⁷ Traduction libre : « Não podemos mais admitir que a população, de Norte a Sul, viva refém do medo, da angústia, do terror ». « Senador defende "mão firme" no combate ao crime », *Jornal do Senado*, 14 mars 2007. En ligne: <http://www12.senado.gov.br/jornal/edicoes/2007/03/14/senador-defende-mao-firme-no-combate-ao-crime>.

⁷⁸⁸ *Idem*.

⁷⁸⁹ Traduction libre : « Qual pai ou mãe de família não se sente ameaçado pela violência [...] ? [Na área de segurança pública], o Estado não tem direito de ser mínimo. O problema principal do Brasil [...] é a quase certeza da impunidade ». « Leia a íntegra do discurso de José Serra, *Estadão*, 10 avril 2010. En ligne: <http://politica.estadao.com.br/noticias/geral,leia-a-integra-do-discurso-de-jose-serra,536547>.

⁷⁹⁰ Dominique Maingueneau, *L'analyse du discours*, op. cit., p. 30.

La prochaine section est dédiée à cette tâche de l'analyse discursive du champ lexical de l'insécurité et de sa scénographie au sein des entretiens de manière à étudier ce qu'il « peut y avoir de nouveau », entre autres par la constitution de nouvelles relations avec d'autres termes.

iv. Paraphraser la violence : vers un nouveau sens de l'insécurité

Dans son étude de la violence et du crime à São Paulo⁷⁹¹, Caldeira remarque que la mise en récit de l'expérience de la violence au sein des quartiers populaires reprend les catégories du discours sécuritaire qui exige davantage de répression contre les populations marginalisées. Elle note les références à des catégories très tranchées et stéréotypées lorsque les résidents des quartiers populaires parlent de la violence (ce qu'elle nomme *talk of crime*, traduit ici par *conversation à propos du crime*⁷⁹²). Elle relève, elle aussi, la présence des catégories opposant un « avant » sans violence à un « aujourd'hui » s'assimilant à un état généralisé d'insécurité et de peur de la menace de l'homicide. Si l'analyse de nos entretiens nous conduit à un constat similaire, elle nous mène toutefois à être plus nuancé lorsqu'il s'agit de se prononcer sur le caractère discriminatoire, inégalitaire et anti-démocratique de cette narration populaire de la violence. En effet, pour Caldeira,

[s]i cette "conversation à propos du crime" [*talk of crime*] génère de l'ordre, ce n'est pas un ordre démocratique, tolérant et égalitaire, mais son exact opposé. [Elle] n'incorpore pas l'expérience des gens dominés; plutôt [elle] les criminalise et les discrimine. [...] La démocratie, écrit-elle, est à propos de l'ouverture et de l'indétermination des frontières, et non à propos de la clôture de frontières rigides ou de dichotomies⁷⁹³.

C'est ainsi par la permanence d'une culture anti-démocratique au Brésil et au sein des quartiers populaires que l'auteure donne sens au « paradoxe » selon lequel les habitants des quartiers

⁷⁹¹ Teresa Caldeira, *City of Walls*, *op. cit.*

⁷⁹² La « conversation à propos du crime » (*talk of crime*) réfère chez Caldeira à la fréquence de l'ensemble des conversations quotidiennes, commentaires, récits, plaisanteries, anecdotes qui ont comme sujet le crime et la peur et contribuent à catégoriser, ordonner et donner sens au monde. Teresa Caldeira, « Part 1. The talk of crime », dans *City of Walls*, *op. cit.*, p. 17-90.

⁷⁹³ Traduction libre : « If the talk of crime generates order, it is not a democratic, tolerant egalitarian order but its exact opposite. Democracy is about openness and the indeterminacy of boundaries, not about enclosures rigid boundaries, or dichotomies ». *Ibid.*, p. 39.

paupérisés, tout en étant les premières « victimes » des violations des droits qu'engendre la répression policière, revendiquent une approche plus répressive contre la criminalité⁷⁹⁴.

Toutefois, à la différence de la thèse voulant que les milieux populaires soient héritiers d'une « culture anti-démocratique » et que les récits de leurs expériences de la violence et du crime « simplifient et clôturent le monde [...], élaborent des préjugés et tente d'éliminer les ambiguïtés⁷⁹⁵ », nos entretiens démontrent plutôt derrière cette scène de parole fondée sur l'emploi du champ lexical de l'insécurité des renvois de significations qui, malgré l'expression d'un quotidien saturé par la peur et la violence, ne pointe pas vers l'exigence d'une plus grande présence policière au sein des quartiers populaires, ni d'une répression plus sévère de la violence criminelle, comme le montrent les extraits qui suivent.

Résidente d'une petite favela du quartier Americanópolis (Jabaquara, zone sud de São Paulo), Luíza, 54 ans et sans-emplois, fait usage comme dans la majorité de nos entretiens du champ lexical de l'insécurité et d'un contraste de la violence d'« aujourd'hui » avec la paisibilité d'un « avant » :

Il me semble que quand nous étions enfants, **c'était mieux**. [...] C'était mieux, comme ça...dans le sens de la **violence**. [...] Alors, nous ne voyions pas cette violence. **Aujourd'hui** les maisons sont toutes murées. **Avant non**. On veut se protéger de l'autre. Puis...les gens changent, nous ne savons pas qui est le voisin. Nous restons enfermés...nous devons nous défendre puisque nous ne savons pas qui est l'autre personne. Le monde est comme ça. Alors **c'est aussi injuste...de m'enfermer**, non ?⁷⁹⁶

Pourtant, si Luíza met en scène le contexte d'insécurité et de violence généralisé qui « aujourd'hui » nous mène à nous méfier du voisin et à s'enfermer, ce qui est énoncé comme « injustice » n'est pas tant la violence du criminel ou la menace qu'il représente pour sa vie et sa sécurité, mais un ordre qui « enferme » les gens, qui oblige à murer les maisons, comme on peut le voir ici : « c'est aussi injuste...de m'enfermer, non ? ». La chute du récit permet ici d'attribuer un nouveau sens à la violence introduite par la chronographie d'un « avant » où l'on ne « [voyait]

⁷⁹⁴ *Ibid.*, 139.

⁷⁹⁵ *Ibid.*, p. 20.

⁷⁹⁶ Entrevue C3, Traduction libre : « Parace que quando criança, era melhor [...]. Era melhor assim...no sentido da violência. [...] Então..não via essa violência. Hoje as casas estão tudo murada. Um quer se proteger do outro. Ai vão mudando as pessoas, a gente não sabe quem é o outro vizinho. A gente fica trancado...a gente tem que se defender porque a gente não sabe quem é o outro. Mas é o mundo esta assim. Então é também injusto, eu me trancar né ? ».

pas cette violence ». Elle parvient en effet à réorienter le sens de la « violence » qui n'est plus celle du « criminel », de l'homicide ou de l'arme à feu , mais le contexte d'insécurité lui-même. Lorsque nous lui demandons de commenter l'adage selon lequel « l'enfer est ici, sur terre », elle s'exclame « Ah, beaucoup de **violence!**...C'est la **faim**, c'est l'**inégalité**. L'**inégalité**, **je pense** qu'elle génère beaucoup de **violence**⁷⁹⁷ ». L'énonciateur fait ici usage de la paraphrase comme moyen lui permettant, à tout moment dans le fil du discours, de contrôler le sens d'une unité lexicale en établissant des équivalences. Cette relation d'équivalence entre deux énoncés ne renvoie toutefois pas à la simple synonymie, mais est construite en discours et renvoie plutôt au phénomène de l'énonciation comme marque de l'hétérogénéité dans le discours⁷⁹⁸ : s'établit avec la paraphrase une continuité référentielle « n'allant pas de soi » entre certaines unités lexicales. S'exprimant en termes d'anaphores, ces équivalences permettent à l'énonciateur de préciser son positionnement dans l'interdiscours de manière à marquer une distance avec l'usage dominant d'un mot, d'une catégorie, d'une unité lexicale. Dans l'énoncé rapporté ci-haut, la paraphrase permet d'établir que la violence, c'est aussi la faim, l'inégalité.

L'énoncé précédent illustre également l'introduction de marques d'assertion (« je pense ») au sein des énoncés recueillis signalant le besoin pour l'énonciateur de justifier auprès du chercheur (destinataire) sa position de prise de distance par rapport au discours sécuritaire dominant. La ponctuation des énoncés par les « n'est-ce pas ? », « je ne sais pas », « selon moi » ou « c'est ce que je pense... », si elle marque l'engagement incertain de l'énonciateur à l'égard de son énoncé, demeure un acte d'assertion qui permet à l'énonciateur d'inscrire sa présence à l'origine d'un énoncé qui s'écarte du « sens commun ». Rappelons que ce rapport entre l'énonciateur et le destinataire est une caractéristique de la scénographie dont l'objectif (mise en scène de son énoncé) est de poser la légitimité de sa parole, « surtout quand il s'agit de genres ou de types de discours qui ont besoin de s'imposer contre d'autres points de vue, d'emporter une adhésion qui est loin d'être acquise⁷⁹⁹ ». C'est cette hésitation qui marque l'énoncé d'Ivete, habitante de la favela São Jorge (Santo Amaro, São Paulo), au sein de laquelle la violence renvoie, par exemple,

⁷⁹⁷ Entrevue C3, traduction libre : « Ah, olha. Muita violência, é fome, é a desigualdade. A desigualdade eu acho que gera muita violência ».

⁷⁹⁸ Dominique Maingueneau, « Paraphrase », dans Dominique Maingueneau et Patrick Charaudeau (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, op. cit., p. 418.

⁷⁹⁹ Dominique Maingueneau, « Scénographie épistolaire et débat public », op. cit., p. 56.

au manque d'emplois : à la question « quelle est la plus grande difficulté de vivre ici ? », elle nous confie « la **violence**, la **violence**... » tout en ajoutant « je ne dirai pas que c'est le gouvernement [qui est responsable]. C'est la population même qui fait les violences, **non ? Je ne sais pas** si c'est le cas du **manque d'emplois**, **je ne sais pas** [...]. Même comme ça, avec autant de **policiers** qu'ils mettent [dans la rue], **il y a encore** beaucoup de violence⁸⁰⁰ ». Une autre répondante, Eudete, si elle considère que « [...] la violence elle est là, elle est en périphérie même [...], propose l'instauration de programmes sociaux « pour en finir avec les favelas d'où vient le banditisme » : « **Je pense comme ça** : le gouvernement devrait faire pleins de maisons pour que les gens puissent y habiter [...]. Il devrait être là à construire les maisons pour en finir avec ces tas de favelas là, **parce que les...le banditisme vient de ces communautés**⁸⁰¹ ». Si les éléments adverbiaux « je pense comme ça » ou « je ne sais pas » au sein des énoncés ont une fonction d'affaiblissement de l'assertion d'énoncés qui s'écartent du discours sécuritaire dominant, ces derniers signalent tout de même une prise en charge de ces énoncés par les répondantes. Ivete, avant de conclure « je ne sais pas », suggère que le manque d'emplois peut être une cause de la violence et souligne explicitement le fait que de mettre plus de policiers n'aide pas à combattre la violence. Eudete, elle, tout en introduisant son énoncé par « je pense comme ça », s'appuie sur l'énoncé sécuritaire selon lequel « les bandits sont dans les favelas » pour justifier une participation gouvernementale dans la construction de maisons au sein de ces « espaces violents », plutôt que l'exigence d'une plus grande répression policière.

Le constat de la violence d'aujourd'hui, de la peur et du crime autorisent à certains moments de l'énonciation à dénoncer le contexte sécuritaire lui-même – celui nous obligeant à nous enfermer –, l'inégalité, la faim ou le manque d'emplois. L'inflexion du discours sécuritaire, si elle peut sembler subtile, produit un effet non négligeable sur ce dernier : dénoncé comme « injuste », la violence et la peur ne sauraient être réglées par « plus de policiers, plus de murs, plus de surveillance » : « même comme ça, avec autant de policiers qu'ils mettent, il y a encore beaucoup de violence ». Tout en dénonçant l'impossibilité de faire confiance aux autorités et

⁸⁰⁰ Entrevue C11, traduction libre : « Não vou falar que é o governo [que é responsável]. É a população mesmo que faz as violências né ? Não sei se é casos de desemprego, não sei [...]. Mesmo assim, com tantas policiais que estão colocando ainda tem muita violência ».

⁸⁰¹ Entrevue C20, traduction libre : « [...] as violência [sic] vêm de lá, ela esta para a periferia mesmo [...]. Eu acho que o governo deveria fazer um monte de casa, para as pessoas para morar lá [...]. Ele deveria estar ali construindo as casas para acabar com esse monte de favela aí porque os...as bandidagem [sic] vem dessas comunidades ».

l'impossibilité d'aller travailler en ayant la certitude de pouvoir rentrer chez soi en vie, Aparecida lorsque nous lui demandons quel est « le plus grand défi du Brésil », répond qu'il s'agit « d'avoir **plus de sécurité**...avoir plus [sic] de **salaires**, meilleur, une **sécurité**...⁸⁰² ». Ici, l'usage de la paraphrase permet d'établir l'exigence d'« avoir plus de salaires [sic]» comme une équivalence et garantie d'une meilleure sécurité.

Le *métadiscours* du locuteur qui « commente » son propre énoncé à travers l'usage de la paraphrase manifeste un travail d'ajustement des termes utilisés. Il matérialise la nécessité de préciser un « sens nouveau », un sens qui « ne va pas de soi » puisqu'il s'écarte du discours sécuritaire institué. Comme le note Maingueneau, « du point de vue de l'AD [analyse du discours], le métadiscours du locuteur présente un grand intérêt, car il permet de repérer des "points sensibles" dans la manière dont un positionnement définit son identité par rapport à la langue et à l'interdiscours⁸⁰³ ». Parmi ces « points sensibles » du positionnement des interviewés, nous retrouvons la catégorie de l'*impunité* comme objet central du discours sécuritaire où, comme nous l'avons vu avec les récits médiatiques des événements de Carandiru (1992) et des « Crimes de mai » (2006), il permet d'exiger « plus de punition », voire « plus de violence » des autorités dans la répression de la violence.

7.2.2 L'institution de l'*impunité*

L'*impunité* constitue une catégorie centrale du récit sécuritaire comme discours institué sur la violence au Brésil. En effet, à travers l'analyse des récits sécuritaires du « Massacre de Carandiru » et des « Crimes de mai » au sein des deux chapitres précédents, nous avons constaté que la peur, la violence et le sentiment généralisé d'insécurité sont attribués à un « contexte d'impunité » qui affligerait la société brésilienne. L'impunité y occupe le rôle actantiel de l'« anti-objet »; elle est l'expression des « valeurs » que traduisent une clémence juridico-pénale, un manque de fermeté, un État déficitaire face à son devoir d'assurer la détention du monopole de la violence légitime. Dénoncée au sein des entretiens, mais aussi au sein des bulletins télévisés et

⁸⁰² Entrevue C15, traduction libre : « ter mais segurança, ter mais salário, melhor, uma segurança... ».

⁸⁰³ Dominique Maingueneau, *L'analyse du discours*, op. cit., p. 145.

des discours de politiciens, l'impunité comme d'autres grandes catégories des discours institués n'est pas absente des récits recueillis.

Lorsque l'on aborde au sein des entrevues les questions de la justice ou de la confiance envers les autorités, certains des répondants « constatent » l'impunité des criminels et délinquants pour s'en indigner. Alors que nous demandons s'il est possible de faire confiance à la loi, Rosa, 20 ans, immigrante du l'État de Goiás et arrivée à São Paulo il y a 12 ans, répond « certaines oui, d'autres non...par exemple, celle [sic] des bandits...le bandit **ne reste pas beaucoup en prison**. Ils **tuent** une personne et restent un mois...et **après ils sont libres**. Là tu ne peux pas vraiment faire confiance⁸⁰⁴ ». Fernanda, 46 ans et résidente depuis 1984 de la favela Vidigal dans la zone sud de Rio de Janeiro, souligne qu'il « y a des personnes qui **tuent**, qui **volent** et sont fait prisonnières...d'ici quelques semaines **sont libres**. Alors je crois que ça, ce n'est pas bon pour notre pays. Si une personne commet une faute, **elle doit payer pour ce qu'elle a fait**, non ?⁸⁰⁵ ». Au sein des entretiens, des énoncés de ce genre constatent et dénoncent une « clémence juridico-pénale », une incapacité de garder les « bandits » en prison et semblent en ce sens entièrement conformement au discours institué de lutte contre l'impunité des criminels.

En effet, ces énoncés qui mettent en scène une forme de « déficit pénal » sont souvent traduits du côté des autorités comme une exigence populaire demandant « plus de punitions ». Le 2 juillet 2015, un projet d'amendement constitutionnel en discussion au Congrès national depuis 1993 et prévoyant la diminution de l'âge de la majorité pénale (passant de 18 à 16 ans pour certaines catégories de crimes violents) franchit une première étape et reçoit l'approbation de la chambre des députés. Le 30 juin, le député Laerte Bessa (*Partido da República* – PR) soulignait en entrevue à la *Folha* que la réduction de l'âge de la majorité pénale permettait de « [...] répondre **aux désirs de la société brésilienne** en faveur de la **juste punition** criminelle des adolescents en conflit avec la loi⁸⁰⁶ ». La veille du vote, la nécessité de lois pénales plus sévères

⁸⁰⁴ Entrevue C14, traduction libre : « « Umas lei pode, umas lei nao. [...] Assim dos ladrões... ladrão não fica muito na cadeia. Eles matam a pessoa e ficam um mês so...e depois fica livre. Ai você não pode acreditar muito ».

⁸⁰⁵ Entrevue RJV, traduction libre : « tem pessoas que matam, roubam, e vai presa... daqui uma semana esta solta. Então eu acho que isso não é bom para o nosso país. Se uma pessoa faz uma coisa errada, tem que pagar para o que fez, né ? ».

⁸⁰⁶ Traduction libre : « [...] atender aos anseios da sociedade brasileira pela justa punição criminal dos adolescentes em conflito com a lei ». « Reduzir maioridade penal não vai resolver violência, diz Unicef », *Folha online*, 30 juin

est également mise en scène par le dirigeant du PMDB, Leonardo Picciani, comme réponse à une volonté populaire de lutte contre l'impunité : « le PMDB va réaffirmer sa position. La proposition [du projet de loi] est équilibrée, [...] elle est **la réponse que la société désire**, non pas par caprice, mais parce qu'elle n'arrive plus à supporter l'**impunité**⁸⁰⁷ ». En entrevue à la *Folha* le 12 juillet, le juge d'appel du tribunal de justice de l'État de Rio de Janeiro, José Muiños Piñeiro Filho soutient que les opinions favorables au projet d'amendement constitutionnel sont « le fruit de **l'affront à la société** des actes pratiqués par les mineurs de moins de 18 ans – comme l'homicide, les voies de fait armées, les vols, le trafic de drogue, les enlèvements. **On sent** qu'il y a une **impunité** et **on veut** une réponse⁸⁰⁸ ». Le 14 juillet, l'ex-gouverneur (2007-2010) et actuel sénateur José Serra (*Partido da social democracia brasileira* – PSDB), confie à la *Folha* que « la société a une perception, véridique, que **l'augmentation des crimes** commis par les adolescents a augmentée [sic] au pays. Il **faudrait** donner une réponse à cela⁸⁰⁹ ». Sa page Internet officielle souligne que « pour le sénateur, le projet sera bien reçu par la population, puisqu'il **donne une réponse à la société, qui revendique des punitions plus dures** [...]»⁸¹⁰ ». Au sein des entretiens, si la plupart des répondants sont d'accord avec l'énoncé selon lequel « les autorités n'arrivent pas à punir les bandits », le sens attribué à l'impunité se résume-t-il à l'exigence d'une plus grande sévérité pénale tel que le laisse croire le discours sécuritaire ?

2015. En ligne: <http://www1.folha.uol.com.br/cotidiano/2015/06/1649613-reduzir-maioridade-penal-nao-vai-resolver-violencia-diz-unicef.shtml>.

⁸⁰⁷ Traduction libre : « O PMDB vai reafirmar a sua posição. A proposta é equilibrada, ela é restrita e é a resposta que a sociedade anseia não por capricho, mas porque não aguenta mais a impunidade ». « Debate sobre maioridade penal volta a dividir opiniões em Plenário », *Câmara notícias*, 1^{er} juillet 2015. En ligne: <http://www2.camara.leg.br/camaranoticias/noticias/POLITICA/491505-DEBATE-SOBRE-MAIORIDADE-PENAL-VOLTA-A-DIVIDIR-OPINIOES-EM-PLENARIO.html>.

⁸⁰⁸ Traduction libre : « é fruto da afronta à sociedade dos atos praticados pelos menores de 18 anos – como os homicídios, latrocínios, roubos, tráfico de entorpecentes, sequestros. Sente-se que há impunidade e quer-se uma resposta ». Jairo Marques, « Muitos crimes não são cometidos pelo medo da punição », *Folha de São Paulo*, 12 juillet 2015, p. C6.

⁸⁰⁹ Traduction libre : « a sociedade tem uma percepção, verdadeira, de que o aumento de número de crimes cometidos por adolescentes tem aumentado no país. Temos que dar uma resposta à isso ». Flávia Forque, « Projeto que amplia internação de jovem infrator avança no Senado », *Folha online*, 14 juillet 2014. En ligne: <http://www1.folha.uol.com.br/cotidiano/2015/07/1655860-senado-aumenta-de-tres-para-dez-anos-a-pena-maxima-a-jovens-infratores.shtml>

⁸¹⁰ Traduction libre : « Para o senador, o projeto vai ser bem recebido pela opinião pública, porque "dá uma resposta à sociedade", que tem reivindicado punições mais duras [...] ». « Serra : a aprovação do projeto é uma resposta à sociedade », *joseserra.com.br*, 15 juillet 2015. En ligne : <http://www.joseserra.com.br/serra-a-aprovacao-do-projeto-e-uma-resposta-a-sociedade-2/>

i. L'impunité au-delà d'une « absence de punition » : réinsertion de la punition au sein des dynamiques inégalitaires

La sensibilité des répondants au sujet de l'impunité se sent à travers l'écoute des récits racontés, la lecture et relecture des transcriptions d'entretiens ainsi qu'à travers leur analyse discursive. Il serait impossible pour le chercheur de la nier : l'impunité est bel et bien un thème structurant les entretiens et la narration des difficultés de la vie par les habitants des quartiers populaires. Au chapitre 5, nous montrons l'existence d'un double discours institué de « lutte contre l'impunité »; celui propre au discours sécuritaire qui exige des peines plus sévères contre la délinquance et met l'accent sur l'impunité de la violence criminelle et du narcotrafic; puis celui qui sous-tend les initiatives du gouverneur Montoro (PMDB, 1983-1987) et de l'*impeachment* de Collor (1992) où l'on dévoile l'impunité des autorités policières et politiques dans le cadre d'un « retour à la norme démocratique et à l'État de droit ». Opposés, ces deux discours s'entrecroisent et façonnent l'institution pénale de manière à exiger, chacun à leur manière, « plus de punitions ». Toutefois, l'impunité tant dénoncée dans nos entretiens ne permet pas de conclure à un simple constat d' « absence de punition » pour exiger une intensification de l'action pénale – tant envers les « autorités » qu'envers les « criminels ». Plutôt, à travers la représentation *topographique* de l'espace social que met en place la scénographie du parler ordinaire recueilli, on note l'émergence d'énoncés qui mettent de l'avant l' « impunité » de manière à opérer un renversement de sens.

Dans un premier temps, on remarque à travers les entrevues que si l'impunité des criminels et des délinquants est dénoncée, cette dernière, contrairement au discours sécuritaire, est souvent mise en contraste avec l' « impunité des autorités ». À la question « le Brésil ne parvient-il pas à punir les bandits ? », Paulo s'exclame « punir...mon gars, punir...**il ne punit pas** parce que les bandits existent déjà là à **Brasília**⁸¹¹ ». Capitale du Brésil où siège le gouvernement fédéral, Brasília réfère dans cet énoncé au pouvoir et met en relief un traitement pénal différencié, ignoré du discours sécuritaire centré exclusivement sur les espaces marginalisés. À cette même question de relance portant sur l'incapacité de punir les bandits, Bernardo, 38 ans et résident du Complexo do Alemão à Rio de Janeiro depuis sa naissance, nous confie que « c'est parce que l'exemple

⁸¹¹ Entrevue C18, traduction libre : « Punir...rapaz, punir, não pune porque ladrão já existe lá em Brasília ».

vient **d'en haut**, non ?⁸¹² ». Contrairement au discours sécuritaire, la question de l'« impunité des criminels » n'est pas mise de l'avant comme manière de légitimer la violence policière, mais est dénoncée comme difficulté équivalente à l'« impunité des autorités », voire même comme conséquence de cette dernière.

Ainsi, à travers les entrevues, si les répondants reprennent le champ lexical de l'insécurité de manière à exposer la menace de l'homicide et de la violence criminelle, au même moment ils expriment une impasse relevant d'une difficulté à accorder sa confiance ou à s'en remettre aux forces policières. En effet, lorsque nous demandons si la police aide à ce qu'il y ait plus de justice, une répondante nous confie « [...] la police en prend un autre [bandit], puis demain il vole, d'autres vendent de la drogue [...]. La police n'aide pas [à ce qu'il y ait plus de justice]...pire que les bandits! [...]. Le bandit est...est pareil. **Il n'y a pas de punition!**⁸¹³ ». Fernanda, résidente de la favela Vidigal à Rio de Janeiro, nous dit qu'il n'est pas possible de faire confiance aux autorités : « la police a tué...ils ont...ils sortent, **ils ne sont pas faits prisonniers**, non ? Ils volent...⁸¹⁴ ». Paulo, lui, souligne comme plusieurs autres interviewés l'impunité des autorités politiques : « Ces politiciens, ces députés-là ne servent pas [sic], les types volent des millions...après personne ne sait où l'argent est allé, **personne n'est fait prisonnier, personne...** dans quel pays sommes-nous ?⁸¹⁵ ». Toutefois, ces énoncés qui dénoncent l'impunité des autorités, et non uniquement des criminels et délinquants, s'ils semblent conformes au discours du « retour à l'État de droit » qui sous-tend l'administration Montoro et le processus d'*impeachment* de Collor (chapitre 5), se limitent-ils à une simple exigence institutionnelle visant à soumettre la police et les politiciens aux principes de l'État de droit ? Dans le contexte d'une perte de confiance envers les forces policières qui, nous dit-on, « commettent des crimes et ne sont jamais punies », comment s'articule la question du contrôle, voire de la punition des violences criminelles dénoncées par les résidents de la périphérie ? La représentation topographique de l'espace social qui traverse les énoncés des répondants lorsqu'il s'agit de parler de l'« impunité », de la « punition » ou de la « loi » offre une piste d'analyse à cette question.

⁸¹² Entrevue RJC3, traduction libre : « [...] porque o exemplo vem de cima né ».

⁸¹³ Entrevue C11, traduction libre : « [...] a polícia leva outro, depois assalta amanhã, outros vendem droga [...]. A polícia impede ajuda...pior do que os bandidos [...]. Bandido é, é igual. Não tem punição! ».

⁸¹⁴ Entrevue RJV, traduction libre : « Polícia matou, eles tem, eles sai...não vai preso né. Eles roubam... ».

⁸¹⁵ Entrevue C18, traduction libre : « esse políticos, esses deputados ai nao serve, os caras roubam milhoes...depois ninguem sabe pra onde foi o dinheiro, ninguem vai preso, ninguem...em que pais nos estamos? ».

En effet, le discours recueilli au sein des quartiers paupérisés construit une représentation profondément inégalitaire de l'espace social à partir de laquelle s'opère le réinvestissement du sens de l' « impunité » ou de la « punition » des violences. Tout en dénonçant le fait qu'il y a « des personnes qui tuent, volent » et « d'ici quelques semaines sont libres », Fernanda, qui a connu le règne du narcotrafic sur la favela Vidigal de Rio de Janeiro, mais aussi son occupation depuis le 12 janvier 2012 par la police militaire et les unités de police pacificatrice (UPP), ajoute « la police a tué...ils ont...ils sortent, **ils ne sont pas faits prisonniers**, non ? Ils volent, ils sont...et...des fois le pauvre...**le pauvre est puni pour n'importe quoi**⁸¹⁶ ». Si Fernanda dénonce l' « impunité » des autorités et des criminels, c'est l'excès de punition « du pauvre » qui est mis de l'avant dans l'énoncé. Rosa, âgée de 20 ans et résidente de la périphérie de la zone sud de São Paulo, dénonce elle aussi le fait que « [les autorités] ne sont jamais punies », mais n'explique pas cette forme « d'injustice » par la référence à un dysfonctionnement institutionnel. Elle souligne plutôt une distribution inégalitaire du pouvoir au sein de la hiérarchie sociale : lorsque nous demandons pourquoi perdure l'impunité des autorités, Rosa répond que c'est « parce qu'**ils** sont un **pouvoir plus grand** que **nous** [...]. Ça, selon moi, c'est une **injustice pour nous** [...]. Justice pour tout le monde...pas seulement pour **nous**⁸¹⁷ ». C'est également cette injustice qui est dénoncée par Aparecida qui nous dit « la loi aujourd'hui...la loi n'existe que pour les **Noirs et les pauvres**. Tu comprends ? Pour les riches, non. **Tout le monde voit ça!** [...] qui a de l'argent reste libre, qui n'a pas d'argent...reçoit 2, 3 années de prison, ou 5 années⁸¹⁸. Elle dévoile la permanence d'une hiérarchie sociale profondément inégalitaire, investie par les préjugés quotidiens contre le « pauvre » ou le « Noir ». Si ces énoncés dévoilent l' « impunité des autorités », c'est de manière à dévoiler la punition comme catégorie qui ne saurait être neutre ou imperméable à la hiérarchie sociale des inégalités. Ainsi, c'est à partir de cette représentation inégalitaire de l'espace social que Luíza nous met en garde au sujet de l'adoption de peines plus sévères : « regarde, je pense, par exemple, que **s'il y avait la peine de mort**, je pense que beaucoup d'**innocents** mourraient. Beaucoup! Parce que pour prouver...selon ce que je vois, **le**

⁸¹⁶ Entrevue RJV, traduction libre : « Polícia matou, eles tem, eles sai...não vai preso né. Eles roubam, eles são [...] e...as vezes o pobre...e pobre é punido para qualquer coisa ».

⁸¹⁷ Entrevue C14, traduction libre : « [as autoridades] é nunca punida [sic]. [...] porque eles são um poder maior do que a gente [...]. Isso, para mim, é uma injustiça para a gente [...]. Justiça, para todo mundo...não só para a gente ».

⁸¹⁸ Entrevue C15, « A lei hoje, só existe lei para preto e pobre. Entendeu? Para rico não. Tudo mundo ta vendo aí [...] quem não tem dinheiro...pega 2, 3 anos de cadeia, ou 5 anos ».

pauvre n'arrive pas à prouver... pour lui, que pour lui **tout est déjà difficile**⁸¹⁹ ». Ana, 24 ans et résidente du Complexo do Alemão Rio de Janeiro souligne également cette disparité de la peine où « qui a [de l'argent] **n'est pas emprisonné** et qui n'en a pas **est fait prisonnier**⁸²⁰ ». C'est difficile de faire confiance aux autorités nous dit Camila, « parce qu'il y a beaucoup cette chose de...des policiers par exemple, qui font prisonnières les personnes **parce qu'elles sont noires** [...], ce sont des personnes **innocentes**⁸²¹ ». Une autre répondante remarque que « pour ceux qui n'ont pas [d'argent], **là la punition est bien plus sévère**. Maintenant, ceux qui ont [de l'argent]...pas tant, non ?⁸²² ».

Cette topographie d'un espace social profondément divisé entre le « pauvre » et le « riche », si elle permet une dénonciation de l'« impunité » en général, remet en cause les discours institués de « lutte contre l'impunité ». En exprimant que la peine est « plus sévère pour le pauvre », que ce dernier « est puni pour n'importe quoi » et « n'arrive pas à prouver » son innocence, les répondants dévoilent l'investissement symbolique de la punition par une série de représentations sociales inégalitaires qui ne relèvent pas uniquement d'une question légale (soumettre les autorités à la loi), ni uniquement d'une question de contrôle policier (réprimer l'impunité des criminels). En effet, le discours recueilli au sein des quartiers populaires lève le voile sur un contexte où l'impunité des autorités n'est pas le fait d'un défaut institutionnel, mais plutôt d'une réalité selon laquelle « ils sont un pouvoir plus grand que nous » et où « le pauvre, lui, est puni pour n'importe quoi, est puni plus sévèrement et n'arrive jamais à prouver son innocence ».

Malgré ces subversions du sens donné à l'impunité dans le discours médiatique et politique, on constate tout de même que le champ lexical de la « sévérité pénale » est présent au sein des entretiens, tout comme l'exigence de « lois plus dures », « plus lourdes ». À la lumière des

⁸¹⁹ Entrevue C3, traduction libre : « Olha, eu acho, por exemplo, se houvisse pena de morte, acho que muitos inocentes iam morrer. Muitos! Porque até provar...pelo que eu vejo, o pobre não consegue provar...para ele, que para ele, já ta tudo difícil ».

⁸²⁰ Entrevue RJC2, traduction libre : « Quem tem não fica preso e quem não tem fica ».

⁸²¹ Entrevue JSL, traduction libre : « porque tem muito essa coisa de...os policiais por exemplo, levarem presas pessoas porque são negras [...] são pessoas inocentes ».

⁸²² Entrevue C11, traduction libre : « Agora para os que nao têm...aí a punição é bem mais severa. Agora, os que têm...não é tanto né ».

subversions du champ lexical de l'insécurité et du thème de l'impunité, de quelle manière cette exigence de « lois plus dures » peut-elle être énoncée par les résidents de la périphérie ?

7.2.3 L'exigence de peines plus dures et sa subversion politique

Tout comme le champ lexical de l'insécurité, celui de la « sévérité pénale » se fait présent en surface du parler ordinaire. En effet, des répondants soulignent qu'il « devrait exister une loi correcte, dure, qui crée la peur⁸²³ », alors que d'autres parlent de l'exigence d'une « loi plus lourde, plus forte » et s'insurgent contre le fait que les criminels entrent en prison pour en ressortir aussitôt. Comment ces unités lexicales empruntées aux discours institués sur la violence et l'impunité s'insèrent-elles dans l'inflexion du discours sécuritaire noté ci-haut ?

Après nous avoir décrit la violence arbitraire des homicides et du monde criminel qui l'empêche de vivre librement, Maria répond à notre question demandant qui est responsable de cette situation : « il ne devrait pas exister autant de **violence**. Je crois qu'il faudrait plus [sic] prendre des moyens plus...**plus lourds, plus forts** non ? La prison, je pense comme ça, **la prison** ne va pas éliminer beaucoup [la violence] non. **Il faut une peine plus lourde**, non ? Je pense comme ça, je ne sais pas. **Plus d'emplois** n'est-ce pas ? Plus d'emplois, pour les personnes...⁸²⁴ ». Les « peines plus lourdes, plus fortes », si elles sont ici énoncées comme solution face à la violence, surgissent conjointement au constat d'une certaine incapacité de la prison à améliorer la situation. Par la reformulation paraphrastique, l'énoncé reformulant « [il faut] plus d'emplois, n'est-ce pas ? » est établi comme équivalent aux énoncés sources « il faut une peine plus lourde », « des moyens plus lourds, plus durs ». Ainsi, la reformulation de l'énoncé source « peine plus dure » qui naturellement s'inscrit au sein du discours sécuritaire au Brésil permet à l'énonciateur de révéler un « positionnement⁸²⁵ » autre sans identité énonciative claire. En effet,

⁸²³ Entrevue C15, traduction libre : « Deveria existir uma lei certa, dura, que cria medo ».

⁸²⁴ Entrevue C19, traduction libre : « não era para existir tanta violência. Eu acho que era para tomar mais umas providência mais...mais pesadas, mais forte né. Cadeia não, en penso assim, que cadeia não vai eliminar muito não. Tem que ter uma pena mais pesada né. Eu penso assim, eu não sei. Mais emprego, não é ? Mais emprego, para as pessoas...»

⁸²⁵ Rappelons que dans une acception générale en analyse du discours, le terme de « positionnement » désigne le fait qu'à travers l'emploi de tel mot ou tel vocabulaire, un locuteur indique comment il se situe dans un espace discursif conflictuel.

en joignant deux éléments de discours distincts (peines plus dures/ plus d'emplois), prend forme une énonciation à travers l'expression d'une forme d'aporie sociétale. Sans s'identifier à un discours institué en particulier, l'effet de cette énonciation demeure une réorientation du discours sécuritaire et du signifié de son syntagme « peine plus dure ». Fernanda, 46 ans et résidente depuis 1984 de la favela Vidigal dans la zone sud de Rio de Janeiro, introduit une séquence argumentative similaire. Après avoir exposé le problème de la violence qu'elle vit au quotidien dans son quartier, nous demandons si la prison peut aider :

Si on arrête [le criminel] et qu'il demeure en prison, ça peut changer. Maintenant, si on arrête et... qu'un mois après il est libre, ça peut revenir parce que ceux qui sont enfermés là ne veulent que sortir et tout refaire de nouveau. Parce qu'ils disent qu'ils vont changer, mais ils sortent...il n'y aura pas d'**emplois** pour eux. Et ils veulent...ils vont vivent de quoi, n'est-ce pas ?⁸²⁶

L'image d'une « réelle » punition qui enferme « pour de bon » les gens (« si on arrête [le criminel] et qu'il demeure en prison, ça peut changer »), conforme au discours sécuritaire, est aussitôt suivie par un énoncé justificatif (introduit par le connecteur « parce que »). Ce dernier permet d'infléchir l'énoncé exigeant que les criminels demeurent « réellement » en prison : plutôt que de le légitimer en fonction du présumé d'une nature intrinsèquement violente ou irrécupérable des criminels, comme le veut le positionnement propre discours sécuritaire (voir à ce sujet la section 5.3.3), l'énoncé justificatif réaligne le thème de la « punition » sur la base du constat d'une impasse étant celle du manque d'emplois pour les ex-détenus.

Ces énonciations au sujet de la punition et de la sévérité pénale dans le parler ordinaire placent les catégories et champs discursifs mobilisés par le discours sécuritaire en rapport avec un autre horizon d'attente. Comme l'écrit Kireg-Planque, « le remise en cause de discours passe par une subversion de leur caractère prévisible⁸²⁷ » : placés comme équivalences de catégories qui relèvent d'un positionnement hétérogène (inégalités, pauvreté, manque d'emplois, etc.), les catégories du discours sécuritaire (champs lexicaux de l'insécurité et de la sévérité pénale) permettent un renversement des valeurs établies par ces dernières. Comme l'écrivait Arlette

⁸²⁶ Entrevue RJV, traduction libre : « Olha, se prender e ficar preso pode mudar. Agora, se prender e...um mês depois soltar pode voltar porque quem esta la dentro esta doido para sair para fazer de novo. Porque eles falam que vai mudar, mas chega fora...não vai ter emprego para eles. E eles querem...vão viver de que, né? ».

⁸²⁷ Alice Krieg-Planque, « Construire et déconstruire l'autorité en discours. Le figement discursif et sa subversion », *Mots. Les langages du politique*, n° 107, mars 2015, p. 115-131.

Farge, par leur parole, « les classes populaires tracent de l'autre, de l'ailleurs, du différent, de l'improbable » et s'inscrivent dans l'espace social en s'articulant aux discours dominants de manière à provoquer « de la surprise et du désordre dans l'esprit » du chercheur, à opérer une « démultiplication du sens à laquelle il ne s'attendait pas⁸²⁸ ». Tout en mettant l'accent sur le fait que l'énonciation advient toujours dans un espace institué, la scène d'énonciation du parler ordinaire est soumise à une forme de « discours constituant » l'obligeant à la fois à avoir recours au discours dominant tout en exprimant une prise de distance devant ce dernier. En effet, selon Maingueneau, les discours constituants, « n'ayant pas en amont de discours qui les valident, doivent gérer dans leur énonciation leur statut en quelque sorte "autofondé"⁸²⁹ ». C'est souvent sous forme d'apories sociétales que se traduit cette subversion du discours sécuritaire où à la fois l'on énonce les catégories instituées pour mettre en récit les difficultés de notre quotidien et on manifeste l'incapacité de ces mêmes catégories à pleinement rendre compte de notre réalité. Comment concevoir la portée, voire les incidences politiques d'une telle configuration interdiscursive qui à la fois se positionne du côté du discours sécuritaire institué et parvient à le remettre en cause ?

i. Activité énonciatrice « paratopique ». De la création d'un espace de dissension par rapport à un « lieu commun »

En analyse du discours, « en parlant de "scène d'énonciation", on met l'accent sur le fait que l'énonciation advient dans un espace *institué*, défini par le genre de discours, mais aussi sur la dimension *constructive* du discours, qui se "met en scène", instaure son propre espace d'énonciation⁸³⁰ ». La scène d'énonciation du parler ordinaire, comme nous l'avons évoqué précédemment, procède d'une parole qui n'est pas d'emblée légitimée par les grands registres discursifs⁸³¹, ni par une position institutionnelle d'énonciateur autorisé⁸³². Tout comme la problématique générale des « discours constituants » chez Maingueneau, il s'agit d'une scène d'énonciation qui s'efforce de réfléchir dans son propre dispositif énonciatif les conditions de son

⁸²⁸ Arlette Farge, *Des lieux pour l'histoire*, op. cit., p. 72-74.

⁸²⁹ Dominique Maingueneau et Patrick Charaudeau (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, op. cit. p. 133.

⁸³⁰ *Ibid.*, « Scène d'énonciation », p. 515.

⁸³¹ Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, op. cit.

⁸³² Pierre Bourdieu, « Le langage autorisé. Note sur les conditions sociales de l'efficacité du discours rituel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1, n° 5-6, 1975, p. 183-190.

émergence. En effet, devant assumer sa position en partie « autofondée », le parler ordinaire ne peut créer *ex nihilo* et émerge toujours dans un espace *déjà institué* nécessitant de recourir à des instances de légitimation plus fréquemment du fait que les répondants savent leur parole fragile, peu crédible.

Les « c'est difficile à dire », « je n'y connais rien » et « c'est compliqué » reviennent comme un leitmotiv dans les propos des individus interviewés à la fin de réponses aux questions aussi générales que celles visant à savoir s'il est nécessaire de faire confiance aux autorités. S'il est possible de faire confiance en la loi ? Ou encore si la punition peut aider à améliorer les choses ? Par exemple, à la question demandant si le Brésil est un pays en paix, Roberto, 48 ans et résident du quartier Jabaquara à São Paulo, répond « en paix...regarde, en ce moment je ne saurais répondre parce que...**c'est difficile**, non ? C'est difficile pour tant de choses qui arrivent...**il n'y a pas de mots pour en parler**⁸³³ ». Pour que les choses aillent mieux, faut-il faire confiance en la loi, demandons-nous à Maria ? « Vraiment ? **Je ne peux pas répondre**. Moi, bon... moi, on [sic] ne peut faire beaucoup confiance. (Sauriez-vous dire pourquoi ?) Maintenant...**je ne sais pas**⁸³⁴ ». À cette même question, un résident de São Miguel Paulista nous dit « **cette question est difficile**, parce que malheureusement la loi est composée de bonnes et de mauvaises personnes aussi. Là c'est...**c'est difficile. Très difficile**⁸³⁵ ». Malgré l'expression d'une difficulté « à dire », les répondants expriment tout de même leur point de vue et parlent de leur expérience. Ce qui parfois permet de conclure le récit raconté par la phrase paradoxale « je pense comme ça, je ne sais pas⁸³⁶ ».

Exprimée comme difficulté, cette négociation d'un positionnement énonciatif incertain n'est pas sans intérêt pour l'analyse discursive du parler ordinaire. Elle produit des ajustements et variations sémantiques du lexique, de thèmes ou de formules pour les charger d'un nouveau sens ou dévoiler leur incapacité à rendre compte de l'expérience quotidienne de la violence et de la punition au sein des quartiers populaires. C'est effectivement en ce sens que la sociolinguiste

⁸³³ Entrevue C16, traduction libre : « Em paz...olha, nesse momento nem sei dar resposta porque...é difícil né. É difícil de por tantas coisas que ta acontecendo...não tem palavras para falar... ».

⁸³⁴ Entrevue C19, traduction libre : « Será ? Não posso te responder. Eu acho, eu acho que não né. Eu, bom...eu, não pode confiar muito não. (Sabe falar por que ?) Agora não sei (risos) ».

⁸³⁵ Entrevue SMP, traduction libre : « Essa pergunta é difícil. Porque infelizmente a lei é composta por pessoas boas e pessoas ruins também. Ai é...é difícil. Muito difícil ».

⁸³⁶ Entrevue C17, question 17.

Josiane Boutet, cherchant à comprendre le sens symbolique du travail à partir de la parole des travailleurs, relève dans la parole de ces derniers l'expression d'une inadéquation des discours institués pour rendre compte des réalités quotidiennes au travail⁸³⁷. Elle écrit

[L]es langues ne fournissent pas, on le sait, de dénominations précises et satisfaisantes pour exprimer toutes les situations sociales complexes [...]. Dans de nombreuses situations, les locuteurs contournent cette difficulté; mais il existe aussi des situations où cette tension entre les mots forgés par d'autres et le désir de dire à autrui l'ineffable de son expérience est ressenti comme un manque ou une souffrance⁸³⁸.

Par les agencements syntaxiques, le tâtonnement de l'énonciation et les tensions sur l'attribution du sens, note Boutet, il arrive que le locuteur qui tente de rendre compte d'une situation sociale particulière et difficile confère de nouvelles valeurs sémantiques aux catégories employées. Nous soutenons dans le cadre de notre recherche que la notion de *paratopie* permet d'appréhender ce mode d'énonciation. Introduite par Maingueneau en analyse du discours, la notion de paratopie découle de la spécificité de ces discours qui ne peuvent s'autoriser que d'eux-mêmes. Si cette notion s'inscrit de manière privilégiée dans la problématique des discours constituants, note Maingueneau, « elle peut être productive au-delà : par exemple pour le discours politique⁸³⁹ » alors qu'elle cible un espace social et discursif d'inclusion/ exclusion.

Dès lors, cette notion nous fournit une grille de lecture intéressante permettant de nommer ce positionnement aporétique retrouvé dans nos entrevues. Rappelons, par exemple, la particularité de ce positionnement qui permet de dénoncer dans un même énoncé à la fois l'impunité et l'hypercarcéralisation. D'autres énoncés parviennent à dire d'un même souffle à la fois la nécessité de peines plus dures pour lutter contre la violence tout en se désolant du fait que « les pauvres sont toujours plus punis ». L'énonciateur y reprend les catégories instituées du discours sécuritaire de lutte contre l'impunité, mais en même temps parvient à les infléchir par le dévoilement d'autres réalités plus complexes. Comme l'indique Maingueneau, « toute paratopie,

⁸³⁷ Josiane Boutet, « Le travail et son dire », dans Josiane Boutet (dir.), *Paroles au travail*, Paris : L'harmattan, 1995, p. 247-267.

⁸³⁸ *Ibid.*, p. 256.

⁸³⁹ Dominique Maingueneau, « Glossaire : paratopie », site web personnel. En ligne : <http://dominique.maingueneau.pagesperso-orange.fr/glossaire.html#Para>

minimalement, dit l'appartenance *et* la non-appartenance, l'impossible inclusion dans une "topie"⁸⁴⁰ ». Elle prend le visage de « celui qui *ne trouve pas de place* » dans l'ordre du discours.

Les expressions « paratopiques » ne se limitent toutefois pas au constat d'un espace énonciatif paradoxal. Dans le parler ordinaire, nous constatons qu'elles ouvrent un espace de dissension mettant en relief les manques, les défauts, les désillusions de la formule de l'« impunité » qui, par le discours sécuritaire, s'impose comme manière dominante de faire sens de la violence. Elle permet un écart avec un « lieu commun » comme doxa, ou ensemble des croyances et images préconçues et figées qui sous-tendent la production de l'imaginaire institué. En ce sens, la *paratopie* décrit un autre lieu, « une localité paradoxale [...] qui n'est pas l'absence de tout lieu, mais une difficile négociation entre le lieu et le non-lieu, une localisation parasitaire qui vit de l'impossibilité même de se stabiliser⁸⁴¹ ». Les expressions paratopiques du parler ordinaire interviennent comme manière d'ouvrir la voie à un positionnement *autre* où l'énonciation, si elle relève d'une impossible fixation, parvient à infléchir le discours sécuritaire et son thème central de l'*impunité* comme exigence de peines plus dures, plus longues, plus « punitives ». En effet, dans le parler ordinaire, l'« impunité » n'est par uniquement énoncée comme « absence de punition », mais permet de signaler de manière aporétique une *autre* réalité selon laquelle « le pauvre est puni pour n'importe quoi ». On met en relief le fait que l'application des peines n'est pas « neutre », mais est traversée par l'inégalité qui structure la société brésilienne. C'est en ce sens que lorsqu'il est question de la violence et de l'impunité, on note dans les énoncés l'émergence d'une topographie sociale inégalitaire. Cette dernière permet l'émergence d'un « nous, les pauvres » qui sommes « punis pour n'importe quoi⁸⁴² » et pour qui la « punition est bien plus sévère⁸⁴³ ». Ce « nous » est placé en rapport avec un « eux » référant à ceux qui ne sont jamais punis non pas à cause d'un dysfonctionnement institutionnel, mais bien « parce qu'ils sont un pouvoir plus grand que nous⁸⁴⁴ ». Comme mode d'expression de l'inadéquation des catégories instituées pour faire sens des difficultés quotidiennes, le

⁸⁴⁰ Dominique Maingueneau, *Le discours littéraire. Paratopie et scène d'énonciation*, Paris : Armand Colin, 2004, p. 86.

⁸⁴¹ Dominique Maingueneau, *Le contexte de l'oeuvre littéraire. Énonciation, écrivain, société*, Paris : Dunod, 1993, p. 28.

⁸⁴² Entrevue RJV : « [...] e...as vezes o pobre...e pobre é punido para qualquer coisa ».

⁸⁴³ Entrevue C11 : « Agora para os que nao têm [dinheiro]...ai a punição é bem mais severa. Agora, os que têm...não é tanto né ».

⁸⁴⁴ Entrevue C14 : « [eles] é nunca punida [sic]. [...] porque eles são um poder maior do que a gente [...]. Isso, para mim, é uma injustiça para a gente [...]. Justiça, para todo mundo...não só para a gente ».

positionnement « paratopique » permet de faire en sorte que l'exigence de « peines plus dures », de manière inattendue, réfère à la nécessité d'obtenir « plus d'emplois » plutôt qu'à la « peine de mort » qui, elle, est décrite comme pouvant entraîner une plus grande injustice (« [puisque] le pauvre n'arrive pas à prouver que pour lui, tout est déjà difficile⁸⁴⁵ »). Comme nous le verrons au prochain chapitre, cette analyse du parler ordinaire ouvre la voie d'une conception « politique⁸⁴⁶ » des enjeux de la punition et de la violence alors que le discours sécuritaire institué tend à ancrer ce questionnement dans un sens exclusivement « policier⁸⁴⁷ ».

7.3 Conclusion

Au lieu d'être le reflet d'un processus d'érosion de la démocratie, nous constatons par le moyen de notre analyse que la saturation du parler ordinaire par le thème de la violence et de la peur, sa dénonciation de l'« impunité » des criminels et la présence d'un champ lexical de la « sévérité pénale » constituent en effet les traces d'un processus visant à dévoiler une conception *autre* des enjeux sécuritaires. Si le parler ordinaire reprend les catégories du discours sécuritaire institué sur l'impunité, c'est à la différence de ce dernier que ses énoncés sont traversés par l'expression du caractère inégalitaire de l'institution pénale au Brésil. Ce constat qui se dégage des entrevues n'est pas sans rappeler celui de Pinheiro selon lequel les causes de la violence au Brésil ne résident pas tant dans un mauvais fonctionnement des organes coercitifs de l'État, ni de son appareil légal devant être plus actif, plus répressif, mais plutôt dans la permanence d'une « verticalité des inégalités brésiliennes »⁸⁴⁸. Ce dernier souligne que « loin des idéaux qui figurent dans les Constitutions, les procédures juridiques et le fonctionnement de la loi reflètent

⁸⁴⁵ Entrevue C3: « Olha, eu acho, por exemplo, se houvisse pena de morte, acho que muitos inocentes iam morrer. Muitos! Porque até provar...pelo que eu vejo, o pobre não consegue provar...para ele, que para ele, já ta tudo difícil ».

⁸⁴⁶ Rappelons que Castoriadis conçoit « la politique telle qu'elle a été créée par les Grecs, [c'est-à-dire] la mise en question explicite de l'institution établie de la société ». L'agir politique suppose pour se perpétuer la « création et constitution d'un espace public d'interrogation sur l'être et l'apparence, la vérité et l'opinion, la nature et la loi ». Cornelius Castoriadis, « Pouvoir, politique, autonomie », dans *Les carrefours du labyrinthe. Tome 3 : Le monde morcelé*, *op. cit.*, p. 155 et 157.

⁸⁴⁷ « Policier » réfère ici aux institutions sécuritaires, mais également à la notion de « police » telle qu'utilisée par Jacques Rancière comme constitution symbolique du social permettant de partager les individus et groupes d'individus entre ceux qui participent à l'institution des lois qui nous gouvernent et ceux qui sont exclus de cette participation, qui sont sans parole ou « sans-part ». La police s'oppose au principe démocratique d'un accès égalitaire à la capacité politique. Jacques Rancière, « Dix thèses sur la politique », dans *Aux bords du politique*, Paris : Gallimard, 1998, p. 223-254.

⁸⁴⁸ Paulo Sérgio Pinheiro, « Démocratie et État de non-droit au Brésil : analyse et témoignage », *op. cit.*

les réalités cruelles de la société brésilienne. [L] e système juridique est un réflexe et un outil de la société et, donc, de l'inégalité sociale⁸⁴⁹ ». En effet, lors de l'entretien, Luiza s'exclamait : « mais c'est que la loi ne change que sur le papier!⁸⁵⁰ ». Cet écart entre la loi écrite et les mentalités est également énoncé par Vitor, jeune habitant de Paraisópolis, à São Paulo, qui nous confie que « le gouvernement peut bien mettre ses lois, mais si le Brésil...si les personnes qui vivent au Brésil ne veulent pas...il n'arrive pas [à améliorer les choses]⁸⁵¹ ».

Le positionnement énonciatif paratopique, comme lieu d'énonciation de « celui qui ne trouve pas de place » dans l'ordre du discours, autorise dans notre analyse du parler ordinaire une rupture du sens institué de l'impunité. Est offerte une autre perspective sur le contexte sécuritaire où la « violence policière » et les violations des droits humains sont justifiées sur la base d'un présumé d'appui populaire pour des mesures pénales plus sévères. Contrairement à l'hypothèse de Ahnen⁸⁵² énoncée à l'introduction de ce chapitre, ce n'est pas tant le « contexte démocratique » qui, en autorisant l'expression d'une volonté populaire autoritaire, serait responsable de la violence policière et pénale, mais bien au contraire une forme de « déficit démocratique » où le contenu du parler ordinaire est rendu invisible. En effet, selon Castoriadis, la démocratie répond à la « mise en question de l'imaginaire social institué⁸⁵³ » et doit favoriser la constitution d'un espace public favorisant cette remise en question. Nous pourrions ainsi faire l'hypothèse que le positionnement énonciatif paratopique du parler ordinaire, comme « difficulté » à dire et raconter le quotidien au sein des espaces populaires, relève d'une limitation, voire d'une absence de ces espaces démocratiques. En ce sens, le prochain chapitre a pour objectif d'exposer les applications théoriques des résultats de notre perspective généalogique sur l'institution pénale au Brésil (chapitre 4), de nos analyses du discours sécuritaire (chapitres 5 et 6) et du parler ordinaire (chapitre 7). Il s'agit de situer la contribution de ces résultats à notre manière de réfléchir la violence au Brésil et de poser la question de la punition dans ce cadre démocratique.

⁸⁴⁹ *Ibid.*, p. 91.

⁸⁵⁰ Entretien C3, traduction libre : « Mas é que a lei muda só no papel! ».

⁸⁵¹ Entretien P1, traduction libre : « o governo até pode colocar as suas leis, mas se o Brasil...se as pessoas convivendo no Brasil não quiser [sic], não consegue... ».

⁸⁵² Ronald Ahnen, « The politics of violence in democratic Brazil », *op. cit.*, p. 141-164.

⁸⁵³ Cornelius Castoriadis, « La pensée politique », dans *Ce qui fait la Grèce 1, D'Homère à Héraclite*, Paris : Seuil, 2004, p. 298.

CHAPITRE VIII

PARATOPIE ET IMAGINAIRE PÉNAL : NOUVELLES PERSPECTIVES SUR LES VIOLENCES CRIMINELLES

Ce chapitre a comme principal objectif de discuter les résultats d'analyse de la partie empirique de la thèse (chapitres 4, 5, 6 et 7) de manière à consolider la notion d'*imaginaire pénal* et de souligner ses apports au champ de la sociologie de la punition et à la configuration de la problématique des « violences criminelles » d'aujourd'hui au Brésil. Se prolongeant à travers quatre chapitres, ce travail d'analyse de l'*imaginaire pénal* peut être divisé en deux moments. Le premier se concentre sur sa dimension *instituée* et a pour objectif de répondre à la première partie de notre question de recherche spécifique : comment l'objet discursif de la « punition » peut-il véhiculer des significations sociales qui, parallèlement au contenu des institutions juridiques et politiques formelles, permettent d'assujettir certaines catégories de la population ? Par un examen généalogique de l'institution pénale et à travers l'étude du discours sécuritaire d'aujourd'hui, la définition d'un imaginaire pénal institué permet d'observer la fixation, cristallisation d'un discours sécuritaire centré sur une « lutte contre l'impunité » et instituant un ordre qui repose sur une discrimination des secteurs marginalisés de la population. La question est alors de savoir si les populations assujetties à cet imaginaire se conforment aux politiques et discours dominants sur l'« impunité » ? Il s'agit du second moment de notre recherche empirique qui se tourne vers la dimension *instituyente* de l'imaginaire par une analyse des récits et discours que tiennent les populations des quartiers populaires au sujet des enjeux sécuritaires, de la violence et de la punition.

L'étude comparative des moments *instituyants* et *institués* de l'imaginaire pénal nous permet d'énoncer la thèse centrale de notre recherche : la punition ne peut acquérir son plein et son vrai sens au sein d'une société qu'à travers la compréhension du rôle des imaginaires dans la construction des discours qui lui donnent forme et qui débordent le cadre des institutions juridiques et politiques formelles. Au Brésil, un imaginaire pénal institué se matérialise à travers

le discours sécuritaire de « lutte contre l'impunité » qui suggère l'image d'un appui populaire à l'accroissement de la sévérité pénale. Toutefois, le contre-discours produit au sein des quartiers paupérisés permet de rendre compte, à travers les espaces d'énonciation paratopiques, de l'irréductibilité de certaines conceptions de la punition et du social qui résistent aux catégories prévues dans les politiques et discours sécuritaires dominants. Il s'agit maintenant de prolonger l'analyse de ces résultats en détaillant les apports fondamentaux des notions d'*imaginaire pénal* et *paratopie du parler ordinaire* dans le champ des études politiques.

8.1 La paratopie du parler ordinaire : constitution d'un discours politique ?

La notion d'« énoncé paratopique » permet d'ouvrir les perspectives d'analyse de l'institution pénale et de la démocratie. Elle nous permet de renverser la thèse d'une « culture populaire autoritaire » et « anti-démocratique » pour exposer un contre-discours renversant les catégories centrales du discours sécuritaire. Selon Castoriadis, la politique répond à la « mise en question de l'imaginaire social institué⁸⁵⁴ » et la démocratie renvoie à la constitution d'un espace public favorisant cette remise en question. C'est cette remise en question de l'ordre que dévoile l'analyse du discours populaire qui ne se limite pas à une étude de surface de son *contenu*, mais intègre au cœur de ses réflexions les « manières de dire ». Il s'agit désormais de réinscrire les résultats de recherche et la paratopie analysée dans les entretiens au sein de l'étude plus générale de la sociologie de la punition au Brésil.

8.1.1 Paratopie et *lieu commun*

i. L'institution pénale au-delà d'une approche du « haut vers le bas »

Notre thèse s'inscrit de manière générale dans une conception critique du champ de la sociologie de la punition. C'est l'objet du second chapitre où ont été présentées certaines des approches dites « classiques » du champ de la sociologie de la punition (Durkheim, Rusche et Kirchheimer, Foucault) dont l'intérêt est d'avoir souligné l'importance des aspects politiques et

⁸⁵⁴ Cornelius Castoriadis, « La pensée politique », *op. cit.* p. 298.

sociaux qui donnent forme à l'objet de la « punition » au-delà de sa « fonction officielle » déterminée par son encadrement légal et juridique. Nous avons démontré que ces approches, si elles ont permis de nouvelles voies pour réfléchir à la punition non pas comme simple répression du crime, mais comme institution sociale complexe, construite à travers un ensemble d'enjeux politiques, économiques et symboliques, ont toutefois limité la question générale de la signification sociale de la punition à un cadre « fonctionnaliste ». En effet, pour ces approches, la question du sens de la punition devient celle de sa fonction dans le maintien de la cohésion sociale (Durkheim), d'un système économique de domination (Rusche et Kirchheimer) ou encore pour un modèle institué du pouvoir disciplinaire (Foucault). Dans ces trois approches, l'étude des significations sociales de la punition est limitée à celle d'une *reproduction* de l'ordre dominant plutôt qu'à une ouverture à ses dimensions imaginaires qui, comme renvois de significations, dépassent toute fonctionnalité « objective » des institutions. L'émergence au tournant des années 1990 d'une « nouvelle » sociologie de la punition, inspirée du courant des *Cultural Studies* et des approches néo-durkheimiennes (Garland, Alexander, Smith), ne règle pas la question : en centrant l'analyse sur l'autonomie des facteurs dits « culturels » qui déterminent la punition (mœurs, peurs et valeurs morales, sensibilités des individus, etc.), l'accent est mis sur une forme de *réceptivité* subjective et passive des individus face au sens institué de l'activité pénale. L'étude de la politique comme « remise en question de l'imaginaire institué » n'y trouve aucune place.

Si le champ de la sociologie de la punition a permis de poser la question des significations sociales de l'institution pénale, ce questionnement s'est posé dans les termes de significations s'exprimant toujours du « haut vers le bas ». En effet, ces approches tombent à plat lorsqu'il s'agit d'accorder une importance théorique réelle aux discours des individus et groupes sociaux marginalisés qui demeurent interpellés au quotidien par le discours sécuritaire au Brésil. Devant cette absence de théorisation du parler ordinaire dans la définition politique de l'institution pénale, la notion d'« énoncé paratopique du parler ordinaire » parvient à offrir un élément de réponse. Elle permet de circonscrire la portée politique de « manière de dire » ou d'« énoncer » qui manifestent une série d'écarts avec les discours institués sur la punition : par une analyse du fonctionnement discursif du parler ordinaire en tant que « discours constituant », la paratopie permet de porter le regard du chercheur au-delà de la surface du discours et des syntagmes et champs lexicaux employés (insécurité, impunité, sévérité pénale) pour dévoiler la création de

nouveaux renvois de significations qui s'additionnent pour former des espaces de contre-discours défiant la clôture du sens de l'autorité pénale.

C'est en faisant d'emblée l'économie d'une analyse qualitative détaillée de ces éléments qui apparaissent en « surface » des discours populaires – comme simples reflets des institutions dominantes – que Garland peut parler de l'émergence d'une « culture populaire » favorable au tournant pénal. Caractérisée par une « préoccupation étonnamment *anti-moderne* pour les thèmes de la tradition, de l'ordre, de la hiérarchie et de l'autorité⁸⁵⁵ », cette culture populaire agirait comme condition de possibilité des politiques pénales plus répressives. Cette thèse n'est pas sans rappeler celles défendues par Ahnen⁸⁵⁶ ou par Caldeira et Holston⁸⁵⁷ où est expliquée l'augmentation de la violence policière par la présence d'une culture « anti-démocratique » au sein de secteurs populaires brésiliens. Or, tel que nous l'avons vu au chapitre précédent, si le discours qui est produit au sein des espaces paupérisés de São Paulo et de Rio de Janeiro parle de la violence et de l'impunité à partir des catégories du discours sécuritaire institué qui revendique des peines plus dures, l'analyse des mécanismes discursifs mis en oeuvre dans l'énonciation du parler ordinaire permet de démontrer l'usage de stratégies de subversion des catégories prévues dans les politiques et discours sécuritaires dominants.

ii. Renverser le sens attendu des discours institués

Dans le cadre de notre analyse de l'imaginaire pénale, les mouvements paratopiques du parler ordinaire sont d'un intérêt particulier puisqu'ils dévoilent une manière de repérer l'hétérogénéité constitutive des formations discursives. En effet, rappelons que la notion de « formation discursive », telle qu'introduite par Foucault⁸⁵⁸ puis reformulée par Pêcheux⁸⁵⁹ dans un cadre d'analyse du discours, renvoie à l'idée d'une déconstruction des unités discursives apparentes de discours stabilisés. En effet, dans un premier temps, la paratopie reflète la

⁸⁵⁵ Traduction libre : « a strikingly *anti-modern* concern for the themes of tradition, order, hierarchy and authority ». David Garland, *The culture of control*, *op. cit.*, p. 99.

⁸⁵⁶ Ronald Ahnen, « The politics of violence in democratic Brazil », *op. cit.*

⁸⁵⁷ Teresa Caldeira et James Holston, « Democracy and Violence in Brazil », *op. cit.*

⁸⁵⁸ Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, *op. cit.*

⁸⁵⁹ Michel Pêcheux, Claudine Haroche et Paul Henry, « La sémantique et la coupure saussurienne », *op. cit.*

contrainte exigeant d'inscrire son énonciation dans un *lieu commun* (*topos*), telle que le révèle la présence des thèmes (topiques) de l'insécurité, de l'impunité et de la sévérité pénale dans les entrevues. Toutefois, au même moment, la paratopie révèle une énonciation qui excède les frontières de cet espace discursif du lieu commun pour créer de l'inattendu et renvoyer à *autre* chose que l'unité de la formation discursive. Dans le cas de notre corpus pourtant issu des entrevues dans les quartiers populaires, la paratopie présente réoriente le sens habituellement attendu du déploiement de ces catégories (comme suite de formulations prévisibles) de manière à subvertir leur « figement discursif⁸⁶⁰ » au fondement de l'autorité du discours sécuritaire. Par exemple, contrairement au discours sécuritaire, la question de l'« impunité des criminels » n'est pas mise de l'avant comme manière de légitimer la violence policière, mais est dénoncée comme difficulté équivalente à l'« impunité des autorités », voire même comme conséquence de cette dernière. C'est en ce sens que Fernanda, qui a connu le règne du narcotrafic sur la favela Vidigal de Rio de Janeiro, mais aussi son occupation depuis le 12 janvier 2012 par la police militaire et les unités de police pacificatrice (UPP), nous dit que « la police a tué...ils ont...ils sortent, **ils ne sont pas faits prisonnier**, non ? Ils volent, ils sont...et...des fois le pauvre...**le pauvre est puni pour n'importe quoi**⁸⁶¹ ». Si Fernanda dénonce l'« impunité », ce n'est pas de manière à renvoyer à l'exigence de peines plus dures ou d'approches plus répressives, mais à dénoncer l'excès de punition à l'endroit « du pauvre ».

La paratopie opère aussi une inflexion du discours sécuritaire à travers l'usage du champ lexical de la sévérité pénale, mais de manière subvertir son « caractère prévisible⁸⁶² » pour référer à l'exigence d'obtenir « plus d'emplois » plutôt que « plus de répression » : « il ne devrait pas exister autant de **violence**. Je crois qu'il faudrait plus [sic] prendre des moyens plus...**plus lourds, plus forts** non ? La prison, je pense comme ça, **la prison** ne va pas éliminer beaucoup [la violence] non. **Il faut une peine plus lourde**, non ? Je pense comme ça, je ne sais pas. **Plus d'emplois** n'est-ce pas ? Plus d'emplois, pour les personnes...⁸⁶³ ».

⁸⁶⁰ Alice Krieg-Planque, « Construire et déconstruire l'autorité en discours. Le figement discursif et sa subversion », *op. cit.*

⁸⁶¹ Entrevue RJV, traduction libre : « Polícia matou, eles tem, eles sai...não vai preso né. Eles roubam, eles são [...] e...as vezes o pobre...e pobre é punido para qualquer coisa ».

⁸⁶² Alice Krieg-Planque, « Construire et déconstruire l'autorité en discours. Le figement discursif et sa subversion », *op. cit.*

⁸⁶³ Entrevue C19, traduction libre : « não era para existir tanta violência. Eu acho que era para tomar mais umas providência mais...mais pesadas, mais forte né. Cadeia não, en penso assim, que cadeia não vai eliminar muito não.

En effet, comme défini par Krieg-Planque, le « figement discursif » participe à la capacité des discours à faire autorité, c'est-à-dire à dissuader la contradiction, à s'imposer sur le mode de l'évidence [...] ⁸⁶⁴ ». Il réfère à la capacité des discours institués à produire une certaine régularité des renvois de signification (champs lexicaux, thèmes, maximes). C'est cette régularité que permet d'illustrer aux chapitres 5 et 6 la répétition d'un même schéma narratif de « lutte contre l'impunité » donnant sens au « Massacre de Carandiru » de 1992 et aux « Crimes de mai » de 2006. L'autorité qui s'appuie sur ce figement, elle, est comprise comme « la réduction des possibles dans l'ordre du discours ⁸⁶⁵ ». Krieg-Planque prend appui sur l'idée d'*autorité* telle qu'observée par Arendt dans le langage d'Adolf Eichmann lors de son procès à Jérusalem en 1961 :

Chez Eichmann, la soumission à l'autorité comme renoncement à penser par soi-même, s'accompagne ainsi d'une dépersonnalisation de l'expression, qui se trouve réduite à des clichés langagiers. [Il s'agit d'un] homme qui a abandonné sa *créativité* verbale au pouvoir en place ⁸⁶⁶.

La prise en compte des dimensions politiques de cette « créativité » du langage, de l'aspect instituant de l'imaginaire, est essentielle à l'analyse afin de rendre compte de l'attribution d'un tout autre sens aux catégories instituées. C'est à travers l'emploi du langage sécuritaire même que les répondants parviennent à infléchir l'imaginaire pénal institué de « lutte contre l'impunité » pour énoncer des réalités effacées par le figement discursif : les répondants mettent en évidence le traitement pénal différencié que subissent les pauvres, ils parlent des inégalités comme forme de violence et d'injustice, ils emploient des stratégies paraphrastiques pour instituer comme équivalences l'exigence de « lois plus dures » et celle de la nécessité d'obtenir « plus d'emplois » ou « de meilleurs salaires ». Plutôt que de limiter l'espace du dicible, l'énoncé paratopique du parler ordinaire met en relief l'aspect « créatif » du langage – ou l'aspect « instituant » des imaginaires sociaux – comme dévoilement du caractère contingent de ce qui apparaît comme une

Tem que ter uma pena mais pesada né. Eu penso assim, eu não sei. Mais emprego, não é ? Mais emprego, para as pessoas...».

⁸⁶⁴ Alice Krieg-Planque, « Construire et déconstruire l'autorité en discours. Le figement discursif et sa subversion », *op. cit.*, p. 115.

⁸⁶⁵ *Ibid.*, p. 130.

⁸⁶⁶ *Ibid.*, p. 117. Nous soulignons.

« objectivité ». En favorisant l'émergence du dissensus, la paratopie analysée rend possible l'émergence d'un discours contestant la légitimité du discours sécuritaire.

Ainsi, à la différence des approches dites « canoniques » du champ de la sociologie de la punition ou de celles adoptées par les *Cultural Studies*, la paratopie permet de faire l'analyse des significations sociales de la « punition » de manière à tenir compte de l'irréductibilité de certaines conceptions de la pénalité et d'enjeux sécuritaires qui résistent aux catégories prévues dans les politiques et discours dominants. Toutefois, la paratopie ne constitue pas la fondation d'un nouveau discours institué, d'un référent stable visant à substituer le discours sécuritaire. La paratopie signale une « localisation parasitaire qui vit de l'impossibilité même de se stabiliser⁸⁶⁷ ». Comment penser les effets politiques de ces énoncés recouverts par l'imaginaire pénal institué, marginalisé par l'ordre social et occulté par les approches canoniques de la sociologie de la punition ?

8.1.2 Conceptions discursives de la politique : reconfiguration de l'ordre

Inspirée de l'interdiscursivité, notre définition de la paratopie du parler ordinaire n'est pas réfléchie au niveau d'une lutte politique entre des discours « dominants » et « dominés » qui seraient unitaires et autonomes l'un relativement à l'autre et où le second tenterait de substituer le premier. La paratopie répond plutôt au signalement de la différence et de la non-coïncidence qui donne « vie » aux discours et permet de dévoiler à travers la formation discursive « des rapports qui étaient jusqu'ici restés dans l'ombre, et ne se trouvaient pas immédiatement transcrits à la surface du discours⁸⁶⁸ ». La réalité est socialement mise en discours de manière à mettre en oeuvre un quadrillage du champ perceptif, à faire naître les significations et orienter les pratiques sociales⁸⁶⁹. La paratopie met l'accent sur ce que Foucault nomme la « positivité » des formations discursives : « le jeu de ses écarts, de ses interstices, de ses distances – en quelque sorte de ses

⁸⁶⁷ Dominique Maingueneau, *Le Contexte de l'oeuvre littéraire. Énonciation, écrivain, société*, op. cit., p. 28.

⁸⁶⁸ Michel Foucault, « Sur l'archéologie des sciences. Réponse au Cercle d'épistémologie », dans *Dits et écrits I. 1954-1975*, Paris : Gallimard, 2001, p. 747.

⁸⁶⁹ Michel Foucault, « La formation des objets », dans *L'archéologie du savoir*, op. cit., p. 59-71.

blancs, plutôt que de ses surfaces pleines⁸⁷⁰ ». C'est à ce niveau que se situe la valeur politique de la paratopie analysée au chapitre précédent.

Sans mener directement à l'établissement de nouveau discours au sein des espaces de pouvoir de la société, les énoncés paratopiques défient les frontières du *lieu commun* – de l'ordre symbolique consolidé – et interviennent en ce sens sur le dicible et l'énonçable. Obtenant son impulsion initiale de la *créativité* du langage, nous verrons que la paratopie peut être abordée par la dimension *instituant* (remise en question de l'ordre) de la politique castoridienne et illustrée par son ancrage dans le problème énonciatif de la *littérarité* comme *politique* des jeux de langage chez Rancière.

i. Penser la politique à travers son aspect instituant

Tout comme dans le cas de la définition de l'*instituant* au fondement de la politique chez Castoriadis, la *créativité* discursive est au coeur de l'énoncé paratopique par sa transgression des frontières du *lieu commun* (*topos* ou significations sociales imaginaires fixées par l'imaginaire institué). Il s'agit d'une créativité propre au statut paradoxal d'une « localisation parasitaire », de son impossibilité même de se stabiliser ou à s'instituer. Comme l'écrit Maingueneau,

La paratopie n'est telle qu'intégrée à un processus créateur. [...] il s'agi[t] dans le même mouvement de résoudre et de préserver une exclusion qui était le contenu et le moteur de sa création. [...] Ni support ni cadre, la paratopie enveloppe donc le processus créateur, qui l'enveloppe aussi [...]. Il n'y a pas de « situation » paratopique extérieure à un processus de création : [...] elle est à la fois ce qui donne la possibilité d'accéder à un lieu et ce qui interdit toute appartenance⁸⁷¹.

En effet, en devant énoncer à partir du *lieu commun* pour faire voir ce qui lui est extérieur, la paratopie exige de son locuteur de surmonter son impossible appartenance à travers la *création* qui tend à rompre la clôture du sens et par laquelle peuvent être exprimés de nouveaux renvois de signification. Ce processus créatif du langage renvoie à la conception castoridienne de la politique comme aspect *instituant* de l'imaginaire social.

⁸⁷⁰ Michel Foucault, « Sur l'archéologie des sciences. Réponse au Cercle d'épistémologie », *op. cit.*, p. 747.

⁸⁷¹ Dominique Maingueneau, *Le Discours littéraire. Paratopie et scène d'énonciation*, *op. cit.*, p. 85-86.

En effet, chez Castoriadis, la politique ne s'identifie pas avec l'État ou la lutte pour sa possession. Elle traduit plutôt une relation de mise en question des institutions établies de la société qui prend forme à travers les imaginaires sociaux. « La *création* de la politique a lieu lorsque l'institution donnée de la société est mise en cause comme telle et dans ses différents aspects et dimensions [...], donc, lorsqu'un *autre rapport*, inédit jusqu'alors, est créé entre l'instituant et l'institué⁸⁷² ». C'est devant cet *autre rapport* que nous place la paratopie. Par sa capacité créatrice, la dimension imaginaire du langage représente cet aspect du social porteur d'un pouvoir politique premier.

Car le "pouvoir" fondamental dans une société, le pouvoir premier dont tous les autres dépendent, nous dit Castoriadis, ce que j'ai appelé [...] l'infra-pouvoir, c'est le *pouvoir instituant*. Et, si l'on cesse d'être fasciné par les "Constitutions", celui-ci n'est ni localisable, ni formalisable, car il relève de l'imaginaire instituant⁸⁷³.

L'*instituant* dont il est ici question échappe au pouvoir de l'État et n'est pas établi par la législation. Il ne se traduit pas directement par la conquête du pouvoir effectif de la société (gouvernement, État), mais se situe en amont, dans sa capacité à faire émerger la possibilité d'une remise en question des imaginaires institués, des significations sociales cristallisées d'une société. « Le moment de la naissance de la démocratie, et de la politique, *n'est pas* le règne de la loi ou du droit, ni celui des "droits de l'homme", ni même l'égalité des citoyens comme telle : mais le surgissement dans le faire effectif de la collectivité de la mise en question de la loi⁸⁷⁴ ». La « loi » est ici à comprendre dans le sens des institutions qui nous gouvernent. Avec Castoriadis, nous situons la politique dans la mise en évidence du caractère contingent ou constitutivement disloqué d'un certain ordre symbolique. Or, malgré ces précisions sur le pouvoir instituant, les effets politiques réels de ce dernier sur la vie sociale peuvent sembler difficiles à saisir. Castoriadis admet que « [l]'idée de l'imaginaire social instituant semble difficile à accepter, et c'est compréhensible. [...] Car nous ne connaissons jamais que des manifestations, des effets, des produits – non pas *ce dont* ce sont les manifestations⁸⁷⁵ ».

⁸⁷² Cornelius Castoriadis, « Pouvoir, politique, autonomie », dans *Les carrefours du labyrinthe. Tome 3 : Le monde morcelé*, op. cit., p. 156.

⁸⁷³ *Ibid.*, p. 165.

⁸⁷⁴ *Ibid.*, p. 160.

⁸⁷⁵ Cornelius Castoriadis, « Imagination, imaginaire, réflexion », dans *Les carrefours du labyrinthe. Tome 5 : Fait et à faire*, op. cit., p. 314-315.

Afin de mieux illustrer *ce dont* la paratopie est la manifestation – le pouvoir *instituant* de l’imaginaire –, nous proposons de nous appuyer sur la conception très imagée – voire esthétique – de la politique que développe Jacques Rancière. Centrée sur l’action d’individus auxquels l’ordre n’accorde « aucun titre à parler », la politique chez Rancière prend forme à la lumière d’un « partage du sensible » comme distribution des places et des fonctions dans l’ordre social. Compatible avec la politique castoridienne, la pensée de Rancière permet d’illustrer les contraintes d’un imaginaire *institué* pensé en termes de « catégories » et de « classements » qui organisent le langage et notre rapport au monde, mais aussi les effets politiques de l’*instituant* réfléchi comme intervention sur le dicible et l’énonçable par ceux-là mêmes qui ne possèdent aucun « titre à parler ».

ii. L’instituant comme bouleversement de l’ordre du discours

Rancière qualifie sa philosophie de « prise en considération positive de la valeur politique [des] jeux de langage que le marxisme althussérien – et le structuralisme plus largement – traitait en artéfacts idéologiques⁸⁷⁶ ». En effet, il refuse de poser le problème des populations marginalisées dans les termes d’une prétendue dépossession de leurs capacités (intellectuelles, discursives, imaginaires) à remettre en question l’ordre dominant⁸⁷⁷, mais favorise une compréhension des mécanismes par lesquels des acteurs *a priori* exclus de l’espace politique parviennent à y faire entendre leurs voix.

La valeur proprement politique du *pouvoir instituant* de Castoriadis peut être illustrée de manière plus explicite chez Rancière à partir de ce qu’il nomme la *littérarité*⁸⁷⁸ – qu’il repère

⁸⁷⁶ Jacques Rancière, « Les mots du dissensus », dans *Et tant pis pour les gens fatigués*, Paris : Amsterdam, 2009, p. 173.

⁸⁷⁷ Voir Jacques Rancière, *La leçon d’Althusser*, Paris : La Fabrique, 2012, 254p.; Jacques Rancière, *Le philosophe et ses pauvres*, Paris : Flammarion, 2010, 315p.

⁸⁷⁸ L’idée de *littérarité* chez Rancière renvoie à un « régime politique de circulation d’une parole » qui circule sans système de légitimité définissant les rapports entre émetteur et récepteur de la parole. Il se réfère à l’opposition platonicienne entre la parole vivante du maître qui va enseigner l’âme du disciple et la parole écrite, muette, qui s’en va rouler ici et là sans savoir à qui elle doit ou ne doit pas parler. Repérée par Rancière à travers les récits ouvriers du XIXe siècle, la *littérarité* renvoie de manière plus générale à l’idée d’une affirmation des sujets marginalisés comme sujets parlants à travers l’appropriation *inventive* d’une langue commune déjà prise. Jacques Rancière, *Politique et littérature*, Paris : Galilée, 2007, 231p.

d'abord dans les écrits des prolétaires français du XIX^e siècle⁸⁷⁹ – comme capacité de la parole des exclus à s'approprier de manière *inventive* une langue commune *déjà prise*. Cette « dimension poétique de la politique⁸⁸⁰ » que fait valoir Rancière modifie la perception en faisant jouer la distance entre les mots et les choses. En ce sens, la pensée de Rancière s'ancre dans un problème, pour ainsi dire, énonciatif. La littérarité est un ensemble de jeux de langages qui « [...] bouleverse les rapports entre l'ordre du discours et celui des occupations sociales. [Elle est] cet excès des mots : excès des mots disponibles par rapport aux choses à nommer, [...] par rapport aux formes de la circulation de la parole qui assurent la présence de chacun "à sa place"⁸⁸¹ ». Sans instituer un nouvel ordre, la littérarité comme politique agit ainsi comme dérèglement de l'ordre légitime du discours à travers la puissance d'énoncés qui font apparaître autre chose. Tout comme l'*instituant* chez Castoriadis, la politique de Rancière concerne ici le moment de remise en question de l'imaginaire dominant. C'est cet « excès » des mots sur les choses qui s'exprime à travers la paratopie du parler ordinaire. Par la création de nouveaux renvois de significations, l'aspect politique de cette énonciation paratopique relève de sa capacité à dévoiler d'*autres réalités* que celles données à voir par le discours sécuritaire qui représente un « lieu commun » à partir duquel parler de la violence, de la punition.

Faisant écho à l'imaginaire instituant de Castoriadis, la politique chez Rancière émerge à partir d'un espace particulier de remise en question du caractère objectif du « donné » (imaginaire institué castoridien) où se rencontrent des processus opposés. Le premier, conforme au travail de l'imaginaire institué, est celui de la « police » qui relève de l'ordre consensuel et organise le rassemblement des individus à partir d'une distribution hiérarchique des places et fonctions. Il se rapporte à une clôture du sens qui donne ce qu'il y a à voir et à faire. Le second processus, que Rancière nomme « égalité » ou « émancipation », perturbe cet ordre social hiérarchisé et sa division des places et des fonctions en introduisant un « supplément » ou un « manque », quelque chose qui n'était pas pris en compte par la « police ». Or, la « police » ne doit pas être entendue simplement comme appareil répressif, mais de manière très globale, comme « forme de partage du sensible, caractérisée par l'adéquation imaginaire des places, des fonctions et des manières

⁸⁷⁹ Jacques Rancière, *La nuit des prolétaires : archives du rêve ouvrier*, Paris : Fayard, 1982, 451p.

⁸⁸⁰ « Affirmer la nature "poétique" de la politique, c'est affirmer qu'elle est d'abord une activité de reconfiguration des données sensibles ». Jacques Rancière, « Les mots du dissensus », *op. cit.*, p. 175.

⁸⁸¹ *Ibid.*, p. 174-175.

d'être, par l'absence de vide et de supplément⁸⁸² ». Suivant Rancière, la « police » peut être appréhendée à partir de l'exemple d'une donnée empirique :

[...] l'intervention policière dans l'espace public ne consiste pas d'abord à interpellier les manifestants, mais à disperser les manifestations. La police n'est pas la loi qui interpelle l'individu (le "hé! Vous, là-bas" d'Althusser) [...]. Elle est d'abord le rappel à l'évidence de ce qu'il y a, ou plutôt de ce qu'il n'y a pas : "Circulez! Il n'y a rien à voir"⁸⁸³ ».

Ainsi, l'essence de la politique ne s'inscrit pas dans l'institution d'un nouvel ordre ou d'une nouvelle Constitution, mais en amont, à travers le rôle pragmatique d'une énonciation ou d'une manifestation langagière qui « s'oppose spécifiquement à la police » pour permettre l'expression du *dissensus*. Ce *dissensus* n'est pas à entendre comme conflit d'intérêts ou d'opinions, mais entrechoquement d'imaginaires en litige « sur les données d'une situation particulière, sur ce qu'on voit et sur ce qu'on peut en dire, sur la question de savoir qui est qualifié pour voir et pour dire le donné⁸⁸⁴ ». C'est précisément ce *dissensus* que manifeste la création de son propre espace d'énonciation (discours constituant) paratopique où, par les jeux de langage, l'on manifeste une réalité qui *excède* les catégories dominantes pour parler des problèmes vécus. « L'ennemi premier, pour l'invention artistique comme pour l'invention politique, c'est le consensus, c'est-à-dire l'inscription dans un partage déjà donné des rôles, des possibles, des compétences⁸⁸⁵ ».

Au Brésil, comme nous l'avons constaté au chapitre précédent, la tension qui s'exprime entre le discours sécuritaire institué et le parler ordinaire des répondants permet de dévier le sens prévisible des catégories du premier (insécurité, impunité, lois plus sévères) pour permettre leur réinvestissement – leur réappropriation – de manière à les réinscrire dans un autre partage des rôles, des possibles et des compétences. En effet, l'analyse des entretiens nous a permis d'exposer cette inflexion des classements étatiques et sociaux dominants. L'expression paratopique d'un excès de la réalité sur les catégories de l'ordre policier permet de dévoiler leur insuffisance ; rappelons, par exemple, que dans le parler ordinaire, le champ lexical de l'insécurité ne renvoie plus uniquement à la peur de l'homicide, mais à l'incapacité de s'en remettre aux forces

⁸⁸² Jacques Rancière, « Biopolitique ou politique ? », dans *Et tant pis pour les gens fatigués*, op. cit., p. 218.

⁸⁸³ Jacques Rancière, « Dix thèses sur la politique », dans *Aux bords du politique*, op. cit., p. 242.

⁸⁸⁴ Jacques Rancière, « Les mots du dissensus », op. cit., p. 187.

⁸⁸⁵ Jacques Rancière, « L'art du possible », dans *Et tant pis pour les gens fatigués*, op. cit., p. 596.

policières pour affronter l'insécurité (on revendique ainsi la nécessité « d'avoir **plus de sécurité**...avoir plus [sic] de **salaire**, meilleur, une **sécurité**...⁸⁸⁶ »); l'« impunité », elle, est dénoncée de manière à ne plus référer uniquement à l'idée d'une « absence de punition », mais au fait que « les autorités ne sont jamais punies » alors que « le pauvre est puni pour n'importe quoi⁸⁸⁷ » et que pour lui « les punitions sont bien plus sévères⁸⁸⁸ »; à son tour, l'exigence de « lois plus dures » est posée comme équivalence de l'exigence demandant « plus d'emplois⁸⁸⁹ ». Faire apparaître quelque chose qui ne pouvait apparaître, c'est cela qui se joue dans la prise de parole transgressive de ceux qui n'ont pas de titres à parler et confrontent leurs représentations du réel à celle qui modèle la « police ». Les « mots » du discours sécuritaire qui dénoncent l'impunité et la violence criminelle sont mobilisés par les répondants de manière à subvertir l'autorité de ce même discours, à créer de l'inattendu et à exposer le dissensus entre une réalité vécue et un imaginaire dominant inadéquat pour la décrire. L'« ordre policier » du discours sécuritaire, si on doit s'y rapporter pour confronter le problème de la violence, n'arrive pas tout à fait à circonscrire cette dernière.

À travers l'inventivité de la parole de ceux qui n'ont pas « de part à gouverner » ou de « légitimité de parole », cette dimension « poétique » de la politique renvoie pour Rancière à la capacité d'« *inventer* la scène sur laquelle ce qu'on dit est audible, sur laquelle son objet est visible, sur laquelle on est soi-même visible, etc.⁸⁹⁰ ». C'est précisément cette capacité créatrice du *pouvoir instituant* de l'imaginaire qu'autorise la paratopie énonciative du parler ordinaire qui a pour effet de réactiver les catégories à travers lesquelles le monde social est donné pour au même moment les suspendre. Tout énoncé paratopique n'est toutefois pas nécessairement politique. Pour que la paratopie intéresse le discours politique, il faut qu'elle s'inscrive en rapport aux contraintes imposées par un discours dominant, par un imaginaire institué. Si les classements et catégories du discours sécuritaire se voient être subvertis par le parler ordinaire, c'est qu'ils

⁸⁸⁶ Entrevue C15, traduction libre : « ter mais segurança, ter mais salário, melhor, uma segurança... ».

⁸⁸⁷ Voir entrevue RJV, traduction libre : « Polícia matou, eles tem, eles sai...não vai preso né. Eles roubam, eles são [...] e...as vezes o pobre...e pobre é punido para qualquer coisa ».

⁸⁸⁸ Voir entrevue C11, traduction libre : « Agora para os que nao têm...aí a punição é bem mais severa. Agora, os que têm...não é tanto né ».

⁸⁸⁹ Voir Entrevue C19, traduction libre : « não era para existir tanta violência. Eu acho que era para tomar mais umas providência mais...mais pesadas, mais forte né. Cadeia não, en penso assim, que cadeia não vai eliminar muito não. Tem que ter uma pena mais pesada né. Eu penso assim, eu não sei. Mais emprego, não é ? Mais emprego, para as pessoas...»

⁸⁹⁰ Jacques Rancière, « Les mots du dissensus », *op. cit.*, p. 176.

exercent une contrainte sur le discours et la réalité qui tend à cette subversion. En effet, la paratopie est le produit d'une contrainte de l'ordre institué, elle est le produit de « quelqu'un qui *n'a pas lieu d'être* (aux deux sens de la locution) et qui doit construire le territoire de son oeuvre à travers cette faille même [...] quelqu'un dont l'énonciation se constitue à travers l'impossibilité de s'assigner une véritable place⁸⁹¹ ».

C'est précisément cette contrainte exercée par un imaginaire pénal institué – par un ordre policier – défavorable aux populations marginalisées que nous avons tenté de définir aux chapitres 4, 5 et 6. En effet, si l'un des principaux apports de notre thèse est de faire la démonstration d'une subversion paratopique du discours sécuritaire de « lutte contre l'impunité » au sein des quartiers populaires, il doit être pensé conjointement à un second apport de la thèse qui, lui, se construit sur une définition de l'*imaginaire pénal institué* au fondement du discours subverti. La prochaine section vise précisément à consolider notre analyse de l'aspect *institué* de cet imaginaire pénal et à définir ses incidences sur l'analyse politique de la violence « criminelle » au Brésil.

8.2 L'*imaginaire pénal institué* de l'inégalité au Brésil. Reconfiguration de la problématique de la violence en contexte démocratique

Si le sujet paratopique relève d'un positionnement qui « n'a pas lieu d'être », c'est en fonction d'un imaginaire dominant qui détermine les places et fonctions de chacun. Toute société est centrée sur des *imaginaires*, c'est-à-dire sur des associations d'images et renvois de significations qui font *être* les choses, leur attribuent un sens, un rôle. Dans notre définition de l'imaginaire, c'est le substantif plutôt que l'adjectif qui est utilisé. On ne parle pas de la punition « imaginaire » (qui supposerait que celle-ci n'existe pas), mais de l'*imaginaire* pénal qui maintient des traits de la réalité. En effet, loin d'être fictive, la punition est aujourd'hui au Brésil bien concrète, ne serait-ce que par l'atteinte de taux d'incarcération inédits⁸⁹² depuis le retour à la

⁸⁹¹ Dominique Maingueneau, *Le Discours littéraire, paratopie et scène d'énonciation*, op. cit., p. 85-86.

⁸⁹² Rappelons que l'inflation carcérale s'accélère peu après le retour à la norme démocratique, au tournant des années 1990. Le taux d'incarcération national par 100 000 habitants passe de 65,2 en 1988 à 134,9 en 2000, 181,5 en 2003, et 287 en 2012. Sources : Les taux d'incarcération pour 2010 sont calculés à partir des données du recensement démographique national de 2010 : censo2010.ibge.gov.br, et des données du Ministère de la Justice :

norme démocratique. Toutefois, il relève du travail de l'imaginaire social – entendu comme « faculté originaire de poser ou de se donner, sous le mode de la représentation, une chose et une relation qui ne sont pas [...] »⁸⁹³ – le fait que malgré cette inflation carcérale, l'*impunité* continue à saturer les espaces médiatiques et politiques lorsqu'il s'agit de parler de la violence. Comme le souligne Castoriadis, toute société instituée sur la base d'un « imaginaire [qui], une fois posé, entraîne ses conséquences propres, qui vont au-delà des "motifs" fonctionnels et parfois même les contrarient⁸⁹⁴ ». Ce sont ces « conséquences propres » de l'imaginaire effectif de l'institution pénale au Brésil – en tension avec l'idéal égalitaire des institutions formelles – qu'il s'agit ici de détailler dans leurs rapports avec la problématique de la violence. L'objectif est de rendre compte de l'image « instituée » de l'institution pénale que cette thèse dépeint en trois temps (chapitres 4, 5 et 6) autour de la formule de « l'impunité »: d'abord sur la base d'un examen généalogique de son émergence au moment de la Première République (1889-1930), puis par une étude du discours sécuritaire en période démocratique dont nous avons pu analyser le fonctionnement narratif (partage des places et des fonctions) à travers l'analyse actantielle des récits médiatiques des événements du « Massacre de Carandiru » (1992) et des « Crimes de mai » (2006). Quels rapports entre ces trois moments ? Au premier chapitre, nous avons proposé l'étude de l'objet de la « punition » comme nouvel angle d'approche des violences. Quelles sont les incidences d'une conception de l'imaginaire pénal pour la réflexion politique sur les dynamiques de la violence aujourd'hui au Brésil ?

8.2.1 Premier abord de l'imaginaire pénal *institué*: la généalogie

Comprise comme institution sociale, la « punition » au Brésil ne renvoie pas qu'à l'incarcération massive des populations paupérisées, mais également à l'ensemble des significations sociales entourant le crime et la violence. L'état d'insécurité généralisé, la dénonciation de l'« impunité » des criminels et délinquants, l'exigence d'une sévérité pénale

<http://dados.gov.br/dataset/infopen-levantamento-nacional-de-informacoes-penitenciarias>. Les taux d'incarcération pour les années antérieures proviennent de Fernando Salla, « As rebeliões nas prisões: novos significados a partir da experiência brasileira », *op. cit.*, p. 290.

⁸⁹³ Cornelius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, *op. cit.*, p. 191.

⁸⁹⁴ *Ibid.*, p. 193.

accrue, la légitimation des violences policières, voire même de violations des droits humains contre certaines catégories d'individus sous-tendent la réalité carcérale au Brésil. Ces significations sociales de la punition que matérialise le discours, si elles contribuent à donner forme à l'institution pénale, doivent être réfléchies non seulement à partir du contexte actuel, mais également à partir de l'archive comme existence accumulée de discours sur la punition. En effet, pour Castoriadis, « la société est intrinsèquement histoire⁸⁹⁵ » par l'entremise du travail de l'imaginaire (institué) – d'un faire collectif – au fondement de l'existence même des sociétés et dont le sens est toujours relativement partagé et « fixé » par ses membres. Comme l'écrit Castoriadis,

[L]es institutions et les significations imaginaires sociales de chaque société sont des créations *sous contraintes*. [...] Il y a des contraintes historiques. Nous ne pouvons sonder l'origine des sociétés, mais aucune société dont nous puissions parler n'émerge *in vacuo*. Il y a toujours, même si c'est en pièces et en morceaux, un passé et une tradition⁸⁹⁶.

La « création » de l'imaginaire *instituant* – la dislocation de l' « ordre policier » par l'émergence de nouveaux renvois de significations – se réfère toujours à un réel *déjà constitué*. C'est cette « historicité » discursive des institutions qui nous gouvernent aujourd'hui qui se trouve au centre du quatrième chapitre. Ce dernier adopte la perspective généalogique comme manière de « traiter les discours qui articulent ce que nous pensons, disons et faisons comme autant d'événements historiques⁸⁹⁷ ». La généalogie offre une perspective essentiellement *critique* des problématiques qui donnent forme au présent.

i. La généalogie de l'institution pénale comme critique de la « violence criminelle »

Tourné vers le passé, l'objectif de la généalogie n'est toutefois pas celui d'une périodisation visant à rétablir la finalité intérieure d'un processus historique ou à nous réconcilier avec l'institution pénale d'aujourd'hui. Il permet de donner sens à l'institution pénale à partir des écarts et tensions qui la composent. Tout au contraire, contre des institutions qui se présentent aujourd'hui comme homogènes, consensuelles ou « sans histoire », la généalogie « inquiète ce

⁸⁹⁵ *Ibid.*, p.536

⁸⁹⁶ Cornelius Castoriadis, « Complexité, magmas, histoire », dans *Fait et à faire. Les carrefours du labyrinthe 5*, op. cit., p. 321-322.

⁸⁹⁷ Michel Foucault, « Qu'est-ce que les Lumières ? », dans *Dits et écrits II. 1976-1988*, op. cit., p. 1393.

qu'on per[çoit] immobile, elle fragmente ce qu'on pens[e] uni; elle montre l'hétérogénéité de ce qu'on imagin[e] conforme à soi-même⁸⁹⁸». On peut dire que la finalité généalogique a une fonction *critique* – au sens foucauldien de l'*Aufklärung* – comme rapport réflexif au présent à partir d'un questionnement du mode d'être historique⁸⁹⁹. Il s'agit d'un questionnement sur l'autorité des institutions de l'« aujourd'hui » depuis un regard sur les hasards de leurs émergences.

C'est en ce sens que le quatrième chapitre vise à retracer les conditions d'émergence de l'institution pénale « moderne » hors de la finalité officielle que lui attribuent les textes juridiques et constitutionnels. Centré sur les discours et savoirs qui articulent les significations sociales de la punition à l'écart du sens que cette dernière obtient par les institutions formelles, ce regard généalogique permet plutôt de rétablir « les divers systèmes d'asservissements⁹⁰⁰ » ayant composé la réalité pénale au Brésil. La thèse ainsi avancée dévoile que le « moment républicain » ou « moderne » instauré par les institutions de la Première République autorise du même souffle – et de manière en apparence paradoxale – l'émergence de l'idéal égalitaire au fondement du nouveau régime (abolition de l'esclavage, adoption d'un code pénal moderne, constitution républicaine, etc.) et son opposé, c'est-à-dire un ensemble de pratiques et de savoirs criminologiques situant la garantie de l'« égalité » à travers le traitement juridico-pénal différencié des « classes inférieures ».

Rappelons en effet que, d'un côté, l'on retrouve au fondement de la Première République un récit d'égalité et de liberté permettant de jeter les bases de la citoyenneté et d'une reconnaissance – au moins institutionnelle – de l'État de droit. En prétendant répondre à l'exigence d'une rupture avec le traitement pénal qui régnait au sein du Brésil impérial et était jugé arbitraire et discriminatoire par l'élite républicaine, cette dernière a défendu les préceptes de la modernité pénale et juridique par l'entremise de l'adoption d'un nouveau code pénal en 1890. Ce code pénal défend les valeurs et principes de l'humanisme pénal, du système de peines fixe et légal, de la proportionnalité entre le délit et la peine, mais surtout d'égalité de tous devant la détermination et

⁸⁹⁸ Michel Foucault, « Nietzsche, la généalogie, l'histoire », *op. cit.*, p. 1010.

⁸⁹⁹ Michel Foucault, « Qu'est-ce que les Lumières ? », *op. cit.*

⁹⁰⁰ Michel Foucault, « Nietzsche, la généalogie, l'histoire », *op. cit.*, p. 1010.

à l'administration des peines⁹⁰¹. Cette première codification juridique adoptée par la Première République supprime les peines qui étaient réservées aux esclaves en instaurant les principes d'universalité et d'impartialité des critères de la peine. Le Code pénal républicain a pour prétention de codifier et limiter le droit de punir.

Toutefois, comme le remarque Castoriadis, « [l]e droit, comme la politique, la religion, etc., ne peut acquérir son plein et son vrai sens qu'en fonction d'un renvoi au reste des phénomènes sociaux d'une époque⁹⁰² ». En effet, à cette même période, la libération des esclaves dessine un paysage effrayant aux yeux de ces mêmes élites républicaines. Le début du XX^e siècle est aussi celui de la naissance des favelas à São Paulo, comme conséquence d'une vague d'occupations des vieux quartiers des travailleurs où les anciens esclaves s'installent de manière chaotique dans les périphéries de la ville. Dans ces circonstances naît « la crainte des élites politiques quant à la possibilité – réelle ou apparente – d'une expansion de la criminalité dans l'espace urbain⁹⁰³ ». Cette réalité sécuritaire, jumelée à la verticalité sociale et au racisme du Brésil de la Première République, permet de rendre compte de la « déviation » du champ pénal moderne et autorise une lecture politique du phénomène de construction des significations sociales de la pénalité. L'on constate comment les nouvelles institutions, fondées en principe sur un discours d'inclusion, de liberté et d'égalité, donnent forme à des savoirs et pratiques parallèles d'exclusions dans un ordre social (et discursif) où est possible l'énoncé du ministre de la Justice de l'époque (1909-1910) selon lequel « il n'y a rien de plus profondément *inégal que l'égalité* de traitement entre des individus différents⁹⁰⁴ ». En rendant explicite ce paradoxe, la généalogie permet de révéler la composante *imaginaire* de l'institution pénale comme capacité de voir en une chose son opposé (concevoir l'égalité à travers l'inégalité de traitement). Le dévoilement de ce moment imaginaire de l'institution pénale empêche de réduire cette dernière à son aspect directement « fonctionnel » (contrôle juridique des violences, répression légale du crime, etc.), mais ouvre la voie à l'analyse

⁹⁰¹ Marcos César Alvarez, Fernando Salla, Luiz Antonio Souza, « A sociedade e a lei : O Código Penal de 1890 e as novas tendências penais na Primeira República », *op. cit.*

⁹⁰² Cornelius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, *op. cit.*, p. 33.

⁹⁰³ Traduction libre : « medo das elites políticas sobre a possibilidade – real ou aparente – de uma expansão de crime no espaço urbano ». Rosa Maria Fischer et Sérgio Adorno, *Análise do sistema penitenciário do Estado de São Paulo : o Gerenciamento da marginalidade social*, *op. cit.*, p. 35.

⁹⁰⁴ Traduction libre : « Nada há de mais profundamente desigual do que a igualdade de tratamento entre indivíduos diferentes. Esmeraldino Bandeira, *Estudos de Política Criminal*, *op. cit.*, p. 57.

de certaines de ses significations sociales qui s'instituent de manière relativement « autonome » à l'égard du droit et des institutions formelles.

Ainsi, le constat généalogique de l'incorporation des représentations inégalitaires de la punition à « divers systèmes d'asservissement⁹⁰⁵ » nous engage à entrevoir l'analyse des violences criminelles d'aujourd'hui non pas comme simples problèmes de police, de dysfonctionnements institutionnels ou de « maintien de l'ordre ». La question des « violences criminelles » surgit en tant qu'objet central de discours (sécuritaires) et d'imaginaires (pénaux) qui participent à la négation de l'égalité, à la « distribution hiérarchique des places et fonctions⁹⁰⁶ », des « titres à gouverner » ou « à parler » à travers l'ordre social. Cet imaginaire pénal inégalitaire s'incarne dans la matérialité de la vie sociale, dans le quotidien des périphéries, la stigmatisation de ses habitants. À partir de l'idée d'un imaginaire pénal institué de l'« impunité » et de sa matérialisation à travers le discours sécuritaire, les chapitres 5 et 6 ont permis, quant à eux, de démontrer comment des périodes de violence étatique inédites contre la population deviennent une possibilité (légitime), même durant des moments fondateurs ou emblématiques du retour à la démocratie ou du « virage à gauche » (élection du Parti des travailleurs à la présidence). Comme forme d'« introduction » à la tâche d'une définition de l'imaginaire institué de l'« impunité » au Brésil, la généalogie laisse place à une analyse de l'institution pénale d'aujourd'hui devant être pensée sur la base des significations sociales qui donnent sens à la répression étatique de la « violence criminelle ».

8.2.2. Imaginaire pénal *institué* et retour à la norme démocratique : pour une analyse politique de la « violence criminelle »

Devant l'augmentation des indices de criminalité⁹⁰⁷ accompagnant le retour à la norme démocratique des années 1980, la prétendue « impunité » des violences criminelles dont fait foi

⁹⁰⁵ Michel Foucault, « Nietzsche, la généalogie, l'histoire », *op. cit.*, p. 1010.

⁹⁰⁶ Jacques Rancière, *La Méésentente*, Paris : Galilée, 1995, p. 112.

⁹⁰⁷ Rappelons qu'en 1980, le taux d'homicides était au Brésil de 11,68 pour 100 000 habitants et n'était pas très éloigné du taux nord-américain se situant à la même époque un peu au-dessus de dix. Il est passé à 25,37 en 1997 alors que la moyenne nord-américaine s'est maintenue durant les années 1990 autour de dix et que la moyenne européenne n'a jamais dépassé trois homicides pour 100 000 habitants. Sources : Angelina Peralva, *Violence et*

le discours sécuritaire tel qu'analysé aux chapitres 5 et 6 devient une signification imaginaire « centrale » de la société brésilienne. L'« impunité » surgit comme force autonome par rapport à l'institution – ou « hétéronome » dans son rapport à la société effective. C'est-à-dire qu'elle devient capable d'établir la croyance imaginaire de « l'absence de punition des violences criminelles » comme fait réel, objectif et sanctionné socialement, et ce, indépendamment de l'augmentation des taux d'incarcération, de la sévérité des peines et de la répression policière au Brésil depuis le milieu des années 1980. Si en amont du monopole de la violence légitime, il y a le monopole de la signification valide comme le rappelle Castoriadis⁹⁰⁸, l'*imaginaire pénal institué* de la « lutte contre l'impunité » peut dès lors être conçu comme « signification validant » le traitement juridico-pénal différencié de certaines catégories d'individus au nom d'un « combat à la violence » en contexte démocratique.

En effet, tel qu'exposé au premier chapitre, notre approche de la punition s'inscrit dans la problématique plus générale de la violence dans le cadre des sociétés latino-américaines faisant l'expérience de transitions démocratiques. Exprimée essentiellement par les taux d'homicides, une « violence sociale » ou « criminelle » semble alors se substituer à la violence « politique » passée de l'État dictatorial. Dans ce cadre, nous avons également souligné l'existence d'une littérature situant le problème de l'émergence de ces violences à partir de la contingence des « nouvelles » institutions démocratiques⁹⁰⁹ et de leurs « défauts institutionnels⁹¹⁰ ». En effet, c'est dans cette perspective que le co-directeur de l'ouvrage *Societies of Fear*, Kees Koonings, souligne en parlant du Brésil que « [...] ce n'est pas tant l'héritage de la *répression passée* et la *violence politique* qui pose une menace à la consolidation de la démocratie, mais plutôt la nature quasi endémique de poches et formes particulières de *violence sociale aujourd'hui*⁹¹¹ ». Ces approches se caractérisent par un regard sur les violences marqué d'une analyse des

démocratie. *Le paradoxe brésilien*, op. cit., p.57; United Nations Office on Drugs and Crime, *Global Study on Homicide*, op. cit.

⁹⁰⁸ Cornelius Castoriadis, « Pouvoir, politique, autonomie », dans *Les carrefours du labyrinthe. Tome 3 : Le monde morcelé*, op. cit., p. 150.

⁹⁰⁹ Angelina Peralva, *Violence et démocratie. Le paradoxe brésilien*, op. cit.

⁹¹⁰ Mark Ungar, « Prisons and Politics in Contemporary Latin America », *Human Rights Quarterly*, vol. 25, n° 4, 2003, p. 909-934.

⁹¹¹ Traduction libre : « [...] it is not so much the legacy of *past repression* and political violence that may pose a threat to the consolidation of legitimate democracy, but rather the near-endemic nature of peculiar forms and pockets of *social violence today* » (nous soulignons). Kees Koonings, « Shadows of Violence and Political Transition in Brazil : from Military Rule to Democratic Governance », dans Dirk Kruijt et Kees Koonings (dir.), *Societies of Fear : The Legacy of Civil War, Violence and Terror in Latin America*, Zed Books : London, 1999, p. 198.

subjectivités⁹¹², des institutions formelles et de l'exigence normative d'un meilleur « contrôle de la criminalité » par les institutions responsables de la sécurité publique⁹¹³.

Sans permettre de comprendre les aspects symboliques et imaginaires de la violence, des institutions et de leurs histoires en Amérique latine, cette littérature comporte un risque pour l'analyse politique: celui de restreindre la réflexion politique sur une solution à la violence pensée essentiellement en termes de maintien de l'ordre public, de l'effectivité de son contrôle et de réformes institutionnelles et juridiques. De toute évidence, la « violence criminelle », plus que d'autres formes de violences (dictatoriale ou structurelle, par exemple), renvoie directement aux appareils sécuritaires, à la légitimité du système carcéral et à la « nécessité » – voire à l'urgence – du pouvoir punitif de l'État dans une « lutte contre la violence ». C'est effectivement en pensant les violences criminelles dans ce cadre que le renforcement des forces policières et des lois pénales peuvent apparaître depuis les années 1980 comme une « réponse » à des demandes sécuritaires « allant de soi ». En effet, comprise dans son sens formel comme « envers du crime », la punition est naturellement mobilisée, appliquée et acceptée comme outil juridique nécessaire au contrôle de la violence. La perspective généalogique a toutefois permis de démontrer que la « punition », comprise comme institution sociale, mobilise différents ensembles de significations. L'analyse du discours sécuritaire en contexte démocratique vise à prolonger ce constat et ses incidences politiques aujourd'hui.

i. L'ordre du discours sécuritaire

L'imaginaire social chez Castoriadis n'est pas réductible au « discours » de Foucault ou de Maingueneau. Un « imaginaire pénal » est plus général et englobant qu'un discours sur la punition. Toutefois les deux s'entrecoupent naturellement puisque l'étude empirique de l'imaginaire ne peut se faire qu'à travers l'étude des discours. Ce sont les discours qui permettent d'instituer ou de destituer des imaginaires dominants. La tâche visant à définir les contours d'un

⁹¹² Voir, entre autres, Sarah Brooks, « Insecure Democracy: Risk and Political Participation in Brazil », *op. cit.*; Corinne Davis Rodrigues, « Civil Democracy, Perceived Risk, and Insecurity in Brazil: an Extension of the Systemic Social Control Model », *op. cit.*; Nancy Cardia, « Exposição à violência: seus efeitos sobre valores, crenças em relação a violência, polícia e direitos humanos », *op. cit.*

⁹¹³ Sarah Brooks, « Insecure Democracy: Risk and Political Participation in Brazil », *op. cit.*; Lucía Dammert et Mary Fran Malone, « Does it Take a Village? Policing Strategies and Fear of Crime in Latin America », *op. cit.*

imaginaire pénal institué au sein de la société brésilienne d'aujourd'hui s'est donc concentrée sur l'analyse du discours sécuritaire à travers les récits médiatiques et politiques de deux événements : le « Massacre de Carandiru » et les « Crimes de mai ». À l'origine d'une importante production discursive sur la violence et la punition, ces événements offrent en effet un matériau d'analyse privilégié des significations sociales instituées. Leurs récits médiatiques et politiques articulent de façon matérielle le discours à des événements qui émergent comme situation de crise. Le schéma actantiel permet d'illustrer de manière concrète l'idée abstraite d'« imaginaire institué » s'incarnant dans l'ordre du discours, comme organisation du monde social à partir de catégories, de classements et d'une distribution discursive de places et fonctions qui produisent des processus d'exclusion.

« Le discours, c'est l'ensemble des significations contraintes et contraignantes qui passent à travers les rapports sociaux⁹¹⁴ », rappelle Foucault. C'est précisément ce domaine de contraintes que permet d'illustrer le rassemblement des énoncés médiatiques et politiques sous une forme de « syntaxe narrative » où devient explicite la définition de rôles et de rapports entre catégories d'individus. En effet, en donnant sens à des événements d'une portée médiatique et politique d'envergure nationale au Brésil, ces récits représentent un espace où s'installe et se diffuse le discours sécuritaire. Leurs schémas actantiels permettent d'illustrer l'« anatomie » du discours sécuritaire, ses principes de classification, de distribution et d'ordonnement des rapports sociaux à l'image de l'« ordre policier » de Rancière. Rappelons que le discours sécuritaire est orienté par une formule centrale : celle de la « lutte contre l'impunité » des criminels et délinquants. Traduisant la « quête » du récit actantiel, cette « lutte contre l'impunité » se fait au nom des valeurs (« destinataire ») représentées par l'idéal sécuritaire (ordre, sécurité) et l'image de l'État fort (fermeté, rigueur, tolérance zéro). Ces valeurs déterminent en retour la violence de la répression policière comme « sujet » devant mener la « lutte contre l'impunité » des criminels et délinquants.

L'aspect dit « institué » de ces significations ne traduit toutefois pas l'idée d'une « domination » ou d'un déterminisme complet sur le façonnement du réel. Il représente plutôt le fait que certains ensembles de significations constituent un « passage obligé » dans l'univers

⁹¹⁴ Michel Foucault, « Le discours ne doit pas être pris comme... », dans *Dits et écrit II, op. cit.*, p. 123.

discursif du moment. Ils expriment des principes de classification et d'ordonnement reçu par tous et « qui, du fait de leur emploi à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces expressions contribuent dans le même temps à construire⁹¹⁵ ». En effet, émergeant et circulant par l'interdiscours, le discours institué est constitutivement polémique et ne peut être pensé comme une unité refermée sur elle-même, mais dont l'aspect « institué » lui permet d'être constamment réactivé à travers une multitude de discours. Ainsi, nous avons montré par l'analyse actantielle des « Crimes de mai » (chapitre 5) que le discours sécuritaire s'institue à partir d'un « programme narratif principal » disqualifiant les positions énonciatives opposées : la « lutte contre l'impunité » des criminels s'impose comme seule alternative valable devant un « programme narratif opposé » où la défense des droits humains et l'exigence du contrôle de la violence policière sont assimilées à la figure de l'« État faible » et à une incapacité de « punir » dont les « criminels » seraient les bénéficiaires. En cristallisant ces renvois de signification et en instituant certaines manières de parler de la violence (notamment, à travers la dénonciation de l'impunité des criminels), l'ordre du discours sécuritaire ne renvoie pas tant au critère d'unanimité (par exemple, le discours de défense des droits humains conteste le discours sécuritaire) qu'à certains processus d'exclusion. Ce processus d'exclusion se matérialise, par exemple, lorsque le défenseur des droits humains – par le seul fait de parler de droits humains – est contraint de répondre à l'accusation du discours sécuritaire qui le range du côté des « défenseurs des bandits ».

Cette capacité de contrainte exercée par le discours institué peut également être illustrée par le fait que le gouvernement Lula – symbole institutionnel par excellence de l'émancipation des opprimés et de défenseur des droits humains des populations marginalisées – devient lui aussi une courroie de transmission de l'imaginaire de la « lutte contre l'impunité » des criminels en dénonçant dans son premier plan de sécurité publique le fait que l'« impunité des criminels » est le principal responsable de la criminalité et du sentiment d'insécurité⁹¹⁶. C'est en ce sens que le discours institué exclut, et non au sens d'une domination où tous sont contraints d'accepter sans

⁹¹⁵ Alice Krieg-Planque, *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, Paris : Presses universitaires de Franche-Comté, 2009, p. 7.

⁹¹⁶ « Dans la création d'un environnement propice à la pratique criminelle, aucune cause n'est plus puissante que celle de l'**impunité** ». « [...] l'**impunité** fait la promotion de l'injustice, qui **stimule le crime**, qui génère des coûts, diffuse la culture de la **peur**, conditionne la réduction des investissements et menace l'industrie du tourisme (entre autres) et, finalement, exerce un impact négatif sur le niveau d'emplois et amplifie la crise sociale » (nous soulignons). Antonio Carlos Biscaia (dir.), *Projeto Segurança Pública para o Brasil, op. cit.*, p. 4 et 28.

contestation l'ordre des choses. En ce sens, l'exclusion comme le souligne Foucault veut que « nul n'entrera dans l'ordre du discours s'il ne satisfait à certaines exigences ou s'il n'est, d'entrée de jeu, qualifié pour le faire⁹¹⁷ ».

Comprise de cette manière, l'exclusion s'exprime de deux façons dans l'ordre du discours sécuritaire. D'abord, sur le plan de son fonctionnement narratif interne, tel que démontré par l'analyse actantielle réalisée dans cette thèse. Il exclut certaines catégories d'individus placés en marge de la distribution hiérarchique des places et fonctions. Par exemple, le schéma actantiel du récit des « Crimes de mai » montre que les habitants des périphéries obtiennent le rôle actantiel d'« opposants » (susceptibles d'être du côté des criminels) à la quête de la « lutte contre l'impunité ». D'autres catégories d'individus sont qualifiées comme étant indignes des droits humains (détenus, criminels, suspects, etc.) et les défenseurs de droits humains sont qualifiés de « protecteurs des bandits ». Dans un second temps, l'ordre du discours sécuritaire exclut sur le plan de l'interdiscours : son caractère institué et polémique lui permet d'établir certaines formules, expressions et renvois de significations comme « passages obligés » pour parler de la violence et du monde (voir notamment à ce sujet l'exemple du parler ordinaire analysé au chapitre précédent).

ii. Hétéronomie de l'institution pénale et exclusion du pouvoir instituant du parler ordinaire

Ces systèmes d'exclusion renvoient à leur mobilisation par certains acteurs (politiciens, policiers, médias) pour faciliter les arguments et positionnements en faveur du renforcement des institutions sécuritaires, des contrôles policiers, de la sévérité pénale. En faisant valoir la prétention d'un appui populaire en faveur de peines plus dures et d'une répression plus musclée de la criminalité, la mobilisation de ces « systèmes d'exclusion » permet d'exclure le discours politique articulé par le parler ordinaire. Ces processus d'exclusion renvoient à ce que Castoriadis qualifie de moment « hétéronome » de l'institution.

⁹¹⁷ Michel Foucault, *L'ordre du discours. Leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970*, Paris : Gallimard, 1971, p. 39.

En effet, l'hétéronomie chez Castoriadis renvoie à l'incapacité des collectivités à reconnaître dans les institutions qui nous gouvernent le produit d'une création de la société elle-même. Elle renvoie au moment d'occultation de l'activité créatrice (instituyente) d'une société. L'hétéronomie concerne l'idée selon laquelle « [...] l'institution, une fois posée, [...] possède son inertie et sa logique propre, [elle] dépasse, dans sa survie et dans ses effets, sa fonction, ses "fins" et ses "raisons d'être"⁹¹⁸ ». C'est ce « moment imaginaire » de l'institution pénale, son « détachement » à l'égard de ses fins « objectives » (punir) que traduit la formule de la « lutte contre l'impunité » des criminels dans un contexte d'hypercarcéralisation. L'« impunité » oriente le discours sécuritaire, autorise l'adoption de mesures plus répressives et plus punitives alors que l'inflation inédite des taux d'incarcération signale au contraire une réalité sociale qui jamais n'a été aussi « punitive ». Si l'« impunité » renvoie à la « fonction première » de l'institution pénale en dénonçant son incapacité à « punir », cette référence à l'aspect « purement fonctionnel » de l'institution n'est qu'apparent: comme le démontre nos analyses actantielles, l'« impunité » révèle une série d'autres significations sociales imaginaires qui n'ont rien à voir avec les « fins » officielles de l'institution pénale (refus des droits humains pour les « bandits », héroïsation du travail policier, etc.). La dominance de l'institution dans son rapport à la société – son hétéronomie – découle de l'autonomisation de ce « moment imaginaire » de l'institution pénale qui s'incarne dans l'image de l'« impunité ».

Par l'exclusion des dynamiques politiques « instituyentes », l'hétéronomie peut être pensée comme « clôture de l'imaginaire institué » où ce dernier consolide un langage, une vision du monde qui recouvre et étouffe l'« imaginaire instituant », occulte l'indéterminité du parler ordinaire pour le classer du côté d'un appui à la violence policière et aux mesures plus punitives engagées dans une « lutte contre l'impunité ». Le moment hétéronome permet de fixer le discours et ses significations sociales de manière à prétendre épuiser la question du sens de la violence et de la punition. Il autorise à occulter l'énoncé paratopique qui s'ouvre à du non-fixe, de l'altérité et installe une distance critique devant l'imaginaire pénal institué. En effet, la portée politique de la paratopie ouvre à une série d'autres conceptions des enjeux de la punition et de la violence où, à partir des catégories, classements et langages de l'imaginaire pénal institué, sont énoncés par les répondants les problèmes du traitement juridico-pénal différencié, d'une participation de

⁹¹⁸ Cornelius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, op. cit., p. 164.

l'inégalité aux dynamiques de la violence, à l'injustice imposée par le contexte sécuritaire, à l'absence d'emplois et aux mauvais salaires, etc. Comme l'écrit Rancière, « [c]elui qu'on ne veut pas connaître comme être politique, on commence par ne pas le voir comme porteur des signes de la politicité, par ne pas comprendre ce qu'il dit, par ne pas entendre que c'est un discours qui sort de sa bouche⁹¹⁹ ». L'ordre du discours sécuritaire, comme matérialisation d'un imaginaire pénal institué de l'inégalité, procède à une double exclusion : celle de l'hétéronomie de l'institution (recouvrement des dynamiques instituanes du parler ordinaire) et celle de sa hiérarchisation des places et fonctions dans l'ordre social (détenus, habitants de la périphérie, défenseurs des droits humains, etc.).

8.3 Conclusion

Par sa dimension *instituée*, l'imaginaire pénal dévoile la prédominance historique de conceptions inégalitaires du traitement juridico-pénal. Si ces conceptions changent de forme et suivent les époques, elles caractérisent l'émergence de l'institution pénale moderne au Brésil et nous enseignent que les enjeux sécuritaires qui sous-tendent le « pouvoir du punir » traduisent un état social, ses rapports sociaux, sa distribution « des places et fonctions ». À l'écart des institutions officielles de la Première République, l'institution de savoirs situant l'« impunité » comme conséquence immédiate du traitement pénal égalitaire au début du XXe siècle nous rappelle que « [...] ce qui, pour chaque société, forme problème en général (ou surgit comme tel à un niveau donné de spécification et de concrétisation) est inséparable de sa manière d'être en général [...]»⁹²⁰. Malgré des institutions à vocation égalitaire, le traitement pénal inégalitaire s'enracine dans les relations quotidiennes du passé et devient un aspect fondamental des relations sociales et politiques⁹²¹. Sur la base de ce constat, la question du problème des violences criminelles aujourd'hui ne peut être limitée au cadre des institutions officielles, de leurs dysfonctionnements et de leurs réformes. L'analyse du discours sécuritaire comme manière dominante aujourd'hui de poser le problème de la violence au Brésil permet de définir le

⁹¹⁹ Jacques Rancière, « Dix thèses sur le politique », *op. cit.*, p. 243.

⁹²⁰ Cornelius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, *op. cit.*, p. 203.

⁹²¹ Marco César Alvarez, « A criminologia no Brasil ou como tratar desigualmente os desiguais », *op. cit.*

fonctionnement d'un imaginaire pénal guidé par l'urgence d'une « lutte contre l'impunité » qui cristallise des processus d'exclusion.

Toutefois, en montrant le caractère *instituant* de l'imaginaire et de la politique, Castoriadis nous indique une voie d'accès à une constitution du social qui n'est pas entièrement hétéronome. Notre théorisation de l'énoncé paratopique du parler ordinaire présente une surface sur laquelle devient « perceptible » le pouvoir instituant du discours politique d'individus et de populations dont l'ordre – par ses systèmes d'exclusion – ne concède aucun « titre à parler ». Or, cette « surface » n'émerge que lorsqu'est mis en rapport le parler ordinaire à l'aspect dit « institué », figé ou hétéronome de l'institution pénale. Ce n'est qu'en rapport au partage du monde offert par la société instituée que l'énoncé paratopique obtient sa valeur proprement politique : la « clôture de l'imaginaire institué », si elle est une fermeture qui fixe le sens de manière autoritaire, représente aussi en ce sens une ouverture qui permet la projection imaginaire de nouvelles conceptions de la punition, de la violence et du social.

En effet, notre conception de l'institution pénale ne réduit pas la question de ses significations sociales à celles émises par l'« autorité » et reçues de manière passive par l'« audience » durkheimienne. Elle ne s'inscrit pas non plus dans l'univers de la « cohésion sociale », mais de la polyphonie des voix. Elle émerge d'une orientation théorique qui se méfie de la formule de l'aliénation, de la domination ou d'une prétendue dépossession des capacités (intellectuelle, discursives, imaginaires) des populations marginalisées à remettre en question l'ordre institué⁹²². En ce sens, nous avons plutôt favorisé une compréhension des mécanismes discursifs par lesquels des acteurs *a priori* exclus de l'espace politique parviennent à y faire entendre leurs voix divergentes. En effet, comme le montre notre analyse et contrairement à ce que laisse entendre une littérature savante⁹²³, il n'est pas possible d'affirmer que l'exigence de lois plus dures, la violence policière et la nécessité d'une violation des droits humains de certaines catégories d'individus sont « formulées », « véhiculés » ou « acceptés » par les

⁹²² Voir Jacques Rancière, *La leçon d'Althusser*, *op. cit.*

⁹²³ Voir, entre autres, Lucía Dammert, *Fear and Crime in Latin America*, *op. cit.*; Robert Gay, « Toward Uncivil Society : Causes and Consequences of Violence in Rio de Janeiro », *op. cit.*; Ronald Ahnen, « The politics of violence in democratic Brazil », *op. cit.*; Teresa Caldeira, *City of Walls*, *op. cit.*, p. 139; Teresa Caldeira et James Holston, « Democracy and Violence in Brazil », *op. cit.*, p. 700; Human Rights Watch, *Police brutality in urban Brazil*, *op. cit.*, p. 49.

populations paupérisées sans une occultation du pouvoir instituant et subversif de leurs propres discours.

Nos conclusions se retrouvent ainsi à l'opposé des perspectives qui analysent la violence criminelle d'aujourd'hui au Brésil en tant que mauvais fonctionnement des organes coercitifs de l'État ou de son appareil légal. Dans son analyse du Brésil comme « démocratie insécuritaire », Brooks suggère que

[...] ce sont les citoyens qui sont le plus avantagés dans leur accès à la sécurité qui peuvent le plus efficacement faire entendre leur voix à travers les politiques démocratiques. [O]ù les institutions de sécurité publique sont faibles [...], le résultat peut être celui d'un piège pernicieux renforçant l'exclusion politique [...] ⁹²⁴.

Au contraire, notre thèse indique que les populations marginalisées ne peuvent faire entendre leurs voix et participer à la politique démocratique qu'en posant le problème de la violence à l'extérieur du cadre sécuritaire. En effet, l'exclusion politique relève précisément d'une conception exclusivement juridique du problème de la violence criminelle et d'un État de droit cherchant sa consolidation à travers le renforcement de son pouvoir de punir. L'analyse de l'imaginaire pénale permet de tenir compte du fait rapporté par Adorno selon lequel au Brésil, la violence est profondément marquée comme moyen historique légitime de répression dans le but de soumettre à la volonté des élites un contingent de « non-citoyens » ⁹²⁵. Le rôle du chercheur est précisément d'autoriser une perspective d'analyse sur la violence qui parvienne à s'émanciper des problématisations de la violence en termes d'enjeux exclusivement sécuritaires et policiers. Bien que l'image de la perte d'autorité de l'État puisse favoriser l'expression de sa souveraineté par un repli sur sa fonction sécuritaire, c'est précisément en montrant le caractère profondément discriminatoire du discours sécuritaire et de son imaginaire pénal institué de l'inégalité que notre thèse s'inscrit dans un effort théorique visant à recentrer l'analyse des violences « criminelles » sur leurs aspects politiques.

⁹²⁴ Traduction libre : « This analysis suggests that it is the citizens who are more advantaged in their access to insurance who can most effectively make their voices heard in democratic politics. Thus, where public security institutions are weak [...], the result may be a pernicious and reinforcing trap of political exclusion [...] ». Sarah Brooks, « Insecure Democracy: Risk and Political Participation in Brazil », *op. cit.*, p. 982.

⁹²⁵ Sérgio Adorno, « Le monopole étatique de la violence : le Brésil face à l'héritage occidental », *op. cit.*

CONCLUSION

Cette thèse a mis à l'étude la « punition » au Brésil, non pas comme simple conséquence des règles de droit, mais comme discours sur la violence, à partir de ses dimensions imaginaires. Le lecteur est ainsi en droit de se demander si une telle approche, en termes de discours et d'imaginaires, ne passe pas à côté de la dure « réalité » de la peine : la sensation insupportable de l'enfermement, la souffrance physique, les coups, les exécutions... Face à cela, notre approche a voulu montrer que cette « réalité concrète » de la punition repose sur un pouvoir de punir qui puise ses appuis et ses justifications à travers les discours qui circulent dans les espaces de pouvoir, médias, politiques, autorités publiques. Comme le démontre notre analyse, le discours sécuritaire participe à la création de certaines des conditions légitimant l'hypercarcéralisation, les violences policières ou encore les massacres et les violations des droits humains contre les populations des périphéries et favelas du Brésil. Cela au nom de l'urgence d'une guerre au crime, à l'impunité. En ce sens, nous avons adopté une démarche qui tient compte du fait que les discours, comme le propose Foucault, doivent être traités « comme des pratiques qui forment systématiquement les objets dont ils parlent. Certes, les discours sont faits de signes; mais ce qu'ils font, c'est plus que d'utiliser ces signes pour désigner des choses. C'est ce *plus*, qui les rend irréductibles à la langue et à la parole »⁹²⁶. C'est également ce « plus » du discours auquel renvoie l'imaginaire social.

Au Brésil, un *imaginaire pénal institué* a été illustré à partir du « paradoxe » d'une société qui, malgré le fait que ses taux d'incarcération n'aient jamais été aussi élevés et ses prisons aussi surpeuplées, est traversée d'une manière centrale par un discours qui dénonce activement l'*impunité* des criminels et délinquants. Une telle autonomie de l'objet discursif « impunité », qui s'impose et oriente la sévérité des pratiques punitives malgré la réalité de l'hypercarcéralisation et de la répression policière discriminatoire dans les périphéries, représente précisément les conséquences objectives des fondements imaginaires de l'institution pénale.

En adoptant cette perspective d'analyse centrée sur le discours et les imaginaires de la punition, notre thèse a permis d'exposer la permanence au Brésil d'un imaginaire de la punition

⁹²⁶ Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, op. cit., p. 71.

qui, au-delà des réformes, des changements de régimes, des partis politiques ou du contenu égalitaire et « démocratique » des institutions formelles, sous-tend des pratiques pénales qui se font au détriment de certains secteurs des populations marginalisées et des périphéries. Comme l'indique Pinheiro :

[...] après chaque transition politique, aucune des nouvelles classes dirigeantes n'a rendu effectives les grandes aspirations en matière de libertés et de droits qui ont marqué les mouvements de résistance. La criminalisation de la dissidence et des mouvements populaires dans les périodes non dictatoriales est une constante qui se manifeste à travers le temps⁹²⁷.

Nous avons soutenu que les racines de ce phénomène ne se trouvent pas uniquement dans un mauvais fonctionnement des organes coercitifs d'État, n'est pas accidentel ni exceptionnel : elles relèvent d'un imaginaire pénal inégalitaire marqué par la permanence accumulée d'éléments hérités de l'esclavage, de l'inégalité sociale et raciale, d'un système complexe de hiérarchies. Cet imaginaire institué s'enracine à travers les époques dans différents discours sur la punition qui articulent également différemment ses principes d'exclusion. En effet, nous avons démontré qu'au moment de la Première République (1889-1930), l'imaginaire pénal inégalitaire s'inscrit dans le discours de la criminologie et du racisme scientifique : il dépeint alors l'« impunité » comme l'une des conséquences dangereuses du traitement plus *égalitaire* du nouveau Code pénal (1890) et utilise cette impunité comme argument en faveur de peines plus restrictives contre les classes populaires et les ex-esclaves noirs. En 1985, près de cent ans plus tard, au moment du retour à la norme démocratique faisant suite à la dictature antipopulaire inaugurée en 1964, cet imaginaire pénal enfouit ses principes d'exclusion dans l'apparente neutralité de la « guerre au crime ». Il est aujourd'hui porté par un discours sécuritaire de lutte contre l'« impunité », qui valorise la répression des habitants des périphéries, les politiques punitives et stigmatise les jeunes des quartiers populaires. À travers le discours sécuritaire, l'imaginaire pénal inégalitaire continue d'autoriser une « violence physique ouverte [...], [qui] continue à déferler sur les populations pauvres et misérables⁹²⁸ ».

En effet, en 2014, les périphéries de São Paulo totalisent 91% des 396 homicides attribués à la police militaire. Des 277 cas analysés par l'organisme municipal PRO-AIM, 31% des victimes

⁹²⁷ Paulo Sérgio Pinheiro, « Démocratie et État de *non-droit* au Brésil : analyse et témoignage », *op. cit.*, p. 91.

⁹²⁸ *Ibid.*, p. 94.

sont des mineurs âgés de 13 à 17 ans et 65% sont noires⁹²⁹. De ces 396 homicides, 86% ont été motivés par l'infraction de vol alors que les crimes plus graves, comme l'homicide, n'ont motivé que 2% des homicides causés par la police. À Rio de Janeiro, la police militaire est responsable de 244 homicides en 2014, dont la plupart ont lieu dans les quartiers pauvres du nord et de l'ouest de la ville (voir figure 3). Des 244 victimes, 79% sont noires et 75% sont âgées de 15 à 29 ans. Le plus souvent, le policier invoque la légitime défense et une résistance à l'arrestation. L'affaire est classée comme « acte de rébellions » (*autos de resistência*) et les témoins de la scène sont les policiers eux-mêmes⁹³⁰. Comme le note le rapport d'Amnistie internationale *You killed my son. Homicides by military police in the city of Rio de Janeiro* (2015) sur les « groupes d'extermination » formés de policiers hors services et d'ex-policiers à Rio de Janeiro, l'altération des scènes de crimes est fréquente et « les rapports officiels de la police blâment les victimes, qui sont stigmatisées par une culture de racisme, de discrimination et de criminalisation de la pauvreté⁹³¹ ». Comme le démontre notre analyse des récits médiatiques du « Massacre de Carandiru » de 1992 et des « Crimes de mai » de 2006, « une partie significative de la société brésilienne accepte ces morts comme légitimes et même les défend⁹³² ». Ces massacres policiers contre les habitants des marges des grandes villes brésiliennes sont quotidiens. À titre d'exemple, le 28 novembre 2015 à Rio de Janeiro, une voiture soupçonnée d'avoir été volée est criblée de plus de 50 balles par la police militaire⁹³³. Ses occupants décèdent : cinq jeunes Noirs âgés de 16 à 25 ans et habitant la favela de Lagartixa. Cinq policiers seront par la suite accusés d'avoir participé à ce massacre et d'avoir modifié la scène de crime de manière à placer un faux revolver dans les mains des victimes. « En répertoriant les meurtres de la police comme résultat de confrontations, les autorités blâment effectivement les victimes pour leur propre mort⁹³⁴ ». Les

⁹²⁹ Ciro Barros, Luri Barcelos, José Cícero da Silva, « 396 mortes pela PM paulista : as histórias por trás dos Bos », *Agência de reportagem e jornalismo investigativo Pública*, 10 décembre 2015. En ligne: <http://apublica.org/2015/12/396-mortes-e-o-padroo-da-pm-paulista/>

⁹³⁰ Amnistie internationale, *You killed my son. Homicides by military police in the city of Rio de Janeiro*, op. cit., p. 30-31.

⁹³¹ Traduction libre : « The official narrative in police records consistently blames de victims, who are stigmatized by a culture of racism, discrimination and criminalization of poverty ». *Ibid.*, p. 7.

⁹³² Traduction libre : « A significant part of brazilian society accepts those deaths as legitimate and often even defends them ». Amnistie internationale, *You killed my son. Homicides by military police in the city of Rio de Janeiro*, op. cit., p. 26.

⁹³³ Gabriel Barreira, « Anistia vê padrão de atuação no caso de fuzilados no Rio : "Não é exceção" », *G1 Rio*, 1^{er} décembre 2015. En ligne: <http://g1.globo.com/rio-de-janeiro/noticia/2015/12/anistia-ve-padroo-de-atuacao-no-caso-de-fuzilados-no-rio-nao-e-excecao.html>

⁹³⁴ Traduction libre : « By listing all police killings as the result of a confrontation, the authorities effectively blame victims for their own death ». *Ibid.*, p. 7.

« indésirables » ne sont plus envoyés dans l'Amazonie ou expulsés du pays, comme c'était le cas sous la Première République⁹³⁵ : ils deviennent la cible de la violence policière et d'exécutions sommaires cautionnées par le discours sécuritaire de lutte contre l'impunité.

Ce tableau de la société brésilienne peut sembler sombre. En effet, nous soulignons que, malgré des changements institutionnels majeurs au Brésil (démocratisation, élection du Parti des travailleurs à la présidence), il est possible de constater en contexte démocratique la permanence d'un imaginaire pénal autorisant ces violences extrêmes des agents de l'État contre ses propres populations paupérisées. Un tel constat ne revient toutefois pas à postuler la cristallisation d'une domination sans issue. L'objectif de ce travail de recherche a plutôt été de prendre en compte les sérieuses limites d'une conceptualisation exclusivement « formelle » de la démocratie, sans égard aux imaginaires sociaux, discours et jeux de langage qui persistent à contredire l'égalité démocratique inscrite dans la Constitution et les textes juridiques formels. En effet, ce « plus » du discours dont parle Foucault, c'est aussi celui de l'« excès » des mots sur les choses qui s'exprime à travers le parler ordinaire pour subvertir l'autorité des discours inégalitaires dominants. Les discours sécuritaires des grands médias, d'hommes politiques et d'autorités publiques qui cautionnent les violences policières ignorent systématiquement les dissidences et contre-discours qui sont produits dans les périphéries. Attribuer une importance théorique et analytique à ces contre-discours dans nos réflexions sur les problèmes de la punition et de la violence « criminelle » au Brésil s'accorde avec une conception de « la démocratie [n'étant] pas une forme de gouvernement, mais la pratique elle-même de la politique [comme] interruption des logiques de l'inégalité⁹³⁶ ». C'est dans ce cadre que notre travail a permis de rendre compte de la présence d'un contre-discours au sein des quartiers populaires brésiliens qui, au-delà du postulat d'un appui populaire à la violence policière et aux mesures punitives, invite plutôt à questionner l'implicite des catégories sécuritaires par lesquelles on problématise habituellement la violence « criminelle » au Brésil et perpétue un imaginaire pénal inégalitaire dans le contexte du retour à la norme démocratique.

⁹³⁵ Alexandre Samis, *Moral pública & martírio privado : colônia penal de Clevelândia do Norte e o processo de exclusão social e exílio interno no Brasil dos anos 20*, Rio de Janeiro : Ferlagos, 1999, 87p.

⁹³⁶ Jacques Rancière, « L'actualité du Maître ignorant », dans *Et tant pis pour les gens fatigués*, op. cit., p. 426.

BIBLIOGRAPHIE

Articles et ouvrages scientifiques

ACHARD, Pierre. « Formation discursive, dialogisme et sociologie », *Langages*, n° 117, 1995, p. 82-95.

_____. *La sociologie du langage*, Paris : Presses universitaires de France, 1993, 127p.

ACTON, Harry Burrows (dir.). *The Philosophy of Punishment*, London : Macmillan, 1969, 238p.

ADORNO, Sérgio et Fernando SALLA. « Criminalidade organizada nas prisões e os ataques do PCC », *Estudos avançados*, vol. 21, n° 61, 2007, p. 7-29.

_____. « Le monopole étatique de la violence : le Brésil face à l'héritage occidental », *Culture & Conflits*, n° 59, automne 2005, p. 149-184.

_____ et Wania PASINATO. « Law, Order and Impunity in Contemporary Brazil », Communication présentée au 36^e Congrès de l'Institut international de sociologie, Pékin (Chine), 7-11 juillet 2004.

_____, Nancy CARDIA et Frederico POLETO. « Homicídio e violação de direitos humanos em São Paulo », *Estudos Avançados*, vol. 17, n° 47, 2003, p. 43-73.

_____ et Nancy CARDIA. « Dilemas do controle democrático da violência : execuções sumarias e grupos de extermínio. São Paulo (Brasil), 1980-1989 », dans José Vicente Tavares dos Santos (dir.), *Violência em tempo de globalização*, São Paulo : Hucitec, 1999, p. 66-90.

_____. « Discriminação racial e justiça criminal em São Paulo », *Estudos Cebrap*, n° 43, 1995, p. 45-63.

_____. « Sistema penitenciário no Brasil », *Revista USP, Dossiê violência*, n° 9, 1991, p. 65-78.

_____ et Rosa Maria FISCHER. *Análise do sistema penitenciário do Estado de São Paulo : o Gerenciamento da marginalidade social*, São Paulo : CEDEC, 1987, 299p.

AHNEN, Ronald. « The politics of violence in democratic Brazil », *Latin American Politics and Society*, vol. 49, n° 1, 2007, p. 141-164.

_____. « Between Tyranny of the Majority and Liberty : The Persistence of Human Rights Violations under Democracy in Brazil », *Bulletin of Latin American Research*, vol. 22, n° 3, juillet 2003, p. 319-339.

ALEXANDER, Jeffrey. *The Meanings of Social Life: A Cultural Sociology*, New York: Oxford University Press, 2003, 296p.

_____ et Philip Smith. « Sociologie culturelle ou sociologie de la culture ? Un programme fort pour donner à la sociologie un second souffle », *Sociologie et sociétés*, vol. 30, n° 1, 1998, p. 107-116.

_____. *Fin de Siècle Social Theory: Relativism, Reduction, and the Problem of Reason*. London: Verso, 1995, 240p.

_____ et Steven Seidman (dir.). *Culture and Society: Contemporary Debates*, Cambridge: Cambridge University Press, 1990, 384p.

ALMEIDA, Wellington Lorenzo de. « A estratégia de políticas públicas em direitos humanos no Brasil no primeiro mandato Lula », *Revista Katálysis*, vol. 14, n° 2, 2011, p. 230-238.

ALONSO, Angela. « De Positivismo e de Positivistas: Interpretações do Positivismo Brasileiro », *Revista Brasileira de Informação Bibliográfica em Ciências Sociais – BIB*, n° 42, 1996, p. 109-134.

ALVAREZ, Marcos Cesar, Fernando SALLA et Camila NUNES DIAS. « Das Comissões de solidariedade ao Primeiro comando da capital em São Paulo », *Tempo Social*, vol. 25, n° 1, 2013, p. 61-82.

_____, Fernando SALLA et Luiz Antonio de SOUZA. « A sociedade e a lei : O Código Penal de 1890 e as novas tendências penais na Primeira República », *Justiça e História*, Porto Alegre, vol. 3, no 6, 2003, p. 97-130.

_____. *Bacharéis, criminologistas e juristas. Saber jurídico e Nova Escola Penal no Brasil*. São Paulo : Método, 2003, 267p.

_____. « A criminologia no Brasil ou como tratar desigualmente os desiguais », *Revista de ciências sociais*, vol. 45, n° 4, 2002, p. 677-704.

AMIN, Ash (dir.). *Post-Fordism : A Reader*, Oxford : Blackwell, 1994, 448p.

ARAÚJO, João Vieira de. « Sociologia, Filosofia, Ciência e Direito », *O Direito*, ano XXII, vol. 65, 1894, p. 5-17.

_____. « Antropologia Criminal », *O Direito*, ano XVII, vol. 49, 1889, p. 177-184.

_____. « O Direito e o Processo Criminal Positivo », *O Direito*, ano XVII, vol. 48, 1889, p. 321-330.

_____. « A Nova Escola de Direito Criminal: Os Juristas Italianos E. Ferri, F. Puglia e R. Garofalo », *O Direito*, ano XVI, vol. 47, 1888, p. 481-487.

- _____. *Ensaio de Direito Penal ou Repetições Escritas sobre o Código Criminal do Império do Brasil*. Recife : Tipografia do Jornal do Recife, 1884, 229p.
- AZEVEDO, Celia Maria Marinho de. *Onda negra, medo branco. O negro no imaginário das elites – século XIX*, São Paulo : Annablume, 2004, 251p.
- BAKHTINE, Mikhaïl. *The dialogic imagination : Four essays*, Austin : University of Texas Press, 1981, 444p.
- BANDEIRA, Esmeraldino. *Estudos de Política Criminal*, Rio de Janeiro : Leuzinger, 1912, 262p.
- BARCELLOS, Caco. *Rota 66 – A história da polícia que mata*, São Paulo : Editora Record, 1992, 350p.
- BARRETO, Tobias. *Menores e Loucos e Fundamentos do Direito de Punir*. : Edição do Estado de Sergipe, 1926, [1884], 152p.
- BEAN, Philip. *Punishment*, Oxford : Martin Robertson, 1981, 201p.
- BECCARIA, Cesare. *Des délits et des peines*, Genève : Droz, 1965, 80p.
- BENEDICTO de SOUZA, Moacyr. *A influência positiva no direito penal brasileiro*, São Paulo : editora universitária de Direito LTDA, 1982, 171p.
- BERTAUX, Daniel. *L'enquête et ses méthodes : Le récit de vie*, Paris : Armand Colin, 2005, 126p.
- BIONDI, Karina. *Junto e misturado. Uma etnografia do PCC*, Editora Terceiro Nome : São Paulo, 2010, 245p.
- BONNELL, Victoria et Lynn HUNT (dir.), *Beyond the Cultural Turn : New Directions in the Study of Society and Culture*, Berkeley : University of California Press, 1999, 361p.
- BORGES, Nilson. « A doutrina de Segurança Nacional e os governos militares », dans Jorge Ferreira et Lucilia Delgado (dir.), *O Brasil Republicano*, Rio de Janeiro : Civilização Brasileira, 2003, p. 13-42.
- BOURDIEU, Pierre. « L'économie des échanges linguistiques », *Langue française*, n° 34, mai 1977, p. 17-34.
- _____. « Le langage autorisé. Note sur les conditions sociales de l'efficacité du discours rituel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1, n°s 5-6, 1975, p. 183-190.
- BOUTELLIER, Hans. *The Safety Utopia. Contemporary Discontent and Desire as to Crime and Punishment*, Berlin : Springer, 2004, 153p.

- BOUTET, Josianne. « Le travail et son dire », dans Josiane Boutet (dir.), *Paroles au travail*, Paris : L'harmattan, 1995, p. 247-267.
- BRATTON, William et Peter Knobler. *Turnaround: How America's Top Cop Reversed the Crime Epidemic*, New York: Random House, 1998, 368p.
- BRES, Jacques. « L'entretien et ses techniques », dans Louis-Jean Calvet et Pierre Dumont (dir.), *L'enquête sociolinguistique*, Paris : L'Harmattan, 1999, p. 61-76.
- BRITO, Lemos. *Succincte exposition sur l'évolution pénale au Brésil*, Rio de Janeiro : Imprensa Nacional, 1930, 36p.
- BROOKS, Sarah. « Insecure Democracy: Risk and Political Participation in Brazil », *The Journal of Politics*, vol. 76, n° 4, octobre 2014, p. 972-985.
- CALDEIRA, Teresa. « The paradox of police violence in democratic Brazil », *Etnography*, vol. 3, n° 3, septembre 2002, p. 235-263.
- _____. *City of Walls. Crime Segregation, Citizenship*, Berkeley: University of California Press, 2000, p. 504.
- _____ et James Holston, « Democracy and Violence in Brazil », *Society for Comparative Study of Society and History*, vol. 41, n° 4, octobre 1999, p. 691-729.
- _____. « Crime and Individual Rights : Reframing the Question of Violence in Latin America », dans Elizabeth Jelin et Eric Hershberg (dir.), *Constructin Democracy : Human Rights, Citizenship and Society in Latin America*, Boulder: Westview Press, 1996, p. 197-211.
- CANO, Ignacio et Santos NILTON. *Violência letal, renda e desigualdade social no Brasil, 2e edição*, Rio de Janeiro: Viveiros de Castro Editora, 2007, 99p.
- CAPELLER, Wanda de Lemos. *L'engrenage de la répression. Stratégies sécuritaires et politiques criminelles. L'exemple du Brésil 1890-1990*, Paris: Droit et Société, 1995, 253p.
- _____. *L'État, le droit et les juristes en Amérique latine*, Sainte-Foy : Publications du GEPTUD, 1994, 52p.
- CARDIA, Nancy. « Exposição à violência : seus efeitos sobre valores, crenças em relação a violência, polícia e direitos humanos », *Lusotopie*, 2003, p. 299-328.
- _____. *Urban Violence in São Paulo*, Washington D.C : Woodrow Wilson International Center for Scholars (Comparative Urban Studies Occasional Papers Series, vol. 33, 2000, 32p.

- CARDOSO, Vincente Licínio (dir.). *À margem da República*, Brasília : Editora da Universidade de Brasília, 1981 [1933], 246p.
- CARVALHO, José Murilo. *A formação das almas : imaginário da República no Brasil*, São Paulo: Companhia das Letras, 1990, 166p.
- CARVALHO, Salo de et Christiane FREIRE. « O regime disciplinar diferenciado : notas críticas à reforma do sistema punitivo brasileiro », *Revista Transdisciplinar de Ciências Penitenciárias*, vol. 1, n° 4, 2005, p. 7-26.
- CASTIGLIONI, Teodolindo. *Lombroso perante a Criminologia Contemporânea*. São Paulo : Saraiva, 1962, 295p.
- CASTORIADIS, Cornelius. *Les carrefours du labyrinthe. Tome 5 : Fait et à faire*, Seuil : Paris, 2008, 336p.
- _____. « La pensée politique », dans *Ce qui fait la Grèce 1, D'Homère à Héraclite*, Paris : Seuil, 2004, p. 273-311.
- _____. *Sujet et vérité dans le monde social-historique*, Paris : Seuil, 2002, 498p.
- _____. *Les carrefours du labyrinthe. Tome 3 : Le monde morcelé*, Paris : Seuil, 2000, 352p.
- _____. *Les carrefours du labyrinthe. Tome 2 : Domaines de l'homme*, Seuil : Paris, 1999, 570p.
- _____. *Le monde morcelé. Les carrefours du labyrinthe 3*, Paris : Éditions du Seuil, 1990, 278p.
- _____. *La société bureaucratique*, Paris : C. Bourgeois, 1990, 491p.
- _____. *L'institution sociale imaginaire de la société*, Paris : Seuil, 1975, 538p.
- CASTRO, Viveiros de. *A Nova Escola Penal*, Rio de Janeiro : Domingos de Magalhães, 1894, 407p.
- CHARAUDEAU, Patrick. *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Bruxelles : De Boeck, 2011, 255p.
- _____. *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris : Nathan, 1997, 286p.
- _____. *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris : Hachette éditions, 1992, 927p.
- CHEVIGNY, Paul. « Defining the role of police in Latin America », dans Juan Méndez, Guillermo O'Donnell & Paulo Sérgio Pinheiro (dir.), *The (un) rule of law and the*

underprivileged in Latin America, Notre Dame : University of Notre Dame Press, 1999, p. 49-70.

CHIRIO, Maud. « Le pouvoir en un mot : les militaires brésiliens et la révolution du 31 mars 1964 », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, Colloques. En ligne : <http://nuevomundo.revues.org/3887>.

COOK, Philip. « Research in Criminal Deterrence : Laying the Groundwork for the Second Decade », *Crime and Justice : An Annual Review of Research*, vol. 2, Chicago : University of Chicago Press, 1980, p. 211-268.

COUTY, Louis. *L'esclavage au Brésil*, Paris : Librairies de Guillaumin et Cie, 1881, 92p.

CORTEN, André. « La souffrance : le détournement par le parler ordinaire de la conscience verbale », *Cahiers des imaginaires*, vol. 7, décembre 2012, p. 15-36.

_____, Ricardo PEÑAFIEL et Catherine HUART (dir.). *L'interpellation plébéienne en Amérique latine. Violence, actions directes et virage à gauche*, Paris / Québec : Karthala / Presses de l'université du Québec, 2012, 342 p.

_____. « Souffrances sociales, parler ordinaire, imaginaires religieux et expression politique », *Social Compass*, vol. 58, n° 2, 2011, p. 143-162.

_____ et Anne-Élizabeth CÔTÉ (dir.). *La violence dans l'imaginaire latino-américain*, Paris / Québec : Karthala / Presses de l'université du Québec, 2009, 421p.

_____, Vanessa MOLINA et Julie GIRARD-LEMAY (dir.). *Les frontières du politique en Amérique latine. Imaginaires et émancipation*, Paris : Karthala, 2006, 271p.

_____. « Le discours de la pauvreté de la Banque Mondiale », *Langage et société*, vol. 85, n° 1, 1998, p. 5-24.

COSTA, João Cruz Costa. *Pequena História da República*, Porto Alegre : Editora Civilização Brasileira, 1968, 187p.

COURTINE, Jean-Jacques. « Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours. À propos du discours communiste adressé aux chrétiens », *Langages*, n° 62, 1981, p. 9-128.

DAMMERT, Lucía. *Fear and Crime in Latin America*, New York : Routledge, 2012, 179p.

_____ et Mary Fran Malone, « Does it Take a Village ? Policing Strategies and Fear of Crime in Latin America », *Latin American Politics and Society*, vol. 48, n° 4, 2006, p. 27-51.

DAVENPORT, Christian. « Multi-dimensional Threat Perception and State Repression : An Inquiry Into Why States Apply Negative Sanctions », *American Journal of Political Science*, n° 39, 1995, p. 683-713.

- DEBRUN, Michel. *A Conciliação e outras Estratégias*, São Paulo : Brasiliense, 1983, 173p.
- DEBUYST, Christian, Françoise DIGNEFFE et Alvaro PIRES (dir.), *Histoire des savoirs sur le crime et la peine. Tome II*, Bruxelles : Larcier, 2008, 580p.
- DÉCARY-SECOURS, Benoit. « Política e violência criminal no Brasil : a reapropriação de imaginários plebeus pelo Primeiro Comando da Capital », *Revista eletrônica de ciência política*, vol. 5, n° 1, 2014, p. 71-88.
- DELGADO, Fernando Ribeiro *et coll.* *São Paulo sob achaque : Corrupção, Crime Organizado e Violência Institucional em Maio de 2006*, International Human Rights Clinic (Harvard Law School) et Justiça Global, mai 2011, 245p.
- DELUCHEY, Jean-François. « De la "guerre contre le crime" au Brésil : culture autoritaire et politiques publiques de la sécurité », *Autrepart*, n° 26, 2003, p.73-186.
- DIO, Renato Alberto T. di. « A escola positiva de direito penal e sua influência no Brasil », *Revista da Faculdade de Direito*, Universidade de São Paulo, vol. 56, n° 2, 1961, p. 182-249.
- DORAN, Marie-Christine. *Processus démocratiques et légitimité de la stabilité à la justice : le cas du chili 1990-2005*, Thèse de doctorat en science politique, Université du Québec à Montréal, 2006, 584p.
- DORE, Rosemary et Simone RIBEIRO, « Cidadania política e voto do analfabeto no Brasil », *Políticas Públicas*, vol. 2, n° 2, décembre 2009, p. 84-99.
- DOUGLAS, Mary. *Purity and Danger. An analysis on the concepts of pollution and taboo*, London : Routledge, 2002, 244p.
- DUBOIS, Jean. « Lexicologie et analyse d'énoncé », *Cahiers de lexicologie* 2, 1969, p. 115-126.
- DUCROT, Oswald. *Le Dire et le dit*, Paris : Minuit, 1984, 237p.
- _____ *et coll.* *Les mots du discours*, Paris : Éditions de minuit, 1980, 240p.
- DUFOUR, Françoise. « Dialogisme et interdiscours : des discours coloniaux aux discours du développement », *Cahiers de praxématique*, n° 43, 2004, p. 145-164
- DURKHEIM, Émile. *L'éducation morale*, Paris : Fabert, 2005, [1903], 356p.
- _____. *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Chicoutimi : Les classiques des sciences sociales, 2002, [1912], 418p.
- _____. *De la division du travail social*, Paris : Quadrige / Presses universitaires de France, 1998, [1893], 416p.

- _____. *Les règles de la méthode sociologique*, Paris : Presses universitaires de France, 1968, [1894], 149p.
- DUNCAN, Martha Grace. *Romantic outlaws, beloved prisons : The unconscious meanings of crime and punishment*, New York : NYU Press, 1996, 280p.
- ENDERS, Armelle. *Plutarque au Brésil. Passé, héros et politique (1822-1922)*, Paris : Les Indes savantes, 2012, 333p.
- ESKRIDGE, William. « Body Politics: Lawrence v. Texas and the Constitution of Disgust and Contagion », *Florida Law Review*, vol. 57, n° 5, 2005, p. 1011-1064.
- EVARISTO DE MORÃES, Antonio. « Primeiros Adeptos e Simpatizantes, no Brasil, da Chamada "Escola Penal Positiva" ». *Arquivo Judiciário*, vol. LI, fasc. 2, 1939, p. 19-20
- EVERAERT-DESMEDT, Nicole. *Sémiotique du récit*, Bruxelles : De Boeck, 2007, 324p.
- FARGE, Arlette. *Des lieux pour l'histoire*, Paris : Seuil, 1997, 160p.
- _____. « Histoire, événement, parole », *Socio-anthropologie*, n° 2, 1997. En ligne : <http://socio-anthropologie.revues.org/29>
- FAUSTO, Boris. *Crime e cotidiano : a criminalidade em São Paulo (1888-1924)*, São Paulo : Brasiliense, 1984, 293p.
- FEINBERG, Joel et Hyman Gross. *Philosophy of Law*, Enrico : Dickenson, 1975, 632 p.
- FELTRAN, Gabriel de Santis. « A gestão da morte nas periferias de São Paulo: um dispositivo entre governo e crime (1992-2011) », dans Antonio Carlos de Souza Lima et Virginia García-Acosta (dir.), *Margens da violência*, Brasília : ABA, 2014, p. 171-209.
- _____. « Sobre anjos e irmãos: cinquenta anos de expressão política do "crime" numa tradição musical das periferias », *Revista do Instituto de Estudos Brasileiros*, n° 56, 2013, p. 43-72.
- _____. *Manter a ordem nas periferias de São Paulo: coexistência de dispositivos normativos na "era PCC"*, dans Christian Azais, Gabriel Kessler et Vera da Silva Telles (dir.). *Ilegalismos, cidade e política*. Belo Horizonte : Fino Traço, vol. 1, 2012, p. 100-125.
- _____. « Crime e castigo na cidade : os repertórios da justiça e a questão dos homicídios nas periferias de São Paulo », *Cadernos CRH*, vol. 23, n° 58, 2010, p. 59-73.
- _____. « Periferias, direito e diferença : notas de uma etnografia urbana », *Revista de Antropologia*, vol. 53, n° 2, 2010, p. 565-610.

- _____. « "Travailleurs" et "bandits" dans la même famille : manières de dire et signification politique », dans Robert Cabanes et Isabel Georges, *São Paulo. La ville d'en bas*, Paris : L'harmattan, 2009, p. 359-377.
- FERREIRA, Luisa, Marta MACHADO et Maíra ROCHA. « Massacre do Carandiru : vinte anos sem responsabilização », *Novos Estudos*, n° 94, 2012, p. 5-29.
- FERREIRA, Maria Inês Caetano. *Violência na Solidieriedade : um estudo sobre homicídios em bairros da periferia da capital paulista*, São Paulo : Editora Humanitas, 2006, 181p.
- FERRI, Enrico. *La sociologie criminelle*, Paris : Alcan, 1905, 640p.
- FISCHER, Rosa Maria. *O direito da população à segurança*, Petrópolis : Vozes / CEDEC, 1985, 106p.
- FREYRE, Gilberto. *Maîtres et esclaves. La formation de la société brésilienne*, Paris : Gallimard, 1978 [1933], 550p.
- FONTES, Paulo. *Um nordeste em São Paulo: trabalhadores migrantes em São Miguel Paulista, 1945/1966*, Rio de Janeiro: FGV, 2008. 436p.
- FOUCAULT, Michel. *La société punitive. Cours au Collège de France. 1972-1973*, Paris : Gallimard/ Seuil, 2013, 349p.
- _____. « La société punitive », dans *Dits et écrits I. 1954-1975*, Paris : Gallimard, 2001, p. 1324-1338.
- _____, Jean-Marie Domenach et Pierre Vidal-Naquet. « Manifeste du G.I.P », dans *Dits et écrits I. 1954-1975*, 2001, p. 1042-1043.
- _____. « Nietzsche, la généalogie, l'histoire », dans *Dits et écrits I. 1954-1975*, Paris : Gallimard, 2001, p. 1004-1024.
- _____. « Sur l'archéologie des sciences. Réponse au Cercle d'épistémologie », dans *Dits et écrits I. 1954-1975*, Paris : Gallimard, 2001, p. 724-759.
- _____. « (Sur les prisons) », dans *Dits et écrits I. 1954-1975*, 1971, p. 1043-1044.
- _____. « Un problème m'intéresse depuis longtemps, c'est celui du système pénal », dans *Dits et écrits I. 1954-1975*, 2001, p. 1073-1077.
- _____. « Le discours ne doit pas être pris comme... », dans *Dits et écrits II. 1976-1988*, Paris : Gallimard, 2001, p. 123-124.
- _____. « Qu'est-ce que les Lumières ? », dans *Dits et écrits II. 1976-1988*, Paris : Gallimard, 2001, p. 1381-1397.

_____. *Surveiller et punir*, Paris : Gallimard, 1975, 360p.

_____. *L'ordre du discours. Leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970*, Paris : Gallimard, 1971, 81p.

_____. *L'archéologie du savoir*, Paris : Gallimard, 1969, 288p.

FRY, Peter & Sérgio Luis CARRARA. « As Vicissitudes do Liberalismo no Direito Penal Brasileiro ». *Revista Brasileira de Ciências Sociais*, vol. 1, no 2, 1986, p. 48-54.

GARLAND, David. « A culturalist theory of punishment ? », *Punishment & Society*, n° 11, vol. 2, 2009, p. 259-268.

_____. « Adaptations politiques et culturelles des sociétés à forte criminalité », *Déviance et Société*, vol. 31, n° 4, 2007, p. 387-403.

_____. *The culture of control : Crime and social order in contemporary society*, Oxford : Oxford University press, 2001, 307p.

_____. « Governmentality and the problem of crime : Foucault, criminology, sociology », *Theoretical Criminology*, vol. 2, n° 1, 1997, p. 173-214.

_____. « Sociological Perspectives on Punishment », *Crime and Justice*, vol. 14, 1991, p. 115-165.

_____. « Frameworks of inquiry in the sociology of punishment », *British Journal of Sociology*, vol. 1, n° 41, 1990, p. 1-15.

_____. *Punishment and Modern Society. A Study in Social Theory*. Chicago : University of Chicago Press, 1990, 312p.

_____. « The punitive mentality :Its socio-historic development and decline », *Contemporary Crisis*, n° 10, 1986, p. 305-320.

GAROFALO, Raffaeli. *La criminologie*, Paris : Alcan, 1905, 479p.

GAY, Robert. « Toward Uncivil Society : Causes and Consequences of Violence in Rio de Janeiro », dans Enrique Desmond Arias and Daniel M. Goldstein (dir.), *Violent Democracies in latin America*, Durham : Duke University Press, 2010, p. 201-225.

GEERTZ, Clifford. *The Interpretation of Cultures*. New York: Basic Books, 1973, 470p.

GIORGI, Alessandro de. *Re-Thinking the Political Economy of Punishment. Perspectives on Post-Fordism and Penal Politics*, Aldershot : Ashgate, 2006, 182p.

- GLASER, Barney et Anselm Strauss. Barney Glaser et Anselm Strauss, *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*. Chicago : Aldine Transaction, 1967, 271p.
- GOIRAND, Camille. *La politique des favelas*, Paris : Karthala, 2001, 373p.
- GREENBERG, David. « The Dynamics of Oscillatory Punishment Process », *The Journal of Criminal Law and Criminology*, n° 68, 1977, p. 643-651.
- GREIMAS, Algirdas et Joseph Courtés. *Sémiotique : dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris : Hachette, 1993, 454p.
- _____. *Du sens*, Paris : Seuil, 1970, 318p.
- _____. *Sémantique structurale. Recherche de méthode*, Paris : Larousse, 1966, 262p.
- _____. « Les actants, les acteurs et les figures », dans Claude Chabrol, *Sémiotique narrative et textuelle*, Paris : Larousse, 1973, p. 161-176.
- GUIMARÃES, Antonio Sérgio. « Démocratie raciale », dans Michel Agier (dir.), Dossier « Les mots du discours afro-brésilien en débat », *Cahiers du Brésil contemporain*, n°s 49-50, 2002, p. 11-37.
- HAGOPIAN, Frances. « Democracy by Undemocratic Means ? Elites, Political Pacts, and Regime Transition in Brazil », *Comparative Political Studies*, vol. 23, n° 2, 1990, p. 147-190.
- HART, Herbert Lionel Adolphus. *Punishment and Responsibility*, Oxford : Oxford University Press, 1968, 336 p.
- HENDERSON, Conway W. « Conditions Affecting the Use of Political Repression », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 1, n° 35, 1991, p. 120-142.
- HERMET, Guy. *Les désenchantements de la liberté*, Paris : Fayard, 1993, 335p.
- HUBÉ, Nicolas. « Le courrier des lecteurs. Une parole journalistique profane ? », *Mots. Les langages du politique*, vol. 2, n° 87, 2008, p. 99-112.
- HUGGINS, Martha. « Modernity and Devolution : The making of police death squads in modern brazil », dans Bruce Campbell et Arthur Brenner (dir.), *Death squads in global perspective*, New York : Palgrave Mcmillan, 2000, p. 203-228.
- HONDERICH, Ted. *Punishment : The supposed Justifications*, London : Pluto Press, 2005, 264p.
- IMEDIATO, Wander. « L'argumentation dans le discours d'information médiatique », *Argumentation et analyse du discours*, vol. 7, 2011, [en ligne], URL : <http://aad.revues.org/1209>

- JACOBS, David et Ronald Helms, « Toward a Political Model of Incarceration : A Time-Series Examination of Multiple Explanations for Prison Admission Rates », *American Journal of Sociology*, n° 102, 1996, p. 323-357.
- JANKOVIC, Ivan. « Social Class and Criminal Sentencing », *Crime and Social Justice*, n° 10, 1978, p. 9-16.
- KARSDIEDT, Susanne et Kai.-D. Bussmann (dir.), *Social dynamics of crime and control*, Oxford : Hart, 2000, 400p.
- KECK, Margaret. *PT : A lógica da diferença*, São Paulo : Ática, 1991, 360p.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (dir.). *Le discours polémique*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1980, 153p.
- KOONINGS, Kees. « Shadows of Violence and Political Transition in Brazil : from Military Rule to Democratic Governance », dans Dirk Kruijt et Kees Koonings (dir.), *Societies of Fear : The Legacy of Civil War, Violence and Terror in Latin America*, Zed Books : London, 1999, p. 197-234.
- KREMER-MARIETTI, Kremer-Marietti. Angèle. *Michel Foucault : archéologie et généalogie*, Paris : Librairie Générale Française, 1985, 278p.
- KRIEG-PLANQUE, Alice. « Construire et déconstruire l'autorité en discours. Le figement discursif et sa subversion », *Mots. Les langages du politique*, n° 107, mars 2015, p. 115-131.
- _____. *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, Paris : Presses universitaires de Franche-Comté, 2009, 144p.
- KRUIJT, Dirk et Kees Koonings, *Societies of Fear : The Legacy of Civil War, Violence and Terror in Latin America*, Londres: Zed Books, 1999, 352p.
- LABOV, William. *Le parler ordinaire. La langue dans les ghettos noirs aux États-Unis*, Paris : Éditions de Minuit, 1978, 520p.
- LAFFARGUE, Bernard et Thierry Godefroy. « Economic Cycles and Punishment : Unemployment and Imprisonment », *Contemporary Crisis*, no 13, 1989, p. 371-404.
- LEONARDO, Hugo. « Recontado a história racial no Brasil : o pensamento criminológico positivista na visão de Candido Motta e a sua relocação política como pressuposto histórico de análise », dans Alvino Augusto de Sá, Davi de Paiva Costa Tangerino et Sérgio Salomão Shecaira (dir.), *Criminologia no Brasil: história e aplicações clínicas e sociológicas*, São Paulo : Elsevier Editora, 2011, p. 73-100.

LIPSET, Seymour Martin. « Some Social Requisites of Democracy : Economic Development and Political Legitimacy », *American Political Science Review*, vol. 53, n° 1, 1959, p. 69-105.

LYRA, Roberto. *Novíssimas Escolas Penais*, Rio de Janeiro : Borsoi, 1956, 415p.

MAIA, Paulo Borlina. « Vinte anos de homicídios no Estado de São Paulo », *São Paulo em perspectiva/Fundação SEADE*, vol. 13, n° 4, oct./déc. 1999, p. 121-129.

MAINGUENEAU, Dominique. « Pertinence de la notion de formation discursive en analyse du discours », *Langage et société*, n° 135, 2011, p. 87-99.

_____. *Le discours littéraire. Paratopie et scène d'énonciation*, Paris : Armand Colin, 2004, 272p.

_____ et Patrick Charaudeau. *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris : Seuil, 2002, 661p.

_____. *L'énonciation en linguistique française*, Paris : Hachette, 1999, 155p.

_____. « Scénographie épistolaire et débat public », dans Jürgen Siess (dir.), *La lettre entre réel et fiction*, Paris : SEDES, 1998, p. 55-71.

_____. *Le contexte de l'oeuvre littéraire. Énonciation, écrivain, société*, Paris : Dunod, 1993, 196p.

_____. *L'analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*, Paris: Hachette, 1991, 267p.

_____. « Glossaire : paratopie », site web personnel. En ligne : <http://dominique.maignueneau.pagesperso-orange.fr/glossaire.html#Para>

MALDIDIER, Denise (dir.). *L'inquiétude du discours. Textes de Michel Pécheux choisis par Denise Maldidier*, Paris : Éditions des Cendres, 1990, 334p.

MANSO, Bruno Pães. « Um debate sobre o PCC : uma entrevista com Camila Dias, Gabriel de Santis Feltran, Adalton Marques e Karina Biondi », *Revista de antropologia social dos alunos do PPGAS-UFSCar*, vol. 1, n° 2, juillet-décembre 2009, p. 154-182.

MARQUES, Adalton. Adalton Marques, « "Liderança", "proceder", "igualidade" : uma etnografia das relações políticas no Primeiro Comando da Capital », *Etnográfica*, vol. 14, n° 2, juin 2010, p. 311-335.

_____. *Crime, proceder, convívio-seguro: um experimento antropológico a partir de relações entre ladrões*. São Paulo : dissertação de mestrado em antropologia social, Faculdade de Filosofia, Letras e Ciências Humanas da USP, 2009, 119p.

MELOSSI, Dario, Maximo Sozzo et Richard Sparks (dir.). *Travels of the Criminal Question*, Oxford : Hart Publishing, 2011, 234p.

_____. « The Cultural Embeddedness of Social Control : Reflections on the Comparison of Italian and North-American Cultures Concerning Punishment », *Theoretical Criminology*, n° 5, 2001, p. 403-424.

_____. *The Sociology of Punishment*, Aldershot : Ashgate, 1998, 524p.

MENEGUELLO, Rachel. *PT : a formação de um partido, 1979-1982*, Rio de Janeiro : Paz e Terra, 1989, 228p.

MICELI, Sérgio. *Les intellectuels et le pouvoir au Brésil (1920-1945)*, São Paulo : Brasília, 1981, 160p.

MIGUEL, Luis Felipe et Rosana RESENDE. « From Equality to Opportunity : Transformations in the Discourse of the Workers' Party in the 2002 Elections », *Latin American Perspectives*, vol. 33, n° 4, juillet 2006, p. 122-143.

MINGARDI, Guaracy. « O trabalho da inteligência no controle do crime organizado », *Estudos Avançados*, vol. 21, n° 61, 2007, p. 51-69.

_____. *Tiras, Gansos e Trutas : Cotidiano e Reforma na Polícia Civil*, São Paulo : Scritta, 1992, 209p.

MIRAGLIA, Paula et Fernando SALLA. « O PCC e a gestão dos presídios em São Paulo. Entrevista com Nagashi Furukawa », *Novos Estudos*, n° 80, mars 2008, p. 21-41.

MORÃES, Mariana. « De uma república á outra : notas sobre os códigos penais de 1890 e de 1940 », *Revista do CAAP*, Número especial : Jornada de estudos jurídicos da UFMG, juillet 2010, p. 109-125.

MORNER, Magnus. *Le métissage dans l'histoire de l'Amérique latine*, Paris : Fayard, 1971, 209p.

MORRISON, Andrew, Mayra BUVINIC et Michael SHIFTER. « The Violent Americas : Risk Factors, Consequences, and Policy Implications of Social and Domestic Violence », dans Hugo Frühling, Joseph Tulchin et Heather Golding (dir.), *Crime and Violence in Latin America*, Baltimore / London : Johns Hopkins University Press, 2003, p. 93-112.

MOTTA, Cândido. *Classificação de criminosos*, São Paulo : J. Rossetti, 1925, 138p.

NABUCO, Joaquim. *O Abolicionismo*, São Paulo: Companhia Editora Nacional, 1938 [1883], 256p.

NASCIMENTO, Abdias do. *O Genocídio do Negro Brasileiro: processo de um racismo mascarado*, Rio de Janeiro: Paz e Terra, 1978, 184p.

- NIETZSCHE, Friedrich. *La généalogie de la morale*, Paris : Seuil, 2003, 587p.
- NUNES DIAS, Camila. *PCC - Hegemonia nas prisões e monopólio da violência*, São Paulo: Saraiva, 2013, 455p.
- _____. « Estado e PCC em meia às tramas do poder arbitrário nas prisões », *Tempo Social*, vol. 23, n° 2, novembre 2011, p. 213-233.
- O'DONNELL, Guillermo. « Repenser la théorie démocratique : perspectives latino-américaines », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 8, n° 2, 2001, p. 199-224.
- _____, Juan E. Méndez, Paulo Sérgio Pinheiro (dir.). *Democracia, Violência e Injustiça: O Não-Estado de Direito na América Latina*. São Paulo : Paz e Terra, 2000, 389p.
- OLIVEIRA, Isabel Ribeiro de. *Trabalho e política : As origens do Partido dos Trabalhadores*, Petrópolis : Vozes, 1988, 144p.
- OLIVIER de SARDAN, Jean-Pierre. *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Belgique : Academia Bruylant, 2008, 365p.
- OLMO, Rosa Del. *A América Latina e sua criminologia*, Rio de Janeiro: Revan, 2004, 328p.
- ORLANDI, Eni. *Análise de discurso. Princípios e procedimentos*, Campinas : Pontes, 2012, 100p.
- ORO PEDRO, Ari. « L'efficacité symbolique du discours du Président Lula », dans André Corten (dir.), *Les frontières du politique en Amérique latine*, Karthala : Paris, 2006, p. 203-217.
- OSAKABE, Haquira. « A palavra imperfeita », *Remate de Males*, n° 7, 1987, p. 167-171.
- PÃES-MACHADO, Eduardo et Ceci Vilar NORONHA. « Policing the Brazilian Poor : Resistance to, and Acceptance of, Police Brutality in Urban Popular Classes », *International Criminal Justice Review*, n° 12, 2002, p. 53-76.
- PANDOLFI, Dulce, José Murilo, Leandro Carneiro et Mario Gruyzenpan (dir.), *Cidadania, Justiça e Violência*, Rio de Janeiro: Fundação Getúlio Vargas Editora, 1999, 248p.
- PANIZZA, Francisco. « "Brazil Needs to Change" : Change as Iteration and the Iteration of Change in Brazil's 2002 Presidential Election », *Bulletin of Latin American Research*, vol. 23, n° 4, 2004, p. 465-482.
- PASTANA, Débora Regina. *Justiça penal no Brasil contemporâneo. Discurso democrático, prática autoritária*, São Paulo : Editora UNESP, 2009, 302p.

- PATTO, Maria Helena Souza. « Estado, ciência e política na Primeira República : a desqualificação dos pobres », *Estudos Avançados*, vol. 13, n° 35, 1999, p. 167-198.
- PÉCAUT, Daniel. *Entre le peuple et la nation. Les intellectuels et la politique au Brésil*, Paris : Éditions de la maison des sciences de l'Homme, 1989, 315p.
- PÊCHEUX, Michel. *L'inquiétude du discours. Textes choisis et présentés par Denise Maldidier*, Paris : Éditions des cendres, 1990, 334p.
- _____, Claudine Haroche et Paul Henry. « La sémantique et la coupure saussurienne : langue, langage, discours », *Langages*, n° 24, 1971, p. 93-106.
- PEIXOTO, Afrânio. *Criminologia*, Rio de Janeiro: Editora Guanabara, 1933, 293p.
- PEKNY, Ana Carolina, Laís Boás F. KULLER et Lucas Bernasconi JARDIM. « Reflexões sobre a justiça e o estado democrático de direito a partir do julgamento do Carandiru », *Revista brasileira de Segurança pública*, vol. 8, n°1, 2014, p. 198-2012.
- PERALVA, Angelina. *Violence et démocratie. Le paradoxe brésilien*, Paris : Balland, 2001, 189p.
- _____. « Perspectives sur la violence brésilienne », *Tiers-Monde*, tome 42 n°167, 2001, p. 537-554.
- PEREIRA, Anthony. « An Ugly Democracy ? State Violence and the Rule of Law in Postauthoritarian Brazil », dans Peter R. Kingstone (dir.), *Democratic Brazil : Actors, Institutions and Processes*, Pittsburgh : University of Pittsburgh Press, 2000, p. 217-235
- PINHEIRO, Paulo Sérgio. « Démocratie et État de non-droit au Brésil : analyse et témoignage », *Culture & Conflits*, n° 59, 2005, p. 149-184.
- _____. « The Rule of Law and the Underprivileged in Latin America : Introduction », dans Juan Méndez, Guillermo O'Donnell & Paulo Sérgio Pinheiro (dir.), *The (un) rule of law and the underprivileged in Latin America*. Notre Dame : University of Notre Dame Press, 1999, p. 1-15.
- _____. « La sécurité dans les villes d'Amérique latine : sociétés (non) civiles sous la loi démocratique », *Revue Européenne des migrations internationales*, vol. 14, n° 1, 1998, p. 47-61.
- _____. « Polícia e consolidação democrática : o caso brasileiro », dans Paulo Sérgio Pinheiro (dir.), *São sem medo – Um diagnóstico da violência urbana*, São Paulo : Garamond, 1998, p. 175-190.
- _____, Eduardo A. IZUMINO et Maria Cristina J. FERNANDES. « Violência Fatal: Conflitos Policiais em São Paulo (1981-1989) », *Revista USP, Dossiê Violência*, n° 9, 1991, p. 95-112.

PIRES, Alvaro. « A racionalidade penal moderna, o público e os direitos humanos », *Novos Estudos*, n° 68, 2004, p. 39-60.

_____. « Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique », dans Jean Poupart (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal : Éditions Gaëtan Morin, 1997, p. 113-169.

PNUD, *Relatório de Desenvolvimento Humano – Brasil 2005. Racismo, pobreza e violência*, Brasília, 2005, p. 86-101.

POE, Steven, Neal TATE and Linda Camp KEITH. « Repression of the Human Right to Personal Integrity Revisited : A Global Cross-National Study Covering the Years 1976-1993 », *International Studies Quarterly*, n° 43, 1999, p. 291-313.

_____, Neal TATE. « Repression and Human Rights to Personal Integrity in the 1980s : A Global Analysis », *American Political Science Review*, n° 88, 1994, p. 853-872.

POIRIER, Nicolas. « Cornelius Castoriadis. L'imaginaire radical », *Revue du MAUSS*, n°23, 2003, p. 383-404.

POSSAS, Mariana. « La démocratie et les paradoxes du discours sur la torture au Brésil », *Criminologie*, vol. 45, n° 1, 2012, p. 137-151.

_____. *Système d'idées et création et lois criminelles : le cas de la loi contre la torture au Brésil*, Thèse au département de criminologie, Université d'Ottawa, 2009, 363p.

RAUPP, Mariana. « La distinction école classique/école positive et la rationalité pénale moderne : une réflexion à partir du regard des sciences sociales sur la réforme pénale de 1984 au Brésil », dans Richard Dubé *et coll.*, *La rationalité pénale moderne. Réflexions théoriques et explorations empiriques*, Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 2013, p. 143-166.

RANCIÈRE, Jacques. *La leçon d'Althusser*, Paris : La Fabrique, 2012, 254p.

_____. *Le philosophe et ses pauvres*, Paris : Flammarion, 2010, 315p.

_____. « Biopolitique ou politique ? », dans *Et tant pis pour les gens fatigués*, Paris : Amsterdam, 2009, p. 215-220.

_____. « L'actualité du Maître ignorant », dans *Et tant pis pour les gens fatigués*, Paris : Amsterdam, 2009, p. 409-427.

_____. « L'art du possible », dans *Et tant pis pour les gens fatigués*, Paris : Amsterdam, 2009, p. 587-604.

- _____. « Les mots du dissensus », dans *Et tant pis pour les gens fatigués*, Paris : Amsterdam, 2009, p. 172-190.
- _____. *Politique et littérature*, Paris : Galilée, 2007, 231p.
- _____. « Dix thèses sur la politique », dans *Aux bords du politique*, Paris : Gallimard, 1998, p. 223-254.
- _____. *La Mésentente*, Paris : Galilée, 1995, 187p.
- _____. *La nuit des prolétaires : archives du rêve ouvrier*, Paris : Fayard, 1982, 451p.
- RIBEIRO, Carlos Antonio Costa. *Cor e Criminalidade: Estudo e Analise da Justiça no Rio de Janeiro (1900-1930)*. Rio de Janeiro : Editora da UFRJ, 1995, 167p.
- RIBEIRO, Marcos A.P. « A morte de Nina Rodrigues e suas repercussões », *Revista Afro-Asia da Universidade Federal de Bahia*, n° 16., 1995, p. 54-69.
- RIVERO, Patricia. « Segregação urbana e distribuição da violência: homicídios georreferenciados no município do Rio de Janeiro », *DILEMAS : Revista de Estudos de Conflito e Controle Social*, vol. 3, n° 9, juillet/août 2010, p. 117-142
- RODGERS, Dennis. « Living in the Shadow of Death : Gangs, Violence and Social Order in Urban Nicaragua (1996-2002) », *Journal of Latin American Studies*, vol. 38, n° 2, mai 2006, p. 267-292.
- RODRIGUÊS, Corinne Davis. « Civil Democracy, Perceived Risk, and Insecurity in Brazil : an Extension of the Systemic Social Control Model », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 165, 2006, p. 242-263.
- RODRIGUÊS, Iram Jácome. *Sindicalismo e política. A trajetória da CUT*, São Paulo : Scritta/FAPESP, 1997, 288p.
- RODRIGUÊS, Nina. *As Raças Humanas e a Responsabilidade Penal no Brasil*, Rio de Janeiro: Editora Guanabara, 1934, [1894], 211p.
- _____. *Métissage, dégénérescence et crime*, Lion : Archives d'anthropologie criminelle, 1899, 40p.
- _____. « Mestiçagem, degenerescência e crime ». *História, Ciências, Saúde-Manguinhos*, vol. 15, n° 4, Rio de Janeiro, octobre-décembre 2008, [1899], p.1051-1180.
- _____. *Nègres criminels au Brésil*, Bruxelles : Annales de la Societé de Medicine Legale de Belgique, 1895, 8p.
- ROMERO, Silvio. *A Obra de Silvio Romero em Criminologia e Direito Criminal*. Rio de Janeiro: Editora Nacional de Direito, 1951, 152p.

- ROSTAING, Corinne. « L'ethnographie d'un lieu singulier est-elle une démarche comparative ? », *Terrains & travaux. Revue de sciences sociales*, vol. 2, n° 21, 2012, p. 37-54.
- ROUQUIÉ, Alain. *Le Brésil au XXI^e siècle. La naissance d'un nouveau grand*, Paris : Fayard, 2006, 395p.
- _____. *Amérique latine. Introduction à l'extrême-Occident*, Paris : Seuil, 1987, 496p.
- RUSCHE Georg et Otto Kirchheimer. *Punishment and social structure*, New Brunswick : Transaction, 2007 [1939], 268p.
- _____. « Labor Market and Penal Sanction », *Crime and Social Justice*, n° 10, 1978 [1933], p. 2-8.
- SADER, Eder. *Quando novos personagens entraram em cena. Experiências, falas e lutas dos trabalhadores da Grande São Paulo (1970-80)*, Rio de Janeiro: Paz e Terra, 2001, 329p.
- SALLA, Fernando. « De Montoro a Lembo : as políticas penitenciárias em São Paulo », *Revista brasileira de segurança pública*, vol. 1, n° 1, 2007, p. 72-90.
- _____. « As rebeliões nas prisões: novos significados a partir da experiência brasileira », *Sociologias*, Porto Alegre, ano 8, n° 16, jul.-dez. 2006, p. 274-307.
- SAMIS, Alexandre. *Moral pública & martírio privado : colônia penal de Clevelândia do Norte e o processo de exclusão social e exílio interno no Brasil dos anos 20*, Rio de Janeiro : Ferlagos, 1999, 87p.
- SARALE, Jean-Marc. « La mise en relation dialogique dans les portraits de presse », *Cahiers de praxématique*, n° 45, 2005, p. 77-101.
- SCHNEIDER, Nina. « Impunity in Post-Authoritarian Brazil : The Supreme Court's Recent Verdict on the Amnesty Law », *European Review of Latin American and Caribbean Studies*, n° 90, avril 2011, p. 39-54.
- SCHWARCZ, Lilia Moritz. *O Espetáculo das Raças. Cientistas, instituições e questão racial no Brasil 1870-1893*, São Paulo: Companhia das Letras, 1993, 268p.
- SILVEIRA, Mariana Morães. « De uma República à outra : notas sobre os códigos penais de 1890 e de 1940 », *Revista do CAAP*, juillet-décembre 2010, p. 109-125.
- SINGER, André. *Os sentidos do lulismo*, São Paulo : Companhia das Letras, 2012, 276p.
- SMITH, Philip. *Punishment and Culture*, Chicago : University of Chicago Press, 2008, 224p.
- _____. *The New American Cultural Sociology*, Cambridge: Cambridge University Press, 1998, 300p.

SOARES, Luiz Eduardo. « A política nacional de segurança pública : histórico, dilemas e perspectivas », *Estudos Avançados*, vol. 21, n° 61, 2007, p. 77-97.

_____(dir.). *Violência e Política no Rio de Janeiro*, Rio de Janeiro: Relume Dumará, 1996, 309p.

SOUZA, Luis Antônio Francisco de. « Polícia, violência e patrimonialismo em São Paulo (1889-1930) », *Métis: história & cultura*, vol. 6, n° 11, 2007, p. 69-91.

SPACENKOPF, Maria Izabel Oliveira. *O olhar do poder : a montagem branca e a violência no espetáculo telejornal*, Rio de Janeiro : Civilização Brasileira, 2003, 349p.

SPIERENBURG, Pieter. *The spectacle of suffering : executions and the evolution of repression*, Cambridge : Cambridge University Press, 1984, 288p.

SUTTON, John. « Imprisonment and Social Classification in Five Common-Law Democracies 1955-1985 », *American Journal of Sociology*, n° 106, 2000, p. 350-386.

TAMBOUKOU, Maria et Stephen J. BALL (dir.), *Dangerous Encounters : Genealogy & Ethnography*, New York : Peter Lang Publishing, 2003, 216p.

TEIXEIRA, Alessandra. *Prisões da exceção : política penal e penitenciária no Brasil contemporâneo*, Curitiba: Juruá Editora, 192p.

TELLES, Vera da Silva. « Ilegalismos e a gestão (em disputa) da ordem », p. 203-259 dans *A cidade nas fronteiras do legal e ilegal*, Argumentvm : Belo Horizonte, 2010, 270p.

TILLY, Charles. « Event Catalogs as Theories », *Sociological Theory*, vol. 20, n° 2, juillet 2002, p. 248-254.

TODOROV, Tzvetan. *Mikhail Bakhtine. Le principe dialogique*, Paris : Seuil, 1981, 315p.

TONRY, Michael. « Unthought thoughts : The influence of changing sensibilities on penal practice », *Punishment and Society*, vol. 1, n° 3, 2001, p. 167-181.

UNGAR, Marc. « Prisons and Politics in Contemporary Latin America », *Human Rights Quarterly*, vol. 25, n° 4, 2003, p. 909-934.

VAN DIJK, Teun. « New(s) Racism : A discourse analytical approach », dans Simon Cottle (dir.), *Ethnic minorities and the media*, Buckingham, UK & Philadelphia, USA : Open University Press, 2000, p. 33-49.

VIVEIROS DE CASTRO, Francisco José. *A Nova Escola Penal*, Rio de Janeiro : Domingos de Magalhães, 1894, 387p.

_____. *Ensaio Jurídico*. Rio de Janeiro : Laemmert, 1892, 68p.

WACQUANT, Loïc. *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État. Une sociologie comparée de la marginalité sociale*, Paris : La Découverte, 2007, 331p.

_____. « The ‘scholarly myths’ of the new law and order doxa », *Socialist Register*, vol. 42, 2006, p. 93-115.

_____. « Race as Civic Felony », *International Social Science Journal*, vol. 57, no 1, 2005, p. 127-142.

_____. *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l’insécurité sociale*, Marseille : Agone, 2004, 347p.

_____. « Scrutinizing the Street: Poverty, Morality, and the Pitfalls of Urban Ethnography », *American Journal of Sociology*, vol. 107, n° 6, 2002, p. 1468-1532.

_____. « Deadly Symbiosis. When Ghetto and Prison Meet and Mesh », *Punishment and Society*, vol. 3, n° 1, 2001, p. 95-134.

_____. « Elias dans le ghetto noir », *Politix*, vol. 14, n° 56, 2001, p. 209-217.

_____. « Sur l’Amérique comme prophétie auto-réalisante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 139, 2001, p. 86-87.

_____. *Corps & âme : Carnets ethnographiques d’un apprenti boxeur*, Marseille : Agone, 2000, 268p.

_____. « De l’État social à l’État pénal », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 124, septembre 1998, 95p.

WAGLEY, Charles (dir.). *Race and Class in Rural Brazil*, New York : Columbia University Press, 1952, 158p.

WALKER, Nigel. *Sentencing in a Rational Society*, London : Allen Lane, 1969, 239p.

WILLIS, Paul et Mats Trondman. « Manifesto for Ethnography », *Ethnography*, vol. 1, n° 1, 2000, p. 5-16.

WILSON, James Quinn. *Thinking about Crime*, New York : Basic, 1975, 320p.

ZALUAR, Alba. « Democratização inacabada : fracasso da segurança pública », *Estudos Avançados*, vol. 21, n° 61, 2007, p. 31-49.

ZIMMERMAN, Clóvis Roberto. « Os programas sociais sob a ótica dos direitos humanos : o caso da Bolsa Família do governo Lula no Brasil », *Revista Internacional de Direitos Humanos*, n° 3, 2006, p. 145-159.

Documentation

Rapports d'organismes gouvernementaux et de défense des droits humains

Americas Watch Committee. *Urban Police Violence in Brazil : Torture and Police Killings in São Paulo and Rio de Janeiro after Five Years*, New York : Americas Watch Committee, 1993, 30p.

_____. *Prison conditions in Brazil*, New York : Americas Watch, avril 1989, 40p.

Amnistie internationale. *You killed my son. Homicides by military police in the city of Rio de Janeiro*, AMR 19/2068/2015, août 2015, 90p.

_____. *Rapport 2011 : la situation des droits humains au Brésil*, 2011. En ligne : <http://www.amnesty.org/fr/region/brazil/report-2011>.

_____. *"Nous sommes venus pour prendre vos âmes": le caveirão et les opérations de police à Rio de Janeiro*, AMR 19/007/2006, mars 2006, 10p.

_____. *"They come in shooting": policing socially excluded communities*, AMR 19/025/2005, décembre 2005, 85p.

_____. *Beyond Despair: an agenda for human rights in Brazil*, AMR 19/15/1994, septembre 1994, 21p.

_____. *« Death has Arrived » : Prison Massacre at the Casa de Detenção, São Paulo*, New York : Amnesty International, 1993, 33p.

_____. *Brésil. Massacre dans la prison de São Paulo*, Londres : Amnistie internationale, juin 1993, 47p.

_____. *Brazil. Impunity and the law : The killing of street children in Rio de Janeiro*, AMR 19/92/05, avril 1991, 14p.

_____. *Brasil : Tortura e Execuções Extra-Judiciais nas Cidades Brasileiras*, London: Amnistie international, 1990, 64p.

BISCAIA, Antonio Carlos (dir.). *Projeto Segurança Pública para o Brasil*, Instituto Cidadania, 2002, 100p.

CANO, Ignacio. *Análise dos impactos dos ataques do PCC em São Paulo em maio de 2006*, Conectas Direitos Humanos et Laboratório de Análise da violência (LAV-UERJ) : Rio de Janeiro, 2008, 28p.

Comission interamericaine des droits de l'Homme (CIDH). *Relatório sobre segurança cidadã e direitos humanos*, Organisation des États américains / Ser.L / V / II, Doc. 57, 31 décembre 2009, 114p.

_____. *Rapport n° 34/00, cas 11.291 (Carandiru), Brésil*, 13 avril 2000.

Comissão de combate à violência. *Depoimento de Marcos William Herbas Camacho*, Câmara dos deputados, livré le 21 août 2001.

Comissão da verdade (Estado de São Paulo). « Violência policial na época da ditadura tem reflexos nos dias de hoje », 15 octobre 2014. En ligne : <http://www.al.sp.gov.br/noticia/?id=359625>

Comissão Especial do CDDPH criada pela Resolução n° 16/2012. *Relatório sobre os crimes de maio 2006*, Brasília : Presidência da República/ Secretário dos Direitos Humanos, 2012, 22p.

Comissão Nacional da Verdade. *vol. I*, Brasília : Comissão Nacional da Verdade, 2014, 2297p.

Comissão Teotônio Vilela. *Democracia x Violência*, Rio de Janeiro : Paz e Terra, 1986, 114p.

Conselho Nacional de Política Criminal e Penitenciária (CNPCP). *Incompatibilidade da nova sistemática penitenciária do Regime Disciplinar Diferenciado*, Brasília/DF: Conselho Nacional de Política Criminal e Penitenciária, 10 août 2004.

Conselho Nacional do Ministério Público et Grupo de Persecução Penal da ENASP. *Meta 2 : A impunidade como alvo. Diagnóstico da investigação de homicídios no Brasil*, Brasília : CNMP, 2012, 77p.

Departamento Penitenciário Nacional, *Levantamento Nacional de informações penitenciárias – infopen, junho de 2014*, Ministério da Justiça : Brasília, 2014, 147p.

Global Justice. *Human rights in Brazil. Annual Report 2003*, Rio de Janeiro : Centro de Justiça Global, mai 2004, 128p.

Human Rights Watch. « World Report 2012 : Brazil », 2012. En ligne: <http://www.hrw.org/world-report-2012/world-report-2012-brazil>

_____. *Lethal Force: Police Violence and Public Security in Rio de Janeiro and São Paulo*, HRW: New York, décembre 2009, 122p.

_____. *Police Brutality in Urban Brazil*, HRW : New York, 1997, 118p.

_____. *Final Justice : Police and Death Squad Homicides od Adolescents in Brazil*, HRW : New York, 1994, 139p.

_____. « The Killings in Candelária and Vigário Geral : The Urgent Need to Police the Brazilian Police », *A Human Rights Watch Short Report*, vol. 5, n° 11, novembre 1993, 10p.

Instituto sou da paz. *Estatísticas criminais do Estado de São Paulo*, septembre 2015, 31p.

Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada (IPEA). « Segurança Pública », dans *Políticas sociais – acompanhamento e análise*, n° 7, août 2003, p. 90-95.

Núcleo de Estudos de Políticas Públicas da Universidade Estadual de Campinas (NEPP). *A Política do Governo do Estado de São Paulo na Área da Segurança Pública : Diagnósticos e Estudos Prospectivos - 1a parte*, Campinas : Unicamp, 1990.

_____. *Brasil 1989 : Relatório sobre a Situação Social do País*, Campinas : Unicamp, 1989.

RIBEIRO, Fernando *et coll.* *São Paulo sob ataque : Corrupção, Crime Organizado e Violência Institucional em Maio de 2006*, International Human Rights Clinic (Harvard Law School)/ Justiça Global, mai 2011, 245p.

United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC). *Global Study on Homicide*, Viennes : UNODC, 2011, 125p.

WASELFISZ, Julio Jacobo. *Mapa da violência 2014*, Rio de Janeiro : FLASCO Brasil, 2014, 170p.

_____. *Mapa da violência 2012. A cor dos homicídios no Brasil*, Gouvernement du Brésil : Brasília, 2012, 39p.

Discours de représentants politiques, programmes de partis politiques et manifestes

BONFIM, João Bosco Bezerra. *Palavres de presidente. Os discursos presidenciais de posse, de Deodoro a Lula*, Brasília : Sénat fédéral du Brésil, 2008, 438p.

FLEURY, Luiz Antônio Filho. *Discurso de posse*, 15 mars 1991,

Manifesto de fundação do PT, approuvé par le Mouvement Pró-PT le 10 février 1980 au Colégio Sion (São Paulo) et publié dans le *Diário Oficial da União* le 21 octobre 1980. En ligne : <https://www.pt.org.br/wp-content/uploads/2014/04/manifestodefundacaopt.pdf>

MONTORO, André Franco. « Proposta Montoro », *Programme de campagne électorale*, 1982, 80p.

Movimento Antiterror, « Carta de Princípios », *Revista de Estudos Criminais*, 2003, vol. 10, p. 7

« Leia a íntegra do discurso de Lula no lançamento do Programa Bolsa Família », *Folha de São Paulo*, 20 octobre 2003. En ligne : folha.uol.com.br/folha/brasil/ult96u54596.shtml

« Senador defende "mão firme" no combte ao crime », *Jornal do Senado*, 14 mars 2007. En ligne: <http://www12.senado.gov.br/jornal/edicoes/2007/03/14/senador-defende-mao-firme-no-combate-ao-crime>.

QUÉRCIA, Orestes. *Discurso de posse*, 30 mars 1987.

Corpus d'analyse

Entrevues

Entrevues 1 à 35.

Massacre de Carandiru (1992)

« Chacina mata 111 presos em SP », *Folha de São Paulo*, 4 octobre 1992, p. 1-1

« Massacre na detenção », *Folha de São Paulo*, 4 octobre 1992, p. 1-13.

« Carta de preso nega posse de revólveres », *Folha de São Paulo*, 4 octobre 1992, p. 1-13.

« OAB vê "delinquência oficial" », *Folha de São Paulo*, 4 octobre 1992, p. 1-14

« Carta de presos nega posse de revólveres », *Folha de São Paulo*, 4 octobre 1992, p. 1-14.

« Fleury diz que não é secretário », *Folha de São Paulo*, 4 octobre 1992, p. 1-14.

Claudio Julio Tognolli, « Polícia diz que havia plano de fuga », *Folha de São Paulo*, 4 octobre 1992, p. 1-15

« Polícia usou até cães para matar presos no massacre de SP », *O Globo*, 5 octobre 1992, p. 1

« Presos contam massacre na Casa de detenção », *O Globo*, 5 octobre 1992, p. 14

« Cartas relatam violência indiscriminada », *O Globo*, 5 octobre 1992, p. 14.

« "Horrorizado", Collor pede CPI em São Paulo », *O Globo*, 5 octobre 1992, p. 14.

« Mortos na detenção podem superar 111 », *Folha de São Paulo*, 5 octobre 1992, p. 1-1.

« Secretário ainda não sabe se houve abuso », *Folha de São Paulo*, 5 octobre 1992, p. 1-9.

« A versão da PM », *Folha de São Paulo*, 5 octobre 1992, p. 1-9.

Lúcia Martins et Noelly Russo, « Equipe do IML chora entre pilha de corpos », *Folha de São Paulo*, 5 octobre 1992, p. 1-12

Gilberto Nascimento, « Deputado quer CPI para apurar o caso », *Folha de São Paulo*, 5 octobre 1992, p. 1-13.

Mauricio Gouveia Monteiro, *Courrier du lecteur*, *Folha de São Paulo*, 6 octobre 1992, p. 1-3.

« Veja quem é Pedro Campos », *Folha de São Paulo*, 6 octobre 1992, p. 1-12

« Com Fleury, em 87, 29 morreram », *Folha de São Paulo*, 6 octobre 1992, p. 1-12.

« "Não vi armas de fogo com os detentos" », *Folha de São Paulo*, 6 octobre 1992, p. 1-15.

Paulo Silva Pinto, « "Paciência" afirma comandante do COE », *Folha de São Paulo*, 6 octobre 1992, p. 1-14.

Marco Antônio Rodrigues Barbosa, « Terror e omissão », *Folha de São Paulo*, 7 octobre 1992, p. 1-3.

Carlos R. Xavier, « Panel do leitor », *Folha de São Paulo*, 7 octobre 1992, p. 1-3

Takeshi Kamieda, « Paineil do leitor », *Folha de São Paulo*, 7 octobre 1992, p. 1-3.

« Fleury apóia ação da PM », *Folha de São Paulo*, 7 octobre 1992, p. 1-12.

« Um terço apóia ação da polícia no Carandiru », *Folha de São Paulo*, 8 octobre 1992, p. 1-12.

Jorge Luiz Izar, « Courrier du lecteur », *Folha de São Paulo*, 9 octobre 1992, p. 1-3

« Assembléia aprova CEI em sessão tumultuada », *Folha de São Paulo*, 9 octobre 1992, p. 1-12

« Novo secretário evita críticas à polícia », *Folha de São Paulo*, 9 octobre 1992, p. 1-13.

Teresinha Cristina Reis Pinto, « A Aids e a Casa de Detenção », *Folha de São Paulo*, 9 octobre 1992, p. 3-2.

« Tumulto marca discussão do massacre da Detenção », *Globo*, 9 octobre 1992, p. 8.

Ana Bonchristiano, « Brasil abusa de pena de prisão, diz professor », *Folha de São Paulo*, 11 octobre 1992, p. 4-2.

« Prisão resume tragédias do "mundo lá fora" », *Folha de São Paulo*, 11 octobre 1992, p. 4-3.

Fernando Rossetti, « Ideologia de "justiceiros" sai das sombras », *Folha de São Paulo*, 11 octobre 1992, p. 4-4.

« Políticos querem apoio de torcidas à PM », *Folha de São Paulo*, 13 octobre 1992, p. 3-2

Maria José Costa, « Courrier du lecteur », *O Globo*, 14 octobre 1992, p. 6.

André Lozano et Fernando Barros, « Laudos mostram que PM executou presos », *Folha de São Paulo*, 12 novembre 1992, p. 3-1.

« Repercussão », *Folha de São Paulo*, 14 novembre 1992, p. 3-1.

« Dispendaso absolveria réu », *Folha de São Paulo*, 21 juin 2001, p. C5.

Marina Gama Cubas et Reynaldo Turolo Jr., « "PMs deveriam ser homenageados", diz defesa no júri do Carandiru », *Folha online*, 2 avril 2014. En ligne: <http://www1.folha.uol.com.br/cotidiano/2014/04/1434742-pms-deveriam-ser-homenageados-diz-defesa-no-juri-do-carandiru.shtml>

Crimes de mai (2006)

« Madrugada de Bagdá surpreende governo de São Paulo », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. A1.

« Ataques do PCC deixam 30 mortos », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. A1

Deborah Farah, « Courrier du lecteur », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. A3

« Alckmin afirma confiar na ação do governador », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. Especial A4

« Bagdá é aqui », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. Especial A1.

« Caderno especial : Guerre urbana », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. Especial A1.

« SP não se dobrará ao crime, afirma Lembo », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. Especial A4.

« A sensação de impunidade está entre os principais fatores da ousadia do crime organizado », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. Especial A5.

Cláudia Collucci, « Para policiais, governo paulista é "incapaz" », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. Especial A5

« No Orkut, policiais pedem vingança e até volta do esquadrão da morte », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. Especial A5.

Clóvis Rossi, « Lula culpa governos anteriores e falta de investimentos em educação », *Folha de São Paulo*, 14 mai 2006, p. Especial A4.

« Ação é comparada a terrorismo », *O Globo*, 14 mai 2006, p. 4

Ricardo Galhardo et Ronaldo D'Ercole, « Governador : estado não retrocederá », *O Globo*, 14 mai 2006, p. 4.

« PCC faz, mais de 150 atentados e provoca 80 motins; 74 morreram », *Folha de São Paulo*, 15 mai 2006, p. A1.

« PCC ataca ônibus e bancos, promove megarrebelião, e amplia medo no Estado », *Folha de São Paulo*, 15 mai 2006, p. C1.

Kennedy Alencar, « Governo federal oferece ajuda do Exército », *Folha de São Paulo*, 15 mai 2006, p. C10.

« O medo », *Folha de São Paulo*, 15 mai 2006, p. C16.

« Medo de ataques par São Paulo », *Folha de São Paulo*, 16 mai 2006, p. C1.

« Para Lula, atentados são provocação », *Folha de São Paulo*, 16 mai 2006, p. C12

« Ato ecumênico pode "ações rigorosas" », *Folha de São Paulo*, 16 mai 2006, p. C12

« Polícia prende 24 e mata 33 em 12h », *Folha de São Paulo*, 17 mai 2006, p. A1.

« 55% dos paulistanos culpam o Judiciário », *Folha de São Paulo*, 17 mai 2006, p. C5

« Moradores acusam PM de matar inocente », *Folha de São Paulo*, 17 mai 2006, p. C7.

. « Congresso apressa votação de projetos », *Folha de São Paulo*, 17 mai 2006, p. C13.

« Polícia mata mais 22 suspeitos de cometer os atentados do PCC », *Folha de São Paulo*, 18 mai 2006, p. A1.

« O caráter subversivo do atual terrorismo », *Folha de São Paulo*, 18 mai 2006, p. A3.

« Criticado, Alckmin reage e diz que Lula é mesquinho na crise », *Folha de São Paulo*, 18 mai 2006, p. A4.

« O caráter subversivo do atual terrorismo », *Folha de São Paulo*, 18 mai 2006, p. A3.

« Ato faz alusão ao squadrão da morte », *Folha de São Paulo*, 18 mai 2006, p. C5.

Kennedy Alencar et Fernando Rodrigues, « Lula deverá falar de educação e segurança em programa do PT », *Folha de São Paulo*, 20 mai 2006, A12.

« Na periferia, ataque à polícia é celebrada », *Folha de São Paulo*, 22 mai 2006, p. C4.

- « Maoria dos jovens mora em área de risco », *Folha de São Paulo*, 22 mai 2006, p. C5.
- « Estado diz que 33 mortos não eram do PCC », *Folha de São Paulo*, 24 mai 2006, p. C1.
- « 26% dos mortos tinham ficha limpa », *Folha de São Paulo*, 24 mai 2006, p. C4.
- « Lembo faz homenagem a policiais mortos pelo PCC », *Folha de São Paulo*, 26 mai 2006, p. C5.

Articles de quotidiens (externes au corpus)

- Dácio Nitrini et Valmir Salaro « Rota, entre o ódio e o amor », *Folha de São Paulo*, 10 octobre 1982, p. 1.
- « Povo quer polícia mais dura contra o crime », *Folha de São Paulo*, 11 septembre 1983, p. 3-22.
- « "Impunidade é um estímulo" », *Folha de São Paulo*, 11 septembre 1983, p. 3-22
- « Para os eleitores, segurança é o maior problema de São Paulo », *Folha de São Paulo*, 8 septembre 1985, p. 1-32
- « Delegados reafirmam críticas ao governo Montoro », *Folha de São Paulo*, 4 octobre 1985, p. 6.
- « O grande assassino em SP é o governador, declara Maluf », *Folha de São Paulo*, 4 octobre 1985, p. 6.
- José Meirelles Passos, « Americas Watch : presos brasileiros vivem como gado », *O Globo*, 23 avril 1989, p. 13
- « Linha-dura na PM aumenta repressão ao crime », *Folha de São Paulo*, 21 novembre 1989, p. D-3.
- « Candidatos priorizam combate à violência », *O Globo*, 29 octobre 1989, p. 14.
- Milton Abrucio Jr., « Propostas para segurança são semelhantes », *Folha de São Paulo*, 24 septembre 1990, p. B-4.
- « Impunidade, a maior arma do crime », *O Globo*, 28 octobre 1990, p. 40.
- « Polícia militar mata, mais de mil em 91 e bate record », *Folha de São Paulo*, 10 décembre 1991, p. 4-3.
- « Negros são maioria dos mortos », *Folha de São Paulo*, 10 décembre 1991, p. 4-3
- « CNBB prega punição de corruptos », *O Globo*, 11 août 1992, p. 5.
- « Associação Evangélica defende o "impeachment" », *O Globo*, 11 août 1992, p. 5.
- Luciano Martins, « Consolidar o impulso da sociedade », *Folha de São Paulo*, 30 août 1999, p. 1-3.
- Josias de Souza, « Aguenta firme, presidente », *Folha de São Paulo*, 31 août 1992, p. 1-2
- Luiz Henrique Amaral, « Ricúpero diz que crise melhora imagem », *Folha de São Paulo*, 19 septembre 1992, p. 1-9.
- « Movimento contra impunidade prevê ato com mais de 200 mil em Brasília », *Folha de São Paulo*, 29 septembre 1992, p. 1-12.
- « Vitória da democracia. Impeachment », *Folha de São Paulo*, 30 septembre 1992, p. A1.
- « A lição do impeachment », *Folha de São Paulo*, 30 septembre 1992, p. 1-2.

Liliana Lavorati, « Eriberto França defende punição para Collor e PC », *Folha de São Paulo*, 30 décembre 1992, p. Especial-5.

Luís Francisco Carvalho, « Senadores tomam decisão política e moral », *Folha de São Paulo*, 30 décembre 1992, p. Especial-7.

Rafael Cariello, « Dificuldades de Lula serão proporcionais à esperança que criou », *Folha de São Paulo*, 20 octobre 2002, p. A6.

Sylvia Colombo, « Lula é refundação do Brasil, diz sociólogo », *Folha de São Paulo*, 27 octobre 2002, p. Especial 12.

« Eleição de Lula mostra que há mobilidade social no Brasil », *Folha de São Paulo*, 29 octobre 2002, p. Especial 3.

« Leia a íntegra do discurso de José Serra, *Estadão*, 10 avril 2010. En ligne : <http://politica.estadao.com.br/noticias/geral.leia-a-integra-do-discurso-de-jose-serra.536547>.

« Julgamento massacre do Carandiru », *Folha de São Paulo*, 4 et 5 avril 2013. En ligne : http://media.folha.uol.com.br/datafolha/2013/05/02/julgamento_massacre_carandiru_07042013.pdf

« No RJ, Anistia International critica impunidade policial », *Estadão*, 5 août 2013. En ligne : <http://www.estadao.com.br/noticias/geral.no-rj-anistia-internacional-critica-impunidade-policial.1060850.0.htm>

« Reduzir maioria penal não vai resolver violência, diz Unicef », *Folha online*, 30 juin 2015. En ligne : <http://www1.folha.uol.com.br/cotidiano/2015/06/1649613-reduzir-maioridade-penal-nao-vai-resolver-violencia-diz-unicef.shtml>

« Debate sobre maioria penal volta a dividir opiniões em Plenário », *Câmara notícias*, 1^{er} juillet 2015. En ligne : <http://www2.camara.leg.br/camaranoticias/noticias/POLITICA/491505-DEBATE-SOBRE-MAIORIDADE-PENAL-VOLTA-A-DIVIDIR-OPINIOES-EM-PLENARIO.html>

« Por 5 votos, redução da maioria penal é rejeitada ca Câmara », *Folha de São Paulo*, 1^{er} juillet 2015. En ligne : <http://www1.folha.uol.com.br/cotidiano/2015/07/1650037-por-cinco-votos-reducao-da-idade-penal-e-rejeitada-na-camara.shtml>

Jairo Marques, « Muitos crimes não são cometidos pelo medo da punição », *Folha de São Paulo*, 12 juillet 2015, p. C6.

Rodrigo Bertolotto, « Rappers ex-detentos defendem PCC como grupo de resistência », *UOL notícias*, 12 juillet 2012. En ligne : <http://noticias.uol.com.br/cotidiano/ultimas-noticias/2012/12/07/rappers-ex-presidarios-defendem-pcc-como-grupo-de-resistencia.htm>

Hélio Schwartzman, « Ranking da insatisfação », *Folha de São Paulo*, 12 juillet 2014, p. C4.

Flávia Forque, « Projeto que amplia internação de jovem infrator avança no Senado », *Folha online*, 14 juillet 2014. En ligne : <http://www1.folha.uol.com.br/cotidiano/2015/07/1655860-senado-aumenta-de-tres-para-dez-anos-a-pena-maxima-a-jovens-infratores.shtml>

« Serra : a aprovação do projeto é uma resposta à sociedade », *joseserra.com.br*, 15 juillet 2015. En ligne : <http://www.joseserra.com.br/serra-a-aprovacao-do-projeto-e-uma-resposta-a-sociedade-2/>

« Matadores perguntavam antecedentes antes de atirar, diz prefeito de Osasco », *GI Globo*, 14 août 2015. En ligne : <http://g1.globo.com/sao-paulo/noticia/2015/08/suspeitos-perguntavam-antecedentes-antes-de-atirar-diz-prefeito-de-osasco.html>

« Chacina em Osasco e Barueri : veja o que sabe e o que falta esclarecer », *GI Globo*, 20 août 2015. En ligne: <http://g1.globo.com/sao-paulo/noticia/2015/08/chacina-em-osasco-e-barueri-veja-o-que-se-sabe-e-o-que-falta-esclarecer.html>

Elaine Patricia Cruz, « Especialistas acreditam que chacinas são praticadas por grupos formados de PMs », *Agência Brasil*, 1^{er} octobre 2015. En ligne: <http://agenciabrasil.ebc.com.br/direitos-humanos/noticia/2015-09/especialistas-acreditam-que-chacinas-sao-praticadas-por-grupos>

Rogério Pagnan, « Policia prende 11 suspeitos de participar de chacina na Grande SP », *Folha de São Paulo*, 10 octobre 2015. En ligne: <http://m.folha.uol.com.br/cotidiano/2015/10/1691579-policia-prende-ao-menos-4-suspeitos-de-participar-de-chacina-na-grande-sp.shtml?mobile>

« Polícia prende outro PM suspeito de participar de chacina na Grande SP », *GI Globo*, 10 novembre 2015. En ligne: <http://g1.globo.com/sao-paulo/noticia/2015/11/policia-prende-outro-pm-suspeito-de-participar-de-chacina-na-grande-sp.html>

Ciro Barros, Luri Barcelos, José Cícero da Silva, « 396 mortes pela PM paulista : as histórias por trás dos Bos », *Agência de reportagem e jornalismo investigativo Pública*, 10 décembre 2015. En ligne : <http://apublica.org/2015/12/396-mortes-e-o-padrao-da-pm-paulista/>

Gabriel Barreira, « Anistia vê padrão de atuação no caso de fuzilados no Rio : "Não é exceção" », *GI Rio*, 1^{er} décembre 2015. En ligne : <http://g1.globo.com/rio-de-janeiro/noticia/2015/12/anistia-ve-padrao-de-atuacao-no-caso-de-fuzilados-no-rio-nao-e-excecao.html>

« Mortes por policiais militares teve aumento de 80% em um ano em SP », *GI Globo*, 24 février 2015. En ligne: <http://g1.globo.com/profissao-reporter/noticia/2015/02/policia-mata-80-mais-em-2014-do-que-no-ano-anterior-em-sao-paulo.html>

Annexe

Université d'Ottawa
(Ontario, CANADA)

Vie quotidienne dans les communautés des périphéries et représentations sociales

Comprendre les dynamiques sociales des périphéries du point de vue de ses habitants

Les réponses à ce questionnaire sont entièrement anonymes.
À tout moment, le répondant peut signaler sa volonté de ne pas répondre à une question et de passer à la suivante ou encore de mettre fin à l'entrevue sans devoir en donner les motivations.

Durée:

I. IDENTIFICATION GÉNÉRALE

PREMIÈRE PARTIE : IDENTIFICATION GÉNÉRALE

1	Quel est votre lieu de résidence ?
2	Quel est votre lieu de naissance ?
3	En quelle année êtes-vous arrivé à São Paulo ?
4	Quand vous êtes-vous établi dans ce quartier-ci ?
5	Sexe Homme <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/>
6	Quel est votre âge ?
7	Quel est votre niveau de scolarité ?
8	Travail
9	Religion

SECONDE PARTIE: SOUVENIRS D'ENFANCE ET HISTOIRES DE VIE DANS LA PÉRIPHÉRIE

Dans cette partie-ci, l'interviewuer tentera d'obtenir des narrations. Pour relancer la récit, l'intervieweur peut inviter le répondant à poursuivre ou a développer certains points. ATTENTION! Il est important de respecter les silences du répondant.

L'intervieweur doit obtenir l'autorisation audio du répondant pour enregistrer l'entretien (celle-ci soit être enregistrée).

S'il n'est pas possible d'enregistrer l'entrevue, noter les réponses comme elles sont dites par des mots-clé (notez que ces entretiens ne seront pas comptabilisées dans no quotas).

10	Contez-moi un peu votre vie. Comment êtes-vous arrivé ici ?
11	Comment était le quartier où vous êtes né ?
12	Vous souvenez-vous d'injustices que vivait votre famille où votre quartier ? a) Furent-elles surmontées ? Comment ?
13	Vos parents parlaient-ils de punition divine ? A) Racontez-moi un épisode où ils ont parlé de cela ? B) Racontez-moi un moment où vous avez été puni ?
14	Dans le quartier où vous êtes né, la vie était différente de celle d'aujourd'hui ?

TROISIÈME PARTIE: VIE QUOTIDIENNE ET POLITIQUE

15	Pour que les choses aillent bien, faut-il faire confiance aux autorités ?
16	Quelle est la plus grande difficulté d'habiter ici ?
17	Pour que les choses aillent bien, faut-il avoir confiance en la loi ? A) La loi peut-elle améliorer les choses ?
18	Il existe un proverbe qui dit que l'enfer est ici sur terre. Avez-vous une opinion à ce sujet ?
19	Certaines personnes disent que la justice est aveugle. Qu'en pensez-vous ?
20	Le Brésil est-il un pays d'avenir ?
21	Le Brésil est-il un pays en paix ? Si oui : qui maintien la paix ? Si non: qui devrait maintenir la paix ?

22	<p>Existe-t-il des endroits dans la ville qui sont moins sécuritaires que d'autres ?</p> <p>Relance: Existe-t-il des endroits dans la ville qui sont très sécuritaires ?</p>
----	--

QUATRIÈME PARTIE: JUSTICE PÉNALE ET ACTUALITÉ

23	<p>Croyez-vous que la prison peut aider à ce qu'il y aille plus de justice ?</p> <p>Relance: A quoi sert la prison ?</p>
24	<p>La punition est une forme de souffrance ?</p> <p>Relance: La punition doit être violente ?</p>
25	<p>Certains disent que le Brésil n'arrive pas à punir les bandits. Qu'en pensez-vous ?</p>
26	<p>Certains disent que les autorités ne sont jamais punies. Avez-vous une opinion à ce sujet ?</p>
27	<p>Quels sont les principaux défis du Brésil ?</p>
28	<p>Les lois sont-elles les mêmes pour tous et toutes ?</p>
29	<p>Les lois du quartiers sont-elles différentes de celles de l'extérieur ?</p>

30	Les autorités traitent tout le monde également ?
31	Croyez-vous que la vie aujourd'hui est différente de celle de l'époque de la dictature ?
32	Que devrait-il arriver des responsables de la dictature ?
33	Que devrait-il arriver des responsables du <i>mensalão</i> (scandal de corruption au coeur duquel se trouve le Parti des travailleurs) ?
34	Avez-vous entendu parlé de la <i>ficha limpa</i> (projet de loi visant à contrer la corruption des candidats aux élections) ? Avez-vous une opinion sur cette dernière ?
35	Le Parti des travailleurs est-il le parti du peuple ?
36	Le nouveau maire parle de diminuer la distance entre la ville riche et la ville pauvre. Qu'en pensez-vous ?

Heure de fin de l'entrevue : _____